



Vivre de la mer sur les îles de l'Iroise. Questionner la notion de développement au prisme des rapports entre société et ressources

Mylène Tesson

► To cite this version:

Mylène Tesson. Vivre de la mer sur les îles de l'Iroise. Questionner la notion de développement au prisme des rapports entre société et ressources. Géographie. Université de Bretagne Occidentale (UBO), 2019. Français. NNT: . tel-03638705v1

HAL Id: tel-03638705

<https://hal.science/tel-03638705v1>

Submitted on 17 Dec 2019 (v1), last revised 12 Apr 2022 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE DE DOCTORAT DE GEOGRAPHIE

UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE

COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 598

Sciences de la Mer et du littoral

Spécialité : Géographie

Par :

Mylène TESSON

Vivre de la mer sur les îles de l'Iroise

*Questionner la notion de développement au prisme des rapports entre
société et ressources*

Unité de recherche : Laboratoires LETG-Brest (UMR CNRS 6454) et AMURE (UMR CNRS 6308)

Thèse présentée et soutenue à Brest, le 11 octobre 2019.

Composition du Jury :

Marie REDON – rapporteure

Maître de conférence en géographie à l'Université de Paris XIII

Gilbert DAVID – rapporteur

Professeur de géographie, Institut de Recherche pour le Développement (IRD) de Montpellier

Nathalie BERNARDIE-TAHIR – examinatrice

Professeure de géographie à l'Université de Limoges

Christian GHASARIAN – examinateur

Professeur à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel

Louis BRIGAND – directeur de thèse

Professeur de géographie à l'Université de Bretagne Occidentale

Olivier THEBAUD – directeur de thèse

Professeur d'économie à l'Université de Bretagne Occidentale

Denis PALLUEL

Maire d'Ouessant, président de l'association des îles du Ponant

Remerciements

Avant de remercier les personnes qui m'ont entourée et soutenue pendant ce travail, je suis particulièrement redevable aux financeurs de la thèse, le programme SUCCESS en la personne de Mr. Le Gallic, l'Ecole doctorale des Sciences de la mer et du Littoral et leurs membres, ainsi que la Fondation de France en la personne de Thierry Gissinger pour leur intérêt pour la recherche sur les îles sans laquelle la démarche de terrain, c'est-à-dire l'essence de cette étude n'aurait pas été possible.

Mes premiers remerciements vont sincèrement et chaleureusement à mes deux directeurs de thèse, Louis Brigand et Olivier Thébaud...Louis, pour m'avoir poussée à m'engager dans cette aventure, pour m'avoir fait confiance et ouvert grand la porte de terrains d'études qui lui sont chers, m'avoir encouragée du début à la fin, pour tous les moments partagés ensemble sur les îles ou à parler des îles, ainsi que pour sa relecture de mon document. Olivier, pour sa grande ouverture vis-à-vis de ma démarche en géographie, pour sa rigueur et sa précision dans les relectures ainsi que pour le temps important qu'il a consacré à discuter avec moi, enfin pour sa patience et sa bienveillance. Vous avoir eu tous les deux pour directeurs est une chance.

Mes remerciements vont ensuite aux membres du jury, Marie Redon, Gilbert David, Nathalie Bernardie-Tahir et Christian Ghasarian, c'est un honneur pour moi que vous ayez accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Les comités de suivi de thèse ont été très riches grâce notamment à la participation de Valérie Jousseume et Martial Laurans, que je remercie pour leur pertinence et leur intérêt pour le sujet de recherche.

J'exprime toute ma gratitude envers Éric Foulquier, mon « maître Jedi » scientifique, pour sa brillance. Son rôle a été (et sera j'espère) très important dans ma réflexion, en me poussant à aller plus loin et à « structurer bordel ! »

J'en profite pour remercier des profs qui ont eu une importance, au collège, Mme Laprevotte et Mr Renard, pour m'avoir fait découvrir la géographie, et plus tard, à Mr Rimbert, Mr Sellier, Mme Jousseume, pour m'avoir appris que l'on voyait le monde avec nos lunettes et qu'il fallait parfois essayer d'autres lunettes.

Cette recherche repose sur des terrains d'étude qui me tiennent à cœur, je tiens à adresser un grand merci à tous les îliens d'Ouessant, de Molène et de Sein que j'ai rencontré et qui ont accepté de me raconter un peu de leurs îles. Merci aux élus des îles, Denis, Daniel et Christine, Dominique et Ambroise, de m'avoir reçue à mon arrivée sur leurs communes. Merci en particulier à ceux qui m'ont ouvert leurs portes, Philippe (pour son accueil dans « les jardins de l'hôtel de ville » en compagnie de Pookie), et puis la bande de Molène, Vincent, Aurélien, Marco, Christine, Céline. Mes remerciements vont en particulier sur l'île de Sein, à Pierre, Camille, Raphaël, Anna et Guillaume, Mathieu, Loïc, Greg, Marie et Stan, pour leur ouverture et leur accueil spontané « à l'île » !

Je tiens à remercier également l'ensemble des gestionnaires qui ont accepté de me recevoir en entretien, pour le temps qu'ils m'ont consacré.

Pour leur accueil à Rimouski et les échanges que nous avons pu avoir sur les îles de la Madeleine, merci à Claude Rioux, Yannick Leroy, je remercie Yannick et Katia de m'avoir reçue dans le cadre de ma visite en Gaspésie ;-) bien que certaines randonnées aient failli avoir notre peau.

Merci à tous les membres du laboratoire LETG-Brest qui ont été ma famille d'accueil pendant ces quatre années passées à leurs côtés, pour le cadre mêlant sérieux et décontraction. Je remercie beaucoup Isabelle Mescoff pour son suivi de mes missions... mais aussi et surtout d'être la personne magique de ce laboratoire, de m'avoir soutenue au quotidien avec ses talents de conteuse et d'oracle. Merci à Laurence David pour son travail sur mes figures et au-delà, de m'avoir récupérée dans les moments de panique. Merci à Bernard Fichaut pour sa lecture et son aide sur une partie du manuscrit, et puis pour les seiches à l'ail et les histoires de lapin dans la neige. Merci à la fine équipe du RU, Pierre, Damien, Isabel, Isabelle, Bernard, Johan, et aussi au personnel du RU (Pascale !) pour ces moments qui ont été notre quotidien, mais permettent aussi que l'on puisse « s'y remettre ».

Merci à Trentmøller et Molly Nilsson pour leur musique, qui m'a accompagnée et motivée pour travailler.

J'ai une pensée particulière, évidemment, à mes collègues et co-bureau ! Johan, mon « codétenu » ! Pour ta présence, pour le meilleur et pour le pire qu'on a partagé, ton humour décapant, cette découverte de nos talents de riders. Marie G., Laura, Marie J., et Virginie, pour les moments d'anthologie partagés sur les îles, les « tempêtes de cerveau » que nous avons eues, votre présence rassurante et votre fraîcheur dans ce fameux bureau. Aneta, pour les pauses et nos occupations diverses, à trier des radicelles pendant que tu attendais Ida. Un salut à Lulu. Clément, pour le son qu'on a commencé à jouer ensemble, et qu'on va continuer maintenant !

Chers Flans Coco, chanteuses et musiciens du lundi, le groupe a représenté une fenêtre de liberté, merci pour les ondes !

Un big up au Géocrew, auquel j'ajoute Lisa, Caro et Marie, pour nos retrouvailles toujours ambiancées, votre soutien et votre curiosité.

A mes vieux amis, la « bande à Bono », Pierre, Kévin, Alexandre, Morgan, Maël et Guillaume, merci d'être ce que vous êtes, de m'avoir fait grandir et changer, et pendant la thèse, de m'avoir offert un ailleurs en me mettant une pelle ou une bêche dans les mains, sans plus de cérémonie après quelques mois parfois sans se voir.

Les filles ! Katia, Manon et Morgane, merci mes fées pour nos retrouvailles dans des lieux improbables, et pour vos encouragements.

Enfin, ma famille est mon équipage et ma fierté... A ma mère, à mon père, j'adresse un grand merci, d'avoir toujours été là, derrière moi, quoiqu'il arrive. A ma sœur chérie, merci de me faire tellement rire, et de me faire baisser mon sourcil.

Et bien sûr, mille merci à Jean-Marie dit Jean-magie, ma force, tout simplement.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	9
QUESTIONNER LE DEVELOPPEMENT AU PRISME DES RAPPORTS ENTRE SOCIETE ET RESSOURCES	11
LE « DEVELOPPEMENT », UNE CONSTRUCTION POLITIQUE.....	15
INTERACTION ENTRE LES CONCEPTS DE DEVELOPPEMENT ET RESSOURCES.....	19
QUESTIONNER L'INTERACTION ENTRE DEVELOPPEMENT ET RESSOURCES A L'ECHELLE D'UN TERRAIN INSULAIRE	26
CHAPITRE I. POSITIONNEMENT ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN GEOGRAPHIE SUR LES ILES DE L'IROISE.....	31
1.1. POSITIONNEMENT DISCIPLINAIRE ET EPISTEMOLOGIQUE.....	31
1.2. L'ENQUETE DE TERRAIN, OUTILS ET PRATIQUES	35
1.3. TRAITEMENT DES DONNEES.....	67
CHAPITRE II. EVOLUTION DU LIEN DES POPULATIONS INSULAIRES AUX RESSOURCES DE LA MER ET ENJEUX DU DEVELOPPEMENT LOCAL SUR LES ILES DE L'IROISE.....	73
2.1. CONTEXTE GEOPHYSIQUE DES ILES DE LA MER D'IROISE, ECOSYSTEMES ET RESSOURCES ASSOCIEES.....	75
2.2. LES SOCIETES INSULAIRES DE L'IROISE DANS LE PASSE : DES COMMUNAUTES AU MODE DE VIE MODESTE CONDITIONNE PAR LES RESSOURCES NATURELLES DE LA MER.....	97
2.3. LES SOCIETES INSULAIRES CONTEMPORAINES : UNE POPULATION AU MODE DE VIE « MODERNE », BASE SUR UNE ECONOMIE TOURISTIQUE ET RESIDENTIELLE	121
CHAPITRE III. FACTEURS DE DEVELOPPEMENT ET DE SOUTENABILITE POUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INSULAIRES DE L'IROISE	147
3.1. L'ILE, UNE RESSOURCE EN TANT QUE CADRE DE VIE	149
3.2. LES RESSOURCES DE LA MER CONSTITUTIVES D'UN GENRE DE VIE INSULAIRE	203
3.3. DES STRUCTURES DE GESTION SOUS PRESSION	261
CHAPITRE IV. LE ROLE DES CHOIX COLLECTIFS DANS LES TRAJECTOIRES DE DEVELOPPEMENT.....	287
4.1. DES TERRITORIALITES A MOBILISER.....	289
4.2. UNE TRAJECTOIRE POTENTIELLEMENT NON SOUTENABLE DU DEVELOPPEMENT LOCAL EN LIEN AVEC LES RESSOURCES DE LA MER, SUR LES TERRITOIRES INSULAIRES.....	297
4.3. PISTES DE TRAJECTOIRES SOUTENABLES	311
CONCLUSION GENERALE.....	339
SYNTHESE.....	341
APPORTS DE LA THESE	346
PERSPECTIVES	348
BIBLIOGRAPHIE.....	353
ANNEXES.....	375

INTRODUCTION GENERALE

QUESTIONNER LE DEVELOPPEMENT AU PRISME DES RAPPORTS ENTRE SOCIETE ET RESSOURCES

« Nous avons listé les grands enjeux des îles : le problème de l'habitat, le développement économique et la transition écologique. C'est cohérent avec ce qui se passe sur les îles et avec la volonté des élus » Directeur de l'Association des îles du Ponant, 2016.

Une enveloppe de 6,5 millions d'euros est garantie aux îles de la façade atlantique et de la Manche pour la période 2015-2020 par un contrat de partenariat intitulé *« Des enjeux partagés de développement »* signé sur l'île d'Ouessant en 2015 entre l'État français, la Région et l'Association des îles du Ponant. Ce contrat présente un caractère exceptionnel dans la mesure où il concerne ordinairement les Pays (loi Voynet), il témoigne d'une attention particulière portée aux îles.

La Région Bretagne précise les orientations dont elle souhaite que cette association qui inclut les îles de l'Iroise se saisisse, à travers cinq enjeux : *« 1. Accompagner le développement économique (...), 2. Exploiter et valoriser davantage la vocation maritime (...), 3. Développer l'accessibilité (...), 4. Préserver les ressources (...), 5. Offrir aux Bretonnes et aux Bretons des conditions de vie satisfaisantes »* (« Contrat de partenariat 2015-2020, Etat, Région Bretagne, Association des îles du Ponant », 2015). Le développement économique des îles, l'existence d'activités maritimes, mais aussi la préservation des ressources naturelles et la satisfaction des besoins des populations locales, apparaissent alors comme des enjeux dans le cadre de cette politique publique.

Le lien entre ces multiples enjeux interpelle les géographes : quelle est la traduction du développement économique sur le territoire ? Quels en sont ses déterminants ? Comment peut-il être « accompagné » ? Peut-on à la fois *« exploiter et valoriser davantage »* l'espace maritime et *« préserver les ressources »* ? Quels sont les besoins des populations locales pour garantir des *« conditions de vie satisfaisantes »* ? En définitive, qui sont les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de ces actions *« développer », « accompagner », « exploiter », « préserver »* ? Et comment interagissent-ils ?

Depuis 2012, le programme de recherche ID-îles (pour *« Initiative et développement dans les îles »*), initié par un partenariat entre l'Association des îles du Ponant et l'Université de Bretagne occidentale (UBO), et financé par la Fondation de France entre 2012 et 2018, s'est attaché à étudier le processus de développement sur les îles par l'analyse d'expériences et de projets (Brigand *et al.*, 2014). Ses résultats fournissent en 2013 un bilan démographique, social et économique de

l'ensemble des îles du Ponant et du témoignage des porteurs de projets sur les îles. Ils sont présentés aux acteurs des îles lors d'un atelier réunissant ces porteurs de projet, des habitants, leurs élus et les scientifiques de ce programme pluridisciplinaire, sur l'île de Groix. Le directeur du programme conclut cette riche rencontre par de nouveaux questionnements, qui orienteront les recherches futures : « *Les îles seraient-elles le lieu d'émergence de nouveaux modes de développement, plus durables et solidaires, comme de nombreux entretiens le laissent penser ? Retrouvent-elles ainsi le rôle d'avant-garde qu'elles ont déjà pu avoir au cours de l'histoire ?* » (Brigand et al., 2014).

Dans le prolongement de ces questionnements sur les « *modes de développement* » (Brigand et al., 2014), tenant compte de la « *vocation maritime de la Bretagne* » et de l'interaction probable de ce processus qu'est le développement avec l'objectif de « *préserver les ressources* » (« Contrat de partenariat 2015-2020, Etat, Région Bretagne, Association des îles du Ponant », 2015), les îles de l'Iroise ont paru être un terrain d'étude approprié.

Les îles de l'Iroise, Ouessant, Molène entourée de son archipel, et l'île de Sein, composent en effet une unité spatiale cohérente pour mener une telle recherche. Les trois îles principales, habitées par des populations permanentes, sont situées au cœur d'un espace naturel maritime qui fait l'objet d'une reconnaissance mondiale (patrimoine mondial de l'UNESCO). À ce titre elles intègrent les périmètres d'organismes de protection du milieu naturel, qui constituent un appareillage administratif pour la gestion de cet espace et de ses ressources, à travers la présence d'acteurs institutionnels : notamment du premier parc marin de France, le parc naturel marin d'Iroise (PNMI).

De plus, les critères géographiques auxquels ces îles répondent les situent dans des catégories différentes, « grande île éloignée » pour Ouessant et « petites îles éloignées » pour Molène et Sein, selon une typologie empruntée à L. Brigand (Brigand, 1983) (les autres catégories sont « proches du continent »). Ainsi, les processus peuvent être étudiés sur des terrains d'études répondant à ces deux caractéristiques différentes dont il est reconnu qu'elles ont un impact potentiel sur leur développement (Brigand, 1983), par ailleurs leur caractère « éloigné du continent » garantit la spécificité que pourrait conférer l'insularité à ces processus.

Une recherche doctorale est alors proposée sur ce terrain d'étude, elle est financée par le programme H2020 Success (pour « Strategic Use of Competitiveness towards Consolidating the Economic Sustainability of the European Seafood sector ») porté par le laboratoire d'économie maritime Amure, et par l'École Doctorale des Sciences de la Mer et du Littoral (EDSML) de l'Université de Brest. Elle s'appuie également sur le programme ID-îles 2 financé par la Fondation de France, fournissant

notamment l'opportunité de réaliser des missions sur les territoires de l'étude.

L'objet de cette thèse est d'analyser l'interaction entre le processus de développement local des îles de la mer d'Iroise et les ressources de la mer. Il pose d'emblée plusieurs questions : quels sont les enjeux d'un développement local sur ces territoires ? Quels en sont les déterminants ? Les spécificités insulaires ? Quelles sont les ressources de la mer en Iroise et peuvent-elles être le support d'un développement local ? le sont-elles déjà ? peuvent-elles l'être plus, et jusqu'à quel point ? Quels sont les impacts, positifs ou négatifs, de ce processus sur les ressources naturelles de la mer ? L'ensemble de ces questions sous-tendent la problématique. **Les ressources de la mer peuvent-elles répondre aux enjeux d'un développement local sur les îles de la mer d'Iroise ?**

Avant tout, il nous faut définir les concepts qui structurent cette problématique : le concept de « ressource », puis celui de « développement local » qui se trouve, comme nous pouvons le constater plus haut, au centre des politiques publiques sur les îles, des programmes scientifiques s'intéressant à ces territoires, dans leurs acronymes et dans leurs objectifs ou résultats, sans être nécessairement clairement définis. Nous souhaitons également identifier les connaissances qui existent déjà sur l'interaction entre ces deux concepts que sont les ressources et le développement local, aux différentes échelles, avant de produire une connaissance sur leur interaction à l'échelle de notre propre terrain d'étude. Quant aux îles de la mer d'Iroise et aux enjeux qui les concernent, ils seront largement décrits et identifiés dans les premiers temps de notre analyse.

L'étymologie du terme « ressource » est le latin « resurgere », qui signifie « se relever » ou « ressusciter ». Il désigne en son sens premier « *ce qui peut améliorer une situation fâcheuse* » (Centre national de ressources textuelles et lexicales). L'objet que le terme désigne est très variable, mais sa fonction est toujours d'être une réserve (en couture), un fond qui permet de se redresser (en aviation). Au pluriel, les ressources désignent d'abord au 16^{ème} siècle les richesses pécuniaires d'une personne, puis à partir du 19^{ème} siècle, elles s'élargissent aux moyens matériels, humains et aux réserves d'énergies dont peut disposer une collectivité (Petit Robert de la langue française). Enfin les ressources naturelles désignent en écologie « *l'ensemble constitué des éléments biotiques et non biotiques de la Terre, ainsi que des diverses formes d'énergies reçues (énergie solaire) ou produites sans intervention de l'homme (marées, vents)* » (CNRTL).

Les ressources se distinguent du capital qui est approprié, comme un bien acquis dont on dispose, alors que la ressource implique l'idée d'une possibilité, d'une disponibilité, qui peut être utilisée, mais ne l'est pas nécessairement : c'est un potentiel. Ce potentiel recouvre un champ très vaste : pour le Dictionnaire de la Géographie, « *Tout est ressource, on peut tirer profit de tout* » (Brunet et al., 1993), mais il s'agit bien d'un concept et

d'un construit social, *« une ressource n'existe que perçue, nantie d'une valeur d'usage, il faut donc qu'elle soit socialisée, en ce sens, une ressource "est" relation sociale »* (Brunet et al., 1993). Les ressources se distinguent ensuite de la « nature » en fonction de la perception que l'on en a : *« les ressources d'un milieu ne deviennent telles que si les Hommes les perçoivent comme de possibles richesses ou que si, les connaissant, ils les recherchent explicitement »* (Hubert & Mathieu, 1992). Cette différence de perception induit d'ores et déjà un risque : (Hubert & Mathieu, 1992) indiquent qu'à partir du moment où l'on perçoit une possibilité de tirer profit, la ressource crée généralement une concurrence ou un conflit d'usage, son utilisation peut alors aboutir à un épuisement des ressources.

Pour les géographes, la ressource est plus que l'objet d'une relation marchande : elle « fait » le territoire, puisqu'elle est ce que l'on mobilise dans le projet de territoire, et se situe à l'interface entre la nature et les sociétés (Blot & Milian, 2004; Lajarge & Roux, 2007). Elle est décrite en tant que : *« dynamique relationnelle à l'espace, résultant de l'interaction entre groupes d'acteurs et espace-physique »* (Blot & Milian, 2004) : nous avons associé société et ressources dans le titre du manuscrit (*« Vivre de la mer sur les îles de l'Iroise. Questionner la notion de développement au prisme des rapports entre société et ressources »*) la société étant définie comme le mode d'existence d'un groupe d'acteurs (Dictionnaire CNRTL). Notre étude consistera donc à étudier les relations des groupes humains habitant les îles avec les éléments qu'ils perçoivent comme des ressources au sein de la nature maritime qui les entoure.

De par leur configuration géographique, nous partons de l'idée — non originale, peut-être discutable — que la mer est l'espace de ressources qui s'impose. Nous entendrons les ressources de la mer au sens de tout élément naturel et maritime pouvant être utilisé par les hommes pour vivre sur le territoire. Par exemple, la beauté d'un paysage est une ressource cognitive pour le territoire, utilisée dans le cadre d'une économie touristique.

Alors que la définition du concept de ressource s'avère relativement simple, celle du développement local en tant que processus nécessite plus d'investigations.

Le « développement », une construction politique

Le « développement » est au départ un concept isolé des substantifs dont il est aujourd'hui accompagné (« durable », « local », etc., ajouts au concept que nous analyserons ensuite). Sur le plan théorique, il fait l'objet de différentes interprétations que nous souhaitons exposer, avant de l'analyser sur notre territoire d'étude.

Une définition construite en opposition au « sous-développement »

Les scientifiques de différentes disciplines pointent une difficulté à définir ce qu'est le développement. Sa définition semble s'être d'abord construite en opposition au « sous-développement ».

Le problème de définition qui concerne aussi ce corolaire du développement viendrait, pour Pierre Achard (1982), sémanticien et sociologue du langage, du fait que la mesure du phénomène a précédé sa définition. Cette mesure est décrite comme basée au départ sur des « *critères normatifs* » : en 1956 un document de l'Institut National des Études démographiques (INED) mentionne que des « *tests du sous-développement* » se sont basés sur l'épaisseur des annuaires (le nombre d'adresses répertoriées), la vitesse des trains, la suppression de la domesticité, marqueurs subjectifs de la modernité (Achard, 1982). Le rapport suggère aussi l'emploi de onze « *tests de sous-développement* » énumérés comme suit : « 1. Une forte mortalité, notamment infantile ; 2. Une fécondité physiologique dans le mariage ; 3. Une hygiène rudimentaire ; 4. Une sous-alimentation, carences diverses ; 5. Une faible consommation d'énergie ; 6. Une forte proportion d'analphabètes ; 7. Une forte proportion de cultivateurs ; 8. Une condition inférieure de la femme ; 9. Travail des enfants ; 10. Faiblesse des classes moyennes ; 11. Échelle des sociétés » (INED, n°7, PUF, Paris, 1956, cité par (Achard, 1982)). La norme du développement telle que promue par les pays occidentaux à cette époque peut alors se comprendre comme la traduction en négatif de cette liste, pour Pierre Achard (Achard 1982), qui y voit la trace des critères ayant présidé à la constitution de l'État-nation, intimement lié pour lui à la progression du libéralisme : « *priorité à la filiation, dans un monde supposé sans migration, constitution des classes moyennes en normes, réduction du rôle des cultivateurs, mais en fait de toute activité "primaire", augmentation de la disjonction entre production et consommation.* » (Achard, 1982).

Au sein de la discipline économique et dans le contexte des années 1960, l'ouvrage de Walt W. Rostow intitulé « *Les étapes de la croissance économique* » vise à éclairer les décideurs politiques sur le processus de développement : « *À considérer le degré de développement de l'économie, on peut dire de toutes les sociétés qu'elles passent par l'une des cinq phases suivantes : la société traditionnelle, les conditions préalables du démarrage, le démarrage, le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse.* »¹. Ces phases

¹ Walt W. Rostow, *The stages of Economic Growth*. Cambridge, Cambridge University Press, 1960, cité par (Rist, 2013)

sont identifiées par les économistes de l'époque ainsi que par les géographes (Marthelot, 1964), elles situent les sociétés traditionnelles comme référence du « *sous-développement* », et en opposition, un haut niveau de vie permettant un haut niveau de consommation comme le stade le plus avancé du développement. Cette idée de « *stades* » par lesquels « toute société doit passer » et la perception associée d'une supériorité des sociétés occidentales de par leur avance supposée sur les autres peuples (évolutionnisme social) (Achard, 1982), fait intervenir des conceptions « *universalistes* » et « *progressistes* » qui trouvent leurs racines dans les religions judéo-chrétiennes et dans la pensée des Lumières (Rist, 2013).

Des valeurs culturelles

Trente ans plus tard en 1990, la définition proposée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) semble avoir connu une évolution par un ensemble de critères s'attachant au bien-être de la personne humaine et de la société (Figure 1). Pourtant cette définition du développement fait toujours débat. Pour une partie des auteurs, cette interprétation du développement représente « *une impérieuse nécessité pour l'avenir des sociétés humaines* » (Brunel, 1996) ou « *un horizon d'attente mondiale* » (Lévy, 2008). Ces auteurs se réfèrent notamment à la progression d'indicateurs du développement humain que sont le recul de la mortalité infantile, l'alphabétisation, le pouvoir d'achat. Pour Jacques Lévy (2008), « *si on ajoute les droits de l'Homme et la démocratie on a là un ensemble résumant assez bien le développement. (...) [les différentes notions associées au développement] correspondent toutes à la même préoccupation de prendre en compte la globalité des dynamiques positives propres à une société, sans limitation a priori du nombre de dimensions concernées* ».

Pour une autre partie des auteurs (Partant, 1984; Rist, 2013), le développement n'est ni transculturel ni universel : si toutes les sociétés cherchent probablement à améliorer leur vie, elles ne perçoivent pas toutes dans le processus de développement l'unique moyen d'y parvenir. François Partant (1984) considère que toutes les sociétés humaines sont développées, puisqu'elles sont toutes le produit d'une évolution, se sont toutes adaptées à leurs besoins en fonction des ressources de leurs territoires. Il rappelle qu'avant les processus de colonisation et les initiatives de développement par les pays européens, les sociétés des actuels « pays en en voie de développement » étaient pendant des millénaires, des sociétés structurées, adaptées à leur environnement, organisées par leurs propres systèmes de circulation, de santé, d'éducation, de croyance et de rapports sociaux : « *Elles produisaient ce qui était nécessaire à la satisfaction de besoins qu'elles définissaient elles-mêmes en tenant compte des ressources de leur territoire (...), mais elles n'étaient pas nécessairement misérables pour autant* » (Partant, 1984).

De plus pour le politologue Gilbert Rist (Rist 2013), la définition du PNUD (Figure 1) ne répond pas à des critères scientifiques. Elle devrait pour ce

« Le développement est un processus qui permet aux êtres humains de développer leur personnalité, de prendre confiance en eux-mêmes et de mener une existence digne et épanouie. C'est un processus qui libère les populations de la peur du besoin et de l'exploitation, et qui fait reculer l'oppression politique, économique et sociale. C'est par le développement que l'indépendance politique acquiert son sens véritable. Il se présente comme un processus de croissance, un mouvement qui trouve sa source première dans la société qui est elle-même en train d'évoluer. »

Figure 1 : Définition du développement par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Défis au sud, Rapport de la commission sud, Paris, Economica, 1990 cité par (Rist 2013), p.34.

faire être fondée sur des caractères extérieurs et éliminer les prénotions (« fausses évidences ») pour que chacun puisse différencier ce qui est du développement de ce qui n'en est pas ; alors que les valeurs énoncées, qui confèrent au développement un caractère indiscutable, correspondent à des « injonctions normatives », qui rapprochent le développement d'une « religion moderne »², non d'un concept scientifique. Si ces valeurs paraissent indiscutables, les actions entreprises au nom du développement sont en revanche très discutées, notamment dans les pays considérés comme « en voie de développement »³.

Le développement trouve en revanche pour ces auteurs une définition permettant de synthétiser ses traductions concrètes sur le plan économique que nous retiendrons : « Impliquant une accumulation capitaliste, il se traduit par un accroissement des capacités de production et par une amélioration de la productivité du travail, de sorte qu'il assure en principe un bien-être matériel croissant à la société » (Partant, 1984). Les deux auteurs se rejoignent également sur le fait que le terme de « développement » a été choisi pour désigner le « changement social qui accompagne le processus de croissance économique » (Partant, 1984; Rist, 2013). Nous nous demandons alors si le développement est la croissance économique, s'il y est seulement lié ou s'il peut en être découplé.

Le développement et la croissance économique

La croissance économique est « l'augmentation durable de la production de biens et de services dans une économie au fil du temps » (Dictionnaire d'économie politique, Bishop and Benoît 2018). Si les scientifiques s'opposent sur l'idée que le développement soit un modèle durable ou non (Stiglitz, 1997), ils se rejoignent sur l'idée que le développement est indissociable de la croissance économique : il existe une forme de

² Pour Gilbert Rist, le développement pourrait s'apparenter à une « religion moderne » : c'est-à-dire à une certitude collective, rarement interrogée, animée par des propositions simples, des autorités, des rituels, des comportements conformes de citoyen agissant dans l'intérêt du développement. Comme les autres croyances, elle aurait la propriété de ne jamais être remise en question par les faits (Rist, 2013).

³ Les conséquences négatives des politiques de développement impulsées par les sociétés occidentales dans les pays du Sud sont l'objet de nombreux constats : en favorisant par exemple au Nigéria, au Congo et en Algérie la destruction d'économies agraires (Berthoud, 1984; Le Roy, 1984; Mangenot, 1984), des guerres résultant de la désorganisation des systèmes ethniques en place en Afrique subsaharienne (Berthoud, 1984; Le Roy, 1984), un déséquilibre économique et social en Algérie (Mangenot, 1984). Les programmes « d'aide au développement » financés par les organisations internationales se sont révélés soit inadaptés (Raynaud, 1984), soit contradictoires face aux « programmes d'ajustements structurels » déséquilibrants les économies de ces pays par l'ouverture imposée aux marchés internationaux, en contrepartie des dettes contractées auprès du Fonds monétaire international (FMI)(Rist, 2013). Plusieurs auteurs (Achard, 1982; Partant, 1984; Redclift, 2005; Rist, 2013) considèrent les problèmes actuels des PVD non pas comme la conséquence d'un sous-développement « naturel » mais comme le contrecoup d'une désorganisation des sociétés par le passé colonial, entretenu par l'actuelle exploitation des ressources de ces pays par les puissances économiques européennes.

croissance économique sans développement, mais pas de développement sans croissance économique (Bishop & Benoît, 2018; Brunel, 1996; Rist, 2013). Le phénomène de croissance est décrit comme en mesure de générer du développement si les profits (générés par la production de biens et de services) sont réinvestis dans les trois facteurs de production : les terres (ou les ressources), le travail (la formation, l'éducation) et le capital (infrastructures, technologies) (Bishop & Benoît, 2018). La croissance économique contribue logiquement à l'augmentation du niveau de vie, par la mise à disposition des biens et services à la consommation. C'est ce que mesure le Produit intérieur brut (PIB), indicateur le plus couramment utilisé pour mesurer la « richesse » d'un pays. Pour ces raisons, le développement est associé à la croissance économique.

À l'échelle locale, la croissance économique se traduit par l'accroissement de l'ensemble des flux monétaires générés par les services marchands, mais aussi par les services publics, qui constituent la majeure partie des emplois et des flux dans de nombreux exemples locaux (Davezies, 2000). La croissance économique est donc créatrice de richesse et d'emplois dans les territoires. Elle a aussi pour effet de concentrer les biens et services dans les lieux les plus compétitifs : en France par exemple durant une période de forte croissance économique (les trente glorieuses) on observe une centralisation de la population dans les métropoles à partir de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle (Talandier *et al.*, 2016) tandis que les espaces ruraux sont de plus en plus cantonnés aux fonctions productives ou de cadres de villégiature (Couturier, 2007). La métropolisation a pour corolaire la marginalisation d'autres espaces, moins compétitifs, ce qui est observé également dans d'autres pays adoptant des modèles de forte croissance économique plus ou moins tardivement dans leur histoire (Grésillon *et al.*, 2016; Mignot & Villarreal Gonzalez, 2005). Des politiques publiques visent à compenser l'éventuel désavantage de certains territoires du point de vue de leur compétitivité : des programmes européens par exemple, soutiennent le développement des espaces ruraux et littoraux (dont les îles) par des financements fléchés ou subventions. Sur les îles de l'Iroise, les liaisons île-continent sont financées par la puissance publique (par le biais d'une délégation), pour relier ces territoires à l'économie touristique, le tourisme étant l'un des principaux vecteurs de croissance économique sur les îles.

Le processus de croissance économique, et donc le processus de développement qui en découle, paraît se heurter à l'échelle globale comme à l'échelle locale, à deux limites. C'est en réaction à ces limites que la définition du développement va évoluer vers les notions de durabilité, de besoins humains et de local.

Interaction entre les concepts de développement et ressources

Des limites sociales et naturelles

Une première limite est l'accroissement des inégalités de revenus et des conditions de vie. À l'échelle planétaire d'abord, le temps de travail des catégories les plus pauvres a augmenté de 20 % entre 1979 et 2007 et leurs revenus stagnent tandis que la part de richesse possédée par les 1 % les plus riches s'accroît (Stiglitz, 2016) ; cette tendance est internationale et concerne en particulier les pays ayant privilégié depuis longtemps des modèles de forte croissance économique (Stiglitz, 2016). Les économistes J. E. Stiglitz (Stiglitz, 2016) et M. Redclift (Redclift, 2005) constatent que la productivité et les profits associés ont augmenté, mais n'ont pas « *ruisselé* »⁴ comme prévu dans l'ensemble de la société, que le phénomène de croissance économique a eu pour effet l'enrichissement des strates les plus aisées et aggloméré les revenus vers de grandes fortunes. Les problèmes engendrés par de fortes inégalités se répercutent sur l'ensemble de la société sur le plan social (problèmes sociaux, violence, sécurité, niveau d'éducation) (Redclift, 2005) et économique (Stiglitz, 2016; Stiglitz *et al.*, 2008)⁵. À l'échelle locale, la traduction de cet accroissement des inégalités alimenté par le phénomène de croissance économique est observée en fonction des territoires, par le creusement des écarts entre le niveau de vie des habitants d'un même territoire, d'un point de vue spatial par un creusement des écarts *entre* les territoires, mais aussi *au sein* d'une unité spatiale à travers le phénomène de ségrégation spatiale (Mignot & Villarreal Gonzalez, 2005).

Une seconde limite à laquelle se heurte le processus de croissance économique à la source du développement, provient des ressources naturelles. Cette limite est étroitement liée à la question des inégalités : « *Ce qui est au cœur du système du développement c'est que celui-ci prétend pouvoir se généraliser à l'ensemble de la planète par le biais d'une croissance censée être infinie (...) aujourd'hui, 20 % des hommes consomment 80 % des ressources de la planète (...), il n'est pas possible de mobiliser au moins quatre fois plus de ressources supplémentaires : l'environnement ne le supporterait pas.* »

⁴ La théorie économique prévoyait que l'enrichissement des plus hautes strates de la société devait « ruisseler » à travers les strates inférieures (« *trickle down effect* »), les inégalités auraient dû suivre une courbe en U (« *courbe de Kuznets* »), c'est-à-dire se creuser au départ puis se résorber d'elles-mêmes en raison des externalités positives générées par les investissements des plus riches (Hamaide *et al.*, 2012; Stiglitz, 2016). Joseph Stiglitz a par ailleurs mis en avant que la politique de renflouement des banques suite à la crise de 2008 (laquelle est interprétée comme une défaillance de gestion des banques) a permis au-delà du « sauvetage » de ces dernières, de les enrichir, sans que de quelconques effets positifs sur les économies concernées soient constatés (Stiglitz, 2016).

⁵ Des économistes ont montré que le niveau atteint par les inégalités n'est pas favorable au processus de croissance économique lui-même : ils identifient que si les politiques publiques souhaitent voir se perpétuer le processus de croissance économique, elles devraient investir dans les biens publics, dans l'éducation, promulguer des lois pour éviter les abus des plus riches, réguler le système financier, améliorer les droits des travailleurs, financer cette politique par la taxation des fortunes (Stiglitz, 2016; Stiglitz *et al.*, 2008)

(Rist, 2013). La croissance est, par définition, sans limites ou stade final, tandis que les ressources, même renouvelables, ont un caractère « fini » si elles sont exploitées au-delà de leur capacité de renouvellement. L'ensemble des ressources utilisées, exploitées, valorisées par le biais de leur transformation en biens et services, sans qu'aient été défini de limites à leur utilisation seraient donc amenées à se raréfier. Les premiers constats de l'interaction négative entre le développement et les ressources apparaissent dès le 19^{ème} siècle (Grove, 2018), ils s'accroissent à partir des années 1970.

En 1972 le rapport Meadows « *Les limites à la croissance* »⁶ (Meadows et al. 1972) pose les limites physiques de la croissance : les premières étant les ressources non renouvelables en pétrole et les pollutions, face à l'augmentation de la population, des besoins en alimentation et des productions industrielles : « *Nous n'avons pas prouvé qu'il y avait des limites à la croissance physique sur une planète finie — cela nous a semblé évident, naïfs que nous étions — ; nous avons essayé de comprendre la nature de la croissance sociale à l'intérieur de ces limites.* » (Meadows, 2013). C'est à la suite du rapport Meadows que la définition du développement connaît une évolution, notamment à travers ses suffixes : « durable », « humain », « local ».

Étant entendues ces deux limites au processus de développement relevées par la littérature scientifique, nous devons donc nous intéresser au sein de cette problématique sur le développement local en lien avec les ressources en mer d'Iroise, à la notion de soutenabilité, qui se définit comme « *ce qui peut être supporté* » (Dictionnaire national de Ressources textuelles et lexicales). Sur un territoire, nous pouvons l'entendre comme le niveau de vie humaine qui peut être supporté tant par les environnements naturels que par les humains qui les habitent, sur le long terme.

De nouvelles définitions du développement ?

La définition du développement durable présentée (Figure 2) est celle du rapport Brundtland publié par l'Organisation des Nations Unies en 1987. La forme d'organisation de société qu'elle propose est toujours dans la perspective d'une croissance économique, identifiée comme « *unique voix* » (Brullot et al., 2017; Brundtland et al., 1987). À ce titre, plusieurs auteurs, économistes et penseurs de l'écologie émettent une critique du développement durable qu'ils qualifient d'oxymore (comme « une montée qui descend ») : la croissance étant fondée sur l'accumulation exponentielle de biens et services, au détriment des ressources naturelles, au profit des populations les plus riches et au détriment des populations les plus pauvres, ne peut être durable à leur sens (Jackson, 2009; Latouche, 2004; Meadows, 2013; Perret, 2018; Redclift, 2005; Rist, 2013).

⁶ Titre original : « *The limits to the growth* »

Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement durable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. La notion de développement durable implique certes **des limites**. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues, mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos **techniques et de l'organisation sociale** ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine. Mais nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à **ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique**. La Commission estime que la pauvreté généralisée n'est pas une fatalité. (...) Pour satisfaire les **besoins essentiels**, il faut non seulement assurer la croissance économique dans les pays où la majorité des habitants vivent dans la misère, mais encore faire en sorte que les plus démunis puissent bénéficier de leur juste **part des ressources qui permettent cette croissance**. »

Figure 2 : Définition du développement durable donnée par le rapport Brundtland. Source : Rapport Brundtland, Commission mondiale pour l'environnement et le développement, 1987.

Cette définition prend acte des limites exposées précédemment, mais suggère qu'elles ne sont pas une fatalité : les limites naturelles pourront trouver des solutions techniques, et la croissance économique résoudra le problème des inégalités. Une théorie développée par l'économiste R. Solow (Solow, 1957, 1991) consiste à dire que le progrès technique pourrait permettre aux sociétés de passer outre la question de la finitude des ressources naturelles, grâce à leur caractère « *substituable* »⁷. Toutefois il a été démontré que les nouvelles technologies et le processus du progrès technique lui-même, sont consommateurs de ressources, d'énergies, génèrent des pollutions et une entropie (Faucheux, 1992; Georgescu-Roegen, 1979), que même les « *technologies de remplacement* » ne sont pas neutres et génèrent d'autres types de problèmes environnementaux (Redclift, 2005). L'obstacle à l'hypothèse de la substituabilité se trouve également sur le plan éthique : nier le rapport sensible que les sociétés entretiennent avec leur environnement et qui fonde leurs rapports sociaux pourrait provoquer de grandes perturbations aux conséquences graves et imprévisibles (Beau, 2017; Charbonnier *et al.*, 2017; Ricoeur *et al.*, 2018). L'économiste B. Perret estime enfin que le progrès technique et les innovations pourront au mieux « *verdir un peu la croissance, mais certainement pas la rendre soutenable* » en l'absence d'une réflexion sur les modèles de développement.

Le concept a pourtant été le point focal des réflexions, débats et décisions prises au premier Sommet de la Terre à Rio en 1992. Pour le géographe M. Redclift (2005), les engagements des pays ont eu quelques effets concrets en termes de réduction des gaz à effet de serre, de politiques locales en faveur de l'environnement (agendas 21 par exemple), mais en terme sociétal, cette nouvelle définition a aussi donné lieu à un « *consommérisme vert* » c'est-à-dire qu'il est utilisé comme argument marketing sans que soient modifiés la manière de produire et de consommer (Redclift, 2005).

Il paraît donc nécessaire de porter une réflexion sur les modes de développement, c'est-à-dire la manière dont s'organisent les sociétés en lien avec leurs ressources. M. Redclift (2005) relève le hiatus qui existe dans la notion de développement durable sur les questions relatives aux besoins (quels sont les besoins réels des générations actuelles ? Quelle différence entre besoins et désirs ? que sait-on des besoins des autres cultures ? de ceux des générations futures ?). En passant outre ces questions le développement durable aurait glissé, vers la définition des droits humains et environnementaux, pour devenir dans un contexte de

⁷ « Les biens et services peuvent se substituer les uns aux autres. Si vous ne mangez pas une espèce de poisson, vous pouvez manger une autre espèce de poisson. Les ressources sont, pour utiliser un des mots favoris des économistes, "fongibles" en quelque sorte. Elles peuvent prendre la place les unes des autres. (...) Cela suggère que nous ne devons rien de particulier à l'avenir. Il n'y a aucun objet spécifique que l'objectif de durabilité, l'obligation de durabilité, nous oblige à laisser intact. »⁷ (Solow, 1991)

globalisation économique, un discours vague et souvent déconnecté des réalités de terrain (Redclift, 2005).

Plusieurs travaux scientifiques ont été réalisés sur la question des besoins, afin de contribuer à la définition d'un développement humain. Les travaux d'A. Sen identifient que les besoins humains ne peuvent se résumer à la richesse matérielle (Anand & Sen, 2000) et que la possibilité d'accéder au bien-être dépend des « *capabilités* » (Nussbaum & Sen, 1993; Sen, 2008), c'est-à-dire de la liberté de choix pour accéder à des besoins qui peuvent être « *simples* » (être bien nourri, éduqué), puis « *complexes* » c'est-à-dire être heureux, participer à la vie de sa communauté, etc.

En parallèle, les travaux de l'économiste M. Max-Neef *et al.* (1992) ont porté sur la définition des besoins humains fondamentaux : subsistance, protection, affection, compréhension, participation, loisir, création, identité, liberté. L'originalité de ces travaux réside dans l'idée que chaque besoin peut être associé à différentes manières de le satisfaire (la scolarisation est pour lui un des moyens de satisfaire le besoin de compréhension). Ainsi, il rend compte d'une certaine universalité de la notion de besoin, tout en mettant en avant l'extrême diversité dans la manière d'y répondre et donc, qu'aucune culture ne prévaut sur une autre. M. Max Neef définit la culture comme étant « *les choix dans la manière de satisfaire ces besoins* » (Max-Neef *et al.*, 1992). Sa proposition est par ailleurs que tous les besoins sont interreliés et qu'aucun n'est plus important qu'un autre, hors mis sur le court terme, la subsistance. Il identifie que les sociétés de croissance économique ont privilégié la satisfaction de deux besoins — la subsistance et le loisir — en négligeant les autres besoins, s'exposant aux pathologies associées à leur privation : violence, marginalisation, exil, peur.

Les travaux de M. Max-Neef *et al.* (1992) démontrent par le cas d'étude de dix-neuf pays que les courbes de la croissance économique et de développement humain sont corrélées, jusqu'à un certain seuil, où la courbe de développement humain décroche pour une tendance à la baisse. Des travaux ultérieurs ont corroboré ce résultat : « *Pour chaque société il semble y avoir une période pendant laquelle la croissance économique (telle que mesurée de manière conventionnelle) participe à une amélioration de la qualité de vie, mais seulement jusqu'à un certain point — un seuil — au-delà duquel, s'il y a plus de croissance économique, la qualité de vie commence à se détériorer.* »⁸ (Max-Neef, 1995). À travers ces travaux, nous comprenons que la qualité de vie et les besoins des populations seront à définir, afin de savoir si le processus de développement local y répond.

Ces travaux semblent avoir contribué à l'émergence d'instruments de mesure du développement qui envisagent d'autres réponses aux besoins

⁸ Texte original : « *For every society there seems to be a period in which economic growth (as conventionally measured) brings about an improvement in the quality of life, but only up to a point – the threshold point – beyond which, if there is more economic growth, quality of life may begin to deteriorate* »

Le développement humain est un processus qui conduit à l'**élargissement des choix** offerts à chacune et à chacun. Mais le développement humain est aussi l'objectif ; il est à la fois un processus et un résultat. Pour qu'il y ait développement humain, les individus doivent influencer sur les processus qui déterminent leur vie. Dans ce contexte, **la croissance économique est un facteur important du développement humain, mais elle n'en est pas la finalité**. La notion de développement humain fait référence au développement des individus par la création de **capabilités humaines**, au développement par les individus par leur **participation** active aux processus qui déterminent leur vie et au développement pour les individus par l'amélioration de leur vie. Elle transcende les approches traditionnelles du développement, notamment par les ressources humaines, les **besoins essentiels** et le bien-être humain.

Figure 3 : Définition du développement humain donnée par le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2016.

humains que la croissance économique. Des indicateurs pour mesurer le développement ont notamment été mis en place suite aux travaux d'économistes et du PNUD (Jahan, 2016; Stiglitz *et al.*, 2008). L'indice de développement humain (IDH) combine trois variables : le revenu national brut par habitant, l'espérance de vie et le niveau d'éducation. D'autres indices ont été ajoutés : les inégalités de revenus, les inégalités entre les hommes et les femmes, la pauvreté multidimensionnelle qui mesure les aspects de la pauvreté autres que le revenu (Jahan, 2016). Des modifications ont été apportées à la définition du développement, celle-ci intègre (Figure 3), l'idée que « *la croissance économique n'est pas une finalité* »⁹ ; enfin la prise en compte des besoins humains et de formes de pauvreté autres qu'économiques. Il s'agit donc de véritables avancées concernant la conceptualisation et la mesure du phénomène.

Le développement local, cadre de référence actuel

La définition du développement local naît à la suite des réflexions sur la durabilité et les besoins humains, on peut donc faire l'hypothèse qu'elle intègre les limites des précédentes versions du développement, représente un cadre d'analyse approprié pour nos territoires d'étude. Nous exposons le contexte de son apparition, puis les atouts et limites qu'il représente vis-à-vis de l'analyse du fonctionnement d'un territoire et de ses ressources.

C'est dans le contexte des années 1970 que la thématique du développement se tourne vers les pays occidentaux (Rist, 2013), en particulier à l'échelle locale dans les années 1980 (Jollivet, 1985). Cette nouvelle échelle de réflexion pour le développement répond à plusieurs tendances : un intérêt porté à l'entrepreneuriat individuel et aux facteurs de localisation des entreprises, c'est-à-dire de « *développement endogène* » (Demazière, 2002) dans un contexte de pertes massives d'emplois (Coffey & Polèse, 1984; Pecqueur, 2000), une crise économique et une crise des ressources (notamment pétrolières) face auxquels l'État se trouve impuissant (Gagnon & Klein, 1991; Hamel, 1990; Jollivet, 1985) ce qui est interprété comme une « *crise de la régulation* » (Gagnon & Klein, 1991). Ces crises associées à une demande croissante de participation de la part des citoyens poussent l'État à reporter un certain nombre de compétences sur les collectivités locales (lois Defferre 1982). Les collectivités ont désormais la responsabilité de se rendre attractives pour les entreprises (Dumont, 2013).

En effet, le développement local est le fait d'acteurs du territoire, qui peuvent être des entreprises (Dumont, 2013), mais aussi, et souvent dans

⁹ La croissance économique demeure la principale préoccupation des dirigeants politiques (Perret, 2018), ce que nous pouvons constater à travers l'analyse de plusieurs documents de politique et d'aménagement du territoire et relatifs aux ressources : « Pacte de stabilité et de croissance » engageant les pays membres au niveau européen, adopté en juin 1997, stratégie de « Croissance bleue » pour l'espace marin adoptée par la Commission européenne en 2012, programme politique du gouvernement la République en marche (2017, en ligne), Stratégie Nationale pour la mer et le Littoral (SNML).

le cas des espaces périphériques comme les espaces ruraux et insulaires, des collectivités locales (Davezies, 2000), ainsi que des porteurs d'initiative associatifs. La présence de ces acteurs dépend pour (Dumont, 2013) de leur capacité à se rendre attractifs : nous nous intéresserons alors à l'attractivité des îles de la mer d'Iroise pour savoir dans quelle mesure elle représente un levier de développement local : l'attractivité se définissant comme la capacité d'un territoire à attirer (Brunet *et al.*, 1993), en l'occurrence, des porteurs de projets.

Sur le plan conceptuel, le développement local recouvre une dimension plus qualitative et il est chargé de plus de contenu humain que les précédentes versions du développement : son champ d'études va au-delà des seules relations marchandes en s'intéressant à la contribution des services publics, des échanges hors marché, des dynamiques associatives, une plus grande attention est aussi portée aux logiques d'acteurs et de réseau (Pecqueur, 2000).

Le développement local à travers la littérature fait notamment intervenir la notion de « *qualité du cadre de vie* » (Hamel, 1995; Torres, 2002), il constitue donc un cadre analytique prenant en compte des aspects non économiques que comporte le cadre de vie (Hamel, 1995). Le cadre de vie est défini comme « *tout ce qui constitue l'environnement de la vie quotidienne comprend l'habitation, son milieu, le trajet domicile-travail, l'organisation et l'offre de loisirs* » (Brunet *et al.*, 1993). Il peut être décrit en fonction de plusieurs critères empruntés à E. Torres (Torres, 2002) : des dimensions esthétiques et de confort (infrastructures, vue, ouïe, odorat), la dimension des menaces et risques environnementaux (intégrité physique de l'individu), la dimension identitaire, sociale, et patrimoniale du cadre de vie (relations sociales dans les espaces publics, identité personnelle des individus), l'accessibilité spatiale aux différents usages de l'espace. Remarquons que les différentes dimensions de la qualité de vie définie par E. Torres (2002) rejoignent la liste des besoins humains fondamentaux exposés dans le paragraphe précédent sur le développement humain (besoins de Protection, d'Identité, d'Affection, de Participation). Les notions de qualité et de cadre de vie, fréquemment utilisées par les auteurs qui s'intéressent au développement des territoires, paraissent pertinentes pour étudier le bien-être des sociétés (Hamel, 1995; Max-Neef, 1995; Max-Neef *et al.*, 1992; Meadows *et al.*, 1972; Torres, 2002). À ce titre, cette notion de qualité du cadre de vie sera utilisée pour analyser les besoins et les conditions de vie que les populations insulaires mettent en avant. Nous formerons l'hypothèse que l'attractivité des îles de la mer d'Iroise pourrait être liée à la qualité de vie et au cadre de vie qu'elles offrent.

Sur le plan opérationnel, le développement local semble représenter une opportunité que les acteurs puissent définir eux-mêmes en concertation, leurs propres normes, en fonction des enjeux qu'ils identifient pour leur territoire (Theys 2002; Gagnon 1994; Hamel 1995). En tant que politique, il peut fournir l'opportunité « *d'une discussion au niveau local des*

conditions éthiques et politiques du partage des ressources » (Gagnon, 1994), dans le respect du cadre de vie défini par les citoyens.

La principale limite qui paraît exister concernant la pertinence du développement local comme cadre de référence pour l'analyse d'un territoire et de ses ressources, c'est que ce concept paraît souffrir d'une imprécision quant à sa définition, voire d'un « *vide théorique* » (Dubresson & Fauré, 2005; Hamel, 1990). Ce vide laisse la place à des visions opposées. Nous retiendrons toutefois la définition de B. Pecqueur (Pecqueur, 2000) en tant que « *dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent sur un territoire* ». Par ailleurs, tenant compte des analyses qui précèdent, nous savons qu'il s'agit d'un processus qui relève de la croissance économique définie comme « *l'augmentation durable de la production de biens et de services dans une économie au fil du temps* ». À ce titre, nous devons être attentifs au fait que le développement local est susceptible d'accroître les inégalités sur le territoire et d'avoir une interaction négative avec les ressources naturelles, nous nous intéresserons alors aux besoins des populations sur le territoire ainsi qu'à la notion de soutenabilité. Nous tenons également compte du fait que le concept est une construction, culturelle, politique, qu'à ce titre il n'est pas transculturel ni universel. Étant donné qu'il s'agit du concept que nous avons rencontré sur les territoires de l'étude, à travers les politiques qui y sont menées, le discours des élus, des scientifiques et des habitants, nous avons choisi de l'utiliser dans le cadre de notre problématique, d'identifier la manière dont il se traduit en lien avec les ressources locales.

Questionner l'interaction entre développement et ressources à l'échelle d'un terrain insulaire

Nous avons pu voir à travers l'exploration de ces définitions que les termes du sujet, « ressources » et « développement », apparaissent en tension l'un avec l'autre. Le premier semble « faire » le territoire, l'autre, qui répond à une attente des populations locales et conditionne la pérennité de leur présence, est aussi susceptible de générer des pressions et donc de « défaire » le territoire à travers la détérioration de ses ressources. Dans ce contexte, notre problématique (**les ressources de la mer peuvent-elles répondre aux enjeux de développement local sur les îles de l'Iroise ?**) s'intéressera à la soutenabilité de cette interaction entre développement local et ressources à l'échelle d'un terrain insulaire.

Considérant le caractère insulaire de ce terrain d'étude, nous rejoindrons François Taglioni sur le fait que *« l'île n'est pas un objet géographique spécifique, mais les phénomènes géographiques, économiques, politiques et sociaux qui s'y déroulent sont souvent amplifiés par l'insularité, l'îlénité et l'insularisme ; c'est peut-être là sa plus grande spécificité »* (Bernardie-Tahir, 2011). Les géographes sont familiers des jeux d'échelle et procèdent dans leur analyse du général au particulier, ou du particulier au général comme dans le cas des études insulaires (Grenier, 2000). Concernant l'étude de l'interaction entre le processus de développement local et les ressources, nous optons alors pour le second procédé, nous considérerons alors le point de vue de Nathalie Bernardie-Tahir (2011) : *« il nous semble que l'île peut être, si l'on recourt à la figure de la synecdoque, cette petite partie susceptible de nous aider à comprendre le tout »*.

Le questionnement général a été décomposé en plusieurs hypothèses, qui ont eu pour vocation de définir les différentes directions de la recherche. Présentées (Tableau 1), elles ont été élaborées grâce à un travail exploratoire sur le terrain et dans la bibliographie, ce qui a permis de s'assurer que ces questionnements n'étaient pas déconnectés des réalités de terrain. À travers notre recherche elles devront être confirmées, infirmées ou nuancées.

La première hypothèse concerne le potentiel de développement local lié aux ressources naturelles de la mer autour des îles de l'Iroise. En effet, si le développement local représente un enjeu pour ces territoires, quelles sont les ressources sur lesquelles le processus peut s'appuyer ? Au vu de la configuration géographique des îles, nous sommes partie de l'idée que les populations insulaires devaient être tournées vers l'espace maritime : est-ce le cas ? Quelles sont les ressources de cet espace et comment peut-on les qualifier ? Une partie des recherches portera sur les ressources que représente l'environnement naturel des îles de l'Iroise, la manière dont elles ont été valorisées dans le passé et la manière dont elles sont valorisées aujourd'hui.

Nous avons évoqué en introduction que l'émergence du processus de développement local dépend des acteurs qui en sont à l'origine, dont la présence est conditionnée par l'attractivité du territoire. La seconde hypothèse que nous formons est que l'attractivité des territoires insulaires pourrait être liée à la qualité de vie et au projet de vie des porteurs d'initiative. Pour le savoir, une partie des recherches portera sur les raisons qui expliquent la présence de porteurs d'initiatives sur les îles.

L'analyse de la trajectoire du développement a attiré notre attention sur les limites humaines et naturelles auxquelles il se heurtait, tant à l'échelle globale qu'à l'échelle des territoires. Ces limites ont donné lieu à des évolutions dans sa définition ainsi que dans l'organisation des sociétés vis-à-vis de l'exploitation des ressources naturelles, à travers la perception de la nécessité d'une soutenabilité. Dans cette perspective, nous formons l'hypothèse que les logiques d'exploitation des ressources de la mer en Iroise seraient en évolution par rapport au passé. Nous devons étudier les logiques d'exploitation individuelles et collectives, actuelles (à travers le discours des professionnels de la mer) et passées (à travers le discours des anciens et les ressources bibliographiques).

Enfin nous avons évoqué le fait que les îles de l'Iroise étaient un terrain d'étude cohérent pour cette recherche, entre autres parce qu'elles se situaient au centre d'un espace faisant l'objet d'un appareillage administratif pour la gestion et la protection de l'environnement maritime et de ses ressources. Dans le cadre d'une attention portée à la notion de soutenabilité au cours de cette introduction, nous faisons l'hypothèse que les organismes de gestion présents sur le territoire représenteraient un potentiel pour la soutenabilité du développement local en lien avec les ressources de la mer. Nous devons analyser les actions des organismes de gestion, la perception de ces actions par les acteurs insulaires et les gestionnaires de ces organismes par le croisement des points de vue, afin de comprendre comment fonctionne la gestion des ressources censée garantir une soutenabilité des activités humaines.

Tableau 1 : Hypothèses de recherche

HYPOTHÈSE 1 : Il existerait un potentiel de développement local lié aux ressources naturelles de la mer autour des îles de l'Iroise.

HYPOTHÈSE 2 : L'attractivité des territoires insulaires pourrait être liée à la qualité de vie et au projet de vie des porteurs d'initiative.

HYPOTHÈSE 3 : Les logiques d'exploitation des ressources de la mer seraient en évolution par rapport au passé.

HYPOTHÈSE 4 : Les organismes de gestion présents sur le territoire représenteraient un potentiel pour la soutenabilité du développement local en lien avec les ressources de la mer.

Cette recherche vise, à travers ces hypothèses, un objectif : **produire une connaissance sur la soutenabilité d'un modèle de développement par un exemple localisé**, qui est celui des îles de la mer d'Iroise. Pour ce faire, la thèse est structurée en quatre parties, chacune divisée en trois sous parties.

Une première partie — *mener une recherche en géographie sur des territoires insulaires, positionnement et méthodologie* — est un départ pour les îles avec la description du bagage disciplinaire et des modalités d'approche du terrain d'étude. Elle expose les différentes méthodes qui ont été employées pour générer les données de la recherche, de leur mise en œuvre à l'extraction de résultats. Les résultats sont exposés dans les parties suivantes.

Une seconde partie – *Lien des populations insulaires aux ressources de la mer et enjeux du développement local sur les îles de l'Iroise* – vise à décrire le contexte et les enjeux du territoire d'étude que l'on observe actuellement, à travers deux dimensions : la première est spatiale, nous observerons les environnements naturels qui composent les données physiques du territoire, potentielles ressources ; la seconde est temporelle, nous découvrirons comment les sociétés se sont adaptées à l'environnement maritime des îles en utilisant ces ressources, jusqu'à aujourd'hui, où s'exprime la volonté d'un développement local.

Nous pourrions alors analyser les facteurs à l'origine d'un développement local et les conditions de la soutenabilité de la présence humaine sur ces territoires à travers une troisième partie — *Facteurs de développement et de soutenabilité pour l'utilisation des ressources insulaires de l'Iroise*.

Enfin une discussion conclusive – Le rôle des choix collectifs dans les trajectoires de développement — nous permettra d'extraire, à partir de ce terrain d'étude, une connaissance plus générale à travers les apports de la littérature scientifique et la comparaison avec d'autres terrains d'étude.

CHAPITRE I. POSITIONNEMENT ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN GEOGRAPHIE SUR LES ILES DE L'IROISE

Nous allons expliciter en quoi a consisté la pratique de la géographie portant sur le terrain d'étude des îles de la mer d'Iroise : au niveau théorique, du positionnement scientifique à la problématisation d'un sujet, puis au niveau pratique, des aspects les plus concrets de la production de données sur le terrain à leur interprétation jusqu'au travail de rédaction.

1.1. Positionnement disciplinaire et épistémologique

Pour situer la thèse dans un contexte scientifique et donner à comprendre le cheminement choisi, nous souhaitons préciser le positionnement disciplinaire qui a sous-tendu cette recherche. La géographie est une discipline ouverte qui permet une certaine liberté dans les orientations de la recherche, nous allons donc expliciter les orientations et les choix qui ont déterminé sa réalisation.

1.1.1. Lien entre société et ressources en géographie

Plusieurs auteurs estiment nécessaire de positionner tout travail de recherche par rapport aux courants méthodologiques (positivisme, constructivisme, méthode hypothético-déductive ou inductive, qualitative ou quantitative) (Nguyễn-Duy & Luckerhoff, 2006; Paturel, 2004) et de préciser ses valeurs disciplinaires (Meur-Ferec, 2006). À travers le développement qui suit, nous explicitons la manière dont la discipline nous amène à explorer le sujet et nous préciserons les choix épistémologiques qui ont commandé le processus de recherche.

En s'intéressant aux populations des îles de la mer d'Iroise et à leurs interactions avec les ressources de la mer, on se trouve au cœur de la notion de territoire défini comme : « *le point de rencontre de la nature et de la culture, des sociétés et de leur environnement, mais aussi dans le champ de la durée et de l'histoire, au contact si ténu du sujet, de l'Homme et des groupes sociaux (...). Le territoire concrétise la façon dont l'Homme et ses sociétés se représentent, conçoivent et produisent leur rapport à l'espace* » (Di Méo, 1998). L'objet d'étude fait également appel à la notion d'écoumène telle que définie par (Berque, 2010), c'est-à-dire un espace habité par l'humain, ce dernier entretenant un rapport existentiel avec le lieu qu'il occupe. À travers le concept japonais de « Fûdo », A. Berque (1994) met en avant l'idée qu'un milieu est tissé par les relations entre les humains et la nature. La géographie, étudiant l'écoumène, se doit d'être : « *une étude du milieu, complexe, ambivalent, par lequel une société pratique et théorise son rapport à la*

nature » (Meur-Ferec, 2006). La présente étude s'appliquant à interpréter les relations entre les ressources et les humains en un lieu particulier, étudie alors le « Fûdo » des îles de la mer d'Iroise. La géographie nous permettra d'aborder le territoire par le biais de la relation entre les populations et leur ressource : « *La géographie ne porte pas sur le fait humain, pas plus qu'elle ne porte sur le fait environnemental, en fait elle s'intéresse à la relation qui existe entre les deux. La géographie est une science des relations*¹⁰. » (Meur-Ferec, 2006).

La géographie en tant que discipline universitaire affirme son ancrage à la pratique du terrain, à travers la figure du « *géographe de plein-vent* » en opposition à la figure du « *géographe de cabinet* » (Robic, 2016). Nous n'avons pas cherché à nous déterminer d'un camp ou de l'autre, mais plutôt alterné entre ces deux attitudes, en combinant l'information de terrain et le travail de recherche bibliographique et d'archive, à la manière des géographes classiques (Bernardie-Tahir, 2011; Robic, 2016). L'approche par le terrain a conduit le positionnement de recherche vers une approche empirique et inductive. La méthode inductive permet de modifier les questionnements au fur et à mesure des constats observés sur le terrain (Quivy & Van Campenhoudt, 1995).

L'imprégnation sur le terrain d'étude a commencé dès le premier mois de la recherche, ce qui a permis d'élaborer de grands axes de travail qui ont évolué au fil des missions de terrain et de ce qu'il semblait opportun d'approfondir, jusqu'à ce que l'on arrête des hypothèses de recherche permettant de cadrer les futurs entretiens. Nous avons ainsi pu affiner les questionnements en fonction de ce qui émergeait au cours des premiers terrains. L'analyse et la collecte de données ayant été des processus liés, ce paramètre nous situe dans une démarche itérative et nous rapproche finalement de la méthodologie de la « *Grounded theory* », « *théorie ancrée* », des sociologues américains (Corbin & Strauss, 1990).

1.1.2. Pluridisciplinarité en pratique

Cette recherche est une thèse de géographie, elle relève aussi, pour une part, de la pluridisciplinarité. De par son objet d'étude d'une part, faisant appel à au moins trois disciplines, pour l'étude des territoires (géographie), des processus économiques liés au développement local (économie), des environnements naturels et de leurs ressources (biologie, écologie). De par l'appui d'une codirection en économie d'autre part (laboratoire d'économie maritime Amure), la recherche trouve une orientation de cette discipline, notamment en ce qui concerne le choix des outils, les concepts et le vocabulaire utilisé. D'ailleurs, l'ensemble de ces éléments lorsqu'ils émanent d'une autre discipline, nécessitent un apprentissage.

¹⁰ Texte original : *It's not the human fact which is geography, any more than it is the environmental fact, but rather the relation which may exist between the two. Geography is a science of relationships*"

À travers la bibliographie, nous avons utilisé les travaux d'anthropologues et de sociologues, en ce qui concerne la pratique de terrain ; les travaux de l'économie, des sciences politiques et de l'écologie politique en ce qui concerne l'analyse. Finalement, « *Accepter ainsi de s'hybrider avec d'autres disciplines est sans doute le signe, au terme d'une trentaine d'années d'existence, d'une arrivée à maturité de cette branche de la géographie* » (Goeldner-Gianella & Humain-Lamoure, 2010). La géographie appartient au corps des sciences humaines et sociales qui dans leur globalité, ont en effet en commun de nombreux procédés (Olivier de Sardan, 2008).

1.1.3. Des méthodes qualitatives

La méthode qualitative privilégie les outils de l'analyse de discours et de l'observation (Bertrand *et al.*, 2006). Une partie de l'univers scientifique s'interroge encore sur « *l'objectivité* » du matériel qualitatif (Bertrand *et al.*, 2006). Ces interrogations naissent d'un doute portant à la fois sur les données qualitatives issues de l'observation et des entretiens, qui ne sont pas systématiquement représentatives et sont par nature subjectives (les dires d'acteurs sont des points de vue, les observations correspondent à un contexte donné et peuvent changer dans un autre contexte) ; et à la fois sur l'objectivité de l'analyste dans le processus d'interprétation des données. Les courants de pensée qui sous-tendent cette question de l'objectivité ou de la subjectivité des sciences sont les courants positivistes et constructivistes. Le constructivisme considère la réalité comme le résultat d'une construction humaine. Appliqué à la science, il sous-tend une certaine subjectivité des résultats scientifiques, tandis que le positivisme prétend à une science fondée sur des faits et sur une réalité objective. P. Bourdieu (1993) soutient l'idée que la subjectivité est inévitable : « *La différence n'est pas entre la science qui opère une construction et celle qui ne le fait pas, mais entre celle qui le fait sans le savoir et celle qui, le sachant, s'efforce de connaître et de maîtriser aussi complètement que possible ses actes, inévitables, de construction et les effets qu'ils produisent tout aussi inévitablement* » (Bourdieu *et al.*, 1993).

Ainsi, en ce qui concerne le travail d'interprétation par l'analyste, nous éviterons l'écueil de prétendre à son objectivité. L'acquisition d'une connaissance géographique procède elle aussi au contraire, d'une certaine subjectivité, tel que l'affirme A. Bailly (2004) : « *la connaissance géographique débute par la subjectivité (...), afin de pouvoir décrire, modéliser, interpréter et expliquer les pratiques spatiales des hommes. N'oublions pas que derrière le choix de la méthode, derrière le choix de variables et la conception même du modèle se cachent des chercheurs qui font partie des sociétés* ». Conscients de cette inévitable subjectivité, nous expliciterons dans cette partie la procédure de construction du savoir, afin que le lecteur soit informé des conditions de sa production (Ghasarian, 1997) et d'en garantir le caractère « *reproductible* » (c'est-à-dire que la même recherche effectuée par une autre analyste, dans des conditions similaires et empruntant la même méthode, devrait conduire au même résultat) (Corbin & Strauss, 1990; Donegani *et al.*, 2013).

1.2. L'enquête de terrain, outils et pratiques

La pratique du terrain a permis la récolte d'une grande partie des données utilisées pour la présente recherche. L'expression « faire du terrain » est utilisée pour désigner la démarche de compréhension du territoire par le géographe se rendant sur les lieux de son étude : « *On pourrait opposer terme à terme le modèle du terrain comme simple visite à celui du terrain de l'ethnologue : présence longue sur place, établissement de relations de proximité et de confiance avec certains enquêtés, écoute attentive et travail patient de plusieurs mois ou de plusieurs années. Le mot américain — "fieldwork" — le dit mieux : le terrain, c'est un travail, pas un passage, une visite ou une présence* » (Beaud & Weber, 2010).

Le travail d'enquête a représenté un investissement au cours de la thèse, en termes de temps et de financement : les missions de terrain ont été financées par la Fondation de France via le programme ID-îles.

Dans le cas de la présente étude la pratique de terrain est le fruit d'une acquisition progressive : avant la thèse dans le cadre de stages nécessitant d'aller au contact des acteurs locaux, en France et à l'étranger ; pendant la thèse sur le terrain des îles de l'Iroise, par imitation du savoir-faire des géographes ayant entouré ou dirigé la présente thèse, puis seule, par essai-erreur.

1.2.1. L'immersion et l'observation

L'observation est le premier outil qui a été utilisé sur le terrain : elle donne lieu à une prise de note ou à des photographies, elle relève aussi nous allons le voir, d'une immersion participant à la compréhension générale du terrain d'étude.

L'immersion dans le temps

Une définition de l'immersion sur un terrain d'étude est donnée par l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan (2008) : « *Par un séjour au quotidien plus ou moins prolongé chez ceux auprès de qui il enquête, l'anthropologue se frotte en chair et en os à la réalité qu'il entend étudier. Il peut ainsi l'observer, sinon de "l'intérieur" au sens strict, du moins auprès de ceux qui la vivent, et en interaction permanente avec eux* ». L'enquête de terrain procède d'une immersion dans la vie locale, par une fréquentation régulière du lieu d'étude.

À la différence du terrain de l'anthropologue, notre pratique du terrain sur les îles n'a pas fait l'objet d'une présence longue sur place (plusieurs mois ou plusieurs années), mais de missions régulières, de plusieurs jours, sur chacune des îles étudiées, réparties (essentiellement) sur les deux premières années de recherche (Tableau 2). Plusieurs raisons expliquent cette pratique du terrain en pointillés au cours de ces deux années : d'une part des contraintes de financement des missions de terrain, d'autre part la disponibilité des logements, limitée sur les îles

pour une longue période prolongée. Cette répartition dans le temps des missions de terrain présente plusieurs atouts.

Tout d'abord, la proximité des terrains d'étude par rapport au lieu de travail nous a permis d'avoir une démarche heuristique, c'est-à-dire de découvertes successives, sur le terrain, puis dans la bibliographie. Ainsi, les hypothèses de recherche ont été le fruit de plusieurs missions de terrain exploratoires, enrichies par des périodes de bibliographie. Le fait de nous rendre sur les terrains d'étude dans les premiers temps de la thèse nous a permis d'appréhender le type de lieu que nous allions étudier : la réalité concrète de ses paysages, le type d'environnement et de ressources naturelles dont il s'agit, les atmosphères insulaires et les particularités de chacune des trois îles habitées, les différents parcours et personnalités des habitants, les premiers discours que l'on pouvait rencontrer, la nature de leurs métiers et la réalité de leur quotidien. Le (Tableau 2) montre l'alternance de phases de terrain et de phases de recherche bibliographique ou rédactionnelle.

Nous avons différencié le travail de terrain en deux grandes phases « pré-hypothèses » et « post-hypothèses » : une première phase de terrain exploratoire pendant laquelle est réalisée un « *travail d'imprégnation du chercheur par le matériel afin qu'apparaissent des hypothèses interprétatives* » (Donegani *et al.*, 2013). Une seconde phase de terrain s'est déroulée après avoir formulé des hypothèses, construit les guides d'entretien, et les questionnaires. Au cours de cette seconde phase de terrain, les entretiens ont été enregistrés.

Tableau 2 : Alternance des phases de terrain et de recherche dans une démarche itérative.

1 ^{er} octobre 2015 – 1 ^{er} octobre 2016		1 ^{er} octobre 2016 – 1 ^{er} octobre 2017					1 ^{er} octobre 2017 – 1 ^{er} octobre 2018			
1 ^{re} année		2 ^{de} année					3 ^e année			
Bibliographie	Phase de terrain exploratoire		Bibliographie		Phase de terrain pour entretiens et questionnaires			Analyse		
Bibliographie large sur la thématique	Plusieurs Missions de terrain Ouessant Molène Sein	Mission de terrain sur les Îles-de-la-Madeleine (Québec)	Bibliographie plus ciblée sur les thématiques du développement local	Formulation hypothèses et problématique	Entretiens enregistrés sur les îles : professionnels de la mer et élus insulaires	Questionnaires sur les îles : habitants, touristes et restaurants	Entretiens enregistrés sur le continent : institutions gestionnaires du milieu naturel et marin	Retranscription des entretiens	Traitement des entretiens	Bibliographie très ciblée pendant la rédaction Rédaction
Octobre — décembre 2015	décembre 2015 — septembre 2016	octobre 2016	nov. 2016 — mars 2017	mars 2017	avril — octobre 2017	juillet — août 2017	octobre 2017 — févr. 2018	déc. 2017 — févr. 2018	fév. 2018-mars 2018	avril 2018 — ...

La fréquentation des terrains d'études à plusieurs reprises, précisée dans le (Tableau 3) a permis par ailleurs de suivre les évolutions des situations professionnelles et personnelles des individus enquêtés et de les enquêter plusieurs fois.

Ainsi, nous avons pu suivre des porteurs d'activité dans leur phase de création d'activité : c'est le cas des ostréiculteurs qui ont commencé leur activité en 2015 (en même temps que la présente recherche), du moniteur de centre nautique de l'île de Sein, ainsi qu'un agriculteur sur l'île de Molène. Leur retour d'expérience à plusieurs mois d'intervalles au cours des deux années de terrain a fourni une mosaïque des étapes de la création d'activité et de la variation des discours. Le discours est un matériel mouvant qui varie en fonction du moment de la journée, de la saison, de la période de l'entretien. Rencontrer un même interlocuteur à plusieurs reprises nous a permis de prendre la mesure de cette variation en fonction du contexte : nous avons pu constater la récurrence d'un aspect ou pondérer un fait auquel nous aurions pu donner trop d'importance lors d'une première entrevue. De cette manière, nous pouvons nous figurer une représentation plus globale de l'enquêté et de sa situation. L'évolution d'un porteur de projet peut consister en une cessation d'activité : nous avons pu discuter avec certains porteurs d'activité de ce qui pouvait motiver l'anticipation d'un départ en retraite ou le changement d'activité. Le suivi de l'activité municipale est également rendu possible par cette pratique du terrain régulière : nous avons pu suivre le déroulement presque complet d'un mandat de maire, certains projets communaux se sont réalisés, d'autres ont été modifiés ou réorientés.

Enfin, la fréquentation du terrain à différentes périodes permet d'appréhender le terrain d'études sous différents aspects, notamment saisonniers. Aller sur les îles l'hiver est important parce qu'il s'agit d'une atmosphère particulière. L'hiver, la population est moins nombreuse sur les îles, les habitants sont entre eux, il est à la fois plus difficile et plus facile que l'été d'aller à leur rencontre : les habitants sont plutôt à l'intérieur, dans la sphère privée, qu'à l'extérieur, dans la sphère publique, mais ils sont aussi plus disponibles à la rencontre. L'organisation de la recherche de terrain sur les îles en missions régulières, mais assez courtes dans le temps a finalement permis de demeurer toujours, légèrement à l'extérieur, de ne pas devenir partie prenante sur les îles étudiées.

Tableau 3 : Nombre de jours de terrain insulaire.

Île	Dates des missions	Nombre de jours sur le terrain
Île de Sein	27 nov. 2015/29 nov. 2015	3 jours
	16 févr. 2016/19 févr. 2016	4 jours
	22 févr. 2016/28 févr. 2016	7 jours
	24 mars 2016	1 jour
	19 mai 2016/20 mai 2016	2 jours
	5 nov. 2016/6 nov. 2016	2 jours
	1er juin 2016/3 juin 2016	3 jours
	5 juill.2016/8 juill.2016	4 jours
	10 août 2016/11 août 2016	2 jours
	17 mai 2017/21 mai 2017	5 jours
	7 juill. 2017/14 juill. 2017	8 jours
	19 oct. 2017/20 oct. 2017	2 jours
	26 avr. 2019/28 avr. 2019	3 jours
Total des jours passés sur l'île de Sein		45 jours
Île Molène	31 mars 2016	1 jour
	2 mai 2016/3 mai 2016	2 jours
	21 juill. 2016/23 juill. 2016	3 jours
	4 août 2016	1 jour
	22 août 2016/28 août 2016	7 jours
	1er nov. 2016/3 nov. 2016	3 jours
	13 déc. 2016/14 déc. 2016	2 jours
	11 avr. 2017/14 avr. 2017	4 jours
	9 mai 2017/11 mai 2017	3 jours
	14 juin 2017/16 juin 2017	2 jours
	5 déc. 2017/8 déc. 2017	4 jours
îlot de Quéménès	24 avr. 2017/26 avr. 2017	3 jours
Total des jours passés sur l'archipel de Molène		35 jours
Île d'Ouessant	6 févr. 2015/7 févr. 2015	2 jours
	6 nov. 2015/7 nov. 2015	2 jours
	20 janv. 2016/22 janv. 2016	3 jours
	27 juin 2017/29 juin 2017	3 jours
	19 juill. 2017/20 juill. 2017	2 jours
	25 juill.2017/28 juill. 2017	4 jours
	22 nov. 2017/23 nov. 2017	2 jours
	6 sept. 2018/9 sept. 2018	4 jours
Total des jours passés sur l'île d'Ouessant		22 jours
Total des jours sur les îles de l'Iroise		102 jours (3 mois ½)
Île d'Hoëdic	16sept.2015/18 sept. 2015	3 jours
Île d'Aix	21 sept.2016/24 sept. 2016	4 jours
Île de Bréhat	27 sept.2017/29 sept. 2017	3 jours
Île de la Madeleine (Québec, Canada)	10 oct. 2016/27 oct. 2016	17 jours

Tableau 4 : Nombre de jours sur le terrain continental

Entretiens avec des gestionnaires			
Lieu	Date	Organisme	Nombre de jours
Brest	4 mar. 2016	Pays de Brest	1
Quimper	11 mar. 2016	Pays de Quimper Cornouailles	1
Morlaix	18 mai 2016	Comité régional de la conchyliculture (CRC)	1
Loctudy	19 janv. 2017	Syndicat des récoltants d'algues	1
Rennes	19 juin 2017	Comité régional des pêches de Bretagne (CRPMEM)	1
Le Conquet	10 nov. 2017	Parc naturel marin d'Iroise (PNMI)	1
Le Conquet	15 nov. 2017	Parc naturel marin d'Iroise (PNMI)	1
Brest	21 nov. 2017	Pays de Brest	1
Le Faou	28 nov. 2017	Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)	1
Brest	30 nov. 2017	Parc naturel marin d'Iroise + Conseil général du Finistère	1
Quimper	5 déc. 2017	Chambre de commerce et d'industrie CCI Quimper	1/2
		Entreprise hydrolienne Sabella	1/2
Auray	11 déc. 2017	Association des Îles du Ponant	1
Morlaix	13 déc. 2017	Conservatoire du littoral	1
Le Conquet	14 déc. 2017	Parc naturel marin d'Iroise (PNMI)	1
Plouzané	15 déc. 2017	IFREMER	1
Le Faou	19 déc. 2017	Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)	1
Plouzané	21 déc. 2017	Institut universitaire européen de la mer (IUEM)	1
Quimper	15 févr. 2018	Comité régional des pêches de Bretagne (CRPMEM)	1
Réunions sur le continent			
Lieu	Date	Objet	Nombre de jours
Brest	21 nov.2015- 22 nov.2015	Festival des produits de la mer « Seafood Festival » Océanopolis	2
La Forêt-Fouesnant	17 mar. 2016	Concertation organisée par le Pays de Quimper Cornouailles avec les acteurs maritimes pour la candidature FEAMP (Fond européen Pêche)	1
Landéda	25 mar. 2016	Concertation organisée par le Pays de Brest : avec les acteurs maritimes pour la candidature FEAMP (Fond européen pêche)	1
Lorient	21 avr. 2016	Réunion d'information pour le lancement du « plan régional atlantique » (Fonds européens)	1
Concarneau	10 janv. 2017	Réunion de l'association des Îles du Ponant avec les entrepreneurs des îles pour la concertation sur la marque « Produit dans les îles »	1
Le Conquet	2 mar. 2017	Réunion de concertation au parc naturel marin avec les acteurs du milieu marin pour le bilan sur les « 10 ans du Parc »	1
Le Conquet	23 nov. 2017	Conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise (PNMI)	1
Saint-Brieuc	15 mai 2017	Réunion de concertation organisée par la Région pour le SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable pour l'environnement et les territoires)	1
Nombre total de jours de terrain continental			27 jours

Un second type de terrain s'est déroulé sur le continent, dans un objectif de « *triangulation* » : c'est-à-dire de recoupement des témoignages et des points de vue sur une même question (Olivier de Sardan, 2008). Dans cet objectif, nous avons réalisé des entretiens avec les gestionnaires d'organismes impliqués dans la protection de l'environnement et dans le développement local, dont les périmètres d'actions incluent les îles de l'Iroise. Les entretiens avec les gestionnaires se sont déroulés du mois de novembre 2017 jusqu'au mois de février 2018 (Tableau 4). Ce terrain continental a aussi donné lieu à une participation à des réunions, en vue d'observer le déroulement de la concertation autour de ces thématiques, de connaître l'organisation et les logiques de ces organismes, les sources de financements de projets. Ces missions pour des entretiens et la participation aux réunions sont également listées dans le (Tableau 4).

Un troisième type de terrain a eu pour objectif d'enrichir l'étude des îles de l'Iroise par la comparaison avec d'autres terrains d'étude. Le recours à « *un groupe social témoin* » constitue un moyen d'améliorer la compréhension du territoire en permettant une prise de recul : « *Autant une longue durée dans un "groupe témoin" semble une bonne stratégie de recherche, autant il est également indispensable d'en sortir et d'effectuer des "pas de côté". En se décalant par des enquêtes menées ailleurs on obtient des nouvelles perspectives, on procède à des retouches, qui confirment souvent, mais aussi complètent, infirment ou relativisent le tableau déjà peint* » (Olivier de Sardan, 2004). Sur notre terrain d'étude, chaque île habitée peut être considérée comme un groupe social témoin, puisque chaque territoire a son fonctionnement propre. Cependant l'ensemble des îles de l'Iroise s'étend sur un territoire restreint, avec des caractéristiques environnementales, culturelles, sociales communes. Ce qui d'une part confirme qu'elles forment un ensemble d'étude cohérent, d'autre part souligne l'intérêt d'avoir un aperçu de fonctionnement insulaire et maritime différent. Un séjour aux Îles-de-la-Madeleine durant 17 jours en octobre 2017 a permis de réaliser une dizaine d'entretiens. Outre les données d'observation et d'entretien qui nous ont apporté des éléments concernant les Îles-de-la-Madeleine, la mission a permis une mise en perspective et un effet d'accélérateur pour la réflexion sur les îles de l'Iroise.

La fréquentation d'autres îles du Ponant pendant de courts séjours a également permis de prendre conscience des similitudes entre îles et des spécificités des îles de la mer d'Iroise. Si l'on additionne les jours de terrain qui se sont déroulés sur les îles, de l'Iroise, du Ponant, aux Îles-de-la-Madeleine, et le terrain « continental », cela correspond à 156 jours soit approximativement cinq mois de terrain (Tableau 5).

Tableau 5 : Total des jours de terrain.

Terrain continental	27 jours
Terrain Îles Iroise	102 jours
Terrain autres îles	27 jours
Total jours de terrain	156 jours (= 5 mois)

L'introduction sur les terrains d'études

Le programme scientifique ID-îles (sur lequel s'appuie la recherche) ayant été construit en partenariat avec les municipalités des îles du Ponant, l'introduction sur le terrain d'étude s'effectue dans un premier temps à travers la personne du maire. Il s'agit aussi d'une règle : R. Sherman, ethnologue-cinéaste ayant vécu parmi le peuple Ovahimba en Angola, explique qu'elle est d'abord reçue et invitée chez le chef de la tribu (Klein, 2015), de la même manière sur les îles de l'Iroise ou du Ponant, c'est le maire qui doit dans un premier temps, connaître notre venue.

Les contacts ont ensuite été établis en procédant par réseautage ou par « *arborescence* » (Olivier de Sardan, 2008) : de chaque interlocuteur naissent de nouvelles pistes, suggérées plus ou moins explicitement au cours de la conversation, et la liste des enquêtés potentiels s'allonge progressivement. Nous avons utilisé, entre autres, cette stratégie de l'arborescence. D'autres stratégies de prise de contact (qui seront décrites dans le processus d'immersion) ont été empruntées, tenant compte de la nécessité de parer l'éventualité de « *l'encliquage* » évoqué par (Olivier de Sardan, 2008), c'est-à-dire le fait d'intégrer par défaut une « clique » (un groupe social) d'être identifié comme partie de ce groupe, de se fermer ainsi l'accès à d'autres acteurs ou groupes sociaux éventuellement opposés à cette clique et de se trouver par défaut enfermé dans la première.

L'introduction sur les îles de l'Iroise a dû tenir compte de deux paramètres. Le premier est que ces territoires, proches de la ville de Brest et de son université, sont étudiés depuis des décennies par plusieurs scientifiques, encadrant eux-mêmes plusieurs générations de doctorants qui ont effectué leur recherche sur le terrain des îles, et de promotions d'étudiants qui ont fréquenté ces territoires proches de l'université, afin d'y être formés aux techniques d'enquête. Une partie des habitants des îles d'Ouessant, Molène et Sein sont donc rompus à l'exercice de répondre aux sollicitations des universitaires, qui sont identifiés et connus des habitants. Certains peuvent éprouver une certaine lassitude « *de répondre à des questions* », et avoir selon les sensibilités, un *a priori* plus ou moins favorable sur les travaux universitaires de manière générale. Les travaux du programme ID-îles sont aussi régulièrement assimilés à l'Association des Îles du Ponant réunissant les maires des îles (AIP) qui est partenaire des programmes ID-îles. Ce paramètre — être connu — est à double tranchant : il peut faciliter l'approche ou au contraire provoquer le rejet lié à une opposition ou une lassitude. Il a donc été nécessaire au cours de cette recherche, de se construire une individualité : progressivement, de créer son propre réseau et une relation avec les insulaires rencontrés.

Le second paramètre à prendre en compte est le fait que les îliens (nom donné aux habitants des îles de l'Iroise) sont des personnes de caractère (Figure 4). Il existe la même palette de nuances de comportements et de sensibilités que partout ailleurs, mais on peut se permettre de faire une généralité sur le ressenti que les personnalités sont fortes, affirmées, même si l'on ne tentera pas de l'expliquer par des arguments qui pourraient être qualifiés de déterministes. Ce paramètre est à prendre en compte dans la relation à l'autre : les îliens, pour ceux que l'on connaît, sont ressentis comme des personnes qui apprécient le lien « vrai » et ne se donneront pas la peine d'investir une relation superficielle par politesse. Pour comparaison, sur d'autres îles du Ponant au cours d'un stage de recherche antérieur à la thèse, il a été possible d'établir un premier contact avec les enquêtés par téléphone avec des pêcheurs insulaires pour expliquer la démarche, convenir d'un entretien, d'un lieu et d'une heure. La mission de terrain s'effectuait ainsi avec l'assurance d'avoir des rendez-vous déjà programmés. Sur les îles de l'Iroise, ce contact par téléphone n'a pas semblé envisageable : expérimentée deux fois, la stratégie n'a pas été réitérée. Le procédé d'introduction a donc été de se rendre sur l'île, et d'aviser sur place. L'imprégnation et l'intégration, qui font l'objet des paragraphes suivants, s'avèrent être la méthode privilégiée pour l'approche et la création de données sur ce terrain d'étude : pour l'intérêt du matériel ainsi créé, mais aussi, par nécessité, afin de parvenir à établir un lien avec les enquêtés.

L'immersion et l'observation en pratique

Une partie du temps prévu sur le terrain est consacrée à l'observation, à la rencontre avec les habitants. L'objet d'étude nous amène à cibler en particulier les porteurs de projets en lien avec les ressources de la mer. Pour autant, toute personne rencontrée sur l'île a pu présenter un intérêt du point de vue de la recherche, de par la vision englobante du territoire que nous avons cherché à avoir : médecin de l'île, aide à domicile, président du comité des fêtes, épicière, barmen, retraité pêcheur plaisancier, chômeur, restaurateur, artiste, buraliste, secrétaire de mairie, agriculteur, loueur de vélo, touriste... tous contribuent à la vie de l'île et tissent la toile de fond de notre recherche. « Tout a un intérêt » même si tout ne sera pas traité sur le même plan.

Deux pratiques de l'observation ont été mises en œuvre. L'une « *proche des corpus* » : où le scientifique, par la rencontre des acteurs locaux en situation quotidienne, récolte, reporte ou assimile des informations qui sont toujours, directement ou indirectement, liées à son thème de recherche (Olivier de Sardan, 2008). L'autre « *loin des corpus* », est défini comme un temps pendant lequel le scientifique se contente de vivre sur son terrain d'étude : « *Il mange, bavarde, papote, plaisante, joue, regarde, écoute, aime, déteste. Ces observations ne se transforment pas en corpus et ne s'inscrivent pas sur le carnet de terrain (...). Mais c'est ainsi que l'on apprend à maîtriser les codes de la bienséance et cela se ressentira très indirectement et inconsciemment, mais très efficacement dans la manière de mener des*



Figure 4 : Affiche publicitaire de la compagnie maritime Penn Ar Bed mettant en avant le « caractère » des habitants des îles de l'Iroise. Source : Penn ar Bed.

entretiens (...) et dans la façon d'interpréter les données relatives à l'enquête » (Olivier de Sardan, 2008). La vie quotidienne et la recherche s'imbriquent.

Sur le terrain, l'île se trouve au cœur de la majorité des conversations. Il pourrait s'agir d'un fait influencé par notre présence, il se révèle indépendant de celle-ci : même lorsqu'ils n'y sont pas incités, les îliens parlent entre eux de la vie communale et du fonctionnement de l'île, et ce fait est plus accentué encore que dans les petites communes rurales dont on a pu faire l'expérience. Les phases d'imprégnation « loin des corpus » se rapprochent ainsi très rapidement de la phase « proche des corpus ». Nous n'avons pas utilisé systématiquement le carnet, risquant de nuire au naturel des conversations, mais nous avons noté les conversations de mémoire quelques minutes ou quelques heures après (ces notes n'entrent pas dans le compte des entretiens).

Nous donnons dans les lignes qui suivent quelques exemples d'immersions et des observations et données qu'elle a permis de collecter sur le terrain : les situations d'observations sont listées en (Tableau 6).

.

Tableau 6 : Situations d'observation sur le terrain des îles de l'Iroise, postures et création de données associées.

Lieu d'observation	Niveau d'intervention	Type d'observation	Échange	Posture
Poste d'observation intérieur privé ex : depuis la fenêtre.	Faible	Quais/Rues Port Activités Gestes professionnels Attitudes Rythme de l'île	Nul	Observation
Poste d'observation extérieur ex : banc public, point de vue en hauteur, quai.	Faible	Paysage Environnement Activités Gestes professionnels Attitudes Rythme de l'île	Éventuel : passants, connaissances.	Observation Prise de notes Photos Ouverture à l'échange
Poste d'observation intérieur public ex : bar, restaurant, café	Variable	Atmosphères Attitudes Discussions courantes Enjeux de l'île	Fréquent : clients de l'établissement, connaissances. Sur le territoire, ses habitants, potentiels contacts que l'on aimerait enquêter, informer sur la recherche menée	Observation Contenance (écrire, lire le journal) Échange puis notes de corpus
Présence à une réunion publique ou communale	Variable	Jeux d'acteurs Prise de parole publique Enjeux de l'île (sujets récurrents)	Éventuel pendant la réunion Fréquent après la réunion Sur l'objet de la réunion ou son déroulement	Expliciter la position de recherche Observation Écoute En retrait (peu d'interventions) Prise de notes Photos (éventuellement)
Participation à une activité manuelle ex : parc ostréicole, vivier	Fort	Activité professionnelle Pratiques Gestes Ressources Outils	Important, mais non permanent Sur l'activité, pratiques, besoins, difficultés, coûts	Participation Photos Observation Échange puis notes de corpus
Participation à un événement festif public ou privé	Fort	Atmosphère Attitudes Discussions courantes	Important et varié	Participation Posture naturelle
Participation à un moment convivial privé ex : pour un café, déjeuner, dîner	Fort	Implicite	Important et prolongé Conversations plus approfondies	Participation Posture naturelle Expliciter la position de recherche à certains moments, le point de vue personnel à d'autres moments.



Figure 5 : À la fenêtre, tôt le matin : un canot' de plaisanciers part en pêche. Source : M. T., Île de Sein mai 2017.

Concernant l'activité d'observation, nous prenons l'exemple de la fenêtre (Figure 5) : ainsi pour Jean Rouch (1917-2004), « *l'ethnologue est un badaud professionnel* » (Klein, 2015). En arrivant sur le terrain des îles de l'Iroise, le premier lieu investi est le logement : le lieu de séjour sera notre « base ». Depuis le poste d'observation de la fenêtre, on peut prendre le pouls de l'île. Tôt le matin on peut voir par exemple, le couple d'ostréiculteurs qui s'affaire entre la cabane et le tracteur, à la préparation des bourriches d'huîtres qu'ils vont envoyer par le bateau ; deux pêcheurs qui embarquent en annexe pour rejoindre leur bateau au mouillage, la manière dont ils évoluent ensemble dans l'espace sans avoir besoin de se parler, amarrer l'annexe, larguer le navire, partir en mer. On peut voir un pêcheur en retour de pêche, empiler des caisses de poisson sur le quai, serrer la main à quelques anciens. Occupés à leur tâche, ils n'aimeraient pas être dérangés, ou sentir une présence manifeste : les « postes d'observation » (Tableau 6) permettent de voir le quotidien de l'île tout en étant en recul. On peut aussi s'apercevoir de son rythme global : sur l'île de Sein, à 10h30 tous les jours c'est l'arrivée du ferry transporteur de passagers et de marchandises. Les commerçants s'affairent, même les habitants qui n'ont rien à réceptionner au bateau viennent sur la cale, c'est le rendez-vous quotidien : le bateau et ses horaires rythment la vie professionnelle et personnelle des îliens. Sur l'île de Molène, on peut voir dès 7h le matin, des anciens déambuler sur le quai : ils observent la mer, parfois jusqu'à 10h. L'île vit sur un autre rythme que le continent, nous en avons pris compte avant d'aborder les îliens pour des entretiens. En ce qui concerne l'échange, il a été favorisé par la fréquentation de lieux de sociabilité : les cafés, les bancs publics, le port, les quais sont des postes privilégiés pour « la pêche aux contacts ». Il s'agit ainsi de la seconde stratégie (s'additionnant à celle de « l'arborescence » décrite plus haut). Dans un cas exceptionnel, pour un entretien avec un ancien pêcheur, nous avons sur les conseils de ses amis, contacté l'enquêté par lettre manuscrite. C'est un mois et demi plus tard que nous avons rencontré l'enquêté en revenant sur l'île.

Participer à l'activité d'un professionnel pendant un laps de temps court a été une manière d'approfondir le travail d'observation. La ressource est au cœur du sujet ici traité, mais demeure (dans notre cas) mystérieuse, inaccessible : le travail au contact de la ressource permet à celle-ci de prendre chair, d'être plus tangible. Nous pouvons acquérir par cette expérience : la compréhension des logiques qui régissent l'activité, l'importance de la marée, la nécessité d'avoir un local, un véhicule, un accès à l'eau, le coût d'un outil, on imagine l'usure du corps à force de la répétition des gestes, on a finalement plus de considération pour ces sujets lorsqu'ils se rattachent à une image ou une expérience vécue. Proposer son aide à l'ouvrage est aussi l'occasion d'avoir un échange différent de celui qui s'effectue lors de l'entretien : il est plus long, ponctué de silences qui permettent la réflexion. L'enquêté fournit plus

d'informations d'ordre pratique, qu'il peut omettre lorsqu'il n'est pas à l'œuvre. Les questions financières en particulier, qui nous ont paru peut-être sensibles à aborder en entretien, ont pu être (parfois) évoquées. Enfin la participation à l'ouvrage est une occasion de photographier de près et avec l'assentiment du professionnel (Figure 6).

Participer à une réunion publique ou municipale (Tableau 7) a été l'occasion d'observer des jeux d'acteurs collectifs : comment est gérée la prise de parole en public, qui intervient, quelles sont les questions soulevées et celles qui font débat. C'est une opportunité de se tenir au courant des projets sur l'île, des réflexions en cours et des acteurs impliqués. Les réunions ont donné lieu à une prise de note et/ou à l'enregistrement des échanges, mais une attitude en retrait a été adoptée, afin d'avoir le moins d'influence possible sur le déroulement des échanges.

Enfin, la participation à un évènement festif comporte un intérêt du point de vue de l'imprégnation : « *En dehors de ses incontournables finalités sociales, la fête constitue, du point de vue de la géographie, une opportunité de premier ordre pour comprendre la nature du lien territorial* » (Di Méo, 2001). Les évènements festifs contribuent à la construction sociale et à l'identité d'un territoire (Di Méo, 2001; Garat & Guiu, 2014), ils forment un objet d'étude à part entière pour les géographes, particulièrement en lien avec les problématiques de développement local (Jousseau *et al.*, 2007). Nous nous sommes limités dans la présente recherche à en faire un moyen d'intégration et de compréhension du fonctionnement social des îles.



Figure 6 : Le pêcheur trie ses homards dans le vivier pour éviter qu'ils se blessent avec leurs mandibules.

Source : M.T., Île de Sein juillet 2017.

Tableau 7 : Liste des réunions ayant fait l'objet d'une observation sur les îles de l'Iroise

Lieu	Date	Sujet
Ouessant, salle polyvalente	6 fév. 2015	Réunion de restitution des ateliers de M2 EGEL concernant les « scénarios prospectifs » sur le devenir de l'île.
Ouessant Mairie	6 nov. 2015	Réunion de restitution des ateliers de M2 EGEL concernant le thème de l'agriculture et de « la friche à Ouessant ».
Ouessant Mairie	23 nov. 2017	Réunion avec une délégation québécoise des Îles-de-la-Madeleine, réunion et présentation du Parc Naturel Régional d'Armorique, de l'Association des Îles du Ponant et de l'entreprise hydrolienne SABELLA.
Île Molène Mairie	1 avril. 2016	Réunion du conseil municipal et des membres du comité des fêtes pour l'organisation des joutes musicales
Île de Sein Salle St Guénolé	17 fév. 2016	Diffusion du film de Loïc Jourdain à l'île de Sein suivie d'un débat.
Île de Sein Mairie	23 fév. 2016	Réunion du conseil municipal et des entrepreneurs de l'île de Quéménès sur le thème d'un éventuel projet de relance de l'agriculture sur l'île de Sein.
Île de Sein Mairie	24 mars. 2016	Réunion organisée avec le Pays de Quimper Cornouailles (chargée de mission DLAL Feamp) et le conseil municipal (finalement, seul le maire.)
Île de Sein Salle St Guénolé	6 juill. 2016	Réunion publique pour la restitution des résultats des programmes COCORISCO (sur les perceptions liées aux risques côtiers) et ID-îles.
Île de Sein Salle St Guénolé	10 août. 2016	Réunion publique sur le projet énergétique de l'île de Sein organisée par le collectif Île de Sein Énergie (IDSE)
Île de Sein Mairie	5 nov. 2016	Réunion du conseil municipal et de la CCI (directeur des services « innovation et entreprise ») sur le thème de la Blue Economy
Île de Sein Mairie	19 oct. 2017	Réunion du conseil municipal avec le Conservatoire du Littoral au sujet de la potentielle acquisition du phare et des terrains adjacents.

L'imprégnation et l'observation ont été des outils pour produire des données intégrant le corpus, ainsi qu'un préalable utile à l'interaction avec les enquêtés.

1.2.2. L'entretien

L'entretien est le principal outil qualitatif de création de données qui a été utilisé. Issu de la sociologie, il n'a pas toujours bénéficié d'une grande reconnaissance : « *L'interview est en général un gagne-pain subalterne, un métier d'appoint pour des femmes désœuvrées ou en difficulté, une étape pour de futurs chercheurs. C'est la tâche inférieure dont se déchargent les chefs d'équipe* » (E. MORIN, 1966, cité par (Beaud & Weber, 2010)).

Le discours, en tant qu'objet d'étude, est utile pour comprendre le lien des humains entre eux, à l'environnement (et à ses ressources) (Bertrand *et al.*, 2006). L'entretien est à la fois une relation interpersonnelle comportant tout le lot de complexité d'une relation sociale classique (Beaud, 1996; Bourdieu *et al.*, 1993) à laquelle s'ajoutent des objectifs scientifiques qui modifient cette relation en la dénaturant, lesquels objectifs scientifiques nécessitent pourtant de recréer l'apparence d'une conversation naturelle. En effet, « *il n'y a rien de moins naturel que de réaliser un entretien et d'esquisser ensuite un travail interprétatif* » (Beaud, 1996). Dans cette section nous explicitons la manière dont nous avons réalisé cet exercice, l'échantillonnage, l'entretien exploratoire puis l'entretien de recherche enregistré.

L'échantillonnage

Sur le terrain des îles, l'échantillonnage n'était pas prédéterminé, il a progressé de manière réticulaire tel que nous l'avons explicité section (1.2.1), d'enquête en enquête, en fonction de la progression de la problématique de recherche. Cela correspond à l'une des procédures de la théorie ancrée : « *L'échantillonnage dans la théorie ancrée procède par concepts, bases théoriques*¹¹ » (Corbin & Strauss, 1990). En fonction des orientations prises par la recherche et des concepts étudiés, la recherche a donc visé plusieurs catégories d'acteurs.

S'agissant d'une recherche sur le développement local et les ressources de la mer, les professionnels de la mer ont été ciblés en priorité. Étant donné leur nombre réduit, l'exhaustivité a été recherchée pour cette catégorie d'acteurs : au terme de l'enquête de terrain, tous les professionnels de la mer sur les îles de l'Iroise en activité en 2017 ont été rencontrés au moins une fois.

Il est ensuite apparu essentiel d'effectuer des entretiens avec le maire et au moins un employé municipal sur chacune des îles, dans l'objectif d'analyser leur intervention dans le processus de développement local et leur implication dans les problématiques liées aux ressources.

¹¹ Sampling in grounded theory proceeds on theoretical grounds

Une troisième catégorie d'acteurs sur les îles comprend les habitants. Certains ont été interrogés parce que leur discours pouvait avoir une importance vis-à-vis d'une thématique, indépendamment de leur statut ou de leur activité : par exemple, les anciens pêcheurs, les pêcheurs de loisir, une commerçante ou un agriculteur récemment installés (au sujet des contraintes insulaires), des jeunes et des anciens de l'île sur leur vision du territoire, des résidents secondaires, etc. Leur rencontre a généralement permis de réaliser des notes de corpus et quelquefois, un entretien enregistré fournissant un matériel complémentaire pour dresser le tableau général du territoire.

Concernant l'étude des ressources en mer et de leur gestion, nous avons souhaité rencontrer les gestionnaires des principaux organismes de protection, de conservation ou de gestion du milieu naturel, dont le périmètre inclue les îles, à terre (Parc naturel régional d'Armorique, Conservatoire du Littoral) et en mer (Parc naturel marin d'Iroise, Comité des pêches, comités de conchyliculture).

Au total, 53 entretiens ont été réalisés dont les modalités sont précisées dans les (Tableau 8) et (Tableau 9). Dans ces tableaux, un entretien numéroté correspond soit à un entretien enregistré, soit à plusieurs entretiens avec la même personne ayant donné lieu à une prise de note complétée au fur et à mesure dans le carnet de terrain. Dans certains cas, deux personnes étaient présentes au moment de l'entretien (couple d'ostréiculteurs, chargés de mission travaillant ensemble), cela compte pour un entretien dans la numérotation.

Tous les entretiens n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement : dans certains cas l'enquêté refusait l'enregistrement, dans d'autres cas, il a été choisi de ne pas enregistrer afin de préserver la qualité de l'échange. Conformément à la politique d'anonymat, les noms des personnes ne sont pas cités : le statut, la fonction et le type de production sont toutefois reportés dans les figures listant les personnes rencontrées.

Tableau 8 : Personnes enquêtées sur le terrain des îles de l'Iroise : 1re partie.

(*) = déjà comptabilisé dans une autre catégorie,

n = non-réponse à la demande d'entretien.

N°	Île	Interrogé en tant que :	Nbre de pers.pdt entretien n	Enregistré	Nbre d'entre vues
	PORTEURS D'ACTIVITÉS économiques				
1	Ouessant	Scaphandrier / pêcheur d'ormeau	1	non	1
2		Pêcheurs ligneurs / compteuse / pescatourisme	1	oui	1
3		Pêcheur fileyeur caseyeur ligueur et coquillard	1	oui	1
4		Directrice entreprise Algues et Mer	1	oui	2
5		Personne ayant un projet de récolte des algues.	2	non	1
6		Directeur marketing hydrolienne SABELLA	1	oui	1
7	Molène	Pêcheur caseyeur	1	oui	2
(*)		Pêcheur fileyeur coquillard	1	oui	2
8		Moniteur kayak (associatif)	1	oui	1
9		Pêcheur d'ormeau en plongée + fileyeur-caseyeur	1	non	3
10		Créatrice de bijou à partir de coquilles d'ormeaux	1	non	1
11		Récoltant d'algues, pêcheur ligueur, bateau-taxi	1	non	1
12		Récoltants d'algues	2	non	1
13		Employé de mairie refuges de mer Ledenez de Molène	2	oui	1
14	Sein	Conchyliculteurs ostréiculteurs	2	oui	4
15		Pêcheur ligueur	1	oui	2
16		Pêcheur ligueur caseyeur	1	oui	2
17		Pêcheur ligueur	1	oui	2
18		Pêcheur ligueur	1	non	1
19		Moniteur kayak découverte du milieu marin et insulaire	1	oui	4
	RESTAURATEURS				
20	Molène	Restaurant l'Archipel à Molène	1	non	1
21	Sein	Restaurant le Tatoon à l'île de Sein	1	non	2
22		Restaurant l'Ar Men à l'île de Sein	1	oui	1
	ÉLUS DES ÎLES				
23	Ouessant	Maire de l'île d'Ouessant	1	oui	1
(*)		Conseiller municipal de l'île d'Ouessant	1	oui	1
24	Molène	Maire de l'île de Molène	1	oui	1
25		Secrétaire de mairie de l'île de Molène	1	oui	3
26	Sein	Maire de l'île de Sein	1	oui	2
27		Conseiller municipal de l'île de Sein	1	oui	1
28		Conseiller municipal de l'île de Sein	1	oui	3
(*)		Conseiller municipal de l'île de Sein	1	oui	(*)
	HABITANTS				
29	Sein	Retraité sur l'île, à propos de la pêche de plaisance	1	non	1
30		Retraité sur l'île, à propos de la pêche de plaisance	1	non	1
31		Jeune habitante sur l'île à l'année	1	non	2
32	Molène	Ancien pêcheur homard et langoustes	1	oui	1
33		Nouvel entrepreneur (agriculteur)	1	oui	3
34		Nouvelle Entrepreneure (commerçante)	1	oui	2
35		Nouvelle Entrepreneure (commerçante)	1	non	1

Tableau 9 : Personnes enquêtées au sein des organismes de gestion du territoire, du milieu naturel et du milieu marin incluant les îles dans leur périmètre (2^{de} partie).

(*) = déjà comptabilisé dans une autre catégorie,
n = non-réponse à la demande d'entretien.

N°	Organisme	Statut de l'enquêté	Nbre de pers. pdt entretien	Enregistré	Nbre d'entrevues
GESTIONNAIRES / ORGANISMES PUBLICS AYANT UN LIEN AVEC LES ÎLES					
36	Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI)	Direction actuelle et/ou ancienne Chargés de missions	1	oui	1
37			1	oui	1
38			1	oui	1
39			1	oui	2
n			0	/	0
n			0	/	0
40	Parc Naturel Régional Armorique (PNRA)	Direction Chargés de missions	1	oui	1
41			1	oui	1
42			1	oui	1
43	CCI Quimper-C	Direction de département	1	oui	1
44	AIP	Direction de l'Association des îles du Ponant	1		2
45	Pays de Brest	Chargés de missions Pays de Brest	2	oui	2
46					
47	Pays de Quimper	Chargé de mission	1	non	1
48	Conservatoire du Littoral	Direction et chargé de projet	1	oui	1
49			1	oui	1
50	IFREMER	Scientifique	1	oui	2
51	Université Bretagne occidentale (UBO)	Scientifique	1	non	1
52	Comité régional Conchyliculture	Chargé de mission	1	oui	2
53	Comité régional des pêches	Chargé de mission	1	non	2
n	Comité départemental des pêches	Chargé de mission	0	/	0
n	Élus régionaux	Élue région représentante des îles	0		0
n		Élu région représentant filière maritime	0		0

Le guide d'entretien

La problématique de la recherche a été construite à partir des premiers contacts avec le terrain : *« À partir de quelques indices, obtenus par observation ou dans les premiers échanges, l'enquêteur doit savoir, comme dans un jeu de pistes social, se mettre sur la bonne voie, repérer rapidement les thèmes qui "marchent", qui permettent de lancer l'enquête sur des questions qui touchent de près son existence sociale »* (Beaud, 2003). Ainsi, les hypothèses de recherche ont été formulées d'après les questionnements émergeant de la rencontre avec les élus et des entretiens exploratoires (présentés en Annexe) auprès des professionnels de la mer. Le guide d'entretien (Tableau 10 et Tableau 11) reprend chaque hypothèse, leur associe des thématiques à aborder et des exemples de questions à poser aux enquêtés.

Nous allons voir que dans les faits, la conduite de l'entretien n'a pas suivi le guide d'entretien de manière rigide. Toutefois la construction du guide a permis de structurer le temps de l'entretien afin d'obtenir un matériel permettant d'objectiver les réponses à ces hypothèses.

L'entretien en pratique

Les entretiens sur les îles se sont généralement déroulés chez les personnes enquêtées autour d'un café, ou plus rarement dans l'espace public (dans un café ou sur le quai). Nous avons exposé le guide d'entretien, toutefois ceux-ci se sont déroulés sous la forme d'échange : le guide d'entretien n'a pas été utilisé de manière ostensible. En effet, s'il est posé entre l'enquêtrice et l'enquêté, le guide d'entretien paraît modifier la relation d'enquête : *« Il confère notamment un caractère officiel et presque scolaire à la situation d'entretien qui la fait ainsi se rapprocher de la passation d'un examen »* (Beaud & Weber, 2010). Il donne un caractère impersonnel et peu naturel à la conversation, alors que le travail préalable, d'imprégnation, d'approche, a justement eu pour objectif d'effacer ces barrières. Il a été utilisé comme un outil avant l'entretien, pour préparer celui-ci : la colonne « thématique » a été la plus utilisée pour la préparation des entretiens. Auprès des îliens, le fait même de prendre des notes sur la conversation a pu créer un malaise palpable : le guide d'entretien ou la prise de note peuvent être perçus comme le *« témoin de la culture écrite et légitime »* (Beaud & Weber, 2010) et de ce fait créer une distance dans l'échange. Le dictaphone semblait être mieux intégré par cette population. Au contraire dans le cas des entretiens auprès des organismes gestionnaires, l'enregistrement semble éprouvé plus négativement alors que le guide d'entretien et la prise de note semblent bien perçus. Auprès de ce type de population, utilisant quotidiennement l'écriture, *« le guide d'entretien peut apparaître comme un brevet de sérieux et de compétence conférant aux enquêtés une position valorisée de personne compétente qui répond aux questions du scientifique »* (Beaud & Weber, 2010). Ces paramètres ont été pris en compte et ont fait l'objet d'ajustement des procédés utilisés en fonction des populations enquêtées, ils expliquent que certains entretiens n'aient pas été enregistrés.

Tableau 10 : Guide d'entretien des professionnels de la mer (part. 1)

Hypothèse	Thématique à aborder	Exemples de questions
Préambule : Description : l'activité, le parcours professionnel et le parcours de vie.	Activité du porteur de projet	– Décrire votre activité professionnelle ? – Votre parcours, professionnel et personnel ? – Évolution de l'activité depuis la dernière fois que nous nous sommes vus ? (investissements, organisation, projets, évolution de la ressource)
Hypothèse 2 : L'attractivité des territoires insulaires pourrait être liée à la qualité de vie et au projet de vie des porteurs d'initiative Connaître : - Relation des porteurs de projet au territoire, le lien à l'île : pourquoi sont-ils ici, que cherchent-ils, qu'y trouvent-ils ? - Stratégie du porteur de projet par rapport à l'insularité : atouts/contraintes vis-à-vis de l'activité en mer.	Ce qui motive à venir s'installer ou à rester sur l'île	– Qu'est-ce qui a motivé votre choix de vivre sur l'île ? – Que représentait l'île pour vous avant de venir vous y installer et votre vision a-t-elle changé depuis ?
	Impact de l'insularité sur la stratégie économique	– Atouts de l'île pour votre activité ? (Image ? Qualité de l'environnement naturel ? présence des ressources) – Contraintes de l'île dans votre activité ? Organisation par rapport à ces contraintes ?
	Place du projet de vie par rapport à l'insularité et profession choisie	– Avez-vous choisi de travailler à votre compte pour vivre sur l'île ou aviez-vous déjà envisagé cela avant ?
Hypothèse 3 : Les logiques d'exploitation des ressources de la mer d'Iroise seraient en évolution par rapport au passé Connaître : - Pratiques d'exploitation lien à la ressource, manière d'aborder leur métier dans leur environnement. - Ce que peut être la notion de soutenabilité confrontée à la réalité de terrain.	Circuits adoptés par les produits	– Circuit de vos produits ? (Lieux de production, stockage, transformation) – Circuit pour votre commercialisation ? (sur l'île, vers le continent, aire de chalandise, diversité des points de vente)
	Lien aux ressources de la mer	– Ressources prélevées ou utilisées ? – Santé de cette ressource ? – Point de vue sur les réglementations et les contrôles qui entourent votre activité ? – Quelles seraient les mesures à prendre ? – D'autres activités impactent la ressource que vous utilisez ? – Quel est l'impact de votre propre activité par rapport à cette ressource ? – Quand estimez-vous avoir suffisamment produit ? – Qu'est-ce que vous aimez dans votre métier ? – Par rapport à la génération précédente, pensez-vous que la manière d'exploiter a changé ?

Tableau 11 : Guide d'entretien des professionnels de la mer. (Part. 2).

Hypothèse	Thématique à aborder	Exemples de questions
Hypothèse 4 : Les organismes de gestion présents sur le territoire représenteraient un potentiel pour la soutenabilité du développement local en lien avec les ressources de la mer Connaître : • Relations entre porteurs de projet, municipalité, gestionnaires. • Réseaux qui interviennent dans la construction des projets sur le territoire, déterminants et blocages • Intérêt potentiel d'être fédéré pour quelque chose ?	Réseau sur l'île, familial, amical, solidarités qui influent sur le projet	– Quels ont été les soutiens ? – Les « bâtons dans les roues » ? – Sentiment d'acceptation de l'activité ? - D'intégration à l'île ?
	Réseau extérieur à l'île, avec gestionnaires de l'environnement et administrations.	– En lien avec une structure de gestion ? Parc naturel marin ? – Relation avec ces organismes ? – Quelles mesures vous ont paru positives ou négatives pour votre île ? – Quelles mesures pourraient être positives pour l'île et son environnement ? – Avez-vous déjà participé à des réunions sur le continent avec ces structures ? Si non, pourquoi ? – Contact avec les personnes qui vous représentent dans ces instances de concertation ?
	Notion de collectif dans l'activité	– Solidarité entre professionnels ? Si non, pourquoi ? – Besoins communs ? Est-ce que vous pourriez avoir un intérêt à être fédérés pour quelque chose ?
Hypothèse 1 : Il existerait un fort potentiel de développement local lié aux ressources de la mer autour des îles de l'Iroise Connaître : • Opinion de l'acteur par rapport au développement de son territoire	Opinion sur l'avenir de l'île	– Comment l'île est-elle en train d'évoluer ? – Comment souhaiteriez-vous qu'elle évolue ? – Quel type d'activité : vous souhaiteriez voir se développer sur l'île ? vous n'aimeriez pas voir sur l'île ?
	Opinion sur le développement et ce qu'il devrait être sur le territoire	– Pensez-vous que l'île devrait se développer ? - Comment ? – Point de vue sur projets en cours, municipalité et autres

Tableau 12 : Guide d'entretien des gestionnaires

Hypothèse 4 : Les organismes de gestion présents sur le territoire représenteraient un potentiel pour la soutenabilité du développement local en lien avec les ressources de la mer	
Préambule	Mission de la personne enquêtée dans la structure ?
	Quels sont les acteurs / structures avec lesquels vous travaillez le plus dans votre quotidien ?
Lien aux îles	Que représentent les îles de l'Iroise pour votre structure ?
	Comment voyez-vous les îles ?
	Quels sont vos interlocuteurs privilégiés sur les îles ?
Avis sur développement local – conservation de l'environnement	Quels enjeux percevez-vous sur les îles ?
	Curseur entre développer et conserver l'environnement ?
	Freins et leviers au développement ? à la protection de l'environnement ?
	Quel serait un avenir idéal pour les îles ?
Avis sur usages dans le périmètre de la structure	Peigne norvégien
	Bolinche
	Implantation d'énergies renouvelables, terrestre ou marines
	Protection des phoques
Projets de la structure sur les îles	Actualité du projet
	Atouts / difficultés de ce projet
Lien aux acteurs locaux, concertation	Nature du lien (assez fort, pas assez fort), atouts ou difficultés avec :
	- Universités - Autres gestionnaires (PNRA, Conservatoire, comité pêche etc.) - Locaux des îles : pratique de terrain ? réunions ?
	- Parcours menant à la fonction ? - Points satisfaisants / moins satisfaisants dans votre métier ?
Parcours de la personne	

Si l'enregistrement était optionnel dans la phase exploratoire, nous l'avons adopté le plus souvent possible lors des entretiens en raison des atouts que le procédé présente vis-à-vis du matériel obtenu. Alors que la prise de note génère un matériel représentant entre trois et dix pages manuscrites, les entretiens enregistrés s'inscrivent sur une trentaine de pages, il est plus complet et plus fiable concernant la citation lors de la rédaction. De plus il permet la réécoute et offre en matière d'apprentissage des techniques d'enquêtes, l'opportunité d'améliorer la manière de mener les entretiens. Nous avons systématiquement informé l'enquêté de l'enregistrement, en leur expliquant l'avantage que le procédé représentait vis-à-vis de nos travaux, ainsi que nos engagements concernant l'anonymat et la non-diffusion des bandes enregistrées.

La situation d'enquête est avant tout, une relation sociale qui influe sur les données générées (Beaud & Weber, 2010; Bourdieu *et al.*, 1993). Ainsi « *L'entretien (...), loin de se réduire à une simple communication de face à face entre A et B (...) est aussi une relation sociale entre deux personnes qui se différencient par leurs caractéristiques sociales, scolaires, sexuelles.* » (Beaud & Weber, 2010). En l'occurrence, nous devions tenir compte du fait que l'entretien se déroule entre une femme, universitaire, et dans la plupart des cas l'enquêté est un homme, professionnel de la mer, élu ou gestionnaire. Le bon déroulement de l'entretien relève alors d'une part, de la création d'un climat de confiance, que le travail préalable d'immersion, que nous avons décrit dans les paragraphes précédents, a facilité : généralement, l'entretien n'est pas la première entrevue entre l'enquêtrice et l'enquêté. D'autre part, de l'utilisation d'un langage adapté à celui de l'enquêté, en fonction du milieu dans lequel il évolue et de ses modes de communication. Ainsi, une partie du travail consiste en un effort d'adaptation.

Par exemple, les entretiens sur les îles nécessitent une certaine réactivité dans la relance, alors que la relance des gestionnaires doit être très ciblée en raison de réponses beaucoup plus développées : nous pouvons employer la métaphore du tennis pour caractériser l'échange en milieu institutionnel tandis que l'échange avec les professionnels de la mer relève plus de la performance pongiste. Au sein de ces deux mondes, la rhétorique et les termes employés, souvent techniques ou spécifiques, ne sont pas les mêmes et doivent faire l'objet d'un usage adapté.

Pendant l'entretien, l'attitude adoptée consiste en une écoute active, ce qui a représenté un apprentissage en soi : orienter le discours, approfondir, relancer si le discours dévie, ou au contraire laisser l'enquêté développer, maintenir des silences adéquats si nécessaires, veiller à aborder l'ensemble des thématiques prévues dans le temps imparti. La plupart des entretiens ont duré entre une heure et demie et trois heures.

Pour commencer l'entretien, nous avons abordé en préambule la description de l'activité, ses caractéristiques et la manière de travailler au

quotidien : thématique qui ne demande pas de réflexion et sur laquelle la plupart des enquêtés, professionnels, élus et gestionnaires, sont à l'aise et prolixes. Ensuite chacune des thématiques était abordée au fil de la discussion, dans un ordre indéterminé.

Afin d'aborder certaines questions théoriques qui intéressent la recherche par des éléments concrets, et donner un caractère systématique aux réponses obtenues, nous avons eu recours à la « *la construction de descripteurs* » (Olivier de Sardan, 2008), ou de « *moyens d'objectivation* » (Beaud & Weber, 2010), c'est-à-dire que nous nous servions d'un élément précis (un indicateur), en posant la même question à tous, pour recueillir différents points de vue dans le cadre d'une vaste question de recherche. Par exemple, une question systématique sur « la zone de cantonnement à langouste » sera un indicateur concernant le positionnement de l'enquêté sur la vaste question des biens communs et de la gestion de la ressource. Le récit systématique du « parcours » professionnel et personnel est un indicateur concernant le rapport au territoire insulaire (alors que « votre rapport à l'espace insulaire » aurait été une question maladroite). Ou encore, le point de vue sur un projet communal en cours (refuges de mer sur le Ledenez de Molène, projet de « Blue economy » sur l'île de Sein, projet d'hydrolienne sur l'île d'Ouessant) est un indicateur du positionnement de l'enquêté sur la thématique du développement local.

L'exercice de l'entretien comporte certaines limites, plusieurs biais peuvent intervenir. Nous avons pu être, comme toute personne en charge d'une enquête basée sur le matériau du discours, instrumentalisée de manière plus ou moins consciente par les enquêtés (Beaud, 1996; Bertrand *et al.*, 2006; Bourdieu *et al.*, 1993). L'enquêté peut adopter un discours complaisant, sachant la personne à qui il s'adresse. Par exemple, il est possible pour un professionnel de tenir un discours favorable à l'environnement et la protection des ressources, en inadéquation avec ses pratiques. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des professions maritimes que nous ne pouvons pas toujours croiser leur discours avec des observations pour lesquelles nous sommes limités : les ressources marines sont cachées, leur activité se déroule en mer, sur un espace qui nous est inaccessible dans le cadre de la recherche. Cet aspect souligne encore l'importance du travail d'imprégnation qui permet notamment d'avoir, à côté des entretiens, des discussions moins formelles et dans une certaine mesure, plus fiables.

De plus, les techniques d'enquête décrites ayant fait l'objet d'un apprentissage progressif, certains entretiens ont sans doute été moins réussis que d'autres. Au terme de l'enquête de terrain nous devons considérer le matériel tel qu'il est, avec sa méthode, ses probables lacunes et incomplétudes. Celles-ci pourraient probablement être comblées, les limites temporelles de l'exercice de thèse imposent toutefois de ne pas céder au « *syndrome du terrain interminable* » (Beaud & Weber, 2010). La fin de l'enquête de terrain a pu être déterminée à un moment où la totalité

des professionnels de la mer sur les îles de l'Iroise a été rencontrée au moins une fois, où la majorité des acteurs dont on a considéré qu'ils avaient une importance vis-à-vis du sujet ont été rencontrés. Par ailleurs la pratique du terrain est parvenue d'elle-même à un moment de « saturation » (Olivier de Sardan, 2008), c'est-à-dire que les observations et les entretiens finissent par se recouper, se répéter, et que même les nouveaux éléments ne semblent pas modifier la compréhension que l'on a eue des processus. En parallèle de la création de données qualitatives qui vient d'être décrite, nous avons réalisé une enquête par questionnaires sur les îles de l'Iroise.

1.2.3. Le questionnaire

Le questionnaire a permis, en complément de l'entretien, d'avoir une représentation quantitative d'un phénomène observé ou déduit des entretiens (Lejeune, 2010). Ainsi, l'enquête par questionnaire : « vise à recueillir le plus souvent des représentations et à comprendre des pratiques. (...) Effectuée sur un grand nombre de personnes elle permet de scruter les représentations sociales de l'espace » (Goeldner-Gianella & Humain-Lamoure, 2010).

Les thématiques du questionnaire

Une partie de la recherche a porté sur le lien des populations à la mer à travers l'hypothèse 3 : « Les logiques d'exploitation des ressources de la mer d'Iroise seraient en évolution par rapport aux logiques d'exploitation du passé ». Dans ce cadre, nous souhaitons connaître le lien des populations des îles de l'Iroise à l'environnement qui les entoure. Plusieurs pistes ont été explorées pour qualifier ce lien.

La première piste pour qualifier le lien à la mer est alimentaire : se nourrit-on des produits de la mer sur les îles ? Est-il facile de s'approvisionner en produits de la mer sur les îles ? Quel est le circuit du produit, de l'environnement naturel à l'assiette du consommateur ? Les îles pratiquent-elles plus le « circuit court » que d'autres territoires ? Le marché des produits de la mer représente-t-il un potentiel sur les îles dans la perspective d'un développement local ? Pour le savoir, il nous faut qualifier les pratiques et la demande en produits de la mer sur les îles, cela auprès de trois populations : les habitants des îles, les publics touristiques, les restaurateurs. Nous avons construit un questionnaire pour chacune de ces populations, incluant des questions sur cette première thématique alimentaire : des informations sur les pratiques en mer, la consommation des différents produits de la mer et leur fréquence, la provenance des produits consommés, la propension à l'achat de produits de la mer.

La seconde piste pour qualifier le lien à la mer relève de la perception (symbolique, affective, personnelle) de l'espace marin et insulaire par les habitants des îles. Que représentent aujourd'hui l'espace insulaire et l'espace marin pour les habitants des îles ? Cette perception diffère-t-elle

de celle des publics touristiques ? Quelles sont les implications concernant l'acceptation de certaines activités économiques sur les îles, plutôt que d'autres ? Comment les populations imaginent-elles l'avenir de l'île et que souhaitent-elles ? Plusieurs questions visent à fournir des informations quant à cette perception de l'espace marin et insulaire : les termes (idées) associés à l'évocation de ces espaces, l'intérêt pour l'observation de différents éléments naturels, l'opinion vis-à-vis des différentes activités qui pourraient s'implanter sur l'île. Nous avons également cherché à sonder l'opinion des habitants au sujet du développement local par des questions sur leur vision de l'avenir de l'île, leur investissement personnel et le type de projets qu'ils aimeraient voir se développer sur leur territoire.

La construction des questionnaires

Nous avons construit un questionnaire adapté pour chacun des trois types de populations : les habitants (Figure 7 p.61), les touristes (Figure 8 p.62), les restaurateurs (Figure 9 p.63). Concernant la population des restaurateurs, la valeur de l'enquête est informative et non statistique étant donné que le nombre de restaurateurs ne s'élève qu'à une dizaine sur les îles de l'Iroise.

Plusieurs phases de test ont permis d'aboutir à la forme définitive des questionnaires. Une première version a été testée lors du festival des insulaires de l'île d'Aix en septembre 2016, auprès de 35 personnes. Une seconde version a été testée sur les îles de l'Iroise auprès d'une dizaine de personnes. Ces phases de test ont eu pour objectif de savoir si le questionnaire fonctionnait et d'essayer différentes méthodes d'administration (un essai de distribution dans les boîtes aux lettres s'est révélé infructueux). Nous avons pu prendre en compte les suggestions, remarques et dysfonctionnement observés lors de ces phases de test pour établir une version définitive.

Le questionnaire est organisé avec une majorité de questions fermées. Ce choix est fait parce que d'une part, une enquête qualitative est menée en parallèle, d'autre part, parce que dans le cas des questions ouvertes, nombre de réponses peuvent se révéler floues ou difficilement codables (de Singly, 2016). Dans le cas des questions fermées, nous avons laissé la possibilité d'une réponse « autre » (de Singly, 2016). Les modalités retenues pour les questions fermées ont été proposées en fonction de notre connaissance préalable du terrain, par les discussions et entretiens avec les habitants, qui nous ont permis d'en améliorer la pertinence et de correspondre à « *la palette de catégories mentales et de mots utilisés par les personnes* » (de Singly, 2016). Les questions semi-ouvertes posées pour interroger la perception de l'espace insulaire et marin ont été limitées à trois mots évoquant l'image de l'île ou de la mer, dans l'objectif d'observer une éventuelle récurrence des termes utilisés. Sur la forme, ce questionnaire se veut court, afin de pouvoir être correctement en moins de cinq minutes. Son petit format lui donne un aspect facile et rapide.

Figure 7 : Questionnaire à destination des habitants des îles de l'Iroise

Questionnaire : vous, l'île et la mer, votre avis m'intéresse !

Ce questionnaire est anonyme. Vos réponses contribueront à un travail de recherche sur « les îliens et la mer » dans le cadre du programme scientifique ID-îles, en partenariat avec les municipalités des îles du Ponant.

Merci ! d'avoir participé à mes recherches ... Mylène mylene.tesson@univ-brest.fr

1. Pour vous, **la mer** est : **(Numérotez par ordre d'importance)**

☐ Un espace de transit île-continent
☐ Un espace de travail (pour vous)
☐ Un espace de loisir
☐ Une source de produits alimentaires
☐ Un endroit dangereux
☐ Un horizon
☐ Un espace naturel à protéger
☐ Autre :

2. Pour vous, l'île est **plutôt** un lieu : **(3 réponses possibles)**

☐ de week-end
☐ de vacances
☐ de retraite
☐ de travail (pour vous)
☐ de rêve
☐ où l'on se sent libre
☐ difficile à vivre l'hiver
☐ difficile à vivre toute l'année
☐ vivant
☐ de solidarité
☐ de découverte de la nature
☐ un territoire à développer
☐ un espace naturel à protéger
☐ Autre :

3 mots qui vous viennent spontanément à l'esprit quand vous pensez :
à la **mer** :
à l'**île** :

3. Vos pratiques en mer : vous avez peut-être sur l'île :

Un canot ☐ Oui ☐ Non ☐ Un bateau à voile ☐ Oui ☐ Non ☐
Un kayak ☐ Oui ☐ Non ☐ Autre ?

4. Parmi vos motivations à être présent sur l'île, il y a-t-il un intérêt pour l'observation :

☐ Des phoques/dauphins
☐ Des paysages sous-marins
☐ Des roches
☐ Des paysages
☐ Des oiseaux
☐ De la flore
☐ Des tempêtes
☐ Autre :

8. Seriez-vous prêt à acheter si quelqu'un en vendait sur l'île :

	Oui, toutes les semaines	Oui, une à deux fois par mois	De temps en temps	Non
Du poisson				
Des crustacés				
Des huîtres				
Des moules				
Des coquillages (coques etc)				
Des algues				
Des ormeaux				
Autre				

9. Pour deux produits équivalents, préféreriez-vous celui qui est labellisé « produit dans les îles » ?

☐ Oui ☐ Non

10. Si vous deviez voir, autour de l'île que vous habitez ou fréquentez :

	Ce serait plutôt une bonne chose	Ce serait plutôt une mauvaise chose	Cela m'est complètement indifférent
Des parcs à huîtres			
Des navires de pêche			
Des bateaux de plaisance			
Des bouées de casiers			
Des filières (des bouées en ligne)			
Des éoliennes en mer			
Des éoliennes à terre			
Des hydroliennes			
Des panneaux solaires			
Des cages à ormeaux			
Des embarcations légères (kayaks, paddles...)			
Des annexes de bateau			

11. Qu'est-ce qui vous a donné envie de venir, de rester ou de revenir sur l'île ?

5. Pratiquez-vous sur l'île :

	Toute l'année	En été	En Hiver	1 ou 2 x par an	+ de 2 x par an
La pêche à pied	Oui ☐ Non ☐	☐	☐	☐	☐
La pêche en mer	Oui ☐ Non ☐	☐	☐	☐	☐
La baignade	Oui ☐ Non ☐	☐	☐	☐	☐
La récolte des algues	Oui ☐ Non ☐	☐	☐	☐	☐
Récolte goémon pour le jardin	Oui ☐ Non ☐	☐	☐	☐	☐

6. Sur l'île, mangez-vous :

	Jamais	2-3 fois par an	1 fois par mois	1 fois par semaine	Plusieurs fois par semaine
Du poisson	☐	☐	☐	☐	☐
Des crustacés	☐	☐	☐	☐	☐
Des huîtres	☐	☐	☐	☐	☐
Des moules	☐	☐	☐	☐	☐
Des coquillages (coques etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
Des algues	☐	☐	☐	☐	☐
Des ormeaux	☐	☐	☐	☐	☐

7. Si vous en mangez sur l'île, ces produits proviennent généralement :

	De votre pêche	De vos proches	D'un producteur de l'île	D'un commerçant de l'île	Du continent
Le poisson	☐	☐	☐	☐	☐
Les crustacés	☐	☐	☐	☐	☐
Les huîtres	☐	☐	☐	☐	☐
Les moules	☐	☐	☐	☐	☐
Les coquillages (coques etc)	☐	☐	☐	☐	☐
Les algues	☐	☐	☐	☐	☐
Les ormeaux	☐	☐	☐	☐	☐

12. Votre opinion pour l'avenir de l'île :

☐ Vous êtes plutôt optimiste sur l'avenir de l'île ☐ Vous êtes plutôt pessimiste

Vous estimez-vous investis dans la vie de l'île : oui ☐ non ☐
 Vous pensez qu'il faudrait plus de projets sur l'île : oui ☐ non ☐

13. Des projets plutôt : **(1=beaucoup, 3 = moyen, 5=pas du tout)**

	1	2	3	4	5
sociaux (personnes âgées, enfance, insertion)	☐	☐	☐	☐	☐
culturels (fêtes, activités)	☐	☐	☐	☐	☐
liés au tourisme	☐	☐	☐	☐	☐
agricoles	☐	☐	☐	☐	☐
maritimes	☐	☐	☐	☐	☐
des grandes entreprises	☐	☐	☐	☐	☐
des petites entreprises	☐	☐	☐	☐	☐

Si vous souhaitez en dire plus, sur le développement des activités liées à la mer sur votre île, les projets en cours ... cet espace est à vous !

14. Vous êtes ? (plusieurs cases possibles)

☐ Résident principal
☐ Résident secondaire
☐ Habitant sur l'île une grande partie de l'année
☐ Un visiteur occasionnel
☐ Un visiteur fréquent (plusieurs fois par an)

Votre âge :
 Activité ou domaine d'activité dans votre vie active :
 Sexe : ☐ F ☐ M

Figure 8 : Questionnaire à destination des touristes sur les îles de l'Iroise

Questionnaire : vous, l'île et la mer, votre avis m'intéresse !

Ce questionnaire est anonyme. Vos réponses contribueront à un travail de recherche à l'Université de Brest sur le développement local des îles en lien avec la mer, dans le cadre du programme scientifique ID-îles, en partenariat avec les municipalités des îles du Ponant.

Merci ! d'avoir participé à cette recherche... Mylène mylene.tesson@univ-brest.fr

1. Pour vous, la mer est :

(Numérotez par ordre d'importance)

☐ Un espace de transit île-continent
☐ Un espace de travail (pour vous)
☐ Un espace de loisir
☐ Une source de produits alimentaires
☐ Un endroit dangereux
☐ Un horizon
☐ Un espace naturel à protéger
☐ Autre :

3 mots qui vous viennent spontanément à l'esprit quand vous pensez :
à la mer :
à l'île :

2. Pour vous, l'île est plutôt un lieu :

(3 réponses possibles)

☐ de week-end
☐ de vacances
☐ de retraite
☐ de travail (pour vous)
☐ de rêve
☐ où l'on se sent libre
☐ difficile à vivre l'hiver
☐ difficile à vivre toute l'année
☐ vivant
☐ de solidarité
☐ de découverte de la nature
☐ un territoire à développer
☐ un espace naturel à protéger
☐ Autre :

3. Vos pratiques en mer : vous avez peut-être sur l'île :

☐ Un canot
☐ Un kayak

☐ Oui
☐ Non
☐ Non

☐ Un bateau à voile
☐ Autre ?

☐ Oui
☐ Non
☐ Non

4. Parmi vos motivations à venir sur l'île, il y a-t-il un intérêt pour l'observation :

☐ Des phoques/dauphins
☐ Des paysages sous-marins
☐ Des roches
☐ Des paysages
☐ Des oiseaux
☐ De la flore
☐ Des tempêtes
☐ Autre :

5. Venez-vous pratiquer sur l'île :

Si oui :

	En été	En hiver	Toute l'année	1 ou 2 x par an	+ de 2 x par an
La pêche à pied	☐	☐	☐	☐	☐
La pêche en mer	☐	☐	☐	☐	☐
La baignade	☐	☐	☐	☐	☐
La récolte des algues	☐	☐	☐	☐	☐

6. Pendant votre séjour sur l'île, aimeriez-vous vous offrir pour les repas :

	Oui	Pas spécialement	Ce n'est pas dans mon budget
Du poisson	☐	☐	☐
Des crustacés (homards, langoustes)	☐	☐	☐
Des huîtres	☐	☐	☐
Des moules	☐	☐	☐
Des coquillages (coques etc.)	☐	☐	☐
Des algues	☐	☐	☐
Des ormeaux	☐	☐	☐

7. Si oui, préféreriez-vous que ces produits proviennent :

☐ De l'île
☐ Du continent
☐ Peu importe pourvu que le prix soit abordable

8. Prêferiez-vous acheter ces produits :

☐ Dans un restaurant
☐ En vente directe auprès d'un pêcheur ou producteur
☐ A la superette ou sur un marché
☐ Peu importe pourvu que le prix soit abordable

9. Sur l'île ou sur le continent, accorderiez-vous une importance à un label « produit dans les îles » ?

☐ Oui
☐ Non

10. Votre opinion : si vous deviez voir, autour de l'île que vous habitez ou visitez :

	Ce serait plutôt une bonne chose	Ce serait plutôt une mauvaise chose	Cela m'est complètement indifférent
Des parcs à huîtres			
Des navires de pêche			
Des bateaux de plaisance			
Des bouées de casier			
Des filières (des bouées en ligne)			
Des éoliennes en mer			
Des éoliennes à terre			
Des hydroliennes			
Des panneaux solaires			
Des cages à ormeaux			
Des embarcations légères (kayaks, paddles...)			
Des annexes de bateau			

11. Vous êtes ? (plusieurs cases possibles)

☐ résident secondaire
☐ résident principal
☐ habitant sur l'île une grande partie de l'année
☐ un visiteur occasionnel
☐ un visiteur fréquent (plusieurs fois par an)

Votre âge :

Activité ou domaine d'activité dans votre vie active :

Sexe : F ☐ M ☐

Figure 9 : Le questionnaire à destination des restaurateurs sur les îles de l'Iroise

Votre restaurant, l'île et la mer ...

Votre avis ?

Ce questionnaire est anonyme. Vos réponses contribueront à mieux comprendre l'offre et la demande en produits primaires sur les îles de l'Iroise, dans le cadre d'une recherche à l'Université de Brest sur les activités maritimes et le développement local, dans le cadre du programme ID-îles et en partenariat avec l'Association des îles du Ponant. Merci d'avoir participé à nos recherches !

Mylène
Mylene.Tesson@univ-brest.fr

1. Votre carte propose-t-elle certains des produits suivants :

	Oui	Non
Du poisson	☐	☐
Des crustacés	☐	☐
Des huîtres	☐	☐
Des moules	☐	☐
D'autres coquillages	☐	☐
Des algues en accompagnement ou assaisonnement	☐	☐
Des ormeaux	☐	☐
Des légumes (maraîchers)	☐	☐

2. Ces produits proviennent principalement :

	D'un producteur de l'île	Du continent	De l'île et du continent
Le poisson	☐	☐	☐
Les crustacés	☐	☐	☐
Des huîtres	☐	☐	☐
Des moules	☐	☐	☐
D'autres coquillages	☐	☐	☐
Des algues en accompagnement ou assaisonnement	☐	☐	☐
Des ormeaux	☐	☐	☐
Des légumes (maraîchers)	☐	☐	☐

3. Certains de vos produits de la mer viennent du continent ? Est-ce parce que :

	Aucun producteur n'en fait sur l'île	Un producteur en fait sur l'île mais nous ne sommes pas parvenus à un accord	Les prix sont plus avantageux sur le continent	Pour des raisons de quantité et de régularité d'approvisionnement	Pour la diversité de ma carte
Poisson	☐	☐	☐	☐	☐
Crustacés	☐	☐	☐	☐	☐
Huîtres	☐	☐	☐	☐	☐
Moules	☐	☐	☐	☐	☐
Autres coquillages	☐	☐	☐	☐	☐
Algues	☐	☐	☐	☐	☐
Ormeaux	☐	☐	☐	☐	☐
Légumes	☐	☐	☐	☐	☐

Autre raison :

4. Si un nouveau producteur en proposait sur l'île :

	Cela m'intéresserait pour ma carte	Cela m'intéresserait si ça me revient moins cher que d'acheter sur le continent	Cela ne m'intéresserait pas vraiment pour ma carte
Du poisson (d'autres que ce que vous proposez déjà)	☐	☐	☐
Des crustacés	☐	☐	☐
Des huîtres	☐	☐	☐
Des moules	☐	☐	☐
D'autres coquillages	☐	☐	☐
Des algues	☐	☐	☐
Des ormeaux	☐	☐	☐
Des légumes	☐	☐	☐

5. Quel serait votre avis :

	Ce serait plutôt une bonne chose	Ce serait plutôt une mauvaise chose	Cela me serait complètement indifférent
Si un nouveau producteur venait s'installer sur l'île	☐	☐	☐
S'il faisait de la vente directe	☐	☐	☐
S'il vous distribuait les mêmes produits qu'à un autre restaurant	☐	☐	☐

6. Vos clients s'intéressent-ils à la provenance de vos produits ?

☐ Jamais
☐ Un client de temps en temps
☐ De plus en plus souvent
☐ Plus de la moitié des clients
☐ La majorité des clients

7. Trouvez-vous personnellement que l'image de l'île est positive pour un produit ?

☐ Oui ☐ Non

8. En 3 mots, l'île évoque pour vous une idée de :

.....

9. Mettez-vous en avant l'origine de vos produits ?

☐ Non
☐ Oui, quand ils viennent de l'île
☐ Oui, systématiquement

Il reste 2 questions ➡

3. Certains de vos produits de la mer viennent du continent ? Est-ce parce que :

	Aucun producteur n'en fait sur l'île	Un producteur en fait sur l'île mais nous ne sommes pas parvenus à un accord	Les prix sont plus avantageux sur le continent	Pour des raisons de quantité et de régularité d'approvisionnement	Pour la diversité de ma carte
Poisson	☐	☐	☐	☐	☐
Crustacés	☐	☐	☐	☐	☐
Huîtres	☐	☐	☐	☐	☐
Moules	☐	☐	☐	☐	☐
Autres coquillages	☐	☐	☐	☐	☐
Algues	☐	☐	☐	☐	☐
Ormeaux	☐	☐	☐	☐	☐
Légumes	☐	☐	☐	☐	☐

Autre raison :

4. Si un nouveau producteur en proposait sur l'île :

	Cela m'intéresserait pour ma carte	Cela m'intéresserait si ça me revient moins cher que d'acheter sur le continent	Cela ne m'intéresserait pas vraiment pour ma carte
Du poisson (d'autres que ce que vous proposez déjà)	☐	☐	☐
Des crustacés	☐	☐	☐
Des huîtres	☐	☐	☐
Des moules	☐	☐	☐
D'autres coquillages	☐	☐	☐
Des algues	☐	☐	☐
Des ormeaux	☐	☐	☐
Des légumes	☐	☐	☐

Administration du questionnaire

Nous avons administré les questionnaires sur les trois îles du terrain d'étude : au cours de l'été 2017 pour l'île d'Ouessant et l'île de Sein, au mois de décembre 2017 pour l'île de Molène.

Le questionnaire a été administré par une seule personne, ce qui présente plusieurs avantages : la procédure d'administration est relativement homogène, les erreurs ont pu plus facilement faire l'objet de rectifications, étant donné que nous nous sommes assurés de la manière dont le questionnaire était rempli par les enquêtés. Par ailleurs l'administration du questionnaire donne souvent lieu à des échanges avec les enquêtés, qui ont pu être pris en compte au cours de l'analyse.

Pour administrer le questionnaire auprès de la population des habitants, nous nous sommes à la fois dirigés vers les personnes que la pratique de terrain nous avait permis de connaître, à la fois vers des personnes que nous ne connaissions pas, commerçants, habitants croisés dans la rue ou occupés à faire leur jardin.

La majeure partie du questionnaire a été administrée en été : la population est plus nombreuse et plus visible sur les îles en été, il est plus aisé de « croiser » des personnes et de rester discuter dans l'espace public, la population est aussi plus diversifiée entre les résidents secondaires et les résidents permanents. Sur l'île de Molène, les questionnaires ont été distribués au mois de décembre, ce qui a nécessité une quête de l'habitant étant donné la population réduite à cette période. À la fois, les questionnaires administrés se sont plus souvent prolongés en échanges. Sur les trois îles, le questionnaire a été rempli par les habitants eux-mêmes, nous étions à côté d'eux, disponible en cas d'incompréhension, dans de rares cas notamment auprès des anciens nous remplissions le questionnaire sous leur contrôle visuel.

Pour administrer le questionnaire à la population des touristes, nous nous sommes postés soit sur des chemins passants, soit au départ du bateau transporteur de passagers (les passagers patientent avant le départ, ils ne sont pas occupés, c'est le moment idéal), soit sur le bateau pendant la traversée (les réponses aux questions ne nécessitant pas l'expérience préalable de l'île). Dans le cas des touristes la plupart des questionnaires ont été remplis en autonomie, même si nous étions proche pour répondre à une éventuelle incompréhension : les touristes étant plus généralement groupés, par exemple au départ du bateau, nous avons distribué plusieurs questionnaires en même temps (6 au maximum) et laissé les personnes le remplir pour nous le rendre au moment du départ du bateau.

Quant aux questionnaires distribués auprès des restaurateurs, nous avons dû systématiquement laisser le questionnaire pendant le service (au moment où le restaurant est ouvert) et passer le reprendre au cours d'un autre service. Il n'y a pas eu de questionnaires distribués dans les

restaurants de l'île Molène : la mission d'administration du questionnaire pour l'île de Molène ayant été réalisée en décembre, les deux restaurants étaient fermés à ce moment-là.

Au total 254 questionnaires ont été distribués (Figure 10). Si l'on se réfère aux données disponibles quant aux populations touristiques (les données les plus récentes sont de 2015), les 138 touristes qui ont été enquêtés sur les trois îles représentent 0,1 % de l'ensemble des touristes qui vont sur les îles de l'Iroise dans une année¹², ils représentent 0,5 % des touristes sur l'ensemble des îles de l'Iroise au mois d'août 2015.

Par rapport à la population d'habitants sur les îles, les 32 personnes que nous avons enquêté sur l'île d'Ouessant représentent 3,8 % de la population ouessantine, les 34 personnes que nous avons enquêté sur Molène représentent 24 % de la population molénaise et les 41 personnes que nous avons enquêté sur l'île de Sein représentent 17,3 % de la population sénane.

Figure 10 : Nombre de questionnaires distribués par îles

Population enquêtée	Ouessant	Molène	Sein	Total sur les îles
Habitants	32	34	41	107
Touristes				138
Restaurateurs	6	0	3	9
Total pop.				254

Les caractéristiques des deux principales populations enquêtées (habitants et visiteurs) sont présentées (Tableau 13). Nous pouvons voir que la répartition de la population enquêtée, entre les trois îles et entre les sexes est équilibrée. L'âge moyen des deux populations est proche et il s'agit d'un âge intermédiaire. Concernant la profession des personnes, nous avons fait le choix d'une question ouverte et non de proposer une grille des catégories socioprofessionnelles (CSP). Nous souhaitions savoir précisément par exemple, les métiers qu'exerçaient les îliens, pour pouvoir éventuellement caractériser l'emploi. Mais ce choix est certainement critiquable : les réponses ont été extrêmement variées et leur degré de précision est aussi très variable. Elles ont été regroupées autant que possible pour être présentées, mais nous pouvons voir que les catégories générées ne sont pas homogènes (ex : « employé » peut recouper « service public » et ne peut être mis en parallèle avec « religieux »). Par conséquent, elles sont peu exploitables pour le traitement, notamment de tri croisé.

¹² Soit 124 618 visiteurs additionnant les touristes sur les trois îles pour l'année 2015.

Tableau 13 : Échantillonnage des populations enquêtées par questionnaire

		Habitants	Visiteurs
Nombre d'enquête		106	139
Provenance Ile	Ouessant	29,8 %	--
	Molène	31,7 %	--
	Sein	38,5 %	--
	Taux de réponse	98,1 %	--
Sexe	Homme	52 %	53 %
	Femme	48 %	47 %
	Taux de réponse	96,2 %	97,8 %
Age	Moy	48 ans	47 ans
	Min	14 ans	12 ans
	Max	82 ans	80 ans
	Taux de réponse	93,4 %	97,8 %
Fréquentation de l'île	Résident principal	74,8 %	0 %
	Résident secondaire	18,4 %	0 %
	Visiteur occasionnel	0 %	77,7 %
	Visiteur fréquent	0 %	13,7 %
	Non pertinent*	6,8 %	0 %
	Taux de réponse	97,2 %	91,4 %
Profession	Retraités	19,3 %	15,8 %
	Commerçant	12,9 %	3,6 %
	Service public	10,8 %	7,9 %
	Etudiant ou élève	10,8 %	8,6 %
	Tourisme	7,5 %	0 %
	Marin	6,5 %	2,9 %
	Hôtellerie – Restau	4,3 %	0,7 %
	Cadre	3,2 %	7,2 %
	Employé	5,4 %	13,7 %
	Transport	3,3 %	2,2 %
	Médical	3,2 %	5,8 %
	Saisonnier	3,2 %	0 %
	Sans emploi	2,2 %	0,7 %
	Artiste	2,2 %	4,3 %
	Artisan	2,2 %	3,6 %
	Religieux	1,1 %	0 %
	Agriculteur	1,1 %	0,7 %
	Autoentrepreneur	1,1 %	2,9 %
	Education	0 %	18,7 %
	Social	0 %	5 %
	Immobilier	0 %	4,3 %
	Informatique	0 %	2,2 %
	Environnement	0 %	1,4 %
	Industrie	0 %	1,4 %
	Recherche	0 %	0,7 %
	Taux de réponse :	87,7 %	95 %

1.3. Traitement des données

1.3.1. Traitement des données issues des entretiens

À la fin de la phase de terrain, nous disposons de 53 entretiens dont la majeure partie a été enregistrée, et de notes de corpus. Afin de produire une analyse, ce matériel exige une phase de traitement.

Retranscription littérale des entretiens

L'ensemble des entretiens ont été retranscrits, c'est-à-dire passés de la forme orale à la forme écrite : les entretiens enregistrés ont tous été réécoutés et retranscrits littéralement. Afin d'accélérer cette procédure, nous avons utilisé le logiciel « Speechnotes », logiciel en ligne et gratuit. Il ne s'agit pas d'un logiciel capable de transformer l'enregistrement sous forme écrite (il n'en existe pas à notre connaissance). Le logiciel que nous avons utilisé est en revanche, capable de transformer notre voix prononcée clairement dans un micro, sous forme écrite. Le procédé a donc consisté à écouter au casque la bande-son de l'entretien et à répéter, à la manière d'un traducteur, ce qui est dit dans l'entretien. L'entretien s'inscrit ainsi sous forme écrite, par le biais de la répétition à voix haute.

La retranscription littérale demeure un travail chronophage : un entretien de deux heures est retranscrit en six heures, un entretien de trois heures nécessite neuf heures de retranscription. Il a fallu au total un mois et demi pour retranscrire la totalité des entretiens.

Les mots écrits sont les mots utilisés par les enquêtés. Seules les marques d'hésitation (« heu » ; « ben ») ou des mots parasites ont parfois été supprimés lorsqu'ils n'apportaient rien au sens de la phrase et nuisaient à sa compréhension ; mais les mots et les tournures de phrases correspondent à ce que l'on entend dans la bande-son et n'ont fait l'objet d'aucune correction grammaticale ou syntaxique.

La question peut se poser de l'utilité d'une retranscription complète et littérale : on aurait pu synthétiser ou ne retranscrire que certains passages *a priori* vraiment intéressants pour l'analyse. Toutefois, la retranscription est un moment d'analyse à part entière, qui permet d'entendre autrement, à froid, la parole des enquêtés sans être soi-même acteur de la conversation : « *C'est toujours au moment de l'écoute de la bande que l'on redécouvre des passages de l'entretien que l'on avait presque oublié ou auxquels on n'avait pas, sur le moment, prêté véritablement attention.* » (Beaud & Weber, 2010). De plus, l'analyse se poursuit au moment de la rédaction jusqu'à la fin de la thèse, certains dires d'acteurs ne sont apparus en relief que tardivement grâce au travail d'analyse et de bibliographie : la retranscription littérale de l'intégralité des entretiens s'est alors révélée être utile pour retrouver rapidement les discours concernant une thématique que l'on souhaitait approfondir. Nous l'avons mentionné en (1.2.2), la retranscription a par ailleurs été l'occasion d'améliorer la

pratique de l'entretien par la réécoute de nos propres interventions. Enfin, avoir retranscrit les entretiens de manière littérale donne plus de fiabilité aux citations, le discours n'ayant pas subi de transformation.

Exploration des méthodes existantes pour le traitement des entretiens

À la fin de la retranscription, on se trouve devant 1065 pages écrites, qui représentent la totalité des entretiens réalisés auprès des différents acteurs ainsi que les prises de notes intégrant le corpus de données. Le fait de les avoir réalisés puis retranscrits nous donne une idée globale de leur contenu, mais leur analyse, si elle se veut représentative, nécessite un travail de tri. En effet, après une première étape qui est « *celle de recueillir, conserver, les objets du discours, les points de vue, les savoirs des personnes interrogées* » nous nous trouvons face à une autre étape qui est en second lieu celle de « *déplacer, sélectionner, intégrer ces données dans un cadre qui leur est étranger et qui respecte les impératifs de la recherche (sélection et organisation de l'information)* » (Bertrand *et al.*, 2006). Pour ce travail d'interprétation, il existe deux possibilités : se servir de logiciels de traitement de données, ou interpréter manuellement les entretiens de recherche.

Nous avons donc exploré la possibilité d'utiliser des logiciels pour le traitement et l'analyse des entretiens. Il existe des logiciels performants d'analyse qualitative et il est possible de profiter des performances de l'informatique sans pour autant dénaturer le travail qualitatif (Lejeune, 2010). Les outils informatiques peuvent faciliter l'exploration dans un matériel conséquent qui dépasse les capacités de mémoire humaine, ils poussent également les chercheurs à expliciter leur procédure de création et d'interprétation de données (Hamel, 2010; Lejeune, 2010), enfin ils offrent la possibilité d'un archivage (Lejeune, 2010).

Il y aurait une attente croissante voire une « *injonction* » à l'utilisation de logiciels de la part de certains financeurs et scientifiques (Dumont, 2010; Olivier de Sardan, 2004). Toutefois, si l'utilisation de logiciels permet de faciliter le travail d'analyse, elle ne constitue pas une fin en soi et n'est pas une garantie supplémentaire de la scientificité (Dumont, 2010; Wanlin, 2007). Ainsi, « *aucun logiciel n'améliore la validité des études* » (Wanlin, 2007). En effet l'utilisation de logiciels et le réglage de leurs paramètres font l'objet d'une interprétation, d'une subjectivité du chercheur, au même titre que les autres méthodes (Hamel, 2010).

Nous avons considéré les différents outils au regard de notre matériel et évalué leur potentiel. Les logiciels de lexicométrie (Lexico, Spad T, Sato, Hyperbase, Textométrie) permettent de déterminer le champ lexical et la fréquence des mots d'un corpus, leur « sur » ou « sous-représentation » dans l'ensemble des textes retranscrits (Lejeune, 2010). L'utilisation de tels logiciels paraît pertinente lorsque la récurrence de termes exacts a une signification, une pertinence (Lejeune, 2010). C'est le cas pour

certaines objets d'analyse, l'exemple d'une analyse de la propagande dans la presse est donné par C. Lejeune (2010).

Dans notre cas, notre intérêt se porte sur des segments de discours qui composent un point de vue sur une question donnée. Au sein de ce segment, une idée forte peut être émise sans qu'elle soit répétée à aucun moment dans l'entretien. De la même manière que la démarche qualitative a commandé le recueil des données (nous nous sommes intéressée à un individu pour lui-même, et non en vertu de sa valeur statistique), l'aspect qualitatif a également présidé l'interprétation du discours en tant que matériel : un point de vue mentionné par l'enquêté est intéressant pour lui-même, et non en vertu de sa répétition dans l'entretien. Cela est d'autant plus le cas à notre sens que l'étude se déroule au sein d'un milieu professionnel, rural et maritime, peu enclin aux longs discours, qui se situe plutôt dans l'état d'esprit de « *ne pas parler pour ne rien dire* » et « *ne dire les choses qu'une seule fois* » selon les expressions couramment employées par les îliens.

Les approches quantitatives du texte que représentent la lexicométrie ou les automates (Candide, Alceste, Leximappe) ne nous ont pas paru être pertinentes pour notre interprétation. Les outils « de concordance » et « réflexifs », les outils de « dictionnaires et registre » auraient pu être une aide : les logiciels Nvivo ou Atlas par exemple, représentent une aide organisationnelle, ils ne reposent que sur le travail intellectuel du chercheur (Lejeune, 2010). Cependant, le mode d'organisation proposé par ces logiciels ne convenait pas à l'utilisation que nous souhaitions faire de notre matériel, nous avons donc mis en place un mode d'organisation propre sans passer par l'utilisation de ces logiciels. L'idéal aurait certainement été de combiner les approches (Wanlin, 2007), mais les contraintes temporelles et budgétaires de la recherche doctorale imposent de faire des choix : celui de l'analyse manuelle pour le traitement des données d'entretien a été fait.

Traitement manuel des entretiens

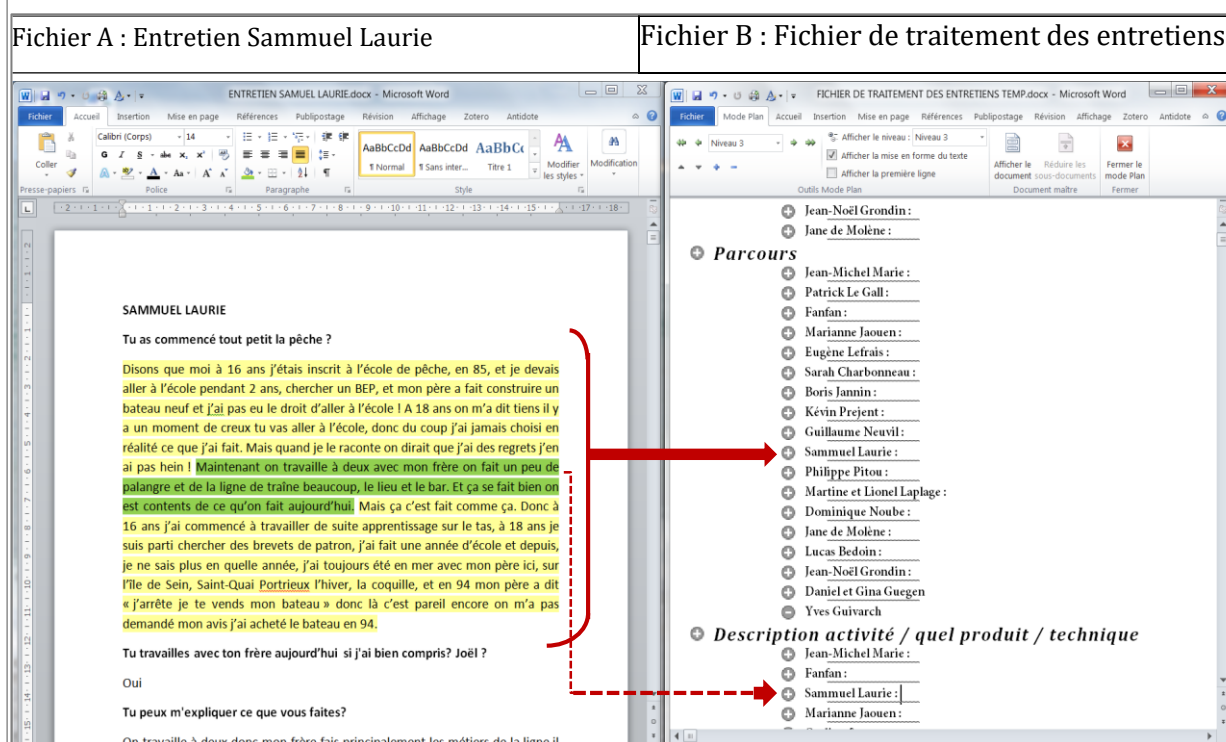
Le matériel dont nous disposons se présente sous forme de texte. Nous souhaitons avoir la possibilité d'une lecture par thématique, de chacun des points de vue des enquêtés (au lieu d'une lecture par entretien, de toutes les thématiques mélangées parfois au sein d'une même phrase). Nous devons donc identifier les morceaux de texte qui concernent la même thématique et les rassembler, en conservant l'intégralité du matériel textuel. Au cours de cette étape, il paraît opportun de « *repousser le choix ou la pondération entre les éléments de signification principaux à une deuxième étape de l'analyse* » (Donegani *et al.*, 2013) : dans un premier temps, il ne s'agit pas de sélectionner des passages d'entretien, mais uniquement de les trier.

Concrètement, l'entretien dans son intégralité est découpé en plusieurs passages présentant une unité. Chaque passage d'entretien est rangé dans une thématique, une nouvelle thématique est créée à chaque fois qu'un morceau d'entretien évoque quelque chose de nouveau. Nous avons utilisé l'outil « MODE PLAN » dans le logiciel Word, permettant d'ouvrir et de fermer les thématiques créées, comme des tiroirs, à l'intérieur desquelles on trouve plusieurs niveaux de sous-thématiques que l'on peut aussi ouvrir et fermer. Le dernier niveau donne accès aux noms des enquêtés comme dans la (Figure 11) (les noms ont été modifiés) : si on clique sur les noms, on peut visualiser le point de vue de chaque enquêté sur la thématique.

Figure 11 : Procédé de traitement de la matière brute des entretiens. (Les noms et le contenu ont été modifiés)
À gauche, un entretien. À droite, le fichier de traitement des entretiens.

Tout le passage de texte concernant le début de la vie professionnelle est collé dans la thématique « parcours ».

Le morceau de texte qui concerne son activité professionnelle est collé dans la thématique « Description activité ».



Un fichier de traitement a été créé pour chaque type d'acteur (élus, professionnels de la mer, gestionnaires), la plupart des thématiques se recoupent et pourront faire l'objet d'un croisement lors de l'analyse. Les thématiques créées par types d'acteurs sont présentées en Annexe.

Le traitement des entretiens s'est déroulé sur une période de deux mois, février et mars 2018. Cette opération de tri constitue un début d'analyse (en créant des thématiques et sous-thématiques). Par la lecture de la globalité des points de vue sur une thématique, nous pouvons en faire l'analyse et au cours de la rédaction, retrouver facilement ce que pense tel interlocuteur de telle thématique.

L'enquête de terrain, la retranscription des entretiens, puis le traitement de ces entretiens, ont eu pour but de collecter, stocker, compartimenter, catégoriser, trier. De cette réflexion compartimentée (par acteurs, par thématique, par île), nous avons progressé vers une analyse globale.

Pour ce faire, nous avons sélectionné, établi des parallèles et des liens entre les points de vue des acteurs. Tandis que le « *pacte ethnographique* » (Olivier de Sardan, 2008) caractérise les phases de création et de traitement des données (c'est-à-dire que l'on peut certifier de la fiabilité de la retranscription du discours des enquêtés), l'analyse et la rédaction en sont une interprétation, légitimée par la possibilité de parcourir la somme des points de vue qu'il nous a été permis de recueillir (Donegani *et al.*, 2013).

1.3.2. Traitement des données issues des questionnaires

Les 254 questionnaires que nous avons administrés auprès des populations des habitants, des touristes et de restaurateurs sur les îles de l'Iroise ont été saisis et traités par le biais du logiciel Sphinx, auquel nous nous sommes formée.

Tri à plat et comparaison des populations

Le logiciel Sphinx permet de générer des figures de « tri à plat » qui sont la représentation graphique du pourcentage de réponses ayant été données pour une question. À partir de ces premiers tris, nous avons pu comparer les réponses des différentes populations aux questions : les réponses des touristes et des habitants seront fréquemment mises en parallèle dans les résultats.

Tri croisé et tests de corrélation

Nous avons également réalisé des opérations de « tri croisé » afin de tester la corrélation entre certaines réponses et le type de population ayant répondu. Les tests de corrélation entre les caractéristiques des répondants et leurs réponses au questionnaire, sont présentés dans le (Tableau 14) qui illustre les croisements opérés en fonction des suppositions que nous pouvions faire.

Certains de ces croisements ne donnent pas lieu à des relations significatives. Parmi les relations les plus significatives, entre caractéristiques des répondants et réponses aux questions, seules les figures les plus pertinentes vis-à-vis de l'analyse sont présentées dans le manuscrit. En effet dans un objectif de synthèse, nous avons dû choisir de mettre en valeur certains résultats, et d'en laisser d'autres de côté.

Concernant les questions ouvertes (limitées à trois mots), elles ont donné lieu à la réalisation de nuages de mots qui ont été réalisés sous le logiciel Wordart.

Tableau 14 : Test des corrélations entre les caractéristiques des répondants et leurs réponses au questionnaire

Caractéristiques des répondants ↕			Fréquence de la pratique de chaque activité en mer					Fréquence importante de consommation de chaque produit de la mer		Provenance des produits de la mer consommés					Propension à acheter chaque produit de la mer			Acceptabilité des activités en mer			
			Pêche à pied	Pêche en mer	Récolte des algues	Récolte goémon jardin	baignade	1 x par semaine	Plusieurs x par semaine	De ma pêche	D'un proche	Producteur	Commerçant	Du continent	Toutes les semaines	De tps en tps	Non, jamais	Parcs huîtres	Éoliennes terrestres	Éoliennes en mer	Filières
Provenance île			Ex. : Les habitants de l'île d'Ouessant pratiquent-ils moins la pêche à pied que ceux des autres îles ?					Ex. : Les habitants de l'île de Molène consomment-ils plus d'ormeaux que ceux des autres îles ?		Ex. : L'achat aux commerçants est-il plus pratiqué sur une des îles ?								Ex. : Les éoliennes terrestres sont-elles moins bien perçues sur l'une des îles ?			
Ouessant	Molène	Sein																			
Tranche d'âge			Ex. : La pêche en mer est-elle plus pratiquée par les plus âgés ?					Ex. : Les algues sont-elles plus consommées par les plus jeunes ?)		Ex. : Les plus âgés mangent-ils plus de produits venant d'un commerçant de l'île que de leur pêche ?					Ex. : Les plus âgés ont-ils plus tendance à acheter les produits de la mer ?			Ex. : Les plus jeunes sont-ils plus favorables aux éoliennes à terre que les plus âgés ?			
Type de répondant			Ex. : Les résidents secondaires pratiquent-ils autant la pêche à pied que les habitants permanents ?					Ex. : Consomment-ils plus ou moins de crustacés que les touristes et les habitants permanents ?		Ex. : Les habitants permanents ont-ils tendance à faire venir plus de produits de la mer du continent ?					Ex. : Les résidents secondaires ont-ils une propension à l'achat plus importante que les touristes ?			Ex. : Les résidents secondaires sont-ils moins favorables aux éoliennes en mer que les autres ?			
Habitant permanent	Résident secondaire	Touriste																			
Fréquence importante de la consommation en produits de la mer			Ex. : Ceux qui consomment du poisson plusieurs fois par semaine sont-ils aussi ceux qui pratiquent la pêche en mer plusieurs fois par semaine ?							Ex. : Considérant ceux qui mangent des coquillages une fois par semaine, ces produits proviennent-ils de leur pêche, de la pêche d'un proche ou du continent ?					Ex. : Ceux qui consomment des huîtres plusieurs fois par semaine en achètent-ils plusieurs fois par semaine ?						
1 x/sem	Plusieurs x/semaine																				

CHAPITRE II. EVOLUTION DU LIEN DES POPULATIONS INSULAIRES AUX RESSOURCES DE LA MER ET ENJEUX DU DEVELOPPEMENT LOCAL SUR LES ILES DE L'IROISE

Ce chapitre a pour objectif de présenter le lien des îles à la mer et son évolution dans le temps, afin de parvenir à l'analyse des enjeux actuels du développement local, en lien avec les ressources de la mer, sur le terrain d'étude des îles de l'Iroise.

Nous présenterons dans un premier temps les ressources de la mer sur ce territoire. Afin de les décrire de manière englobante, nous choisissons d'articuler les conditions de formation d'un milieu physique, les habitats qui en résultent et les populations animales et végétales qui s'y sont développées (2.1 *Contexte géophysique des îles de la mer d'Iroise, écosystèmes et ressources associées*).

Nous établirons ensuite le lien entre ces milieux physiques et la manière dont les populations humaines y ont évolué et s'y sont adaptées : comment se sont-elles réparties dans l'espace insulaire ? Comment ont-elles utilisé les ressources de la mer pour se nourrir, se chauffer, commercer, habiter ces lieux ? (2.2 *Les sociétés insulaires de l'Iroise dans le passé : des communautés au mode de vie modeste conditionné par les ressources naturelles de la mer*).

À travers cette analyse des peuplements de la mer d'Iroise, nous verrons comment ceux-ci se sont transformés : d'un mode de vie traditionnel où l'activité économique et la structuration sociale sont basées sur l'utilisation des ressources, au mode de vie actuel. (2.3 *Les sociétés insulaires contemporaines : une population au mode de vie « moderne » basé sur une économie touristique et résidentielle*). Le passage d'un mode de vie à l'autre induit une rupture dont nous tenterons d'expliquer les différents facteurs et leurs conséquences sur l'utilisation des ressources. Cette description du fonctionnement actuel des territoires et de leur économie nous permettra d'en comprendre les enjeux et les fragilités, pour finalement souligner l'opportunité d'une réflexion sur l'utilisation des ressources et le développement local.

2.1. Contexte géophysique des îles de la mer d'Iroise, écosystèmes et ressources associées

Cette première section vise à présenter la spécificité des milieux insulaires de l'Iroise du point de vue de leur histoire géomorphologique et leur configuration géographique actuelle, qui permet d'expliquer leur richesse en ressource. Nous progresserons du général en particulier, en abordant la manière dont la configuration géographique des îles a été façonnée par les éléments (2.1.1), puis nous observerons les écosystèmes générés au niveau terrestre (2.1.2) et sous-marin (2.1.3) représentant des milieux favorables à une grande diversité d'espèces constituant des ressources.

2.1.1. Des écosystèmes façonnés

Situation et conditions climatiques de la mer d'Iroise

La mer d'Iroise est la mer bordière au large du Finistère en Bretagne, elle est limitée au nord par Ouessant et la chaussée des Pierres Noires, et au sud par la chaussée de Sein. Elle fait partie de la mer Celtique, elle-même subdivision de l'Océan Atlantique. Elle jouxte la Manche au nord, communique à l'est avec la Rade de Brest par le goulet de Brest, au sud, elle ouvre sur le golfe de Gascogne.

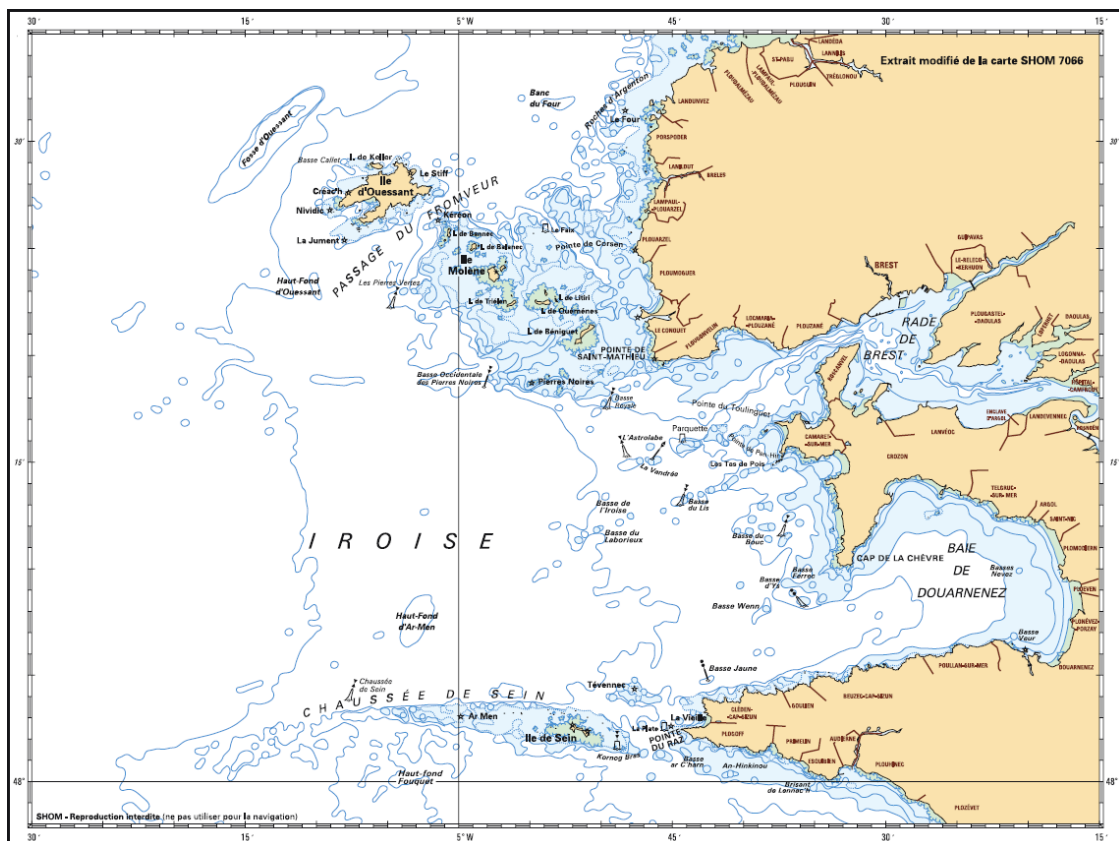


Figure 12 : Carte marine de l'Iroise. Source : SHOM.

Elle se distingue des mers voisines par des conditions hydrodynamiques particulières : des fonds peu profonds directement exposés aux houles de l'Atlantique et des courants de marée parmi les plus forts d'Europe. Le nom « Iroise » pourrait provenir du féminin de « Irois » désignant les Irlandais, qui empruntaient ce passage pour migrer dès le 6^{ème} siècle, ou encore du mot breton « Hirwaz » dérivé du terme « hir », long, et « gwaz », ruisseau (Tanguy, 1998).

Les vents dominants sont de secteur ouest sur l'Iroise, de « Noroît » (nord-ouest) pour les vents les plus fréquents et de « Suroît » (sud-ouest) pour les vents les plus violents (source : Météo France (Belleguic *et al.*, 2012)). Sur l'île de Molène, l'entrée de la construction principale du site archéologique de Beg Ar Loued fait face au sud-est, tournant probablement le dos aux vents les plus fréquents (Pailler & Nicolas, 2019). Cette orientation générale a pu connaître des variations sur le temps long, mais également sur le temps court notamment à travers une composante méridienne (nord-sud) impliquant des variations de quelques degrés (Hénaff, 2008), toutefois la dominante demeure d'ouest. Les vents de nord-est représentent 20 % des vents, ils sont accompagnés d'un temps frais et sec (Belleguic *et al.*, 2012).

Les houles les plus fréquentes sur la façade bretonne proviennent du nord-ouest (Stéphan, 2008). Précisément, elles arrivent à la côte selon une orientation d'ouest-nord-ouest pour 60 % du régime annuel, de sud-ouest à 20 % du régime annuel (Le Gall & Ehrhold, 2017). Au large d'Ouessant les houles sont de secteur ouest et leur hauteur dépasse fréquemment cinq mètres : ce sont les grandes houles océaniques en provenance de l'Océan Atlantique (Stéphan, 2008). Une valeur exceptionnelle de 23,5 mètres a été enregistrée aux Pierres Noires lors d'une série de tempêtes en 2014 (Le Gall & Ehrhold, 2017).

Les marées sont de type macrotidal, c'est-à-dire qu'elles connaissent un marnage (différence entre la marée haute et la marée basse) important qui atteint 8 mètres lors des grandes marées de vives eaux, elles suivent un cycle semi-diurne c'est-à-dire qu'il y a deux pleines mers et deux basses mers en 24h, d'amplitude sensiblement égales (SHOM).

Les courants de marée se combinent aux houles et font de l'Iroise une zone mouvementée pour la navigation. Ils sont « chenalisés » dans des passes et des couloirs qui on le verra, sont liés à la morphologie des fonds. Les noms des courants comme le Fromveur, le Raz de Sein, le Four, connaissent une funeste célébrité et participent à la renommée de l'Iroise en dehors de ses frontières.

Origines structurales des îles et îlots

L'île d'Ouessant, l'archipel de Molène et l'île de Sein sont situés au cœur de la mer d'Iroise. Une étude géomorphologique restituée ici dans ses grandes lignes et largement simplifiée¹³ permet d'expliquer l'apparition des îles et l'origine de leur environnement maritime.

Les îles sont en fait les points hauts d'anciens plateaux ennoyés. L'île de Molène, les îlots et l'île d'Ouessant sont rattachés à un même socle qui est le plateau du Léon, on y retrouve donc les mêmes formations rocheuses que sur le continent proche ; comme le granite de Saint-Renan sur Molène, le gneiss de Brest sur de nombreux îlots et granite de Loqueltas, entre autres, sur l'île d'Ouessant (Chauris, 1994). L'île de Sein et les îlots de la chaussée de Sein sont reliés au domaine géologique sud armoricain (Le Gall & Ehrhold, 2017), ainsi la chaussée de Sein est-elle constituée du même granite que celui de la pointe du Raz (Barrière *et al.*, 1985; Hinschberger & Pauvret, 1968). L'ensemble de ces reliefs locaux appartient au même socle qu'est le Massif armoricain. Celui-ci trouve son origine dans l'édification des chaînes de montagnes Hercyniennes il y a 350 millions d'années (Le Gall & Ehrhold, 2017).

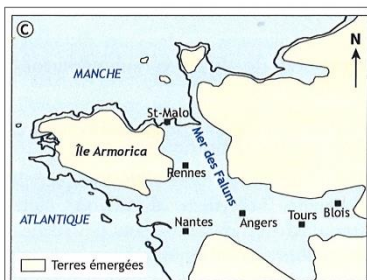


Figure 13 : L'île Armórica au Miocène (vers 13Ma). Source : B. Le Gall, A.Ehrhold et al., 2017, Atlas de l'archipel de Molène.

À partir de 300 millions d'années, les processus érosifs dominent : les sommets sont progressivement rabotés, donnant le jour à un relief appelé « appalachien », caractérisé par l'inversion des reliefs par le processus d'érosion différentielle. Les produits issus de l'érosion du Massif armoricain ont contribué à combler les bassins parisiens et aquitains, et on peut signaler que ces bassins étaient ennoyés et se rejoignaient au moment des grandes transgressions marines du secondaire, ce qui faisait du Massif armoricain une grande « île Armórica » (Le Gall & Ehrhold, 2017). Cependant le relief de la Bretagne s'est compliqué au cours des âges par le jeu tectonique des failles, le complexe morphologique se prolongeant sous la mer jusqu'aux îles est qualifié de « relief appalachien compliqué de failles » (Hinschberger & Pauvret, 1968). Les failles tectoniques ont pour effet de séparer des blocs qui basculent ensuite selon le pendage des failles, créant des successions de compartiments que l'on appelle « horst » (bloc surélevé) et « graben » (bloc enfoncé) : « En résumé, on peut définir l'Iroise comme un large graben, effondré au cours de l'ère tertiaire entre les deux môles du Plateau de Molène et de la Chaussée de Sein, relevés quant à eux et basculés en sens inverse, le premier vers le nord, le second vers le sud » (Hinschberger & Pauvret, 1968).

L'actuel passage du Fromveur est lui aussi délimité par de grandes failles qui en font également un graben. Deux grandes failles traversant l'île d'Ouessant de part en part expliquent à leur tour une dénivellation qui permet l'écoulement des eaux fluviatiles et donc, la présence d'eau douce sur l'île. Enfin, si le substrat rocheux de l'île de Sein est de même nature que celui du Cap Sizun, en revanche il a été découpé selon une direction

¹³ Nos remerciements vont à Bernard Fichaut pour sa relecture et ses suggestions sur cette description de la géomorphologie de l'Iroise.

nord-est sud-ouest correspondant à l'orientation du Léon : c'est ce qui explique que les roches soient taillées dans ce sens NE-SO (notamment au Kador), contrairement à la pointe du Raz où les grottes font face au SE selon l'orientation des failles sud armoricains (Guilcher, 1948).

Origine morphogénique des îles et îlots

L'ensemble de ces reliefs sculptés par les phases d'orogénèse et d'érosion ont ensuite connu l'influence des transgressions marines et ont été retouchés par la mer (Figure 14). Le plateau de Molène a été progressivement submergé à partir de la fin du dernier maximum glaciaire vers -19 000 ans BP : d'abord séparé de l'île d'Ouessant par l'ennoiment du graben du Fromveur, puis réduit à une presqu'île rattachée au continent par un ombilic au niveau du Conquet, le plateau devient une île unique au début du Néolithique. À la fin de cette période, la dernière phase de la transgression individualise les unités insulaires actuelles.

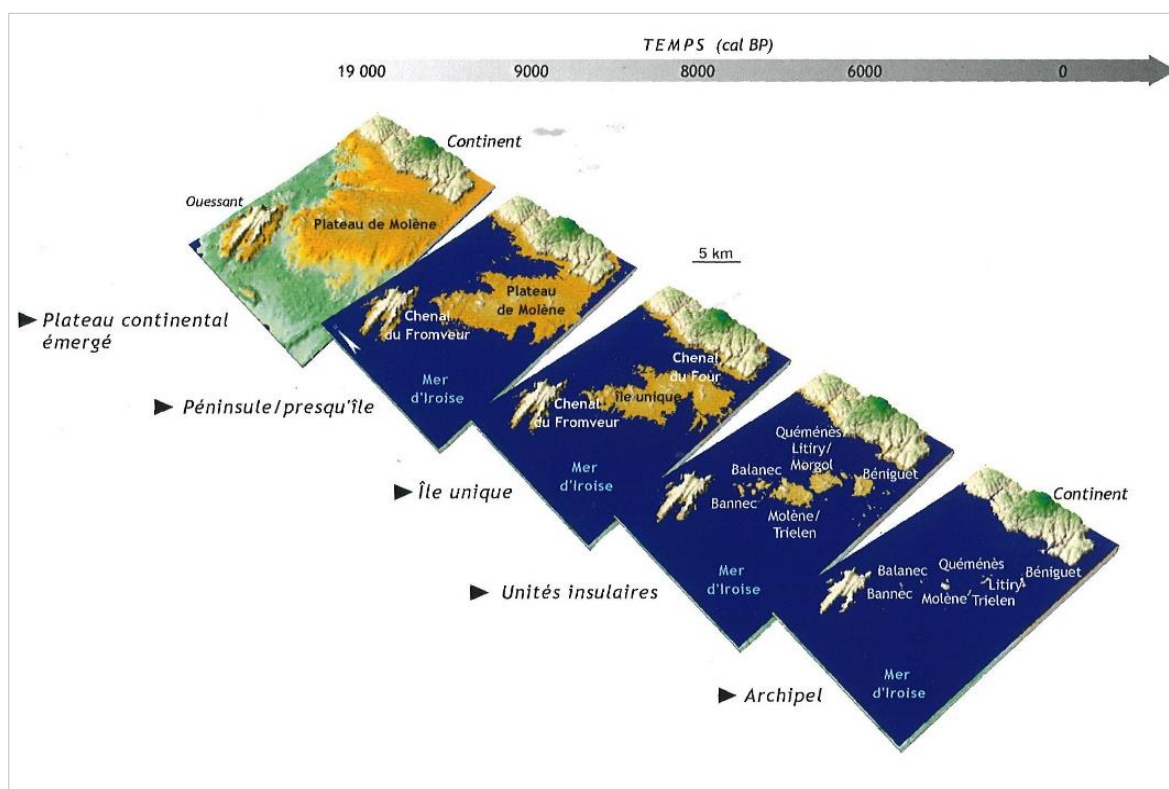


Figure 14 : Séquences d'évolutions paléogéographiques en mer d'Iroise depuis le dernier maximum glaciaire. Source : B.Le Gall, A.Ehrhold et al., Atlas de l'archipel de Molène, 2017.

2.1.2. Les formes géomorphologiques émergées et leurs écosystèmes

Formes et dimensions actuelles des îles

L'Iroise présente à sa surface une concentration de formes géomorphologiques exceptionnelle. Elles sont générées principalement par les houles, mais aussi par les courants de marée et les vents qui charrient du matériel sédimentaire de plus ou moins grosse taille autour des éperons rocheux dont on a expliqué l'origine structurale. Ces formes géomorphologiques seront brièvement décrites parce qu'elles expliquent la formation dans un passé relativement récent des territoires qui nous intéressent (Figure 15), ainsi que l'existence et la disposition des ressources, les zones exposées, les zones d'abri et donc les zones habitables ou utilisables par l'Homme.

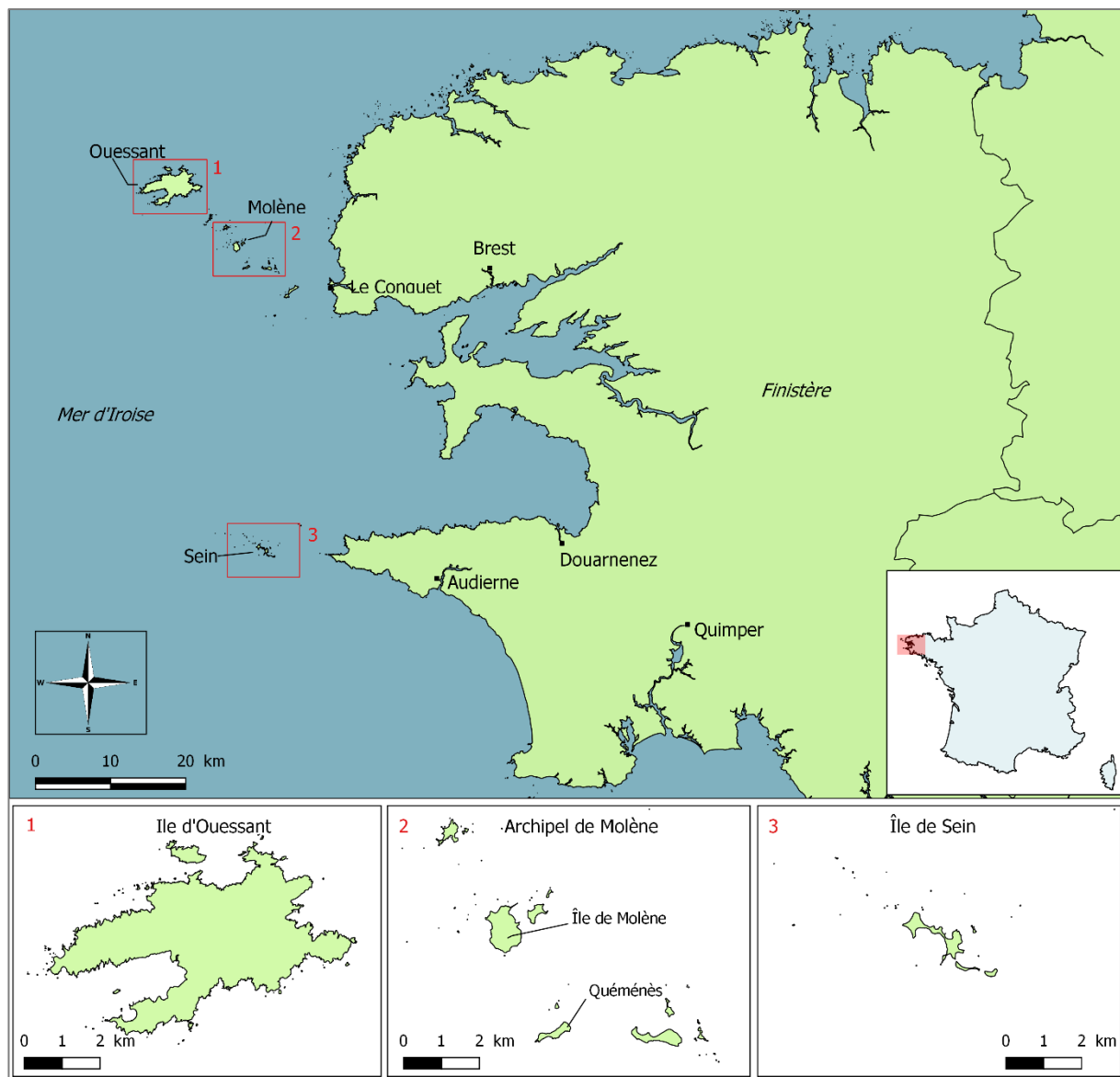


Figure 15 : Carte de localisation des sites d'étude, les îles d'Ouessant, Molène et île de Sein, Finistère. Données : Geobretagne. Réalisation : M.T.



Figure 16 : Les côtes à falaise de l'île d'Ouessant. Ici, à l'extrême ouest de l'île, sur la pointe de Roc'Hir, le regard porte vers le sud-est. La forme pyramidale à gauche est un amer, repère pour la navigation.

Source : M. T., juillet 2017.

L'île d'Ouessant est la plus grande des îles avec huit kilomètres de long sur environ quatre kilomètres de large. Avec une côte très découpée et deux baies à ses extrémités qui lui donnent la forme d'une pince de crabe, elle couvre 15,6 km² (Insee 2014). Elle est aussi la plus haute des îles de l'Iroise, culminant à 64 mètres au-dessus du niveau de la mer au niveau du sémaphore du Stiff, au nord-est de l'île. Cette hauteur sur l'eau (Figure 16) est à l'origine de son nom, Ouessant étant une francisation du nom original Enez Eusa, « Enez » signifiant « île » et Eusa « la plus haute » en breton.

L'île de Molène, la plus grande des îles de l'archipel qui porte son nom, ne couvre que 0,8 km². De forme ronde elle culmine à 25 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'étymologie de son nom est liée à sa forme, « moul » signifiant « mamelon » en breton, « Molenez » désigne alors « l'île en forme de mamelon » (Figure 17).



Figure 17 : La forme ronde de l'île de Molène : depuis le bateau à passager, nous pouvons appréhender la dimension de l'île dont nous apercevons ici le côté est.

Source : M. T., avril 2017

L'île de Sein, dans le prolongement de la pointe du Raz, est la plus petite des îles de l'Iroise et du Ponant avec 0,6 kilomètre carré. Elle mesure 2,8 kilomètres à vol d'oiseau entre ses deux extrémités, de la pointe est de Kilaourou à la pointe ouest de Plaz Ar Skoul, et 3,8 kilomètres en suivant le découpage de la côte (Guilcher, 1948). Contrairement à l'île de Molène sa forme est allongée et complexe, elle est constituée de six pointements rocheux qui sont les sommets de la chaussée de Sein, recouverts de galets et reliés entre eux par des isthmes entièrement constitués de galets, ce qui fait dire à A. Guilcher (1913-1993) que « *l'île de Sein n'est pas un radeau rocheux, c'est un tas de galets au sommet de la Chaussée* » (Guilcher, 1948). Les landes, bien préservées, les cordons de galets qui la constituent, les algues qui recouvrent ses estrans, représentent un habitat pour une grande diversité d'oiseaux marins et migrateurs, d'insectes, de mollusques, de petits et gros crustacés.

Figure 18 : Les formes particulières de l'île de Sein. Depuis le phare de l'île de Sein, le regard porte vers l'Est : on peut voir l'enchaînement de cordons de galets et d'anses jusqu'au bourg, puis au fond, la presqu'île de Kilaourou. Source : M. T., octobre 2017.



Les îlots et leurs fonctions écologiques

Les îlots se différencient des écueils : ils comportent un sol et une végétation terrestre (Brigand, 2009). L'archipel de Molène compte en tout dix-neuf îles et îlots végétalisés (Le Gall & Ehrhold, 2017).



Figure 19 : Îlots de l'archipel de Molène. Ici à l'est de l'îlot de Quéménès, le regard porte vers l'Est : au premier plan le rocher du Cromic et l'îlot Morgol. À l'arrière-plan sur la ligne du continent, c'est le bourg du Conquet, à l'extrémité droite du cliché, c'est la pointe Saint-Mathieu.

Source : M. T., avril 2017

Mis à part Quéménès qui est habité par une famille, les îlots de l'archipel ne sont pas habités. Les principaux îlots sont ; au nord : Bannec et Balanec ; au sud : l'île aux Chrétiens et Quéménès, Trielen, Litiry, Morgol, et Beniguet (voir planche paysagère). La spécificité de l'archipel est l'existence d'un estran très étendu de 13,5 km², alors que la superficie totale occupée par les îles et les îlots ne compte que 2,37 km² (Le Gall & Ehrhold, 2017). L'archipel est parsemé d'écueils qui sont les pointements rocheux du plateau les plus difficiles à éroder, ceux-ci contribuent à la dangerosité de la navigation dans ces eaux.

Certaines îles de l'archipel comportent dans leur prolongement un ou plusieurs îlots reliés par un cordon de galet et accessibles à marée basse appelés « Ledenez Vrazh » pour le premier et « Ledenez Vihan » pour le second, signifiant respectivement « grande presqu'île » et « petite presqu'île » en breton. Parmi ceux-ci les Ledenez de Molène, de Quéménès et le Ledenez de Balanec.

Au sein de l'archipel les îlots exposés aux houles sont prolongés par des « queues de comètes », plages fuyantes de forme effilée en arrière des saillants rocheux, dont le plus bel exemple est la grande queue de comète de Beniguet (Guilcher *et al.*, 1959). Lorsque ces formes fuyantes raccordent deux îles entre elles il s'agit de « tombolos » : l'île de Sein et Balanec dans l'archipel sont en fait des îles constituées de plusieurs tombolos, et l'on trouve des tombolos submersibles entre les îles principales de l'archipel et leurs Ledenez. Si elles sont constituées de

galets, elles sont aussi appelées des « cordons de galets » qui lorsqu'ils se rejoignent autour d'une zone en dépression recueillant des eaux saumâtres, forment des « lochs » comme sur Balanec, Trielen et Quéménès (Le Gall & Ehrhold, 2017).

Les Ledenez et les cordons de galets qui les relient aux îles, ainsi que les tombolos, délimitent des zones d'abri relatif qui sont le lieu d'installation des ports ou de cales. Il en va ainsi du port de l'île de Molène et de la cale de l'île de Quéménès, logés entre les îles principales et leur Ledenez, et du port de l'île de Sein logé entre l'île, le cordon de Beg Ar C'hale et la queue de comète du Nerrod. Le sable et les galets qui composent l'ensemble de ces formes ont pour l'essentiel été transportés depuis les hauts-fonds jusqu'à rencontrer des obstacles, mais ils proviennent aussi du plateau continental et pour une part, ils ont des origines lointaines comme les galets de basalte islandais qui ont été amenés par des icebergs sur les marges du plateau continental avant la dernière transgression (Le Gall & Ehrhold, 2017). Enfin ils peuvent provenir de roches en places qui fractionnées à l'endroit de leur diacrise, donnent naissance à des « blocs cyclopéens ».

Dans le cas remarquable de Bannec, ces fragments rocheux pouvant peser plusieurs tonnes ont été projetés par les vagues au sommet des falaises exposées de l'île (Fichaut & Suanez, 2006; Dodet *et al.*, s. d.). Mis à part ce

Figure 20 : Le Ledenez Vrazh de Molène, au nord-est de l'île de Molène, est accessible à marée basse. On aperçoit les cabanes de goémoniers, dont nous parlerons ensuite.

Source : M. T., mai 2017



Figure 21 : Queues de comètes, formes d'accumulations constituées de galets, à l'ouest de l'île de Molène.

Source : M. T., juin 2017



phénomène exceptionnel, la majorité des côtes connaissent une relative stabilité depuis les 60 dernières années (Le Gall & Ehrhold, 2017). Les îlots rocheux ou végétalisés ainsi que les cordons de galets constituent des habitats pour des espèces d'oiseaux nicheurs notamment : sternes naines et pierregarins, puffins des Anglais, goélands marins, bruns et argentés, océanites tempêtes, huîtriers pie et grands gravelots... Pour certaines de ces espèces, l'Iroise présente des concentrations sans équivalent en France : les îlots constituent des sites essentiels à leur reproduction, c'est le cas notamment pour l'océanite tempête, le goéland brun, l'huîtrier pie et le grand gravelot (PNMI). C'est autour de l'intérêt et de la spécificité écologique de ces environnements représentés par les îlots que la réserve nationale d'Iroise a été créée.

Les ressources paysagères associées aux écosystèmes marins et insulaires

L'analyse du paysage présentée par les planches paysagères qui suivent a pour objectif de permettre aux lecteurs et lectrices qui n'ont pas eu l'occasion de visiter les îles de la mer d'Iroise, d'avoir une appréhension visuelle de leurs paysages et de la ressource qu'ils sont susceptibles de représenter. La composition de ces planches paysagères est organisée de manière à montrer la manière dont les populations se sont approprié les espaces abrités du vent et des houles, et à en restituer des éléments du paysage naturel.



Figure 22 : Les couleurs de l'Iroise. Ici sur l'îlot de Quéménès, le regard porte vers le sud. Au premier plan des pelouses aérohalines, très vertes et bien épaisses au printemps. Au second plan l'estran recouvert de champs de blocs et d'algues brunes (*Ascophyllum Nodosum*). Au troisième plan, le plateau de Molène immergé, dont les différences de couleur sont liées à la nature du fond, recouvert d'algues ou sableux selon l'endroit. À l'extrémité gauche de la photographie, on distingue à peine le phare des Pierres Noires sous l'ondée.

Source : M. T., avril 2017

Figure 23 : Analyse paysagère de l'île d'Ouessant. Réalisation : M. T.

Planche paysagère : île d'Ouessant

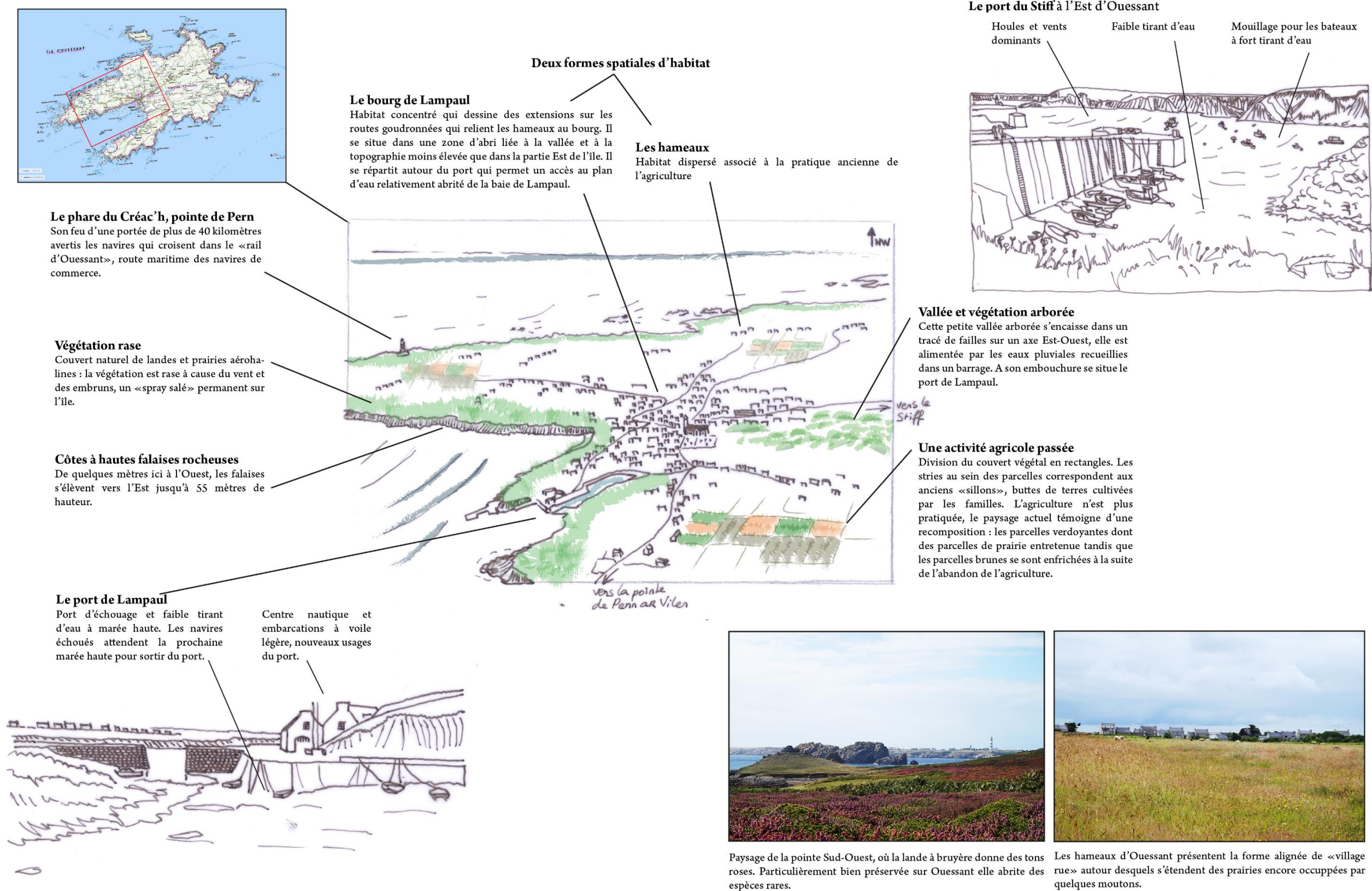


Figure 24 : Analyse paysagère de l'île de Molène. Réalisation : M. T.

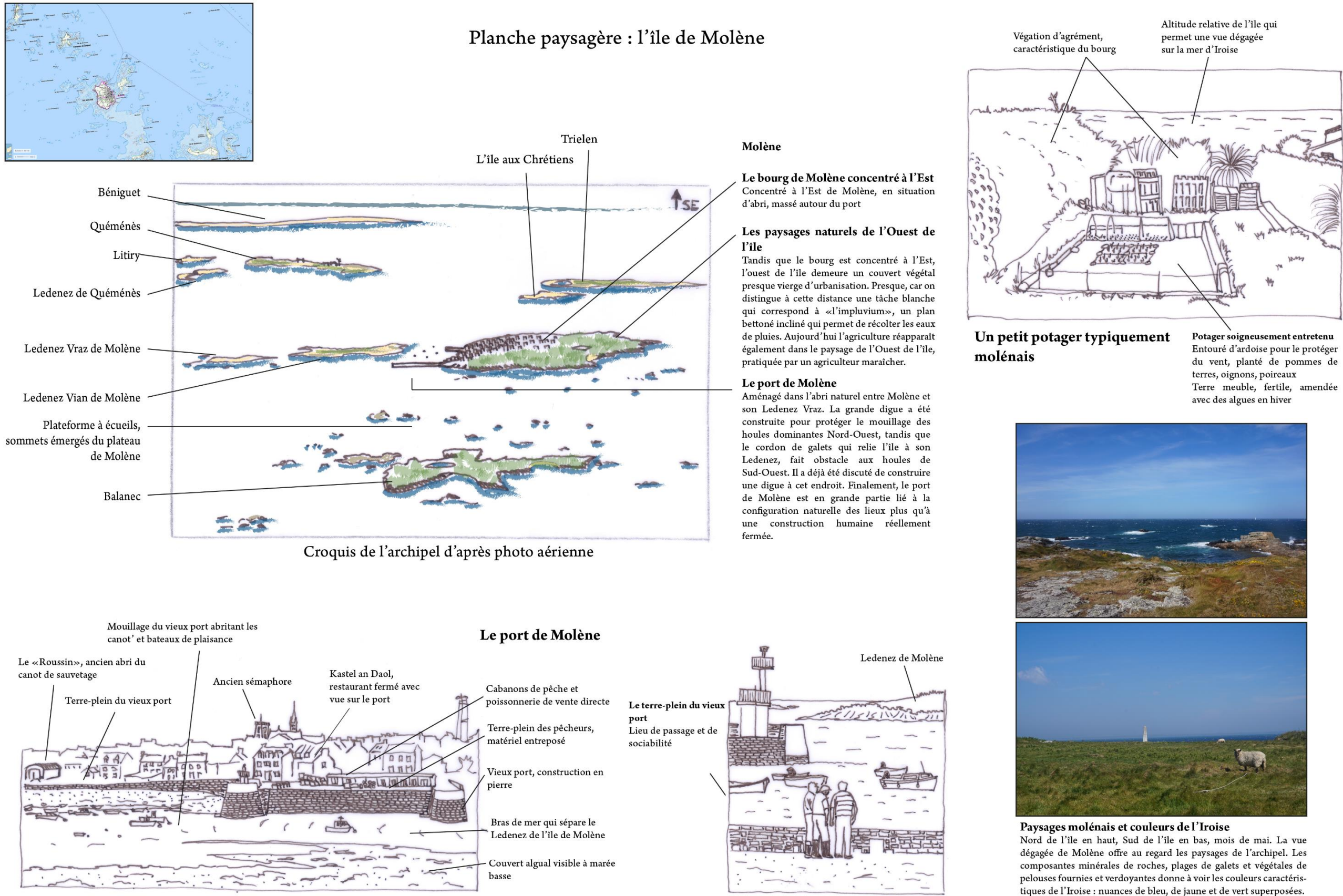
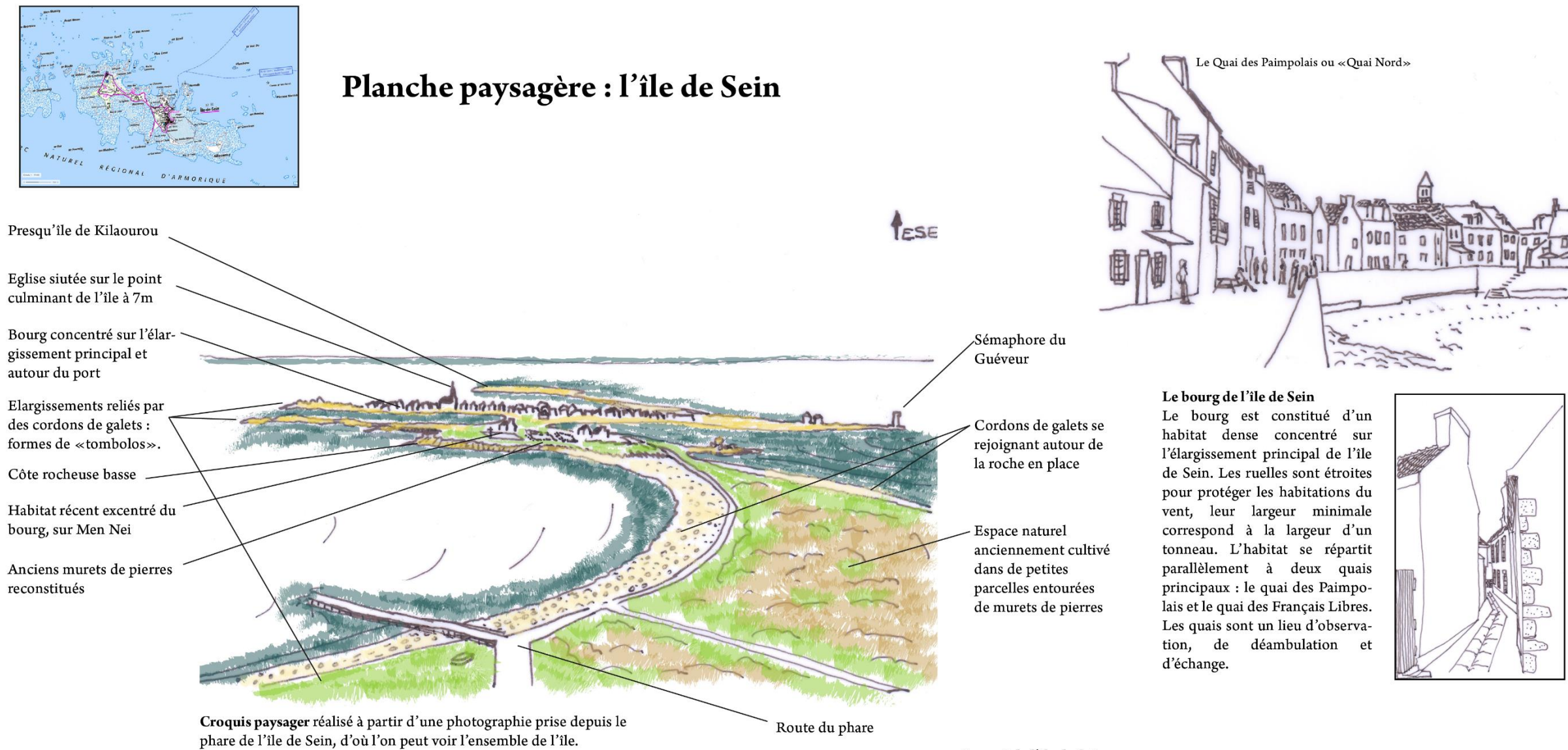


Figure 25 : Analyse paysagère de l'île de Sein. Réalisation : M. T.

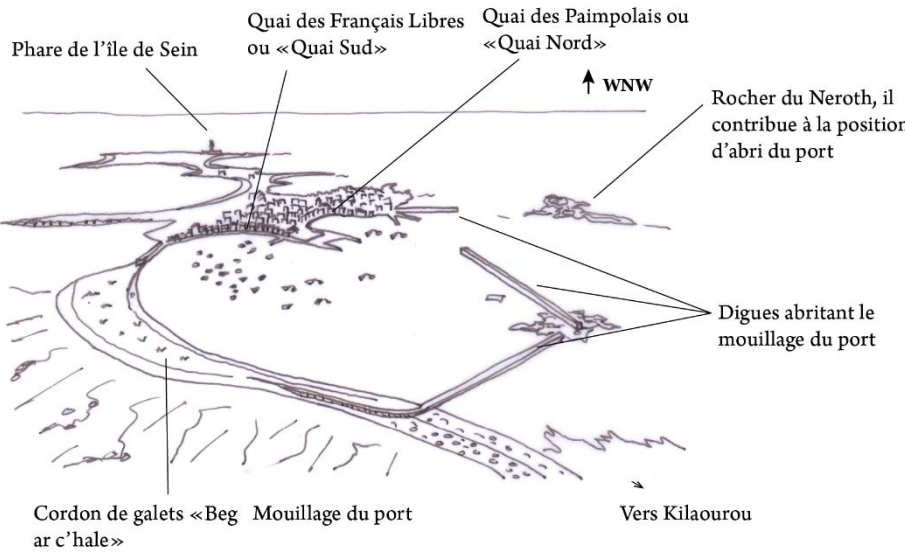


Paysages et couleurs de l'île de Sein

Au Rocher du Sphinx à gauche : armées maritimes, plages de galets et roches, au loin le Guéveur.
Sur le quai Sud à droite, avec ses maisons colorées se reflétant dans la surface de l'eau très proche.
Les lumières sont souvent remarquables sur l'île, sans doute renforcées par la platitude et l'eau toujours proche.



Le port de l'île de Sein



2.1.3. Les reliefs sous-marins de la mer d'Iroise et leurs écosystèmes

Les reliefs dont les origines morphologiques ont été détaillées plus haut se sont trouvés pour une bonne part immergés sous la surface de l'eau et sont donc aujourd'hui invisibles à l'œil nu, ils jouent pourtant un rôle important dans l'explication de l'hydrodynamisme et des ressources qui entourent les îles.

Le plateau molénais

Le plateau molénais se trouve aujourd'hui immergé et il n'en dépasse de manière permanente que les points culminants qui composent les dix-neuf îles et îlots de l'archipel de Molène. Ses flancs commencent à -50 mètres pour atteindre les -5 mètres (Hinschberger & Corlay, 1967; Le Gall & Ehrhold, 2017). Les isobathes - 20 mètres et - 10 mètres dessinent une vaste zone relativement plane autour de l'archipel. À cette profondeur, la lumière pénètre encore dans l'eau, les fonds du plateau sont donc en partie recouverts par une forêt d'algues laminaires qui forment le plus grand champ d'algues d'Europe en diversité d'espèces : plus de 300 espèces de macroalgues sont répertoriées¹⁴.

Les deux principales algues brunes qui forment la canopée de cette forêt sous-marine sont les laminaires *Laminaria Digitata* et *Laminaria Hyperboera* qui font l'objet d'une exploitation goémonière. Ce champ d'algues accroché aux fonds rocheux sur plus de 10 000 hectares¹⁵ constitue un habitat pour un grand nombre d'espèces de poissons et d'invertébrés marins parmi lesquelles les ormeaux, oursins, crevettes, et jeunes tourteaux.

Figure 26 : La partie visible du plateau molénais : les îles et îlots de l'archipel. Depuis Molène dont on voit la végétation au premier plan, notre regard porte ici vers le nord-ouest : en arrière-plan on aperçoit Ouessant et sa tour du Stiff. Complètement à gauche on distingue le phare de Kéréon qui veille sur le passage du Fromveur. Entre Ouessant et Molène, on voit les îlots de Bannec et Balanec qui sont confondus sur un même plan, ainsi que quelques rochers et écueils qui constituent le paysage émergé de ce plateau.

Source : M. T., juillet. 2016



¹⁴ Source : site du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI).

¹⁵ *ibid*

Un autre type de milieu qui caractérise ce fond peu profond est le banc de maërl. Le maërl est une algue corallinacée rouge qui fabrique un squelette calcaire ramifié. Il s'accumule dans des endroits spécifiques : dans des zones d'abri qui permettent son dépôt, où l'eau est peu turbide, et soumise à des courants empêchant une sédimentation trop forte. Le banc le plus important de l'archipel est le banc des Pourceaux situé entre l'île de Litiry et le chenal de la Helle, au nord du plateau d'Ar Beulveniou (Le Gall & Ehrhold, 2017). Le maërl qui s'accumule en banc devient un habitat pour une grande diversité d'organismes végétaux et animaux vivant sur le fond, ils sont donc un lieu d'alimentation pour les bars, lieux, coquilles Saint-Jacques et une nurserie pour les invertébrés comme les seiches et ormeaux¹⁶. L'âge de certains bancs est estimé à plus de 8000 ans. La vitesse de croissance du maërl est très faible. C'est ce qui explique que son exploitation (pour la production d'engrais) ait été interdite.

Le plateau molénais (Figure 28), peu profond, et les marées macrotidales expliquent l'importance des surfaces découvertes à basse mer : l'estran. Lors des marées basses de vive-eau, l'estran s'étend sur son aire maximum qui est de 13,34 km² (Le Gall & Ehrhold, 2017). L'estran est couvert en majeure partie de cailloux et blocs, car les sédiments plus fins (sables) sont exportés par les courants et vagues vers de plus grands fonds. On appelle ces accumulations des champs de blocs, ils sont eux-mêmes le support d'un couvert algal étagé de macroalgues et de microalgues. Ces champs de blocs offrent un abri et la production primaire pour les crustacés, les invertébrés, qui y grandissent (nurserie pour les tourteaux par exemple), s'y nourrissent (les ormeaux) ou y vivent en permanence (les étrilles, crevettes, et toutes les populations de bigorneaux, gibulles etc.).

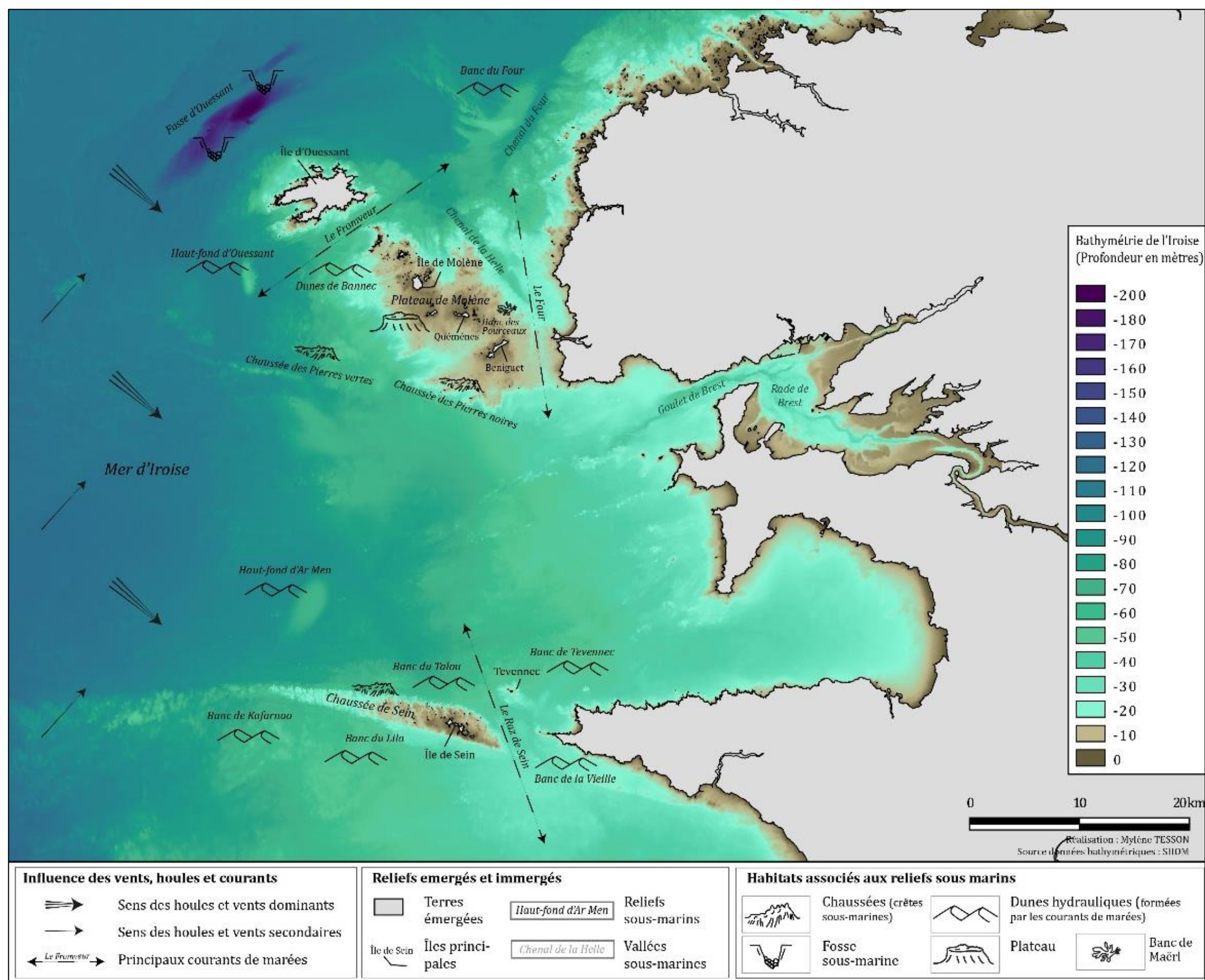


Figure 27 : L'estran découvre largement à marée basse. Ici sur le Ledenez Vrazh de Molène, on peut observer l'étagement des algues : en haut d'estran on peut voir l'empilement des blocs et un premier étage d'algues brunes (*Ascophyllum Nodosum*) puis l'étage des fucales, de couleur plus marron clair (*Fucus Serratus et Spiralis*), en bas d'estran les teintes vertes correspondent aux ulves, ou laitues de mer. Toutes sont comestibles.

Source : M. T., octobre 2017.

¹⁶ Source : site du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI).

Figure 28 : Reliefs sous-marins de l'Iroise et habitats associés. Source : données bathymétriques SHOM, Réalisation : M. T



Les chaussées

Le relief appalachien a mis à jour des bandes de roches plus difficiles à éroder par érosion différentielle, ces reliefs une fois immergés sont appelés des chaussées (Figure 28) : la chaussée de Sein dont les sommets forment l'île de Sein, la chaussée des Pierres Vertes et des Pierres Noires en constituent les principales (Hinschberger & Pauvret, 1968). Sous l'eau, les anfractuosités de la roche sont un habitat idéal pour de multiples espèces d'algues et de coraux et leur faune associée, dont des espèces exploitées par l'Homme : les homards, langoustes et araignées qui se cachent dans les anfractuosités de la roche. Ces habitats rocheux sont de vaste dimension : la chaussée de Sein (Figure 29) s'étend sur quatre kilomètres de largeur à son maximum et présente un commandement (une dénivellation) de 50 mètres sur son versant nord ; la chaussée des Pierres noires s'étend à son maximum sur deux kilomètres et sa hauteur est d'une quarantaine de mètres sous l'eau (Hinschberger & Pauvret, 1968). En surface où elles affleurent, ces chaussées ont une fonction de reposoir pour les phoques gris.

Figure 29 : La chaussée de Sein vue depuis le phare de l'île de Sein.

La chaussée est située dans le prolongement de l'île vers l'ouest, elle est constituée dans ses profondeurs de bancs de sables et d'anfractuosités dans la roche, un environnement favorable à de nombreuses espèces de crustacés.

Source : M. T., juillet 2017



Les courants de marée et dunes hydrauliques associées

En Iroise les courants de marée s'engouffrent dans des chenaux : le chenal du Fromveur, le chenal du Four, le Raz de Sein, et le chenal de la Helle. Ces chenaux surcreusés par les courants s'expliquent par d'anciennes vallées situées dans la continuité des cours d'eau actuels, et résultent d'une érosion continentale datant de l'époque où ces reliefs étaient émergés, dessinant ainsi « *un véritable réseau hydrographique conservé sous la mer* » (Hinschberger & Corlay, 1967; Hinschberger & Pauvret, 1968). Les courants ainsi canalisés développent une forte énergie, qui influence l'environnement maritime dans son ensemble. D'une part, ils permettent par le brassage des eaux, de maintenir une température pratiquement

stable, aux environs de 14 °C, du fond jusqu'à la surface. Cette température stable et froide contraste avec les eaux stratifiées et plus chaudes de la baie de Douarnenez et de l'océan Atlantique : ce contraste est à l'origine d'une thermocline favorable à la production du phytoplancton, à la base de la chaîne alimentaire des espèces marines (Singelin *et al.*, 2005). Certaines espèces de poisson comme le bar et le lieu affectionnent particulièrement ces eaux froides, riches et oxygénées, ils sont donc présents en abondance notamment dans le raz de Sein. Lorsqu'ils perdent leur compétence (c'est-à-dire leur capacité de charge), les courants déposent sur le fond les sédiments qu'ils ont transportés : ce phénomène est à l'origine de plusieurs accumulations de sable appelées dunes hydrauliques (Hinschberger & Corlay, 1967).

Les dunes hydrauliques (Figure 28) sont un refuge pour les poissons-fourrages (mangés par les autres poissons) tels que les lançons, et un habitat pour des poissons plats comme le turbot et la barbue. Le Banc du Four est ainsi associé à la rupture de charge du courant de flot du Fromveur et du Four, tandis que les hauts-fonds d'Ouessant et les dunes hydrauliques de Bannec sont associés au courant de jusant du Fromveur (Hinschberger & Corlay, 1967). De chaque côté du raz de Sein on trouve le banc de Tevennec et le banc du Talou, et leurs symétriques (associés au courant de jusant) plus au sud : le banc de Kafarnao, le banc du Lila et le banc de la Vieille.

La fosse d'Ouessant

« La » fosse d'Ouessant se trouve à cinq milles au nord d'Ouessant, et se divise en fait en deux fosses parallèles (Figure 28). La fosse principale au sud est un creux de 16 kilomètres de long sur trois kilomètres de large, elle plonge à -200 mètres soit 100 mètres en dessous du plateau continental, avec une pente à 15 % au nord et une pente douce à 4 % au sud (Hinschberger, 1963). La petite fosse au nord de la fosse principale a une largeur plus modeste de 6 kilomètres de long sur 600 mètres de large, elle plonge à -137 mètres soit une trentaine de mètres sous la profondeur du plateau continental, avec des pentes symétriques à 15 % (Hinschberger, 1963). Elles font partie d'un chapelet de fosses alignées dans l'axe de la Manche et plusieurs hypothèses sont émises quant à leur origine qui pourrait être associée soit à un relief hérité, lié à une ancienne vallée de la Seine qui aurait été partiellement remblayée hors mis dans ces zones de fort courant ; soit à un mouvement de failles qui aurait effondré des blocs, créant des creux partiellement remblayés lors des transgressions marines (Hinschberger, 1963). Les fosses constituent un refuge pour les crustacés vivant en eau pleine telles que les langoustes. Découverte en 1949, « la » fosse d'Ouessant a fait l'objet d'une exploitation soudaine qui a rapidement périclité en raison de l'épuisement de la ressource.

Nous avons vu que la partie insulaire de l'Iroise constituait un environnement riche et rude à la fois. Nous allons voir de quelle manière les sociétés humaines se sont adaptées à ces milieux au cours du temps

2.2. Les sociétés insulaires de l'Iroise dans le passé : des communautés au mode de vie modeste conditionné par les ressources naturelles de la mer

Nous allons exposer de quelle manière les populations insulaires ont utilisé, à travers les différentes époques, les ressources à leur disposition dans l'environnement des îles de l'Iroise : les ressources de l'estran et de la terre d'une part (2.2.1), les ressources de la mer d'autre part (2.2.2). Nous montrerons les différents usages qu'elles ont faits de ces ressources jusqu'à un passé récent, puis nous exposerons un moment de rupture en lien avec l'utilisation de ces ressources (2.2.3), qui constitue un moment charnière dans l'histoire du développement des sociétés insulaires de l'Iroise en lien avec les ressources de la mer.

2.2.1. L'utilisation des ressources de l'estran et de la terre par les sociétés insulaires

Dès le Néolithique par les sociétés protohistoriques

L'occupation humaine des îles et des îlots est attestée à partir du Néolithique (Stéphan *et al.*, 2011; Pailler *et al.*, 2011, 2004; Le Carguet, 1897), un âge qui correspond aux débuts de l'agriculture. De nombreux menhirs, dolmens, cromlec'h (cercles de pierres levées), chambres dolméniques, tertres et formes de sarcophages en pierres ont été inventoriés sur Ouessant, Molène, Quéménès et leurs Ledenez, ainsi que sur Trielen et Beniguet (Du Châtelier, 1902). Quelques structures domestiques de cette époque ainsi que des dépôts coquillers ont aussi été fouillés, mais la quantité et la concentration de monuments funéraires est telle que l'hypothèse a été émise que les îles n'étaient que des « *îles pour les morts* » (Du Châtelier, 1902), des sites funéraires fréquentés occasionnellement par les populations continentales pour venir y accomplir des rites et enterrer leurs morts. Des recherches archéologiques ont montré que les îles et îlots ont bien été *habités* au cours de cet âge. Ainsi, l'analyse des dépôts coquillers révèle une utilisation des coquillages quasi quotidienne, à des fins alimentaires, sur Ouessant, Balanec, Molène, le Ledenez Vihan de Quéménès, Trielen et Béniguet (Cailleux, 1950). Les traces découvertes révèlent une prédominance de la patelle dans ces dépôts, utilisée pour l'alimentation, mais aussi comme parure, Molène aurait ainsi été un important site de production de parure à des fins d'échange avec le continent (Cailleux, 1950).

La fouille du site de Beg Ar Loued sur Molène a révélé les plus anciennes traces en Iroise d'une activité d'élevage en milieu littoral (Pailler *et al.*, 2004) : élevage de bœufs, de moutons, de chèvres et de porcs. Les restes analysés témoignent du fait que les populations installées pratiquaient la culture de céréales et de légumes, ainsi qu'une activité de prédation tournée vers les phoques gris (déjà présents en Iroise à cette époque) et les oiseaux marins : goélands, cormorans, macareux moines et pingouins tordas. Les dépôts coquillers montrent une consommation importante de patelles et les restes d'une ichtyofaune variée (Stéphan *et al.*, 2011).

Les îlots de l'archipel ont eux aussi fait l'objet d'une occupation humaine importante. Rappelons qu'à cette époque l'estran était quatre fois plus étendu qu'aujourd'hui (Stéphan *et al.*, 2011), le niveau marin se situant 5,5 mètres sous son niveau actuel. L'îlot de Béniguet ainsi que les îlots de Quéménès, Litiry et Morgol qui formaient alors un seul ensemble et ont été habités par une population relativement nombreuse dont la présence est révélée par des amas coquillers importants ainsi que des traces de pratiques agricoles, d'élevage et de céréaliculture (Stéphan *et al.*, 2011). L'île de Trielen paraît, elle en revanche, avoir été utilisée comme un espace dédié aux morts, une « île nécropole ». Quant à Bannec et Balanec, il n'est pas fait mention d'une occupation particulièrement importante si ce n'est une fréquentation occasionnelle (Stéphan *et al.*, 2011).

Les populations qui ont occupé les îles pendant la Protohistoire ont mis en place des structures complexes pour pêcher : la découverte et la datation de barrages de pêcheries datant du Mésolithique final et du Néolithique ancien sur Molène et Quéménès attestent de la présence d'une population exploitant les ressources halieutiques sur les îles et îlots de l'Iroise (Gandois & Stéphan, 2015). Les barrages de pêcheries sont des structures en pierre utilisant le système des marées pour retenir les poissons à marée basse. Un de ces barrages s'étend sur une longueur de plus de 400 mètres, et s'est conservé depuis plus de 7000 ans contre houles et courants, ce qui témoigne de l'extrême soin apporté à ces constructions solides par des populations nécessairement importantes en nombre (pour aligner des tonnes de pierres), organisées et parfaitement adaptées à leur environnement maritime (Gandois & Stéphan, 2015).

Sur l'île de Sein, il semble au contraire que la population néolithique soit demeurée dans un mode de vie plutôt rudimentaire. On trouve onze centres de population néolithique éparpillés par groupes ou familles sur toute l'étendue de l'île, vivant à l'abri des rochers et se nourrissant de coquillages et de petits animaux (Le Carguet, 1897).

L'histoire protohistorique des îles montre un apparent abandon des lieux à l'âge du Bronze (Stéphan *et al.*, 2011). Cette diminution progressive de la population des îles se manifeste d'une part, par la taille de plus en plus petite des pêcheries au fur et à mesure que l'on remonte l'estran (les pêcheries sont un marqueur dans le temps de la remontée du niveau

marin), d'autre part, par une diminution des traces archéologiques correspondant à cet âge du bronze pour l'archipel de Molène (Stéphan *et al.*, 2011). Des éléments d'explication peuvent se trouver dans la détérioration du climat à l'échelle de l'ouest de l'Europe (baisse de l'activité solaire, refroidissement des eaux de surface, hausse des précipitations, hausse des tempêtes) (Stéphan *et al.*, 2011). Sur l'île de Sein, il semble que l'interruption de l'occupation humaine se situe à l'époque gallo-romaine (Le Carguet, 1897), sans que l'on puisse dire si la même explication qui concerne l'archipel peut lui être appliquée. Le retour d'une population dans les temps modernes serait associé à l'arrivée de naufragés, de pêcheurs et de « *coureurs de mer* », pirates embusqués sur l'île dans des cabanes (Le Carguet, 1897).

L'utilisation des ressources de la terre et de l'estran à des fins alimentaires et domestiques dans l'histoire récente des îles

Jusqu'aux années 1960, l'agriculture sur les îles de l'Iroise était pratiquée par les femmes, pendant que les hommes étaient occupés à la pêche (ou à la marine au long court dans le cas d'Ouessant). Au sein des parcelles rendues minuscules par le morcellement de génération en génération (Meynier, 1950; Richard, 1953), la culture était pratiquée sur des buttes de terre longilignes, les sillons, qui sont encore visibles dans le paysage actuel et permettaient de favoriser l'écoulement des eaux de pluie, de délimiter les parcelles et d'étendre la surface cultivable (Brigand, 1984; Meynier, 1950). À la main, avec des bêches et des fourches, les femmes cultivaient des pommes de terre, des choux, et des céréales (orge et seigle) qui poussaient toutefois difficilement sur une terre peu profonde (Leblic, 2007; Richard, 1953). Sur Ouessant, l'élevage de moutons pour la laine était important, des vaches étaient également élevées pour leur lait sur les îles de Molène et Sein jusque dans les années 1960 (Dufour, 1957; Richard & Le Cunff, 1958). Même si toute la surface des îles était cultivée, l'agriculture ne constituait qu'un complément de subsistance : en comparaison du travail fourni, les récoltes demeuraient faibles et aléatoires, une tempête pouvant ravager en une fois le travail de plusieurs semaines.

Figure 30 : Les femmes cultivatrices battant le blé à gauche, ramassant le goémon épave à droite. Ici, sur l'île de Sein.

Source : S. Richard, L. Le Cunff, 1958.



Les ressources de l'estran représentaient dans le quotidien des îliens un apport de nourriture non négligeable (Guillemet, 1999; Péron, 2005). Les femmes, les enfants ainsi que les hommes lorsqu'il faisait trop mauvais pour sortir en mer, allaient ramasser sur l'estran des coquillages, des « *brinnik* » ou patelles présents en abondance sur les rochers, moules et ormeaux dans les champs de blocs pendant les grandes marées, et pousse-pied sur les falaises. Il semble que les enfants pêchaient aussi à la ligne à partir de la côte : des lieus, des vieilles, des maquereaux, des petits congres (Guillemet, 1999; Péron, 2005). Ces espèces sont restées dans les habitudes alimentaires, ils constituent aujourd'hui des mets traditionnels des îles.

Les algues n'ont jamais constitué une ressource alimentaire sur les îles, mis à part l'algue rouge *Chondrus Crispus*, appelée « *pioca* » sur Ouessant, « *petit goém'* » à Molène, et « *lichon* » sur l'île de Sein, qui était (et est toujours) utilisée pour ses propriétés gélifiantes dans la conception de flans (Arzel, 1987). Les algues servaient par contre à l'alimentation animale, pour les vaches en particulier. L'algue rouge *Palmaria Palmata* porte en breton le nom de *Bijin Saout* qui signifie goémon à vache. Les vaches se rendaient sur la plage pour brouter ces algues : on aménageait des chemins parmi les rochers pour ne pas qu'elles se cassent les pattes en glissant (Arzel, 1987). Les chevaux auraient également été nourris avec des algues de manière exceptionnelle, en situation de pénurie d'avoine et de fourrage pendant la guerre (1914-1918) (Arzel, 1987).

Les algues étaient utilisées comme combustibles, en l'absence d'arbres sur les îles de l'Iroise (Arzel, 1987; Guillemet, 1999). Les stipes de laminaires en particulier, partie rigide qui constitue le pied des grandes algues brunes, ont la caractéristique de brûler longtemps. Ils étaient mis à sécher et mélangés à la bouse de vache : ce combustible appelé *glaouad* (en breton) était utilisé pour le chauffage et la cuisson des repas (Arzel, 1987).

Les « goémons épaves » et « de rives » servaient aussi d'engrais pour les cultures. Les goémons regroupent les espèces d'algues brunes de type *Ascophylum* et les différents types de *Fucus*¹⁷. Les goémons épaves sont ceux qui ont été arrachés par la mer et déposés sur la grève, les goémons de rives, plus riches en iode et plus intéressants pour la fertilité de la terre, sont fixés sur les rochers et doivent être cueillis à marée basse. Leur ramassage était assuré par les femmes et les jeunes filles. En hiver, il s'agissait d'un travail laborieux : elles devaient être penchées vers le sol pour ramasser le goémon, elles portaient les paniers lourds d'algues sur leur tête jusqu'au haut de la grève, elles étaient trempées par l'eau de mer ruisselant des paniers. Il fallait ensuite faire sécher le goémon sur la grève alors divisée en parcelles délimitées par des pierres (délimitation souvent sujette à conflit).

¹⁷ Mais en fait, le terme « goémon » est utilisé dans le langage courant des populations littorales pour désigner de manière générique, toute algue.

Figure 31 : Sénanes portant des paniers remplis d'algues sur la route du phare, vers l'ouest de l'île qui était entièrement cultivé. A droite, on aperçoit les murets qui délimitaient les parcelles agricoles. A gauche, les goémons épave sur la grève. Non daté.

Source : musée de l'abri du marin, île de Sein.



Il semble que l'exploitation des algues pour ces différentes utilisations (combinées à l'utilisation commerciale que nous abordons ensuite) ait donné lieu à une certaine pression sur la ressource. Sur le reste du littoral atlantique, l'utilisation du goémon a été réglementée par une ordonnance de Colbert en 1681. Les îles ont été exemptées de ce règlement, en raison de leur utilisation permanente et en toute saison, du goémon pour la combustion (Guillemet, 1999) et en reconnaissance de la difficulté de la vie insulaire. Au début du 20^{ème} siècle qui correspond à la période où l'agriculture a été la plus intense sur Ouessant, les habitants se trouvant en concurrence pour l'exploitation des ressources en algues comme engrais, la municipalité aurait alors régulé le partage de la récolte et des emplacements sur la grève, par le biais de lots tirés au sort. La grève était même cadastrée pour l'organisation du séchage, et il semble que les parcelles de séchage avaient alors une plus grande valeur que les parcelles agricoles (Péron, 2005). Les familles les plus pauvres n'ayant pas de propriété officielle délimitaient leurs parcelles par des cercles de pierres encore visibles dans le paysage (Péron, 2005). Il est intéressant que les ressources soumises à une pression aient fait l'objet d'une organisation et d'une régulation par les habitants et par la municipalité à cette période.

Un dernier type de ressource exploité sur l'estran par le passé résulte des nombreux naufrages dont un grand nombre ont eu lieu avant la construction des phares au début du 19^{ème} siècle : les échouages de cargaisons de biens divers, bois, vêtements, vivres, matières premières, étaient récupérés par les habitants sur la grève (Epstein, 1988). Il était coutume de poser une pierre sur le bois flotté que l'on comptait venir rechercher plus tard sur la grève, la propriété en était ainsi affichée ; il semble que cette coutume soit encore parfois pratiquée (source : dires d'habitants).

Nous voyons que les ressources de la terre et de l'estran étaient largement utilisées par les populations locales à des fins vivrières et domestiques, en complément des ressources de la pêche en mer dont une partie seulement était destinée à la consommation personnelle : les familles ne conservaient pour leur propre alimentation que les espèces les moins valorisées à la vente. Le poisson était consommé frais, ou salé et séché puis conservé dans les bancs-coffres, constituant ainsi une réserve de protéines pour l'hiver, quand les sorties en mer se raréfient. Le poisson constituait une part essentielle de l'alimentation quotidienne : « *Avalou douar an pesce sal* » en breton, « le poisson salé sur les pommes de terre » constitue ainsi le repas séculaire des îles de l'Iroise en combinant les deux sources principales d'alimentation, la terre et la mer. Les anciens le racontent aujourd'hui : c'était, invariablement, le repas quotidien de leur enfance.

L'alimentation était donc majoritairement composée de ressources locales. Nous devons préciser que cette utilisation vivrière de toutes les ressources à disposition allait de pair avec des conditions de vie difficiles sur les îles de l'Iroise au cours des derniers siècles. Si le 18^{ème}, puis les 19^{ème} et 20^{ème} siècles correspondent à des périodes d'apogée démographique, ils ne semblent pas avoir été des périodes de prospérité ou d'apogée économiques pour les habitants. Concernant le 18^{ème} siècle, le recteur de Molène indique en 1774, dans une enquête sur la mendicité commandée par l'évêque du Léon : « [l'agriculture] *ne fournit du blé à la plus grande partie des habitants que pour trois ou quatre mois de l'année. (...) Les gens les plus vigoureux de l'île ne vivant ordinairement que de la pêche ont mille peines à vivre par la cherté des denrées, et par le peu d'émoluments qu'ils retirent de leur pêche pour la difficulté d'aller à Brest dont ils sont éloignés de 9 à 10 lieues* » (Leblic, 2010). Il semble qu'au cours des hivers du 18^{ème} siècle lors de périodes de famines, on retrouvait des monticules de valves de coquillages devant les maisons, qui constituaient dans ces moments de crise la seule nourriture des habitants (Bataillard, 2013).

Au début du 19^{ème} siècle, l'espérance de vie moyenne relevée sur l'île de Sein est de 35 ans, elle s'explique selon (Touzeau, 1981) par une alimentation peu variée, une hygiène de vie et des soins limités, ainsi que par le nombre important de marins emportés en mer. Des conditions de vie difficiles sont également mentionnées à Molène : la stérilité de la terre, le manque d'eau douce, l'alcoolisme et le manque d'hygiène (Meyer-Sablé, 2009). Le 19^{ème} siècle connaît des épidémies de choléra qui emportent une centaine d'habitants de l'île de Molène et de Sein : c'est suite à cette catastrophe sanitaire que les femmes portèrent sur l'île de Sein la coiffe noire, la *djibilinenn*, en signe de deuil (Richard & Le Cunff, 1958).

Le 20^{ème} siècle n'est pas beaucoup plus clément pour les îles, les récoltes sont médiocres au début du siècle et des tempêtes exceptionnelles rendent les terres infertiles pour plusieurs années. L'île réduite à la famine doit à plusieurs reprises être ravitaillée par les navires de l'État

(Leblic, 2007; Meyer-Sablé, 2009). Sur d'autres territoires ruraux aux mêmes époques, les habitants vivaient modestement, mais ne souffraient pas de la faim, grâce à une agriculture fournissant les ressources nécessaires à l'autosubsistance : c'est le cas, par exemple, pour les territoires du Léon au nord du Finistère cultivé par des paysans maraîchers ou encore dans le bocage normand, terre d'élevage.

Dans les conditions économiques décrites ci-dessus et tenant compte de la configuration de l'environnement naturel décrit plus haut, la récolte des produits de la mer sur l'estran et la pratique agricole représentaient une source d'alimentation plus accessible (à pied) et plus régulière (toute l'année et quelles que soient les conditions météorologiques) que la pêche en mer. C'est ce qui explique que ces éléments naturels aient été considérés comme des ressources : en raison de leurs propriétés intrinsèquement nutritives, de la demande induite par les conditions géographiques et économiques des îles, de leur accessibilité et de l'état des techniques qui permettaient de les extraire, de les valoriser, de les transporter et de les stocker, enfin de les intégrer dans l'alimentation. C'est ce qui explique encore aujourd'hui nous le verrons, que ces éléments naturels soient considérés comme des ressources, et d'autres non.

L'utilisation des ressources de l'estran à des fins commerciales

Les cendres d'algues ont été commercialisées dans un premier temps comme amendement pour l'agriculture, dès le 17^{ème} siècle. Il semble que la demande ait été telle à cette époque que les quantités présentes ne suffisant plus à couvrir les besoins du marché, les Molénais mélangeaient de la terre à leurs cendres : il fallut une intervention préfectorale pour faire cesser le subterfuge (Arzel, 1987).

Un usage industriel apparaît au milieu du 17^{ème} siècle à travers la production de la soude : pouvant être extraite des algues brûlées, elle a d'abord été utilisée pour la fabrication du verre (dont les trois composants sont la soude, la silice et la chaux). Des manufactures se sont développées à Paris et en Normandie et ont été approvisionnées par les ressources en algues de tout le littoral breton et normand. L'exploitation du goémon de soude s'est alors développée sur les îles de Sein et Molène, mais pas à Ouessant, où il y a moins d'estran en raison de la configuration géographique de l'île exposée section (2.1.1). La récolte était assurée

Figure 32 : À gauche le brûlage de la soude, carte postale ancienne. Source : M. Bataillard, 2013.

À droite : un four à soude, Molène, 2018, Source : M. T.



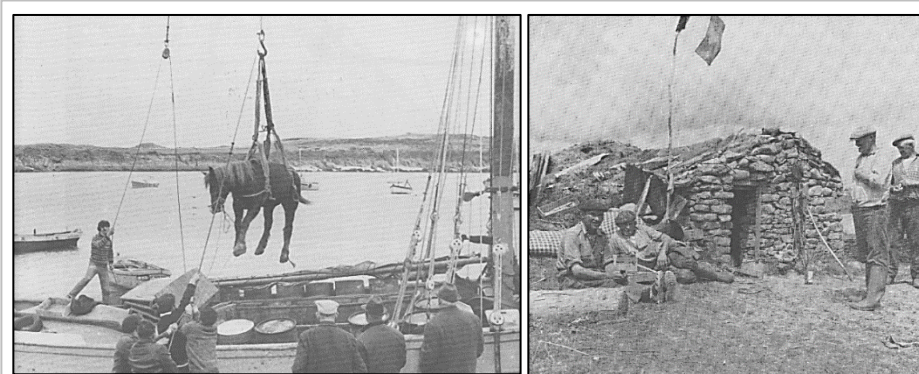


Figure 33 : Les goémoniers en saison sur les îlots. À gauche, le chargement du cheval sur la gabarre en partance vers l'archipel. À droite, un 14 juillet à Balanec, jour de repos devant la cabane des goémoniers.

Source : Pierre Arzel, 1987, *Les Goémoniers*.

essentiellement par les femmes qui y trouvaient un moyen de diversifier les revenus de leurs foyers, tandis que le brûlage des algues semblait être, d'après plusieurs photographies, plutôt mixte. Comme à Ouessant pour le goémon engrais, des zones de ramassage et de séchage, les *tachen*, étaient délimitées et louées à la commune (Arzel 1987). La récolte était autorisée le jour, de l'extinction du phare le matin, à son allumage le soir. Les algues étaient mises à sécher et protégées de la pluie (car celle-ci les laverait de leur iode), puis brûlées pendant plusieurs heures dans les fours à soude, creusés dans le sol dans des endroits exposés aux vents (Figure 32). Les fours étaient approvisionnés, les feux entretenus, la matière en fusion vigoureusement brassée pendant plusieurs heures (Meyer-Sablé 2009). L'activité enfumait l'île entière jusqu'à ce que l'on puisse extraire un pain de soude de plusieurs dizaines de kilos, qui était pesé et transporté vers les usines du continent (Arzel, 1984; Leblic, 2007; Meyer-Sablé, 2009). Avec une tonne de goémon sec, on obtenait 50 kilos de soude (Meyer-Sablé, 2009), ce qui nous permet d'imaginer les quantités d'algues qu'il fallait ramasser, et de déduire que les revenus tirés de cette exploitation (exprimés en anciens francs) étaient faibles.

L'exploitation des algues pour la soude à destination de l'industrie du verre se poursuit jusqu'après la Révolution française en 1789 où un procédé est découvert pour extraire la soude du sel marin. Mais l'exploitation des algues trouve alors un autre débouché : l'industrie de l'armement a besoin de l'iode pour la production de poudre à canon. C'est un fabricant de salpêtre, Bernard Courtois, qui en situation d'embargo sur le charbon, fait la découverte de l'iode en remplaçant le charbon de bois par du goémon dans la fabrication de la poudre. À la fin du 19^{ème} siècle l'exploitation des algues par les industries bat son plein, quatre usines sont construites en Finistère : à Landéda, à Lampaul Plouarzel et deux au Conquet (Arzel, 1987). Les ressources du littoral sont vite surexploitées au début du 20^{ème} siècle (Arzel, 1987), c'est pourquoi les populations qui exploitaient le goémon sur le littoral sont venues exploiter les ressources en algues de l'archipel.

Les îlots de l'archipel vont alors être occupés de manière saisonnière au cours de ce 20^{ème} siècle. Les paysans-goémoniers des communes littorales quittaient leurs fermes six mois de l'année pour venir s'y installer : ils embarquaient sur des sloops (embarcation à voile)

l'ensemble des vivres et du matériel, ainsi que leurs chevaux pour tirer les charrettes chargées de goémon (Figure 33). À l'arrivée sur les îlots ils s'installaient en bivouac et leurs conditions de vie étaient, en l'absence de toute commodité, rudimentaires. Leur alimentation était restreinte : pommes de terre, eau, pain ; quelques poissons après la pêche du dimanche. Ils construisaient des cabanes de pierres et retournaient parfois une embarcation pour en former le toit (Figure 33). Ce n'est qu'à partir de 1949 que le comité des pêches dut insister pour la construction de cabanes en dur afin d'humaniser les conditions de vie (Arzel, 1987). Une fois installés ils se répartissaient les parcelles de dunes destinées au séchage, pour lesquelles ils payaient un loyer à la commune, ainsi que pour la pâture du cheval. Le travail de récolte et de séchage pouvait alors commencer pour des mois. Le bilan financier de l'opération semblait plus favorable que sur la côte : de par l'abondance de la ressource et une pluviosité moindre sur les îles permettant un meilleur séchage (Arzel, 1987). On dénombra jusqu'à 130 bateaux et 180 hommes à l'apogée de l'activité dans les années 1920 (Arzel, 1987).

Il semble que grâce à une politique protectionniste, les industries françaises d'iode aient perduré jusqu'en 1955 (Arzel, 1987). Sur les îles principales de Molène et Sein, l'activité de production de soude s'est arrêtée après la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) (Arzel, 1987).

Certains des îlots ont fait l'objet d'une occupation permanente jusqu'à un passé récent. Les îles de Quéménès, Beniguet, Balanec et Trielen ont été occupées à l'année par des fermiers pratiquant l'agriculture et l'élevage.

Figure 34 : Exploitation des ressources des îlots dans un passé récent.

Certains îlots ont été habités jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle

Sur Quéménès il y eut une ferme importante avec une vingtaine d'hectares cultivés, des chevaux, des vaches, des porcs et des volailles, permettant de nourrir une quarantaine de personnes sur l'île (Leblic 2007). Il est souvent fait mention des aspects fantasques de cette ferme de Quéménès, tenue par une forte femme et peuplée de marginaux, car la main-d'œuvre chargée de ramasser le goémon à la saison estivale pour les usines du Conquet, les « pigouillers », étaient souvent des repris de justice, des personnes déclassées (un notaire en faillite) ou socialement inadaptées (Leblic 2007). L'île est achetée en 1970 par un pharmacien parisien, qui devint paysan pêcheur et goémonier, il exploitait la ferme familiale avec une douzaine de domestiques (Brigand 2002, Leblic 2007). C'est à sa mort en 1993 que l'île de Quéménès fait l'objet d'une préemption par le Conservatoire du littoral qui on le verra, est devenu un acteur majeur de l'occupation de cette île (Brigand 2009).

Beniguet comptait cinq fermes en 1906 et 62 résidents permanents, qui vivaient de la commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage (porcs, vaches, chevaux) sur une soixantaine d'hectares (Brigand 2002 ; Du Châtelier 1902). L'île a aussi fait l'objet d'une exploitation des galets comme matériau de construction au lendemain de la guerre (Brigand 2002).

Sur Balanec plusieurs familles de fermiers se sont succédé dans une ferme où ils vivaient en autonomie alimentaire grâce la culture de légumes et céréales, l'élevage de vaches et de chevaux, grâce aussi à l'existence d'un puits les approvisionnant en eau potable ; mais dans des conditions de vie décrites comme difficiles (Leblic 2007).

L'îlot de Trielen est aussi exploité par des fermiers jusqu'en 1890, où la population fut décimée par le choléra ; puis dans les années 1970, elle aurait abrité un centre de redressement pour mineurs à l'histoire obscure.



Figure 35 : Un goémonier de Lanildut, au travail dans l'archipel, visible depuis l'île de Molène. Il utilise le « scoubidou », bras se terminant par une vis, pour prélever les algues sur le fond.

Source : M. T., juil. 2016

Puis, à partir du milieu du 20^{ème} siècle, ce sont les industries agroalimentaires et cosmétiques qui utilisent les propriétés épaississantes des algues, les alginates. Le métier s'est modernisé, dans les années 1960 apparaissent les premiers navires utilisant le « scoubidou », treuil en forme de vis permettant d'aller récolter les laminaires au fond : cette technique permet un moindre effort et de meilleurs rendements. Ce nouveau débouché associé à la mécanisation de l'extraction donne lieu à une exploitation importante du champ d'algues de l'archipel de Molène, par les goémoniers du continent, mais les populations insulaires ne prennent pas part à cette exploitation.

Il semble que le métier embarqué pour la récolte des algues ait été rejeté par les insulaires qui le considéraient comme « *un métier de chien* » (Leblic, 2007) et désignaient les goémoniers par le sobriquet de « *pigouillers* » qui désigne un navire mal tenu où la discipline n'est pas respectée (Arzel, 1987). Dans un reportage diffusé en 1967, un goémonier du continent explique la composante culturelle du choix de métier : « *Ma foi c'est leur métier de pêcheur, leur grand-père était pêcheur donc maintenant les jeunes préfèrent faire pêcheur. Ils trouvent le métier un peu dur... et c'est un peu drôle de changer de métier. Oui actuellement c'est pourtant plus rentable que la pêche, parce que les crustacés, ça diminue, tandis que les algues, ça augmente tous les ans !* »¹⁸. Le métier de goémonier pouvait être associé à celui de paysan dans l'imaginaire collectif, étant donné que les deux métiers étaient pratiqués par les paysans-goémoniers venus travailler sur les îles au cours du 20^{ème} siècle. Or, les communautés littorales établissaient une distinction culturelle entre les métiers de la terre et ceux de la mer, ainsi pour un ancien pêcheur, il y avait « *les vrais marins* » (ceux des ports de Camaret, des îles et d'Audierne par exemple) et « *les autres, les pêcheurs-paysans* » (qui pratiquaient l'agriculture une partie de l'année) (source : entretiens).

D'ailleurs, les relations semblent être restées cordiales, mais distantes, entre les paysans-goémoniers et les Molénais pêcheurs, avant que les goémoniers ne deviennent marins (par le biais de la récolte embarquée

¹⁸ (Martinez, 1967) Reportage INA, 1967, L'île Molène en Bretagne, émission Villes et Villages, ORTF, 33min

avec les scoubidous), il y eut alors un respect accru pour ces marins gagnant bien leur vie et de nombreux mariages (Leblic, 2007). Il y eut même trois Molénais à pratiquer le métier de goémonier dans les années 1980, mais on n'en compte plus aujourd'hui.

Sur les îles, la seule activité liée à l'utilisation des algues à destination de l'industrie agroalimentaire est la récolte du petit goémon¹⁹ par les familles (Figure 36). L'algue *Chondrus Crispus* fait partie des algues utilisées par les industries cosmétiques et alimentaires pour ses propriétés gélifiantes, dans la fabrication de yaourts, confitures, glaces, mayonnaises, peintures, textiles, photographie. La récolte de cette petite algue s'est développée entre les années 1970 et les années 2000²⁰ sur le littoral breton et sur les îles où l'algue est présente en abondance et accessible à marée basse par grands coefficients de marée.

La récolte du petit goémon représentait un complément de revenu sympathique, mais il ne s'agissait pas, pour les habitants des îles, d'une activité économique à l'année. Un habitant molénais se souvient : « *On faisait ça quand on était tout petit, et c'était de l'argent que l'on dirait argent de poche. Ça permettait de faire des sorties, d'acheter sa première mobylette, de frimer ! D'aller au bar avec les copains et de passer un bel été ! Il faut savoir que le terre-plein ici sur le vieux port était couvert ! Couvert de petit goém' ! C'était vraiment rempli ! On le faisait sécher, et après, on mettait dans des gros sacs, on mettait ça dans l'abri du marin et quand il y en avait plein, c'était une personne de l'usine qui venait chercher ça sur l'île et qui amenait tout sur le continent !* » (Habitant molénais). Des témoignages similaires ont été recueillis sur chacune des îles. Il y avait donc un revendeur, saisonnier employé par l'usine la plupart du temps, sur chaque île. Les récoltants étaient payés au poids, les sacs expédiés à l'usine de Lanildut (source : entretiens). La récolte pour les usines s'est faite semble-t-il, jusqu'à ce que « *le paiement en monnaie a été interdit* », c'est-à-dire que l'activité a dû être régularisée, elle doit aujourd'hui être déclarée et les récoltants employés par les usines. Des récoltants d'algues de rive exercent aujourd'hui sur les îles, nous nous y intéresserons, dans le Chapitre III.

Figure 36 : Récolte embarquée et séchage du petit goémon sur l'île de Molène.

Source : municipalité de l'île de Molène, molene.fr.



¹⁹ appelé « *pioca* » sur Ouessant, « *petit goém'* » à Molène, et « *lichon* » sur Sein.

²⁰ Nous déduisons cette période approximative d'après l'âge de l'ensemble des personnes interrogées qui se souviennent avoir pratiqué la récolte du petit goémon sur les îles et sur le littoral breton lorsqu'ils avaient entre dix et quinze ans.

Les ressources de la terre et de l'estran ont été dans l'histoire des îles, des ressources essentielles pour permettre aux populations de vivre sur les îles, mais elles n'ont pas été au centre de leur économie, contrairement à l'activité de pêche.

2.2.2. Utilisation des ressources halieutiques : la pêche en mer.

Une activité marginale pour l'île d'Ouessant

À Ouessant, la pêche n'a jamais représenté un secteur professionnel majeur, contrairement à la plupart des îles de l'Atlantique et de la Manche qui ont connu de grandes périodes de pêche à un moment de leur histoire.

La principale raison tient à la disposition géographique de l'île, qui n'offre que peu d'abris pour les navires (cf. planche paysagère Ouessant). À l'est, l'anse du Stiff n'est pas protégée des vents de nord, même si la construction d'une digue en 1986 a permis d'améliorer la situation d'abri, pour un nombre de navires restreints, car le port est petit. À l'ouest, la baie de Lampaul peut abriter des navires par vent de nord ou de nord-est, mais le mouillage est assailli par les houles quand les vents d'ouest, de sud ou de sud-ouest viennent à forcer. Au fond de la baie, le port d'échouage ne permet d'accueillir que des petits navires à faible tirant d'eau. En l'absence d'abri sûr, tous les bateaux devaient être remontés à terre pendant l'hiver, afin de limiter les dégâts sur le matériel (Guillemet, 1999; Malgorn, 1973), ils devaient donc être nécessairement, de faible tonnage.

Par ailleurs, la navigation aux alentours de l'île est particulièrement dangereuse : bordée de forts courants, la côte à falaise et à écueils est entourée de rochers affleurants et de hauts-fonds. L'île est très exposée aux houles du large. Les principaux lieux de pêche, les parages de la Jument, le passage du Fromveur et la chaussée de Keller sont réputés pour les nombreux naufrages qu'ils ont occasionnés. Ces deux principaux facteurs — le manque d'abri et une mer dangereuse — auxquels s'ajoutent l'éloignement au continent et la perte de rentabilité qui en découle, expliquent que les hommes d'Ouessant se soient tournés vers la marine, militaire ou de commerce. Le Maire d'Ouessant en témoigne en 1962 : « *Aujourd'hui les ¾ des hommes sont marins de commerce. Il n'est guère facile de faire autre chose à Ouessant que de la marine, de commerce ou d'état, parce que nous ne pouvons pas envisager de faire ici du commerce ou de l'industrie.* »²¹.

La pratique de la petite pêche côtière embarquée s'est donc limitée à une pêche vivrière²². Elle était pratiquée par les hommes trop vieux ou

²¹ Reportage INA, 1962, « Ouessant, le travail des habitants de l'île », JT 20h, 16 min

²² Plus tard, il sera fait mention de l'existence de sécheries à poisson artisanales développées par des Basques sur Ouessant. Nous n'avons pas trouvé d'information concernant leur approvisionnement, sur leurs propres navires ou auprès des ouessantins.

inaptes à la marine. Ils embarquaient sur des petits sloops, embarcations à voile en bois, pour pêcher à la ligne, lieux, congres, vieilles, roussettes, soles, limandes et raies (Burel, 1984; Guillemet, 1999). Les congres, raies et lieux étaient vidés, écorchés et placés dans du sel pendant deux jours (sel importé du Croisic), ensuite suspendus sur les façades des maisons pour être séchés au soleil (Péron, 2005), enfin entreposés dans les bancs-coffres²³ où ils constituaient une réserve pour l'hiver.

Une activité structurante dans l'histoire des îles de Sein et Molène

Contrairement à Ouessant, Molène et Sein ont des ports relativement abrités, qui permettent de protéger les navires des gros temps en hiver (cf. planches paysagères). Du fait de la configuration géographique de ces îles — de superficie réduite, proche de zones poissonneuses, bien que dangereuses — et par atavisme, il n'y avait pas d'autre choix que celui d'exercer le métier de pêcheur.

Plusieurs archives, notamment collectées par le travail d'Isabelle Leblic sur l'archipel de Molène, décrivent les pratiques de pêche comme l'activité économique dominante depuis le 13^{ème} siècle (Leblic, 2007) et ce jusque dans les années 1950. Ainsi l'économie des petites îles de l'Iroise était totalement dépendante de cette activité. Si l'île de Molène comptait quelques agriculteurs et marins de commerce au début du 19^{ème} siècle, les hommes actifs étaient tous pêcheurs à la fin de ce même siècle (Leblic, 2007). De même à l'île de Sein, une lettre du curé de « l'île des saints » informe le contrôleur général des finances en 1724 que « *les habitants sont tous pêcheurs : on n'y voit ni marchand ni artisans, on n'y fait aucun commerce : les habitants ne sortent qu'à la Saint-Michel, pour vendre leurs poissons secs et faire leurs provisions, et, pendant le carême, ils vont vendre à Brest du poisson frais* » (Bataillard, 2013). De passage à l'île de Sein en 1892, Henry de Reigner écrivait : « *Tout le monde est marin dans l'île de Sein ; un homme qui refusa de naviguer fut par le maire, porté comme fou : on ne l'inquiéta pas. Le Sénan a longtemps montré une défiance teintée de mépris pour quiconque pratiquait un autre métier que celui de marin pêcheur* » (Salaün, 1997).

Les pêcheurs molénais et sénans se définissent comme des pêcheurs de crustacés : de homards et de langoustes (Leblic, 2007). Il n'en a pas toujours été ainsi, les espèces ciblées et les techniques utilisées ont évolué au cours des siècles. Ce n'est qu'au cours du 19^{ème} siècle que les pêcheurs de ces îles se sont spécialisés dans la capture des homards et langoustes. Les araignées et tourteaux étaient capturés, mais rejetés et n'ont fait l'objet d'un ciblage au casier et filet, qu'à partir des années 1950, quand la ressource en langouste et homards a diminué (Guillemet, 1999; Leblic, 2007; Salaün, 1997). Au 18^{ème} siècle, les espèces pêchées étaient le lieu et le congre, les deux espèces les plus abondantes, ainsi que des

²³ Les bancs-coffres sont des bancs en bois ornementés qui servaient à entreposer de la nourriture. En Bretagne, ils allaient de pair avec les lits clos, qui étaient généralement le seul mobilier d'une maison constituée d'une pièce au sol de terre battue : la famille, rentrée dans le lit clos, fermait les portes pour conserver la chaleur.

juliennes et des lingues, elles étaient pêchées à la ligne et à la palangre, d'avril à septembre (Guillemet, 1999; Leblic, 2007; Salaün, 1997). Cette pêche était pour une part, conservée comme cela a été décrit pour Ouessant, comme denrée alimentaire pour les familles. D'autre part elle trouvait un débouché à travers l'exportation des poissons vers l'Espagne, commerce important sur les îles de Molène et Sein nous allons le voir.

Les stratégies de valorisation aux différentes époques pour composer avec la distance au point de vente

La chaussée de Sein, la fosse d'Ouessant, les alentours de l'archipel de Molène sont des zones poissonneuses : nous avons présenté chacun de ces environnements section (2.1.3). Pour les pêcheurs de ces îles, la proximité de ces zones est un atout, même si la navigation y est complexe. À l'époque de la navigation à voile, les pêcheurs continentaux avaient moins accès à ces zones éloignées de leurs ports, ce qui conférait aux pêcheurs des îles une certaine exclusivité sur ces espaces. Mais à l'inverse des pêcheurs continentaux, la principale contrainte à laquelle les pêcheurs des îles se trouvent confrontés est l'acheminement des produits de leur pêche jusqu'aux points de vente (Brest ou Audierne), dans la perspective de commercer. Au cours de l'histoire, différentes stratégies ont été mises en place, elles diffèrent en fonction des espèces ciblées.

Une première stratégie est de sécher le poisson pour faciliter sa conservation et son transport. Il semble que sur Ouessant, de petites industries artisanales de sécheries à poisson aient été développées entre le 13^{ème} et le 19^{ème} siècle (Binet, 1999), par des marchands basques notamment, installés en Bretagne pour organiser un commerce vers l'Espagne (Péron, 2005). D'abord installés au Conquet où ils disposaient de terrains pour le séchage, il est indiqué qu'une cohabitation conflictuelle avec les locaux (notamment liée à leur alliance avec les Anglais au moment de guerres au 14^{ème} siècle) les amena à s'installer à Ouessant, où ils parvinrent à développer leur activité malgré les oppositions locales (Péron, 2005). Les sécheries sur Ouessant sont mentionnées dans les archives jusqu'au 19^{ème} siècle (Binet, 1999; Leblic, 2007), mais nous disposons de peu d'information concernant les modalités de cette pêche commerciale sur Ouessant.

Le même commerce est décrit par un inspecteur des pêches (François Le Masson du Parc) en 1726 sur l'île de Molène : « *Les habitants de l'île de Molène ont quatre bateaux pêcheurs qui servent hiver et été. Ils font avec quatre ou cinq hommes d'équipage les mêmes pêches que ceux d'Ouessant. Ils préparent du congre, du lieu, des grandes raies. Quand la pêche donnait, on portait le poisson sec à Brest et à Landerneau où il était chargé pour Bordeaux, d'où il passait en Catalogne et à la côte d'Espagne* » (Leblic, 2007). Il précise que les pêcheurs molénais ne pratiquent que la ligne pour ces poissons qu'ils sèchent (Péron, 2005). À propos de l'île de Sein, il décrit que « *20 000 lieus séchés sont envoyés à Bordeaux chaque année, et ceux-ci sont préparés en grande partie à l'île de Sein* » (Binet, 1999).

L'initiative de ce commerce de poisson séché est extérieure aux îles : il semble que ce soit une commerçante de Grandville, Thérèse Lamort, qui ait apporté la pratique de salaison du poisson sur l'île de Sein (Anonyme, 1972). Le blocus anglais empêchant les pêcheurs granvillais de partir pour la morue, elle aurait installé son activité de séchage de lieus sur l'île de Sein en 1801, pour exporter son poisson salé et séché ainsi que de l'huile vers la région de Caen (Anonyme, 1972). Comme elle, plusieurs femmes granvillaises auraient installé leur négoce à différents endroits de la côte bretonne. Une certaine Mme Bouillon, au départ associée à Thérèse Lamort, serait à l'origine de l'installation d'une sécherie sur l'île de Molène (Anonyme, 1972). La petite industrie semble avoir rencontré des difficultés au départ, et pour finir un certain succès qui la conduisit à ouvrir un second établissement à « *Port-Salé* »²⁴ où elle se fournissait auprès de 30 à 40 bateaux de pêcheurs. Les sécheries à Sein auraient perduré jusqu'au début du 20^{ème} puisqu'en 1902, le Dr Boy décrit la méthode de séchage et estime les volumes commercialisés : « *Il a été exporté de l'île 8 tonnes environ l'an passé ; cette année-ci la pêche a été faite par plus de 20 bateaux, et l'on peut en estimer la production à 12 tonnes de poisson séché ayant laissé entre les mains des pêcheurs un profit de 14 000 francs*²⁵ » (Bataillard, 2013).

La fin de cet épisode des sécheries est liée à la réapparition du commerce de la morue. À la fin du 19^{ème} siècle, c'est la période des grandes expéditions vers les bancs de Terre-Neuve pour la pêche à la morue. Face à la concurrence de cette nouvelle espèce présente en abondance sur les marchés français, espagnols et portugais, les sécheries auraient vu leur rentabilité diminuer, et ont disparu (Anonyme, 1972). Faisant l'objet d'une surexploitation à cette époque, les stocks de morue ont été pratiquement épuisés et peinent encore à se reconstituer (Chauveau, 2015). En l'absence de cette concurrence, des sécheries auraient pu réapparaître, mais l'initiative de ce commerce ne semble pas avoir été réappropriée par les insulaires. Au cours de nos enquêtes nous avons sondé cette possibilité de transformation, nous y reviendrons alors au Chapitre III section (3.1.3) qui évoque les stratégies de valorisation actuelles.



Figure 37 : île de Sein, les sécheries de congre sur la grève. Carte postale ancienne. « Le poisson préalablement vidé est ouvert par de profondes incisions longitudinales disposant sa chair sur une borne plate. Ils sont ensuite séchés à l'air et expédiés en totalité en Espagne où ils sont très estimés. Le poisson en séchant perd un peu plus de deux tiers de son poids. » Source : M.Bataillard, 2013.

²⁴ Il pourrait s'agir de l'ancienne écriture ou d'une déformation du nom de la commune de Portsall, Finistère.

²⁵ Exprimé en anciens francs

C'est au cours de ce 19^{ème} siècle que les pêcheurs insulaires se sont spécialisés dans la technique du casier pour la capture des crustacés. Cette spécialisation est liée d'une part, à l'ouverture de nouveaux marchés : la Révolution industrielle a pour corolaire la croissance des grandes villes et l'extension des lignes de chemin de fer jusqu'aux régions périphériques, facilitant ainsi l'export (Brigand, 2002). D'autre part, les prix des crustacés connaissent une augmentation sur ces marchés constitués d'une clientèle dont le pouvoir d'achat grandit. La pêche au départ des îles à partir du 19^{ème} siècle se concentre sur les langoustes et homards, qui se vendent à bon prix. Les tourteaux ou « dormeurs » sont aussi capturés dans les casiers, mais ils se conservent mal dans les viviers : ils servent donc à la consommation locale (Meynier, 1950) au même titre que les congres qui rentrent souvent dans les casiers.

La technique utilisée au 19^{ème} est celle du casier à orin : longe reliant le casier posé au fond, aux bouées de surface qui sont en verre ou en liège. Mouillés individuellement ou par deux, ils sont relevés manuellement par les pêcheurs²⁶. Les casiers étaient fabriqués artisanalement, en osier puis en bois : chaque pêcheur fabriquait ses casiers, les matelots devaient apporter leur part à bord (huit casiers pour pouvoir embarquer) (Leblic, 2007).

La pêche se pratiquait sur des chaloupes, non pontées au départ, grées avec deux mats, puis grées en sloop, et plus tard en cotres (Salaün, 1997). Les chaloupes sont creuses au départ, puis une innovation (période après-guerre) va consister à ponter les bateaux (à les équiper d'un pont et d'une passerelle), améliorant ainsi la sécurité des marins. À l'époque de la navigation à voile les bateaux étaient assez grands, ce qui permettait d'embarquer un équipage constitué du patron-propriétaire du navire, deux ou trois équipiers et le mousse, chargé de la pêche des appâts (Meynier, 1950; Richard, 1953).



Figure 38 : Navires grésés en sloop, devant l'île de Sein dont on aperçoit l'Eglise.
Source : Musée de l'abri du marin, île de Sein.

²⁶ Reportage INA, 1967, L'île Molène en Bretagne, émission Villes et Villages, ORTF, 33 min

Jusqu'aux années 1950, la navigation pour se rendre sur les lieux de pêche se faisait sans les moyens automatisés de repérage que l'on connaît aujourd'hui, radars, GPS. La pêche se faisait sans sondeur, et sans technique de repérage des fonds et des bancs de poissons. Les professionnels avaient donc une connaissance empirique, très fine, de leur environnement. C'est à travers le sens de l'observation qu'ils développaient une capacité à « sentir » la pêche et la transmission de ce savoir était plus visuelle qu'orale (Jorion, 1983). Un pêcheur témoigne de cette époque sans instruments : « [Je me souviens] *de mon père, par brume épaisse, d'un remous à un autre, il me disait "bon allez tel remous là, ça va être une accalmie ! Donc prochain remous, on devrait trouver les bouées ! Regardes bien regardes bien !"*, tu avais quoi, 15-20 mètres de visibilité, et puis paf on trouvait la bouée ! Ou alors je me suis vu aussi, par brume épaisse, aller attendre près du phare d'Ar-Men... on se dirigeait avec la corne à brume, alors tu prenais avec ton compas, tu regardais d'où venais le son, cap comme ça, et puis tout d'un coup dans la brume tu voyais un gros truc devant toi ! C'était le phare d'Ar Men. Donc tu avais ton repère et puis tu attendais là, tu discutais avec les gardiens ! Et tu attendais parce que pour trouver tes bouées c'était pas facile par brume épaisse ». La pêche au départ des îles se pratiquait dans les lieux que nous avons décrits section (2.1.3) comme particulièrement favorables à la faune sous-marine de crustacés et de poissons : depuis l'île Molène, autour des nombreux îlots de l'archipel, aux environs de la Jument, dans le passage du Fromveur et les parages d'Ouessant, zone laissée libre par les Ouessantins partis à la marine. Au départ de l'île de Sein, dans la chaussée de Sein, les dunes sous-marines de Kafarnao, et les hauts fonds rocheux tels que Tevennec.

Les pêcheurs insulaires ont aiguisé leur connaissance de ces zones, des savoirs et des techniques particulières qui fonctionnent au sein de ces environnements, par des savoirs transmis de père en fils. En particulier, de leurs dires, les pêcheurs des îles ont acquis la capacité d'aller « *chercher la roche* », c'est-à-dire de travailler au-dessus de zones rocheuses, naviguant très près des rochers et écueils affleurants dans la chaussée et le plateau de Molène, tandis que les pêcheurs continentaux travaillaient plus « *sur la longueur* », c'est-à-dire avec des casiers à filières, déposés sur des fonds plus au large des îles (source : entretiens pêcheurs insulaires).

Figure 39 : Marins pêcheurs de l'île de Sein approvisionnant leur vivier.
Source : Image extraite du film « Finis Terrée » de Roger Dufour, 1957, 28 min.



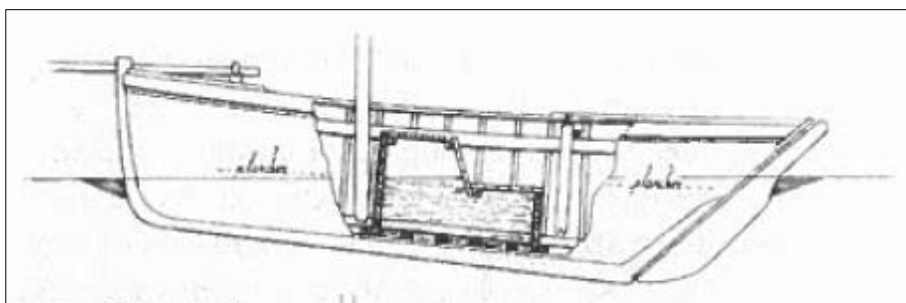


Figure 40 : Viviers à bord.
Source : Jos Nicolas, 2013.

Sur l'île de Sein, les pêcheurs stockaient dans leurs propres viviers et commercialisaient eux-mêmes leur pêche sur le continent, à Audierne ou à Brest. Plusieurs sortes de viviers servaient à la conservation des prises. Des viviers communs, en bois, étaient amarrés dans le port et ramenés à quai au retour de pêche (Dufour, 1957). D'autres sortes de viviers étaient amarrés de chaque côté du navire de pêche et constituaient des viviers « hors-bord », trainés par le bateau en navigation. Puis furent développés des modèles de bateau intégrant des viviers « in bord » : ils freinaient moins le bateau et constituaient un lest liquide qui stabilisait le navire (Nicolas, 2013). Ce type de bateau (Figure 40), dit camarétois, construit à Camaret à partir de 1870, est apparu à Molène en 1914 et ne fut généralisé qu'après la Seconde Guerre. Une fois commercialisé, le système de rémunération était « à la part » : tout le monde participait aux frais d'appât, à l'achat des casiers, plus tard aux frais de gasoil et de moteur ; puis chaque membre recevait une part, et le patron une part de plus pour l'armement et son entretien.

Malgré le ciblage d'espèces bien valorisées que sont le homard et la langouste, les insulaires ne se sont pas — ou pas tous — enrichis grâce à cette exploitation. Il est mentionné que sur l'île de Molène au 19^{ème} siècle, la majorité des navires étaient la propriété d'armateurs qui cumulaient plusieurs fonctions sur l'île (Leblic, 2007). Originaires du continent, ces négociants-armateurs finançaient d'une part l'achat des navires et employaient leurs matelots sur l'île. Ils étaient également mareyeurs, assurant l'intermédiaire entre les pêcheurs et les mareyeurs du continent (du Conquet et de l'aber Wrac'h) (Meynier, 1950). Ensuite leur activité commerçante leur permettait la pratique du « livret » : l'hiver lorsque les ressources venaient à manquer pour les familles de pêcheurs, ceux-ci contractaient des dettes auprès des commerçants-armateurs (qui étaient consignées dans un livret), et devaient les rembourser grâce aux recettes de l'été. Celles-ci étant bien souvent plus maigres que prévu, ils cédaient alors un lopin de terre et c'est ainsi que les commerçants armateurs sont également devenus d'importants propriétaires terriens sur l'île (Leblic, 2007). Certains d'entre eux étant placés au conseil municipal, pouvoir politique et économique se mêlaient alors (source : entretiens). Un ancien pêcheur qui rapporte cette histoire (qu'il n'a pas vécue, mais que ses parents ont vécue), désigne cette période comme « *le temps des rois* » (ancien pêcheur). Le développement de l'exploitation des crustacés aurait alors enrichi ces notables, « *ils prêtaient de l'argent, ils*

décidaient tout, et alors ils se sont enrichis comme ça », générant des inégalités dans la répartition des richesses de cette exploitation, lesquelles inégalités sont toujours visibles dans le paysage : « Sur l'île, il y a deux types de maisons : les petites maisons traditionnelles de pêcheurs, et puis les grandes maisons d'armateurs, il y en a au moins dix. » (Ancien pêcheur).

Nous avons pu voir que l'activité de pêche a une composante vivrière historique sur les trois îles de l'Iroise. Demeurée marginale sur l'île d'Ouessant, la composante commerciale de cette pêche a été structurante pour l'économie des îles de Molène et Sein. Elle s'est développée sur la base de ressources halieutiques locales, au sein des environnements décrits précédemment. Le ciblage des espèces, et donc les techniques adoptées, a été apparemment orienté en fonction des débouchés trouvés sur les marchés continentaux : d'abord le commerce des poissons, puis celui des crustacés, donnant lieu à une spécialisation.

La mise en place de ce développement commercial a été possible grâce à des adaptations dans les techniques de conservation des produits, séchage du poisson ou stockage dans des viviers. Le développement de cette activité de pêche a donné lieu à une économie importante faisant intervenir, de manière régulière, des acteurs extérieurs (négociantes granvillaises, négociants-armateurs), n'aboutissant pas nécessairement, selon la littérature et les témoignages, à une amélioration sensible des conditions d'existence. Toutefois, l'activité de pêche n'a pas eu qu'un rôle économique, elle a également participé à la construction d'une identité fondée sur cette prépondérance socioprofessionnelle et sur le rapport à l'environnement et ses ressources qu'elle a instaurée : l'appropriation de l'espace maritime par la toponymie, la connaissance profonde et empirique des fonds et des conditions météorologiques du milieu, un ensemble de savoirs et de techniques acquis par l'observation et transmis au sein d'un tissu social dont le ciment est la pêche.

2.2.3. La « fin » des ressources, de la pêche et des sociétés traditionnelles, au 20^{ème} siècle

Au 20^{ème} siècle, plusieurs facteurs ont conduit à une raréfaction de la ressource et à un déclin de l'activité professionnelle de pêche sur les îles.

L'évolution des techniques

Plusieurs évolutions dans les techniques ont modifié les navires et la pratique de la pêche au début du 20^{ème} siècle. La première évolution est la motorisation : les premiers moteurs ont été introduits dans les années 1930-1940 (Leblic, 2007; Richard, 1953). Au départ ils n'étaient utilisés que pour aider les voiles, en dépannage, et l'acceptation de cette innovation ne fut pas immédiate par les pêcheurs (Leblic, 2007). Puis l'utilisation du moteur s'est généralisée et tous les navires ont été équipés, ce qui a modifié plusieurs paramètres dans le métier. D'une part, le rapport aux distances. En réduisant le temps de trajet pour se rendre sur les lieux de pêche ou à la criée, la motorisation a permis de se rendre sur des lieux de pêche plus lointains. Ensuite, la motorisation a rendu possible l'emprunt de techniques plus efficaces, tels que les casiers à filière : le moteur permet d'alimenter un treuil mécanique et rend possible la remontée des casiers à filière, ce qui serait impossible à la seule force des bras. La technique des casiers à filière permet de mouiller 30 à 40 casiers au lieu de deux avec les casiers à orin (Leblic, 2007; Richard, 1953).

D'autres instruments d'aide à la navigation s'ajoutent progressivement, les radars et sondeurs. Cette dernière innovation a notamment permis la découverte de la fosse d'Ouessant, gisement de langoustes, dans les années 1920. C'est au début des années 1970 que l'utilisation des filets se généralise, d'abord sur le continent, puis sur les îles : lorsqu'on constate leur efficacité pour le prélèvement des crustacés, sur la roche comme sur le sable, les filets remplacent les techniques au casier (source : Martial Laurans).

Une modification dans la répartition locale des territoires de pêche

En parallèle de l'évolution de ces techniques, intervient un changement dans la répartition des pêcheurs en Iroise.

Il est difficile de dire si les espaces halieutiques autour des îles ont un jour réellement été le territoire exclusif des insulaires : si les navires de Camaret et de Douarnenez étaient armés à la sardine jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle (ils exploitaient donc d'autres zones)(Lami, 1936), il semble qu'au cours de ce 19^{ème} siècle, quelques navires camarétois pêchaient la langouste en été, « aux abords de la chaussée de Sein » (Postel, 1962). À l'île de Sein, le quai des Paimpolais porte ce nom parce que les Paimpolais vinrent utiliser l'île comme base vers les zones de pêche alentour, à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle (Guilcher & Ghaem Maghami, 1979; Richard, 1953). Avant cela, ils participaient aux expéditions vers les bancs

de Terre-Neuve pour la pêche à la morue (Le Bouëdec, 2010). Il est relaté qu'ils ne furent pas, au départ, les bienvenus, puis amenant leurs familles sur l'île, s'intégrèrent progressivement à la population (source : musée de l'abri du marin, île de Sein). Nous pouvons déduire que les zones de pêche entourant les îles n'étaient donc à l'exclusivité des pêcheurs insulaires avant le 20^{ème} siècle, mais pour autant, qu'ils y étaient majoritaires, qu'ils les pratiquaient davantage et depuis longtemps, par conséquent, en avaient une connaissance plus poussée, jusqu'à ce que la diminution d'autres ressources, notamment de la morue et la sardine, n'invite les pêcheurs des ports continentaux à se reporter, entre autres, vers ces zones en augmentant la concurrence sur la ressource.

En effet au début du 20^{ème} siècle, de nombreux ports bretons sont atteints par la crise sardinière, qui est liée à une surexploitation (Le Bouëdec, 2010). Les ports de Camaret et de Douarnenez doivent alors se reconvertir : ils se reportent d'une part vers la pêche aux crustacés dans les parages des îles (Salaün, 1997). Des expéditions sont aussi organisées vers l'Espagne et le Portugal, vers le plateau de Rochebonne (Brigand *et al.*, 2002; Salaün, 1997). Les armateurs de Douarnenez équipent des navires motorisés pour partir exploiter de nouveaux fonds jusqu'au large du Maroc et de la Mauritanie, voyages auxquels quelques pêcheurs de l'île de Sein ont pris part, nous y reviendrons. Ces expéditions correspondent à des stratégies de front pionnier : les zones de pêches traditionnelles étant très fréquentées, la ressource ayant tendance à être insuffisante, les pêcheurs partent alors à la conquête de nouveaux gisements.

En 1920 après la 1^{re} guerre mondiale, la ressource a pu se reconstituer et la fosse d'Ouessant est découverte, six milles au nord-ouest de l'île. De nombreux navires du continent viennent s'approvisionner dans les alentours d'Ouessant. Ils mouillent dans la baie de Lampaul, où il y eut jusqu'à 80 navires (Péron, 2005). Présents sur l'île à la belle saison, certains de ces pêcheurs s'installent avec leurs familles sur l'île et cohabitent avec les Ouessantins (Péron, 2005). Sur la fosse d'Ouessant, les pêcheurs îliens côtoient les pêcheurs continentaux, ils prélèvent les langoustes en grande quantité en utilisant les filets. L'épuisement de la ressource en langoustes de la fosse d'Ouessant est très rapide : *« L'exploitation de la fosse d'Ouessant a débuté en 1949 et, déjà pour fin 1950 elle était épuisée ; nous venions de tuer la poule aux œufs d'or... il en sortait plusieurs tonnes par jour. »* (Extrait d'entretiens menés par I. Leblic).

L'apogée de la pêche suivie d'un déclin rapide à partir de 1950

Le nombre d'hommes occupés à la pêche sur les îles de Molène et Sein atteint son maximum entre deux guerres pour les deux îles.

À l'île de Sein, le nombre de pêcheurs a atteint le nombre de 361 en 1936. C'est plus que la population actuelle (203 habitants recensés en 2012). Le port comptait alors 115 navires (Richard, 1953). Ce nombre est corrélé au maximum démographique : 1328 habitants en 1936.

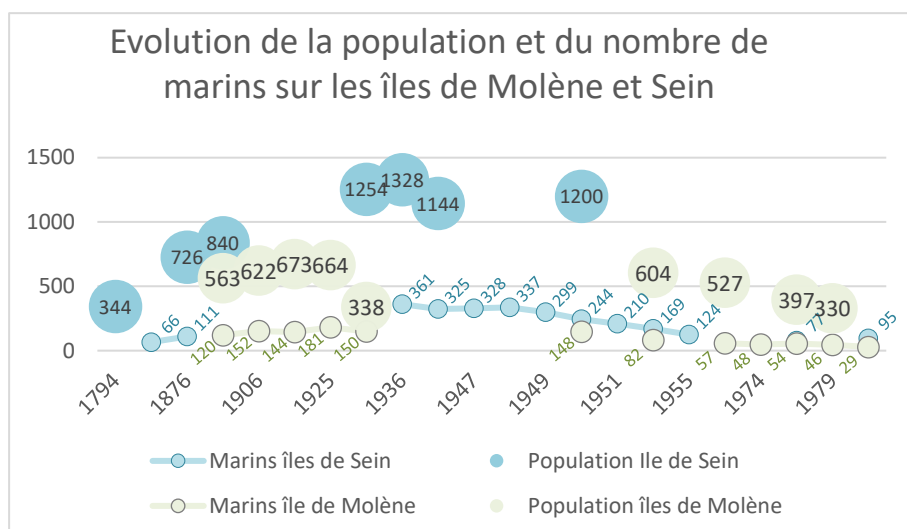


Figure 41 : Evolution du nombre de marins sur les îles de Molène et Sein. Source : données I. Leblic (2007), L. Richard (1953), P. Touzeau (1981)

À Molène, le nombre de pêcheurs a atteint 181 pêcheurs en 1925, il y avait alors 55 bateaux dans le port (Leblic, 2007). La population de Molène atteint son maximum en 1931 (668 habitants).

L'après-guerre fut également une période florissante pour la pêche, la ressource ayant connu un repos biologique du fait d'une diminution de l'activité pendant la période 1939-1945. Alors que les techniques s'améliorent, que le nombre de pêcheurs sur les îles augmente avec la population, et que le nombre de pêcheurs sur les zones de pêche, augmente aussi du fait nous l'avons vu au paragraphe précédent, d'un report des navires d'autres pêcheries vers les crustacés, la ressource ne tarde pas à s'épuiser.

Le tableau (Figure 42) donne à voir le récapitulatif des débarquements après 1945 à l'île de Sein. De manière globale, on observe la baisse du nombre de pêcheurs et de navires occupés à la pêche, corrélée à une diminution considérable des tonnages débarqués : de 93 tonnes de langoustes et 30 tonnes de homard en 1946, il ne sort plus que 12 tonnes de langoustes et 4 tonnes de homard en 1951 (Richard, 1953).

Année	Bateaux à voile		Bateaux à moteur		Patrons et marins embarqués	Tonnage débarqué au port de Sein			Marins au commerce
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage		Genre	Tonnage	Prix unitaire	
1946	65	379	44	83	325	Langoustes.	93 Ts 8	300 fr./kgr.	5 ou 6 tout au plus au début
						Homards.	30 Ts 7	200 fr./kgr.	
						Autres crustacés ..	123.000 couples	10 fr./couple	
1947	74	386	36	67	328	Langoustes.	81 Ts 6	310 fr./kgr.	
						Homards.	18 Ts 2	280 fr./kgr.	
						Autres crustacés ..	122.000 couples	13 fr./couple	
1948	80	432	35	61	337	Langoustes.	41 Ts 8	438 fr./kgr.	
						Homards.	13 Ts 3	324 fr./kgr.	
						Autres crustacés ..	541 tonnes	8 fr./kgr.	
1949	76	414	13	23	299	Langoustes.	29 Ts 2	493 fr./kgr.	
						Homards.	13 Ts 8	414 fr./kgr.	
						Autres crustacés ..	294 tonnes	12 fr. 8/kgr.	
1950	66	344	10	15	244	Langoustes.	22 Ts 3	567 fr./kgr.	
						Homards.	4 Ts 8	518 fr./kgr.	
						Autres crustacés ..	438 tonnes	21 fr./kgr.	
1951	63	359	7	11	210	Langoustes.	12 Ts 1	646 fr./kgr.	1952 : 51
						Homards.	4 Ts 7	529 fr./kgr.	
						Autres crustacés ..	314 tonnes	25 fr. 3/kgr.	

Figure 42 : Diminution du nombre d'hommes et de navires à la pêche de 1946 à 1951 sur l'île de Sein. Source : L. Richard, (1953)

Parallèlement à cette raréfaction, les prix des crustacés nobles s'envolent : même si les prix sont en anciens francs, nous pouvons remarquer qu'ils varient du simple au double entre 1946 et 1951. Nous avons mentionné qu'en réaction à la raréfaction des ressources en homards et langoustes, les pêcheurs se sont reportés sur les araignées et les tourteaux. Les chiffres qui concernent la catégorie « autres crustacés » permettent d'entrevoir que ces ressources allaient connaître le même sort sur une période décalée.

Le déclin drastique des ressources en crustacés, associé à celle de l'économie de la pêche sur les îles, pose question. Nous nous sommes interrogée sur les facteurs qui ont pu conduire à un épuisement de cette ressource par les professionnels, y compris les professionnels insulaires, alors que la pêche constituait le socle de l'économie des petites îles (comment ont-ils vécu cette période ? Qu'ont-ils pensé, anticipé ? Comment ont-ils réagi ?). Une partie de l'enquête a porté sur cet épisode, afin de comprendre les conditions qui ont rendu possible cet effondrement et de savoir, si les conditions actuelles ont changé, ou non : les résultats seront présentés dans le Chapitre III, section (3.2.3), en effectuant ce parallèle entre le passé et le présent.

Cependant, précisons que la diminution des ressources en crustacés n'est certainement pas la seule cause du déclin de l'activité de pêche sur les îles. En effet, dans d'autres ports, comme celui du Conquet par exemple, le nombre de pêcheurs n'a pas diminué de manière aussi importante (Guilcher & Ghaem Maghami, 1979), alors que les ressources exploitées étaient les mêmes.

Plusieurs facteurs socio-économiques sont venus s'ajouter à ce point essentiel qui est la raréfaction de la ressource, à l'origine d'une diminution de la rentabilité de l'activité. Pour A. Guilcher (1953), le déclin de la pêche sur l'île de Sein est à attribuer au manque de capitaux, qui ne permet pas aux patrons propriétaires de moderniser leurs navires. Ils ne peuvent suivre l'industrialisation de la pêche, « *processus continental, soutenu par le microcapitalisme (...), la petite bourgeoisie aisée de mareyeurs, constructeurs (...) intéressés au maintien de l'activité et tout disposés à placer ainsi leurs fonds* » (Guilcher, 1953). Les pêcheurs sénans ne parvenant pas à suivre le mouvement de modernisation, ils n'auraient pas été assez compétitifs pour perdurer. On peut donc considérer le manque de capitaux comme aggravant le déclin de l'activité.

Puis, le déclin de l'activité est simplement corrélé et en partie causé par celui de la population, qui comme nous allons le voir, répond à d'autres facteurs. En tout cas, dès les années 1990, la diminution de la population, de l'activité de pêche, et l'avenir de l'île, inquiètent la population²⁷ : d'abord un jeune couple, qui évoque déjà des problématiques liées au nombre d'élèves à l'école, et un vieil homme, qui témoigne, fataliste :

²⁷ Reportage INA, 22 mai 1993, François Aumaître, Samedi chez vous, France 3 Rennes, 13 min.

« Quand quelques ratatinés comme moi n'y seront plus... eh bien les jeunes vont partir aussi ! Ceux-ci, s'il n'y a pas de pêche, qu'est-ce qu'ils feront là ? Ils vont aller chercher ailleurs. Parce que la pêche ne reviendra plus comme elle a été. Le fond est gratté avec tous ces chalutiers, et avec le matériel qu'ils ont maintenant ! » (Aumaitre, 1993).

À travers cet épisode charnière, les populations insulaires de l'Iroise ont connu des changements majeurs qui ont modifié leur économie et leur lien à l'environnement maritime et ses ressources.

2.3. Les sociétés insulaires contemporaines : une population au mode de vie « moderne », basé sur une économie touristique et résidentielle

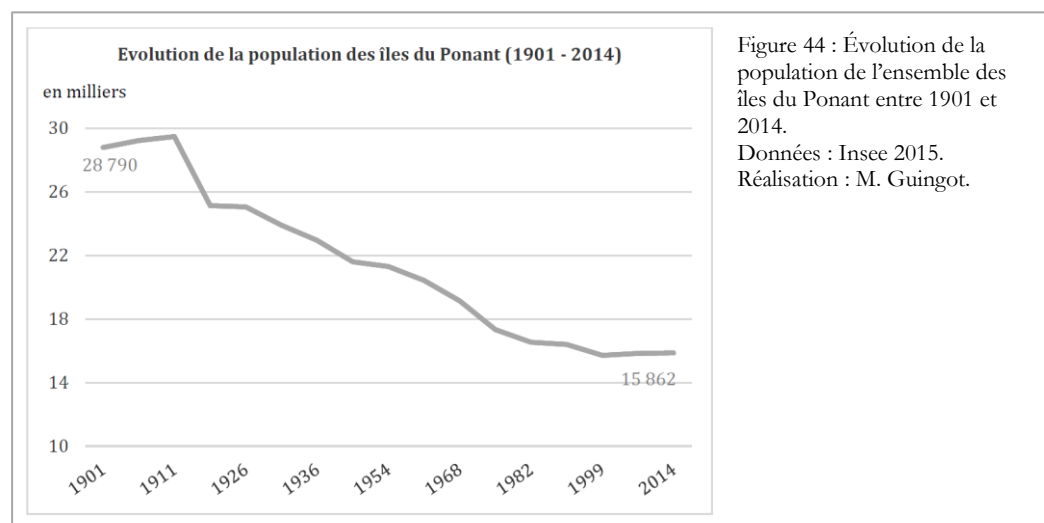
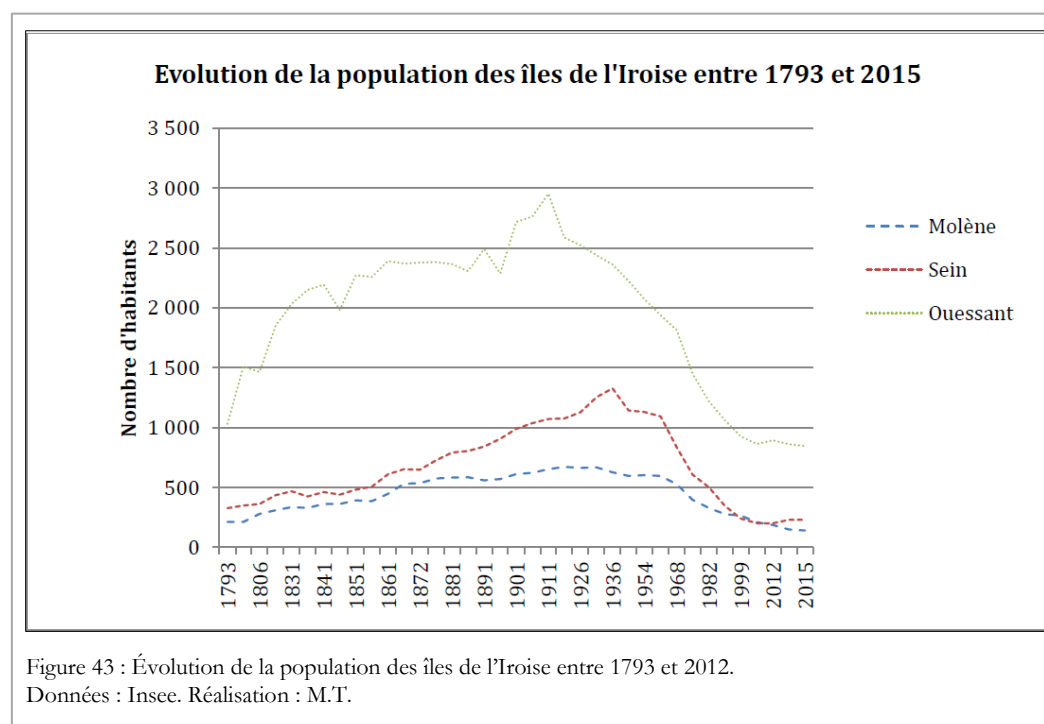
Le 20^{ème} siècle est celui d'une rupture : on observe des changements démographiques, économiques et sociétaux qui ont pour résultante une situation inédite qui va modifier le lien des populations insulaires à leur environnement maritime.

2.3.1. L'évolution de la population

La population des îles : une tendance démographique au déclin

La population des îles d'Ouessant, Molène et Sein a atteint son maximum au cours du 20^{ème} siècle (Figure 43). À Ouessant la population atteint un maximum de 2953 habitants en 1911, à Molène 673 habitants en 1921, quant à l'île de Sein la population atteint 1328 habitants en 1936, rappelons-le, sur une surface de moins d'un kilomètre carré. Le déclin de la population des îles de l'Iroise commence dans les années 1950 (Figure 43). Ce déclin démographique n'a pas une cause unique, il s'explique par plusieurs facteurs. D'une part l'activité économique principale sur les petites îles, la pêche, subit directement l'impact de la diminution de la ressource en crustacés. Le déclin de l'activité économique de l'île participe certainement à celui de la population des îles : ne voyant pas d'avenir économique possible sur les îles, sans doute les jeunes ont-ils eu plus de raisons de partir pour le continent.

Nous devons également associer cet inversement démographique au phénomène plus général de l'exode rural, qui touche de manière globale les régions rurales au profit des villes. Après la Seconde Guerre mondiale et pendant la période des trente glorieuses en effet, nombreux sont ceux qui souhaitent accéder à un mode de vie plus moderne, à la société de loisir et à la liberté offerte par le bouillonnement et la croissance exponentielle des grandes villes. À cette époque, les îles ne bénéficiaient pas du prestige qu'elles ont aujourd'hui, elles étaient même, selon le témoignage de certains, perçues comme « *en retard de développement* » par rapport à la ville. Il était à cette période plus attirant pour les jeunes d'aller vivre sur le continent et dans les villes les plus proches, Brest, Audierne, Douarnenez ou Quimper, que de vivre la vie des îles, composée de pêche et d'agriculture. Nous pouvons renforcer ce second argument par le fait que l'île d'Ouessant connaît un déclin démographique proportionnel à celui des deux petites îles de l'Iroise alors que son activité économique n'est pas dominée par la pêche. Nous pouvons donc affirmer que le déclin démographique des îles est en grande partie lié à une attraction exercée par le continent et les villes, tandis que les îles devenaient des lieux moins prisés, surtout dans la mesure où elles perdaient cette situation de centralité par rapport à des ressources en crustacés, désormais épuisées.



En termes de nombre d'habitants, la population est revenue à partir des années 1990, à une base à peu près équivalente au 18^{ème} siècle : il y avait en 1793, 213 habitants sur l'île de Molène, 327 habitants sur l'île de Sein et 1032 habitants sur l'île d'Ouessant (Insee) ; en 1990 la population revient à 277 habitants à Molène, 348 sur l'île de Sein et 1062 sur Ouessant.

Ces dernières années, les chiffres de la population atteignent des seuils historiquement bas, même si l'on observe une relative stabilisation. En 2018, les statistiques de l'Insee correspondant à l'année 2015 recensent une population principale de 846 habitants à Ouessant, 237 habitants à l'île de Sein et 141 habitants à l'île de Molène.

Ces statistiques officielles sont relativisées par les habitants qui vivent sur le territoire à l'année : pour eux l'île de Sein et l'île de Molène comptent moins d'une centaine de personnes l'hiver, l'île d'Ouessant se situerait plus aux alentours de 500 habitants que de 800. L'été, la population serait en revanche, bien supérieure aux chiffres officiels. Finalement, il est difficile d'avoir une estimation exacte de la population des îles de l'Iroise, si l'on prend en compte les variations saisonnières ainsi que la mobilité croissante des habitants entre l'île et le continent. En effet, la manière d'habiter les îles, pour certains, se modifie.

Le différentiel entre population recensée et population réellement présente à l'année sur l'île, trouve une part de son explication dans le fait que de plus en plus d'habitants possèdent un deuxième logement sur le continent, dans lequel ils préfèrent passer l'hiver plutôt que sur l'île où cette saison peut être ressentie comme plus difficile à vivre. Adoptant ce fonctionnement, certains ne viennent plus sur l'île que deux mois d'été, d'autres ne partent que pendant le mois de décembre et janvier et vivent le reste de l'année sur l'île. Il peut donc être difficile de dire objectivement si une personne vit véritablement sur l'île ou non, laquelle des deux maisons est réellement « résidence secondaire ». Il y a donc aujourd'hui différentes manières d'habiter le territoire.

Un habitat secondaire croissant

Au regard des chiffres officiels (Tableau 15), plus de la moitié des logements sont aujourd'hui des résidences secondaires sur les îles de Molène et Sein, et près de la moitié dans le cas d'Ouessant. Les résidences secondaires, ou maisons de vacances, se sont développées après-guerre avec le développement des classes moyennes et des classes aisées. Elles correspondent à la partie visible d'un changement dans le rapport à l'environnement littoral et ses ressources : désormais éloignées des environnements naturels, concentrés dans les villes où elles travaillent et vivent, les populations ressentent le besoin de se « ressourcer » justement, de « s'exiler » par exemple sur une île. Le phénomène dépasse largement le périmètre des îles et concerne tout le littoral, mais la proportion de résidences secondaires est plus forte sur les îles, si l'on

prend comme comparaison des communes continentales. Les communes de référence choisies sont Le Conquet, où se situe le port de départ pour les îles d'Ouessant et Molène, et Camaret-sur-mer, sur la presqu'île de Crozon : on a estimé qu'elles pouvaient être mises en parallèle avec les îles dans la mesure où il s'agit de petites communes, touristiques, et relativement éloignées des centres urbains.

Les résidents secondaires contribuent, dans une certaine mesure, à l'économie des îles. Toutefois la proportion atteinte dans ces communes insulaires, s'avère problématique. De nombreuses maisons ne sont occupées qu'une semaine ou deux au cours de l'été et demeurent complètement vides l'hiver. La vie estivale n'est possible que grâce à l'existence de commerces et de services ouverts à l'année, mais ceux-ci ne trouvent pas une clientèle suffisante l'hiver, lorsque l'île est désertée par les résidents secondaires. Certains commerces et services doivent alors fermer leurs portes l'hiver... ce qui met en difficulté les résidents permanents. La vie sur les îles est donc compromise par le caractère massif du phénomène des résidences secondaires : le fait qu'elles atteignent de telles proportions génère des déséquilibres dans la vie économique des îles. Nous y reviendrons notamment au sujet de l'impact sur le foncier, paramètre qui influe sur le développement local sur les îles.

Tableau 15 : Logements et résidences secondaires sur les îles habitées de la mer d'Iroise. Source : données Insee 2018.

Commune	Logement en 2014	Résidences principales en 2014	Résidences secondaires et logements occasionnels en 2014	Taux de résidences secondaires
Île-de-Sein	365	141	211	57,8 %
Île-Molène	304	89	203	66,8 %
Ouessant	1018	499	484	47,5 %
Le Conquet	1901	1247	529	27,8 %
Camaret-sur-mer	2351	1306	922	39,2 %

Figure 45 : Une population jeune en 1901 et en 1951, indiquée par la forme « pyramidale » des diagrammes de structure par âge en 1901 et 1951, ici pour l'île de Sein. Pour comparaison avec la forme « champignonnesque » des diagrammes actuels.
Source : L. Richard, 1953.

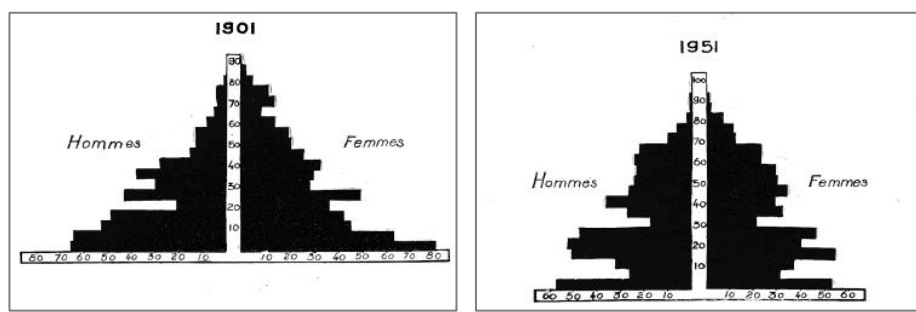
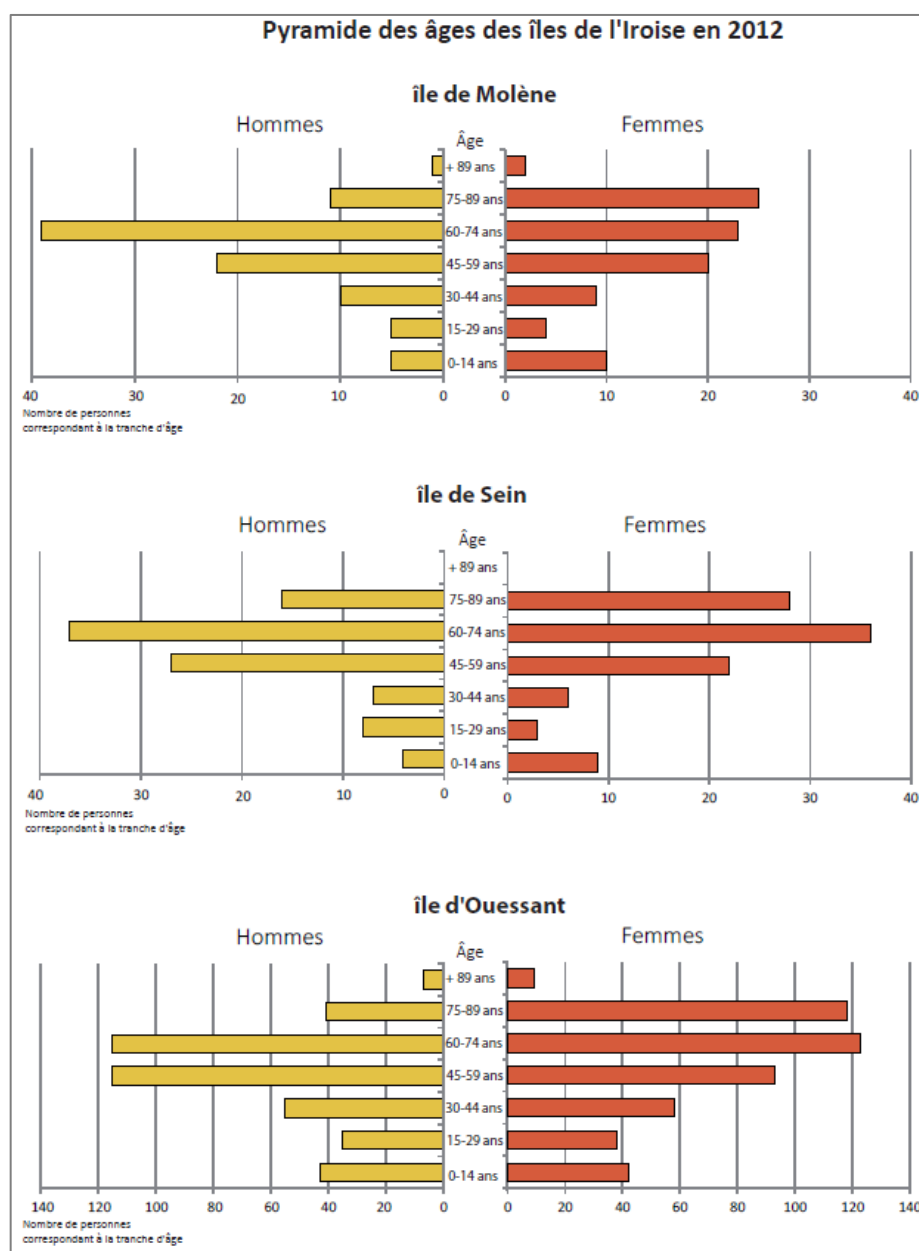


Figure 46 : Une population vieillissante en 2012. Structure par âge de la population des îles de l'Iroise en 2012.
Source : Insee 2012.
Réalisation : M. Tesson



Alors que la population était en majorité constituée de moins de vingt ans en 1901 et de personnes de moins de trente ans en 1951 (Figure 45), elle est aujourd'hui vieillissante : ce que montre la figure (Figure 46). La population majoritaire est, sur l'île de Molène, constituée d'hommes entre 60 et 74 ans, puis de femmes entre 75 et 89 ans ; sur l'île de Sein de femmes et d'hommes entre 60 et 74 ans. Sur l'île d'Ouessant, la population de femmes et d'hommes entre 45 et 59 ans a presque la même importance que la population de femmes et d'hommes entre 60 et 74 ans. Ces tendances permettent de déduire une tendance au déclin de la population liée au solde naturel.

Si l'ensemble des îles du Ponant a connu une tendance similaire depuis le 20^{ème} siècle, elles connaissent aujourd'hui une stabilisation de leur population (Figure 44), voir, pour certaines, un regain de population, « sursaut démographique » lié au solde migratoire (Brigand *et al.*, 2019). Or, en Iroise, si l'île d'Ouessant a connu un solde migratoire positif ces dernières années, les soldes migratoires des îles de Molène et de Sein demeurent sensiblement négatifs (Insee).

Les variables combinées d'une diminution du nombre d'habitants permanents, de la tendance au vieillissement de ces habitants permanents, et de l'augmentation du phénomène de résidences secondaires, conduisent à des questionnements importants des habitants et de leurs élus concernant la possibilité de pérenniser une vie à l'année sur les îles.

En 1977, A. Guilcher (1977) posait la question audacieuse du coût public du maintien de la vie sur les îles : « *Mais qui fera le calcul de ce qu'un de ces insulaires coûte à l'État et au Département, en regard d'un citoyen résident sur le continent ? Alors, va-t-on les évacuer, ces îles onéreuses pour les finances publiques ? Ces îles où autrefois le Roi et son administration voulaient conserver une population pour avoir des sauveteurs en ces parages dangereux et où aujourd'hui c'est moins nécessaire. (...) La solution de l'évacuation a été adoptée depuis déjà pas mal de temps dans les îles britanniques* » (Guilcher, 1977). La question d'évacuer les îles est à reconstituer dans le contexte des politiques d'aménagement des années 1970, elle n'a pas été envisagée depuis. Nous allons voir que des investissements ont été réalisés pour en améliorer l'accès, que les conditions de vie ne sont plus les mêmes, et l'économie de ces territoires a connu une métamorphose.

2.3.2. Un mode de vie « moderne », une économie résidentielle et touristique

La vie économique a connu des changements majeurs, qui se sont accompagnés d'une évolution des modes de vie. La notion de mode de vie désigne « *un système prégnant qui oriente les pratiques de consommation, les modes d'habiter, les modes de travail, de mobilité, etc. (...) Il est d'abord une conséquence du fonctionnement du système productif d'un pays (ou d'une région, voire d'une communauté) et des institutions qui l'accompagnent. Il procède de la base structurelle de la vie sociale, qui détermine les conditions d'existence matérielle* » (Maresca, 2017). Cette notion est discutée en géographie et en sociologie, notamment parce qu'elle paraît floue, et ne semble pas prendre en compte la diversité des déclinaisons possibles, à l'échelle des territoires ou des individus. Toutefois il semble possible de l'employer pour désigner un « *modèle caractérisant une société dans son ensemble ou une aire culturelle partageant un référentiel commun de conditions matérielles, de normes et de valeurs. C'est le cas dans l'Union européenne, ou entre les pays de l'OCDE.* » (Maresca, 2017). Nous montrons à travers cette section que les territoires étudiés s'inscrivent dans un « *référentiel commun* » à celui du territoire national, dont les mutations à l'œuvre au cours du 20^{ème} sont à l'origine. Plus tard (Chapitre III, parties 0 et 0), nous nous intéresserons aux déclinaisons possibles de ce mode de vie, en utilisant notamment la notion de « *genre de vie* » (Sorre, 1948), qui nous permettra de décrire les déclinaisons locales de la manière de vivre en lien avec un environnement.

Un mode de vie moderne

L'accès aux mêmes conditions de vie matérielles que le continent est lié en premier lieu à l'amélioration de l'offre de transport sur les îles, qui a permis d'augmenter la circulation des personnes et des biens. Il s'agit d'un service public financé en grande partie par le département jusqu'en 2016, puis par la Région à partir du 1^{er} janvier 2017, délégué depuis les années 1990 à des compagnies privées qui en assurent le fonctionnement. Deux bateaux effectuent le transport de passagers et de marchandises (en soute) vers les îles d'Ouessant et Molène (la « ligne nord »), un bateau vers l'île de Sein (la « ligne sud »). Un navire de fret, le Molenez, effectue aussi une liaison régulière sur la ligne nord (115 rotations par an), et occasionnelle sur la ligne sud (10 rotations par an), pour le transport de marchandises ou de matériel imposant. Les passagers peuvent aussi se rendre à Ouessant en avion : il existe depuis 1982 une ligne aérienne qui relie Ouessant à l'aéroport de Guipavas près de Brest.

Les navires assurent au moins une rotation par jour entre les îles et le continent, jusqu'à trois en saison estivale (Guingot, 2019). Cependant les rotations sont qualifiées de « continentales », c'est-à-dire qu'un passager continental peut, toute l'année, se rendre à la journée sur les îles (puisque le bateau fait Audierne-Sein-Audierne dans la journée), mais l'inverse

n'est pas vrai : un passager basé sur les îles ne peut pas, toute l'année, se rendre à la journée sur le continent (il bénéficie du retour « Sein-Audierne », mais doit attendre le lendemain pour faire « Audierne-Sein). L'insularité demeure donc toujours une contrainte relative puisque pour effectuer un rendez-vous chez un spécialiste ou pour une démarche administrative, celui ou celle qui habite l'île doit passer une nuit sur le continent. Mais en comparaison d'autres époques, les îles de la mer d'Iroise sont moins isolées.

Concernant la mobilité, sur l'île d'Ouessant qui est la plus étendue, la circulation automobile est autorisée pour les habitants insulaires. Ce n'est pas le cas pour les îles de Molène et Sein, où l'on circule à pied et en vélo uniquement à l'exception de quelques services qui obtiennent une dérogation pour l'automobile.

L'accès aux biens et services n'est plus strictement dépendant des ressources locales. L'essentiel de l'approvisionnement alimentaire se fait aujourd'hui par l'importation de biens de consommation du continent, ce qui a été rendu possible par l'amélioration de la desserte insulaire (Guingot, 2017).

Nous avons évoqué les transports pour expliquer la transformation des modes de vie : ainsi l'essentiel de l'approvisionnement alimentaire se fait aujourd'hui par l'importation de biens du continent (Guingot, 2017). Tandis que les habitants devaient auparavant pour se nourrir, comme nous l'avons décrit, cultiver leur terre, pêcher leur poisson en mer et leurs *brenik*²⁸ sur l'estran autrefois, aujourd'hui ils se rendent à l'épicerie du bourg, ou commandent fréquemment leurs courses sur internet. Les lignes maritimes permettent par ailleurs d'avoir accès à un certain nombre de services : il y a sur les petites îles le passage régulier d'une coiffeuse, d'un médecin sur Molène où sa présence n'est pas permanente, d'infirmières, des professeurs des écoles. En ce qui concerne l'accès aux soins d'urgence, l'évacuation par hélicoptère permet d'atteindre l'hôpital le plus proche en moins de vingt minutes.

Les îles connaissent toutefois un surcoût qui s'applique à leurs produits en raison des frais de transport. Une étude commanditée par l'Association des îles du Ponant a estimé « *l'existence, due à la discontinuité territoriale, d'un surcoût d'installation de chantier majorant en moyenne de 38 % les devis des opérations d'équipement menées dans les communes insulaires* »²⁹. L'étude concerne le surcoût d'un chantier pour une municipalité, non pas celui des produits de consommation alimentaire. Mais les surcoûts sur ces derniers paraissent importants (aucune étude n'a été réalisée sur ce plan

²⁸ Terme breton pour les berniques (nom vulgarisé francisé), c'est-à-dire les patelles.

²⁹ Synthèse de l'étude des surcoûts insulaires, Association des îles du Ponant, Ressources consultant finances, Société d'étude, recherche et prospective en finances locales, Rennes, 2015. Cette étude soutenant la demande de l'Association des îles du Ponant a permis l'obtention d'une dotation communale insulaire votée par l'Assemblée nationale en 2017, laquelle enveloppe correspond à quatre millions d'euros pour l'ensemble des îles, renouvelée tous les ans.

pour les particuliers, nous n'en avons fait qu'une observation empirique), ce qui pousse les habitants à faire leurs courses sur internet (source : habitants).

Concernant l'approvisionnement en énergie électrique, celui-ci est dépendant de groupes électrogènes alimentés au fioul. Les municipalités sont engagées dans un processus de transition énergétique : l'île d'Ouessant fait l'objet d'un raccordement à l'hydrolienne Sabella, en test dans le chenal du Fromveur. Les municipalités de l'île de Sein et de l'île de Molène réalisent des installations de panneaux solaires grâce aux fonds TEPCV (territoire à énergie positive croissance verte), contractés par l'Association des îles du Ponant. Nous verrons que ce sujet est prégnant sur les îles.

Pour l'approvisionnement en eau, on trouve des installations originales sur les deux plus petites îles : l'impluvium sur l'île de Molène, qui est un plan incliné bétonné permettant de récupérer les eaux de pluie ; et un dessalinisateur d'eau de mer sur l'île de Sein (Figure 47). L'île d'Ouessant compte un barrage, par ailleurs des forages permettent sur Ouessant et Molène, de s'approvisionner à partir de nappes phréatiques. Mis à part ces approvisionnements collectifs, de nombreuses habitations possèdent une citerne individuelle qui leur permet encore aujourd'hui de s'approvisionner à partir de la récupération des eaux de pluie. Les îles ont une visibilité sur leur consommation en eau et des provisions qui leur permettent de ne jamais souffrir de la pénurie d'eau. Toutefois, chacun sait qu'il faut veiller à économiser l'eau, il s'agit d'une habitude pour les visiteurs, d'autant que le coût du m³ est important (6,50 €/m³, 4,27 € à Brest).

Ces aspects pratiques de la vie sur les îles (la mobilité, l'approvisionnement en nourriture, l'accès aux soins, l'approvisionnement en eau et en énergie) associés à la modernité ont modifié le rapport des populations aux ressources locales, dans la mesure où elles n'en sont plus totalement dépendantes, notamment, pour leur alimentation.

Figure 47 : À gauche le dessalinisateur d'eau de mer sur l'île de Sein. À droite l'impluvium, récupérateur d'eau de pluie sur l'île de Molène.
Source : M. T. juillet 2017, mai 2016



Une économie résidentielle et touristique

Alors que jusqu'au 20^{ème} siècle, les habitants s'employaient pour une grande majorité dans le secteur primaire de l'agriculture et de la pêche, ces secteurs d'activités sont désormais marginaux : être pêcheur est devenu l'exception, mais demeure un métier à forte valeur symbolique.

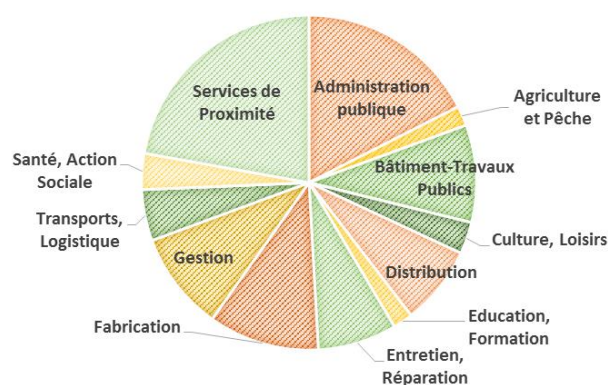
Les habitants des îles ont aujourd'hui des professions diversifiées, majoritairement dans le secteur tertiaire, regroupées dans des secteurs d'activité publics ou privés qui sont détaillés (Figure 48). Sur chacune des îles, l'un des employeurs importants est la commune, qui est regroupée avec La Poste dans la tranche « administration publique »³⁰. Le second secteur le plus important pour les trois îles est désigné « services de proximité », ce sont les épiceries, boulangeries, commerces locaux. Il y a, sur chaque île plusieurs restaurants (deux sur l'île de Molène). Le troisième employeur est la compagnie de transport Penn Ar Bed (« transport logistique »). Il y a sur les trois îles un dispensaire, où l'on peut trouver du personnel médical de manière permanente sur les îles d'Ouessant et Sein, de manière temporaire sur Molène (santé action sociale), ainsi qu'une école primaire et un collège. Les professeurs sont présents en permanence sur Ouessant, ils sont présents une partie de la semaine seulement sur l'île de Molène et sur l'île de Sein : lorsqu'ils sont absents, les enfants ont cours par visioconférence. Nous pouvons constater que le secteur « agriculture et pêche » (qui ne recouvre en fait que la pêche puisqu'il n'y avait d'agriculture sur aucune des îles en 2015), demeure un secteur assez important, au moins proportionnellement, sur l'île de Molène et sur l'île de Sein, même si ces activités ne sont plus majoritaires. Enfin il faut sur toute commune, entretenir les routes, les espaces verts, les habitations et les jardins, on trouve donc un secteur conséquent pour « bâtiments et travaux publics », et « entretien réparation ».

Plutôt que d'une économie productive, il s'agit donc aujourd'hui majoritairement d'une « économie résidentielle », qui renvoie « à la demande effective sur le territoire, à la consommation, en quelque sorte à la propension locale à consommer, et permet d'approcher une mesure de la transformation de revenus locaux en emplois domestiques » (Davezies, 2009). L'économie est en fait basée sur les commerces et services nécessaires à la vie locale et au tourisme. Cette économie résidentielle est combinée à une « économie résidentielle », mesurée par les revenus extérieurs (retraités, touristes) permettant de faire fonctionner une offre locale (Davezies, 2009).

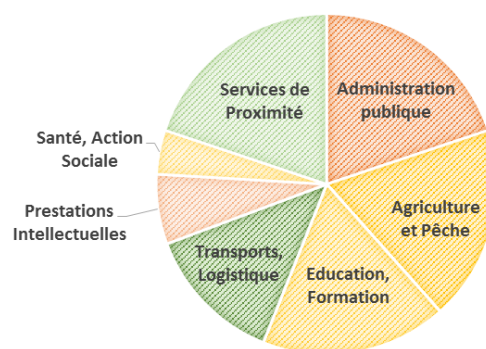
³⁰ Il faut d'ailleurs sur ce point préciser relativiser l'exactitude des données de l'Insee concernant l'île de Sein puisque le graphique ne comporte pas cette catégorie, bien qu'il y ait eu des employés communaux en 2015.

Figure 48 : Répartition des emplois par secteurs d'activités sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein en 2015. Source : données Insee 2015. Réalisation : M.T.

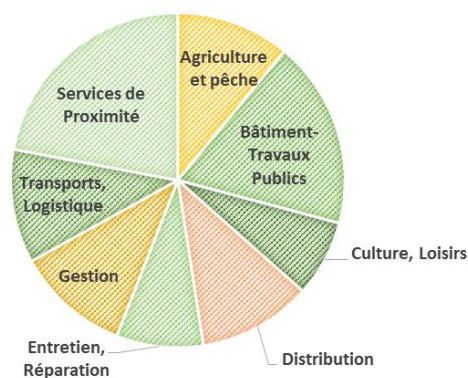
RÉPARTITION DES EMPLOIS À OUESSANT EN 2015



REPARTITION DES EMPLOIS À L'ÎLE DE MOLENE EN 2015



REPARTITION DES EMPLOIS À L'ÎLE DE SEIN EN 2015

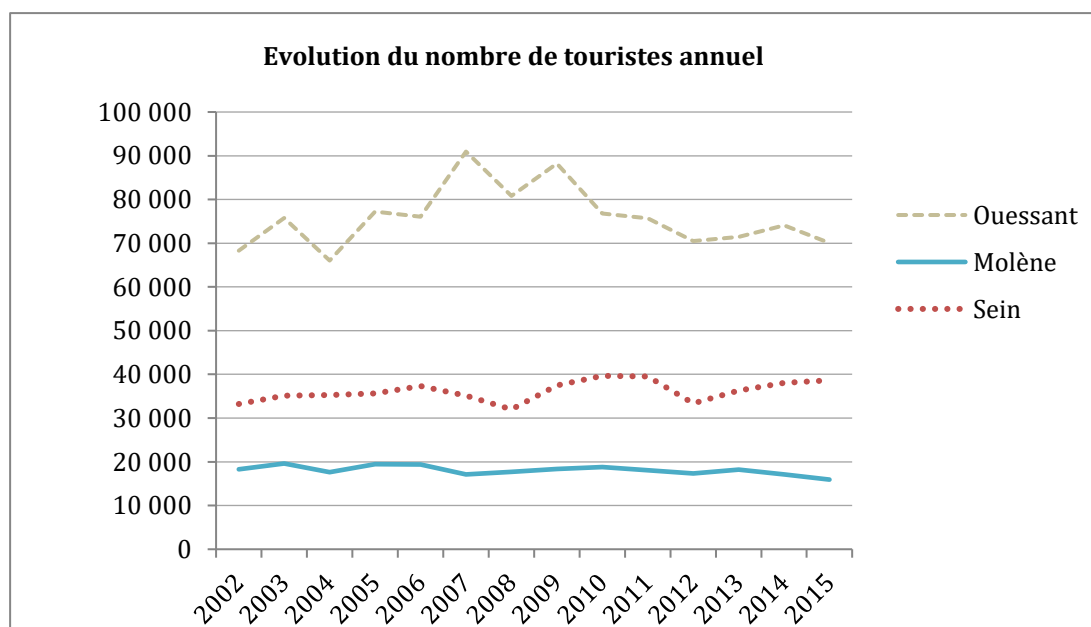


Cette nouvelle économie des îles de l'Iroise, majoritairement présente et tournée vers le tourisme, présente des atouts et des contraintes pour les territoires. À travers la demande générée par le tourisme, des activités diversifiées se sont développées : commerces, hôtellerie-restauration, loisirs culturels et sportifs, artisanat d'art, etc. S'ils vivent en grande partie grâce au tourisme, ces services bénéficient d'ailleurs aussi à la population locale. Mais ils sont en grande partie dépendants de la clientèle touristique, la population diminuant de manière conséquente au cours de l'hiver.

Sur l'île d'Ouessant, le nombre de touristes se situe autour d'une moyenne de 81 685 touristes³¹ annuels entre 2002 et 2015 (Guingot, 2019)). En 2015, le minimum de fréquentation pour Ouessant a été le mois de janvier avec 1188 touristes, le maximum est atteint en août avec 15 519 visiteurs. La tendance générale est à la baisse depuis ces dix dernières années (entre 2009 et 2015), et si le nombre de touristes annuels reste important, avec 70 051 visiteurs en 2015, nous pouvons voir que les variations sont assez importantes d'une année sur l'autre (Figure 49), par exemple, +20 % entre 2006 et 2007, puis -13 % entre 2009 et 2010 (Guingot, 2019).

Sur l'île de Sein, le nombre de touristes est en moyenne de 38 971 visiteurs annuels entre 2002 et 2015, alors que sur la même période la moyenne pour l'île de Molène est de 19 458 visiteurs (Guingot, 2019).

Figure 49 : Évolution du nombre de touristes annuel, passagers de la compagnie maritime Penn Ar Bed, entre 2002 et 2015 sur les îles de l'Iroise. Source : Données M. Guingot, 2019. Réalisation M. T.



³¹ Nous utilisons les données de la compagnie maritime Penn Ar Bed collectées par (Guingot, 2019) dans le cadre d'une thèse sur les transports dans les îles du Ponant. Seuls les touristes passagers du navire sont comptabilisés dans les chiffres indiqués : les touristes plaisanciers ou empruntant la ligne aérienne ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

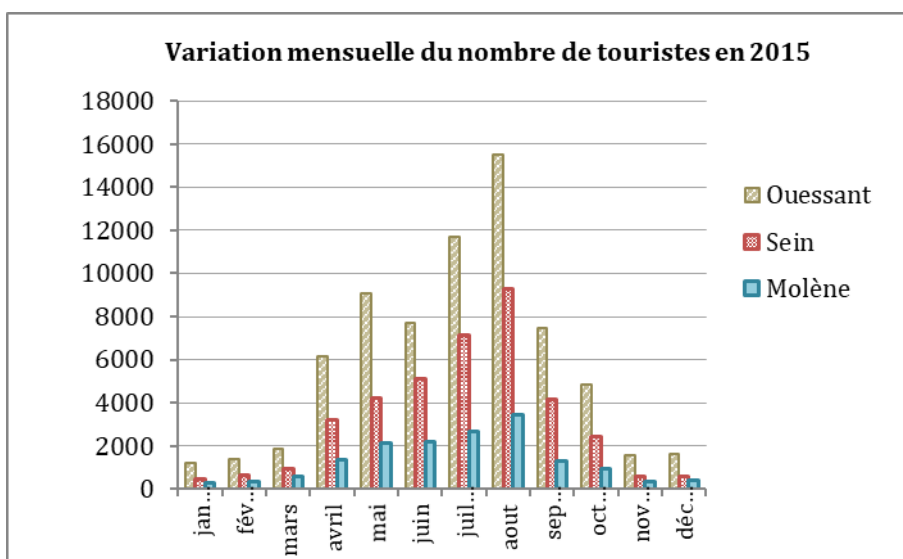
Pour l'année 2015, le maximum de fréquentation est au mois d'août, de 9258 visiteurs sur l'île de Sein, ce qui est plus que le double de visiteurs sur l'île de Molène qui compte 3459 visiteurs au plus fort de la saison.

La tendance générale est stable pour l'île de Sein, voir, à la hausse depuis 2012 pour atteindre 38 638 touristes annuels en 2015, alors que la tendance est une baisse progressive sur l'île de Molène, notamment depuis 2013, pour atteindre 15 929 touristes annuels en 2015.

L'île de Sein connaît aussi des variations assez importantes du nombre de touristes certaines années : +17 % entre 2008 et 2009, -15,5 % entre 2011 et 2012 (Guingot, 2019).

Figure 50 : Variation mensuelle du nombre de touristes passagers de la Penn Ar Bed pour l'année 2015 sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein.

Source : données Penn Ar Bed, M. Guingot 2019. Réalisation : M. Tesson.



Nous pouvons de plus observer la composante saisonnière du tourisme sur les îles de l'Iroise (Figure 50). L'essentiel de cette économie paraît se reposer sur quatre mois, de mai à août (deux mois selon les commerçants, seuls juillet et août permettent de faire vivre leur commerce) ; tandis que six mois de l'année (d'octobre à mars) connaissent un nombre de visiteurs très faible.

Ce que nous pouvons retenir de l'analyse de chiffres, c'est que le tourisme se porte relativement bien sur les îles d'Ouessant et Sein dans la mesure où le nombre de touristes est important par rapport à la capacité d'accueil de ces îles. Mais les variations entre les années peuvent être assez importantes. Sur l'île de Molène, le tourisme est moins important, et connaît une tendance à la baisse ces dernières années. Surtout, sur les trois îles de l'Iroise, ce tourisme est caractérisé par une forte saisonnalité, et ne peut véritablement se baser que sur quatre mois de l'année.

Hors saison, c'est-à-dire six mois de l'année, la demande basée la population permanente est certainement faible : comme nous l'avons évoqué dans les paragraphes précédents, d'une part, le nombre d'habitants diminue fortement au cours de l'hiver, ce qui est difficile à quantifier, mais tangible sur les îles ; d'autre part, les surcoûts induits par

le transport créent une tendance à l'achat en gros sur internet (avec des coûts de transport fixe). En conséquence, certains commerces ou services cessent leur activité pendant une période plus ou moins importante au cours de l'hiver.

En conclusion, nous pouvons dire d'une part que les îles ont connu une mutation du mode de vie à partir du 20^{ème} siècle, qui a eu une répercussion sur le lien à la mer de leurs populations, dans la mesure où celles-ci ne dépendent plus de ses ressources. Cette mutation paraît rejoindre une tendance générale à une échelle plus vaste concernant la transformation du mode de vie : *« Le précédent changement de mode de vie (...) a consisté à faire sortir les sociétés développées de l'autoproduction, de l'autosuffisance et d'une vie sociale centrée sur le voisinage. C'est par l'accès à l'emploi salarié, à la consommation de masse et à la mobilité mécanique, toutes dimensions reçues comme des progrès de l'humanité, que s'opère cette révolution du mode de vie qui en France, s'est jouée sur une génération, entre 1945 et 1965 »* (Maresca, 2017). Il semble donc qu'à travers ces transformations du mode de vie, les îles de l'Iroise correspondent, comme le reste du territoire national, à une société dite développée. Par ailleurs, la mutation de l'économie des îles, où les activités primaires sont devenues marginales, au profit d'une économie de service fortement dépendante du tourisme, génère quelques fragilités dans la mesure où ce tourisme est lui-même variable et saisonnier.

Nous pouvons mieux appréhender les enjeux d'un développement local sur les îles de l'Iroise, d'une part dans la mesure où la population est vieillissante, diminue, et se trouve de moins en moins permanente (avec le phénomène des résidences secondaires) ; d'autre part, que l'économie se trouve assez dépendante d'un secteur économique unique, le tourisme. Ces mutations, économiques et démographiques, sont accompagnées d'évolutions dans la prise en compte de l'environnement naturel et de la création de dispositifs sur les territoires, dont nous allons voir qu'ils jouent un rôle important sur le territoire d'étude.

2.3.3. De nouveaux « territoires » en mer d'Iroise, liés à la préoccupation environnementale

En parallèle des enjeux économiques qui concernent les territoires insulaires de l'Iroise, le 21^{ème} siècle a vu se multiplier des problèmes environnementaux observés à l'échelle mondiale, liés à une diminution de la biodiversité, au réchauffement climatique et à l'épuisement des ressources. Pour tenter de pallier ces phénomènes, les États ont mis en place des mesures à l'échelle globale et de nouveaux instruments à l'échelle locale qui on va le voir, influent sur le fonctionnement du territoire.

L'ensemble des organismes, qui ont un rôle dans la protection et la gestion des espaces terrestres et marins incluant les îles, sont représentés Figure 51 (p. 138) et Figure 52 (p.139). Nous apportons quelques éléments, sur la manière dont ces organismes sont susceptibles d'intervenir dans le développement local et dans la gestion des ressources marines, spécifiquement vis-à-vis des îles, en fonction de leurs prérogatives et de l'histoire de leur construction.

Des périmètres de protection et de gestion terrestre sur les îles

- Les sites classés et inscrits

En France la première initiative pour protéger l'environnement à travers une emprise spatiale est l'inscription en « sites classés » et « inscrits », édictée par la loi du 2 mai 1930 et permettant notamment de réguler l'urbanisation sur ces sites. Certaines parties de la côte d'Ouessant et une grande partie de l'archipel de Molène font l'objet de ces classements et sont aussi répertoriés en Espaces naturels sensibles (ENS) qui ont été créés en 1959, eux-mêmes faciliteront la démarche de préemption par le Conservatoire du Littoral et des Rivages lacustres créé en 1975. Sur les îles, ces espaces protégés sont un outil de régulation vis-à-vis notamment, du phénomène d'urbanisation. En effet pour les sites classés qui incluent un large périmètre autour de chacune des îles, toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable de la part des administrations compétentes (Figure 51). Les sites inscrits exigent un examen des bâtiments de France pour toute construction nouvelle. Ils se concentrent sur les bourgs et les zones historiquement construites sur les îles, qui représentent un patrimoine bâti : sur l'île de Sein, le bourg ancien et le phare ; sur l'île de Molène, le bourg et le Ledenez où sont situées les cabanes de goémoniers et les anciens fours à goémon ; sur Ouessant, les différents hameaux anciens (Figure 51).

Leur effet sur ces territoires insulaires est double. D'une part, ils permettent que l'on ne puisse pas construire des bâtiments inadaptés vis-à-vis du paysage naturel et du patrimoine bâti. D'autre part, en empêchant dans une certaine mesure de nouvelles constructions, ils auront pour effet de resserrer l'enjeu de l'habitat et du logement autour

des espaces déjà construits, accentuant la problématique du logement que nous aborderons (Chapitre III, section 3.1.2), et celle, sous-jacente, de l'habitat secondaire.

- Le conservatoire du Littoral

Le conservatoire du Littoral est un établissement public administratif de l'État, qui « *acquiert, aménage et confie en gestion des espaces naturels du littoral et des rivages lacustres en vue de les soustraire à l'urbanisation, de protéger les paysages qu'ils constituent et leur richesse écologique et patrimoniale, tout en les rendant accessibles au public* » (source : entretien directeur du Conservatoire du Littoral). Il s'agit donc aussi d'un outil de régulation du phénomène d'urbanisation sur les îles. Il correspond à un niveau de protection plus élevé que les sites classés et inscrits : son rôle est d'acquérir la propriété d'espaces naturels en France dans le but de les protéger et de les gérer ; une fois acquis, ces terrains sont inaccessibles, c'est-à-dire qu'ils sont la propriété de l'État « à vie ».

Comme le parc naturel régional d'Armorique que nous abordons ci-après, le conservatoire fonctionne en partenariat avec les autres collectivités, en leur déléguant en particulier la gestion des sites dont il est propriétaire. Cet organisme constitue donc un potentiel partenaire pour les communes insulaires. Sur l'île de Sein notamment, une réflexion a été menée par la municipalité et le conservatoire autour du potentiel rachat par ce dernier, des locaux du phare et des espaces naturels attenants au phare. Ce choix induirait que les espaces naturels de l'île seraient protégés (et gérés, par une collectivité partenaire), que le phare pourrait faire l'objet d'un projet de développement durable, mais toute possibilité de construction ou d'aménagement serait exclue à l'avenir. Cette réflexion est toujours en cours à ce jour en 2019.

- Le Parc naturel Régional d'Armorique

Dans le prolongement des logiques impulsées à l'échelle internationale, les parcs régionaux ont pour visée d'améliorer la cohabitation des populations avec leur environnement naturel dans une perspective durable. Sans pouvoir réglementaire, ils sont conçus comme des instruments de « développement durable ».

Le Parc Naturel Régional d'Armorique naît en 1969. Il s'étend sur un vaste périmètre de 60 000 hectares allant de l'île Ouessant à l'ouest (et donc incluant l'archipel de Molène et l'île de Sein) au Huelgoat à l'Est, il a l'Elorn et l'Aulne pour limites nord et sud (Figure 52), limites qui ont été dessinées « en fonction du paysage » (Flatrès-Mury & Bonneau, 1976). Les grandes orientations sont données par un groupe d'élus réunis en syndicat mixte, puis définies dans une Charte valable pour 15 ans et évaluée au terme de ce laps de temps afin de réobtenir le statut de parc régional (source : directeur du parc naturel régional d'Armorique).

L'implantation du parc d'Armorique semble avoir été relativement bien perçue par les élus des communes concernées et leurs habitants ; même

si certains d'entre eux ont émis des craintes ou des interrogations concernant les contraintes que pourrait représenter le parc, la plupart ont vu l'intérêt de la mise en valeur de leur patrimoine, les éventuels apports financiers pour l'aménagement touristique et l'effet valorisant d'un label vis-à-vis du tourisme (Flatrès-Mury & Bonneau, 1976). Même si l'outillage législatif évoqué ci-dessus permettait déjà de protéger les espaces naturels les plus remarquables, le parc régional permet néanmoins de réaliser plusieurs inventaires et de protéger plusieurs formations végétales et animales³², dont celles des îles de l'Iroise. Il valorise également le patrimoine mégalithique, religieux et l'architecture traditionnelle du territoire, par ailleurs il est à l'origine d'une formule à succès : les écomusées³³, dont l'exemple insulaire est l'écomusée du Niou à Ouessant, qui valorise l'histoire et les modes de vie traditionnels de l'île. Les écomusées sont un moyen de préserver et de valoriser le patrimoine auprès du grand public, par ailleurs ils créent une animation et des emplois : ils contribuent ainsi, au développement local des communes de leur périmètre, dont les îles.

³² Parmi lesquelles les chênaies hêtraies du Huelgoat, les landes atlantiques à ajoncs et bruyères, le bocage des monts d'Arée, des espèces d'oiseaux migrateurs des caps et des îles, notamment.

³³ Dont le domaine de Menez Meur qui est à la fois un musée du patrimoine architectural et une exploitation d'espèces bovines et ovines anciennes et devenues rares.

Figure 51 : Zones de protection et de gestion terrestre sur les îles de l'Iroise. Source : données Géobretagne. Réalisation : M. T.

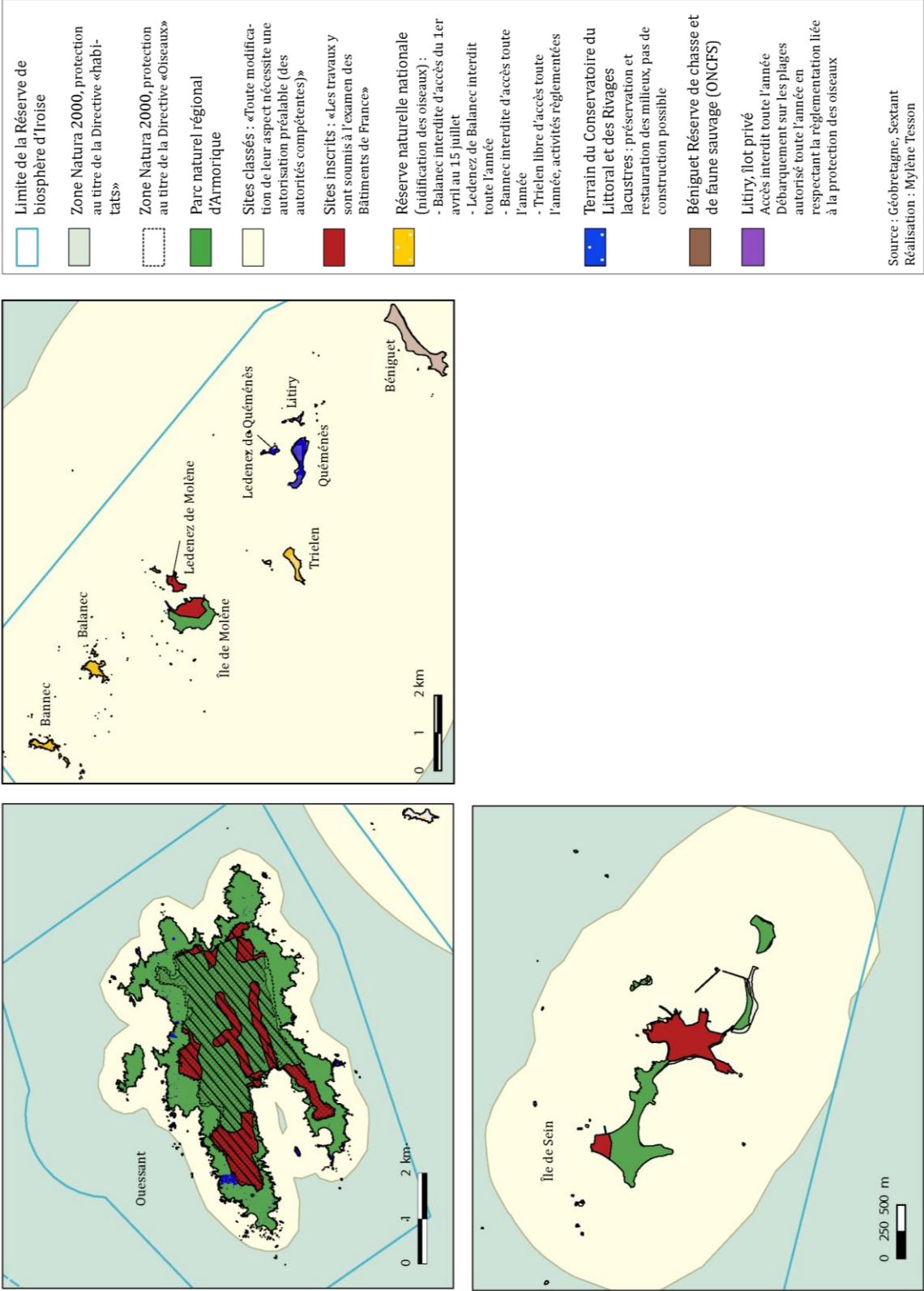
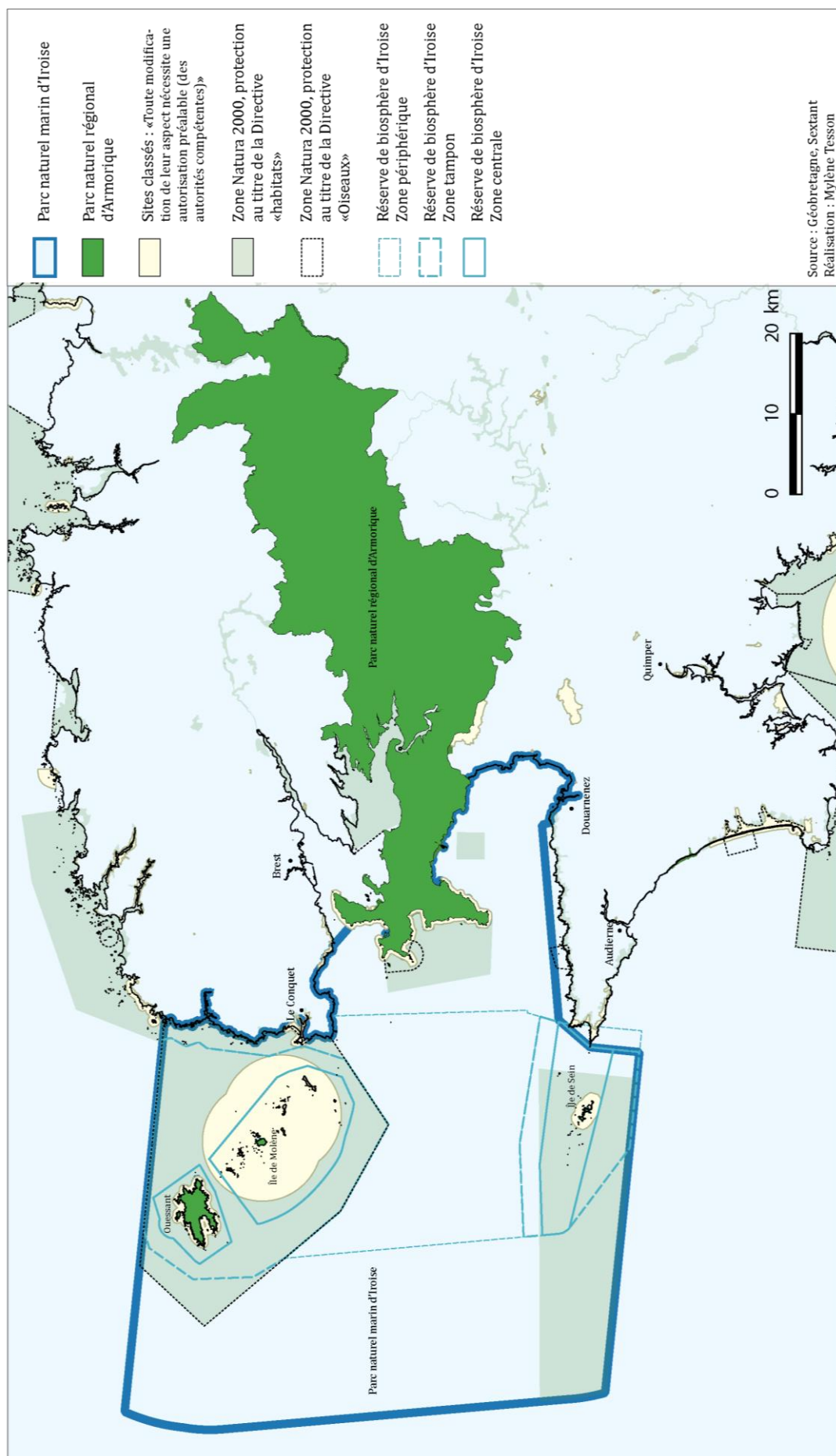


Figure 52 : Zones de protection et de gestion marine autour des îles de l'Iroise. Source : données Gébretagne, Sextant. Réalisation : M. T.



Des périmètres de protection et de gestion marins autour des îles

- La Réserve naturelle nationale d'Iroise

En Iroise, la dynamique de conservation des îlots est initiée par des passionnés de la nature réunis dans une association, la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB)³⁴. Plusieurs étapes impulsées par la SEPNB amènent à la création de la réserve : notamment la création d'une grande réserve ornithologique sur 20 îles et îlots de l'Iroise puis l'acquisition par le Conseil Général du Finistère des îlots de Bannec, Balanec et Trielen. La Réserve naturelle nationale est créée en 1992 sur ces trois îlots ainsi que les îlots de Roc'h Hir et Enez Kreiz dans leur prolongement (Figure 51).

La gestion de la réserve est confiée dans un premier temps à la SEPNB. Deux salariés ont assuré le fonctionnement de la réserve et trois conservateurs bénévoles se sont succédé. La « Maison de l'environnement insulaire » construite sur Molène grâce à des financements publics a permis d'héberger ce personnel de la réserve et d'abriter une exposition.

Le statut de réserve nationale ayant pour visée de favoriser la nidification et la migration des espèces d'oiseaux présents sur ces sites, le régime d'accès aux îlots de Bannec, Balanec et Trielen se trouve alors modifié. Le décret du 12 octobre 1992 interdit totalement l'accès sur Bannec ; l'île de Balanec est interdite d'accès entre avril et juillet (période de nidification des oiseaux) et Trielen reste accessible. Des dérogations sont permises pour les chasseurs et les scientifiques. L'archipel et ses îlots étant un territoire largement approprié par les Molénais — qu'ils y aient des pratiques régulières ou qu'ils perçoivent simplement cet espace comme devant rester libre d'accès (Chlous-Ducharme, 2004) — l'implantation de la Réserve a été à l'origine de plusieurs heurts, entre Molénais et scientifiques, entre scientifiques et chasseurs notamment.

Le fait que l'un des gardes salariés de la Réserve naturelle, Jean-Yves Le Gall, soit un ancien pêcheur molénais, a sûrement contribué à améliorer l'acceptation et l'appropriation des habitants de Molène vis-à-vis des objectifs de la Réserve. Complètement profane au départ, l'exercice de la fonction de garde l'a poussé à s'instruire des noms d'oiseaux, de plantes, jusqu'à devenir un naturaliste chevronné et respecté (source : entretiens habitants insulaires). Le Parc naturel marin d'Iroise dont nous allons aborder la création, est venu se juxtaposer à la Réserve naturelle d'Iroise, et après une période de coexistence, a fini par « absorber » la réserve et son personnel en 2016 sur décision de la Préfecture du Finistère³⁵. Les

³⁴ La SEPNB est devenue plus tard « Bretagne Vivante ».

³⁵ L'absorption par le Parc, de la réserve, a généré des frictions entre Bretagne Vivante (ex SEPNB) et le Parc marin, l'association souhaitant conserver son rôle et l'exercice des suivis sur les îlots.

deux emplois liés à la réserve ont été conservés, mais ils ne sont plus présents à l'année sur l'île de Molène.

- La réserve de biosphère d'Iroise

Le programme « Man and Biosphere » a été évoqué précédemment pour son caractère international impulsé par l'UNESCO.

L'Iroise a été labellisée « Reserve de Biosphère d'Iroise » en 1988, son gestionnaire initial était le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) qui partage aujourd'hui son rôle d'animation avec le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI). Cette labellisation est une forme de reconnaissance pour le caractère exceptionnel de l'Iroise et n'a pas donné lieu à une quelconque contestation puisqu'elle ne s'adjoint d'aucune réglementation ni à une adhésion particulière de la part des habitants (Chlous-Ducharme, 2004).

La réserve de biosphère d'Iroise ne dispose pas d'un budget propre, ses objectifs rejoignant ceux du PNRA et du PNMI, les seules animations propres à la réserve de biosphère sont les « journées de la biosphère d'Iroise » qui réunissent les acteurs de la gestion du littoral sur une des îles, et l'organisation du « trophée de la biosphère » qui récompense des initiatives d'habitants en faveur de l'environnement ou du lien homme-nature. Les thématiques et objectifs du programme Man and Biosphere sont adaptés aux enjeux de l'Iroise puisqu'il s'agit de réfléchir sur le lien entre les hommes et leur environnement maritime sur une zone géographique témoin. Sans budget propre et se superposant, en termes d'actions possibles, à des structures déjà existantes, la réserve de biosphère est rendue relativement intangible sur le territoire (source : entretiens PNMI et PNRA).

- Une zone de cantonnement à langouste

Avant la mise en place du parc marin d'Iroise, une zone protégée en mer a été mise en place par les professionnels de la pêche à travers le comité des pêches. Cette zone de cantonnement a été déterminée à un moment où le stock de langoustes se trouvait à un niveau critique, elle s'incarne par un zonage sur les cartes qui interdit la pêche dans une zone qui est comme nous l'avons exposé section 2.1.3, propice à la vie et la reproduction des crustacés : la chaussée de Sein. Parmi les différentes « créations de territoire » exposées ici, cette démarche est la seule qui émane de l'échelle locale et de la profession, et il s'agit d'une initiative favorisant la régulation vis-à-vis des activités en lien avec les ressources de la mer : c'est pourquoi nous analyserons les modalités de sa mise en place et ses résultats (Chapitre III, 3.2.3).

- Le premier parc naturel marin de France : le PNM d'Iroise

La France doit respecter ses engagements internationaux à l'issue du Sommet de Johannesburg en 2002 et de la publication de la Convention sur la Biodiversité, elle adopte une Stratégie nationale pour la Biodiversité (2004) et un Plan d'Action Mer (2005) qui prévoit la mise en

place d'aires marines protégées (Boncœur *et al.*, 2007; Thomassin, 2011). Au niveau local, c'est au moment de la mise en place de la Réserve de Biosphère d'Iroise que l'idée de la mise en place d'un parc marin sur l'Iroise est évoquée (Boncœur *et al.*, 2007). De l'idée au faire, la création du parc a été un parcours laborieux et l'aboutissement de plus de 16 ans de négociations, entre le lancement des études de faisabilité confiées au Parc Naturel Régional d'Armorique en 1991 et la création officielle du parc naturel marin en 2007.

À travers l'évolution du projet de parc, nous pouvons identifier un glissement d'une logique de conservation du milieu marin vers une logique de gouvernance. Le projet de parc a été conçu au départ sur le modèle de la conception française des parcs nationaux, il devait être un parc *national* marin. Avec sa zone centrale prévue autour des îles, il avait pour objectif la protection d'espèces emblématiques dites « parapluie »³⁶, les espèces de phoque gris et de dauphins communs. Mais cette première version du projet de parc suscite la réaction des comités des pêches percevant le risque de se voir exclus de zones de pêches, et de scientifiques attirant l'attention sur l'idée de prise en compte des différents usagers de l'espace (Van Tilbeurgh, 2006).

Le second projet émane de la Mission pour la création d'un parc national en mer d'Iroise créée en 1996, il propose après une consultation un périmètre élargi à une trentaine de communes, aux zones Natura 2000 existantes sur l'Iroise et incluant aussi la baie de Douarnenez, zone de frayère, nurserie et refuge pour les espèces de poissons plats. Il trouve le soutien des comités des pêches et surtout d'un élu finistérien de gauche, Pierre Maille, qui voit dans ce projet l'occasion de valoriser l'ensemble de la Région, pas uniquement les îles (Van Tilbeurgh, 2006). Ce deuxième projet est plus axé sur une protection écosystémique.

Le procédé de création du parc ayant tardé à se mettre en place, des jeux d'acteurs se sont installés et une contestation s'est manifestée, émanant, notamment, des îles. La campagne de graffitis « Non au parc marin » a longtemps été visible sur les digues et les quais des communes littorales, entre autres les communes insulaires. Les habitants des îles semblent avoir souhaité manifester leur existence : « *Le rôle crucial des îles et de leur population a été sous-estimé à l'origine. L'orientation initiale vers un caractère exclusivement marin du futur parc a rejeté les îles et leurs habitants en zone périphérique du parc national, alors qu'elles sont situées au milieu de la zone, ajoutant ainsi à l'incompréhension des îliens* » (Boncœur *et al.*, 2007).

Une orientation forte est alors donnée par le gouvernement en 2001 : le parc devra en parallèle de la protection des espaces naturels, « *préserver les activités halieutiques, le tourisme maritime et insulaire et permettre le développement des îles* » (Boncœur *et al.*, 2007). Cette orientation est réaffirmée clairement par la ministre de l'Écologie et du Développement

³⁶ Les espèces dites parapluies sont des espèces dont la protection induit par répercussion, la protection de l'ensemble de leur écosystème.

durable Roselyne Bachelot en 2003, qui évoque « *la double vocation de préservation du patrimoine naturel de la mer d'Iroise et de participation au développement durable de ce territoire* » (Boncœur et al., 2007). À ces orientations politiques, s'ajoute l'argument d'une difficulté d'appliquer les règles d'un parc national sur un espace marin, qui est un espace ouvert, avec des espèces halieutiques mobiles et des usages économiques nombreux. Partant de ce point de vue, on parvient en 2006 à faire modifier la loi française de 1960 sur les parcs nationaux pour mettre en place un nouvel outil, le parc *naturel* marin, à la législation plus souple et mettant l'accent sur la participation des acteurs dans la gouvernance. Le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) est finalement créé le 28 septembre 2007 sur un espace dont les îles sont au centre (Figure 52).

À travers cette succession d'étape, nous pouvons voir que la vocation du parc a évolué : partant d'un objectif de conservation du patrimoine naturel, son objectif actuel est de permettre la participation à la gestion du milieu naturel des acteurs présents sur ce milieu. Par conséquent, le parc dans sa version finale et actuelle n'a pas de pouvoir réglementaire. Il est en revanche appareillé pour mettre en œuvre une gestion intégrée sur son périmètre, il est donc un outil de concertation.

L'utilisation et la propriété des îlots aujourd'hui

Les îlots ont pour la plupart fait l'objet d'une acquisition par des privés au moment de l'exploitation des algues pour la fabrication de l'iode : ce sont les usiniers de l'industrie de l'iode qui ont acheté Bannec, Trielen, l'île aux Chrétiens et Beniguet ; Balanec, Litiry et Keller appartenaient à des particuliers qui louaient la terre aux usines du Conquet (Leblic, 2007). Les îlots semblaient être rattachés à la commune de Ploumoguier avant d'être achetés par les usiniers, qui les ont fait rattacher à la commune du Conquet (Leblic, 2007).

La cessation des activités liées à l'iode, le progrès technique permettant aux goémoniers continentaux de se rendre sur zone avec des navires motorisés sans avoir besoin de s'installer sur les îlots, et le phénomène d'exode rural expliquent que la population ait progressivement déserté les îlots qui sont aujourd'hui totalement inhabités, mis à part l'île de Quéménès qui est occupée par des familles se succédant dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire du Littoral. Aujourd'hui, les îlots sont revenus pour la plupart dans le domaine public par des chemins plus ou moins directs.

Beniguet est une réserve de chasse, propriété de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS). Les îlots de Bannec, Balanec et Trielen sont propriété du département du Finistère et « Réserve naturelle Nationale d'Iroise » depuis 1992, à ce titre ils sont interdits d'accès au public. C'est au départ à l'initiative des membres de la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) que ces trois îles sont achetées par le département du Finistère par une procédure

d'expropriation, la SEPNB se trouve alors gestionnaire de ces îlots (Brigand, 2002).

Les autres îlots, Quéménès, Litiri, Morgol, l'île aux Chrétiens, ont été progressivement acquis par le Conservatoire du Littoral. Pour que la propriété des îlots soit transférée au Conservatoire du Littoral, le Conseil d'État a statué que les îlots relevaient du « Domaine privé de l'État »³⁷, et ceux-ci ont tous été cadastrés, tandis que les communes des îles de Molène et de Sein n'ont jamais été cadastrées (ce qui est une exception en France). Ces acquisitions de la propriété des îlots et leur protection par divers statuts témoignent d'un glissement progressif des usages des îlots, de leur exploitation privée vers une préoccupation environnementale croissante (Brigand, 2002).

L'existence de l'ensemble des structures dont le périmètre inclue les îles, dans un objectif de protection et de gestion des usages du milieu insulaire et marin, témoigne d'une nouvelle préoccupation vis-à-vis de la préservation des environnements (et donc des ressources). Le passage d'une société traditionnelle dont le mode de vie était dépendant des ressources locales à une société « moderne » à l'économie présentielle et touristique s'est accompagné de ce glissement dans le regard porté sur les environnements naturels, lequel tend à privilégier certaines activités (récréatives) et à en limiter d'autres (l'urbanisation ou les activités extractives, par exemple). À ce titre, ces organismes qui se sont implantés progressivement sur les milieux terrestres puis sur les milieux marins ont un rôle dans le processus de développement local sur les îles : à la fois par leur caractère limitant, à la fois ils peuvent représenter un potentiel partenaire pour la gestion et la protection des milieux et des ressources. C'est ce qui nous a amenés à formuler l'hypothèse 4, « *Les organismes de gestion présents sur le territoire représenteraient un potentiel pour la soutenabilité du développement local en lien avec les ressources de la mer* ».

La présentation qui précède ne répond qu'en partie à cette hypothèse : les organismes de gestion des milieux terrestres et marins représentent bien, de par leurs prérogatives, un potentiel pour garantir la soutenabilité (et donc la pérennité) d'un développement local sur les îles. Nous verrons dans quelle mesure ce potentiel est exploité par les acteurs locaux, à travers le Chapitre III, en particulier sections (3.2.3) et (3.3.2).

³⁷ Le domaine privé de l'État comprend des biens qui ne sont pas affectés à l'utilité publique, donc ni à l'usage du public, ni à un service public (biens vacants et sans maître par exemple), ou encore des biens qui, tout en ayant une affectation d'utilité publique, ne satisfont pas au critère de l'aménagement spécial lorsque sa présence est exigée, enfin, des biens qu'un texte législatif a rangés dans cette catégorie (chemins ruraux en vertu du Code rural). Figurent dans le domaine privé les biens communaux, c'est-à-dire ceux « à la propriété ou au produit desquels les habitants d'une ou plusieurs communes ont un droit acquis » (article 542 du Code civil) ou encore les biens ruraux, les forêts domaniales, sources d'eau minérale, mobilier national. Le domaine privé de l'État est géré par l'administration des Domaines. (Source : lagazettedescommunes.fr)

À travers ce chapitre nous avons pu comprendre les enjeux d'un développement local pour les populations des îles de l'Iroise. Alors qu'auparavant, les populations demeuraient sur les îles où elles étaient occupées à l'exploitation des ressources locales tout au long de leur vie, aujourd'hui une partie de la population est présente de manière plus temporaire en raison de nouvelles manières d'habiter le territoire, et l'autre partie de la population montre une tendance au vieillissement. Le lien à l'environnement naturel qui entoure les îles, le lien à la mer, s'est modifié : dans le passé les populations étaient dépendante des ressources de la mer, qui constituaient d'une part leur approvisionnement alimentaire, d'autre part supportaient l'économie de la pêche, laquelle économie a structuré l'organisation économique et sociale des îles, d'où un lien particulièrement fort aux ressources de la mer.

À travers le passage à un mode de vie moderne, nous avons pu voir que les populations ont réduit leur dépendance aux ressources locales de la mer pour vivre et travailler sur les îles. Mais elles sont désormais plus dépendantes des importations de biens et services, permises par une amélioration des mobilités ; leur économie est dépendante d'un secteur économique, le tourisme. L'environnement naturel représente désormais une ressource paysagère, qu'il convient de préserver, entre autres, pour soutenir l'économie résidentielle et présente. Des structures de gestion sont apparues sur le territoire en accompagnant ce changement dans le rapport à l'environnement, elles représentent un potentiel pour préserver des ressources qui on l'a vu, peuvent être menacées lorsqu'une activité économique n'est pas régulée.

L'enjeu d'un développement local sur les îles de l'Iroise est donc triple. Premièrement, il est de maintenir une vie à l'année sur ces territoires : alors que la présence des habitants et des visiteurs est saisonnière et/ou sporadique, le maintien des commerces et services à l'année est compromis, ce qui menace l'équilibre économique général (sans commerces et services, pas de tourisme). Deuxièmement, il est de réduire la dépendance de la vie sur les îles, d'une part aux importations de biens et services (surtout dans la mesure où les populations subissent un surcoût sur les produits transportés), d'autre part à un secteur économique unique et saisonnier, le tourisme. Enfin, l'enjeu du développement local se porte sur les ressources elles-mêmes, puisque l'on a décrit un environnement riche, complexe, spécifique et d'importance écologique majeure vis-à-vis de nombreuses espèces animales et végétales à une échelle plus large que l'Iroise. Or, nous avons pu observer dans l'histoire des îles que les activités humaines supportant le développement d'une population avaient eu un effet destructeur sur une ressource et son environnement. L'enjeu d'un développement local concerne donc également sa soutenabilité, dans la mesure où celle-ci détermine le maintien de ces milieux et de leurs ressources, qui sont à la fois un potentiel et à la fois un enjeu.

CHAPITRE III. FACTEURS DE DEVELOPPEMENT ET DE SOUTENABILITE POUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INSULAIRES DE L'IROISE

Nous avons identifié les enjeux du développement local sur les îles de l'Iroise à travers les mutations du lien à la mer (cf. Chapitre I). Nous connaissons les acteurs du territoire susceptibles d'intervenir dans ce processus : les éléments naturels³⁸, les populations insulaires, les organismes de gestion. Comment ces acteurs interagissent-ils alors, pour générer un processus de croissance économique permettant d'améliorer de manière qualitative les conditions d'existence³⁹ sur les îles ? Quels sont les éléments qui sont considérés comme des ressources aujourd'hui ? Quelles activités sont susceptibles de se développer et de se pérenniser ? Qui les développe ? Pourquoi sur les îles ? Quels obstacles et quels soutiens rencontrent-ils ? Et finalement, l'articulation des acteurs permet-elle d'assurer une soutenabilité, à long terme, du processus de développement local ?

La notion de « soutenabilité » est apparue en négatif à travers notre analyse du processus de développement, d'abord en introduction d'un point de vue général et théorique, puis au niveau des îles de l'Iroise à travers l'effondrement d'une ressource lié à sa surexploitation. Alors qu'elle est apparue lacunaire, voire antagoniste de l'idée de « développement », les paradigmes de développement durable, soutenable, humain, puis local représentent des tentatives pour l'intégrer.

La soutenabilité est définie comme « *ce qui peut être supporté* » (Dictionnaire national de Ressources textuelles et lexicales). Sur un territoire, nous pouvons l'entendre comme le niveau de vie humaine qui peut être supporté tant par les environnements naturels que par les humains qui les habitent, sur le long terme. Si les notions de développement et de soutenabilité ont parfois été associées (par l'analyse d'un « développement soutenable »), le développement et la soutenabilité ne peuvent être confondus : notre revue de littérature a soulevé que le développement n'était pas nécessairement soutenable, par ailleurs, des publications fondatrices de ces concepts signalent l'importance de les dissocier, tant dans la mesure que dans leur dimension conceptuelle (Blanchet, 2012; Stiglitz *et al.*, 2008).

³⁸ Les éléments naturels doivent être considérés à part entière comme des « acteurs » du territoire, en tant que « non humains », au sens de (Latour, 1999).

³⁹ Tel que le propose la définition du développement local exposée en introduction du manuscrit.

Notre analyse portera alors sur les différents éléments qui peuvent être considérés comme des ressources, à la fois dans la perspective d'un développement local d'une soutenabilité, écologique, économique, sur le long terme. Dans un premier temps nous verrons que l'espace insulaire constitue une ressource en tant que cadre de vie, générateur de développement local, dans la mesure où il fonde l'attractivité du territoire pour les porteurs de projets. Nous montrerons que ces derniers sont adaptés, à travers différentes stratégies, aux contraintes spécifiques de l'insularité, mais qu'ils rencontrent un certain nombre d'obstacles, liés à des pressions exercées sur ce cadre de vie.

Dans un second temps nous verrons de quelle manière les populations se saisissent aujourd'hui de leur environnement maritime et de quelle manière celui-ci façonne un genre de vie.

Enfin nous analyserons dans quelle mesure l'organisation actuelle des acteurs permet de garantir la préservation de ce cadre de vie et de ce genre de vie, vis-à-vis du processus de développement local.

3.1. L'île, une ressource en tant que cadre de vie

Pour savoir dans quelle mesure l'espace insulaire représente une ressource pour le développement local, nous nous intéresserons aux propriétés de son cadre de vie (3.1.1), puis aux éventuelles contraintes qu'il représente et aux pressions qu'il subit (3.1.2), enfin nous verrons quelles formes d'adaptations les populations adoptent vis-à-vis de ce milieu insulaire, notamment pour les professions maritimes, et leurs implications en termes de soutenabilité (3.1.3).

3.1.1. L'attractivité du territoire est fondée sur le cadre de vie

Dans le Dictionnaire des mots de la Géographie (Brunet *et al.*, 1993) : *« L'attraction est un phénomène fondamental en géographie, où certains lieux sont plus attractifs que d'autres en fonction : 1. De leur masse (population, richesse, équipements) (...), 2. De qualités particulières (emploi, climat, renommée, salaires). Il est évident que l'attraction est fonction de la nature même de l'attiré, et peut jouer en sens inverse (...) : le contraire de l'attraction est la répulsion : il est des lieux que l'on fuit et que l'on évite, et qui sont ainsi des pôles de répulsion. L'un des effets de l'attraction est de faire apparaître des pôles ou foyers d'attraction, qui rivalisent avec leurs semblables »* et donc *« l'attractivité est la capacité à attirer, et qualifie l'attracteur ; elle peut se mesurer au moins par la masse de l'attracteur et la distance de l'attiré »*. Les critères d'attraction sont également mis en avant par le Dictionnaire d'analyse spatiale : *« En fonction des principes de la gravitation et de la polarisation, les lieux sont inégalement attractifs. Plus le poids (population, richesse, équipements, commerces, services...) du lieu en question est fort, plus son aptitude à capter des flux est élevée et plus son attractivité, c'est-à-dire sa force d'attraction, est grande »* (Bavoux & Chapelon, 2014).

Le développement d'un territoire fonctionne s'il est impulsé par ses habitants, c'est ce que l'économie et la géographie appellent le développement endogène, un développement *« par le bas »* ou *« par les acteurs »* (Auclair, 2011; Dejardin, 2010; Gumuchian *et al.*, 2003; Obrecht & Rahetlah, 2014). Pour que cette impulsion ait lieu, le territoire doit pouvoir conserver ou attirer vers lui des actifs, ayant une propension à générer des dynamiques, qu'elles soient entrepreneuriales ou associatives. C'est là le lien entre l'attractivité et le développement, qui a plutôt été étudié par les disciplines économiques et géographiques sous l'angle des aspects territoriaux de l'entrepreneuriat. De nombreux auteurs ont tenté d'expliquer pourquoi des entreprises se créent en un endroit plutôt qu'à un autre, et quels sont les déterminants de la création d'entreprise : nous avons retenu la synthèse de (Dejardin, 2010), que nous confronterons avec notre terrain. La littérature économique a ainsi montré que :

- le choix d'un individu d'entreprendre dépend de l'espérance de revenu qu'il peut attendre d'une activité entrepreneuriale en comparaison d'une activité salariée ;

- l'espérance d'un revenu salarié n'est pas identique d'une région à une autre, en ce sens un contexte économique déprimé peut agir positivement sur la décision d'entreprendre, l'individu considérant la possibilité d'être au chômage ;
- la propension à créer une activité dépend aussi de la richesse de l'individu et des potentiels consommateurs (richesse, elle aussi inégalement distribuée sur les territoires) ;
- les entreprises se situent de manière privilégiée dans des lieux où d'autres entreprises sont déjà localisées (effets d'agglomération) ;
- pour comprendre l'entrepreneuriat, on doit considérer l'existence de ressources tel que le capital humain (niveau de connaissance, de diversité sociale, d'ouverture aux nouveaux arrivants), et matériel (le foncier par exemple).

Si l'on compare ces critères avec le terrain étudié : il est vrai que les possibilités d'emploi salarié y sont réduites, ce qui peut pousser les individus souhaitant y habiter à créer leur propre activité. Quant aux critères d'espérance de revenus, de niveau de richesse des individus et des consommateurs, de supposés effets d'agglomération, ils sont une moindre mesure sur le terrain étudié et ne peuvent expliquer à eux seuls l'apparition d'initiatives entrepreneuriales ou associatives sur les îles. On peut alors se poser la question : s'il n'y a que peu d'emplois salariés, que le territoire est en déclin démographique, qu'il présente une rupture par rapport aux réseaux de mobilité, pourquoi vouloir y habiter ? Nous faisons l'hypothèse que les îles de l'Iroise bénéficient d'une certaine attractivité, qui relève d'autres critères que ceux précédemment décrits.

Afin de vérifier cette hypothèse d'une potentielle force d'attraction des îles, nous cherchons dans un premier temps, à comprendre la trajectoire biographique des porteurs de projet et leur rapport personnel à l'île, à partir de l'analyse des parcours des individus, basée sur leur récit. Le projet de vie s'avérant lié à la recherche d'une supposée qualité de vie, nous avons ensuite cherché à définir le cadre de vie des îles de l'Iroise.

Les parcours qui mènent des actifs à l'île

Des points communs permettent de regrouper les parcours des insulaires ayant une activité professionnelle en mer qui ont été enquêtés, même si nous prenons en compte que chaque parcours de vie est bien unique et personnel. Pour établir trois types de profils, nous avons retenu la typologie de (Negro, 1994), qui a permis de distinguer dans une étude en milieu rural sur les agriculteurs, trois profils de créateurs d'entreprises : les héritiers, les natifs et les néo-ruraux que nous appellerons ici les « néo-insulaires ». Nous avons ajouté une catégorie à cette typologie : les « parties rapportées » tel qu'ils se désignent souvent eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils sont en couple avec un natif de l'île. Cette désignation permet d'englober les aspects professionnels ainsi que le rapport entretenu avec le territoire au cours du parcours (Tableau 16).

Un premier profil peut être identifié comme celui des « héritiers » d'une tradition maritime décrite en chapitre 1 : il y a l'idée d'une transmission de génération en génération, des métiers de la mer. C'est le cas en particulier pour les pêcheurs. Ils sont originaires de l'île, ils y ont grandi et travaillé dans le même métier toute leur vie. La grève et les bateaux ont constitué le terrain de jeu de leur enfance, ils ont donc baigné dans le milieu de la pêche avant d'en faire leur profession. C'est généralement une personne de leur famille, leur père, oncle ou frère, qui les a embarqués très jeune pour leur apprendre la mer. À Molène certains ont appris le métier à bord des homardiers⁴⁰, pour « le coup de main », avant même d'apprendre le métier à l'école des pêches.

Tableau 16 : Les parcours qui mènent des actifs à l'île, tableau inspiré de la typologie de Yves Negro, 1994.

<i>Les « héritiers »</i>	3 anciens pêcheurs (+55 ans, retraités) 5 pêcheurs actifs
<i>Les « natifs »</i>	1 directeur centre nautique 1 pêcheur — conteuse 1 direction entreprise algues 2 pêcheurs 1 pêcheur-récoltant d'algues 1 ostréiculteur
<i>Les « néo-insulaires »</i>	1 directeur centre nautique 1 employé Ledenez 1 couple Quéménès
<i>Les « parties rapportées »</i>	1 pêcheur 1 pêcheur — scaphandrier 1 ostréiculteur

Comme tous les îliens, les personnes de ce premier profil connaissent à un moment de leur existence, une rupture spatiale. Les îliens de l'ancienne génération quittaient l'île à la fin du primaire, ils allaient au pensionnat sur le continent. Depuis la création du collège des îles du Ponant, c'est à partir du lycée que les îliens partent sur le continent pour poursuivre leur scolarité. Dans le cas des anciens, après l'obtention de

⁴⁰ Canots à bord desquels des hommes proches de la retraite finissaient leur carrière, à la pêche au homard au casier.

leur diplôme de pêche, cette coupure géographique était prolongée par le service militaire et parfois par une période où ils étaient engagés dans la marine de commerce. Cette expérience leur a permis de « voir du pays », « couper le cordon » (entretiens anciens pêcheurs), de découvrir des terres éloignées, ce qui leur laisse un souvenir d'aventure : « *J'avais jamais pris le train, ni le taxi, j'avais jamais été plus loin que Brasparts... me voilà à 15 ans à Paris, changeant de train (...), le soir j'étais au Havre et cinq jours après j'étais à New York* » (Pêcheur, île de Sein). Ils bénéficient de cette expérience de voyage au long court, le long des côtes africaines, aux Antilles, en Asie, etc., ils ont une expérience de « l'ailleurs ». Dans le cas des plus jeunes qui n'ont pas effectué de service militaire, ils ont eu une expérience en dehors de l'île en étant embarqués à la pêche au large.

Après cette coupure, ils reviennent sur leur île natale pour y vivre et y travailler, ce retour est vécu comme « naturel ». Pour la plupart, vivre de la pêche sur leur île est ce qu'ils ont toujours voulu faire, depuis qu'ils étaient enfants, parfois contre la volonté de leurs parents (le métier est dur et dangereux, et après les années 1950, moins rémunérateur). Dans les récits on a parfois le sentiment que le retour sur l'île, corrélé au début de leur carrière de pêche, est le véritable début de l'histoire, comme pour ce pêcheur qui termine le récit de sa jeunesse : « *Et après voilà, je suis devenu marin pêcheur. Là j'ai commencé ma vraie vie* » (Pêcheur, île de Sein). Un pêcheur analyse cependant, avec le recul, ne pas avoir eu véritablement le choix : « *Mon père a fait construire un bateau neuf et je n'ai pas eu le droit d'aller à l'école ! À dix-huit ans on m'a dit, tiens il y a un moment de creux tu vas aller à l'école, donc j'ai jamais choisi en réalité ce que j'ai fait. Mais quand je le raconte on dirait que j'ai des regrets, j'en ai pas hein ! Mais ça s'est fait comme ça. (...) Et en 1994 mon père a dit "j'arrête, je te vends mon bateau" donc là c'est pareil encore on m'a pas demandé mon avis j'ai acheté le bateau.* » (Pêcheur). Le parcours est aussi déterminé par les attentes familiales et culturelles. Nous pouvons analyser qu'il est associé à une culture traditionnelle où les valeurs familiales et collectives occupent une place importante. Devenir pêcheur incarne plus qu'une destinée individuelle liée à un projet économique, c'est aussi l'acquisition d'un statut et d'un rôle social au sein d'une communauté. L'individu choisit son parcours, mais son choix est en partie guidé par les attentes du groupe auquel il est intégré.

Une valeur importante qui guide ce type de parcours est associée au travail. Le spectre de la pauvreté que l'on a connu aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles sur les îles n'est pas si éloigné. Les pêcheurs aujourd'hui proches de l'âge de la retraite ont grandi dans ce contexte, ce qui crée un rapport particulier à l'activité professionnelle, perçu comme vecteur pour sortir de la précarité économique. Le travail est alors une valeur prioritaire qui oriente le parcours de vie, motivé par l'idée de subvenir aux besoins de la famille afin de ne pas reproduire sur les générations suivantes les conséquences d'une pauvreté que l'on a connues dans son enfance. Dans le prolongement de ce prisme, les loisirs et les vacances sont peu valorisés et peu pratiqués.

Au sein de ce premier profil, on trouve des anciens (trois enquêtés), mais aussi plusieurs jeunes pêcheurs (trois enquêtés). Ces jeunes reproduisent un modèle ancien, mais ils n'exercent pas leur métier dans les mêmes conditions que leurs aînés. D'une part les conditions économiques ne sont pas les mêmes : la ressource est moins abondante, et bien que les prix de vente des produits de la pêche soient plus élevés, les coûts associés aux navires (le navire lui-même, le matériel technologique, radars, sécurité, etc.) sont aussi plus importants. Faire la pêche peut être un métier très intéressant du point de vue économique, mais demande énormément d'investissement financier, et cela reste un métier physiquement difficile. D'autre part les conditions sociales ne sont pas les mêmes que dans le passé : auparavant les pêcheurs étaient entourés d'une communauté de pêcheurs, ils étaient un collectif : les anciens racontent qu'après la pêche, ils se retrouvaient au café ; à terre, ils pouvaient s'entraider. Aujourd'hui, lorsque le maximum d'hommes occupés à la pêche à la même période est atteint sur l'île de Molène, ils sont six. L'ambiance est donc différente, il y a sans doute moins d'émulation. Il reste la solidarité familiale, qui est très importante : entre frères travaillant sur le même navire (c'est le cas sur les îles de Molène et Ouessant), les parents contribuent aussi beaucoup à l'activité de leurs enfants, en aidant à la manutention sur le port, en aidant au commerce, en prêtant un espace de leur maison comme local, etc.

Finalement, si l'on prend en compte le contexte dans lequel la jeune génération effectue ce parcours qui mène à devenir pêcheur sur leur île d'origine, on peut considérer qu'il nécessite une certaine force de conviction. Dans les entretiens menés auprès des trois jeunes pêcheurs, cette motivation provient d'une part de la perception d'un enjeu de filiation, d'autre part de l'attachement profond à un territoire, sur lequel ils ont souhaité s'investir.

Figure 53 : Un patron pêcheur et son matelot remontent le vivier à homard sur la cale. Ils travaillent en famille, à l'île de Sein.

Source : M. T. mai 2016.





Figure 54 : Couple d'ostréiculteurs, en route pour le phare de l'île de Sein (ouest de l'île), où se trouvent leurs parcs à huîtres. Ces porteurs de projet ont de la famille sur l'île, ils sont venus s'y installer en 2015 et ont créé leur activité.

Source : M. T., mai 2017.

Un second type de parcours peut être regroupé sous la désignation des « natifs » : ils ont fait le choix de revenir vivre sur leur île natale après quelques années passées sur le continent où ils ont vécu une partie de leur parcours professionnel. Étant donné qu'ils avaient la possibilité de poursuivre leur activité professionnelle ailleurs, sur le continent, leur retour est véritablement une démarche liée à la volonté de revenir vivre sur le territoire insulaire : *« Ma priorité, c'était vraiment de revenir sur l'île. J'ai fait différents petits boulots au début. Et puis c'est [un ami] qui m'a motivé pour monter l'activité sur l'île »* (professionnel de la mer). Cette volonté est liée dans les discours, à la recherche d'une qualité de vie qu'ils estiment meilleure sur l'île, associée, comme pour les héritiers, à un attachement fort au territoire, une conscience des enjeux démographiques et économiques, une volonté de s'engager pour l'île.

Les professions des natifs dans le milieu maritime sont diversifiées, mais on y trouve aussi des pêcheurs. L'un d'eux affirme avoir adapté son projet professionnel dans l'objectif de venir vivre sur l'île : *« Si on veut rester sur Molène et travailler, il n'y a pas trente-six solutions. J'étais au commerce [c'est-à-dire dans la marine de commerce] quand je suis revenu vivre sur l'île. Mais je voulais arrêter le commerce pour avoir une vie de famille un peu plus facile, et donc la seule solution c'était de faire la pêche. »* (Pêcheur). Les natifs considèrent comme un atout, le fait d'avoir passé quelque temps dans un autre lieu que leur île natale, et/ou d'avoir eu une autre expérience professionnelle : c'est une respiration qui leur permet de mieux revenir en ayant eu une ouverture sur le monde (source : entretiens). Plusieurs enquêtés identifient sur les îles un développement croissant de ce profil, celui de jeunes prêts à revenir sur l'île après avoir passé quelques années sur le continent : *« Il y en a qui font des formations et puis après ils reviennent et ils prennent ce qu'ils trouvent, sans que ce soit forcément en rapport avec leur formation. »* (Professionnel de la mer).

Une distinction que nous avons ajoutée à la typologie est celle des « parties rapportées » qui accompagnent les « natifs » dans un couple. Il peut s'agir de couple porteur d'une entreprise, mais dans un cas, le membre qui est « partie rapportée » entreprend seul. L'arrivée sur l'île est liée avant tout à l'origine de l'autre partenaire du couple et résulte d'un choix commun portant à la fois sur la vie de famille et sur la vie professionnelle.

Le profil des « néo-insulaires » est celui de personnes sans lien initial avec l'île, qui viennent y vivre et y installer leur activité économique. L'arrivée sur l'île est donc un changement de vie, qui est généralement motivé par la quête d'une meilleure qualité de vie. On peut s'étonner de la faible proportion de profils de néo-insulaires dans la population d'entrepreneurs maritimes que nous avons étudiée, mais rappelons que sur l'ensemble des îles du Ponant où l'entrepreneuriat a été étudié (Brigand *et al.*, 2014), le secteur primaire est minoritaire dans les nouvelles créations d'entreprises, la pêche et l'aquaculture d'autant plus : sur 1157 entreprises créées sur l'ensemble des îles du Ponant depuis moins de six ans en 2012, 68,8 % relevaient du secteur tertiaire, 24,2 % du secteur secondaire et 7 % du secteur primaire (dont 2,55 % sont la pêche et l'aquaculture) (source : Base de données SIREN 2012). Comme les « natifs », et dans une certaine mesure une partie des « héritiers » qui ont connu d'autres contextes professionnels et géographiques, les néo-insulaires sont aussi susceptibles d'apporter avec eux sur le territoire, d'autres manières de faire, d'autres visions des choses : cet aspect est mentionné par des habitants locaux (entretiens habitants) et semble se vérifier sur d'autres terrains d'études en milieu rural (Kalantaridis & Bika, 2006; Saleilles, 2010).

Pour ces différents porteurs de projets, aux activités et aux parcours variés, la démarche d'entreprendre est imbriquée dans un projet de vie, lequel projet est de vivre sur l'île. La littérature mentionne deux types de motivation pour entreprendre sur un territoire rural : soit parce qu'il n'y a pas l'opportunité de trouver un emploi salarié sur le territoire (motivation de type « *push* » ou « négative »), soit parce que la création d'entreprise est un projet personnel (motivation de type « *pull* » ou « positive » selon (Saleilles, 2010). Concernant la population étudiée, les deux motivations ne peuvent être dissociées dans la mesure où elles sont entremêlées au sein du projet de vie global qui est de vivre sur l'île.

Le projet de vie motive la création d'activité, mais également en contrepartie, la création d'activité est un pari qui engage la vie personnelle, familiale et professionnelle des individus. La démarche d'entreprendre comporte en effet une prise de risque et n'est pas sans heurts. Partant d'une idée, les porteurs de projet doivent investir en temps et en argent, pour finalement parvenir à en tirer un revenu, sinon deux revenus lorsqu'il s'agit d'un projet en couple. Plusieurs des enquêtés (trois) ont en effet fait le choix d'entreprendre en couple sur une même activité, ce choix constitue à la fois une force et présente ses difficultés

propres, sur le plan financier : dans la mesure où les deux parties du couple misent sur la même activité pour générer les revenus d'un ménage, le risque est multiplié par deux. Une fois démarrée, la création d'activité génère un certain nombre d'incertitudes, financières, matérielles, que les porteurs d'initiatives doivent assumer. Pour des raisons diverses et de nature personnelle ou financières, plusieurs projets entrepreneuriaux ont été avortés dans le secteur maritime ces dernières années sur les îles de l'Iroise : c'est le cas d'entreprises conchylicoles sur l'île d'Ouessant et l'île de Sein, et d'une entreprise de pêche sur l'île de Molène. Lorsque le projet s'arrête de manière prématurée, les conséquences sur la vie personnelle et professionnelle peuvent être importantes, dans un cas, les porteurs de projet ont quitté l'île, mais dans les deux autres cas, le projet de vie sur l'île a été maintenu, c'est le projet professionnel qui a été modifié (dans un cas, une réorientation dans le secteur salarié, dans l'autre, la création d'une autre entreprise). On voit que le projet de vie sur l'île est à la fois un moteur pour la création d'activité, il peut aussi être impacté par la prise de risque que comporte la création d'activité.

La récurrence dans les discours sur le projet de vie est la recherche d'une qualité de vie sur l'île. Cette motivation est observée dans d'autres contextes, une étude portant sur les entrepreneurs du parc national du Yellowstone aux États-Unis a démontré par exemple que la qualité de vie constituait le principal facteur expliquant leur localisation (Johnson & Rasker, 1995). L'imbrication entre projet de vie et projet entrepreneurial, ainsi que la recherche d'une qualité de vie par les insulaires enquêtés permet de rapprocher la population étudiée du « lifestyle entrepreneur », c'est-à-dire « *un entrepreneur pour qui la recherche de gains économiques n'est pas prioritaire* », « *il crée une entreprise autour de ses passions et d'un style de vie qui reflète des engagements au-delà du succès financier* » (Saleilles, 2006). Nous avons donc cherché à définir ce que recouvrait cette notion de qualité de vie, à définir les éléments qui constituaient le cadre de vie attractif des îles de l'Iroise.

Le cadre de vie des îles défini par les habitants

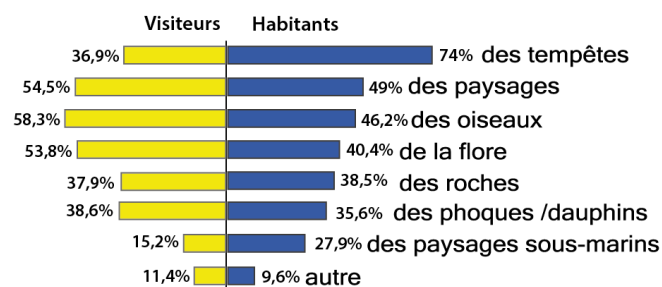
Le cadre de vie est défini comme « *tout ce qui constitue l'environnement de la vie quotidienne comprend l'habitation, son milieu, le trajet domicile-travail, l'organisation et l'offre de loisirs* » (Brunet *et al.*, 1993). L'argument du cadre de vie comme facteur d'attractivité du territoire a été étudié concernant les espaces ruraux, qui connaissent un renouveau de leur population migrant depuis les espaces urbains vers les espaces ruraux et périurbains, à la recherche d'une qualité de vie. Dès le 19^{ème} siècle le géographe Elisée Reclus mentionnait ce phénomène : « *Si la vapeur apporte dans les villes des foules incessamment grandissantes, d'un autre côté elle remporte dans les campagnes un nombre de plus en plus considérable de citadins qui vont pour un temps respirer la libre atmosphère et se rafraîchir la pensée à la vue des fleurs et de la verdure.* » (Reclus, 2018). S'il ne concernait à cette époque que des populations fortunées, en villégiature, le phénomène de « rural rebirth » (Talandier *et al.*, 2016) (la « renaissance des campagnes ») correspondant à une quête d'un meilleur environnement, se renforce et se démocratise à la fin du 20^{ème} siècle. La reprise démographique concerne également d'autres espaces isolés comme les montagnes, qui semblent recouvrir des valeurs positives pour des populations aux profils socio-économiques variés qui y migrent de manière plus importante à partir des années 1980 (Cognard, 2001).

Pour aller plus loin que « *la vue des fleurs et de la verdure* » selon l'expression d'Elisée Reclus (2018), nous souhaitons définir ce qui fait la qualité de vie des îles, le cadre de vie, et ce qui fonde l'attachement des habitants au territoire.

Tout d'abord, la qualité de vie telle que définie par les habitants est de nature environnementale. L'un des premiers critères cités par les nouveaux habitants pour expliquer leur choix de vivre sur l'île est la nature que l'on trouve sur les îles et autour des îles. Ils évoquent en particulier la beauté des paysages (que nous avons décrits en chapitre 1). Bien que les îles soient de taille réduite, elles offrent à la vue des paysages divers et changeants en fonction des saisons et des variations de lumière

Figure 55 : Centres d'intérêt naturels et paysagers des habitants et visiteurs sur les îles de la mer d'Iroise.

Avez-vous un intérêt pour l'observation :



Nombre de questionnaires «habitants»: 106, taux de réponse : 98,1%
 Nombre de questionnaires «touristes» : 139, taux de réponse : 95%

de la journée, ce qui est souvent souligné par les habitants : « *ce n'est jamais la même chose* ». Tandis que pour les visiteurs, les paysages, les oiseaux et la flore constituent le principal intérêt naturel de l'île, les tempêtes sont le principal élément naturel qui suscite un intérêt d'observation pour les habitants (Figure 55). On peut y voir la volonté d'être au contact des éléments et en déduire que les atmosphères particulières de l'hiver peuvent être appréciées. Lors d'un entretien, un jeune habitant mentionne ainsi que les tempêtes ont un rôle de régulation sociale sur l'île qu'il habite : « *L'hiver, quand il commence à y avoir une certaine tension... En particulier quand il y a des vents d'Est, il y a du vent plein les rues, on ne peut pas se promener, on ne peut pas aller à la pêche... ça devient très tendu ! Quand la tempête arrive, ça fait du bien à tout le monde ! Même si ça a abîmé l'île, mais les gens se retrouvent ensemble, se donnent des coups de main pour réparer, et là c'est vraiment bien ! Les gens se rappellent qu'il faut s'aider pour tenir le coup* » (Habitant de l'île de Sein).

L'absence de pollution, atmosphérique, visuelle, sonore, l'absence de voitures, est systématiquement évoquée dans les entretiens auprès des habitants et constitue une caractéristique importante de cette qualité de vie environnementale. Dans le nuage de mots analysé plus loin en (Figure 59), les mots évoqués spontanément pour décrire l'île et qui ont trait à l'environnement sont : « le calme », « la tranquillité », « la nature », « sauvage », « le silence ». Les éléments qui constituent la qualité de vie environnementale sont autrement qualifiés « d'aménités » par les géographes et les économistes (Bonnet & Broggio, 2010) qui analysent que leur rôle est de plus en plus prégnant dans les choix de localisation des individus, que ces aménités sont un « *facteur compétitif* » et peuvent être impactées par l'action des collectivités locales.

Ensuite, sur ces petits territoires, la proximité spatiale présente différents avantages qui sont mis en avant par les habitants dans leur quotidien. Tout d'abord l'absence de voitures sur les îles de Molène et Sein, est particulièrement appréciée et mentionnée par tous les enquêtés : « *C'est un bonheur, pas de bouchons, pas de voitures... Ici on fait tout à pied, c'est à taille humaine* » (Habitant de l'île de Molène). Cette proximité spatiale et donc, la facilité de déplacement ont aussi une influence sur l'emploi du temps des habitants, qui peuvent très facilement pratiquer des loisirs de plein air. À la fin d'une journée de travail, il suffit de faire quelques pas pour trouver son embarcation et partir en mer : les uns pratiquent le surf, le kitesurf, le kayak de mer, d'autres profitent des premières heures de la journée pour aller pêcher leur repas du soir. Finalement, cette proximité spatiale a une influence sur le rythme de vie et la notion du temps. Sur les îles, « *on a le temps* », « *de vivre* », « *de profiter* » (entretiens habitants) : le rétrécissement de l'espace semble aller de pair avec une dilatation de la notion du temps.



Figure 56 : La pratique du jardin fait partie du quotidien de nombreux habitants. Elle constitue un plaisir, c'est aussi un moyen de s'approvisionner en légumes frais. Généralement très soignés et pour la plupart visibles depuis l'espace public, les jardins sont couverts de goémon en hiver pour amender la terre, puis plantés au printemps, surtout en pommes de terres, échalotes, oignons, poireaux, et parfois d'autres légumes.

Source : M. T., Molène avril 2017.

Figure 57 : Un pêcheur offre une langouste et un homard à sa voisine, dans une rue de l'île de Sein. Source : M. T., juillet 2017.



Troisièmement, le cadre de vie des îles de l'Iroise est caractérisé par les habitants comme celui d'une qualité de vie sociale. Il s'agit d'abord, semble-t-il, d'une sociabilité du quotidien, entre les habitants (Figure 57). Elle est caractérisée par une facilité de contact du fait que l'on évolue à pied, que l'on se croise facilement, étant donné l'espace réduit et le faible nombre d'habitants : *« Le pain est à deux minutes, mais je mets une demi-heure à aller chercher une baguette, parce que je croise toujours trois personnes. Quand je vais à Brest, j'ai peut-être croisé trois-cents personnes, mais personne ne m'a dit bonjour. Donc je dirais que c'est une simplicité de vie, ne pas avoir des écouteurs et un téléphone en permanence »* (Habitante de l'île de Molène). Ce qui est apprécié aussi ce sont les relations transgénérationnelles : les jeunes, les moins jeunes, les anciens, fréquentent les mêmes lieux de sociabilité, échangent facilement. Chacun préfère bien sûr côtoyer ceux de son âge, mais il y a toujours une salutation ou souvent, à la manière bretonne de se saluer, une plaisanterie ou une remarque sur le temps qu'il fait. La plupart des enquêtés n'occultent pas les aspects sociaux négatifs qui peuvent exister en vivant au sein d'une population partageant un espace au quotidien : certains conflits touchent des familles depuis plusieurs générations, il existe des tensions. Il y a aussi le poids du contrôle social : les allées et venues, les visites des uns chez les autres, l'heure à laquelle les volets s'ouvrent... tout, ou presque, peut être su par tout le monde. Pourtant ces aspects ne semblent pas, la plupart du temps, prendre le dessus sur les avantages d'une proximité sociale et d'une simplicité des relations. Il apparaît aussi que les sociétés îliennes sont décrites par les habitants eux-mêmes comme intégratrices ou inclusives pour des individus en situation de handicap ou de troubles psychologiques, marginalisés dans d'autres contextes. On peut l'observer dans les faits, ces personnes ne sont jamais seules ou isolées socialement sur les îles : *« Lui, il est intégré ! Tout le monde le connaît, c'est un peu la mascotte. Si quelqu'un l'embête ça c'est sûr, tous les îliens lui tomberont dessus »* (jeunes habitants à propos d'une personne handicapée).



Figure 58 : L'arrivée du bateau, un moment convivial à l'île de Sein. Source : M.T., juin 2018.

Enfin, le souhait de « retrouver des valeurs » est régulièrement cité dans la description du territoire et des raisons d'y vivre. Le terme de valeur est polysémique : étant donné le contexte de son énonciation il ne semble pas désigner son sens premier (« *caractère mesurable d'un objet* » pour le Petit Robert), mais plutôt son sens second relevant de la morale, « *Les valeurs sont aussi des affects, des idées et des principes auxquels on tient ; celles-là se partagent, mais ne s'échangent pas. Les décisions des personnes dans l'espace impliquent en général la mise en jeu d'un certain nombre de valeurs : les tabous, le respect de la nature, une certaine conception de l'esthétique, ou tout simplement la survie, l'enrichissement.* » (Dictionnaire des mots de la Géographie (Brunet et al., 1993)). Pourquoi « retrouver » ? Le terme semble signifier qu'elles ont été un temps perdu, idée que l'on peut rapprocher de l'identification d'une crise des valeurs au sein des sociétés occidentales mondialisées par (Borgetto, 2006; Boudon & Mingasson, 2006), dans un contexte où « *la plupart des vecteurs grâce auxquels l'intégration des valeurs de citoyenneté et de cohésion sociale par l'ensemble de la population s'effectuait sont aujourd'hui en panne ou en déclin* », et où « *le déclin des valeurs d'égalité, de justice, de solidarité a pour corolaire : la résurgence des valeurs du "chacun pour soi", d'irresponsabilité, de liberté personnelle poussée à l'excès (...)* » (Borgetto, 2006). Quelles sont alors les valeurs perçues et promues par les habitants des îles ?

Une question de l'enquête par questionnaires auprès des habitants portait sur les termes associés à « l'île » (Figure 59). Les termes qui ressortent le plus peuvent être associés à des valeurs. Les mots les plus récurrents portent sur l'environnement d'une part, sur la question des liens sociaux d'autre part : la famille, les amis, les « gens », la solidarité, l'entraide.

Quels sont les (3) mots qui vous viennent à l'esprit quand vous pensez à l'île ?

Nuage de mots habitants



Nuage de mots visiteurs

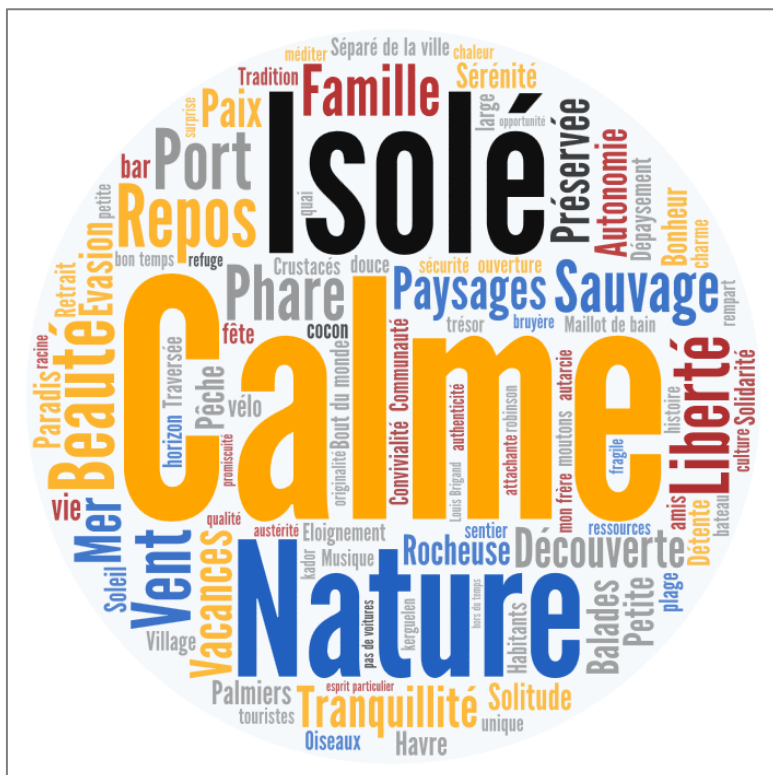


Figure 59 : Nuage de mots généré à partir des réponses de 106 habitants des îles d'Ouessant, Molène et Sein entre juin et décembre 2017.

Rouge : valeurs

Bleu : sensations liées à l'environnement

Noir : idée de refuge, relative au continent

Gris : autres ; activités, noms, verbes

La liberté, la famille, la solidarité, la convivialité (que rejoint le mot « la fête »), les amis et l'entraide sont les mots qui ressortent le plus. On peut les associer à des valeurs. Notons que la question posée (« quels sont les trois mots qui vous viennent à l'esprit quand vous pensez à l'île ») était ouverte et non orientée vers la question des valeurs. Les termes énoncés spontanément sont soit des sensations liées à la nature, soit des valeurs sociales, ce qui illustre finalement la perception de la vie sur les îles pour les habitants enquêtés.

Figure 60 : Nuage de mots généré à partir des réponses de 135 touristes sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein entre juin et décembre 2017.

Rouge : valeurs

Jaune et bleu : sensations liées à l'environnement

Noir : idée de refuge, relative au continent

Gris : autre, activités, noms, verbes

Par rapport au nuage de mots « habitants », trois termes ont été utilisés très fréquemment par les visiteurs : l'isolement, le calme et l'idée de nature sont plus prégnants. On a pu reprendre la même typologie, ce qui signifie que les champs lexicaux sont à peu près similaires : comme les habitants, les touristes associent l'île à une certaine qualité environnementale et sociale. Si elles sont moins systématiquement citées, on y retrouve aussi les valeurs de liberté, solidarité, convivialité.

Dans les entretiens auprès des insulaires, ceux-ci se sont exprimés sur trois de ces valeurs en particulier : la simplicité, la liberté et la solidarité. Leurs témoignages nous apportent des indications de ce que recouvrent ces valeurs au quotidien. La simplicité caractérise les relations, mais aussi une simplicité matérielle : *« Pour moi, à Molène, tu redécouvres l'intérêt des choses, c'est à peu près comme ça. Par exemple, tu retrouves la chance de savourer les choses vraiment très simples »* (Habitante molénaise). Lorsqu'il manque quelque chose (un outil, un objet, un spécialiste de tel problème), les îliens doivent trouver des solutions par eux-mêmes ou avec les autres habitants. La configuration géographique d'isolement (relatif) renforce les liens d'entraide, et à la fois le sens matériel. Les insulaires mentionnent fréquemment une précaution particulière vis-à-vis des biens matériels : *« On fait plus attention aux choses. À l'eau par exemple : on est habitués à ce qu'il n'y en ait pas beaucoup donc on fait attention. Et après quand on achète. Eh bien moi par exemple quand j'achète des outils j'investis tout de suite dans de la qualité : ça coûte plus cher, mais je sais que ça durera longtemps. Et j'y fais attention parce que je sais qu'après si cet outil me manque, il va falloir en faire venir un autre du continent. »* (Habitant molénaise). Cette attention particulière n'apparaît pas associée à un souci d'écologie, mais plutôt à une logique pragmatique.

Concernant la valeur « liberté », un professionnel de la mer résume ainsi ce qu'il est venu chercher sur l'île : *« Je ne suis libre que sur un kilomètre carré, mais au moins je suis libre »* (Molène) ou encore : *« Je suis conscient que tout le monde sait tout sur tout le monde. Pourtant, je trouve que c'est la liberté, je fais mon truc. »* (Habitant ouessantin). L'île apparaît comme le territoire de tous les possibles : *« Ici, j'ai trouvé une communauté très soudée, avec ses problèmes, dans laquelle il y avait énormément de choses à créer »* (Habitant ouessantin), *« Ici, qu'est-ce que tu veux de plus, pour les gens qui aiment la nature, la tranquillité, qui n'ont pas peur de croquer dedans ? Il y a tout à faire ! »* (Habitant molénaise). Ce sentiment que tout reste à faire et l'idée de « taille humaine » qui apparaît aussi dans le nuage de mots, donnent à une personne le sentiment que le fait de créer, de prendre des initiatives, sont à sa portée.

Les enquêtés mentionnent qu'une solidarité particulière se manifeste surtout dans les situations difficiles. Plusieurs personnes relatent que si les querelles intestines peuvent exister entre les habitants au quotidien, elles disparaissent d'un seul coup dans des moments exceptionnels : *« Il y a une personne qui n'est pas rentrée un soir, l'hélico est arrivé... Il y a tous les Molénais qui se sont levés pour aller la chercher partout dans l'île. Quand il y a un problème, on oublie tout, on s'entraide. Mais une fois que c'est passé, c'est reparti ! »* (Habitants molénais). Cela a aussi été évoqué au sujet des tempêtes par des îliens, cités plus haut.

La qualité de vie sur les îles de l'Iroise (que nous venons de décrire en fonction du discours des habitants comme un ensemble d'éléments de nature environnementale, spatiale et sociale), génère deux types de

rapports au territoire, que nous désignons comme : « l'île refuge » et « l'île racine ».

Plusieurs atouts de l'île sont mentionnés en opposition au continent (police noire dans le nuage de mots), qui confèrent à l'île un rôle de « refuge » : « *Le refuge peut être l'aire physiquement répulsive où l'on fuit pour se cacher (montagne de Kabylie, forêt de Sherwood). (...) Le mot niche est très utilisé en écologie où il désigne à la fois le type d'emplacement qu'occupe un organisme, une population ou une espèce, et les diverses relations, notamment d'exclusion compétitive, qu'ils entretiennent avec le reste de l'écosystème.* » (Bavoux & Chapelon, 2014). La qualité de vie environnementale sur les îles est perçue par rapport à l'environnement continental, la qualité de vie sociale est généralement perçue par rapport à l'expérience des rapports sociaux propres aux grandes villes. De la même manière, les valeurs que les populations s'installant sur les îles recherchent, sont celles qui ont été minorées dans un modèle de société favorisant l'individualisme et une consommation importante de biens et de services (Mardellat, 2010).

Or, c'est avec ce modèle de société que de nombreux enquêtés disent vouloir rompre. Ils opposent alors le mode de vie des îles, à celui du continent : « *Ici il y a une qualité de vie énorme. Ben oui, il n'y a rien quoi... Il n'y a rien ici ! On est coupés de cette folie entre guillemets... tout le monde est dans un engrenage de l'autre côté. Faut speeder, il y a la consommation, tout ça, la communication, l'acharnement, que ce soit médiatique, les pubs, les vitrines... tout ! On pousse à la consommation à longueur de temps et c'est vrai qu'en venant ici, eh bien on se passe de ça et je me rends compte qu'on s'en passe... de mieux en mieux !* » (Habitante de Molène). Ou encore de la part de ce couple : « *Sur le continent, quand on n'avait rien à faire on allait parfois au centre commercial. Alors qu'ici, on est moins tentés, et on fait plus de choses* » (Habitants de Molène). Cette rupture avec un mode de vie est parfois radicale : « *J'ai voulu venir ici et j'ai dû changer de métier pour cela, mais je voulais vivre sur l'île et j'étais prêt à faire des sacrifices pour cela. (...) J'ai l'habitude de dire : "là-bas c'est la vie réelle, ici c'est la vraie vie". Moi je ne voulais plus de la vie réelle, être dans leur société. J'étais toujours malade l'hiver, au moins trois fois par hiver. Je ne suis plus malade depuis que j'habite ici, alors que parfois je travaille dehors sous la pluie et au vent.* » (Habitant d'Ouessant). La démarche de création d'activité, dans certains cas seulement, est motivée par la volonté de promouvoir des modèles de production alternatifs, comme ce jeune agriculteur : « *Mon but c'est d'essayer de faire les choses à taille humaine. Après, je ne dis pas qu'il faut faire ça sur tout le continent, mais c'est vrai qu'il y a une réflexion... En fait, qu'on arrête de créer des besoins aux gens ! C'est la première erreur qu'on a faite.* » (Agriculteur insulaire).

Les îles représenteraient un ailleurs vis-à-vis d'un modèle économique perçu comme agressif ou néfaste. On a pu entendre des jeunes femmes discuter de mode vestimentaire et utiliser les expressions de « s'habiller en île » ou « en ville », distinction amusante qui signifie que lorsqu'elles arrivent sur l'île, les femmes adoptent d'autres codes vestimentaires (plus simples) que sur le continent. Cette expression « d'île refuge » exprime l'idée, que l'île incarne finalement un environnement protégé,

une bulle ou un cocon. À tel point que pour la quasi-totalité des enquêtés, le retour à la réalité du continent est parfois difficile : *« C'est très fatigant d'aller passer, ne serait-ce qu'une après-midi sur le continent. On voit que les gens sont excités, il y a des lumières partout, c'est quand même un stress assez violent »* (Habitants de Molène). Les îles sont des territoires ouverts sur l'extérieur du point de vue des flux économiques et culturels. Cependant vis-à-vis de la question des modes de vie il semble que l'île réincarne sa fonction première d'isolat.

Pour certains nous l'avons évoqué dans les parcours des professionnels de la mer (3.2.2), l'île est le territoire de leurs racines, de leurs origines. Par le terme « racine », on pourrait entendre une dérive négative, de renfermement, qui constituerait alors un frein à l'installation de nouveaux habitants, extérieurs à l'île. Mais ce frein potentiel apparaît peu dans les discours des nouveaux arrivants qui ont été interrogés. Être originaire de l'île peut constituer un facteur facilitant, mais ne détermine pas *a priori* l'intégration. L'expression de « racine » évoque aussi l'idée de retour aux sources, pour ceux qui n'y ont pas d'attaches familiales.

L'île est un territoire générateur d'identité : en dehors de l'île, il existe des communautés ouessantines, molénaise et sénane, constituées de personnes qui sont parties vivre sur le continent, mais se définissent comme îlien d'origine et revendiquent cette identité. Il existe un attachement, des jeunes en particulier, pour le territoire qui les a vus naître ; le rapport à l'île est parfois très fort, selon la personne qui s'exprime la première dans cet extrait de conversation avec de jeunes îliens : *« Partir faire les saisons à la montagne pour moi c'est décrocher ! Pour moi quatre mois de l'année c'est déjà énorme, avant c'était impossible, j'ai quand même changé là-dessus. J'aime tellement ici, que j'ai tendance à ne pas sortir de ma zone de confort ! »*. Cette identité forte et cet attachement poussent aujourd'hui des jeunes à revenir après leurs études, pour faire fructifier le territoire qui les a vus naître en y créant leur entreprise ou une activité professionnelle. Ils sont à l'origine d'un « développement endogène », où *« le choix individuel d'entreprendre est ancré à une origine et à une identité locale »* (Dejardin, 2010).

Ainsi l'engagement pour son territoire joue-t-il un rôle important dans la création d'entreprise (Brès *et al.*, 2014). D'autres jeunes reviennent tous les étés et tous les week-ends, invariablement. Mais ils ne créent pas toujours une activité professionnelle ou associative, ils ne s'installent pas véritablement : *« Ce sont des jeunes qui adorent l'île, qui vont revenir dès qu'ils ont un peu de temps... mais ils ne vont pas vraiment faire quelque chose pour l'île... Enfin c'est très important qu'ils reviennent, c'est bien que les jeunes qui ont passé leur enfance ici reviennent. Mais c'est vrai que ce serait bien parfois, qu'au-delà du discours sur l'île, qu'il y ait des projets ficelés »* (un jeune actif sur l'île de Sein). Finalement, même si certains aimeraient que le déclic de l'engagement pour le territoire se fasse plus rapidement, ce phénomène, de jeunes qui reviennent régulièrement, est plutôt porteur d'espoir, c'est un potentiel



Figure 61 : Un marin danse sur le quai, jour de fête à l'île de Sein.
Source : M. T., juillet 2017.

levier de développement endogène ; il peut y avoir un effet d'entraînement dans les années à venir⁴¹.

La (Figure 60), p.161, a montré que le cadre de vie décrit à partir du discours des habitants, est aussi reconnu par les publics touristiques et constitue à ce titre un facteur attractif. Ce que recherchent les visiteurs sur les îles, c'est visiblement de manière très prégnante, le calme, la nature, il y a aussi une perception forte liée à l'isolement. Plusieurs valeurs, mentionnées aussi par les habitants, apparaissent comme faisant partie intégrante de l'image des îles pour les touristes. Les touristes rechercheraient sur les îles, outre les sensations liées à une nature préservée, le reflet d'une authenticité. Ainsi : « *Sur [certaines îles], je trouve que ça devient vraiment bobo avec le tourisme. Je ne vais pas sur les îles pour retrouver les gens du 18ème arrondissement ! Tandis qu'à Ouessant on a l'impression que ça a gardé quelque chose de brut, c'est vraiment la nature, et puis on voit la vie locale telle qu'elle est toute l'année.* » (Une touriste habituée d'Ouessant).

La recherche d'un cadre de vie caractérisé par une qualité de vie environnementale et sociale, des valeurs inspirées par les liens avec la nature et les liens avec les autres, se révèlent moteurs des migrations et des retours d'actifs vers les îles de l'Iroise. En ce sens, cette aspiration pour le cadre de vie des îles de l'Iroise peut être considérée comme l'un des principaux facteurs d'attractivité et donc, comme un levier de développement. On peut ajouter qu'il s'agit aussi d'un facteur de soutenabilité : puisque les aspirations en termes de développement pour l'île peuvent être orientées et cadrées par les limites qu'impose le respect de cette qualité de vie. Quelles peuvent alors être les implications (de cette aspiration pour une qualité de vie) en termes de développement sur les îles ?

⁴¹ Depuis que nous avons écrit ces lignes, plusieurs jeunes porteurs de projet sont venus s'installer sur l'île de Sein, trois couples ont eu une naissance.

Quelles aspirations des habitants pour leur territoire ?

Connaître l'aspiration des habitants pour l'avenir de leur territoire permet dans un premier temps de caractériser le modèle et le niveau de développement qui trouverait sa légitimité sur les îles, par ailleurs et dans un second temps, d'identifier les potentiels et les freins au niveau de l'acceptation sociale des activités.

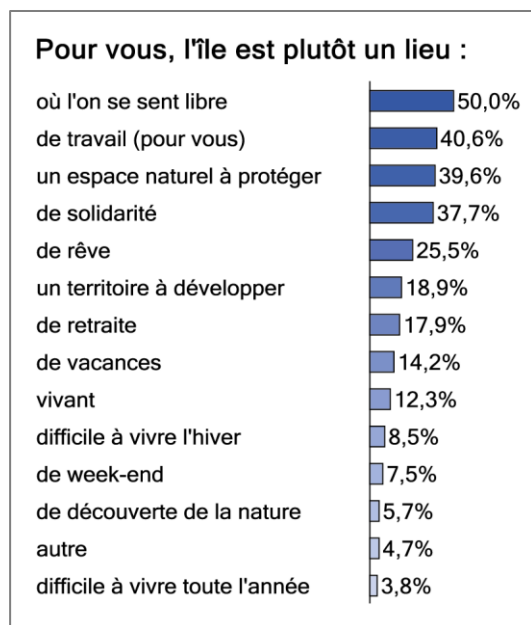


Figure 62 : Perception de l'île. Réponse de 106 habitants des îles d'Ouessant, Molène et Sein. 106 questionnaires habitants, taux de réponse : 100 %

Nous pouvons voir (Figure 62) que pour les habitants des îles interrogés, l'île est considérée comme un lieu de travail pour 40,6 % des personnes interrogées, ce qui induit une conscience des enjeux économiques sur l'île. Pourtant, il apparaît que l'île est considérée comme un espace naturel à préserver pour 39,6 % avant d'être un espace à développer pour 18,9 % des cent-six habitants des îles de l'Iroise.

Les habitants enquêtés se déclarent pour 69,4 % positifs concernant l'avenir de leur île, 88,3 % des habitants interrogés aspirent à ce qu'il y ait plus de projets sur leur île et 70 % considèrent être investis dans la vie de la commune (de diverse manière : en contribuant à une activité économique, associative ou politique) (Figure 63). Il semble y avoir une volonté globale que des dynamiques soient impulsées sur le territoire.

Malgré cette opinion globalement positive, les problèmes rencontrés sur les îles font l'objet de développements plus longs que les atouts pendant les entretiens. Il existe une appréhension vis-à-vis d'une population vieillissante constituée de résidents secondaires. Pour pallier cette problématique, les habitants interrogés conçoivent un dynamisme venant de l'extérieur, c'est à dire de populations migrantes vers les îles, en particulier de jeunes. En effet — et bien que les populations retraitées résidentes sur les îles puissent être porteuses d'initiatives et d'engagements pour le territoire (notamment par le biais associatif et au

sein du conseil municipal) — la production de biens et services marchands sur l'île est plutôt, nous l'avons vu dans la section précédente, le fait de jeunes de retour à l'île, qui sont aussi à l'origine du renouvellement des générations. Lorsqu'une personne arrive avec un nouveau projet sur l'île, il existe toutefois une certaine réserve, des habitants et des élus, que l'on a pu observer de manière systématique. Les maires l'expliquent tous, au cours des entretiens, par le fait qu'ils ont eu depuis plusieurs années, l'expérience de visiteurs « tombés sous le charme » de l'île, qui dans une vision aussi idéalisée que fugace, ont imaginé venir y créer un projet personnel et professionnel, avant de disparaître aussi vite qu'ils étaient apparus. Les maires veillent donc généralement à s'assurer que les porteurs de projet sont conscients de ce que recouvre la vie sur l'île (en particulier hors-saison).

Figure 63 : Question aux habitants
106 questionnaires habitants, taux de réponse : 92,5 %

Concernant votre opinion sur l'avenir de l'île, vous êtes plutôt :

Négatif	Positif
30,6 %	69,4 %

106 questionnaires habitants, taux de réponse : 88,7 %

Pensez-vous qu'il faudrait qu'il y ait plus de projets sur l'île ?

Non	Oui
11,7 %	88,3 %

106 questionnaires habitants, taux de réponse : 94,3 %

Vous estimez-vous investis dans la vie de la commune ?

Non	Oui	Pas assez* (*ajouté par les enquêtés)
28 %	70 %	2 %

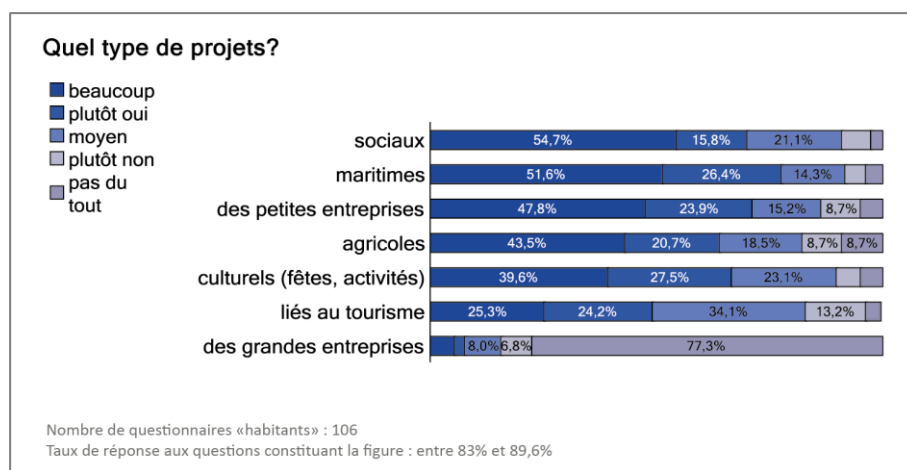


Figure 64 : Types de projets auxquels la population serait favorable sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein.

La majorité des personnes enquêtées est favorable à la plupart des types de projets (en bleu foncé) (Figure 64). En revanche il y a deux types de développement auquel la population enquêtée est plutôt défavorable : les activités liées au tourisme — seuls 49,5 % y sont favorables ou « plutôt favorables », tandis que 50,5 % sont plutôt défavorables (34,1 % moyennement, 13,2 % plutôt défavorable et 3,2 % complètement défavorable) — et le développement de « grandes entreprises » (77,3 % y sont défavorables).

La réticence à voir le tourisme se développer davantage peut s'expliquer par le fait que les activités touristiques sont déjà fortement présentes sur les îles (cf. 2.3.2). Lors des entretiens, les habitants affirment leur souhait de voir leur économie se diversifier, pour que l'ensemble des activités économiques ne soient pas tournées uniquement vers le tourisme, mais aussi vers les habitants ; ce qui favoriserait notamment une ouverture des établissements à l'année plutôt qu'uniquement en saison (comme c'est le cas des activités tournées vers le tourisme).

La réticence vis-à-vis des grandes entreprises et la préférence pour des petites entreprises (47,8 % beaucoup, 23,9 % plutôt oui) est certainement à mettre en relation avec la petite dimension des espaces insulaires. Par ailleurs la notion de « taille humaine », qui revient régulièrement dans la description de la qualité de vie (cela a été vu Figure 59), a probablement une influence sur les aspirations concernant le développement local, qui devrait de plus pour les habitants interrogés, être en adéquation avec leur préoccupation de préserver les espaces naturels (cela a été vu Figure 62). Les petites entreprises seraient alors perçues comme plus susceptibles de correspondre à ces aspirations.

Enfin (Figure 64 toujours), la majorité des habitants enquêtés sur les îles souhaite voir se développer des projets en priorité sociaux⁴² (54,7 % beaucoup, 15,8 % plutôt favorable), et maritimes (51,6 % beaucoup, 26,4 % plutôt favorable). Ces informations sont éclairantes vis-à-vis de

⁴² Il était précisé dans l'enquête, pour donner un ordre d'idée : « projets sociaux : personnes âgées, enfance, insertion, etc. »

notre recherche ; pour les projets maritimes, nous pouvons associer cette attente à une culture maritime prégnante et à une conscience des ressources entourant les îles, du potentiel qu'elles représentent. La composante « sociale » qui fait l'objet d'attentes peut être associée aux valeurs précédemment évoquées, le lien social sur les îles étant une composante importante de la qualité de vie décrite par les habitants.

Les habitants enquêtés semblent donc souhaiter qu'il y ait plus de dynamiques économiques (plus de « projets »). Toutefois l'île est pour eux avant tout « un espace naturel à protéger ». Le développement semble alors devoir rester d'une dimension limitée (à « taille humaine »). Enfin ils donnent une priorité à des projets de nature « sociale » et « maritime », ce qui semble être corrélé aux valeurs précédemment évoquées : un attachement aux liens sociaux et le lien fort à la nature maritime.

Dans un second temps, nous allons identifier de manière plus précise, les freins et leviers liés à l'acceptation des activités : nous nous sommes concentrés en particulier sur les activités économiques associées à des ressources en mer. En préambule nous allons expliciter : en quoi l'acceptation des activités économiques peut-elle être un frein ou un levier pour l'apparition de dynamiques sur le territoire ?

Dans une communauté réduite sur des territoires à faible superficie, l'intégration, de l'activité et du porteur de projet, sont des facteurs importants. Sur le plan moral d'abord, le simple soutien de principe des habitants et de la municipalité peut soutenir la motivation d'un porteur de projet. Sur le plan pratique, de nombreux problèmes (obstacles mineurs à l'activité *a priori*, mais susceptibles de s'accumuler sur une île) peuvent se résoudre par l'entraide : prêt ponctuel d'une automobile, d'un local ou d'un logement, aide à la manutention par mauvais temps. Ces services rendus peuvent s'avérer décisifs dans les premiers temps où l'activité est particulièrement fragile. Au contraire, il peut y avoir un scepticisme de la population vis-à-vis de nouvelles activités. C'est d'autant plus le cas concernant des activités maritimes : la majorité des habitants des îles connaissent bien leur environnement et estiment souvent les chances de réussite en fonction des expériences du passé (« *ça n'a jamais marché, ça ne marchera pas* »). Certains peuvent avoir le sentiment d'être jaugés : « *Tu sentais les regards sur toi... tu vois ? "Il va se planter où il va pas se planter ?" (...) je voulais montrer que j'avais la carapace* » (Pêcheur). Ce sentiment d'être l'objet d'un jugement lorsque l'on crée sa propre activité n'est pas propre aux îles, mais il peut être plus prégnant sur de petits espaces.

De l'acceptation sociale dépend aussi l'assurance d'une clientèle sur l'île. En effet le soutien de la population, sa volonté de « jouer le jeu » est importante dans la mesure où les produits des îles présentent un surcoût par rapport à ceux du continent. Nous pouvons donner l'exemple d'un restaurateur qui s'est approvisionné auprès des ostréiculteurs dès le début de leur activité, alors que celles-ci représentent un surcoût par

rapport à celles du continent. Le restaurateur souhaitait encourager l'activité et valoriser les produits de l'île. Au contraire nous avons pu voir dans le passé récent des îles (dans le cadre d'un projet agricole), des entrepreneurs dans l'impossibilité d'écouler leur marchandise localement parce que leur activité n'était pas bien acceptée par la population.

Créer une activité en mer implique enfin le partage avec les autres usagers de l'espace marin, d'un espace marqué de frontières invisibles. Les pêcheurs ont des coins de pêche attribués, souvent hérités. Il sera mal vu de la part d'un nouveau sur la zone de suivre ses homologues pêcheurs. L'opposition peut aussi provenir des habitants : dans deux cas rencontrés, des pétitions ont été émises contre des nouveaux pêcheurs (d'ormeau ou de bar) par des usagers réunis en associations (association de pêcheurs dans un cas, association environnementale dans l'autre). Les conflits entre pêcheurs plaisanciers et professionnels, ou entre professionnels, sont récurrents, il n'est pas rare que des « nouveaux » mentionnent des actes de vandalisme sur leur matériel. De ce développement, nous concluons que l'acceptation sociale de l'activité économique est un facteur clé. Nous tenterons donc de caractériser ce facteur pour chaque type d'activité en mer.

Les (Figure 65) et (Figure 66) permettent d'avoir une vision synthétique de l'acceptabilité de différentes activités économiques pour l'échantillon des habitants et des publics touristiques. Il y a des préférences et des réticences pour chaque secteur d'activité (productions marines, production d'énergie ou loisir). Nous procédons à une description par ordre décroissant : depuis les secteurs d'activités considérées comme souhaitables par la population enquêtée aux activités recueillant une opinion moins favorable.

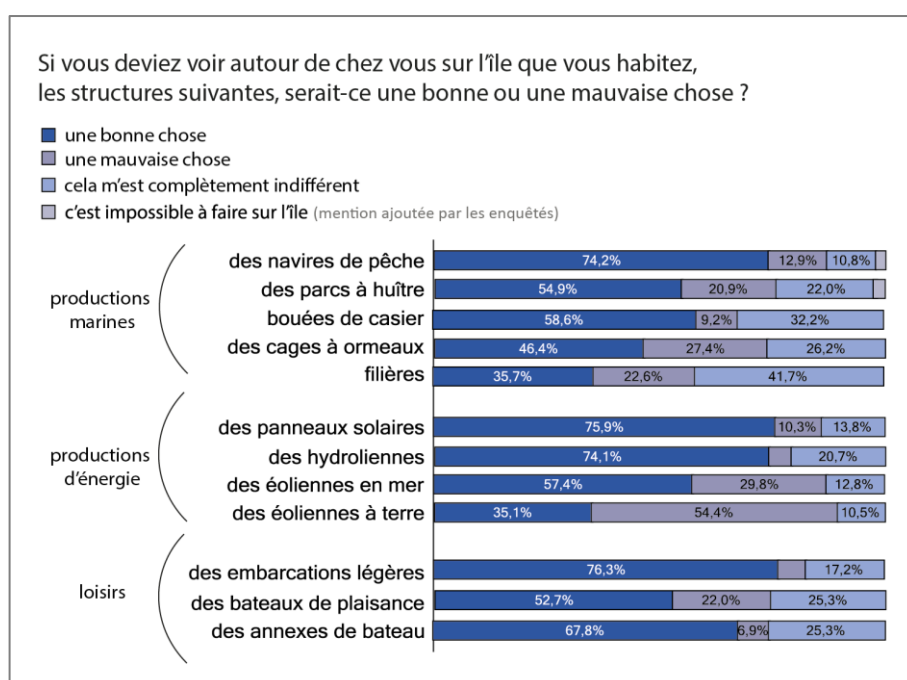


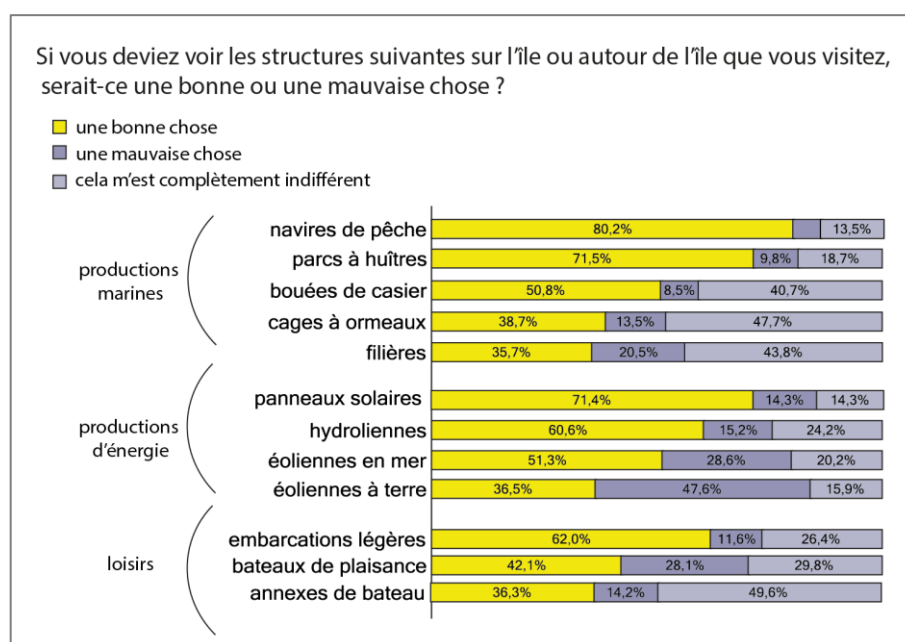
Figure 65 : Acceptabilité des activités en mer sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein. 106 questionnaires habitants, taux de réponse aux questions ayant permis de constituer la figure : entre 53,8 % et 88,7 %.

Les activités les plus souhaitées par les habitants enquêtés sont : les activités de loisir nautiques légères, les activités de production d'énergies excluant l'éolien (panneaux solaires et hydrolien) et l'activité de pêche. Ce résultat est proche de celui de l'enquête auprès des visiteurs, même si ces derniers donnent l'avantage aux activités de pêche (on peut interpréter ce résultat en considérant que les navires de pêche font partie de l'image des îles pour les visiteurs) et sont un peu moins nombreux à favoriser les énergies renouvelables et les embarcations de loisir légères.

Dans une moindre mesure, les habitants sont favorables aux éoliennes en mer et aux activités ostréicoles. La proportion de visiteurs favorables à l'éolien en mer est un peu moins importante que celle des habitants. Pour interpréter ce résultat, on peut se référer à l'actualité relative aux parcs éoliens en mer : ceux-ci sont souvent considérés par une partie de l'opinion comme une nuisance visuelle. Concernant les activités ostréicoles : en ayant été présente pendant les enquêtes, nous savons que dans le cas de la pêche et de l'ostréiculture, nombre d'habitants ont coché la modalité « une mauvaise chose » parce qu'ils estimaient que l'activité était « impossible à faire sur l'île » (notamment en raison de contraintes naturelles et économique selon eux), la mention a d'ailleurs été rajoutée par un petit nombre d'entre eux.

Certaines activités ne semblent pas recueillir une adhésion forte : c'est le cas des cages à ormeaux, des bateaux de plaisance et des filières. Pour la plaisance, en remplissant le questionnaire, les enquêtés mentionnent seulement qu'il ne faudrait pas qu'il y en ait « de trop », et cela est notamment lié dans leur discours à la question de la pêche de plaisance. Pour les cages à ormeaux, ceux à qui on a demandé les raisons de leur choix pour la mention « une mauvaise chose », ne semblaient pas savoir

Figure 66 : Acceptabilité des activités en mer par les publics touristiques sur les îles d'Ouessant, Molène et l'île de Sein. 139 questionnaires touristes, taux de réponse aux questions ayant permis de constituer la figure : entre 45,3 % et 90,6 %.



exactement en quoi consistait l'élevage d'ormeau, mais disaient craindre des interactions avec les ormeaux sauvages. Cette crainte pourrait éventuellement être associée au fait que les habitants pratiquent la pêche de loisir sur les ormeaux sauvages (ce que nous verrons en 3.2.1). Concernant les filières⁴³, les enquêtés y sont pour la majorité indifférents.

La seule activité économique qui recueille une opinion majoritairement défavorable est l'éolien à terre : 54,4 % des habitants enquêtés y sont opposés, 47,6 % dans le cas des publics de visiteurs. A. Oiry (2015) décrit ainsi une acceptabilité sociale relativement forte de l'éolien en France, qui s'atténue dès lors que son implantation territoriale ou sa localisation se précisent.

Pour finir, signalons qu'aucune activité économique proposée (Figure 65) et (Figure 66) ne recueille l'unanimité parmi la population interrogée, tous les histogrammes comportent une portion « défavorable » à l'activité : ce point attire notre attention sur le fait que l'acceptation des activités sur le territoire peut toujours être un point sensible.

Ces informations tirées de l'enquête par questionnaires peuvent être complétées par l'analyse des entretiens menés sur les îles.

Des entretiens, il ressort un certain scepticisme envers le secteur de la pêche, en particulier de la part des pêcheurs eux-mêmes : *« La pêche c'est fini ! On est deux pêcheurs à l'année, l'un a soixante-dix ans, l'autre cinquante-sept, on peut dire que dans deux ou trois ans il n'y a plus de pêcheur à l'île. (...) Il n'y a pas de jeunes, et s'il y en avait, il vaudrait mieux qu'ils soient dissuadés. On ne peut pas prendre la responsabilité de les pousser vers ce métier tout en sachant qu'il y a un gros risque. D'abord il faut investir de l'argent, ensuite il faut s'engager et après il faut plus s'arrêter de travailler donc bon... »* (Pêcheur). Cette vision d'un métier « voué à disparaître » n'est pas spécifique aux îles de l'Iroise, on a pu l'observer notamment dans d'autres ports des îles du Ponant (Tesson, 2013). Le constat de la diminution du nombre de navires dans les ports des îles est tantôt considéré comme une simple évolution vers d'autres activités, moins dures et moins risquées, tantôt comme la disparition regrettable d'une tradition. Des représentants considèrent qu'il est nécessaire de travailler à modifier ce discours (entretien comité des pêches). Finalement, les habitants sont effectivement attachés à l'activité de pêche, mais ils semblent considérer ce secteur comme une perspective peu crédible pour le territoire.

Concernant les activités liées aux algues, les habitants enquêtés n'y sont pas opposés, mais ils ont une réflexion sur la faisabilité et considèrent qu'il pourrait s'agir d'une activité complémentaire pour des entrepreneurs en polyactivité. L'entreprise d'algues à Ouessant considère par exemple que dans le cadre d'une polyactivité, l'implantation d'un nouveau récoltant d'algues serait possible et non

⁴³ Les filières sont une installation en mer, de bouts arrimés à des bouées, sur lesquels sont fixés des algues ou des moules qui poussent ainsi en pleine mer et peuvent être récoltées en relevant les bouées. Ces installations sont peu visibles depuis la terre.

impactante, à condition que la gestion de la ressource soit concertée avec l'entreprise qui autogère la ressource localement.

Un souhait exprimé par les habitants enquêtés au cours des entretiens est celui de voir se développer des activités qui permettraient une meilleure autonomie, énergétique et alimentaire. Le retour de l'agriculture sur les îles leur permettrait (ou a permis dans le cas de l'île de Molène) de s'approvisionner plus facilement en légumes locaux, et de voir un paysage naturel valorisé. Cette attente est aussi mentionnée par les producteurs déjà présents : *« Ce qui serait intéressant c'est d'être plus nombreux en producteurs primaires sur l'île, quel que soit le secteur, agriculture, maraîchage, laine... produire des choses, pour qu'on ait du poids (...), qu'il y ait un dynamisme, qu'on ne soit pas tous seuls au marché le samedi matin. »* (Pêcheur). Plusieurs agriculteurs ont échoué à s'installer sur les îles (Gariglietti-Brachetto, 2013), le scepticisme ou l'opposition des habitants (se manifestant parfois sur des problématiques cadastrales) n'ont pas été la seule cause de leur échec, mais ont pu y contribuer. On peut penser qu'aujourd'hui les attentes croissantes de la population en produits frais et locaux et aussi l'organisation de plusieurs débats sur le sujet au sein de la municipalité d'Ouessant notamment (Bataillon *et al.*, 2016), améliorent l'acceptation de ces activités.

Les activités énergétiques font l'objet d'une attente forte, voire d'une revendication de la part des habitants sur les îles : sur l'île de Sein, un groupe d'habitants a créé la société « Ile de Sein Énergie » (IDSE), dont plusieurs dizaines d'habitants sont actionnaires, avec la volonté d'agir pour la transition énergétique de l'île de Sein : *« La transition énergétique est très vitale pour une île ! À partir du moment où une île sera indépendante énergétiquement, il y aura automatiquement du développement... Il faut qu'on ait un dynamisme à partir de cela »* (Sociétaire IDSE, insulaire). Ce projet est polémique étant donné que la société IDSE souhaite demeurer indépendante du groupe énergétique français EDF pour la distribution de l'électricité produite, ce qui la situe en conflit avec ce dernier ainsi qu'avec la municipalité (qui s'est engagée dans l'implantation d'énergies renouvelables avec EDF), ce qui a suscité (et suscite encore) un vif débat entre les partisans des différents « camps » sur l'île depuis plusieurs années. Jusqu'à présent les îles de l'Iroise sont alimentées en électricité par le biais de groupes électrogènes consommant du fuel. Les efforts des communes pour améliorer l'alimentation en énergies renouvelables visent à améliorer l'autonomie et la cohérence écologique de la vie sur les îles, toutefois sur l'ensemble des îles du Ponant, la question énergétique fait débat : objet d'attentes très fortes pour les uns, les installations énergétiques ne font pas l'unanimité. Du point de vue énergétique, la mer d'Iroise est l'un des deux gisements français pour l'énergie hydrolienne (source : entretien Sabella) et c'est aussi un gisement éolien.

Les entretiens apportent également des indications sur le type de tourisme que les habitants enquêtés souhaitent pour leur territoire. Il semble exister une insatisfaction vis-à-vis d'un tourisme d'excursion,

c'est-à-dire à la journée : « Vu le prix de la traversée, ils [les visiteurs] arrivent avec leur sandwich dans le sac. Ils font le tour de l'île et à quatorze heures on les trouve déjà à l'embarcadere à attendre le bateau, ils ne savent pas quoi faire ! » (Habitant). Pour pallier cette problématique, certains habitants s'interrogent sur la politique des transports en lien avec le tourisme :

« Quel tourisme on fait venir dans ces endroits-là ? Est-ce qu'on envoie de la masse ? Ou est-ce qu'on fait du tourisme plus intelligent ? Moi je suis sûre que l'histoire des bateaux ça fait partie d'un enjeu économique sur les îles. Est-ce qu'il n'y a pas trop de bateaux ? Est-ce que c'est normal d'avoir des bateaux qui tournent en hiver, tous les jours, alors que tout compte fait il suffirait peut-être de concentrer les bateaux sur les jours vraiment utiles ? Et donc les gens qui viennent sur les îles, au lieu de passer une journée, ils passeraient trois jours et deux nuits. Ce qui fait que ça change le mode touristique, ça change le comportement des gens parce qu'ils se disent qu'ils vont quelque part, mais qu'ils vont y passer trois jours. Et pour les îles, économiquement, c'est plus intéressant : parce qu'actuellement la saison sur les îles c'est du quinze juillet au quinze août ! Le reste du temps, on est censés vivre de quoi ? » (Habitant molénais).

Les personnes rencontrées ne semblent pas défavorables à un développement du tourisme (ce que suggérait la Figure 64, p.168), mais ils expriment le souhait de développer un tourisme que l'on pourrait qualifier de raisonné : « Je n'aime pas la tournure que prennent les choses, on fait des touristes des vaches à lait... il y a trop, c'est trop de monde l'été, pour nous les habitants c'est pesant » (Habitante ouessantine), de permettre au public de trouver sur les îles « un certain état d'esprit » (Agriculteur, insulaire), dont un habitant donne un exemple : « les gens qui arrivent, il n'y a personne qui leur prépare un lieu frais avec des petites patates ! Tout simple ! Mais avec des produits frais ramenés tous les jours ici ! » (Habitant) ou encore « des stages de kitesurf, kayak, paddle, pêche, plongée... ». Si l'on résume les témoignages évoqués : plus que de développer le tourisme, la volonté des habitants semble être d'en changer l'état d'esprit, pour un tourisme plutôt tourné vers la nature, la découverte, l'imprégnation des lieux et de leur atmosphère plutôt qu'un passage éclair : ce qui serait selon eux, profitable tant aux visiteurs qu'à l'économie des îles.

Pour conclure cette section 3.1.1 : l'attractivité du territoire a été identifiée comme un facteur important du développement, dans la mesure où elle représente une force qui maintient ou attire une population à l'origine des dynamiques économiques. Nous avons identifié à travers l'analyse des parcours des porteurs de projet que l'attractivité du territoire réside dans l'attachement à une qualité de vie que nous avons qualifiée — à travers la description des habitants et porteurs de projets — de sociale, environnementale, et caractérisée par des valeurs. Cette qualité de vie décrite sur les îles de l'Iroise semble avoir deux implications sur le territoire : d'une part, elle attire des porteurs de projet, d'autre part, elle influence la perception du territoire par les habitants et donc, le type de développement et l'intensité d'un développement susceptible d'être accepté et souhaité. En l'occurrence, l'étude de cette interaction entre la qualité de vie (constituant



Figure 67 : Les passagers groupés pour embarquer sur le navire de retour vers le Conquet et Brest. Source : MT, Ouessant juin 2017.

l'attractivité du territoire) et le processus de développement sur les îles de l'Iroise révèle une tension, puisque le développement, selon sa nature et son intensité, pourrait agir positivement ou négativement sur le cadre de vie, qui se trouve lui-même en être la source.

L'attractivité étudiée est un facteur à la source du développement, nous nous intéresserons dans la section suivante aux facteurs susceptibles de contraindre le développement sur les îles de l'Iroise.

3.1.2. Les difficultés rencontrées pour vivre sur une île

Les îles de l'Iroise bénéficient d'une certaine attractivité qui constitue un facteur favorable au développement. Nous avons cherché à identifier, à travers les discours des porteurs de projet, des élus municipaux et des données statistiques existantes sur les territoires de l'étude, des éléments du contexte géographique ou socio-économique qui pourraient constituer des facteurs défavorables, ou au moins contraignants pour le développement. L'étude des contraintes et adaptations spécifiquement maritimes sera l'objet de la section suivante (3.1.3). Dans cette section, nous nous intéressons aux contraintes liées à l'île, qui se présentent potentiellement à tout type de porteur de projet.

La problématique du foncier

Considérant un individu potentiellement porteur de projets sur une des îles de l'Iroise, sa première difficulté est de trouver un hébergement à la location ou à l'achat. La difficulté de louer un logement est à rapprocher du fait qu'une grande part des logements sont des résidences secondaires, que les propriétaires occupent ou louent à la belle saison à des visiteurs à la semaine : de ce fait, elles ne sont pas disponibles pour une location à l'année. Rappelons qu'en 2018 les résidences secondaires représentaient 66,8 % des 304 logements sur l'île Molène, 57,8 % des 365 logements sur l'île de Sein, 47,5 % des 1018 logements sur l'île d'Ouessant ; par ailleurs, que ces taux de résidences secondaires sont supérieurs aux communes littorales voisines de Camaret-sur-Mer et Le Conquet (ce qui était l'objet du Tableau 15, p.124, Chapitre 2) (source : données Insee).

Les prix d'achat d'un bien immobilier à Ouessant sont relativement similaires à ceux de Brest, la plus grande ville du Finistère, pour un bien équivalent (Tableau 17)⁴⁴. La figure produite comporte une limite : les données concernant les îles de Molène et Sein ne sont pas disponibles, par ailleurs on ne dispose pas d'information sur l'état des biens, ce qui ne permet pas de savoir si les habitations sont réellement comparables. Toutefois les exemples présentés en figure permettent d'avoir un ordre

⁴⁴ Nous avons procédé à une comparaison sur la base d'exemples. Ce point devrait faire l'objet d'une étude statistique à partir des nombreuses données foncières disponibles depuis le mois d'avril 2019 sur le site du Ministère des Finances publiques. En raison d'une limite de temps pour la rédaction du présent manuscrit, cette étude ne sera pas approfondie ici et constitue une perspective.

d'idée des prix pratiqués, et de voir qu'ils sont équivalents à ceux de l'hypercentre urbain ou d'un quartier résidentiel prisé de Brest.

Tableau 17 : Comparaison des prix de vente pour des biens équivalents, entre Ouessant et Brest.
Source : Demande de valeurs foncières, Direction générale des Finances publiques site : <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/> consulté le 10 mai 2019

Ouessant (OT) Brest (B)	Type de bien	M ² h (habitable)	M ² t (terrain)	Année	Prix
Ouessant bourg	1 maison 4p.	78	568	2014	100 000
Brest Saint-Marc	1 maison 3p.	71	500	2017	125 000
Ouessant bourg	1 maison 1p.	12	183	2014	50 000
Brest centre	dépendance	20	0	2015	25 000
OT bourg	1 maison 3p.	70	262	2018	185 000
(B) Saint-Marc	1 maison 3p.	71	172	2015	166 300
OT, Kergadou	1 maison 3p.	80	600	2015	307 000
(B) Saint-Marc	1 maison 4p.	84	621	2014	227 500
OT, Kergadou	1 maison 3p.	50	183	2016	65 000
(B) Recouvrance	1 maison 3p.	55	0	2017	63 000
OT, Loqueltas	1 maison 4p.	114	437	2014	280 000
(B) Saint-Marc	1 maison 5p.	118	221	2016	180 000
OT, Loqueltas	1 maison 2p.	60	253	2017	120 000
(B) centre	1 maison 3p.	62	384	2015	90 000

Afin de connaître la capacité des habitants d'accéder à l'achat de ces types de biens le (Tableau 18) donne une information sur le niveau de revenus des ménages sur les îles de l'Iroise, à travers les taux d'imposition (les données de revenus ne sont pas disponibles pour ces communes). Nous avons choisi de les comparer avec des communes aux contextes géographiques se rapprochant : deux communes continentales qui font face aux îles (littorales et éloignées de centres urbains), quatre petites îles des départements voisins, et deux communes rurales des monts d'Arrée dans le centre Finistère (nombre d'habitants proche et isolement géographique).

Nous pouvons constater une différence importante entre la population de la commune d'Ouessant et celle des îles de Molène et de Sein.

Près de la moitié des foyers fiscaux sont imposables sur Ouessant, alors que moins d'un tiers des foyers fiscaux sont imposables sur les îles de Molène et de l'île de Sein. Si les niveaux de revenus semblent comparables entre Ouessant et les autres îles, ceux de l'île de Molène et de l'île de Sein se rapprochent plus de la commune de Saint-Rivoal dans les monts d'Arrée. On peut en conclure que si les coûts de l'immobilier à l'achat sur les petites îles sont équivalents à ceux d'Ouessant (ce que tendent à confirmer les entretiens auprès des élus de ces communes), la possibilité d'investir dans l'immobilier est compromise pour une part importante de la population sur les petites îles de Molène et Sein. Pour un habitant : « *Il faudrait que tout le monde joue le jeu. La commune joue le jeu. Mais certains habitants ne jouent pas le jeu ! Quand ils vendent une maison 200 000, 300 000 euros, ils savent bien qu'aucun jeune de l'île ne sera capable de l'acheter* » (Habitant molénaï).

Tableau 18 : Impôts sur le revenu 2017 (basé sur les revenus 2016) à l'échelle communale. Source : Ministère de l'Économie et des Finances, data.gouv.fr. Les couleurs indiquent la comparaison la plus pertinente entre les communes.

Libellé de la commune	Nombre de foyers fiscaux	Nombre de foyers fiscaux imposés	Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux	Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux imposés	Impôt net (total)
Camaret-sur-Mer	1 680	672	38 865	24 314	1 743
Le Conquet	1 619	842	51 068	38 682	3 432
Île-de-Sein	121	37	2 345	1 173	100
Île-Molène	115	33	1 984	897	61
Ouessant	554	202	11 536	6 898	557
Île-de-Batz	301	141	8 844	6 724	838
Île-d'Houat	169	64	3 853	2 404	200
Île-aux-Moines	356	176	12 018	9 421	1 050
Île-d'Arz	162	78	4 447	3 416	344
La Feuillée	383	102	6 788	3 163	175
Saint-Rivoal	112	31	1 828	1 004	47

Concernant le logement locatif, les communes peuvent tenter d'inciter les propriétaires à louer à l'année plutôt qu'à la semaine (ce que des élus municipaux ont fait), mais la négociation est difficile étant donné que les propriétaires peuvent louer jusqu'à 800 euros la semaine en été (observé sur l'île de Sein). Lorsqu'ils acceptent de louer à l'année, les loyers proposés sont prohibitifs pour certaines catégories de populations : « *Six-cents euros, c'est faisable... Mais pas quand tu gagnes un SMIC ! Et ceux qui commencent une activité ne sont pas au SMIC* » (Élu communal).

Les municipalités disposent de logements sociaux qui sont gérés par des bailleurs sociaux : selon l'Insee, en 2018, l'île d'Ouessant disposait de dix-huit logements sociaux, l'île de Molène dix, et l'île de Sein dix également. Selon les personnes interrogées qui en ont fait la demande, le délai entre la demande et l'accession au logement social varie de deux à cinq ans. Les maires indiquent qu'il y a plus de demandes que de logements sociaux disponibles, en particulier sur les petites îles. Sur les trois îles de l'Iroise, les mairies disposent de logements communaux qui peuvent être temporairement mis à disposition ou loués. C'est aussi la commune qui peut mettre en relation les nouveaux arrivants avec d'éventuels locataires.

Les options de construction sont limitées, pour les particuliers, mais aussi pour les municipalités, qui sont restreintes dans les permis de construire en raison des réglementations environnementales, patrimoniales (les sites inscrits, sites classés ont été détaillés et cartographiés Chapitre 2, Figure 51, p. 138) et de la Loi Littoral, qui assurent par ailleurs l'intégrité paysagère de ces territoires.

La problématique du logement est donc identifiée par la majorité des personnes rencontrées, y compris les élus municipaux, comme le principal frein au développement d'activité sur les îles. Néanmoins, pour un élu communal : *« Il ne faut pas exagérer le frein du logement. Les gens qui viennent ici ont un projet global, une activité, un logement, il y en a quand même qui ont la possibilité d'acheter, ou qui ont déjà un logement de famille. Ils ne font pas tous une demande de logement social »* (élu). La difficulté du logement concerne surtout les plus précaires. Pour plusieurs personnes rencontrées, des actifs (jeunes et moins jeunes), louer un logement pour un montant de plus de cinq-cents euros est exclu (source : entretiens).

Sur vingt-et-un porteurs de projets rencontrés (dont deux sont hors activités maritimes), huit se sont trouvés face à cette problématique au moment de créer leur activité. Ce sont ceux qui ont créé une activité économique le plus récemment : les autres professionnels, plus anciens dans leur activité et habitant depuis plus longtemps sur le territoire, ne se sont pas heurtés à cette question dont on déduit qu'elle est relativement récente. La question foncière se traduit par des situations concrètes vécues par les porteurs de projet : *« on est restés deux mois à camper dans une ruine, avec l'électricité, mais sans eau courante, à faire nos papiers administratifs sur une caisse de criée à même le sol. »* (Porteurs de projet, insulaires). Dans trois cas enquêtés, des porteurs de projet correspondant au profil des « natifs » (cf. description des profils de parcours 3.1.1), reviennent vivre chez leurs parents pendant quelques années : *« C'est une période bizarre. Mais d'un autre côté, sans la famille, je n'aurais pas pu créer l'activité »* (porteur de projet, insulaire).

La problématique foncière s'applique également aux professionnels dont l'activité nécessite un local, c'est-à-dire d'un espace couvert, fermé, pour entreposer du matériel ou effectuer des tâches liées à l'activité. Sur les îles de Molène et Sein, les anciennes cabanes de pêcheurs — proches de l'embarcadère, construites en dur, de taille réduite — présentent des caractéristiques souvent recherchées pour un local de petite entreprise, même si leur état général est variable. Plusieurs professionnels en ont l'usage : quelques pêcheurs professionnels, les ostréiculteurs de l'île de Sein, le moniteur de kayak de l'île de Sein pendant un temps (en attendant la construction du centre nautique), des artisans, à Molène on y trouve un maçon ainsi que les locaux de la poissonnerie vente directe. Plusieurs cabanes appartiennent à des pêcheurs plaisanciers, qui sont parfois

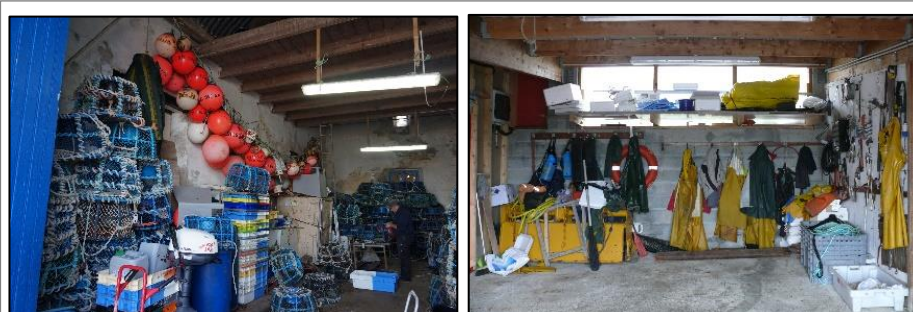


Figure 68 : Le matériel entreposé par les pêcheurs, en haut : l'abri du Roussin à Molène, en bas : une cabane de pêcheur sur le terre-plein du port de Molène. Source : MT, décembre 2016.

anciens pêcheurs professionnels. Étant donné le peu d'espace disponible pour construire sur l'île, ces bâtiments sont convoités. Les communes en sont propriétaires et les louent, entre cent et deux-cents euros par mois. Dans le cas de porteurs d'activités qui ont des besoins spécifiques en termes de local (normes pour les produits frais par exemple, place disponible), ils doivent attendre plusieurs mois voire plusieurs années, qu'un local adapté se trouve en location ou en vente. L'obtention d'un local relève pour une part de la diplomatie : *« Il faut laisser les choses se faire. Je sais que des gens me proposeront un local plus tard. On verra, mais je ne vais pas arriver là et avoir la prétention de tout avoir la première année. Il faut faire sa place... »* (Professionnel, insulaire).

Sur les petites îles, la capacité d'hébergement collectif est également limitée pour les groupes de visiteurs, ce qui limite dans une certaine mesure la clientèle pour les professionnels du tourisme. Sur ce point on peut voir un écart important entre le recensement officiel (base de données Insee recensant le nombre d'hébergements touristiques) et la réalité, on ne présentera donc pas de chiffres officiels, mais uniquement nos observations⁴⁵. Sur Ouessant on trouve une diversité de possibilités de logements, pour différents budgets : il est possible de séjourner à l'hôtel, en chambres d'hôtes, dans les locaux du phare qui peuvent être loués, en camping ou à l'auberge de jeunesse durant l'été, ou encore au CEMO (Centre d'Étude du Milieu ouessantin). Tandis que sur Molène et l'île de Sein, le camping est interdit, les capacités des hôtels et chambres d'hôtes sont limitées : le maximum est une dizaine de chambres à l'hôtel Ar Men à l'île de Sein, et moins de dix chambres pour l'Archipel à l'île de Molène. En l'absence de toute forme d'hébergement collectif, les groupes importants ne peuvent pas séjourner sur l'île et doivent repartir après une visite à la journée. De nombreux actifs mentionnent leur attente vis-à-vis des municipalités, d'un investissement pour favoriser le séjour de groupes sur l'île, afin de développer par exemple, une offre à destination de classes de mer (source : entretiens moniteurs kayak, récoltants d'algues). Sur l'île de Sein, le thème de l'ouverture d'une possibilité de camping était récurrent au moment de l'enquête, le centre nautique a depuis investi dans un terrain privé d'une cinquantaine de m² pour y permettre le camping pour des petits groupes. Sur l'île de Sein, les locaux du phare offrent également des opportunités pour de l'hébergement collectif : ils sont actuellement au centre d'une discussion entre la municipalité et le Conservatoire du Littoral (nous y reviendrons).

La question de la famille et de l'école

Vivre sur une île pose la condition d'y trouver ou d'y créer une activité, mais il faut aussi pouvoir y faire vivre sa famille éventuellement : trouver un emploi pour soi, un emploi pour le conjoint. Pour des raisons de

⁴⁵ Il faudrait, dans le cadre d'une recherche portant spécifiquement sur ce sujet, réaliser un recensement systématique du nombre de chambres en hôtel, en ajoutant les chambres disponibles chez des particuliers proposant des chambres d'hôtes.

possibilités d'emplois ou en raison du choix d'école pour les enfants, plusieurs familles doivent vivre séparément, entre l'île et le continent : *« Je suis "célibataire géographique" ! C'est-à-dire que ma femme et mes enfants sont sur le continent et moi ici. C'est comme ça parce que moi je voulais rester sur l'île, mais c'est quand même mieux que les enfants aillent à l'école sur le continent »* (employé de mairie). On peut mentionner l'exemple d'un jeune actif qui a cessé son activité pour rejoindre sa famille sur le continent, sa famille ne souhaitant pas s'installer sur l'île où il travaillait. Il est en effet difficile que les professions des deux parties d'un couple soient compatibles avec l'insularité : il faut donc se trouver un travail pour soi, il faut aussi que le conjoint parvienne à se trouver un travail sur l'île (et que la vie sur l'île convienne à toute la famille).

La question du nombre d'enfants à l'école est aussi un facteur important dans la décision de vivre sur l'île ou de faire migrer la famille sur le continent. En effet le nombre d'enfants par cycle scolaire atteint régulièrement des seuils critiques sur les petites îles : quatre enfants au primaire de l'île de Molène, trois au collège ; cinq enfants au primaire de l'île de Sein et en 2017, le collège de l'île de Sein a dû être temporairement mis en sommeil, faute d'élèves. Le faible nombre d'enfants à l'école est un facteur de départ de l'île, comme en témoigne cette mère de famille qui a pris la décision difficile de quitter l'île pour élever ses enfants sur le continent : *« Certains îliens ont mal vécu notre départ, il a fallu faire face aux jugements. Mais je souhaitais vraiment que mes enfants aient le choix, de leurs amis, de leur futur. »* (Habitante, insulaire). Un couple de jeunes parents évoque les dilemmes de cette question *« Est-ce qu'on mettrait notre enfant tout seul à l'école ? Et en même temps, si tu ne mets pas ton enfant à l'école il n'y a plus d'école. S'il n'y a plus d'école, il n'y a plus personne qui arrive sur l'île et paf ! L'île devient une maison de retraite. »* (Couple de parents, insulaires). Deux parents évoquent un scénario positif pour finir : *« D'un autre côté si des gens arrivent avec des enfants ça peut aller vite, parce que s'ils arrivent avec des enfants c'est bon ça relance le truc, ils créent un emploi... »* (Couple de jeunes parents). Les petites îles vivent à ce sujet, un moment critique.

La précarité socio-économique

Au-delà de la description d'un cadre de vie à la fois environnemental et social décrit par les habitants en (3.1.1), il convient de ne pas idéaliser le contexte socio-économique des îles de l'Iroise et de prendre en compte l'existence de difficultés socio-économiques décrites par les enquêtes concernant une part de la population. Ces difficultés semblent cohabiter avec les atouts de la vie insulaire précédemment décrits, et peuvent constituer des éléments de contexte contraignants pour le développement des initiatives, tant individuelles que collectives. En effet, la précarité peut représenter une contrainte pour le développement de projets et d'entreprises dans la mesure où elle représente un frein à l'investissement (Dejardin, 2010; Gasse, 2003), par ailleurs la précarité a un lien avec le niveau de compétences, qui est également corrélé avec la capacité d'initiative sur un territoire (Gasse, 2003; Gerbaux, 1997).

La précarité peut être définie comme « *une situation d'instabilité, un état d'insécurité (...), elle entraîne pour l'individu une difficulté ou une impossibilité à se projeter dans le moyen ou le long terme, d'un point de vue financier, mais aussi dans ses activités professionnelles ou relationnelles. On peut l'associer à la marginalité, qui en serait la conséquence, et qui renvoie quant à elle à l'isolement, au manque d'influence, donc à une situation sociale et spatiale de domination voire de disqualification* » (Hochedez & Mialocq, 2015). On trouve dans cette définition de la précarité, une de ses conséquences possibles qui est l'incapacité de se projeter, c'est-à-dire entre autres, de s'investir sur un territoire. Les auteurs qui décrivent la précarité en milieu rural signalent par ailleurs qu'une « *marginalité subie* » peut coexister avec une « *marginalité choisie* », et qu'il faut distinguer la précarité d'une certaine « *sobriété réfléchie et choisie* » (Hochedez & Mialocq, 2015), à laquelle pourrait s'apparenter la description du genre de vie réalisée en (3.1.1). Ainsi (Pagès, 2015), mentionne que la campagne est à la fois le lieu de migration de personnes qui ont choisi de « *vivre autrement* », à la fois le lieu de repli pour des personnes en situation d'échec personnel. Il n'est donc pas paradoxal de décrire ces aspects après avoir mentionné l'aspect attractif que peut constituer un genre de vie caractérisé par une simplicité matérielle, une proximité géographique et sociale : les deux situations peuvent cohabiter.

Les données statistiques qui permettraient d'objectiver la précarité sur les territoires de l'étude sont limitées : les communes des îles de l'Iroise sont absentes des fichiers statistiques existants sur les indicateurs à l'échelle communale (Bases de données Filosofi : fichier localisé social et fiscal).

Le niveau de revenus est un indicateur utilisé par les pouvoirs publics pour mesurer la précarité (Hochedez & Mialocq, 2015) : bien que ces données soient indisponibles pour les territoires étudiés, nous avons montré (Tableau 18, p. 177) que les revenus imposables sont modestes sur les îles de l'Iroise par rapport à des communes littorales voisines et à d'autres îles. La caisse d'allocation familiale dénombre sur l'île de Sein, quinze allocataires du revenu de solidarité active (RSA équivalent à 559,74 euros en 2019), dix-neuf sur l'île de Molène et quatre-vingt-quatre sur l'île d'Ouessant : ce qui en pourcentage, représente 3 % de la population sur l'île de Sein, 5 % sur Molène et 6 % sur l'île d'Ouessant. Ces pourcentages sont relativement faibles par rapport aux communes auxquelles nous comparons les îles, les allocataires du RSA représentent 9 % de la population à Camaret, 10 % au Conquet et 13 % sur la commune de La Feuillée qui a une population totale approchant celle d'Ouessant. Mais nous devrions prendre en compte que la majorité des revenus modestes sur les îles sont des anciens marins ou des veuves de marins, qui perçoivent des pensions de retraite⁴⁶ ou des pensions d'invalidité de

⁴⁶ Les montants des retraites délivrés par l'ENIM sont très variables et dépendent d'un calcul par catégorie. Si on prend le cas de la pêche, un marin de 3^{ème} catégorie partant à la retraite à cinquante-cinq ans pour 37 années, gagnera 14 100 euros par an, 15 550 euros

l'ENIM (Établissement National des Invalides de la Marine, c'est l'établissement où sont inscrits tous les marins, à la pêche et au commerce, et qui constitue un régime spécial très particulier) : l'Enim ne délivre pas d'information statistique par communes.

L'emploi est un second critère pour mesurer la précarité. On peut voir (Tableau 19) que les personnes sans emploi représentent entre 10 et 20 % de la population des îles, ce qui est un chiffre conséquent, bien qu'à relativiser par rapport aux moyennes nationales et départementales.

Tableau 19 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015, statistiques Insee.

	Chômeurs	Autres inactifs	Total sans emploi	Actifs ayant un emploi	Retraités	Etudiants
Ile de Sein	7,4 %	3,7 %	11,1 %	57,4 %	27,8 %	3,7 %
Ile Molène	5,7 %	8 %	13,7 %	43,7 %	39,1 %	3,4 %
Ile d'Ouessant	9,6 %	8,9 %	18,5 %	58,7 %	18,6 %	4,2 %
Moyenne dpt.	9,2 %	7,4 %	16,6 %	63,2 %	9,7 %	10,4 %
Moyenne nat.	10,5 %	8,6 %	19,1 %	63,2 %	7,3 %	10,5 %

Le niveau de formation est un troisième critère dans la mesure où il permet l'accès à des compétences et à un capital social facilitants pour la vie professionnelle et sociale : dans le cadre de la création d'activité économique, il est considéré comme faisant partie des facteurs sociaux influençant la création d'entreprise (Gasse, 2003; Gerbaux, 1997). Une part importante des individus ayant terminé leur parcours scolaire (plus de quinze ans) sur les îles, n'ont pas de diplôme ou ont un niveau BEPC, brevet des collèges (42 % sur l'île de Sein, 51 % sur l'île de Molène, 35 % sur l'île d'Ouessant) (Tableau 20), la deuxième part la plus importante est celle des individus ayant un niveau CAP ou BEP (29 % pour l'île de Sein, 24 % pour l'île de Molène, 34 % pour l'île d'Ouessant).

Tableau 20 : Niveau de diplôme de la population des îles de l'Iroise en 2015. Statistiques Insee.

Commune	Effectifs / %	Pop 15 ans ou plus non scol. sans diplôme ou niveau BEPC, brevet des collèges, DNB en 2015	Pop 15 ans ou plus non scol. niveau CAP-BEP en 2015	Pop 15 ans ou plus non scol. niveau BAC en 2015	Pop 15 ans ou plus non scol. enseignement sup en 2015	Total de la Pop 15 ans ou plus non scolarisée en 2015
Île-de-Sein	Eff. 91 % 42 %	62 29 %	26 12 %	37 17 %	215 100 %	
Île-Molène	Eff. 65 % 51 %	31 24 %	11 9 %	20 15 %	127 100 %	
Ouessant	Eff. 269 % 35 %	262 34 %	95 12 %	136 18 %	762 100%	

par an pour une 4^{ème} catégorie, 16 600 euros par an pour un 5^{ème} et 17 170 euros par an pour une 6^{ème} catégorie.

Il est possible de questionner l'aspect déterminant de ces indicateurs. En effet, la précarité est un phénomène plus complexe que la pauvreté strictement monétaire. Ainsi : *« ces outils de connaissance [statistiques officielles] sont largement inadaptés pour rendre compte de l'ensemble des ressorts du phénomène, et ne permettent pas de considérer les précaires comme des acteurs du territoire et non comme de simples agents passifs soumis à des déterminismes socio spatiaux »* (Hochedez & Mialocq, 2015). Pour appréhender le phénomène, il semble indispensable de déplacer l'échelle d'observation au niveau micro, de s'intéresser aux personnes et à leurs situations individuelles (Hochedez & Mialocq, 2015; Pagès, 2015).

En effet, plutôt que de critères strictement économiques, les difficultés décrites par certains habitants enquêtés, semblent relever davantage de parcours de vie complexes, marqués par des carences sociales et des situations d'échec, d'isolement, qui ont été expérimentées par certains sur le continent avant de revenir sur l'île (source : entretiens). Ces aspects ne peuvent faire ici l'objet d'une étude approfondie, ils nécessiteraient l'acquisition de données complémentaires pour pouvoir mieux quantifier et qualifier le phénomène spécifique de précarité en milieu insulaire. Il constitue toutefois une dimension à prendre en compte dans le cadre du développement d'initiatives ou des politiques de développement sur les territoires concernés par la précarité (Pagès, 2015; Perrier-Cornet *et al.*, 1997), en l'occurrence sur les territoires insulaires de l'Iroise. Un exemple de témoignage issu d'une discussion sur l'échec de certaines initiatives associatives qui avaient vocation à animer le territoire, avec un habitant s'exprimant d'après son expérience personnelle du territoire : *« Petit à petit on se rend compte qu'il faut accepter un autre rythme avec la société [insulaire]. Si tu fais des grands trucs, des grands projets, avec des grandes ambitions et que tu veux tout faire tout de suite, des assos », des "machins" : les gens se recroquevillent sur eux-mêmes. Ça ne marche pas comme ça. Il faut prendre son temps ! S'occuper de soi-même, d'abord. Ensuite petit à petit, c'est avec le réseau, des uns et des autres, des amitiés, que les choses peuvent se faire. Il faut garder confiance. »* (Habitant, insulaire depuis quarante ans).

Au terme de cette section, nous pouvons analyser que les effets positifs précédemment analysés ont un double effet. D'une certaine manière, les forces du territoire constituent aussi des faiblesses. Les îles véhiculent un rêve, nous avons vu que c'est ce qui fonde l'attractivité du territoire pour les porteurs d'activités et de projets (à travers l'idée de qualité de vie), c'est aussi ce qui fonde l'attractivité pour les résidents secondaires et génère le phénomène de pression foncière. D'autre part les îles incarnent une fonction d'isolat par rapport au mode de vie du continent, une fonction de refuge (3.1.1), ce qui va aussi de pair avec des conditions démographiques et une problématique liée à l'emploi (emploi pour le conjoint, question de l'école), la fonction de refuge est aussi à associer à l'existence d'une précarité sur ces territoires. Ces caractéristiques des territoires, économiques, sociales et démographiques, représentent sinon des freins, au moins des éléments de contexte à prendre en compte pour le processus de développement local.

3.1.3. Les stratégies d'adaptation pour travailler en mer à partir des îles

Dans le développement qui précède, nous avons montré que les îles de l'Iroise étaient des territoires attractifs pour une certaine population et modelaient les aspirations vis-à-vis du développement futur. Les territoires insulaires présentent également des contraintes pour qui souhaite y vivre ou s'y installer. Nous allons maintenant voir qu'il existe des contraintes propres aux îles s'appliquant aux activités économiques en mer. Nous montrons comment les porteurs d'activité, en s'adaptant à ces contraintes de l'insularité et peuvent en faire un atout pour leur activité.

Adaptation des professionnels à l'Iroise : diversité et polyvalence

Les eaux accessibles au départ des îles sont des zones difficiles à naviguer en Iroise : les abords des îles sont rocheux et parsemés d'écueils, avec de nombreuses pointes de roches émergentes à la surface de l'eau, et les courants du Fromveur et du Raz de Sein sont très puissants (Figure 69). Pour ceux dont l'activité nécessite un navire, il leur faut impérativement adapter le choix du navire, de manière à ce qu'il soit en mesure d'évoluer dans ces conditions. La dangerosité des eaux de l'Iroise impressionne encore certains marins parmi les plus aguerris des îles, pour qui cette contrainte représente le quotidien :

« Ce n'est pas marrant de pêcher ici franchement... La houle qu'on a ici en permanence !!! Ici pour un rien, tu as quinze [nœuds] de vent : tout de suite tu auras un gros clapot, de la houle c'est... ah non c'est terrible. Ici il y a beaucoup de cailloux, mais il y a beaucoup de fond aussi ! Et tu as le courant au pied des falaises donc ton matériel, tes casiers, si tu veux les mettre à l'abri, si tu n'es pas à la marée : tous tes ballons sont en dessous ⁴⁷!! Et si tu mets des trop gros ballons pour qu'ils restent en surface, les courants embarquent ton matériel !! Tout ça, c'est des réglages et c'est pas du tout facile !! » (Pêcheur, Ouessant).

« On regarde sur l'eau, quand on pose les filets ! Quand on est à Ouessant, le courant est tellement vif que quand tu commences à filer à l'égal, tu vas dans ce sens, là tu vois que la mer monte toujours, et plus loin le courant est déjà descendant ! Et là d'après la couleur de l'eau, nous on le voit ! Le courant arrive : l'eau est beaucoup plus sombre, ça frise. Et là il faut s'arrêter hein, parce qu'il vient tellement vite, que si tu continues, le filet va chasser ou se retourner. Donc déjà il faut avoir l'œil dessus de loin ! Parce que le courant tu sais qu'il va venir taper ton filet. Et il faut que ton filet soit au fond, avant que le courant lui tombe dessus ! Sinon le filet tourne, ou il casse. Donc il faut savoir tout ça ! » (Ancien pêcheur molénais)

Les pêcheurs des îles sont limités dans le nombre de jours de pêche par les contraintes climatiques. Mais à travers le discours de ces pêcheurs, on peut percevoir une grande précision dans la technique, qui s'est affûtée au contact d'éléments naturels particulièrement contraignants. Le sens

⁴⁷ Les « ballons » désignent les bouées de filet. Ils passent « en dessous » de la surface de l'eau, du fait de la force des courants, si le pêcheur arrive trop tard par rapport à la marée (qui génère plus de courants au milieu d'un cycle de marée).

de l'observation s'est aiguisé et la connaissance profonde des lieux est une nécessité. Il s'agit d'une forme d'adaptation face aux contraintes météorologiques.

En ce qui concerne l'aquaculture, l'environnement de l'Iroise présente aussi des contraintes naturelles, notamment climatiques (« *La semaine dernière [mon associée] est arrivée sur le parc de nuit, elle ne trouvait plus le parc [ostréicole] ! Il avait été retourné par la tempête. Les tables [tables à huîtres] étaient retournées, certaines cassées.* »), mais aussi spatiale : une contrainte spécifique aux îles pour les cultures en mer est le manque d'espace abrité. Un espace adéquat pour une concession nécessite de réunir plusieurs paramètres : une zone d'abri (vraiment bien protégée des houles du large), découvrant à marée basse (dans le cas des cultures sur estran et non sur filières), une bonne qualité d'eau, et l'absence d'espèces à protéger sur le fond, sur le périmètre de la concession (comme le maërl, les herbiers). Or, ces paramètres sont difficiles à combiner : il y a peu de zones d'abri, et celles-ci sont généralement le lieu d'un dépôt de maërl.

Dans un cas particulier, les zones de fort courant sont une ressource en soi : c'est le cas de l'entreprise Sabella qui exploite l'énergie des courants pour la production d'électricité d'origine hydrolienne. À ce titre, l'Iroise est une zone propice : « *Aujourd'hui l'hydrolien est dirigé au niveau de son développement commercial par la ressource, il n'y a pas de ressource hydrolienne partout dans le monde, ce sont des spots : les deux gros gisements en France sont le Raz Blanchard et le passage du Fromveur.* » (Responsable du développement commercial de l'entreprise Sabella).

La mer d'Iroise est donc un contexte particulier, riche (comme exposé en Chapitre 2 (0)), mais rude, auquel les professionnels doivent s'adapter. Il faut aussi rappeler que le contexte économique lié aux ressources n'est plus le même que dans le passé en Iroise : nous avons expliqué en chapitre 1 (1 1.1) que l'épuisement des ressources en langoustes et homards avait été corrélé à un exode rural (des îles vers le continent) et à une évolution de la vie économique des îles, d'un mode de vie traditionnel s'appuyant sur une économie des ressources de la mer, à un mode de vie « moderne » s'appuyant sur une économie résidentielle et touristique.

Face à ce contexte, naturel et économique, de l'Iroise, les professions maritimes se sont adaptées. D'abord, les professionnels de la mer ne sont

Figure 69 : Une mer blanche d'écume, pointe de Pern à Ouessant. À l'horizon, le phare de Nividic. Source : MT, novembre 2017.



plus uniquement des pêcheurs. Les activités maritimes se sont diversifiées : nous en avons ici dressé la liste par île, du nord au sud.

Sur l'île d'Ouessant, des cent-cinquante pêcheurs au XIX^{ème} siècle, il reste deux armements dont l'activité principale est la pêche. Le premier armement comprend deux navires (Figure 70), et deux frères pêcheurs, dont l'un est le patron. Ils sont équipés pour le filet, le casier, la ligne et la drague pour la coquille Saint-Jacques. Ils sont polyvalents tout en restant dans le domaine de la pêche, leur modèle économique repose aussi nous le verrons, sur une valorisation importante de leurs produits en direct sur l'île. Le second armement est un navire, avec deux pêcheurs qui sont un couple pratiquant la ligne. Leur modèle économique est très polyvalent : la femme du couple assure à bord l'activité de « pécaturisme » (embarquement de touristes à bord), à terre elle assure la vente directe des produits de la pêche, elle a également une activité complémentaire de compteuse auprès du public touristique, sur l'histoire de l'île, ses phares et ses légendes. L'homme du couple est pêcheur, à la ligne uniquement, non originaire de l'île.

Une entreprise a été créée en 2008 par un scaphandrier. Il pratique l'entretien des mouillages, le renflouement des navires-épaves, les travaux sous-marins de soudure, câblage, notamment pour l'hydrolienne Sabella. Son activité secondaire est la pêche à l'ormeau en plongée, qu'il ne pratique pas tous les ans, mais il conserve la licence afin d'avoir une possibilité de se diversifier. Il emploie une à trois personnes (selon saison et année).

La mairie entretient l'activité d'un centre nautique (Figure 70), deux personnes sont employées, pour l'apprentissage à la navigation des publics touristiques et des écoliers de l'île, de mai à octobre. Joutant le centre nautique, l'association du centre de plongée propose des plongées aux publics touristiques de mai à novembre. Il ne s'agit donc pas d'activités entrepreneuriales, mais bien d'activités maritimes qui génèrent des emplois sur l'île.

Enfin Algues et Mer est une entreprise de fabrication d'extraits d'algues à destination des filières agroalimentaires et cosmétiques, elle existe depuis 1994 et emploie six salariés sur l'île d'Ouessant. Le siège de l'entreprise est à Paris. Son modèle économique repose sur l'exportation de ses extraits d'algues vers l'industrie alimentaire et cosmétique, en France et à l'étranger (Canada, États-Unis, Chine).



Figure 70 : Des professionnels de la mer sur Ouessant : pêcheur polyvalent, centre nautique. Source : M. T., et M. Guingot.

Figure 71 : A gauche : la ferme insulaire de Quéménès, avril 2017. A droite, récoltant d'algues de rives sur l'île de Molène, décembre 2016.

Source : M. T., Quéménès avril 2017, Molène décembre 2016.



Sur l'île de Molène, des cent-quatre-vingt-un pêcheurs en 1925, puis quarante-six en 1979 (Leblic, 2007), il restait quatre navires armés à la pêche en 2016 et aujourd'hui en 2019, il en reste trois. Le plus gros navire est un fileyeur d'une dizaine de mètres, il s'agit d'une affaire familiale : le père de famille était l'ancien patron de l'armement, aujourd'hui son fils aîné est patron à bord et emploie son frère et son cousin comme matelots. Ils ciblent le homard et la langouste au casier, au filet la lotte et des espèces diverses. Les deux matelots de ce navire ont une seconde activité sur un autre armement : en vive-eau, lorsqu'ils ne sont pas en mer sur le fileyeur, ils pratiquent la pêche des ormeaux en plongée sur un navire de moins de douze mètres.

Un pêcheur pratique seul la pêche au homard avec 180 casiers sur un bateau en bois de cinq mètres cinquante, équipé d'un vire-casier et d'un moteur de 20 chevaux (Figure 71).

Jusqu'à 2017, un pêcheur pratiquait seul le filet et la drague à coquille Saint-Jacques sur un bateau de dix mètres cinquante, il a été enquêté en 2016 et a depuis cessé son activité : il est employé sur le navire à passager de la Penn Ar Bed.

Sur l'estran de l'archipel de Molène, les algues sont exploitées par trois entreprises de récoltants. Sur les trois, une seule n'exerce que cette activité : il s'agit d'un couple, ils possèdent une cabane de récoltant sur le Ledenez de Molène où ils sont présents de manière sporadique, ils récoltent les algues à partir d'un bateau autour des îlots de l'archipel. Les deux autres entreprises sont en pluriactivité : sur l'île de Quéménès, un couple d'associés (Figure 71) pratique l'agriculture de pommes de terre, une activité de chambre d'hôtes, l'élevage d'agneaux, la récolte des algues de rives et la production d'algues sur filières. La ferme installée sur l'île de Quéménès depuis 2007 fait suite à un appel à projets du Conservatoire du Littoral qui est propriétaire de l'île et du bâti. Les premiers exploitants de la ferme ont été enquêtés en 2016, ils ont quitté l'île en 2017 et depuis, un nouveau couple s'est installé dans la ferme au début de l'année 2018. Enfin un récoltant d'algues de rives (Figure 71) qui habite l'île de Molène a aussi trois autres activités : une activité de bateau-taxi, il propose des excursions en mer et pratique la pêche professionnelle à la ligne.

Des activités liées au tourisme sont aussi présentes sur l'île de Molène. Un moniteur de centre nautique propose la location de kayaks et des sorties



Figure 72 : A gauche : Navire Le Patience, ligneur, (le patron est en arrière plan), part en mer. Source : M. T., mai 2017.

A Droite : le directeur du centre nautique de l'île de Sein emmène des touristes en promenade dans la chaussée de Sein. Source : M. T., Mai 2017.

découvertes dans l'archipel : en autoentrepreneur dans les premiers temps de son activité, il exerce maintenant en tant qu'associatif. Depuis que les « refuges de mer » ont été inaugurés en 2018 sur le Ledenez de Molène, un employé de mairie se charge de l'accueil du public de plaisanciers (kayakistes, plaisanciers à la voile) de passage sur l'île.

Sur l'île de Sein enfin, rappelons que le maximum du nombre de pêcheurs a été atteint en 1936 avec 361 professionnels, en 1980 il en restait 94. En 2016 il en restait quatre et depuis que l'un d'eux a pris sa retraite et cessé son activité il en reste trois, dont un est à la retraite et poursuit son activité professionnelle. Ils sont tous ligneurs, ciblent le bar et le lieu, et pratiquent sur des navires d'une dizaine de mètres, dans le raz de Sein et la Chaussée de Sein. Deux des pêcheurs restants pratiquent aussi le filet et le casier, et l'un avait aussi pour projet d'embarquer des publics touristiques en « pescatourisme » au moment de l'enquête. Mis à part ces pêcheurs résidants sur l'île, il y a aussi deux navires d'Audierne dont les patrons ont des attaches sur l'île, qui utilisent l'île comme base avancée pour se rendre sur leurs zones de pêche durant l'été. Ils ont des attaches familiales sur l'île de Sein et disposent donc de possibilités de logement sur l'île.

Depuis 2016, un couple d'ostréiculteurs s'est installé sur l'île de Sein, ils font l'affinage de leurs huîtres (au moins un mois) sur l'île : les huîtres réalisent une partie de leur cycle de croissance sur une seconde exploitation qu'ils possèdent à Riec-sur-Belon d'où ils les importent, ils ont donc une activité multisites. Ils se sont aussi diversifiés dans d'autres espèces : palourdes, bigorneaux, ils ont aussi essayé les moules pendant un temps, et depuis 2018 ils élèvent des oursins en bassins. Nous verrons que leur stratégie de commercialisation est également variée.

Depuis 2015, le directeur et fondateur de l'association Ile de Sein Nautisme propose des sorties en kayak de mer autour de l'île de Sein et dans la Chaussée de l'île de Sein. Son modèle économique repose essentiellement sur la clientèle touristique et estivale, mais le centre est ouvert à l'année et l'hiver, les scolaires et les locaux abonnés au centre sortent en mer quand le temps le permet. Il propose également d'autres activités : visite guidée de l'île à pied, tir à l'arc, paddle, kayak-polo pour les groupes de scolaires.

À travers la description de l'ensemble de ces activités maritimes sur les îles de l'Iroise, nous pouvons faire plusieurs constats. Comme nous l'avions annoncé en préambule, les professions liées à la mer sont maintenant plus diversifiées que par le passé. Par ailleurs la majorité des entreprises observées exercent plusieurs activités, en parallèle ou simultanément dans l'année. Cette polyvalence correspond à une stratégie en réponse à différentes contraintes, liées soit au climat, à la saisonnalité du tourisme ou au contexte de ressources halieutiques moins abondantes ou variables dans l'année. Face à ce contexte, les professionnels affirment cette polyvalence : *« L'entreprise repose sur plusieurs piliers. Si un des piliers se porte moins bien une année, l'activité peut continuer sur les autres piliers. »* (Entrepreneurs de Quéménès). Ainsi lorsque leur production de pommes de terre a été ravagée par les lapins une année, ils ont pu se reposer sur l'activité de chambre d'hôtes, la vente des agneaux et la production d'algues sur filière qu'ils venaient de commencer. De la même manière pour les ostréiculteurs de l'île de Sein, la production d'ormeaux est un moyen de renforcer leur modèle économique.

L'ensemble de ces activités maritimes est synthétisé dans le tableau (Tableau 21), qui représente de manière synthétique la diversité des activités exercées, par île, tout en montrant la polyvalence des activités exercées par une personne. Ainsi la polyvalence représente une stratégie d'adaptation, comme dans d'autres milieux ruraux (Gerbaux, 1997).

Tableau 21 : Les professionnels de la mer sur les îles de l'Iroise et leurs activités économiques. Réalisation : M. T.

La lecture de ce tableau procède par unité économique (entreprise, armement ou association). Une entreprise peut reposer sur une plusieurs personnes, dont des salariés (👤+). Une entreprise peut exercer une ou plusieurs activités (✔).

	Ouessant								Molène								Q u é m é n è s	île de Sein								Total Nombre de personnes exerçant l'activité
Entreprise comptant une ou plusieurs personnes	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	+	+	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	👤 👤	
Pêcheur	2	2							1	1	1	3						1	1	1	1					14
Ligneur	✔	✔									✔							✔	✔	✔	✔					
Caseyeur	✔								✔			✔							✔							
Fileyeur	✔									✔		✔														
Coquillard (Saint-J.)	✔									✔																
Activités sous- marines en plongée			1									2														3
Pêcheur en plongée (ormeaux)			✔									✔														
Scaphandrier			✔																							
Conchyliculteur																						2				2
Huîtres																							✔			
Autres coquillages																							✔			
Récoltant d'algues						2					1		2				2									7
Indépendant											✔		✔				✔									
Employé d'entreprise						✔																				
Tourisme et découverte milieu marin		1		1	1						1			1	1		1						1			8
Centre nautique (association)															✔								✔			
Centre nautique (employés mairie)				✔																						
Centre de plongée (association)					✔																					
Accueil refuges de mer (employé de mairie)															✔											
Comptreuse		✔																								
Pescatourisme		✔																								
Bateau-taxi											✔															
Chambre d'hôtes																	✔									
Autre activité complémentaire																										
Agriculture																	✔									
Élevage																	✔									
Entreprises employant plusieurs personnes						1	1																			*
Entreprise d'extraits d'algues						✔																				6 salariés Ouessant
Entreprise hydrolienne Sabella							✔																			Une dizaine

L'éloignement du continent, une contrainte et un atout

Tout d'abord, l'éloignement du continent n'est pas qu'une contrainte pour les activités maritimes, il représente sous certains aspects, un atout.

L'île est un atout pour la pêche parce qu'elle situe les pêcheurs à proximité des zones de pêche (Brigand, 2002), les eaux poissonneuses se situant généralement aux abords des îles ou plus au large. Pour les pêcheurs des îles, cela induit un temps de route de pêche inférieur à ceux qui viennent du continent, donc un poste à gasoil moins coûteux, plus de temps à passer sur les lieux de pêche et aussi moins de fatigue. Des professionnels de Molène et Ouessant estiment un rapport de « *un à trois* » dans la consommation de gasoil par rapport à ceux qui partent du continent. Dans le cas de l'île de Sein, la forme de l'île (orientée ouest-nord-ouest/est-sud-est) permet de faire des sorties par mauvais temps, du côté abrité de l'île, ce qui confère un avantage aux navires de l'île de Sein par rapport à ceux du continent qui par mauvais temps, se trouvent exposés en traversant le raz de Sein, sur la route de pêche entre Audierne et l'île de Sein. Deux armements en provenance d'Audierne, utilisent d'ailleurs l'île de Sein comme base avancée, à la belle saison : ils demeurent sur l'île une nuit ou deux pour rester à proximité des lieux de pêche, puis ils rentrent à Audierne pour aller à la criée. Cette organisation impose de disposer d'un logement sur l'île : ces professionnels sont originaires de l'île et y ont une maison familiale (source : entretiens).

Ensuite, l'éloignement au continent peut avoir, dans une certaine mesure, un effet de préservation des ressources. Selon les pêcheurs et les récoltants d'algues des îles d'Ouessant et de Molène, les zones à l'ouest et au nord des îles, éloignées des ports du continent font l'objet d'une moindre pression de pêche et de récolte par les pêcheurs et récoltants d'algues continentaux : « *Il n'y a pas trop de monde qui vient travailler par ici ! Ah non, ça freine hein !! Ceux qui viennent ici en explorateur y laissent des billes !* » (Pêcheur ouessantin). Et pour un récoltant d'algues : « *On travaille sur tout le plateau molénaï. Mais on est plus sur la partie nord, parce qu'on est les seuls à le faire, c'est la partie la plus dangereuse donc il n'y a personne qui vient* » (Récoltant d'algues). L'éloignement, la connaissance particulière qu'il faut avoir de ces zones pour y naviguer, et le choix du navire qui est fait par les professionnels des îles pour pouvoir y naviguer (du fait de leur proximité à ces zones) pourraient alors conférer aux pêcheurs des îles une certaine exclusivité dans l'exploitation de ces zones certes dangereuses, mais aussi très productives en poissons et en algues.

Concernant les activités aquacoles et de récolte des algues, l'environnement des îles présente l'avantage d'une eau de relativement bonne qualité, en raison de l'éloignement des bassins versants d'où proviennent les pollutions anthropiques. C'est ce qui permet aux ostréiculteurs de l'île de Sein d'affiner leurs huîtres en pleine eau (ils estiment que leurs mortalités sont de 50 % contre 90 % concernant des producteurs continentaux avec lesquels ils sont en contact), c'est ce qui

permet par ailleurs à l'entreprise Algues et Mer d'obtenir une certification biologique pour les extraits d'algues qu'elle produit. Un troisième témoignage de cette meilleure qualité de l'eau, est celui d'une moindre contamination des coquilles Saint-Jacques aux abords d'Ouessant par rapport aux niveaux de contamination de la rade de Brest (source : entretien pêcheur coquiller).

L'éloignement des îles implique par ailleurs, un éloignement des centralités du marché, qui a deux conséquences pour les activités maritimes.

La première conséquence, positive, est l'absence de concurrence. Sur le continent par exemple, il n'est pas rare qu'un centre nautique se trouve à moins de quelques kilomètres d'un autre centre nautique et doive aligner ses prix. Ce n'est pas le cas pour les centres nautiques des îles, qui sont seuls sur leur territoire à proposer ce service. Les ostréiculteurs affirment aussi bénéficier de cet avantage. Pour l'entreprise Sabella, la stratégie de développement commercial vise des territoires isolés : l'île d'Ouessant est une zone isolée au sens électrique puisqu'aucun câble ne la relie au continent, l'offre de Sabella en énergies marines renouvelables est alors compétitive du point de vue de l'image et des tarifs, par rapport à des groupes électrogènes coûteux en fioul. Ainsi : « *la stratégie de marché à moyen terme et à court terme, c'est de s'intéresser aux zones isolées à travers le monde, au sens électrique du terme, donc aux "îles électriques"* » (responsable du développement commercial de Sabella). Cet atout lié à l'absence de concurrence n'est pas spécifiquement lié aux activités maritimes et concerne l'ensemble des activités entrepreneuriales sur les îles du Ponant (Lavialle, 2013).

La seconde conséquence, *a priori* négative, est l'éloignement de la clientèle ou des réseaux de commercialisation, par l'étendue d'eau qui sépare la marchandise de toute destination. Il n'existe pas de producteur primaire écoulant la totalité de ses produits sur les îles de l'Iroise : il est nécessaire de les acheminer vers le marché par le transport. Par bateau ou par avion, ce transport représente un coût pour l'ensemble des producteurs, hors mis pour les pêcheurs : en Iroise le coût des produits de la pêche est porté par la collectivité, ce qui n'est pas le cas des autres îles du Ponant. Les ostréiculteurs (qui font faire un aller-retour aux huîtres en provenance de Riec-sur-Belon pour l'île de Sein, puis de l'île de Sein vers les points de distribution) sont également parvenus à négocier un tarif spécial pour leurs produits.

Au-delà du coût financier, le transport représente une contrainte en termes organisationnels. L'enjeu pour les producteurs de produits de la mer est de garantir la meilleure fraîcheur possible malgré cette distance au marché. La stratégie la plus commune est le stockage des crustacés en viviers (Figure 73) et le glaçage du poisson. Les pêcheurs de l'île de Sein, qui sont en majorité ligneurs, préfèrent faire le trajet par leurs propres moyens jusqu'à la criée d'Audierne (1h de trajet). Les pêcheurs de l'île

Figure 73 : Grands viviers dans lesquels les pêcheurs de l'île de Molène conservent une partie des crustacés nobles, homards et langoustes, le plus longtemps possible dans de grands viviers jusqu'à la vente de Noël, où les crustacés très prisés en période de fête sont mieux vendus.

Source : MT, avril 2017.



Molène et Ouessant envoient à la criée de Brest (1h30 à 2h) par le bateau transporteur de passager, équipé de containers isothermes. Ce qui implique entre deux et trois manutentions en plus du temps de pêche : les crustacés et les ormeaux vont du bateau au vivier, du vivier aux caisses de criées, des caisses de criée aux containers du bateau transporteur ; et les caisses de poissons vont du bateau à la glacière, de la glacière vers les containers. Finalement, l'effet de proximité de l'île décrit plus haut s'en trouve un peu pondéré : est-il réellement rentable de faire la pêche à partir de l'île ? « *Pas forcément* » répond un pêcheur : « *On consomme quand même moins en carburant, on n'a pas de véhicule, on est sur zone, donc en carburant c'est rentable, mais en temps, ce n'est pas vraiment rentable parce qu'ici il reste des heures une fois qu'on est arrivés au port* » (Pêcheur insulaire).

Il y a ensuite des jours particuliers pour le transport des marchandises par la Penn Ar Bed : certains jours, le bateau ne va que jusqu'au Conquet, certains jours aussi, le bateau ne « passe pas », parce que la météo est trop contraignante. Chaque producteur a connu la situation où il devait tout remettre à l'eau parce que le bateau n'avait pas pu, pour x raisons, prendre en charge sa cargaison. Une fois sur le navire de la Penn Ar Bed, les produits voyagent tous seuls en quelque sorte, sans leur propriétaire : « *on est plus là pour surveiller* ». Ils sont livrés à la criée de Brest, qui doit récupérer les produits sur le quai. Mais quand le bateau du soir arrive à destination, la criée est souvent fermée. Le stockage et la vente attendent alors jusqu'au lendemain matin, et les pêcheurs des îles se trouvent finalement désavantagés dans la vente.

La distance au marché représente un atout du point de vue de la concurrence, mais semble présenter une contrainte du point de vue de la distance au marché. Nous allons voir quelles stratégies les professionnels de la mer développent face à cette contrainte.

Adaptations à l'éloignement du marché par les stratégies de valorisation

Sur les îles de l'Iroise, deux stratégies semblent adoptées par les professionnels de la mer pour valoriser leurs produits en tenant compte de la distance aux centralités du marché et des surcoûts induits : la première leur permettant d'écouler des volumes importants de leur production et dont la valorisation est moindre, une seconde leur permettant une meilleure valorisation sur des volumes moins importants. Nous allons voir que les deux stratégies sont généralement complémentaires.

Tous les pêcheurs écoulent au moins une partie de leur production par les criées. Les pêcheurs de Molène et Ouessant considèrent que leurs produits sont mal valorisés à la criée de Brest. C'est une des raisons qui les pousse à adopter la deuxième stratégie en diversifiant leurs canaux de commercialisation. À l'île de Sein, les ligneurs considèrent que leur production est bien valorisée en criée, ce qui peut expliquer en partie qu'ils se contentent de ce canal de commercialisation.

Pour les récoltants d'algues et ostréiculteurs, le canal de distribution qui permet d'écouler de grandes quantités est la vente à des commerçants sur le continent : vers les poissonneries, les grandes et moyennes surfaces (GMS) et des boutiques de vente au détail. Ce canal de distribution nécessite une organisation : les ostréiculteurs de l'île de Sein effectuent eux-mêmes la livraison des commerçants sur le continent dans tout le Finistère. Les récoltants d'algues de rive quant à eux, envoient tout ou partie de leur production aux industriels transformateurs d'algues sur le continent, situés à Plouguerneau et Roscoff (les transformateurs envoient des camions à Lanildut). Ce mode de commercialisation permet, comme la criée pour les pêcheurs, d'écouler dans le système de distribution une grande partie de la production, la valorisation est certes moindre que dans l'option des circuits courts, mais cette stratégie offre l'avantage de la simplicité : tout est envoyé d'un coup, il n'y a pas à faire de détail.

La deuxième stratégie consiste à mieux valoriser la production sur des volumes moindres, parce que ces canaux ne permettent pas d'écouler en grande quantité. Il existe alors deux options : la valorisation sur l'île, la valorisation vers le continent.

Cinq producteurs pratiquent la vente directe sur l'île, du producteur au consommateur : sur le quai et à domicile pour les ostréiculteurs, à la table de la chambre d'hôtes dans le cas des producteurs de Quéménès (algues et pommes de terre), dans un local de vente directe par les pêcheurs des îles de Molène et des ligneurs de l'île d'Ouessant, par la distribution sur commande dans le cas des pêcheurs à Ouessant.

La vente directe sur l'île est perçue comme contraignante à mettre en place pour la majorité des professionnels : elle représente une charge de

Figure 74 : À Ouessant le couple de pêcheurs ayant commercialisé l'activité de pêche il y a douze ans commercialise les produits de la pêche dans un local qui leur est loué par la mairie, du 1^{er} avril au 30 janvier. La vente directe est un investissement en temps qui s'ajoute à celui de la pêche.
Source : MT, juin 2017.



travail en plus du temps passé en mer, c'est une organisation particulière, c'est aussi « *un autre métier* » pour certains. Un pêcheur de l'île de Sein explique qu'il a essayé, certains étés, de vendre son poisson sur le quai : « *Mais j'avais déjà ma journée de mer, je passais des heures sur le quai, et après il fallait encore aller déposer le reste à la criée d'Audierne.* » (Pêcheur). Parmi les enquêtés, ceux qui pratiquent la vente directe sont, en effet, généralement en couple, associés d'une même entreprise, ou un membre de la famille s'occupe de la vente. Pour les producteurs qui exercent seuls, la vente directe semble une charge trop contraignante.

La vente directe des produits de la mer sur les îles doit, par ailleurs, se reposer sur la clientèle touristique, et elle ne fonctionne vraiment bien que sur les mois d'été qui sont les mois d'affluence touristique. L'ensemble des professionnels de la mer qui pratiquent la vente directe affirment qu'ils ne peuvent pas s'appuyer sur une clientèle locale : en hiver, la demande est insuffisante pour que la vente directe soit une opération rentable, en été, ils observent que les locaux s'approvisionnent en grande partie par la pêche de loisir. Un pêcheur de Molène estime le nombre de pêcheurs de loisirs à une cinquantaine, et les pêcheurs professionnels ouessantins ont décompté plus de cent-cinquante canots de pêche répartis sur les cales de l'île. Ils considèrent que la distribution par les pêcheurs de loisirs a un impact direct sur leurs propres ventes : « *A partir de mai, sur l'île, tout le monde est ravitaillé* » (Pêcheur, Molène), « *Il y en a une centaine qui pêchent très bien. Ils donnent à trois ou quatre personnes autour d'eux : ça fait 400 personnes ! On est 800 habitants, le compte est vite fait.* » (Pêcheur, Ouessant). Afin de mieux quantifier et qualifier ce phénomène de pêche de loisir (ou de pêche vivrière ?), une partie de l'enquête a porté sur la consommation en produits de la mer des habitants des îles de l'Iroise, dont les résultats seront exposés dans une partie consacrée au rapport des populations à la mer (3.2.1).

Six producteurs commercialisent leurs produits sur l'île, à travers un intermédiaire : les restaurants. Le maximum de distribution sur l'île est réalisé par un navire à Ouessant : il approvisionne quatre restaurants, avec la vente directe qu'il pratique en parallèle, le professionnel estime que cela représente 20 à 30 % de sa commercialisation. Pour les restaurants, l'approvisionnement en direct du pêcheur présente des avantages : le produit est de qualité, la clientèle est sensible à la provenance des produits.

Ce mode d'approvisionnement pose aussi quelques contraintes. Pour diverses raisons, les restaurateurs ne s'approvisionnent pas tous (ou pas systématiquement) auprès d'un producteur de l'île. D'une part, les arrivages ne correspondent pas toujours aux besoins des restaurateurs : en termes de quantité et de régularité d'approvisionnement (« *j'ai besoin de tant de lotte ce jour-là, le pêcheur me propose trois lottes et trente kilos de bar* »), en termes de tarifs (« *avec le coût de la traversée, si les visiteurs vont au restaurant, ils commandent rarement du homard ou des ormeaux. Si j'achète du homard au pêcheur, il risque de ne pas être vendu* »), en termes de préférences des consommateurs (« *on fait du thon albacore, pour les menus enfants, mais aussi pour avoir un poisson que les locaux n'ont pas l'habitude de manger* »), enfin pour une question de taille des produits : le restaurateur propose un homard ou un poisson entier dans son menu, avec un prix unique, mais les homards et les poissons qui proviennent directement du pêcheur, sans avoir été triés en criée... sont de taille variée (« *Si le homard est trop gros, je perds de l'argent sur le prix annoncé. Ça ne se fait pas de proposer un demi-homard. Il faut alors le cuisiner, mais c'est plus compliqué* »). Toutefois l'échange entre professionnel de l'île et les restaurateurs revêt aussi une valeur d'engagement vis-à-vis du territoire (« *Je trouve ça important que sur l'île on puisse manger du poisson de l'île.* »), et cela correspond aussi à une attente des consommateurs, identifiée par les restaurateurs (Figure 75).

La deuxième option est de commercialiser vers le continent en valorisant l'image de l'île pour améliorer la valeur ajoutée des produits. Les produits des îles bénéficient d'une image de qualité, comme le montre le résultat de l'enquête par questionnaire (Figure 77).

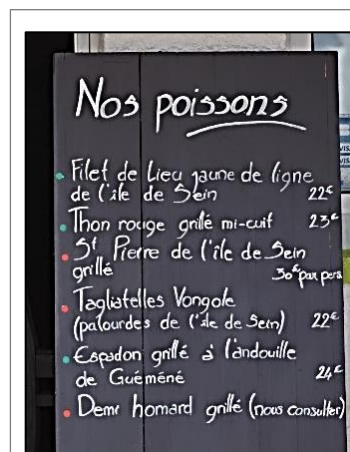


Figure 75 : Un restaurant valorise le poisson de l'île. Source : MT, île de Sein, mai 2017.



Figure 76 : La demande ne correspond pas toujours à l'offre. Il est écrit : moules de bouchot, six euros le kilo. Il n'y a pas de moules de bouchot sur les îles de l'Iroise. Source : M. T. février 2017.

Figure 77 : Influence de l'image de l'île sur la perception des produits par les publics touristiques.

139 questionnaires habitants, taux de réponse : 96,4 %

Sur l'île ou sur le continent, accorderiez-vous une importance à un label « produit dans les îles » ?

Non	Oui
10,1 %	86,3 %

La valorisation de l'image de l'île peut s'effectuer dans le cadre institutionnel à travers la production de labels ou de marques. Ainsi, les



Figure 78 : La marque Savoir-faire des îles du Ponant valorise les producteurs de biens et services sur les îles de l'ouest de la Manche et de l'Atlantique.

maires regroupés au sein de l'Association des îles du Ponant (AIP) ont souhaité (suite au programme scientifique ID-îles 1) valoriser les activités créatrices de biens, de services et d'emplois sur leurs îles, en créant une marque collective : Savoir-faire des îles du Ponant, qui a été inaugurée le 29 septembre 2017 (Figure 78).

Sur l'île de Molène, une démarche de valorisation des ormeaux a été menée par le Parc Naturel Marin d'Iroise en partenariat avec les pêcheurs professionnels d'ormeaux en plongée. Le label valorise à la fois l'espèce présente uniquement dans les eaux de l'Iroise, pêchée par très peu de professionnels (il existe moins de quinze licences en Bretagne⁴⁸), et la fois le territoire de l'île de Molène qui est associée à l'image positive et de rareté du produit. L'ormeau est un produit rare et très bien valorisé, y compris sans label. Mais pour le professionnel qui exploite les ormeaux, cette démarche menée conjointement avec le Parc Naturel Marin d'Iroise au moment de sa création correspondait à une symbolique de soutien mutuel, dans une période où il existait un enjeu d'acceptation autour du parc marin. Plus tard en 2014, le scaphandrier de l'île d'Ouessant s'est vu attribuer à son tour une licence pour la pêche en plongée à l'ormeau, ce qui pose la question de l'attribution individuelle ou collective du label.

Un professionnel a ainsi pris l'initiative de créer sa propre marque, avec sa propre étiquette : « poisson de ligne, pêché à l'île de Sein ». Adhérent à l'Association des ligneurs de Bretagne, ce pêcheur y voyait des inconvénients : le label demande un effort de manutention et un coût pour chaque étiquette. Certains peuvent trouver leur intérêt dans une démarche qui va au-delà du seul « étiquetage » : il s'agit d'un soutien à une association qui défend les intérêts de la profession. Ici la création de sa propre étiquette semble se limiter à un calcul coût-bénéfice, mais elle



Figure 79 : À droite : les pêcheurs d'ormeaux en plongée de l'île de Molène, retour de pêche. Source : M. T., décembre 2016.

En haut : Le label « ormeau de Molène ». Source : Parc Naturel Marin d'Iroise.



⁴⁸ Source : Comité régional des Pêches et des Élevages marins de Bretagne.

offre la possibilité au pêcheur de valoriser par lui-même son poisson de qualité à travers l'image de l'île. On peut s'interroger sur cette stratégie : certes ingénieuse, elle n'est sans doute pas assez répandue pour mettre en péril des démarches collectives comme celles de l'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne. Mais elle soulève la question de l'intérêt des démarches collectives par rapport aux démarches individuelles, et de la tendance des insulaires à se retrouver ou non dans ces démarches collectives.

L'intervention des médias renforce également l'image des îles. Les îles du Ponant dans leur ensemble, et les îles de l'Iroise en particulier, bénéficient d'une audience particulière dans les médias, et les îliens dans leur activité professionnelle, utilisent cette visibilité. Les émissions de télévision et de radio à thématique maritime étant récurrents sur les îles de l'Iroise, plusieurs professionnels de la mer — les ligneurs de l'île d'Ouessant, les agriculteurs-récoltants d'algues de l'île de Quéménès, les ostréiculteurs de l'île de Sein, l'association du centre nautique de l'île de Sein (IDSN), les pêcheurs d'ormeau de l'île de Molène — sont familiers des caméras et micros et ont pleinement intégré la médiatisation dans leur stratégie de valorisation.

Dans le cadre d'une commercialisation vers le continent par des canaux spécifiques, les professionnels peuvent ainsi valoriser leurs produits, soit par le label, soit par une distinction qu'ils affichent eux-mêmes sur leurs produits. Les entrepreneurs de l'île de Quéménès distribuent 80 % de leur production sous forme de paniers de la mer qu'ils envoient par la Poste vers des consommateurs de toute la France (vente directe vers le continent), ou dans des épiceries spécialisées du Finistère (les 20 % restants sont en vente directe sur l'île). La valeur ajoutée de leurs produits provient en partie du fait qu'elles sont « les pommes de terre de Quéménès », qui a été très médiatisée et véhicule le rêve de l'autonomie et de la Robinsonnade.

Trois professionnels — un couple de pêcheurs de bar de ligne, le pêcheur d'ormeaux d'Ouessant et les ostréiculteurs de l'île de Sein — commercialisent leurs produits à Paris, dans des salons ou à des restaurateurs. Les produits de la mer importés directement de Bretagne et qui plus est, des îles, bénéficient d'une telle image qu'à la vente, le coût du trajet est amorti. Le pêcheur d'ormeaux d'Ouessant pendant sa première année d'activité avait un scénario de vente original, il prenait lui-même l'avion avec ses ormeaux jusqu'à Paris. Les ligneurs d'Ouessant envoient aussi une partie de leur poisson par avion vers une AMAP (Association pour une meilleure agriculture paysanne) de Brest.

Trois professionnels commercialisent à des restaurants sur le continent en valorisant à la fois la rareté, la qualité et la provenance de leur produit : le restaurant le Crabe Marteau propose des ormeaux de Molène sur le port de Brest, un restaurant japonais de Brest utilise des crustacés de l'île

de Molène, les ostréiculteurs de l'île de Sein approvisionnent plusieurs restaurants de la côte bretonne.

Nous pouvons observer qu'il n'existe pas d'initiative de transformation des produits de la mer sur les îles. Dans le second chapitre du présent manuscrit, section (2.2.2), nous avons notamment étudié l'existence de sécheries à poisson sur les îles au 19^{ème} siècle. Au cours des enquêtes, nous nous sommes donc intéressée à cette technique de séchage ou de fumage du poisson pour connaître l'opinion des pêcheurs à ce sujet. Pour un producteur de produits de la mer (non pêcheur) : *« Il y a un fumoir à la pointe du Raz. S'il existait du poisson fumé de l'île de Sein, c'est certain, cela marcherait ! »* (Professionnel de la mer). Dans un commerce de l'île de Sein, du poisson fumé en provenance de ce fumoir est en effet commercialisé.

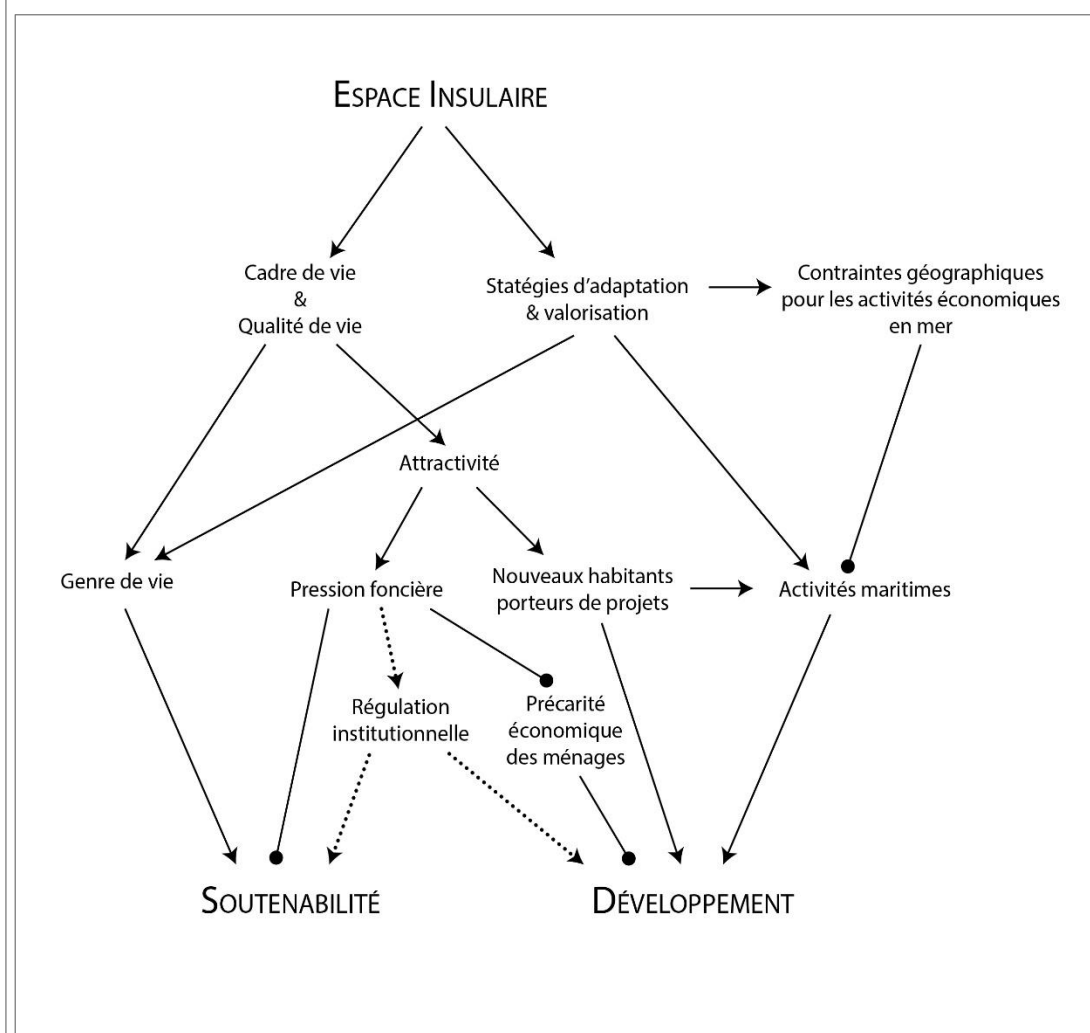
Mais de l'avis des professionnels de la pêche sur les îles, ce type de transformation paraît inenvisageable. D'une part, *« c'est un autre métier, ça ne se fait pas comme ça, il y a des normes sanitaires, il faut du matériel »* (Pêcheur) : il s'agit donc d'une question de compétence, d'investissement et on peut le deviner par l'emploi du terme de métier, d'une question culturelle. D'autre part, *« les espèces fumées et vendues, ce sont le saumon et le thon »* : il s'agit donc aussi d'une question de demande. Les facteurs de développement d'une activité de transformation paraissent similaires à l'épisode exposé des sécheries à poisson : l'initiative provenait de commerçantes (disposant de la compétence et de la capacité d'investissement) et les sécheries ont périclité en raison de la concurrence sur le marché d'une autre espèce. La question demeure ouverte, de savoir si une initiative réunissant les conditions de compétence et de capacité d'investissement, pourrait exister, dans la mesure où elle parviendrait à valoriser les espèces locales et emblématiques de l'Iroise (le lieu jaune par exemple, se consomme fumé).

Dans cette section (3.1.3), nous avons pu voir que les professionnels de la mer sur les îles de l'Iroise se trouvent face à des contraintes spécifiques, à la fois liées au contexte naturel (les éléments et la saisonnalité des ressources), géographique (la distance au continent) et économique (la saisonnalité touristique). Face à celles-ci, les professionnels de la mer ont développé des activités diversifiées et polyvalentes, ainsi que des stratégies de commercialisation et de valorisation variées. L'environnement de l'Iroise et l'insularité en tant que telle ne représentent donc pas des facteurs limitants pour les activités maritimes, ces facteurs modèlent toutefois le type d'activités susceptibles de se développer et de se pérenniser sur ces territoires.

Conclusion

L'espace insulaire est aujourd'hui perçu et utilisé comme une ressource dans le cadre du développement local sur les îles de la mer d'Iroise. D'une part, il constitue un cadre de vie qui fonde l'attractivité de ce territoire pour les populations et pour de potentiels porteurs d'activités économiques. Ce cadre de vie décrit par les habitants, dans ses composantes qualitatives, environnementales et sociales, représente une première composante du genre de vie insulaire, dont nous allons voir qu'il désigne le « *complexe d'activités habituelles caractéristique d'un groupe humain et lié à l'entretien de sa vie* » et aussi « *l'assemblage de techniques (...), formes actives d'adaptation du groupe humain au milieu géographique* » (Sorre, 1948). D'autre part, l'espace insulaire présente des contraintes géographiques pour quiconque y vit et s'y adapte, ainsi que pour les activités économiques en mer. Mais ces contraintes géographiques n'agissent pas réellement comme un frein, elles sont plutôt mises à profit. Les porteurs d'activités s'y sont adaptés à travers des techniques, une

Figure 80 : Schéma de synthèse : l'utilisation de l'espace insulaire comme ressource et sa traduction en termes de développement et de soutenabilité. Conception : M. Tesson. Réalisation : Laurence David.



organisation particulière et propre à chacun, des stratégies de commercialisation et de valorisation. Ces techniques, organisations et stratégies forment une seconde composante du genre de vie insulaire de l'Iroise. A travers ces adaptations, les activités maritimes sont en mesure de générer un développement local.

L'espace insulaire représente donc un potentiel pour le développement local. Mais il est aussi l'objet de pressions : la pression foncière que nous avons décrite est une forme de réponse à l'attractivité de ces territoires. S'il n'existait pas de régulation à travers les périmètres de protection terrestres que nous avons décrits en chapitre II (2.3.3), cette attractivité génèrerait une pression plus importante à travers le phénomène d'urbanisation. Dans la mesure où les investisseurs peuvent difficilement construire, ils investissent des habitations déjà existantes. Ce phénomène ne faisant pas l'objet d'une régulation, se présente comme un obstacle au développement local, directement, en ne permettant pas à des porteurs de projet d'accéder à un logement, et indirectement, en renforçant la précarité économique des ménages.

Nous avons explicité le lien qui existe entre les populations et cet espace insulaire, nous allons nous tourner vers l'espace marin. Qu'en est-il du lien à la mer aujourd'hui sur les îles de l'Iroise ?

3.2. Les ressources de la mer constitutives d'un genre de vie insulaire

Les populations qui fréquentent les îles de l'Iroise, habitants et visiteurs, ont-ils encore un lien avec les ressources de la mer ? Considèrent-ils la mer comme une ressource ? La manière dont une société s'empare de son environnement est désignée par la notion de « *genre de vie* » forgée par Paul Vidal de la Blache (Vidal de la Blache, 1911). Elle désigne le « *complexe d'activités habituelles caractéristique d'un groupe humain et lié à l'entretien de sa vie* » et aussi « *l'assemblage de techniques (...), formes actives d'adaptation du groupe humain au milieu géographique* » (Sorre, 1948). La frontière entre les notions de modes de vie et de genre de vie paraît floue (Maresca, 2017), mais la notion de genre de vie met l'accent sur la manière dont l'environnement façonne les sociétés, et aussi, sur l'emprunte que les sociétés ont sur leur environnement : « *On sait que la physionomie d'une contrée est susceptible de changer beaucoup suivant le genre de vie qu'y pratiquent ses habitants* ». Ainsi, le mode de vie est plus global (nous avons décrit l'entrée des îles dans le mode de vie moderne, occidental, du 21^{ème} siècle), alors que le genre de vie peut désigner les adaptations à l'échelle locale, à un environnement spécifique.

Bien que critiquée par une partie des géographes, la notion de genre de vie permet pourtant de reconnaître qu'il existe *plusieurs* modalités, plusieurs déclinaisons possibles au sein d'un mode de vie (Maresca, 2017) (et non une seule et unique manière de vivre). Elle permet aussi d'aborder la soutenabilité de la présence humaine au sein d'un environnement : « *le concept de genre de vie devient central dans les sciences traitant des relations société environnement (...), par exemple, l'empreinte écologique est la mesure de l'impact environnemental du genre de vie d'une entité donnée* » (Grenier, 2013).

De fait, nous avons déjà donné des éléments du genre de vie dans les paragraphes précédents, à travers la description du parcours des individus, lié à l'île, puis à travers la description des relations sociales et de la proximité modelée par ces espaces insulaires, l'aspiration des populations pour une qualité de vie environnementale ; enfin à travers l'analyse des stratégies d'adaptation des professionnels de la mer à leur environnement insulaire. Nous complétons cette description par des éléments qui sont au centre de la définition du genre de vie : les pratiques et les activités « liées à l'entretien de la vie », au sein de l'environnement maritime des îles de l'Iroise.

À travers la description du genre de vie insulaire, nous verrons quels sont les éléments de l'environnement maritime qui sont considérés comme des ressources et ainsi, étudier dans quelle mesure ces ressources peuvent représenter un support pour le développement local.

3.2.1. « La mer est mon frigo »

« Toujours du poisson, moi j'ai été élevé, poisson salé et pommes de terre. Je me rappelle demander à ma mère – Mamm petra zo d'al lein ? : "Maman qu'est-ce qu'est à manger à midi ? – alors c'était toujours ça la réponse : 'Avaloù douar ha pesked sal', c'était les pommes de terre et le poisson salé dessus, quand les pommes de terre sont cuites le poisson est cuit. Alors c'était un jour de la vieille salée, une autre fois de la julienne salée, ou du congre salé, ça changeait tous les jours de la semaine, mais c'était toujours du poisson salé. Et autrefois la survie de l'île c'était ça ! On cultivait toutes les parcelles en pommes de terre donc on était autonomes en pommes de terre, et tout le monde séchait du poisson en été pour être autonome en hiver en poisson séché." (Habitant de l'île de Sein).

Se nourrit-on toujours de la mer sur les îles aujourd'hui ? Nous apportons ici des éléments sur le lien de la population des îles aux ressources qui l'entourent. Il s'agit à cette fin, premièrement de qualifier les pratiques, deuxièmement de qualifier la consommation en produits de la mer, troisièmement de définir les perceptions, de la mer et du territoire insulaire. Ce travail a été réalisé grâce à un travail d'enquêtes par questionnaire dont la mise en place et le mode d'administration sont décrits en Chapitre II (1.2.3). L'exploitation des questionnaires diffusés auprès de cent-huit habitants des îles d'Ouessant, Molène et l'île de Sein, nous permet d'appréhender les pratiques en mer des habitants à travers cet échantillon.

Les habitants des îles s'autoapprovisionnent en produits de la mer

D'après les résultats de l'enquête, les habitants des îles enquêtés pratiquent des activités maritimes : la pêche en mer et la pêche à pied notamment, sont pratiquées régulièrement par plus de la moitié d'entre eux (Figure 81).

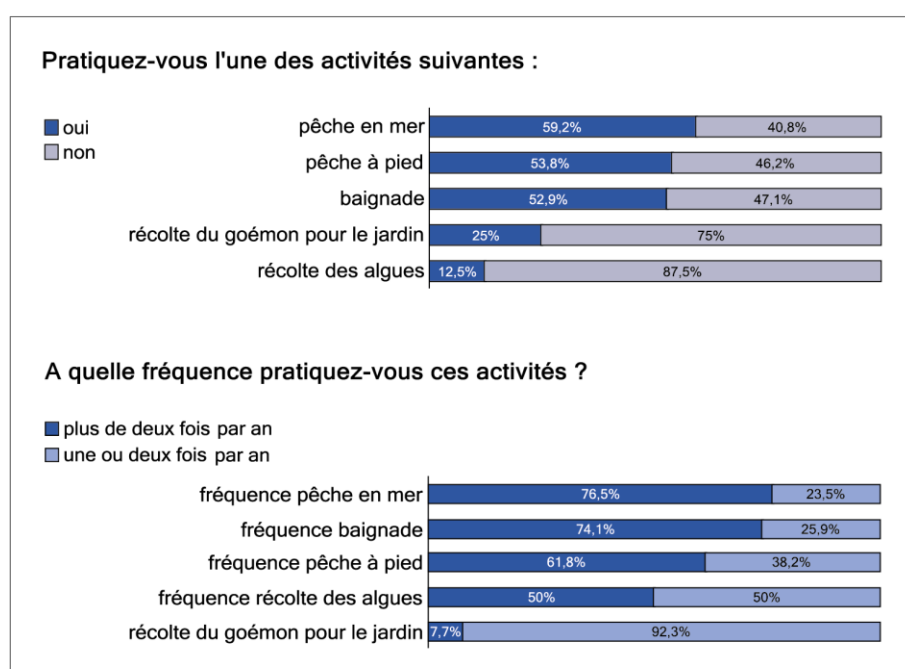


Figure 81 : Pratiques en mer des habitants des trois îles : Ouessant, Molène et l'île de Sein. 106 questionnaires habitants, taux de réponse aux questions ayant permis de constituer la figure : entre 98 % et 100 %.

Exemple de lecture : 59,2 % des enquêtés déclarent pratiquer la pêche en mer. 40,8 % déclarent qu'ils ne la pratiquent pas (1^{er} histogramme). Parmi ceux qui pratiquent la pêche en mer (ayant répondu oui à la question précédente), 76,5 % pratiquent plus de deux fois par an (2nd histogramme).



Figure 82 : Une belle prise (un homard) pour ce pêcheur de loisir.
Source : MT, août 2016.

Si l'on compare les pratiques en fonction des îles, il semble que l'île de Sein est l'île où la population enquêtée pratique le plus la pêche en mer, la pêche à pied (à égalité avec l'île de Molène), la baignade et la récolte des algues pour la consommation. Par ailleurs l'île de Molène semble être l'île où la population enquêtée pratique le plus la récolte du goémon pour le jardin (Tableau 22). On peut interpréter cette prépondérance des activités maritimes du quotidien sur les îles de Sein et Molène : elle pourrait être liée à la structure de la population sur ces îles, à une tradition maritime forte, à une facilité plus importante d'accéder à l'espace marin depuis les petites îles que sur Ouessant où il y a peu d'abris. Mais ce résultat pourrait aussi être lié au fait que les populations des îles d'Ouessant et de Sein ont été enquêtées en été, la population de l'île de Molène a été enquêtée en hiver. La structure des populations varie en conséquence : sur l'île de Molène, on a interrogé plus de personnes âgées en faisant du porte-à-porte, alors que sur l'île de Sein la population, interrogée sur les quais, rajeunit à la belle saison. Cela induirait que les populations les plus jeunes sont plus facilement engagées dans cette pratique de pêche.

Nous avons ensuite observé la répartition des pratiques sur l'année. Sur l'île de Sein, 54 % de la population enquêtée déclare pratiquer la pêche en mer toute l'année, 31 % sur l'île de Molène et 13 % sur l'île d'Ouessant (ce qui signifie que la part restante pour chaque île ne pratique la pêche en mer que l'été). La pêche à pied est pratiquée toute l'année par 45 % de la population enquêtée sur l'île de Sein, 29 % sur l'île d'Ouessant et 25 % sur l'île de Molène. Quant au ramassage du goémon, il est pratiqué une à deux fois par an par la majorité de la population enquêtée, sur Molène par 50 %, sur l'île de Sein par 33 % et sur Ouessant par 16 % (Tableau 22).

Tableau 22 : Comparaison des populations pratiquant des activités maritimes par îles. 106 enquêtes habitants. Exemple de lecture : Molène/Baignade : 43 % de la population pratique la baignade, ce qui signifie que 67 % ont déclaré ne pas pratiquer la baignade.

	Ouessant	Molène	Sein
Pêche en mer	51 %	48 %	75 %
Pêche à pied	45 %	56 %	57 %
Baignade	54 %	43 %	57 %
Récolte du goémon pour le jardin	12 %	37 %	25 %
Récolte des algues consommation	9 %	6 %	20 %

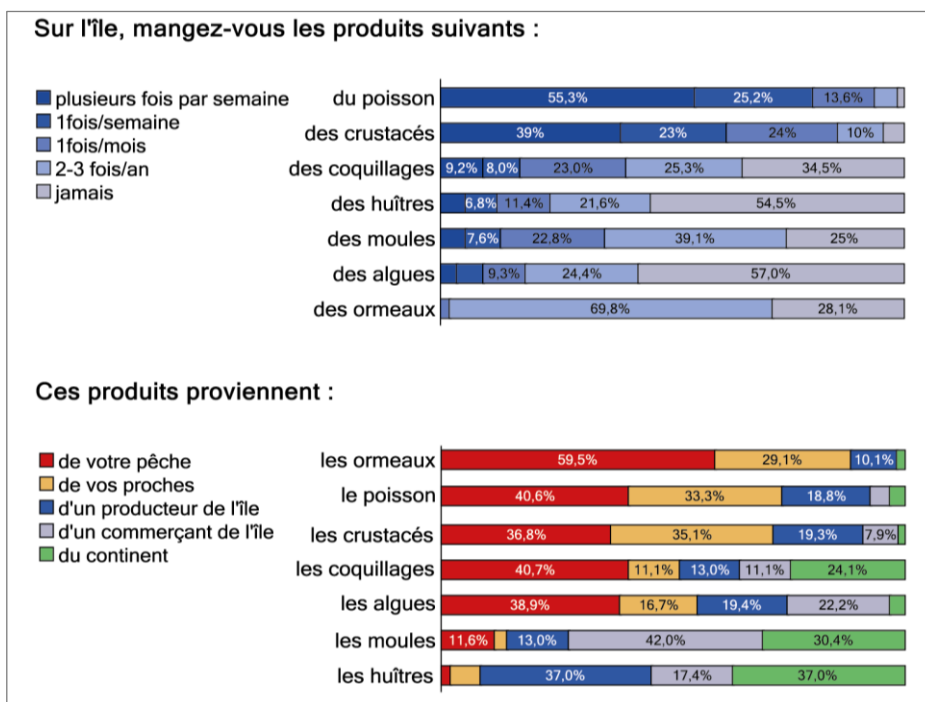


Figure 83 : Consommation en produits de la mer par les habitants des îles d'Ouessant, Molène et Sein. 106 questionnaires habitants, taux de réponse aux questions ayant permis de constituer la figure : entre 81,1 % et 95 %.

Exemple de lecture 1^{er} histogramme : Concernant le poisson (1^{re} barre), 55,3 % des enquêtés déclarent en manger plusieurs fois par semaines.

Exemple de lecture 2nd histogramme : Concernant les ormeaux, 59,5 % des enquêtés déclarent qu'ils proviennent de leur pêche.

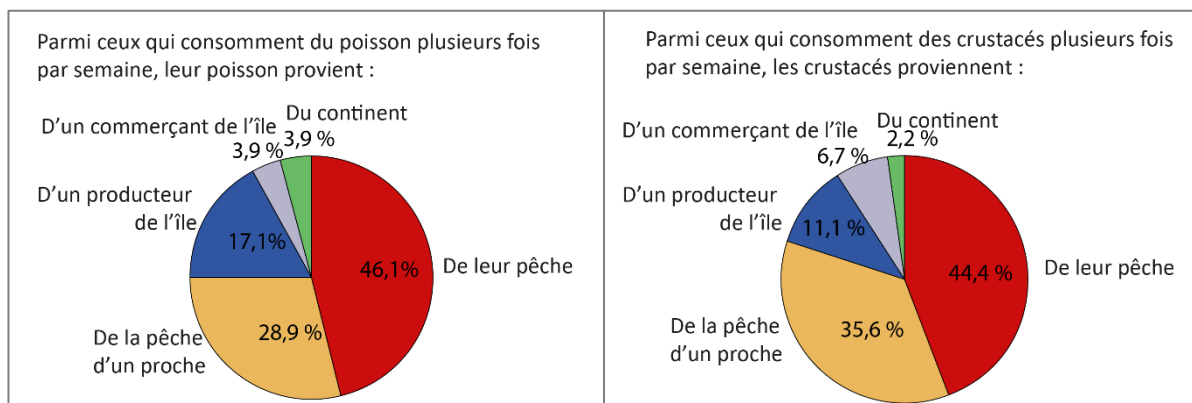
La consommation des produits de la mer par les habitants des îles est importante (Figure 83). Le poisson surtout : 55,3 % mangent du poisson plusieurs fois par semaine, alors que seulement 34 % des Français mangent des produits de la mer plusieurs fois par semaine, selon une étude du Conseil norvégien des produits de la mer (Seafood Report, a New Era for Seafood in France 2018)⁴⁹. Plus de 80 % de la population insulaire enquêtée mange du poisson au moins une fois par semaine, tandis que 27 % des Français consomment des produits de la mer au moins une fois par semaine selon l'étude précitée. Les crustacés aussi sont très consommés : 62 % de la population enquêtée mange des crustacés au moins une fois par semaine, 39 % plusieurs fois par semaine (Figure 83).

Il existe une corrélation entre les pratiques de pêche dites « récréatives » et cette consommation : les poissons et crustacés proviennent en majorité de la pêche des personnes interrogées ou de celle d'un proche (Figure 83).

Les coquillages sont consommés de manière régulière, bien que moins fréquente que les poissons et crustacés : ils proviennent également de la pêche personnelle ou de la pêche d'un proche pour plus de la moitié des personnes interrogées. L'ormeau vient essentiellement de la pêche personnelle des habitants enquêtés, mais il n'est consommé que deux à trois fois par an, la pêche à l'ormeau ne se pratiquant que lors des grandes

⁴⁹ À notre connaissance, les rapports de France AgriMer ne fournissent des informations que sur le poids consommé à l'année, et non sur la fréquence de la consommation par semaine, c'est pourquoi nous avons utilisé cette source.

Figure 84 : Moyen d'approvisionnement pour les produits de la mer qui sont consommés plusieurs fois par semaine (poisson et crustacés seulement). 106 enquêtés habitants.



marées et dans la période autorisée par la réglementation (du 15 septembre au 31 mars sur les îles).

Les espèces qui sont le moins consommées sont celles que l'on trouve le moins dans les ressources présentes autour des îles : les huîtres et les moules (il n'y a que sur l'île de Sein que l'on trouve des producteurs d'huîtres). Quant aux algues, elles font peu partie de la culture culinaire des îles et de la Bretagne en général, hors mis pour la confection de flans au pioca par les anciennes. Mais leur consommation semble se développer puisqu'un petit nombre d'habitants en consomme régulièrement et s'approvisionne directement sur l'estran (Figure 83). Une part significative des habitants enquêtés pratique régulièrement la récolte du goémon pour engraisser la terre de leur jardin. Cette pratique ancienne est encore d'actualité et on voit souvent sur l'estran des habitants équipés d'une brouette et d'une fourche, penchés sur leur récolte. On observe aussi en hiver les jardinets couverts de goémon, ce qui permet d'engraisser la terre avant de semer.

En conclusion d'après la (Figure 83), les produits de la mer consommés par les habitants sont caractérisés par une forte provenance locale : s'ils ne viennent pas de leur propre pêche ou de la pêche de leurs proches, ils proviennent d'un producteur ou d'un commerçant de l'île. L'importance de l'autoapprovisionnement est confirmée, concernant les produits de la mer qui sont consommés plusieurs fois par semaine en particulier — le poisson et les crustacés — la (Figure 84) permet de constater qu'ils proviennent majoritairement de la pêche pratiquée par les habitants enquêtés ou de celle de leurs proches.

Cela signifie que les activités de pêche pratiquées par les populations enquêtées ont une importance qui va au-delà de la composante récréative, elles sont véritablement vivrières. Le lien à la mer des habitants enquêtés peut ainsi être qualifié de vivrier.

Suite à ce constat d'un autoapprovisionnement, nous pouvons nous demander quelles sont les conséquences sur la demande en produits de la mer sur les îles de l'Iroise.

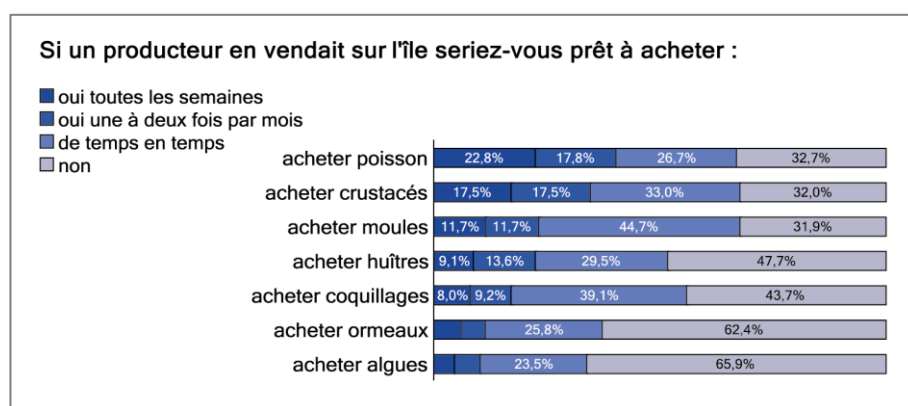


Figure 85 : Marché potentiel en produits de la mer sur les îles d'Ouessant Molène et Sein. 106 habitants enquêtés. Taux de réponse aux questions de la figure : entre 80,2 % et 95 %.

La (Figure 85) montre que la plus grande part des habitants interrogés ne serait pas prête à acheter des algues, des ormeaux, des coquillages, des huîtres. Une petite part serait prête à en acheter de temps en temps (entre 23,5 % pour les algues et 29,5 % pour les huîtres). Concernant les crustacés et le poisson : un tiers ne serait pas prêt à en acheter, environ un tiers serait prêt à en acheter de temps en temps, environ un sixième serait prêt à en acheter tous les mois et le dernier sixième serait prêt à en acheter toutes les semaines.

Tableau 23 : Propension à l'achat de poisson et crustacés par les consommateurs réguliers de poisson et crustacés

	Effectif population	Je serais prêt à en acheter si un producteur en proposait sur l'île :			
		Toutes les semaines	Une à deux fois par mois	De temps en temps	Non
Je mange du poisson plusieurs fois par semaine	55 100%	30,9 %	14,5 %	20 %	34,5 %
Je mange du poisson une fois par semaine	26 100%	15,4 %	19,2 %	26,9 %	38,5 %
Je mange des crustacés plusieurs fois par semaine	39 100%	28,2 %	5,1 %	30,8 %	36,9 %
Je mange des crustacés une fois par semaine	21 100%	19 %	23,8 %	23,8 %	33 %

Figure 86 : Pratique du don sur les îles de l'Iroise : « Je trouve toujours un poisson dans l'évier quand je rentre à la maison ».

Source : M. T., Île de Sein, mai 2017.



Nous pouvons aussi voir (Tableau 23) que parmi ceux qui sont des consommateurs très réguliers de poisson (toutes les semaines), un tiers déclarent qu'ils n'achèteraient pas de poisson si un producteur en commercialisait sur l'île, un tiers déclarent qu'ils pourraient en acheter toutes les semaines. De la même manière, ceux qui consomment des crustacés toutes les semaines déclarent pour un tiers qu'ils n'en achèteraient pas, et presque un tiers seraient prêts à en acheter toutes les semaines. Finalement, sur la population de consommateurs réguliers, une part seulement (estimable à un environ un tiers dans l'ensemble) des habitants enquêtés serait prêts à acheter à un producteur très régulièrement s'il en vendait sur l'île.

Ces chiffres semblent corroborer les affirmations des pêcheurs interrogés qui distribuent des poissons et crustacés en vente directe sur les îles : un faible nombre de locaux leur achète régulièrement des produits, leur vente directe ne pourrait pas reposer uniquement sur cette clientèle (source : entretiens). Sur l'île de Molène, le local de vente directe n'ouvre que pendant les mois d'été. Sur l'île d'Ouessant, le local de vente directe reste ouvert d'avril à janvier : à partir des mois d'hiver, la clientèle locale semble peu abondante selon la femme pêcheur qui se charge de la vente : « *On essaie de tenir jusqu'à fin janvier, parce qu'on s'arrête en février et en mars pendant la période de reproduction du poisson... Mais d'octobre à janvier, je suis là pour un client parfois !* » (Pêcheur, Ouessant).

D'après l'enquête réalisée, les habitants des îles ne constituent qu'une petite part de la clientèle à l'année pour les producteurs souhaitant commercialiser leur production sur l'île, et cela en raison d'une pêche vivrière importante. Qu'en est-il de la clientèle touristique ?

Une demande en produits de la mer de la part des publics touristiques

Les visiteurs enquêtés semblent pratiquer peu d'activités en mer lorsqu'ils sont en visite sur les îles de l'Iroise (Figure 88). Mis à part la baignade que 45,9 % des touristes enquêtés pratiquent, il existe une pratique de la pêche à pied pour 16,3 % d'entre eux et de la pêche en mer pour 9,5 % d'entre eux. Cela peut être associé au fait que le tourisme sur les îles de l'Iroise consiste majoritairement en un tourisme d'excursion à la journée.

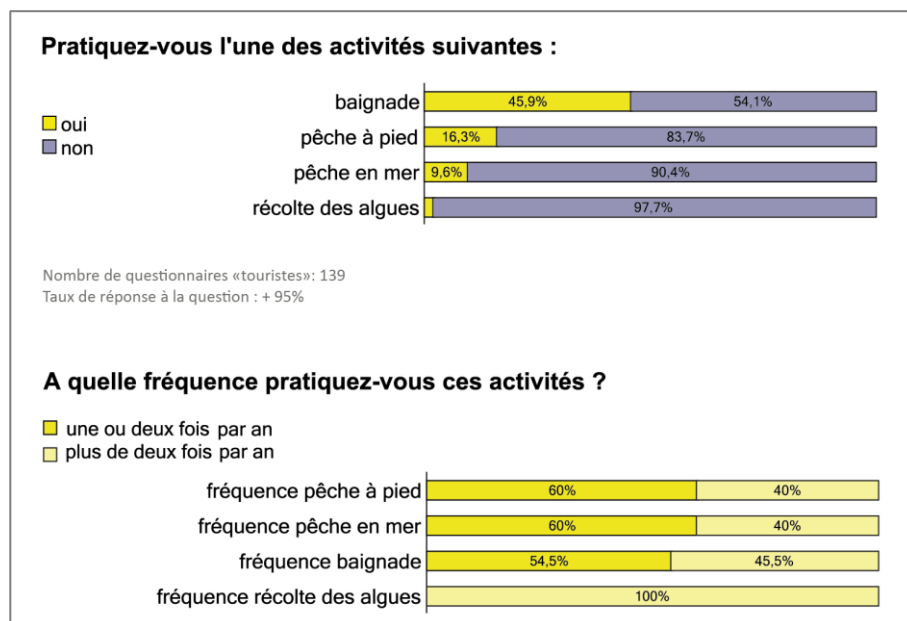


Figure 88 : Pratiques en mer des visiteurs sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein. 139 touristes enquêtés. Taux de réponse : 95 %. Exemple de lecture : Parmi les 45,9 % des visiteurs qui déclarent pratiquer la baignade (1^{er} histogramme), 60 % la pratiquent une ou deux fois par an (2nd histogramme).



Figure 87 : De jeunes estivants pêchent sur le port de Lampaul, Source : M. T. Ouessant, juillet 2017.

La (Figure 89) nous permet de voir que les touristes ont une attente forte de consommer des produits de la mer, en particulier du poisson, des crustacés et des moules (visiblement appréciées des vacanciers, mais peu produites sur les îles).

L'enquête montre (Figure 90) que la quasi-totalité des visiteurs accorde une importance à la provenance des produits qu'ils consomment sur les îles et préféreraient que cette provenance soit locale.

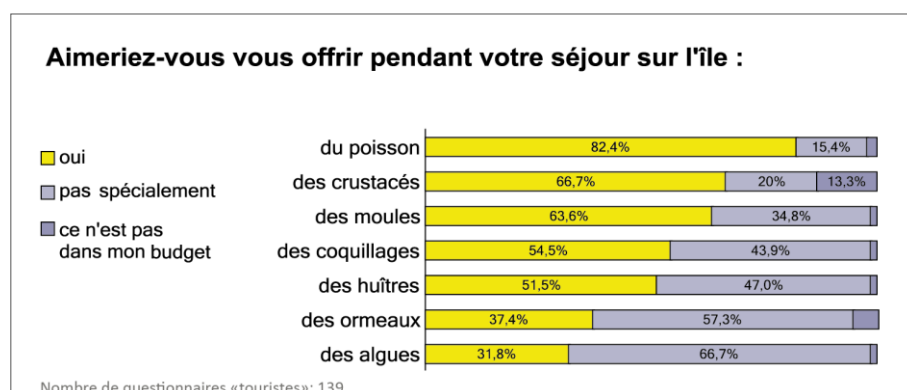


Figure 89 : Marché potentiel des produits de la mer concernant les publics touristiques sur les îles de l'Iroise. 139 touristes enquêtés. Taux de réponse aux questions ayant permis de constituer la figure : entre 90 % et 98 %.

Figure 90 : Importance de la provenance des produits pour la clientèle touristique
139 questionnaires habitants, taux de réponse : 93,5 %

Préférez-vous que ces produits proviennent :

Du continent	De l'île	Peu importe, pourvu que le prix soit abordable :
3,1 %	94,6 %	5,4 %

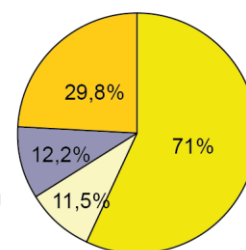
Une préférence se dégage également concernant le canal de distribution des produits de la mer : une majorité préférerait acheter ces produits directement auprès d'un producteur sur l'île (Figure 91). Un tiers des répondants préféreraient acheter ces produits dans un restaurant. Or, nous avons vu que les restaurants ne s'approvisionnent pas tous, et pas systématiquement auprès des producteurs locaux, pour différentes raisons évoquées section (3.1.3), qui relèvent d'une question de coûts et de régularité d'approvisionnement.

Figure 91 : Préférence de la clientèle touristique concernant le canal de distribution des produits de la mer. 139 touristes enquêtés.

Taux de réponse : 94,2 %.

Préférez-vous acheter ces produits :

- dans un restaurant
- en vente directe auprès d'un producteur
- à la superette ou sur un marché
- peu importe pourvu que le prix soit abordable



Nombre de questionnaires «touristes» : 139
Taux de réponse à la question : 94,2%

On peut conclure qu'il existe une forte demande en produits de la mer de la part des publics touristiques enquêtés, cette demande est caractérisée par une préférence pour des produits en provenance de l'île, et les visiteurs aimeraient s'approvisionner directement auprès des producteurs ou au restaurant. Toutefois, nous avons caractérisé le tourisme sur les îles de l'Iroise, comme saisonnier (concentré sur deux mois de l'année, quatre au maximum) et caractérisé par une certaine variabilité annuelle. Il en va donc de même concernant cette forte demande.

Une préoccupation environnementale

La perception de l'espace marin est relativement homogène entre les populations enquêtées, visiteurs et habitants (Figure 92), puisque les propositions du questionnaire occupent presque toutes la même place dans le classement : l'irrégularité constatée porte sur « espace de loisir » qui est la deuxième réponse choisie en majorité pour les visiteurs et « espace de travail » qui est la dernière réponse choisie pour les visiteurs.

Nous pouvons voir que la mer est avant tout un espace naturel à protéger pour les deux types de population enquêtées. Il existe donc une préoccupation environnementale concernant cet espace. On peut remarquer un léger déséquilibre entre le pourcentage des visiteurs qui est plus important que celui des habitants ayant coché cette réponse. Ce déséquilibre serait-il tout ou partie lié aux usages vivriers qui sont faits de l'espace marin, et pourraient influencer l'opinion de ces usagers envers les mesures de protection ? L'analyse des réponses concernant la représentation de l'espace marin pour la part de la population ayant déclaré pratiquer la pêche en mer et la pêche à pied (Tableau 24) montre que pour cette population de pêcheurs en mer et à pied, la mer est avant tout « un espace naturel à protéger », ensuite « une source de produits alimentaires », enfin « un espace de loisir ». Cette population d'usagers participe donc, au contraire, au fort pourcentage de la réponse « un espace naturel à protéger ». Le différentiel observé pourrait éventuellement s'expliquer par le fait que la population des habitants se trouve mieux « distribuée » dans d'autres choix de réponses.

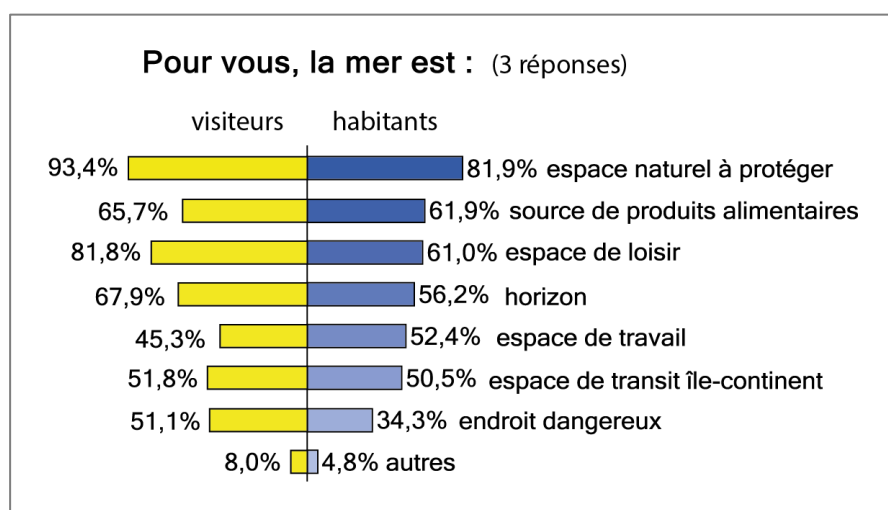


Figure 92 : Perception de l'espace maritime par les habitants et visiteurs des îles de la mer d'Iroise. Les réponses multiples étant possibles, seules les trois premières ont été prises en compte. 106 questionnaires habitants, 139 questionnaires touristes, taux de réponses aux questions de la figure : entre 95 % et 99,1 %

Tableau 24 : Perception de l'espace marin selon la pratique de pêche à pied et de pêche en mer par les habitants des îles de l'Iroise.

		La mer représente pour moi : (3 réponses possibles)							
		Espace de transit île-continent	Espace de travail	Espace de loisir	Source de produits alimentaires	Endroit de danger	Horizon	Espace naturel à protéger	Autre
Je pêche en mer	100 %	11,9 %	13,8 %	15,8 %	15,8 %	9,5 %	13 %	19 %	1,2 %
	Eff	30	35	40	40	24	33	48	3
Ne pêche pas en mer	100 %	13 %	11,8 %	14,9 %	14,9 %	6,8 %	15,5 %	21,7 %	1,4 %
	Eff	21	19	24	24	11	25	35	2
Je pêche à pied	100 %	12,8 %	14,2 %	13,3 %	16,4 %	10,2 %	13,3 %	18,6 %	1,2 %
	Eff	29	32	30	37	23	30	42	3
Ne pêche pas à pied	100 %	12,1 %	11,6 %	17,9 %	14,2 %	6,3 %	14,7 %	22,1 %	1,4 %
	Eff	23	22	34	27	12	28	42	2

Cette section (3.2.1) s'est en grande partie appuyée sur les résultats de l'enquête par questionnaire qui a été menée auprès des populations d'habitants et de visiteurs sur les îles de l'Iroise. Ces résultats sont discutables et perfectibles. D'une part, ils ne portent que sur un échantillon limité de ces populations, ils ne peuvent se prétendre représentatifs de l'ensemble des habitants et des visiteurs des îles de l'Iroise. D'autre part, les enquêtes ont été réalisées en été pour les îles d'Ouessant et Sein, en hiver pour l'île de Molène, ce qui peut avoir une influence sur les réponses dans la mesure où la structure de la population présente sur les îles n'est pas la même selon les saisons. Enfin, les enquêtes auprès des touristes ont été réalisées en majorité en été, et surtout auprès de visiteurs des îles d'Ouessant et de Sein, beaucoup moins sur l'île de Molène. Il serait donc intéressant d'augmenter le nombre d'enquêtes réalisées, de mieux les répartir sur les îles et dans l'année, pour renforcer ces résultats et permettre des traitements statistiques plus complets.

Les résultats donnent néanmoins une information sur des tendances concernant le rapport à la ressource marine des populations habitantes et touristiques sur les îles de l'Iroise. Il ressort de l'enquête que la mer est une ressource vivrière pour la population d'habitants enquêtée. Cela a deux implications pour l'analyse des perspectives de développement insulaire basé sur les ressources marines. D'une part, la population ne constitue pas une clientèle pour la commercialisation potentielle de produits de la mer sur les îles.

D'autre part, cette information vient compléter la description du genre de vie sur les îles de l'Iroise. Même si elle ne génère pas de rente monétaire, cette pêche vivrière, c'est-à-dire l'approvisionnement en produits de la mer et les échanges de dons et contre-dons qu'elle induit, apparaît importante dans l'alimentation quotidienne, dans les relations et dans la

culture locale. La pêche vivrière en générant des échanges, participe à l'économie des îles : elle peut être considérée comme un facteur positif, de dynamique ou de développement en lien avec la ressource en mer dans la mesure où elle contribue à améliorer la prospérité des habitants qui la pratiquent.

Ainsi, la manière dont la petite pêche (et plus largement, l'utilisation des ressources de la mer) contribue au développement, peut recouvrir des formes variées, y compris non marchandes ou informelles (Béné *et al.*, 2010). Ces auteurs ont montré l'importance que peut avoir l'activité de pêche dans la réduction de la vulnérabilité des ménages (« *safety net function* ») dans des contextes de crise au Mozambique et en Indonésie : à ce titre ils invitent à modifier le regard qui peut être porté sur l'accès semi-ouvert (c'est-à-dire régi par des règles tacites) aux ressources dans des contextes de dépendance des populations à ces ressources (Béné *et al.*, 2010). Savoir dans quelle mesure la pêche vivrière participe à l'économie des ménages sur les îles de la mer d'Iroise (et plus largement, en Bretagne et en France) serait une piste à approfondir.

En Bretagne, la pratique de la pêche et la récolte à des fins (non exclusivement) alimentaires semblent permettre à des « groupes populaires » d'améliorer leur revenu (Chlous-Ducharme & Lacombe, 2011). Elle relève par ailleurs d'une dimension symbolique et culturelle : dans le maintien du lien social et du vivre ensemble par les logiques de transmission (du savoir, des gestes, valeurs et techniques), de dons et de moments de partage et de convivialité qu'elle implique (Chlous-Ducharme & Lacombe, 2011).

Du point de vue de la soutenabilité des pratiques liées aux ressources de la mer, le caractère vivrier et symbolique de la pêche par les habitants a plusieurs corollaires. C'est d'abord le vecteur d'un lien étroit avec la nature. Ce lien ne doit pas être idéalisé, il peut aussi être associé à des pratiques de braconnage et/ou d'abus sur la ressource : le lien à la nature peut dans certains cas être fort sans être nécessairement vertueux. C'est aussi le vecteur d'une appropriation de l'espace : précisément de l'estran, des îlots de l'archipel, des champs de blocs, des anses et des roches entourant les îles, dont la toponymie est significativement riche. Sur ce point, rappelons qu'autrefois l'estran était réservé à l'usage des habitants des communes riveraines, par l'ordonnance de Colbert inscrivant cette particularité dans le domaine public maritime en 1681 (cf. Chapitre 1 2.2.1), et que l'accès à cet espace ne s'est généralisé à tous que par la suite (Arzel, 1983). Par conséquent, le caractère vivrier et symbolique de la pêche est aussi un vecteur de tensions lorsque cet usage se confronte à d'autres (comme la pêche professionnelle) ou à des mesures de gestion visant à limiter l'accès aux ressources ou aux espaces.

3.2.2. « La mer est mon bureau »

Par cette expression certains porteurs d'activité ont suggéré que la mer représente leur espace de travail quotidien, c'est un environnement qui les fait vivre dans la mesure où leur activité économique est basée sur ses ressources. Dans cette section nous analysons le rapport aux ressources de la mer à travers ce prisme de l'activité économique des entrepreneurs, et donc à l'échelle individuelle : d'abord, la pratique du métier et ce qu'elle implique pour les professionnels, puis, la mise en relation de ces métiers avec les ressources à travers la viabilité des activités.

L'engagement dans les métiers de la mer

Des travaux portant sur la satisfaction au travail ont démontré son influence sur la santé physique et mentale des travailleurs, et son importance dans le maintien des activités (Bavinck *et al.*, 2012). À ce titre, nous nous intéressons dans les lignes qui suivent à la manière dont les professionnels de la mer sur les îles de l'Iroise vivent leur activité.

L'ensemble des métiers de la mer que nous avons observés ont en commun d'être des métiers laborieux et exigeants. La pêche est un métier physiquement éprouvant : le matériel est lourd, le mouvement du navire sollicite celui du corps en permanence, la répétition des manœuvres pour filer puis virer le matériel atteint tendons et articulations, les risques de blessure et d'accidents sont importants, le rythme est soutenu, les heures de marée imposent un rythme de sommeil décalé et exigeant. Dans le cas des ostréiculteurs, il faut manutentionner des poches et des bourriches d'huîtres, dans le cas des récoltants d'algues, travailler courbé et manutentionner des sacs remplis d'algues humides (donc lourds), dans le cas des centres nautiques, manutentionner les embarcations, pagayer plusieurs heures par jour, remorquer souvent les personnes se trouvant

Figure 93 : Pêcheurs d'ormeaux en plongée, retour de pêche en hiver. Source : MT, décembre 2016.



en incapacité de terminer les traversées, mais aussi trouver la disponibilité mentale et maintenir un effort de sociabilité tout au long de la saison estivale pour répondre aux questions, accompagner, guider, intéresser le public. Nous avons déjà mentionné le contexte météorologique dans lequel se déroulent ces activités, mais nous pouvons le rappeler ici du point de vue d'une personne y passant sa journée de travail : une eau à 10 °C, une température extérieure entre 5 et 15 °C en moyenne et un vent généralement fort et humide caractérisent le climat finistérien en saison hivernale. L'ensemble des métiers « en mer » comporte enfin une part de risque humain, la mer d'Iroise étant un élément changeant et puissant. Chaque porteur d'activité relate des instants critiques : *« Des fois on est pris ! Il fait beau on pose le matériel : le lendemain mer démontée ! Ah ! Comment on fait ? Il faut aller tirer le matériel, sinon tout est perdu. Quand tu vois les montagnes d'eau qui te tombent dessus... c'est quelque chose. On y va quand même. »*. Cet environnement contraignant forge la manière d'être, qui peut d'ailleurs contribuer à la dureté du métier dans le cas des entreprises familiales ou entre associés : *« Une fois à terre c'est fini. Mais en mer, j'ai toujours été très dur ! Parce que c'est tellement dangereux, et il faut que ça marche ! »* (Pêcheur). Pour de nombreux entrepreneurs enfin, les premières années de l'activité sont des années de doute, qui exigent une assiduité permanente : *« Tu n'es pas apaisé, tu es tout le temps en train de te demander "est-ce que j'ai fait ça ?" et tu gardes tout le temps le téléphone sur toi au cas où... la première fois qu'on s'est pris des vacances, ça faisait cinq ans qu'on avait commencé. Cinq ans. »* (Récoltants d'algues).

Il n'est pas exclu que la dureté du métier vienne à bout de la motivation d'un professionnel : *« Je n'aime plus mon métier, donc je n'ai pas envie d'en parler. J'en ai marre, c'est trop dur, en fait j'ai envie d'arrêter, mais il faut bien que je gagne ma vie, donc pour l'instant je continue »* (Pêcheur). Bien qu'éprouvés par leur métier, la plupart des professionnels de la mer témoignent d'un goût, voire d'un engagement dans son exécution. Pour ceux qui travaillent en lien avec le tourisme, il vient du contact avec le public et du plaisir de faire découvrir le milieu marin : *« c'est ça qui me plaît le plus : faire découvrir l'île à des enfants, qui parfois ne sont jamais sortis du périph »* » (Professionnel du tourisme milieu marin), *« On a beaucoup de gens qui reviennent, qui sont déjà venus plusieurs fois, avec qui on est devenus assez proches maintenant »* (Récoltants d'algues et chambre d'hôte). Les pêcheurs ont une activité particulière, de chasseur, et pour ceux-ci, en particulier pour les ligneurs,



Figure 94 : À gauche, un pêcheur ligneur sur l'île de Sein discute avant de prendre la mer, juillet 2017. À droite, il est neuf heures et ce pêcheur se promène, comme chaque matin avant de travailler, sur le quai de l'île de Molène. Source : M.T., Avril 2017.

l'attrait du métier est la recherche du poisson et l'accroche : « *La ligne, il y a la sensation ! On sent le poisson, on le sent battre, on tire dessus, il se débat un peu... Bon, c'est pas que pour le fun, il faut gagner sa vie aussi ! Mais on cumule un peu les deux.* » (Pêcheur ligneur). C'est aussi la préparation de la navigation, l'observation, un sens qu'ils apprécient aiguiser au fil du temps : « *De chercher. Tout le temps, calculer où partir. Moi deux jours avant d'aller en mer, j'étais dans ma pêche, dans le plan : où j'irai suivant le vent, suivant la mer. Deux jours avant c'est pas la peine de chercher à me faire bricoler à terre, je pouvais pas. J'étais tout le temps fixé sur mon plan de pêche.* » (Ancien pêcheur) ou encore « *Parfois je n'ai plus besoin de pêcher, ma femme me dit "tu pourrais rester à terre deux jours", mais non j'y vais, parce que ça me passionne, je suis fait pour ça* » (Pêcheur ligneur).

Ensuite tous les pêcheurs le mentionnent, ce qu'ils aiment avant tout dans leur métier, c'est la liberté. « *D'être libre, la liberté d'abord, avant tout. Ça, c'est la plus belle satisfaction, et des fois on est au large il y a personne autour de nous, il y a un gros soleil et je dis à mon neveu « eh ? On n'est pas bien là ? Ah ! Ah ! »* (Pêcheur sénan). Un autre répond avec humour : « *La liberté ! J'ai un gros problème avec tout ce qui est la hiérarchie, de base !* » (Pêcheur ouessantin). Une notion de la liberté qui peut d'ailleurs être paradoxale, puisqu'elle est liée aux aspects précédemment évoqués, les incertitudes financières, l'assiduité accrue et le stress, liés au fait d'être à son propre compte : « *J'ai fait beaucoup de sacrifices hein... Et puis je travaille tous les jours, toute l'année, il y a toujours quelque chose à faire. Mais ce que j'aime c'est que je travaille quand je veux, je décide moi-même, en fonction de la météo, en fonction de mes besoins. Et mon temps libre, eh bien je vais boire un café, je flâne, je me promène, je discute avec un tel... et c'est moi qui décide quand est-ce que je retourne au boulot.* » (Pêcheur molénaï).

Enfin, l'ensemble des enquêtés mentionne l'environnement naturel qui les entoure lorsqu'ils travaillent : « *Tu vois le matin tu es en mer, tu vois tout qui se réveille, les oiseaux... même en regardant vers l'île, tu vois toutes les petites lumières, tu te dis "tiens, celui-là il se réveille !" ça fait un tout, tu es là, tu es dans la nature, tu es bien quoi, c'est tout.* » (Pêcheur) ou encore l'attachement à des lieux spécifiques : « *Moi à chaque fois que je débouche sur la chaussée, à chaque fois j'ai comme un "ouf" de soulagement, comme si j'étais content qu'elle soit toujours là ! Moi j'adore vraiment cet endroit-là, pour moi c'est... un endroit vraiment particulier.* » (Professionnel du nautisme).

Ainsi, des aspects non monétaires semblent avoir un rôle important dans la satisfaction au travail des porteurs de projet sur les îles de l'Iroise. Pour certains, ils rejoignent les facteurs de satisfaction recensés par (Bavinck *et al.*, 2012) auprès de professionnels de la pêche : la satisfaction de besoins sociaux tels que « *possibilité d'aller et venir sans contrainte* », de besoins de réalisation personnelle tels que « *le challenge et l'aventure* ». Pour ce qui est des facteurs liés à l'environnement, les études mentionnées ont interrogé les professionnels sur « *l'état des stocks* » et « *les conditions portuaires* » (Bavinck *et al.*, 2012). De ce point de vue les facteurs liés à l'environnement naturel mentionnés par les enquêtés comme participant au bien-être de leur activité paraissent, au-delà de leur

originalité, rejoindre la question de la qualité de vie sur les îles de l'Iroise et constituer un facteur de viabilité et de soutenabilité supplémentaire.

La viabilité des activités maritimes

La viabilité se définit comme « *ce qui est apte à vivre, à se développer* » (dictionnaire du CNRTL) et en économie halieutique comme « *la capacité de reproduction, à diverses échelles de temps, des principaux éléments qui constituent les exploitations, et des fonctionnalités qui les structurent (...) : les ressources exploitées, les écosystèmes qui les accueillent, les éléments économiques (unités de production, structures de commercialisation et marchés), techniques (technologies, savoir-faire) et de nature sociale (communautés, familles, organisations communautaires et professionnelles)* » (Lefur et al., 1999). Il est reconnu que le problème de la viabilité d'une activité se définit par ses aspects économiques, mais également dans le couplage entre les composantes naturelles et sociales (Lefur et al., 1999). Dans le prolongement, la viabilité a des répercussions sur la ressource en mer (Cunningham et al., 2009), et donc sur la soutenabilité des activités.

Un premier facteur qui influe sur la viabilité et la soutenabilité des activités est l'investissement au départ de l'activité. Outre l'implication personnelle et le pari que recouvre le lancement d'une activité professionnelle, un risque financier découle de la nécessité d'investir et de générer ses propres revenus : un revenu au moins, voir les revenus d'un ménage dans le cas de ceux qui créent une entreprise en couple. Une activité professionnelle en mer nécessite généralement : un support de navigation adéquat et résistant (entre 110 000 euros et 350 000 euros en ce qui concerne les professionnels enquêtés), du matériel (filets, casiers, lignes ou kayaks, matériel de plongée, poches et tables à huîtres) un local pour entreposer, stocker, manutentionner (hangar, chambre froide, machine à glace, débissuseuse pour les moules), un véhicule pour transporter la marchandise d'un point à un autre (tracteur, utilitaire, remorque), il faut aujourd'hui anticiper également des coûts de communication et de diffusion (site internet, affiches, tracts, cartes professionnelles), ainsi qu'une comptabilité qui peut être externalisée. L'investissement financier est très variable, mais toujours supérieur à cinquante mille euros dans les cas observés sur les îles. C'est ce qui explique que l'investissement génère, dans l'ensemble des cas observés, une préoccupation permanente : « *On a un banquier ! Des emprunts à rembourser ! Des charges à payer ! Donc voilà on n'est pas libre !* » (Récoltant d'algues).

Trois scénarios pour le financement des projets coexistent. Dans un premier scénario, le porteur de projet réalise un investissement conséquent, qui implique un haut niveau de risque. On trouve, dans le discours, la traduction de ce scénario sur la ressource : « *C'est sûr, je suis très bon pêcheur et tant qu'il y a du poisson, je pêche. Parce que les jours de sortie ne sont pas si nombreux, qu'il faut que je sois dans mes frais et que je si je fais de la route en mer pour aller chercher le poisson, ce n'est pas pour ramener trente kilos de bar. Un bateau comme celui que j'ai ça coûte 350 000 euros.* » (Pêcheur

ligneur). Ce pêcheur met en relation les investissements importants qu'il faut amortir, et son prélèvement sur la ressource. Celui-ci se rapproche des 30 tonnes de poisson à l'année (source : entretien). Plusieurs professionnels signalent par ailleurs qu'en ce qui concerne l'activité de pêche, les charges sont plus importantes depuis une dizaine d'années : il s'agit notamment du coût de formations obligatoires concernant la sécurité, la prévention contre les pollutions, les inspections de sécurité, qui sont à la charge des pêcheurs tandis qu'ils ne se sentent pas systématiquement concernés par ces formations (un ligneur sur un navire de cinq mètres donne l'exemple d'une formation incendie calibrée pour des navires de plus de vingt mètres). Les charges liées à l'exploitation et notamment le coût du carburant ont également augmenté. Finalement les coûts liés à l'activité semblent tels que le temps en mer et le prélèvement de ressources auraient augmenté par rapport au passé : « *En général à l'époque de mon père (...) ils passaient moins de temps en mer. Il pêchait bien, mais moins de temps. Et nous maintenant à l'heure actuelle avec toutes les charges avec tout ce qu'il y a... eh bien tu es obligé d'être en mer tout le temps. C'est plus du tout pareil.* » (Pêcheur). Toutefois, on peut relativiser le niveau de risque financier au vu de la taille des entreprises et des navires. En effet, un facteur favorable à la viabilité du métier de pêcheur sur le territoire étudié semble être la taille des navires et des équipages.

Sur les îles de l'Iroise, tous les navires observés mesurent moins de douze mètres. Des travaux ont montré que par rapport aux navires hauturiers (de plus de 12 mètres), les navires côtiers (de moins de 12 mètres) ont une capacité de pêche réduite : ce qui permet d'envisager une soutenabilité plus forte, leur pression étant moindre sur la ressource halieutique (Le Floc'h *et al.*, 2008). Quant à leur viabilité économique, elle est équivalente sinon plus forte que celle des navires hauturiers : « *les performances économiques de la pêche côtière soutiennent la comparaison avec celles de l'activité hauturière, car si la productivité apparente du travail y est plus faible, la productivité apparente du capital y est plus forte* » (Le Floc'h *et al.*, 2008). En effet, si les navires côtiers ont une dépense supérieure aux hauturiers concernant l'armement (Boncoeur *et al.*, 2000), le poste de dépense est moindre concernant le carburant, les vivres, la glace, le matériel de pêche et l'assurance (Boncoeur *et al.*, 2000; Le Floc'h *et al.*, 2008). Sur les îles, la viabilité est encore renforcée en raison d'une consommation de carburant plus faible que les côtiers du continent, du fait de la proximité des zones des pêches, dans certains cas⁵⁰. Enfin la viabilité des navires côtiers est renforcée dans la mesure où le temps

⁵⁰ Cela n'est vrai que dans la mesure où le pêcheur dispose d'une capacité de stockage sur l'île pour éviter d'avoir à se rendre sur le continent à chaque retour de pêche (cf. 3.1.3), par ailleurs certains pêcheurs affirment se rendre chaque jour au continent, d'une part pour faire le plein de carburant parce que leur réserve de carburant est faible, d'autre part parce que ce trajet leur permet de faire des achats ou d'entretenir des relations sociales.

passé en mer, les heures de travail et d'utilisation du moteur, sont moins importants par rapport aux navires hauturiers (de plus de douze mètres).

D'autre part, la plupart des navires sur les îles ne comprennent qu'un équipage réduit et les patrons sont propriétaires (la majorité sont seuls à bord et le maximum observé est un équipage de trois personnes, patron compris). Cette caractéristique limite le risque financier : la production est certes moindre, mais les coûts de main-d'œuvre sont réduits (Boncoeur *et al.*, 2000).

Dans un second scénario, le porteur de projet réalise les investissements au fur et à mesure de sa production, en fonction de celle-ci. C'est généralement le cas des porteurs de projet qui disposent de peu de ressources financières propres au départ de l'activité. Cette insuffisance de fonds peut générer des hésitations au moment du lancement de l'activité, de plus la peur d'investir pousse parfois le porteur de projet à réaliser manuellement des tâches qu'il aurait été possible de faire mécaniquement avec l'achat du matériel adéquat, ce qui augmente le temps de travail et la fatigue physique. Dans les cas observés qui correspondent à ce scénario, la production est plus faible, au moins au départ de l'activité. Celle-ci se rapproche des trois tonnes de poisson à l'année dans le cas d'un ligneur, de quinze tonnes d'huîtres produites dans le cas d'un ostréiculteur (or, le comité régional de conchyliculture, dans un entretien, estimait la viabilité économique à une production minimale de trente tonnes annuelles). La pression sur la ressource est alors, certes, moindre, mais la viabilité économique de l'entreprise est relativement incertaine.

Dans un troisième scénario, le montant de l'investissement dépend de l'obtention de subventions, et de l'accompagnement par des organismes extérieurs à l'entreprise. Il arrive de plus en plus que les organismes gestionnaires soient à la base d'un projet entrepreneurial et investissent dans une structure pour permettre l'activité. Par exemple, dans le cas du projet de l'île de Quéménès, le Conservatoire du Littoral a monté un projet de ferme insulaire pour lequel il a publié un appel à projets en 2006. C'est le Conservatoire du Littoral, structure publique d'État, qui a investi pour la rénovation du bâti de la ferme insulaire (l'habitat et les chambres d'hôtes) et pour l'installation en énergies renouvelables (éolienne, panneaux solaires et batteries), le tout pour un montant supérieur au million d'euros (source : représentant Conservatoire du Littoral). Les entrepreneurs de la ferme de Quéménès ont, eux, investi sur la partie agricole. De même, le projet du centre nautique de l'île de Sein s'est installé au départ dans des locaux vétustes appartenant à la commune. La municipalité a mené un projet de rénovation du centre nautique en partenariat avec des structures publiques, à hauteur de 160 000 euros de travaux qui ont été financés par différents organismes. L'association qui porte le projet a investi dans les supports nautiques (kayaks, combinaisons, gilets de sécurité).

Ces exemples montrent l'imbrication des projets dans le territoire et le type d'interactions fécondes que peuvent avoir les municipalités avec les porteurs de projet. La municipalité a un double intérêt à ce que la structure soit renouvelée : elle perçoit un loyer pour l'occupation des locaux par l'association et à la fois l'association contribue au dynamisme et à l'attrait touristique de la commune. De son côté l'association a un intérêt évident à exercer son activité dans des locaux neufs et n'aurait pas eu les ressources nécessaires pour financer des travaux d'une telle ampleur.

Concernant le recours à des subventions, les entretiens réalisés suggèrent qu'il existe un lien avec le niveau d'instruction des porteurs de projet. Les demandes de subventions sont généralement réalisées en même temps que la création des statuts de l'entreprise ou de l'association, ce qui constitue un ensemble de tâches administratives perçues comme complexes par la plupart des porteurs de projet. Dans deux cas observés, c'est une personne proche ou une partie du couple ayant réalisé des études longues qui gère cette partie administrative : *« C'est mon associée qui a géré le montage des dossiers, qui était pour moi insurmontable »* (Professionnel de la mer).

L'aide à l'installation proposée par le parc naturel marin d'Iroise (PNMI) au titre de « l'aide au développement des activités maritimes sur les îles » a bénéficié à des porteurs de projet sur les îles. Les processus d'allocation d'aides sont perçus comme longs, à la fois par les enquêtés et par les gestionnaires en charge du suivi des dossiers. L'aide peut arriver plusieurs années après la création de l'activité et la demande, c'est pourquoi il est généralement recommandé, par le parc marin, mais aussi par la plupart des organismes, de ne pas s'appuyer sur la subvention pour démarrer une activité : *« Cela peut sembler paradoxal, mais la subvention vient en appui d'une activité ayant la capacité à s'autofinancer au départ »* (gestionnaires).

Au cours de l'enquête, nous avons interrogé les gestionnaires porteurs de programmes de financement tel que le DLAL FEAMP (Fond européen pour les Affaires maritimes et la Pêche)⁵¹, porté par le Pays de Brest. L'objectif était d'interroger la perspective que pouvait représenter ce type de financement pour des projets entrepreneuriaux ou municipaux sur les îles : en tant que programme de financement du développement

⁵¹ Le Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche (FEAMP) est réparti entre l'État et les collectivités territoriales. Chaque région littorale reçoit une enveloppe pour financer des projets : la Bretagne bénéficie d'une enveloppe de 43 millions d'euros. Sur cette enveloppe, 8 millions sont répartis entre les Pays maritimes bretons : les DLAL (Développement local mené par les Acteurs locaux). Le Pays de Brest, Pays de Morlaix, Pays de Cornouailles et le Pays de Vannes, reçoivent chacun une enveloppe de 2 millions d'euros en fonction de leur candidature, pour la période 2014 – 2020. Le DLAL FEAMP est une politique de financement qui a pour vocation de venir en appui au développement économique des projets en lien avec les filières maritimes, ayant un caractère « collectif et innovant » dans le cadre de la candidature du Pays de Brest. (Source : entretien gestionnaires du Pays de Brest).

local en lien avec les activités maritimes, il peut se révéler un levier important. De l'entretien avec les porteurs de ce programme il ressort que peu de « *petits projets* » (moins de 20 000 euros) sont soumis dans la mesure où la démarche de financement d'un projet par le DLAL implique des « *procédures lourdes pour les porteurs de projets* », présentant une perspective décourageante pour des projets de petite envergure. Or, les projets de développement local sur les îles, en lien avec la mer, pour être adaptés et en adéquation avec les aspirations de la population et de la plupart des porteurs de projets insulaires (municipaux, associatifs, entrepreneuriaux), seront plutôt de petite envergure, comme nous l'avons démontré en section (3.1.1). Il existe sur ce point une dichotomie entre la dimension des programmes de financement et la réalité des territoires insulaires.

Certains porteurs d'activité font le choix de ne pas avoir recours aux aides ou subventions. Ils ne sont pas au fait des aides susceptibles de leur correspondre : soit parce qu'ils n'étaient pas informés, soit parce qu'ils n'ont jamais fait la démarche de s'y intéresser, soit les deux : « *Finalement c'est plus simple, de ne rien devoir à personne* » (Professionnel de la mer, insulaire). Par ailleurs aucun des enquêtés, aucune entreprise observée n'a fait appel à des réseaux d'accompagnement. Il existe une multiplicité de structures, associatives, publiques, publiques-privées, qui proposent des formules d'accompagnement ou d'aide à l'entrepreneuriat⁵². Il est vrai que ces structures ont plutôt pour cible des petites et moyennes entreprises (PME), mais d'autres sont tournées vers les microentreprises⁵³. Il semble que ces structures ne soient pas connues de professionnels, par ailleurs que ce type d'accompagnement ne les intéresse pas. Le fait de ne pas avoir recours à des réseaux d'accompagnement est à rapprocher de l'idée de « faire par soi-même ». Au-delà du projet professionnel, il s'agit d'une philosophie de vie pour certains, par exemple pour ce pêcheur : « *Je suis en train de construire ma maison, je la finance moi-même, je n'avais pas envie de faire de prêt, j'importe le matériel du continent en fonction de mes apports, au fur et à mesure* » (Professionnel de la mer, insulaire), ou pour un récoltant d'algues enquêté, qui a construit par ses propres moyens et en autofinancement le bâti de son entreprise.

Nous avons parlé de l'investissement, nous pouvons nous questionner à présent au sujet de la rentabilité des activités. Nous ne disposons pas d'une donnée systématique par entreprise concernant les recettes et salaires versés, mais les entretiens ont permis d'aborder le thème de la rentabilité. En ce qui concerne les pêcheurs, ils considèrent pour la



Figure 95 : Séchage d'algues sur l'île de Molène. Source : M. T., août 2016.

⁵² Parmi lesquelles les chambres de commerce et d'industrie (CCI), le Pôle Mer Bretagne, le réseau « Entreprendre Bretagne », ou « Initiative Pays de Brest », « Bretagne active ».

⁵³ C'est le cas de la Nef, une banque coopérative qui offre des solutions d'épargne et de crédit à « taux zéro » à destination de projets ayant une utilité sociale, écologique ou culturelle. C'est le cas également de l'ADIE (Association pour le droit à l'Initiative économique), association d'utilité publique qui offre un accompagnement et la possibilité de microcrédits et microassurance.

plupart générer des salaires satisfaisants. Selon un témoignage, un salaire de cinq mille euros correspond au salaire mensuel d'un matelot sur un navire de douze mètres, lorsque le navire a réalisé une bonne pêche. Mais ce salaire est variable selon les mois (le salaire de l'équipage d'un navire de pêche étant le résultat d'un calcul à la part). D'autre part il est à relativiser au vu du nombre d'heures passées en mer et de la difficulté du métier : du point de vue des enquêtés s'employant ou employés à la pêche, la rémunération horaire est faible. Or, un faible niveau de rémunération n'est pas favorable à la durabilité de l'exploitation des ressources halieutiques : il n'est pas favorable à la viabilité économique, et il pousse le pêcheur à prélever plus de ressources. À ce titre (Cunningham, 1994) suggère que les politiques de gestion puissent agir sur les revenus des pêcheurs et non uniquement sur la richesse (excédent brut d'exploitation) des navires.

En ce qui concerne les autres professions liées à la mer, les situations sont variées. Parmi ceux qui ont créé un statut d'entreprise, plusieurs affirment qu'ils ne se sont pas versés de salaire dans les premières années de l'activité. Ce n'est qu'au bout de quelques années de fonctionnement qu'ils parviennent à tirer une marge bénéficiaire suffisante pour se verser un salaire équivalent à un SMIC (1149 euros en 2018). Au vu des rémunérations observées dans les activités, celles-ci semblent trop faibles pour expliquer à elles seules le risque et l'effort consenti pour l'activité. Il faut sans doute rechercher l'origine du maintien de ces activités dans d'autres facteurs : le genre de vie associé à la démarche entrepreneuriale que nous avons évoquée section (3.1.1), le goût du travail en mer que nous évoquerons dans les paragraphes à venir, notamment.

Mais surtout, la viabilité (malgré parfois, le faible niveau de rentabilité économique observé) dépend d'un second facteur qui est le mode de vie et les besoins associés. On trouve plusieurs témoignages de professionnels qui mettent en relation le niveau de rentabilité de leur activité, le potentiel lié aux ressources et leur propre mode de vie caractérisé par des besoins qu'ils veillent à satisfaire. En voici un exemple :

« Moi je considère que la mer c'est un énorme portefeuille. Si tu vides le portefeuille d'un seul coup, il ne faut pas t'étonner qu'il soit vide ensuite ! Quand il n'y en a plus, il n'y en a plus ! Ça ne sert à rien de venir pleurer. Donc moi je pêche, mais déjà je pêche à la ligne. Et je pêche seulement ce qu'il me faut, pas plus. Ce n'est pas la même manière de faire que d'autre, comme [Pêcheur X] par exemple. [X] c'est mon frère hein, c'est plus qu'un ami, on a grandi ensemble, on est très proche et je lui dois tout concernant la pêche. C'est-à-dire que c'est lui qui m'a lancé, il m'a appelé un jour et m'a proposé de commencer la pêche. J'ai fait les filets avec [X], et ça marchait vraiment bien, il est incroyable, c'est vraiment un cador de la pêche. On faisait des coups (...) c'était énorme. Mais ça ne me plaisait pas, donc je suis parti. Pourtant je peux te dire que je faisais des mois avec plusieurs zéros... et des zéros devant un 9 ! Donc il fallait vraiment le vouloir pour laisser tomber un plan pareil. Mais je ne voulais pas continuer comme ça, pêcher, pêcher, pêcher jusqu'à

ce qu'il y en ait plus. Donc je suis parti, j'ai dit à [X] j'arrête, et j'ai pris mon propre bateau. [X] m'a aidé. Il n'a pas compris, mais il m'a aidé, il m'a donné des poses, des coins, qui valent des milliers d'euros, et il me les a donnés comme ça. Sans lui ça n'aurait pas du tout été la même chose, ça c'est sûr, parce que quand on commence tout seul ça peut être très dur. Mais moi maintenant que ça fonctionne bien, je pêche ce qu'il me faut, et une fois que j'ai vendu ce qu'il fallait : j'arrête ! Mon bateau m'a coûté 150 000 euros, je l'ai depuis sept ans. Donc je l'ai amorti, et maintenant j'ai juste besoin de pêcher ce qu'il faut pour amortir les frais, et gagner ce qu'il faut pour vivre. Je gagne bien ma vie, je ne gagne pas des mille et des cent, mais assez pour bien vivre, ça me convient comme ça. Et je considère que quand j'ai pêché assez : stop, j'arrête, même s'il reste du poisson. J'ai assez, je n'ai pas besoin de plus. Je prends des vacances, je prends des week-ends. Il ne faut pas trop le dire, mais là, j'ai bien pêché, on est le 13 du mois, eh bien c'est bon, je considère que j'ai terminé mon mois. Là je suis en vacances avec des copains, voilà, ça sert à ça aussi. » (Pêcheur, île de Sein).

Ce témoignage suggère que le profit financier est ici mis au second plan par rapport aux choix de vie : la notion de temps libre (qui n'était pas dans les mœurs dans le passé) est assumée et la place du travail semble être considérée au sein d'un équilibre avec la vie personnelle, ce qui témoigne d'une évolution des conditions et des priorités de vie. Un autre exemple est celui d'un pêcheur qui depuis quarante ans, navigue seul à bord d'un bateau de moins de six mètres. Il vit en quasi-autonomie sur l'île de Molène, le mode de vie qu'il entretient (Figure 96) ne nécessite pas de gros prélèvement sur la ressource : trente à trente-cinq kilos de homard par jour.



Figure 96 : Philippe, sur Molène.
Source : MT, juillet 2016.

Philippe pêche le homard avec 180 casiers sur un navire de 5,5 mètres, depuis trente ans. Il a toujours vécu sur l'île de Molène et a construit sa maison par ses propres moyens, sans emprunt, ainsi que le local qu'il utilise pour son activité, avec son beau-frère. Quand il ne pêche pas, il aime travailler son jardin, qui le nourrit. Il passe du temps à rendre divers services à des amis sur l'île, par exemple c'est lui qui fournit les particuliers en algues qu'il ramasse sur l'estran. Le mode de vie qu'il a choisi d'adopter lui a demandé selon ses mots, des sacrifices, mais il est heureux dans cette sobriété : « Je ne suis peut-être libre que sur un kilomètre carré, mais au moins je suis libre ».

Un habitant, ancien marin lui-même et connaisseur de son île où il a vécu toute sa vie, explicite le lien entre le niveau de production de l'entreprise et le mode de vie du porteur d'activité : *« Pour que ça rapporte, il faut qu'ils pêchent, alors ils sont prêts à pêcher tout ce qu'ils peuvent. On en voit encore comme ça. Alors [A] lui c'est un écolo hein ! Lui il me dit "j'ai assez comme ça !" ! Voilà, lui pour le coup c'est une pêche raisonnée. Bon il ne fera jamais fortune ! Mais ce n'est pas sa priorité, il n'est pas là pour ça ! Mais les autres... Ouh là, ils veulent gagner des sous ! On voit bien, les plus riches sur l'île, c'est des pêcheurs, ceux qui pêchent beaucoup quoi... Après les gars comme [A] ou [B], c'est différent, c'est de la petite pêche, ça leur suffit, ils sont heureux... mais à la limite ils sont plus heureux que les autres ! Les autres qui triment, qui triment qui achètent, des kilomètres de filet, le filet casse, on rachète des casiers, les casiers cassent, on en rachète, on fait une autre activité en plus, attends, mais les mecs ils vont crever ! Tout ça pour gagner de l'argent. Pour avoir des grosses maisons, des grosses voitures sur le continent. Mais jamais de temps pour en profiter. »* (Habitant).

Finalement, le genre de vie sur les îles de l'Iroise, dont nous avons effectué la description dans ce chapitre, s'étend au-delà de la sphère personnelle, dans la sphère professionnelle. Nous savons en effet que le projet professionnel est totalement imbriqué dans le projet de vie lié à l'île et donc, à un genre de vie (3.1.1). Ce genre de vie semble avoir un impact sur les activités, sur leur viabilité économique et leur soutenabilité.

Un dernier facteur qui semble contribuer à la viabilité des activités concerne les stratégies économiques des professionnels : la diversification des activités et la valorisation des produits. Étant donné qu'elles ont été décrites dans la partie (3.1.3), nous signalons ici brièvement en quoi elles peuvent avoir un impact sur la viabilité.

La diversification peut améliorer la viabilité économique des activités : dans un contexte d'incertitude liée aux contraintes climatiques et économiques, elle joue un rôle de sécurité en cas de faiblesse d'une des activités exercées (dans le cas de la récolte des algues, la diversification est considérée comme une condition *sine qua non* de la viabilité). La diversification peut également améliorer leur soutenabilité dans la mesure où la valeur ajoutée produite par l'entreprise est répartie sur plusieurs types de ressource, chaque ressource est moins sollicitée. Ainsi un pêcheur, principalement ligneur, complète son activité par une pratique occasionnelle du casier, mais il exerce une pression très faible sur la ressource en crustacés : *« On pose parfois des casiers, mais on en a que trente-deux ! (...) On est toujours sur une espèce qui est bien valorisée, à valeur ajoutée et on considère qu'on ne dévaste pas »* (Pêcheurs ligneurs). La plupart du temps, comme dans cet exemple, les stratégies de diversification des activités et de forte valorisation du produit sont combinées (puisqu'il s'agit d'une forme d'adaptation au contexte insulaire, comme décrit section (3.1.3). Dans le cas des agriculteurs et récoltants d'algues de l'île de Quéménès, qui ont quatre activités économiques, ils produisent en faible quantité en misant sur la qualité, diversifient leurs canaux de distribution et valorisent l'image de l'île. Ils perçoivent un rapport direct

entre ces stratégies combinées et leur impact sur les ressources qu'ils utilisent : *« En restant sur une production de qualité, sur un hectare et en tournant, on arrive à maintenir quelque chose au niveau de la qualité des sols qui est tout à fait raisonnable, on ne tire pas sur l'île, on n'a quasiment pas d'impact sur l'agrosystème Quéménès ! On pourrait rester sur ce système là pendant vingt, trente, cinquante ans, sans que ça porte préjudice ! »* (Ferme insulaire de Quéménès). Une bonne valorisation du produit permet enfin aux professionnels de la mer d'améliorer leur viabilité économique (amélioration du revenu, investissement), également d'améliorer (éventuellement) la soutenabilité de leur activité en réduisant les quantités prélevées et le temps de production au profit du temps libre. Nous avons étudié partie (3.1.3) que la valorisation peut consister : dans la production, par une forte valeur ajoutée liée à la qualité ou la rareté du produit, dans la commercialisation, par la diversification des canaux de distribution et la valorisation de l'image de l'île.

La viabilité des activités en Iroise semble dépendre de trois facteurs : l'investissement au départ de l'activité et la manière dont cet investissement est réalisé, le mode de vie et les besoins associés qui paraissent liés au genre de vie choisi par les porteurs de projet, enfin aux stratégies de diversification et de valorisation des produits. Dans plusieurs cas que nous avons enquêtés, ces facteurs semblent garantir que la viabilité des activités soit favorable à la soutenabilité, du point de vue des ressources exploitées.

3.2.3. Les ressources de la mer sur les îles de l'Iroise, des biens communs ?

Les ressources de la mer sont des ressources partagées sur les îles de l'Iroise par des utilisateurs qui en dépendent de manière plus ou moins intense : elles contribuent à constituer le cadre de vie des îles (3.1.1), elles font l'objet d'une pêche de loisir, d'une pêche vivrière (3.2.1), d'une exploitation professionnelle par des métiers dont la viabilité en dépend (3.2.2); nous verrons qu'elles sont aussi exploitées par des acteurs extérieurs aux espaces insulaires. Elles peuvent être qualifiées de bien commun.

Dans cette section, nous explorerons la manière dont sont gérées les ressources sur les îles de la mer d'Iroise sur le plan collectif, dans la perspective de qualifier le levier que peut représenter cette gestion pour la soutenabilité des activités. Si les modalités de la gestion ne sont pas univoques, c'est-à-dire qu'il n'existe pas qu'une seule manière de s'organiser pour s'assurer que l'exploitation d'une ressource ne va pas au-delà de sa capacité à se renouveler, il semble toutefois que cette organisation, la gestion, soit indispensable à la soutenabilité d'une utilisation des ressources.

Tout d'abord nous ferons l'état de quelques repères de la littérature scientifique qui nous permettront d'analyser la situation des îles de

l'Iroise sur ce plan. Nous revenons sur des aspects historiques de la mise en place de la gestion des ressources en Iroise, enfin nous analyserons la situation actuelle.

Une tragédie des communs en Iroise ?

• Théorie des biens communs

La littérature sur les biens communs apparaît dans les années 1960, avec le contexte naissant de la crise écologique contemporaine et des premiers signes de raréfaction des ressources vitales mettant en danger les populations humaines (Le Roy, 2013). Plusieurs interprétations sont données par rapport aux phénomènes de surexploitation et de gestion commune des ressources.

La première interprétation stipule que les individus utilisant en commun une ressource limitée seront incités à en retirer le maximum de bénéfice individuel au détriment du groupe, conduisant à la dégradation du bien commun et à la ruine de l'ensemble des individus. Il s'agit notamment de la « tragédie des communs » exposée par Garrett Hardin (1968)⁵⁴, qui rejoint les conclusions de la « logique de l'action collective » formulée par Mancur Olson (1965), ainsi que les démonstrations de la théorie des jeux formulée par Albert W. Tucker (1950) à partir de la métaphore des « deux prisonniers »⁵⁵. Ces différentes théories et les métaphores qu'elles emploient visent à démontrer que l'individu poursuivant son intérêt personnel est conduit à des choix irrationnels sur le plan collectif. Elles concluent à la nécessité d'une action extérieure, soit par l'État devant gérer et administrer le bien commun de manière plus ou moins autoritaire selon les conceptions ; ou par le marché via la privatisation (ou « l'attribution de droits interchangeableables »), mettant ainsi fin à la propriété commune et permettant une optimisation de la gestion par la « main invisible »⁵⁶ du marché.

La seconde interprétation s'oppose à la première. L'« individualisme méthodologique », c'est-à-dire le postulat que les individus ont un comportement naturellement rationnel et égoïste (au cœur de la pensée néoclassique) est notamment remis en cause par les théoriciens de la

⁵⁴ Garrett Hardin (1968) emploie la métaphore d'un groupe de fermiers dont les bêtes paissent sur le même pâturage : chaque fermier augmente la taille de son troupeau pour en tirer plus de bénéfice direct à court terme, malgré la menace d'un épuisement du pâturage sur le long terme qui représente une perte indirecte et différée dans le temps.

⁵⁵ Albert W. Tucker (1950) à travers la théorie des jeux, met en scène deux prisonniers ayant commis un même délit. Ils sont séparés dans deux cellules et ont le choix : avouer leur participation commune au crime pour diminuer leur peine, mais prendre le risque que l'autre nie, et écoper seul de la peine ; ou nier leur crime en espérant que l'autre nie aussi et ne le dénonce pas. Alors qu'ils auraient intérêt à ne pas se dénoncer mutuellement, chaque joueur dénonce l'autre de peur d'écoper seul de la peine.

⁵⁶ Adam Smith (1723-1790) est à l'origine de la théorie classique de « la main invisible » censée permettre un équilibre naturel du marché, dans la mesure où la recherche par chacun de son intérêt personnel concourrait à l'intérêt général.

régulation qui mettent en avant l'importance des rapports sociaux dans l'activité économique (Ansaloni, 2018). Les travaux d'Elinor Ostrom sur la gouvernance des biens communs s'appuient au départ sur la critique de l'utilisation des métaphores et modèles théoriques, qui bien que parlants (puisque simples et d'apparence logique), demeurent des simplifications de la réalité. Ostrom (1990) souligne que ces métaphores (« dilemme des deux prisonniers », etc.) et modèles créent un cadre artificiel qui ne correspond pas à la réalité du fonctionnement d'un collectif : les individus, concrètement, ne sont pas en prison, séparés par un mur, ils peuvent communiquer et cette communication est essentielle au fonctionnement du groupe et de son organisation vis-à-vis des biens communs.

Pour Elinor Ostrom (1990), les individus, « appropriateurs » d'un même système de ressources, ont la possibilité de s'organiser collectivement, c'est-à-dire de coordonner leurs stratégies dans l'objectif de tirer plus de bénéfices sur le long terme, de la ressource qu'ils exploitent en commun. Plusieurs similitudes réunissent les cas d'études qu'elle a observés : les populations décrites sont confrontées à des environnements incertains et complexes dont ils acquièrent un savoir, la priorité est donnée à la satisfaction des besoins du présent étant donné qu'il s'agit des besoins vitaux (taux d'actualisation faible), des règles comportementales régissent la communauté. La théorie de la gouvernance des biens communs étudie et dresse la liste des conditions nécessaires, mais non suffisantes, qui ont permis que leur système d'exploitation des ressources perdure.

Ces conditions, issues de (Ostrom, 1990) sont ici brièvement résumées :

- Des limites et des droits ont été clairement définis
- Les règles concordent avec les conditions locales : en fonction des besoins, et des conditions de main d'œuvre, de matériel et d'argent.
- Les choix sont collectifs : les individus participent à l'édiction de règles, mais aussi à leur modification, lorsque les conditions changent.
- Un système de surveillance est mis en place, et les surveillants rendent compte aux « appropriateurs » eux-mêmes.
- Les sanctions sont graduelles en fonction de la gravité et du contexte
- Il existe des mécanismes de résolution des conflits : des arènes locales dont l'accès est rapide.
- Il existe une reconnaissance minimale de l'organisation par une autorité extérieure.

Les principaux problèmes qui interviennent dans la mise en place de ces « institutions de ressources communes durables et auto-organisées » sont la mise en place (comment impulser l'organisation collective), le problème des engagements crédibles (comment savoir si les autres

n'enfreignent pas la règle pendant que l'on choisit de la respecter), ce qui est directement lié avec le problème de la surveillance (comment mettre en place un système de surveillance efficace au sens de dissuasif, mais non totalitaire).

Dans le développement qui va suivre, nous observerons la manière dont s'est (ou non) mise en place une organisation collective autour de l'exploitation d'une ressource commune, et si les déterminants observés par (Ostrom, 1990b) peuvent fonctionner sur notre terrain d'étude.

À travers la description des sociétés insulaires traditionnelles au cours du chapitre I (2.2.3) nous avons relaté le déclin des ressources en crustacés dans la deuxième partie du XXème siècle en Iroise, associé à une surexploitation. Rappelons qu'en parallèle de ce déclin de la ressource, nous avons relevé la diminution progressive de l'activité professionnelle de pêche, puis de la population des îles, dont les causes ne sont pas uniques, mais qui ont été corrélées à cet effondrement progressif des stocks.

Ces faits historiques ayant déjà été développés en chapitre I auquel on se référera dans cette partie, nous nous concentrons ici sur les faits qui concernent la réaction des professionnels ou des organismes de gestion et l'éventuelle mise en place de stratégies de gestion face à ce déclin de la ressource.

- Dans les premiers temps du déclin de la ressource en Iroise, des stratégies de front pionnier

Dans les premiers temps de la diminution manifeste des stocks de crustacés, à partir de 1945 et jusqu'au début des années 1970, il n'y a pas eu d'initiatives permettant d'enrayer ce déclin.

Sur l'île de Molène, les pêcheurs ont continué à utiliser les mêmes techniques et engins, la pêche aux casiers. Les professionnels étaient conscients de la diminution de la ressource, le témoignage suivant relate notamment les faits qui se sont déroulés dans la fosse d'Ouessant : « *Ils pêchaient beaucoup, énormément dans la fosse, ils en ont tiré ! Après la fosse [d'Ouessant, en 1950], il y a eu un choc, oui, là ça a chuté. Il y a eu treize bateaux désarmés la même année. Treize bateaux, ça fait quand même cinquante ou soixante hommes hein. Du même coup. Ça a été le gros coup dur pour l'île, ça, après la fosse. Après, le peu qui restait, ils sont restés comme ça. Ils ont eu des années plus ou moins bonnes, et ils sont restés comme ça.* » (Ancien pêcheur).

Sur l'île de Sein, les migrations vers d'autres zones de pêche peuvent être associées à une dynamique de front pionnier, dans la mesure où les stocks s'épuisaient localement. Quelques pêcheurs ont pris part aux grandes expéditions des « Mauritaniens » ou « Seigneurs de la mer » : c'est ainsi qu'étaient désignés les pêcheurs de Douarnenez et Camaret qui portaient pour la pêche à la langouste en Mauritanie. Les côtes africaines faisaient l'objet d'une prospection depuis le début du siècle et leur exploitation s'est accentuée à partir des années 1960 (Pencalet-Kerivel, 2008). Cette

migration vers d'autres zones de pêche peut être associée à une dynamique de front pionnier, dans la mesure où les stocks s'épuisaient localement. Ces marins de l'île de Sein étaient alors embarqués sur les navires des ports continentaux, sur des Dundees puis sur des navires motorisés équipés pour la navigation au long court avec un équipage nombreux (Pencalet-Kerivel, 2008).

D'autres pêcheurs de l'île de Sein ont émigré, sur leur propre navire, vers d'autres zones de pêche en France. Ligneurs et caseyeurs de tradition, ils se sont équipés pour la drague à la coquille Saint-Jacques et sont partis dans un premier temps en rade de Brest, où d'autres navires finistériens travaillaient aussi. Un premier navire et son équipage a quitté l'île de Sein, puis deux autres navires ont suivi et sont allés s'installer pour la saison, avec leur famille, au Fret et à Roscanvel (Portais, 1995). En 1963, le stock de coquilles Saint-Jacques montre des faiblesses en rade de Brest, après plusieurs saisons d'exploitation et un hiver rude.

Les navires de l'île de Sein équipés pour la coquille, six hommes et leurs familles, partent alors pour la baie de Saint-Brieuc, comme environ trois-cents navires venus de tout le littoral breton (Portais, 1995). Il y eut quelques heurts avec les pêcheurs de Saint-Quay Portrieux, qui virent d'un mauvais œil cette « armada » venir exploiter leurs zones de pêche (Portais, 1995). Si la migration était saisonnière dans le cas de l'exploitation en rade de Brest, elle est cette fois définitive. Avec ces six hommes, ce sont leurs femmes et une dizaine d'enfants qui quittent l'île. En baie de Saint-Brieuc, la coquille est de moins bonne qualité, les prix sont plus bas. Les pêcheurs misent sur la quantité, et le stock s'épuise rapidement. Il s'agit là vraiment d'une stratégie de front pionnier, puisqu'une fois le stock épuisé en Bretagne, les pêcheurs migrants remontent jusqu'au gisement coquiller le plus proche : Port-en-Bessin, en Normandie. Le premier hiver, l'afflux de navires bretons est tel que leur nombre sera limité l'hiver suivant, en 1973. Parmi eux, onze navires sénans, dont les patrons s'installent à Port en Bessin avec leurs familles (Portais, 1995). La municipalité doit ouvrir une classe, du fait de l'arrivée d'une vingtaine d'enfants bretons. Durant cet épisode, les pêcheurs bretons semblent avoir été bien acceptés par les Normands, et particulièrement les marins de l'île de Sein. Ainsi, le maire de Port en Bessin : *« Ce sont des marins dans l'âme. Leur esprit d'initiative a été bénéfique pour le port »* (Portais, 1995). Notamment dans les premiers temps de la cohabitation, les pêcheurs normands constatent que les pêcheurs bretons, habitués aux côtes à écueils, naviguent de manière audacieuse très près des roches, de plus, ils n'utilisent pas le même outil et leurs prises sont plus abondantes : c'est l'efficacité de la drague « Dumoulin », produite par un fabricant breton. Convaincus, les pêcheurs normands adoptent cet outil qu'ils importent de Bretagne. Les Bretons se sont progressivement intégrés au paysage normand, si bien que des mariages ont été célébrés entre les deux communautés : aujourd'hui, on peut

rencontrer sur l'île de jeunes trentenaires « normano-sénans », nés de mère normande et de père sénan ayant migré à Port en Bessin.

Cet épisode de la coquille a participé dans une certaine mesure au déclin démographique de l'île de Sein, qui est qualifié par certains⁵⁷, de « véritable hémorragie ». Mais on ne peut négliger que du point de vue de la cellule familiale, ce fut une source de prospérité. « Heureusement qu'on a eu ça, sinon on aurait fait faillite. (...) Dans les années 1970 le choix c'était se reconvertir ou vendre son bateau. Et dans la marine marchande, c'était déjà le chômage ! Alors à chaque fois, on a fait le choix de la coquille. (...) On a dû quitter le pays, aller toujours plus loin, mais ça a été un sacrifice ! » (Un « coquillard migrant », cité par (Portais, 1995)). Quant aux navires qui sont restés sur l'île de Sein, il semble qu'ils se soient diversifiés : il est mentionné qu'à partir des années 1970-1980, il se pratique la ligne, le filet, la senne au lançon, la drague, la palangre, la coquille Saint-Jacques (Nicolas, 2013).

Ces changements dans l'exploitation, se traduisant par une diversification et la migration vers d'autres stocks, sont des stratégies d'adaptation des professionnels vis-à-vis du constat que les ressources se raréfient. Mais il n'y a pas eu, à notre connaissance, de stratégie de protection de la ressource, par des mesures pour limiter les prélèvements, les engins ou les périodes de pêche.

Du côté des organismes de gestion ou de recherche de l'époque (comités des pêches, CNEXO), il semble que des discussions ont eu lieu, mais elles n'ont pas abouti à la mise en place de mesures contraignantes (source : communication personnelle, Ifremer). Une mesure a été prise en 1953 pour fixer une taille de capture à 80 millimètres, ce qui est une mesure faible, au regard des 110 millimètres fixés en 2009 (Collias, 2015). Une tentative d'interdiction de pêche des femelles grainées a été annulée devant les protestations de la profession (Collias, 2015), pour muer sous la forme d'une recommandation des comités des pêches, mais celle-ci fut difficilement respectée⁵⁸. Enfin la « licence à crustacés » censée permettre une limitation du nombre de navires exploitants la même ressource, était rendue peu efficace par une autorisation de prise accessoire pour les non-licenciés (Latrouite, 2005).

Le phénomène de surexploitation est commun à toute la façade maritime, cependant les communes continentales avaient une économie plus diversifiée, elles ne dépendaient pas totalement et uniquement de la pêche aux crustacés, contrairement aux petites îles de Molène et Sein comme on l'a vu. Nous aurions donc pu imaginer que les îles soient le lieu d'une prise de conscience plus rapide et se positionnent en première ligne pour protéger une ressource dont elles étaient très dépendantes. Cette

⁵⁷ Pour certains témoignages seulement. Pour d'autres, « Ça ne s'est pas passé comme ça. Ils ne sont pas tous partis à la coquille en 70 ! Il restait d'ailleurs encore pas mal de bateaux sur l'île, quelques-uns au bar, au lieu, d'autres faisaient la palangre avec des équipages de 5 ou 6 bonhommes, d'autres aussi sont restés au casier » (pêcheur île de Sein).

⁵⁸ La pratique du « brossage » notamment, est connue : il s'agissait de brosser les femelles grainées pour en retirer les œufs afin de pouvoir les commercialiser (source : entretiens avec les anciens).

absence de réaction peut sembler étonnante, face à l'effondrement manifeste d'un stock qui constitue pourtant le fondement de l'économie des ménages à cette époque.

Nous avons recherché les conditions qui permettent d'expliquer cette absence de réaction face au déclin des ressources en crustacés jusqu'aux années 1970.

- Paramètres explicatifs d'une tragédie des communs en Iroise

En premier lieu, il paraît important de prendre en compte les conditions de vie que nous avons décrites sur les îles dans le chapitre 1 ; rappelons-le, l'objectif principal, le but d'une vie de pêcheur était de nourrir sa famille, et au-delà, d'assurer leur avenir. Il n'est pas inutile ici de citer ce passage d'entretien ou l'un des anciens pêcheurs l'explique :

« Ça vient aussi que, bon... Comme je n'avais pas d'argent, quand j'ai commencé je n'avais pas dix francs en poche ! Donc nous on était les plus démunis de l'île, et hé hé... Moi j'ai tout ça dans l'esprit. De faire avancer les choses, de faire travailler et d'acheter du matériel au lieu de le bouffer en vacances. (...) Moi je pars de ce principe que j'ai des enfants, je dois travailler, je dois leur apporter, je dois travailler pour leur acheter le matériel, pour que ça leur rapporte. Eux ils font ce qu'ils veulent. Mais pas moi. Voilà, qu'ils ne manquent de rien. Qu'ils soient bien, qu'ils aient... Parce que nous on avait rien, zéro hein. » (Ancien pêcheur).

Il faut également et en second lieu, se replacer dans un contexte où les pêcheurs de l'époque ayant travaillé jusque dans les années 1940 avec quelques trente casiers à bord : jamais les techniques n'avaient été assez évoluées pour envisager que l'on puisse épuiser une ressource de la mer. Il est permis d'imaginer que dans l'esprit des professionnels de l'époque (et même, selon une communication personnelle avec un scientifique Ifremer, dans l'esprit des responsables d'organismes de gestion de l'époque) la ressource n'était pas envisagée comme « finie », mais plutôt comme une manne inépuisable.

Dans les systèmes de pêche non réglementés, des formes de contrôle, formel ou informel, symbolique ou substantiel, établissent généralement une régulation de l'exploitation des ressources, à l'échelle locale ou de la communauté (Béné *et al.*, 2010). Ces normes comportementales sont un capital social au sens de (Ostrom, 1990). Lors des entretiens avec les anciens pêcheurs, nous nous sommes intéressée aux éventuelles règles tacites qui régissaient l'exploitation des ressources dans le passé, à « ce qui se faisait » à l'époque et aux éventuels effets directs et indirects sur la régulation de la pression de pêche.

Il s'avère que les pêcheurs des îles ont toujours misé sur une bonne valorisation des produits de leur pêche, plutôt que sur la quantité de produits prélevés : ils ciblaient le « poisson noble »⁵⁹, en priorité la langouste et le turbot. Ensuite, ils pêchaient plutôt de gros crustacés, 1,8

⁵⁹ Les pêcheurs parlent de « poisson » aussi pour désigner les crustacés.

kilo en moyenne et dans les zones rocheuses, des individus entre 2,5 kilos pour les plus petits à 4,5 kilos pour les plus gros (Source : entretien avec un ancien). Ne pêcher que les plus gros est favorable à la perpétuation de l'espèce, puisque les individus plus gros ont *a priori* eu le temps de se reproduire. Il n'existait pas de taille minimale imposée, mais de par les zones rocheuses fréquentées par les insulaires, les individus étaient plus gros. Ces particularités n'étaient pas des normes dans un but de protection de la ressource, elles sont le fruit d'un calcul économique dans un cas, une caractéristique de l'environnement travaillé dans l'autre.

Ensuite, la ressource bénéficiait d'une protection relative par les contraintes naturelles du milieu. D'abord en termes de temps de pêche : en raison des forts courants caractérisant les zones, les bouées de repérage des casiers sont fréquemment tirées vers le fond par le courant. Pour retrouver leurs bouées, il fallait donc naviguer de jour : contrainte technique qui limitait le pêcheur à ne faire qu'une marée en vingt-quatre heures. Des zones, considérées comme plus dangereuses, n'étaient fréquentées que lorsque les conditions étaient favorables. Le reste du temps, elles demeuraient inaccessibles et bénéficiaient ainsi d'un repos biologique : *« L'hiver on y allait moins. Et oui évidemment il y avait des zones qui étaient moins exploitées que d'autres, parce que très loin, et suivant les conditions de mer, elles étaient au repos. Chose que maintenant rien ne se repose, c'est continu ! »* (Pêcheur). D'une certaine manière, le milieu lui-même régulait l'activité, alors qu'aujourd'hui les progrès techniques ont permis de s'affranchir de la plupart des obstacles à l'exploitation (bien qu'ils demeurent contraignants pour les marins).

En sus de ces contraintes techniques, des conventions tacites semblent avoir joué un rôle particulier dans la régulation des activités. L'une, d'ordre plutôt religieux, semble avoir imposé à certains (peut-être, les plus pratiquants) de ne pas aller en mer le dimanche. L'autre est plutôt d'ordre économique : les deux pêcheurs ayant connu cette époque signalent que l'augmentation du nombre de casiers sur les navires était mal perçue par les anciens. Mais là encore, il ne s'agit pas d'une préoccupation concernant la préservation de la ressource. Augmenter le nombre de casiers signifiait aussi augmenter la quantité de produits vendus et donc, faire baisser les prix d'achat des produits (ce qui pénalise les autres professionnels). De plus, celui qui équipait son bateau de plus de casiers *« obligeait les autres à suivre »*, par effet d'entraînement et parce qu'il attirait à son bord plus de matelots, qui commençaient à faire pénurie (source : entretiens).

On peut dire qu'il existait auparavant, des contraintes naturelles, et des pratiques liées à une préoccupation économique, qui permettaient indirectement, et dans une certaine mesure, de préserver la ressource. Mais, il ne semblait pas exister de normes ou de règles tacites visant explicitement à préserver la ressource. Certainement n'y en avait-il pas besoin, étant donné le niveau de prélèvement faible (trente casiers par navires), la ressource n'avait jamais été menacée avant la période après-

guerre. Les pêcheurs de l'Iroise ne semblaient pas munis de règles propres pour parer une pression de pêche importante intervenue par la suite.

La crainte du manque, la nécessité de nourrir sa famille au jour le jour (peu importe ce qu'il advient dans plusieurs années) combinée à une absence de conscience de la finitude des ressources peuvent alors avoir contribué à une forme d'exploitation irraisonnée. Cette disposition d'esprit autrement expliquée correspond à un horizon temporel court, un taux d'actualisation faible au sens de (Ostrom, 1990), et conduit à une situation de surexploitation.

Un troisième facteur lié au contexte de l'époque est la volonté d'émancipation individuelle, et l'apparition d'un individualisme (non uniquement dans sa composante négative, mais au sens premier du terme de « liberté de l'individu »). L'époque qui précède les années 1960 est caractérisée par une importance des institutions que sont la religion, la famille, la communauté insulaire, qui ont pu être perçues par un poids par de jeunes personnes de l'époque (source : entretiens). On comprend dans les témoignages que certains ont voulu dépasser les conventions sociales, innover, se sortir de la précarité par l'emprunt, l'investissement en matériel, et ce malgré le regard négatif qui était porté à l'époque sur le fait d'emprunter à la banque, d'acheter du matériel (source : entretien). Pour assumer ces choix, il fallait toutefois prendre un risque, être sûr de pouvoir les rentabiliser par la suite, et cela a pu participer à l'option de la surpêche. Une disposition d'esprit que l'on peut imaginer : « Mon objectif est de rompre avec le modèle de mes parents qui ont vécu dans la précarité économique, je souhaite m'émanciper du contrôle social, j'emprunte, j'investis, j'innove. Je dois rembourser mes emprunts, faire la preuve de la pertinence de mes choix et rentabiliser : je participe à la surpêche ». Il ne s'agit que de suppositions et de projections qui ne prétendent pas à l'exactitude bien qu'elles se fondent sur les discours, et demeurent des tentatives pour expliquer les comportements individuels de l'époque menant à une conséquence générale.

Un quatrième et dernier facteur est la difficile perception d'un collectif. Les anciens pêcheurs enquêtés se différencient en tant que pêcheurs insulaires, des pêcheurs continentaux. Avant l'avènement des techniques de pêche plus performantes, ils ne fréquentaient pas les mêmes zones. Tandis que les pêcheurs des îles travaillaient autour de leurs îles (« *on avait une tradition d'aller chercher la roche systématiquement* »), les pêcheurs du continent allaient dans des zones plus profondes vers le large ou aux abords des côtes continentales. L'environnement forgeant leurs manières de travailler, les pêcheurs insulaires ont développé des techniques plus ciblées sur la roche, tandis que les pêcheurs continentaux ont adopté d'autres méthodes : « *Les pêcheurs du Conquet et d'Audierne ont travaillé très vite avec la filière. Donc ils faisaient de la longueur, alors que nous on a toujours travaillé à chercher les bons coins, les coins ciblés, plus que de travailler sur la longueur* » (Pêcheur insulaire). Dans un contexte de raréfaction des

ressources, et les techniques de repérage en mer s'améliorant, les pêcheurs continentaux se sont rapprochés des zones auparavant considérées comme insulaires : la chaussée de Sein, la fosse d'Ouessant, l'archipel. Les pêcheurs des îles ont pu percevoir comme une intrusion l'arrivée des pêcheurs continentaux dans leurs territoires de pêche. De plus, il semble qu'il y ait eu une rivalité entre ports et sur les zones de pêche : les Camarétois, Audiernais, Douarnenistes et les insulaires ne vivant que de la pêche étant considérés par certains comme les « pêcheurs véridiques » et les autres, de nombreux ports bretons, étaient les « pêcheurs-paysans », car ils pratiquaient l'agriculture en complémentarité. Ces rivalités peuvent aussi exister au sein d'un même port et entre les différents métiers de pêche ayant des intérêts divergents, J.-C. Fichou (2011) a montré que ces rivalités et l'individualisme qui en résultait avaient été des obstacles aux initiatives syndicales à Douarnenez.

Ces rivalités ont pu empêcher les pêcheurs de se considérer comme un collectif, et ont peut-être constitué un obstacle à la mise en place de mesures par la profession elle-même. Au moment où le niveau de captures est devenu critique, cette mise en concurrence a été un facteur important dans la décision de modifier la technique de prélèvement, dans le cas des pêcheurs sénans, de passer du casier aux filets, très efficaces pour pêcher la langouste :

« On était au casier, on ne pêchait plus de langoustes. Et comme on voyait les fileyeurs faire une razzia de langoustes... comme moi, mon secteur c'était la chaussée de Sein et que je voyais progressivement les gars d'Audierne dans le sud s'approcher de la chaussée, les gars du Conquet dans le nord se rapprocher de la chaussée ! Je me suis dit "ils vont tout nous bouffer et il nous restera rien !" (...) et ça, ça me... ça me tracassait quelque part. Et à force de voir ça eh bien un jour je me suis dit, "bon sang je veux ma part du gâteau, puisqu'ils ont décidé de tout mettre à sec, eh ben moi aussi je vais..." J'étais mal à ce moment-là. J'étais vraiment mal parce que ça ne me plaisait pas beaucoup ce genre de situation, mais je me suis dit bon bah je vais pas... puisque tout le monde est con dans ce métier, eh ben moi aussi je vais devenir con. Et je me suis mis à faire le filet. Et donc moi connaissant la chaussée, ayant travaillé au casier et aux palangres, je connaissais le moindre caillou, la moindre façon de travailler... Alors évidemment les premières années que j'ai travaillé au filet, c'était la pêche miraculeuse ! On a fait des mortes-eaux de six, sept, huit-cents kilos de langoustes ! Avec douze kilomètres ! Et trois ou quatre-cents kilos de homards, des gros homards, des pépères... Les bonnes mortes-eaux c'était ça ! Mais progressivement évidemment on a vu la déclinaison. Moi j'ai commencé à faire les filets en 1983, et en 2005 j'ai arrêté. Eh bien de 1983, le plus qu'on pêchait c'était sept ou huit-cents kilos de langoustes à la morte-eau, et en 2005 on a fini à tout casser à quarante ou cinquante kilos de langoustes par morte-eau ! ».

Ce témoignage édifiant illustre le phénomène de tragédie des communs, le professionnel est poussé à participer à la surexploitation de la ressource dans un contexte de concurrence et de libre accès. Il découle d'un contexte où les acteurs locaux ne sont pas parvenus à limiter leur

pression sur la ressource, à l'échelle collective, à mettre en place un système de régulation ou de limitation de l'exploitation. Toutefois, les développements qui précèdent permettent de mieux comprendre que le phénomène de surexploitation de la ressource en crustacés à partir de 1945 résulte d'une combinaison de facteurs.

Plusieurs facteurs en effet, complexifient l'explication du phénomène, par rapport à l'hypothèse que l'utilisation d'une ressource par un groupe conduirait inéluctablement à une tragédie (Hardin, 1968). Un premier facteur est constitué par le contexte historique et les conditions économiques associées (au lendemain de la guerre, passé de grande nécessité économique, volonté d'émancipation). Un second facteur est l'absence de système de régulation institué par les acteurs. Ce dernier point s'explique : l'exploitation était effectivement régulée dans le passé par des normes (zones de pêche, techniques au casier) et des contraintes générées par le milieu (courants, climat régulant les temps de pêche), ces dernières étant telles qu'elles suffisaient à réguler l'effort de pêche. Il n'y a jamais eu la nécessité de se préoccuper d'une protection de la ressource ou d'une limitation de l'exploitation : l'exploitation était limitée par la technique, la ressource était protégée par le milieu. À compter de la période où le progrès technique a permis de s'affranchir en partie des contraintes du milieu, les normes et la régulation en place semblent avoir été bousculées (possibilité de sortir les navires par tous les temps et plus loin, zones de pêche réservées sont devenues partagées), conduisant à une mise en concurrence des professionnels de la mer. Cette concurrence ne semble pas avoir été favorable à la construction d'un collectif à la recherche de l'intérêt commun que représente la préservation de la ressource, notamment dans une opposition entre pêcheurs continentaux et pêcheurs insulaires ne facilitant pas la coordination, et a conduit à une situation de surexploitation. Malgré une préoccupation pour la ressource certainement croissante au fil des années, à l'échelle individuelle, les éléments exposés paraissent pouvoir expliquer le laps de temps de vingt-cinq ans entre le constat de surexploitation et la prise de mesures de gestion collectives.

Des ressources progressivement gouvernées à l'échelle locale

Dans un second temps à partir des années 1970, des mesures collectives ont été prises, localement (en Iroise), pour tenter de sauvegarder les ressources de la mer. Ces mesures de gestion ont concerné deux types de ressources : d'abord les crustacés dont on vient de voir qu'ils ont été longtemps surexploités, puis les algues de rive et les algues en pleine mer, dont on verra que l'exploitation s'est intensifiée à partir de cette période.

- 1^{er} temps, la tentative de repeuplement des fonds

Les premières mesures ne relèvent pas de la régulation, mais d'une tentative de repeuplement des fonds par l'élevage de petits homards en écloséries (c'est-à-dire en bassins, en dehors de leur milieu naturel).

L'intérêt envisagé était de limiter la mortalité naturelle et d'optimiser la croissance des crustacés, afin de les réintroduire ensuite dans le milieu. Des écloséries sont apparues sur plusieurs îles du Ponant dans les années 1970 pour un laps de temps de dix ans (sur l'île de Sein, de 1977 à 1983). On peut penser que les îles ont été choisies comme territoire d'expérimentation : du fait de la qualité de l'eau de mer, mais aussi et surtout parce que leur économie dépendait de cette ressource en homard. La première éclosérie insulaire est construite sur l'île de Houat (où les pêcheurs se sont fédérés et ont créé le Groupement des pêcheurs artisans Houatais, GPAH), cette initiative a servi d'exemple à l'île de Sein. D'autres écloséries ont été développées sur la côte Atlantique : à l'île d'Yeu, à Noirmoutier, à Doëlan, à Audierne.

Sur l'île de Sein, c'est le maire de l'île qui voyant l'activité de son île diminuer, donne l'impulsion première : *« Avec le maire de l'époque, Alain Le Roy, on a pris conscience, on s'est dit tous les deux il faut qu'on aille dans ce sens-là. Donc on avait été à l'île de Houat où il y avait une éclosérie à homard. (...) On a été à Hoëdic aussi, enfin on avait fait un peu toutes les îles pour voir qu'est-ce qui se faisait. »* (Pêcheur île de Sein). Dans un article du Télégramme en 1973, le maire s'exprime avec conviction, en faveur de ce projet qu'il porte : *« Nous ne voulons pas escamoter nos responsabilités dans cette affaire. Les îliens, obligés tous les ans de s'expatrier, comme les Audiernais et certains Douarnenistes à la poursuite de la coquille Saint-Jacques, avec les frais que cela suppose, loin de chez eux, souhaitent évidemment le repeuplement des fonds dans des parages familiers. Ils sont en droit d'espérer, nous nous devons de soutenir cette espérance »* (Cougeot, 1973). Ainsi une délégation de pêcheurs de l'île de Sein se rend à Houat en mai 1973 et en revient « conquise » (Cougeot, 1973). Ils décident à leur tour de la constitution d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) comprenant la municipalité, le comité local des pêches, des coopératives de Sein, d'Audierne et de Douarnenez, l'armement coopératif finistérien et une société d'assurance affiliée au Crédit maritime (Salvert, 1983). Le projet d'éclosérie sur l'île de Sein reçoit des financements publics et privés : de la municipalité de l'île de Sein, de la Marine marchande, du fond de « Rénovation rurale » de l'époque, de l'entreprise EDF (dans le cadre de mesures compensatoires liées au projet de centrale nucléaire de Plogoff, qui n'a pas abouti) (Cosqueric & Perazzi, 1981), du comité interprofessionnel des crustacés et du secrétariat d'État à la mer. En 1977 un bâtiment de 1500 m² voit le jour à l'île de Sein, dans la partie nord-ouest de l'île, sur un terrain communal près du phare (Anonyme, 1981). Trois biologistes et deux techniciens y mènent la culture des algues (phytoplancton), l'élevage des petits homards et des artémies (pour nourrir les juvéniles). Tous les éléments du projet sont réunis : financements, bâtiments, personnel.

Mais en 1979, le Ouest-France du 17 novembre titre : *« Le repeuplement des fonds à crustacés bute sur l'absence de suivi scientifique et sur les difficultés de financement professionnel »* (Cougot, 1979). En fait, les scientifiques des écloséries rencontrent des obstacles techniques : la pénurie de femelles grainées est commune à toutes les écloséries, des mortalités

accidentelles, un problème de stérilité des œufs (Podeur, 1979). Ces problèmes techniques sont perçus comme étant à l'origine du retard ou de l'absence d'effets de la politique de repeuplement (Cougeot, 1979). Il ne semble pas y avoir de questionnement concernant l'absence de mesures de gestion des pêcheries, en parallèle de cette tentative de repeuplement.

À ces problèmes techniques et d'incertitude, s'ajoutent des difficultés pour financer le fonctionnement des écloseries. Des tensions seraient apparues entre acteurs : sur la répartition de ces crédits accordés, sur la contribution des professionnels de la pêche, au financement, aux opérations d'immersion en mer. Un pêcheur de l'île de Sein évoque le décalage qui a pu exister entre les attentes des pêcheurs, d'un intérêt direct dans leur action, et l'idée d'intérêt général promue par les institutions qui ont financé le projet : *« A un moment, ce qu'on produisait on devait l'ensemencer vers les côtes du nord Finistère... parce qu'il y avait eu l'Amoco Cadiz, et on avait un contrat qui nous liait avec ça, qui disait que comme ils avaient été touchés par le pétrole dans ce secteur-là, tous nos bébés homards devaient aller repeupler leurs fonds. On était un peu agacés par ça parce que finalement on produisait et on n'ensemait pas autour de l'île de Sein. »* (Pêcheur île de Sein). L'année 1983 voit plusieurs démissions du conseil d'administration, liées à des divergences de vues entre les administrateurs et la direction de l'écloserie ; lié aussi, au refus de ces administrateurs de s'orienter vers la production de palourdes et de coquille Saint-Jacques comme cela a été suggéré par le Secrétariat d'État à la Mer. Ces facteurs combinés ont été à l'origine de la cessation d'activité de ces écloseries, celle de l'île de Sein comme celle de Houat et de l'île d'Yeu. Un pêcheur interprète la fin des écloseries comme un désengagement politique : *« Malheureusement, l'année où on a produit le plus, on nous a coupé les vivres ! Coupé les subventions ! Parce qu'il y en avait qui disaient qu'il y avait trop d'écloseries, que ce n'était pas rentable... c'est-à-dire que les politiques, à l'époque, trouvaient que ce n'était pas rentable, parce que ça se voyait pas ! Mettre des bébés homards au fond de la mer, ça met du temps après pour... on ne voyait pas le résultat ! Et donc ils ont décidé que comme ça prenait pas mal d'argent, tous les ans, que une écloserie suffisait ! »* (Pêcheur île de Sein).

Ces initiatives d'écloseries correspondent à un processus d'expérimentation, où se confrontent certes le temps long de l'acquisition de connaissances scientifiques et l'urgence d'une situation de pénurie de ressources : étant donné qu'il faut cinq ans pour faire un homard adulte, il faut compter huit à dix ans pour apprécier les résultats du repeuplement. On peut donc considérer que l'expérience des écloseries aurait pu être prolongée pour en apprécier les fruits. Mais on peut aussi considérer comme paradoxal le fait que cette mesure de repeuplement n'ait pas été couplée avec d'autres mesures de gestion : tant que la pression de pêche demeure strictement la même, l'espoir d'une compensation par le repeuplement paraît imprudent. L'expérience de l'écloserie sur l'île de Sein a permis un premier rapprochement du monde de la science et des professionnels sur le thème de la ressource. On peut

souligner par ailleurs dans le récit de cette initiative, l'engagement d'une municipalité sur le thème de la protection des ressources en mer.

- 2nd temps, une mesure de régulation de l'accès à la ressource

La seconde initiative qui a été menée trente ans plus tard dans le but de préserver les crustacés consiste cette fois dans des mesures de gestion, notamment la mise en place d'une zone de cantonnement à langouste, en 2007. Une zone de cantonnement est une zone fermée à l'exploitation. En l'occurrence la zone de cantonnement est fermée aux activités de pêche au filet et au casier pour protéger la langouste sur un large périmètre englobant la chaussée de Sein. En parallèle, des mesures importantes ont été prises pour permettre une reconstitution du stock : l'augmentation de la taille de capture des langoustes (pour que le nombre d'individus à maturité sexuelle augmente), la fermeture d'une période de l'année, ainsi que l'interdiction de pêcher les femelles œuvées ou « grainées ».

La zone de cantonnement a été mise en place par le comité local des pêches, en partenariat avec l'Ifremer et la « mission du parc »⁶⁰. Des années 1980 aux années 2000 plusieurs rapports d'experts ont alerté de l'état problématique des stocks de crustacés, en Bretagne et plus largement en Atlantique et en Manche, en particulier de la langouste (Autissier *et al.*, 1981; Latrouite, 2005). Les scientifiques signalent l'urgence de prendre des mesures de gestion et démontrent la pertinence des mesures de cantonnement lorsqu'elles sont associées à d'autres mesures de gestion de l'exploitation (Audouin *et al.*, 1971; F.Schmidt, 1997; Latrouite, 2005; Schlaich, 2016). En Iroise, une étude commandée par le comité local des pêches d'Audierne, réalisée par Ifremer en 2005 parvient aux conclusions suivantes : l'effondrement des débarquements de langouste entre les années 1950 et les années 1980 (de deux-mille tonnes à moins de cent tonnes annuelles) est dû à une grave surexploitation du stock, d'abord par une augmentation de l'effort au casier, une augmentation de la puissance de pêche et ensuite par le passage à la pêche au filet (sans adaptation de la régulation) (Latrouite, 2005). La biomasse reproductrice est à un niveau très bas (ce qui permet d'envisager que la situation doit empirer), et ce en raison de mesures de gestions insuffisantes : « restaurer la biomasse féconde » est donc un objectif prioritaire pour permettre une réhabilitation du stock (Latrouite, 2005).

Il existait déjà un cantonnement en Iroise avant 2007, entre la pointe de Penzer (commune du Conquet) et Béniguet. Toutefois ce cantonnement ne semblait pas avoir de pertinence du point de vue de la langouste rouge, comme l'atteste un scientifique Ifremer : « [Le cantonnement près de la pointe de Penzer] clairement, c'est une zone de cantonnement qui n'a aucun impact sur la langouste rouge en l'état actuel du stock. Quand un stock est très bas,

⁶⁰ La mission du parc est un groupe d'experts de l'environnement, constitué en vue d'aboutir à la création de l'actuel parc naturel marin d'Iroise.

on ne trouve plus l'espèce que dans son biotope le plus favorable, et en fait, cette zone n'est pas très favorable : sa profondeur est au maximum de vingt mètres, or on va plutôt retrouver la langouste dans les zones à plus de vingt mètres de profondeur » (scientifique Ifremer). Si la gêne occasionnée par cette mesure de protection pour les exploitants était moindre, ses effets bénéfiques sur la ressource l'étaient aussi. L'étude préalable aux mesures de rétablissement de la ressource en langouste en Iroise prévient de cet écueil : *« La reconstitution de la biomasse féconde dépend directement des quantités soustraites à la pêche, renoncer à réduire les prélèvements reviendrait à tourner le dos à l'objectif [de reconstitution du stock] »* (Latrouite, 2005). Les mesures qui ont été prises à partir de 2007, dont la mise en place d'une nouvelle zone de cantonnement, ont suivi cette orientation.

Nous allons voir quels ont été les bénéfices économiques et écologiques de ces mesures, puis les facteurs qui ont permis leur mise en place.

Tout d'abord nous nous intéressons aux bénéfices économiques et écologiques des mesures prises. La zone de cantonnement est mise en place en 2007 et un suivi scientifique est établi à partir de 2009. Concrètement le suivi est effectué par des personnels Ifremer, des agents du parc naturel marin d'Iroise et du Comité départemental, sur les bateaux de professionnels qui sont indemnisés par le parc pour cette mission. Ce suivi quadripartite a d'abord permis la création et le partage d'une donnée commune à tous les acteurs, qui est devenue le support des discussions avec les professionnels pour l'ajustement des mesures. Le bénéfice semble être avant tout celui d'une connaissance partagée : *« Il faut plutôt voir le cantonnement aujourd'hui comme une zone atelier qui permet d'apprendre beaucoup de choses sur l'espèce et de pouvoir, à partir de ce que l'on a acquis comme connaissances, proposer des mesures de gestion adaptées »* (scientifique Ifremer).

Les connaissances acquises grâce à la zone de cantonnement, outre le suivi d'abondance, concernent notamment la vitesse de croissance de l'espèce, qui a permis de confirmer la pertinence de fixer une taille de capture au-delà de la taille correspondant à la maturité sexuelle (permettant ainsi que les langoustes aient le temps de se reproduire avant d'être capturées). On sait désormais aussi que les adultes sont plutôt sédentaires, tandis que ceux que les pêcheurs appellent les « coureurs » sont de jeunes individus qui viennent d'atteindre leur maturité sexuelle, mais ne se sont pas encore fixés dans un habitat. Certains individus parcourent de grandes distances, quelques-uns ont parcouru jusqu'à 400 kilomètres pour traverser la Manche (source : scientifique Ifremer). On sait donc que remettre à l'eau les femelles grainées est directement profitable aux pêcheurs locaux : *« Si tu pêches une langouste aujourd'hui et que tu la remets à l'eau, elle ne va pas bouger et si c'est ta zone de pêche c'est toi qui vas la repêcher quelque temps après »* (scientifique Ifremer). Un travail a également été mené sur l'effet des différents types d'engins et d'appâts utilisés, approfondi sur le casier qui était l'ancienne technique utilisée pour pêcher la langouste (Turpin, 2015). Sur le plan

des bénéfices économiques des mesures qui ont été prises, on observe depuis plusieurs années de bons recrutements de langoustes en Iroise, mais plus largement aussi, sur toute la façade atlantique (source : entretiens pêcheurs, entretien scientifique Ifremer). Il est impossible de savoir dans quelle mesure les mesures qui ont été prises ont participé positivement à ce rétablissement progressif du stock, qui peut aussi être lié à des variations des conditions climatiques ou à des cycles plus globaux. Toujours est-il que ces mesures y ont certainement, au moins contribué.

- Conditions ayant favorisé la mise en place d'une gestion

Les conditions d'émergence d'une coopération pour la préservation des ressources sont les suivantes :

- L'espèce n'était plus ciblée

À l'échelle locale comme à l'échelle nationale, les débarquements de langouste diminuaient dramatiquement. S'il ne doit pas être considéré comme « nécessaire », ce déclin tangible a pu permettre une prise de conscience (bien que tardive) par les professionnels. Ce facteur est de plus renforcé dans la mesure où de nombreux pêcheurs s'étaient reportés sur d'autres espèces cibles, ce qui pouvait aussi les rendre plus favorables à des mesures contraignantes dans la mesure où ils ne ciblaient plus la langouste, dont le stock était parvenu à un niveau trop bas. Ainsi, les mesures de gestion sont d'autant plus faciles à mettre en place que les coûts associés aux restrictions sont réduits (Léopold, 2018).

- L'existence d'un noyau dur de militants au sein du groupe de professionnels.

Deux personnalités en particulier sont désignées : le président du comité local des pêches d'Audierne de l'époque (qui était lui-même pêcheur ligneur), et le secrétaire de ce comité local. Ces personnalités « moteur » semblent avoir insufflé dans la démarche des professionnels un état d'esprit, celui de prendre une décision forte : *« Je me rappelle d'une réunion ici à Ifremer, il y avait Gilles Bernard, Guillaume Normant, un autre pêcheur, on était devant eux et on disait « voilà, qu'est-ce qu'on fait sur cette carte, comment on étend la zone ? », et ils avaient vraiment un regard sur ça : « il faut que la zone soit le plus large possible, qu'elle ait une unité, il faut que ce soit suffisamment grand pour qu'on protège le maximum d'individus et qu'elle ait vraiment un rôle positif pour la reprise du stock »* (scientifique Ifremer). Ainsi la présence et l'influence de personnalités militantes est à considérer comme un facteur favorisant la démarche : dans l'expérience des écloséries à homard analysée précédemment, c'était la personnalité du maire et de pêcheurs de l'île.

- Un travail en amont des décisions pour convaincre ou rallier la majorité des professionnels à la cause collective.

Les personnalités évoquées ont mené un travail important auprès de l'ensemble des professionnels, pour les convaincre un à un : il est ainsi important que le « noyau dur » ne se désolidarise pas du groupe et travaille dans la direction d'un consensus. De l'adhésion des professionnels dépendra en effet une bonne part de l'efficacité des mesures, puisque de cette adhésion découle un respect des règles établies et un autocontrôle de la profession.

- Un accompagnement scientifique pérenne

La collaboration avec le milieu scientifique a débuté dès la phase préalable à la mise en place des mesures : une convention a lié le comité local des pêches d'Audierne à l'Ifremer pour la réalisation des études préalables, une convention lie aujourd'hui le comité départemental des pêches (qui a remplacé les comités locaux) à l'Ifremer et au Parc Naturel Marin dans le cadre du suivi de la zone de cantonnement. L'accompagnement scientifique a notamment permis la réalisation de l'étude préalable permettant de définir la nature des mesures pertinentes à mettre en œuvre (Latrouite, 2005) de proposer et de mettre en œuvre un protocole de suivi qui s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui (Turpin, 2015). On peut souligner que le succès des collaborations entre scientifiques et professionnels tient aussi à des facteurs humains, que dans le cadre de la mise en place et du suivi de la zone de cantonnement, la personnalité et le profil des scientifiques investis dans cette mission et proches des acteurs professionnels ont également pu être un facteur favorable.

- Un contexte institutionnel favorable et source de financements

La « mission du parc » avait pour fonction, comme son nom l'indique, de mener la phase préalable à la mise en place d'une aire marine protégée en Iroise : en parallèle de cette mission principale, la participation au processus de mise en place de la zone de cantonnement a été l'une de ses premières actions. Elle a notamment été à l'origine de l'organisation d'un voyage d'études pour un groupe de pêcheurs finistériens en Corse du sud afin d'appréhender les tenants et les aboutissants d'une zone de cantonnements. Cette excursion a donné une impulsion pour le projet de création d'une telle zone en Iroise. On peut penser que le contexte institutionnel se prêtait également à un tel projet puisqu'à l'époque dans les années 2000, le projet de parc se situait encore dans la perspective d'un parc « national » impliquant un niveau de protection élevé. Sa vocation a ensuite évolué vers l'idée d'un outil de gouvernance, qui n'est pas pour autant antinomique à l'idée d'une protection forte, mais déplace le point focal et donc, la manière de mettre en œuvre les projets.

- Un courage politique au moment de la prise de décision

Bien qu'un travail de communication ait été effectué par le comité local auprès de l'ensemble des professionnels, il est difficile de parvenir à un consensus et certains individus peuvent demeurer réticents aux mesures

proposées. Un point important semble avoir été le cap de la prise de décision, mettant un terme aux discussions : « *Il n'y a pas forcément eu de consensus, mais une majorité était quand même pour que la zone soit fermée. Le truc facile, ça aurait été de dire : « il y a des gens qui n'ont pas vraiment la volonté de le faire donc on ne le fait pas, parce qu'on ne veut froisser personne »* (scientifique Ifremer). Sans contredire la conviction qu'il faut tenter d'atteindre le consensus, notamment par des modèles de délibérations permettant l'expression de chacun (puisque la démocratie ne peut se résumer à la pratique du vote « *un homme, une voix* ») (Lataste, 2012), mais dans ce cas précis, un certain courage politique a été nécessaire pour parvenir à l'objectif de protéger réellement la ressource. Ainsi la zone choisie pour le cantonnement, la chaussée de Sein, est très favorable au développement de l'espèce, il s'agit d'une zone stratégique du point de vue de son biotope. Sa fermeture a généré des discussions au sein de la profession, car certains navires la ciblaient encore. C'est là « *le coup de génie des professionnels* » (scientifique Ifremer) au moment de trancher : avoir fermé la meilleure zone pour pêcher la langouste.

- La mise en place d'un contrôle efficace de la mesure

La mise en place d'un contrôle est une condition nécessaire à l'efficacité de la mesure. Il s'agit à la fois d'un contrôle mutuel par les professionnels en mer qui a été favorisé par l'adhésion de ceux-ci à la réglementation⁶¹, et d'un contrôle renforcé (s'ajoutant à celui des Affaires maritimes) par une autorité extérieure qui a été permis par l'existence du Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) à partir de 2007, dont une partie du personnel est assermentée.

- La présence d'une structure porteuse ayant la capacité à mobiliser un réseau et à poursuivre la démarche sur le plan administratif et réglementaire.

Pour que les mesures soient appliquées, elles doivent remonter jusqu'au niveau ayant la compétence pour légiférer. Afin de faire appliquer ces mesures, le comité local d'Audierne a donc dû faire entériner la proposition par les différents comités locaux du Finistère (puisque des pêcheurs de ces comités venaient pratiquer sur zone). Cette étape a donc nécessité la mobilisation d'un réseau professionnel à l'échelle du territoire. La proposition a ensuite dû remonter au comité régional des pêches, puis a été validée par le préfet de région, et enfin, reprise et appliquée par le comité national. Pour que les mesures émanent du niveau local, il y a donc la nécessité d'une structure à la fois suffisamment proche de son territoire local, et à la fois capable de porter la démarche dans cette ascension administrative.

- La pérennité de l'accompagnement des mesures

⁶¹ Source : Comité départemental des pêches et des élevages marins de Bretagne (CDPMEM), communiqué de presse du 14 août 2014).

Le facteur qui différencie l'expérience de la zone de cantonnement à langouste de la précédente expérience analysée, les écloseries à homard, est la pérennité de l'accompagnement, scientifique et institutionnel. Dans le cas des écloseries à homard, les financements (et de fait, l'accompagnement scientifique) se sont arrêtés trop tôt pour que l'on puisse réaliser les bénéfices du montage des écloseries.

Ces éléments ne sont pas sans rappeler les déterminants et préconisations observées par Elinor Ostrom (Ostrom, 1990) en matière de gestion des biens communs.

Il semble que sur l'île de Sein, concernée au premier plan par la mesure de cantonnement, le projet ait été globalement bien accueilli (les réunions sur la langouste à l'île de Sein sont plébiscitées par les habitants). Certains des pêcheurs qui ont été rencontrés au cours de l'enquête étaient déjà en activité à cette époque : ils ont participé aux discussions et ont été pour certains actifs, en s'impliquant dans le processus de suivi par le marquage des langoustes pêchées ou par la participation aux campagnes de relevés avec l'Ifremer. Du point de vue d'un scientifique Ifremer en charge de la zone de cantonnement, il est possible qu'il y ait une spécificité îlienne : *« Le lien est sans doute plus fort à l'île de Sein vis-à-vis de la chaussée, la volonté qu'il y ait une protection, que l'on parvienne à reconstituer la ressource, que l'on puisse tirer parti de cette ressource en la respectant... Cette notion de proximité à la ressource et à "l'endroit" est forte, c'est aussi pour ça que la zone a été si bien acceptée »* (scientifique Ifremer). Cela pourrait signifier qu'aujourd'hui, la profession maritime est plutôt favorable voire en attente de mesures de protection de la ressource, dans la mesure où les règles sont établies par les professionnels eux-mêmes en étant accompagnés par des scientifiques, que les professionnels sont investis dans la mise en place des mesures et ne la voient pas se surimposer à eux.

Pour l'avenir se pose la question de ce qu'il adviendra lorsque le stock de langoustes sera revenu à un niveau suffisant pour que les pêcheurs la ciblent à nouveau. Si le stock se reconstitue manifestement, que la fermeture de la zone de cantonnement ne paraît plus justifiée, qu'aucune mesure de limitation de l'effort de pêche n'est prise, les mêmes causes pourraient entraîner les mêmes conséquences. Ainsi pour un professionnel : *« S'ils rouvrent la zone, ce sera la ruée, je ne donne pas deux ans à la langouste »* (Pêcheur). Des mesures de gestion semblent être en réflexion entre les comités des pêches et les scientifiques de l'Ifremer (source : scientifique Ifremer). Bien que ces mesures concernent en premier lieu l'économie de la pêche sur les îles de l'Iroise, il semble que les îliens, professionnels, élus ou habitants, ne soient pas véritablement intégrés (ou ne s'intègrent pas ?) à ces discussions.

- La possibilité d'une gestion pour d'autres ressources en Iroise

Se pose aussi la question de savoir pourquoi les mesures de cantonnement n'ont pas été reproduites pour d'autres espèces marines. Elles sont plus faciles à mettre en œuvre pour les espèces de crustacés qui

sont moins mouvantes que les poissons par exemple : il pourrait y avoir d'autres zones de cantonnement à crustacés. En Iroise, si l'on voulait renforcer la protection de la langouste, la zone des Pierres Noires ou le Fromveur seraient pertinents par exemple (Source : scientifique Ifremer). Le long du littoral français, d'autres cantonnements pourraient être décidés pour venir renforcer les mesures prises concernant les langoustes et homards (même si le stock de homard se porte relativement bien, selon les suivis des scientifiques Ifremer et les observations des pêcheurs). Concernant les poissons, créer des cantonnements peut être pertinent s'il s'agit de zones de nurserie ou de frayères. Ces fonctions écologiques se trouvent généralement à la côte, dans des zones qui ne sont pas forcément fréquentées par les pêcheurs (source : scientifique Ifremer), il faudrait donc s'assurer que ces zones aient une réelle utilité avant de les mettre en œuvre. Enfin, si de telles zones devaient être mises en place pour des espèces de poisson, elles devraient pour être efficaces, être beaucoup plus vastes que les zones mises en place pour les crustacés : leur acceptation serait donc plus difficile à obtenir. Mais de telles possibilités ne sont pas à exclure.

Concernant la ressource en algues de rives, un Syndicat des Récoltants d'Algues de Rives de Bretagne a été créé en janvier 2008, à l'initiative de quelques personnalités qui souhaitaient prendre part aux décisions concernant leur exploitation. Notons que deux des trois récoltants d'algues de rives indépendants sur les îles prennent (ou ont pris part) à cette organisation. Le syndicat a permis à la profession de s'organiser et notamment d'être représentée au sein du groupe de travail Algues de Rives qui réunit les industriels de la filière, l'administration maritime et le CRPMEM (comité des pêches), qui est également une organisation professionnelle, à plus grande échelle. Le Syndicat des Récoltants d'Algues de Rives mène depuis plusieurs années une démarche pour que les professionnels puissent être, plus concrètement, acteurs de la gestion des ressources en algues de rives en Bretagne. Les récoltants indépendants souhaitent notamment pouvoir préserver la ressource en maintenant un équilibre vis-à-vis d'une demande croissante en algues de rive de la part des industries, ces dernières employant également des récoltants sous un statut de saisonnier (TESA, titre emploi simplifié agricole). La démarche est poursuivie par le Comité des pêches (CRPMEM) qui a la compétence pour réglementer et gérer les systèmes halieutiques en Bretagne. Par rapport à la réglementation existante, cette démarche devrait permettre une participation accrue du Syndicat des Récoltants d'Algues de Rive à la gestion, et notamment une réactivité plus importante dans les décisions qui concernent la ressource : *« Le point positif serait la réactivité. En tant que professionnel et sur le terrain, de par les statuts et le fonctionnement du comité des pêches : si on s'aperçoit aujourd'hui, qu'il y a une algue qui a disparu ou que cette année il ne faut pas y toucher, la décision de fermer pourrait être prise en 24h. Et à contrario, si on s'aperçoit qu'au bout de trois mois les conditions ont permis d'atteindre une population qui permet une exploitation, on peut aussi en 48 h dire, voilà, la crise est passée, le stock est*

disponible, on ré-ouvre, comme ça, il n'y a pas des délais de carence de trois mois où il faut attendre un arrêté. » (Récoltant d'algues). On retrouve, dans ce témoignage et dans la démarche globale, les conditions de « choix collectif », de « participation des acteurs à la modification des règles », de « reconnaissance de l'organisation par les autorités compétentes », et « d'arènes locales permettant la résolution de conflits » évoqués par (Ostrom, 1990). La démarche n'étant pas, à notre connaissance, aboutie, les questions de surveillance et de sanction ne sont pas encore résolues à ce jour, et poseront des questions de financement.

À l'échelle des îles, du fait de l'éloignement au continent comme cela a été évoqué en section (3.1.3), peu de récoltants exploitent la ressource en algues de rives. Sur l'île d'Ouessant, il n'y a qu'une entreprise comptant deux récoltants d'algues de rives (employés par l'entreprise algues et mer) ; sur l'archipel (à l'île de Molène et Quéménès), il y a trois récoltants d'algues de rives indépendants. Étant donné cette moindre pression de récolte, la ressource en algues de rives se porte relativement bien, aux dires des professionnels enquêtés. Selon l'opinion d'un récoltant indépendant ciblant l'*Ascophylum Nodosum*, il ne serait pas viable que les récoltants d'algues de rive soient plus nombreux dans l'archipel. En effet les algues de rive et en particulier l'*Ascophylum Nodosum*, sont vendus aux usines pour des prix très faibles au kilo : il faut donc en ramasser de grandes quantités pour parvenir à une viabilité de l'activité : les surfaces exploitées sont vastes. D'ailleurs il craint que des récoltants du continent, qui exercent une pression importante sur les ressources à la côte, ne migrent progressivement vers l'archipel.

Pour l'instant, les récoltants d'algues de rive bénéficient d'une situation de monopole concernant une ressource relativement abondante. La principale variable de cette abondance est climatique. Cette situation de monopole sur un espace donné, leur permet de s'auto-organiser dans la gestion de leur ressource, de manière à optimiser leur production en fonction du potentiel de la biomasse à disposition. La responsable de l'entreprise Algues et Mer sur l'île d'Ouessant explique le système de gestion que l'entreprise a mis en place : « *L'algue qu'on récolte le plus c'est Ascophylum Nodosum, ça repousse lentement donc ce que nous avons fait c'est que l'on a mis en place un système de jachère. On récolte principalement dans l'anse de Porz Goret, on a divisé la surface en trois zones, on travaille une année sur la zone deux, l'année suivante sur la zone trois, etc.* » (responsable de l'entreprise Algues et Mer, île d'Ouessant). Les techniciens de l'entreprise appliquent également des règles en matière de taille et de procédé de coupe, un prélèvement sur de petites surfaces réparties (par « tâches »), ces pratiques visant à favoriser la repousse et la reproduction des algues par émission de gamètes. Ces précautions permettent d'assurer la productivité de la zone. La responsable de l'entreprise voit l'exclusivité de l'exploitation comme un facteur facilitant la mise en place d'une gestion de la ressource à l'échelle individuelle : « *On peut le faire parce que pour l'instant on est les seuls à la récolter sur l'île. S'il y avait plusieurs récoltants*

différents, il faudrait qu'on s'entende tous pour faire la même chose.» (Responsable entreprise Algues et Mer). De ce point de vue, il est perceptible que la démarche du Syndicat des récoltants d'Algues de Rives pour intervenir dans la gestion, pourrait présenter un intérêt pour la préservation des ressources en algues de rives et des activités qui y sont liées sur les îles.

Concernant la ressource en ormeaux, elle fait l'objet d'une gestion par le comité des pêches sous la forme de licences et de quotas individuels. Il semble exister un conflit non résolu au sujet de cette ressource, celui-ci fait intervenir de multiples acteurs, tandis que les pêcheurs d'ormeaux en plongée représentent deux entreprises (trois plongeurs) sur les îles. L'objet de ce conflit est la perception par les pêcheurs d'ormeaux, d'une diminution sensible de la ressource en ormeaux, qu'ils associent à une détérioration du milieu par l'activité goémonière, en particulier celle du peigne norvégien.

Les goémoniers spécialisés dans l'extraction de l'algue *Laminaria Digitata* ont commencé à extraire l'algue *Laminaria Hyperborea* dans les années 1990 avec la technique du peigne qui procède, selon une technique norvégienne, par arrachage des algues qui se coincent entre les dents d'une drague en forme de peigne, trainée sur le fond. Une étude engagée par le parc naturel marin d'Iroise⁶² conclut à une bonne sélectivité des engins, mais à une modification des réseaux trophiques après le passage du peigne (Laurans, 2012). Un système de gestion a alors été mis en place par le comité des pêches (CRPMEM) en partenariat avec les exploitants : un système de rotation par zones permettant que deux zones sur trois soient en jachère tous les ans⁶³. Des zones ont été partiellement ou entièrement fermées sur l'archipel, elles protègent des herbiers, des bancs de maërl ainsi que des champs de blocs (habitat des ormeaux) autour des îlots, deux zones sont enfin fermées pour éviter la cohabitation avec les pêcheurs sur la chaussée de Pierres Vertes et l'entrée de Molène. Ces règles mises en place n'ont pas été respectées par certains membres de la profession goémonière, mais ceux-ci ont été verbalisés, et les contrôles renforcés. Les gestionnaires et scientifiques interrogés estiment que tout a été mis en place pour une gestion durable de la pêche. Tenant compte du malaise exprimé par plusieurs exploitants d'ormeaux (relayé par des habitants attentifs au milieu naturel, et d'autres professionnels de la mer qui ne sont pas directement concernés), il y a lieu de souligner la nécessité de rétablir un dialogue autour de cette question afin d'en améliorer l'acceptabilité. Peut-être s'agit-il ici d'un manque « d'arène de résolution de conflit directement accessible » (Ostrom, 1990). Le parc naturel marin d'Iroise étant perçu

⁶² Cette étude a été menée avec l'Ifremer, la station biologique de Roscoff, le Muséum d'histoire naturelle et les structures professionnelles représentant les exploitants.

⁶³ Délibération 2017-008 « Algues-CRPM-B2 » du 21 avril 2017 relative à l'organisation des campagnes de pêche de l'algue *Laminaria Hyperborea* sur le littoral de la Région Bretagne.

nous le verrons section (3.3.2), comme géographiquement et symboliquement lointain.

Un recul sur les trois types de ressources analysées (les crustacés, les algues, les ormeaux) nous permet de voir que pour ces ressources, la mise en place d'une organisation au niveau local, impliquant plus ou moins les professionnels insulaires, a été possible. Le point commun que présentent ces ressources est leur caractère localisé : les stocks sont plus ou moins sédentaires. Les acteurs qui les exploitent sont, eux aussi, localisés. Ces paramètres semblent concourir au fait que l'organisation d'une gestion à l'échelle locale, par les acteurs concernés tel que l'a théorisé (Ostrom, 1990), soit possible. Nous allons voir que cela n'est pas toujours le cas.

Des ressources exploitées et gouvernées à d'autres échelles

Sur les îles de l'Iroise, une partie des professionnels (neuf des trente et un professionnels de la mer recensés sur les îles) sont des pêcheurs ligneurs, ils ciblent le bar et le lieu. Le constat d'une diminution de la ressource en bar, est collectif et commun aux trois îles : « *une grosse pénurie de bars ces deux dernières années* » (ligneur, Ouessant), « *On est arrivés en 2011 il y en avait encore, ça a commencé à baisser, et là on vit deux années particulièrement noires... mais c'est commun à tout le monde, on le sait* » (ligneur, Ouessant), « *Le bar a complètement déserté les lieux* » (ligneur, Sein) ou encore : « *Je me suis trompé sur la vente de mes bateaux, j'aurai mieux fait de vendre les ligneurs et de garder le bateau plus polyvalent pour faire autre chose (...), je m'y attendais pas à ce que ça coupe du jour au lendemain !* » (ligneur, Sein). Quant au lieu, il était auparavant une prise accessoire de la pêche au bar, il devient aujourd'hui l'espèce cible pour ces ligneurs. Mais les professionnels l'indiquent, cette espèce aussi tend à diminuer : « *Forcément, on s'est tous reportés dessus* » (ligneur, Ouessant).

Les enquêtés associent la raréfaction de ces deux espèces à d'autres techniques de pêche, soit par capture accidentelle (chalutiers, bolinche ciblant les proies des bars et lieux), soit par capture ciblant les bars et lieux avec d'autres métiers plus efficaces (les filets).

En effet au sein du parc naturel marin d'Iroise, les ligneurs ne sont pas seuls à capturer le lieu et le bar (Tableau 25). Précisons que la figure ne porte que sur les navires effectuant une part de leurs prises au sein du parc naturel marin d'Iroise, et non sur la totalité des navires bretons qui réalisent eux aussi des prises de bar et de lieu susceptibles d'impacter ces ressources. Par ailleurs, les seules données scientifiques complètes à ce sujet (Leonardi *et al.*, 2010), à notre connaissance, datent de 2010 et pourraient donc être actualisées afin de prendre en compte les éventuelles évolutions.

Tableau 25 : Pêche du bar et du lieu par l'ensemble des métiers de pêche opérant notamment au sein du Parc naturel marin d'Iroise. Source : réalisation personnelle à partir des données de (Leonardi et al., 2010)

Métier principal	Nbre de navires	Nbre de marins	Principales espèces contribuant au chiffre d'affaires	Capture de bar en		Dépendance au bar en % du chiffre d'affaires	Capture de lieu		Dépendance au lieu en % du chiffre d'affaires	Utilisation d'un métier secondaire ciblant bar et lieu	Provenance
				Tonnes	Valeur en k€		Tonnes	Valeur en k€			
Bollincheurs	16	98	Sardine 66 %	31 t	339 k€	4,9 %	0 t	0	0 %	-	Guilvinec, Concarneau Douarnenez
Chalutiers < 12 m	25	92	Coquille St J	2 t	38 k€	4,9 %	3 t	14 k€	1,8 %	1 ligne/2 palangres	Guilvinec, Saint-Brieuc, Brest, Audierne
			Baudroie 19 %								
Chalutiers > 12 m			Baudroie 23 % Saint-Pierre 19 %	29 t	284 k€	2 %	163 t	605 k€	4,4 %		
Dragueurs	19	28	Amandes 36 % Coquille St J 11 %	22 t	323 k€	16,5 %	13 t	59 k€	3 %	6 palangres/3 lignes/2 filets bar/3 filets lieu/2 lignes lieu/3 palangres lieu	Brest, Douarnenez, Camaret, Concarneau, Audierne
Ligneurs palangriers	41	69	Bar 43 % Congre 33 %	169 t	2660 k€	43,2 %	73 t	387 k€	6,3 %	Lignes et palangres	Audierne, Guilvinec, Douarnenez, Camaret, Brest, Lorient
Fileyeurs-ligneurs-palangriers	21	27	Dorade 8 % Baudroie 8 %	53 t	735 k€	43,8 %	23 t	104 k€	6,2 %	Filet, lignes et palangres	Audierne, Guilvinec, Brest, Camaret, Douarnenez, Morlaix, Cherbourg
Fileyeurs exclusifs	25	55	Baudroie 50 %	0 t	0	0 %	46 t	170 k€	3,6 %	11 filets bar 9 filets lieu jaune	Brest, Douarnenez, Camaret, Audierne
Caseyeurs fileyeurs	9	24	Tourteau 53 % Baudroie 23 %	0 t	0	0 %	0 t	0	0 %	2 filets lieu jaune 1 ligne lieu	Brest, Douarnenez
Caseyeurs	7	8	Homard 24 % Lieu 23 %	1 t	19 k€	18 %	5 t	24 k€	23,3 %	3 lignes lieu jaune 4 lignes bar 1 palangre lieu	Brest, Morlaix
Goémoniers-dragueurs	15	21	Laminaires 40 % Praire 26 % Coquille St J 18 %	0 t	0	0 %	0 t	0	0 %	1 ligne lieu 1 filet bar 1 palangre lieu	Brest, Saint-Malo
Goémoniers exclusifs	12	14	Laminaires 73 % Ormeau 73 %	0 t	0	0 %	0 t	0	0 %	-	Brest, Morlaix, Guilvinec, Audierne
Métiers de rivage	5	5	Bar 10 %	1 t	7 k€	10,2 %	0 t	0	0 %	1 ligne bar 1 filet bar	Douarnenez, Brest, Camaret

Parmi ceux dont le métier principal n'est pas la ligne (Tableau 25), les métiers qui capturent le plus le bar sont les bolincheurs à hauteur de 31 tonnes annuelles, les chalutiers de plus de douze mètres à hauteur de 29 tonnes et les dragueurs à hauteur de 22 tonnes (Leonardi *et al.*, 2010). Concernant les bolincheurs et les chalutiers, il s'agit pour l'essentiel de captures accidentelles étant donné que les bolincheurs n'utilisent que le métier de la bolinche, et que parmi les chalutiers, seuls trois navires utilisent des métiers ciblant cette espèce dans le cadre d'une diversification. Dans le cas des dragueurs, il semble s'agir essentiellement de captures ciblées dans la mesure où ils utilisent tous des engins ciblant spécifiquement le bar dans le cadre d'une diversification.

Ensuite, hors-mis les ligneurs, les métiers qui capturent le plus le lieu (Tableau 25) sont les chalutiers de plus de douze mètres à hauteur de 163 tonnes annuelles — il s'agit là aussi essentiellement de captures accidentelles — et les fileyeurs exclusifs à hauteur de 46 tonnes (Leonardi *et al.*, 2010). Pour ces derniers, il s'agit visiblement de captures ciblées étant donné que parmi ces fileyeurs exclusifs, 20 d'entre eux utilisent des filets ciblant spécifiquement les lieux et bars.

Les navires qui ciblent les bars et lieux (ligneurs palangriers et fileyeurs-ligneurs-palangriers) prélèvent 222 tonnes de bars annuelles, tandis qu'additionnés, ceux dont il n'est pas le métier principal prélèvent en tout 86 tonnes de bars, ce qui représente moins de la moitié. En revanche pour le lieu, les navires qui le ciblent prélèvent 96 tonnes de lieux, alors que ceux dont il n'est pas la principale cible prélèvent 460 tonnes de lieux, soit un rapport d'un à quatre. On peut donc dire que la pression exercée par les autres métiers que la ligne, est plus importante sur le lieu que sur le bar.

Toutefois ces captures ne représentent pour ces navires qu'une faible part de leur chiffre d'affaires (entre 2 et 5 %, hors mis pour les dragueurs, le bar représente 16 % de leur chiffre d'affaires), alors qu'elles sont une part importante du chiffre d'affaires de ceux qui les ciblent.

Sur les îles de l'Iroise, les pêcheurs de bar et lieu enquêtés pointent deux autres causes locales pour la raréfaction de leur ressource : la première est la part des pêcheurs de loisir qui réalise des abus (rappelons qu'ils ne sont pas hostiles à la part de ceux qui pratiquent la pêche de loisir ou la pêche vivrière de manière raisonnée). Ils estiment que plutôt que d'être réglementée⁶⁴, la pêche de plaisance devrait être plus contrôlée autour

⁶⁴ La réglementation sur la pêche du bar par les plaisanciers a été durcie : le 13 décembre 2017 a été décidée par la Commission européenne l'obligation de rejet du bar toute l'année pour les pêcheurs plaisanciers au nord du 48^{ème} parallèle (pratique appelée le « no kill » qui autorise la pêche, mais oblige le pêcheur à remettre son poisson à l'eau). Cette mesure a beaucoup fait réagir les associations de pêcheurs plaisanciers et finalement en octobre 2018 la réglementation a été revue et modifiée pour autoriser la pêche d'un bar par jour et par personne au nord du 48^{ème} parallèle pour les pêcheurs plaisanciers. (Source : Règlement de l'Union européenne 2018/1308 du 28 septembre 2018 modifiant le règlement 2018/120).

des îles. La seconde cause invoquée est la déprédation par les phoques, qui de leur avis, a augmenté ces dernières années⁶⁵.

Nous avons observé, à l'échelle locale, les pêches susceptibles d'impacter la ressource en bar et lieu. Mais les ligneurs des îles associent également la raréfaction de cette ressource à des causes plus globales, que nous ne pourrions confronter ici, car elles nécessiteraient des études approfondies. Il s'agit d'abord selon les enquêtés, de la surexploitation de stocks de poisson bleu constituant les proies des bars et lieux : les maquereaux, sardines, anchois, « *par les chalutiers hauturiers* ». Ensuite, de l'effet de la surexploitation d'autres espèces, incitant les professionnels des autres pêcheries à se reporter sur les bars et lieux. Un témoignage illustre ces points de vue : « *La surpêche ça se passe à une autre échelle, quand on voit des gros chalutiers océaniques qui sont au milieu de la Manche à taper du maquereau tout l'hiver, on se dit que ça, c'est de la surpêche ! Ça c'est de la surpêche ! Par contre quand ils sont dans un couloir international et que c'est des gros armements hollandais, ils sont intouchables. Alors qu'ils ont un impact direct sur la pêche au bar par exemple !* » (Pêcheur).

Contrairement au cas des ressources précédemment analysées (les algues de rives et les algues de pleine mer, les ormeaux, les crustacés), il semble plus difficile d'envisager une gestion des ressources en bar et en lieu à l'échelle locale, et ce pour plusieurs raisons. Le premier élément d'explication semble être que contrairement à ces ressources, les poissons sont des stocks mouvants, sur une vaste aire de répartition. De plus, la connaissance scientifique sur ces espèces est moins précise (source : Ifremer), c'est pourquoi des suivis sont en cours⁶⁶. Cette répartition, vaste et incertaine, a des conséquences sur la perception d'un intérêt général : « *Le stock nord du bar, ça concerne la Belgique, l'Allemagne, la Hollande, et une grande partie de la France... Est-ce que les mesures locales, régionalisées, auraient vraiment un effet ? Il y a peut-être une vision des professionnels de dire : ce qu'on va s'appliquer à nous et qui va perturber nos entreprises, est-ce que ça va pas juste permettre aux autres de finir d'abîmer le stock ? Donc je pense aussi qu'il y a cette vision qui est beaucoup plus compliquée à avoir sur des stocks qui ont une aire de répartition très large.* » (Représentant comité des pêches).

Un second élément d'explication semble relever de la gouvernance de ces ressources. L'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne à laquelle adhèrent plus de 200 adhérents répartis sur l'ensemble de la Bretagne, milite depuis les années 1990 auprès des instances françaises et européennes pour que la ressource en bar fasse l'objet de mesures de précautions : les dernières publications de l'association réclament qu'un

⁶⁵ À ce titre, le parc naturel marin d'Iroise réalise actuellement un suivi pour mesurer l'ampleur de ce phénomène de déprédation.

⁶⁶ Un projet pilote pour le marquage de 246 bars a été réalisé par l'Ifremer en partenariat avec le Parc naturel marin d'Iroise, le projet Bargip a pour objectif de marquer 1200 bars à plus grande échelle, pour identifier des sous-populations dans les grandes populations qui ont été identifiées « faute de connaissance » de manière pragmatique à l'échelle de la façade Atlantique et Manche mer du Nord.

repos biologique *« soit imposé, partout, en février et en mars »*, période pendant laquelle les bars se reproduisent en se regroupant en bancs sur les zones de frayères, *« ce qui le rend particulièrement vulnérable à la pêche intensive exercée notamment par les chalutiers pélagiques, les fileyeurs et les senneurs danois qui les capturent en quantité massive à cette période »*⁶⁷. Les instances qui ont la compétence pour établir une gestion des pêches à l'échelle régionale sont les comités régionaux des pêches. À l'échelle de la région Bretagne, c'est le Comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne (CRPMEM) qui a la capacité d'émettre des réglementations qui prévalent pour toute la bande littorale jusqu'aux 12 miles nautiques au large : il peut écrire une délibération, texte qui une fois validé par le préfet de région, devient un arrêté préfectoral (c'est-à-dire un texte réglementaire). Les comités régionaux des pêches participent, par ailleurs, aux arènes de négociation des réglementations à l'échelle nationale (via le comité national des pêches) et européenne.

Or, le CRPMEM de Bretagne représente 1200 navires et 4800 marins, réalisant une production totale de 220 000 tonnes de produits de la mer pêchés par les navires bretons pour une valeur de 400 millions d'euros (source : entretien comité des pêches). Le comité des pêches représente donc un collectif constitué de nombreux armements, effectuant des métiers différents, dont une part conséquente est constituée d'arts dormants (chalutiers et fileyeurs). Pour ces segments de la profession, des mesures contraignantes sur le bar et le lieu viendraient s'ajouter à un arsenal de réglementations complexe et pourraient avoir des conséquences importantes sur le plan économique, voire sur le maintien de pêcheries déjà soumises pour certaines, à des quotas (cas de la sole par exemple). L'initiative de prendre des mesures de précaution concernant le bar et le lieu ne semble pas pouvoir être une priorité du comité : *« [Concernant la raréfaction d'une ressource] si des observations remontent de la base, on considère qu'il faut s'en inquiéter. S'il ne semble pas y avoir de raréfaction, on ne s'en inquiète pas. Mais sur le bar, c'est compliqué, parce que du bar dépendent des flottilles complètement différentes. (...) Il y a beaucoup d'entreprises qui ont un modèle économique basé sur l'espèce, c'est compliqué de faire des concessions quand ils dépendent complètement de ça. Les ligneurs de la pointe de Bretagne ont fait un moratoire bien avant qu'il y ait des mesures prises au niveau national ou européen. C'est une action individuelle, très bien... Mais ce qu'il faut retenir sur le bar, c'est que la somme des intérêts individuels ne fait pas l'intérêt collectif. Et les comités sont là pour défendre l'intérêt collectif. »* (Représentant CRPMEM).

L'étude d'E. Ostrom [1990] présente un groupe constitué d'« appropriateurs » ayant un intérêt commun dans la mise en place d'une gestion « auto-organisée et autogouvernée » (Ostrom, 1990), mais semble omettre que le bien commun est « une construction sociale » (Harribey, 2011). En effet, la possibilité des appropriateurs de s'organiser

⁶⁷ (Communiqué de presse du 14 mars 2019, site de l'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne)

entre eux pour gérer la ressource qu'ils exploitent semble fonctionner pour : (1) l'échelle d'une communauté constituée d'appropriateurs utilisant les mêmes techniques, (2) exploitant une même ressource située géographiquement, (3) au sein d'un territoire défini. Par communauté, on entend « *toute forme de groupement d'égaux engagés dans la définition des règles de vie du groupe, autrement dit son "gouvernement", en perspective du bien commun* » (Foulquier & Maugeri, 2014). Les études de cas, pour lesquelles (Ostrom, 1990) fait le constat qu'une régulation par les acteurs s'est mise en place, semblent correspondre à cette définition : un village de six-cents habitants, exploitant des prairies et forêts de haute montagne, au sein de la vallée de Viège ; trois villages japonais dont les habitants exploitent en commun trois millions d'hectares de forêts et prairies sur les versants de montagnes ; des agriculteurs propriétaires d'exploitations entre 1 et 5 hectares se partageant l'eau et l'entretien des canaux aménagés autour du fleuve Turia près de Valence ; les pêcheurs d'Alanya en Turquie, opèrent tous à partir de bateaux de deux ou trois personnes, en utilisant des filets et organisent une rotation sur des sites de pêche identifiés, etc. En fait, ces exemples présentent une prédisposition pour que soit permise leur auto-organisation : « *La permanence dans le temps des règles institutionnelles étudiées par Ostrom caractérise des sociétés précapitalistes dans lesquelles l'économie est encore encastrée, où la dynamique d'accumulation n'a pas encore commencé (...) La société existe-t-elle, ou n'y a-t-il que de petites communautés ?* » (Harribey, 2011).

Dans le cas des aquifères de la région de Los Angeles qui implique cette fois des acteurs aux statuts, fonctions et intérêts divers (citoyens, municipalités, producteurs agricoles, compagnies d'eau, compagnies pétrolières), la négociation pour le partage de l'eau est plus âpre et nécessite l'intervention du législateur pour que des institutions de régulation soient mises en place (dans un laps de temps allant de 22 à 42 années de procédures judiciaires selon les aquifères), afin de résoudre la situation de « course au pompage » qui avait lieu (Ostrom, 1990).

Sur les îles de l'Iroise, l'exploitation des bars et lieu par les ligneurs ne semblent pas réunir les conditions identifiées comme facilitantes pour la mise en place d'une gestion par les acteurs⁶⁸. Les poissons ne sont pas des ressources situées géographiquement au sein d'un territoire défini (condition 2) : il s'agit d'une ressource mouvante sur une vaste aire de répartition, dont on ne connaît pas encore exactement la mesure, le comportement et la répartition des stocks. D'autre part, les bars et lieux sont exploités par les ligneurs des îles, mais aussi, et surtout comme cela a été expliqué dans les paragraphes précédents, par une quantité de navires et d'armements aux caractéristiques variées, qui opèrent à la côte ou au large, qui sont français ou ne le sont pas, dépendent de

⁶⁸ En Iroise, seul le cas de la ressource en algues de pleine mer présente ces caractéristiques : 15 goémoniers dragueurs et 12 goémoniers exclusifs, tous entre 7 et 12 mètres sur lesquels opèrent un à deux marins, répartis dans des ports bretons et inféodés à la zone qu'ils exploitent (Leonardi *et al.*, 2010), les algues de pleine mer sont fixées et délimitées sur un territoire (archipel de Molène).

règlementations spécifiques qui concernent leurs propres pêcheries. Nous avons montré que pour une part, ceux qui prélèvent ces espèces ne les ciblent pas spécifiquement. Ils n'ont donc pas les mêmes objectifs, pourtant leurs territoires de pêche se superposent (condition 3). Prenant en compte ce contexte, il semble plus complexe que prévu d'envisager une gestion des ressources par les acteurs locaux : les critères de réussite isolés par E. Ostrom (1990) ne semblent pas prendre en compte la question de l'échelle, les communautés étant insérées dans un ensemble plus vaste : « *Dans un monde de flux mondialisés (...), l'idéologie néolibérale n'est pas le seul obstacle à une reconnaissance de la légitimité de la gestion communautaire des ressources naturelles (...). S'opposent aussi des systèmes centralisés, hiérarchiques et pyramidaux (...) l'idée d'institutions coopératives suscite au mieux l'incrédulité (...) au pire l'hostilité surtout de la part de ceux qui profitent du statu quo.* » (Le Roy, 2013).

Dans ce contexte, une interrogation porte sur le qualificatif de « communauté » (condition 1) qui paraît déterminer la mise en place de règles par le groupe, dans la perspective d'un bien commun (Foulquier & Maugeri, 2014). Si l'ensemble des navires prélevant le lieu et le bar dans l'Océan Atlantique sont probablement « *unis par des rapports d'échange, par des contrats et des conventions froides et formelles* », ce qui correspond à la définition d'une « société », ils ne semblent pas partager « *une identité collective et des liens sociaux construits autour de valeurs culturelles et d'intérêts communs* », ce qui correspond aux conditions de création d'une « communauté » (Foulquier & Maugeri, 2014).

Certes, la communauté n'est pas un acquis, mais une construction forgée par le processus de « communalisation » (Foulquier & Maugeri, 2014) : l'association des ligneurs de Bretagne, qui ne représente qu'un segment de l'exploitation des espèces concernées, en est un exemple. Pourtant il semble qu'au sein même de ce processus de mise en commun des intérêts d'un même métier, les professionnels des îles aient des difficultés à se reconnaître. Certains ligneurs enquêtés sur les îles font (ou ont fait) partie de l'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne. L'organisation défend des valeurs professionnelles qui semblent leur correspondre, toutefois son échelle semble être un frein à l'identification, pour un professionnel enquêté : « *ça regroupe beaucoup de gens sur la côte, avec des idées différentes, des techniques différentes à la ligne... il y a aussi des cloisons dans l'association. C'est comme une armée de bric et de broc étalée sur des kilomètres* » (Pêcheur). Citant (Citton et Quessada, 2011), (Foulquier & Maugeri, 2014) rappellent ainsi « *qu'il ne suffit pas d'être à plusieurs pour agir ensemble. Pour qu'une communalisation se développe, il faut d'abord le partage de valeurs communes, d'intérêts, de goûts, mais aussi et surtout que les membres du groupe s'investissent dans la promotion du collectif, qu'ils acceptent de participer à la gestion des affaires, en y consacrant une partie de leur temps et de leurs ressources* ». La distance (qui n'est peut-être pas uniquement géographique) qui sépare les îles de l'Iroise du continent semble alors être un frein au processus de communalisation.

Quant aux comités des pêches (départementaux, régionaux, nationaux) qui ont pour mission de représenter l'ensemble de la profession, ils semblent correspondre à une « communauté instituée » (Foulquier & Maugeri, 2014), c'est-à-dire une communauté impulsée par le législateur, telle que décrite par les auteurs précités à propos des communautés portuaires d'Europe du Sud, dont la coopération apparaît « *institutionnalisée par l'État, entre des ports censés être en concurrence à l'échelle européenne dans le cadre d'un processus de libéralisation que l'État a lui-même orchestré* » (Foulquier & Maugeri, 2014). Lorsqu'elle ne concorde pas avec une communauté constituée, c'est-à-dire construite par adhésion, sa capacité à fédérer les acteurs est entravée : on peut supposer la difficulté de la tâche des comités des pêches pour représenter l'ensemble d'une profession dont les membres ont des intérêts économiques divergents (et au sein de laquelle les professionnels des îles font figure de goutte d'eau). Il n'est donc pas étonnant que sur les îles, les professionnels de la pêche mentionnent tous, se sentir éloignés de ces instances de représentation.

Finalement concernant les ressources en lieu et bar, et contrairement à d'autres ressources décrites précédemment, les conditions ne semblent pas réunies pour que soit initiée une gestion permettant d'appliquer un principe de précaution, en attendant que la connaissance scientifique sur ces espèces permette de s'assurer que l'exploitation des stocks ne dépasse pas leurs capacités de renouvellement.

• Le processus de communalisation

Les exemples étudiés montrent que les ressources halieutiques utilisées dans le cadre d'activités professionnelles sur les îles, si elles sont de fait, partagées, ne correspondent pas mécaniquement à des « biens communs » à moins que les appropriateurs qui les exploitent ne parviennent à former une communauté. Les processus de gestion à l'œuvre sont complexes et se déroulent à des échelles plus vastes que celle des îles de l'Iroise, ils ne peuvent garantir de manière certaine la soutenabilité de l'exploitation des ressources. Dans ces conditions, nous pouvons nous interroger sur la possibilité que les professionnels de la mer sur les îles trouvent des formes de communalisation.

Au cours des entretiens, l'idée a été évoquée de la création de territoires spécifiques, pour certaines pratiques de pêche professionnelles moins impactantes que d'autres : « *Sur des zones géographiques liées à la pérennité de l'exploitation sur des petites flottilles qui seraient sur les îles, c'est de se dire : ces bateaux-là, est-ce qu'ils n'auraient pas un accès privilégié à certains endroits, ou sur des zones où l'accès à des gros bateaux est plus difficile ? S'intéresser à cet aspect "d'accès à la ressource" qui leur soit un petit peu propre.* » (Scientifique, Ifremer). Cette idée que l'on peut résumer sous le terme de « zones économiques insulaires » en référence aux ZEE (Zones économiques exclusives) semble déjà avoir été étudiée par des élus ou professionnels insulaires, sans toutefois aboutir à une décision concrète : « *À partir du moment où nous, en tant qu'insulaires, on a voulu protéger des zones... On nous a*

dit que c'était discriminatoire. On nous fait croire qu'on va protéger, mais ils [les organismes de protection du milieu marin] savent bien qu'ils ne peuvent pas changer les choses (...), il y a une pression financière tellement forte derrière ! » (Récoltant d'algues, Molène). Le fait de réserver un espace pour l'usage des uns en excluant celui des autres soulève la question de savoir quel impact pourrait avoir une telle mesure sur les communautés de pêcheurs du littoral, des ports bretons voisins des îles. Ainsi, les démarches « autochtonistes » peuvent s'apparenter à une opportunité d'exclure d'autres groupes de l'accès à des espaces et à des ressources dont ils dépendent aussi, plutôt qu'à un moyen efficace de gestion et de conservation des ressources (Dahou & Cheikh, 2007). Par ailleurs la gestion communautaire peut paraître ambiguë dans la mesure où elle peut relever d'une communauté « imaginée » (ce que (Foulquier & Maugeri, 2014) appellent une communauté idéale) n'aboutissant pas nécessairement à l'intérêt public (Baron *et al.*, 2011).

Faut-il alors mobiliser cette territorialité des professionnels insulaires sur l'espace maritime qui entoure les îles ? C'est ce que semble suggérer M.-C. Cormier-Salem (1995), qui relève d'abord « *la revendication quasi universelle de droits d'usages territoriaux par les communautés littorales* », mettant ainsi en avant l'idée que la revendication de droits d'usages territoriaux ou TURF (Territorial Use Rights in Fishery) est une constante permettant d'accéder à la gestion communautaire (*res communes*), tandis que l'accès libre aux ressources littorales et la non-appropriation constituent une exception (*res nullius*), aboutissant généralement au pillage par tous. Le facteur explicatif de la surexploitation des ressources ne semble pas être la propriété commune de ces ressources (tel que le suggère (Hardin, 1968)), mais serait en fait la situation d'accès libre aux ressources (Ostrom, 1990). Ainsi : « *la méconnaissance des systèmes d'appropriation communautaire et des droits d'usages territoriaux coutumiers conduit à la marginalisation des usagers traditionnels et finalement, à la "tragédie des communautés" de pêcheurs* » (Cormier-Salem, 1995).

Il faut souligner la difficulté de cette démarche dans le contexte halieutique actuel. Bien que les États et les puissances régionales aient mis en place des systèmes de gestion et de territorialisation qui leur sont propres, le contexte général est décrit comme celui d'une globalisation halieutique, de libéralisation des échanges, favorisant la concurrence et la dérégulation d'un système d'exploitation désormais mondialisé (Noel, 2011). Dans ce contexte, et en écho au témoignage du récoltant d'algues précédemment cité : « *La réaffirmation et la création, voire l'extension, des droits d'usage territoriaux se heurtent à la fois à la législation officielle qui, exception faite du Japon, ne reconnaît pas les juridictions coutumières locales, et aux stratégies spatiales des communautés allochtones qui veulent avoir librement accès aux ressources halieutiques. Le débat sur la gestion des ressources communes renouvelables doit être resitué dans ce contexte de compétition et de pression croissante sur l'espace halieutique et avoir comme objectif prioritaire la reconnaissance des processus mis en œuvre depuis des générations par les*

communautés littorales pour maîtriser et contrôler leur milieu de vie. » (Cormier-Salem, 1995).

Dans le sens de cette démarche, la notion de « terroir maritime » proposée par M.-C. Cormier-Salem (1995), exprime la relation d'une communauté à un système de ressources qu'elle structure et dont elle dépend à la fois ; tandis que la notion de « parcours » en référence aux espaces appropriés par les nomades, faits d'itinéraires et de réseaux, correspond aussi aux espaces maritimes appropriés par les communautés de marins pêcheurs (Cormier-Salem, 1995). Le procédé d'une « territorialisation décroissante, du rivage jusqu'à la haute mer » (Cormier-Salem, 1995) permettrait éventuellement de mieux partager l'espace avec une communauté allochtone telle que les goémoniers de la Côte-Nord finistérienne. La notion de terroir maritime semble par ailleurs favoriser le regroupement de plusieurs productions, ce qui paraît en adéquation avec le territoire de notre étude que l'on a caractérisé par une diversification et une polyvalence des activités maritime (pêche, récolte des algues, cultures marines, découverte milieu marin) sur un même espace insulaire.

Les processus de communalisation ou de gestion collective ont plutôt été étudiés ici concernant les ressources de la mer, mais pourraient également concerner la ressource spatiale sur les îles dont on a vu qu'elle fait l'objet d'une pression foncière⁶⁹ (3.1.2).

Reste à savoir, si ces activités diverses, polyvalentes et réparties sur les îles de l'Iroise seraient en mesure de « faire communauté ». En ce sens, nous avons démontré que les professionnels de la mer ont des points communs dans leurs stratégies vis-à-vis des ressources. Sur le plan des ressources de la mer d'une part : la viabilité de leurs activités semble reposer sur certains facteurs communs (3.2.2). Plus largement, dans leur rapport à l'espace insulaire, nous avons suggéré qu'il existe un genre de vie propre aux îles de l'Iroise basé sur l'utilisation des ressources spatiales (3.1.1) et maritimes (3.2.1), des conditions socio-économiques proches entre les îles (3.1.2), des stratégies individuelles similaires pour s'adapter à des contraintes communes (3.1.3).

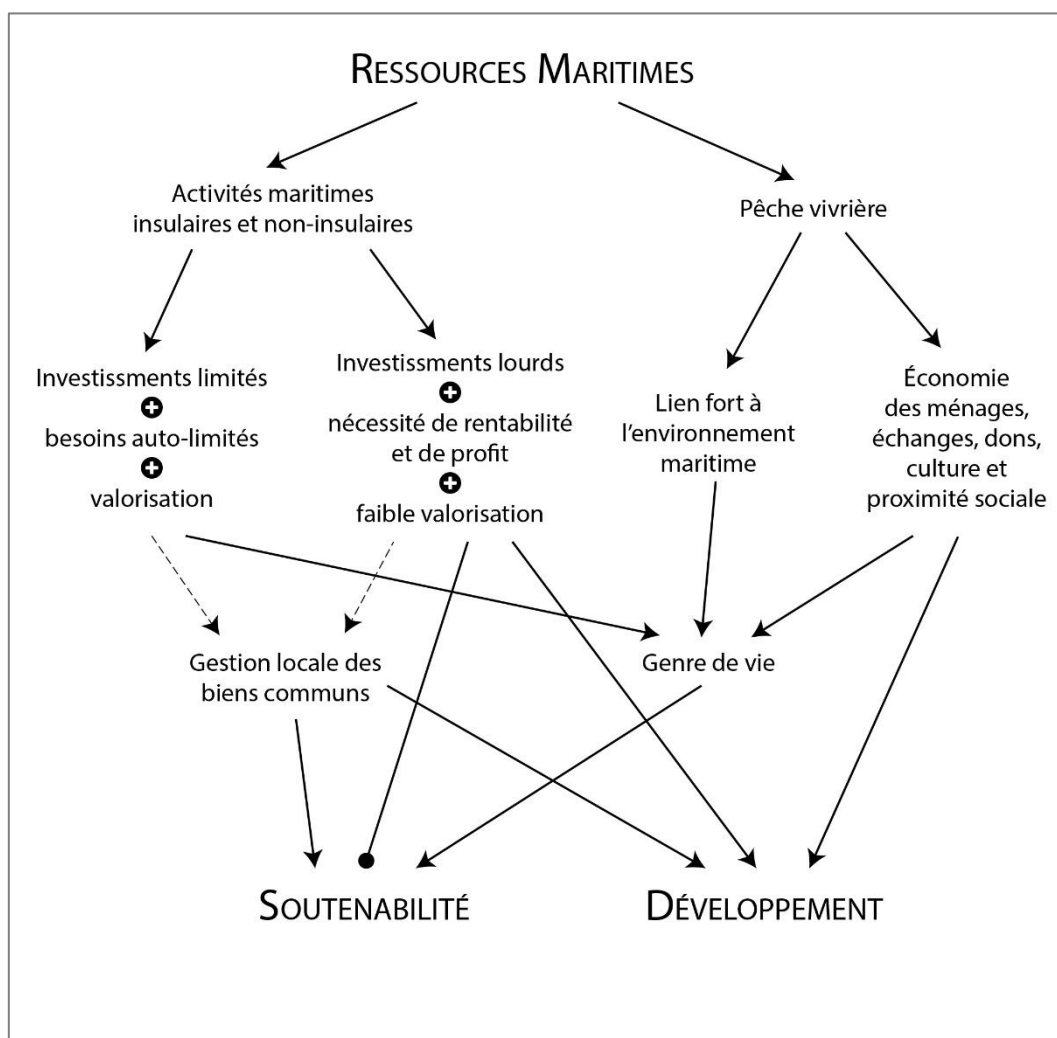
⁶⁹ Par exemple, des territoires littoraux confrontés aux mêmes contraintes ont mis en place ou proposé des mesures de régulation du phénomène des résidences secondaires. Le statut de « résident » proposé par le parti autonomiste corse a fait débat (jugé discriminatoire et contraire au droit) avant d'être rejeté par le gouvernement en février 2018 : il proposait de réserver l'achat de biens immobiliers ou fonciers à ceux qui habitent la Corse depuis au moins cinq ans. Dans le département du Morbihan ou de la Loire Atlantique, des subventions pour des travaux de rénovation, notamment énergétique, sont proposées pour les propriétaires s'engageant à fixer des loyers modérés à destination de jeunes actifs, dont les revenus ne dépassent pas un certain salaire. C'est le cas par exemple du programme « PACT 56 ». Ces programmes incitatifs présentent un double avantage en favorisant les économies d'énergie et l'accès au logement pour les revenus les plus bas. De tels programmes pourraient être proposés ou impulsés par les maires des îles ou l'association des îles du Ponant (AIP).

Les processus de communalisation peuvent être impulsés par les acteurs eux-mêmes ou encouragés par des structures ou organismes extérieurs. Concernant le problème spécifique de la tragédie des biens communs, qui peut s'appliquer à tout type de ressources, E. Ostrom (1990) précise que « *Les participants peuvent simplement ne pas avoir la capacité à communiquer les uns avec les autres, ne pas disposer de moyens de développer la confiance ou ne pas être conscients qu'ils doivent partager un avenir commun. Par ailleurs, des individus puissants qui profitent de la situation actuelle (tandis que d'autres la subissent) peuvent faire obstacle aux efforts consentis par les moins puissants pour changer les règles du jeu. Ces groupes pourraient avoir besoin d'une certaine forme d'assistance extérieure pour briser la logique perverse de leur situation. (...)* ».

Conclusion

Les milieux naturels représentent des ressources pour les populations sur les îles de l'Iroise. Ces ressources sont exploitées, d'une part, par les habitants dans le cadre d'une pêche de loisir et d'une pêche vivrière, dont on peut dire qu'elle participe au développement local par le biais d'une participation à l'économie des ménages et à la culture locale. C'est aussi

Figure 97 : Schéma de synthèse : l'utilisation des ressources maritimes et sa traduction en termes de développement et de soutenabilité. Conception : M.T. Réalisation : Laurence David.



un lien à l'espace marin qui constitue une troisième composante du genre de vie que nous avons commencé à décrire dans la section précédente, (3.1). Le genre de vie insulaire qui est décrit par certains comme peu consommateur en ressources, est susceptible de contribuer à la soutenabilité de la présence humaine dans ces milieux. Les ressources halieutiques sont exploitées d'autre part, par des activités maritimes professionnelles, insulaires et non insulaires.

L'ensemble de ces activités contribue au développement local. Toutefois elles sont susceptibles d'impacter la soutenabilité des activités humaines en mer d'Iroise. Si elles adoptent un modèle économique nécessitant des investissements lourds, combinant une faible valorisation des produits et une nécessité de profit (donc un prélèvement important en quantité et en temps d'exploitation), elles génèrent un développement mais elles ne semblent pas soutenables.

Le genre de vie insulaire apparaît alors comme une variable importante de la soutenabilité des activités sur les îles de l'Iroise : dans la mesure où il est façonné on l'a vu par des contraintes géographiques qui obligent les activités à s'adapter à leur environnement (navires de petite taille), dans la mesure aussi, où certains exploitants décrivent qu'ils ont des besoins limités, qu'ils réalisent des investissements limités, et une forte valorisation de leurs produits grâce à des techniques d'exploitation privilégiant la qualité et des stratégies de commercialisation et de valorisation de l'image de ces produits. Toutefois, nous avons mis en avant que l'absence de gestion locale des biens communs nuit à la fois au développement local sur les îles et à la soutenabilité de ces activités économiques en mer.

Dans la section suivante, nous nous interrogerons sur la possibilité que les gestionnaires publics représentent une ressource dans le cadre de la gestion des biens communs que représentent l'espace insulaire et les ressources de la mer.

3.3. Des structures de gestion sous pression

3.3.1. Potentiel des communes insulaires pour accompagner le développement du territoire

Un manque de ressources financières ?

L'accompagnement du développement du territoire nécessite des ressources financières : financer des études, la construction ou la rénovation de bâtiments pour les mettre à disposition de porteurs de projet, organiser des événements, animer la vie locale. Ces actions ont un coût que les communes doivent pouvoir supporter.

La « richesse » potentielle d'une commune est interprétée à partir de son « potentiel financier », autrement dit son potentiel de recettes, que celui-ci provienne de la fiscalité ou de dotations de l'État. Il est construit à partir du potentiel fiscal et de la dotation globale de fonctionnement (DGF), calculée comme la somme des dotations forfaitaires et des dotations perçues dans le cadre de la péréquation (potentiel financier = potentiel fiscal + dotations). Le potentiel fiscal correspond, lui, aux recettes que percevrait une commune si elle appliquait les taux moyens nationaux sur les impôts locaux « ménages » et économiques dont elle vote le taux (la part de CFE au sein de la contribution économique territoriale CET⁷⁰). Ce potentiel financier est ici appelé « élargi », car il comprend les dotations à but péréquateur, alors que le potentiel financier légal ne contient que les dotations forfaitaires.

Le (Tableau 26) nous montre que le potentiel fiscal des communes des petites îles de Molène et Sein est très faible par rapport à celui de communes continentales voisines, ou d'autres petites îles ou de communes rurales des monts d'Arrée. C'est une spécificité des deux petites îles finistériennes : elles ne sont pas cadastrées et ne prélèvent pas d'impôts directs locaux. Cette « *curiosité fiscale* » (Cuillandre, 1998) remonte à l'époque de Louis XIV à qui l'on prête la citation « *vouloir imposer Sein ou Molène, déjà accablées de tous les impôts de la nature, ce serait vouloir imposer la mer, les tempêtes et les rochers* ». Il s'agissait de maintenir sur ces territoires des populations aptes à piloter les vaisseaux du roi dans les eaux dangereuses et d'assurer les opérations de sauvetage des navires naufragés au large des îles (Cuillandre, 1998).

Ce « privilège » se révèle être pénalisant sous plusieurs aspects, notamment parce qu'il ne permet aucune autonomie budgétaire aux deux îles et les place dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'État et des collectivités leur attribuant des subventions (Cuillandre, 1998). La situation s'est maintenue à travers les époques, d'une part semble-t-il parce que la remise en cause de ce qui est perçu par les insulaires comme un « privilège » aurait été difficile à faire accepter ; cette remise en cause

⁷⁰ Ancienne taxe professionnelle.

se serait par ailleurs révélée onéreuse pour le Trésor public (Cuillandre, 1998).

Un ensemble de dotations viennent compenser cette situation fiscale particulière : la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux communes depuis 1979, et qui comprend une dotation forfaitaire (qui compense les transferts de compétences ou les allègements d'impôts décidés par l'État dans le passé) des dotations de péréquation au titre de la solidarité entre les territoires, par exemple la dotation de solidarité rurale.

Le calcul du potentiel financier élargi, ramené au nombre d'habitants (Tableau 26), montre que même en prenant en compte l'ensemble des dotations qui sont versées aux communes en plus de leur potentiel fiscal, des inégalités en termes financiers demeurent. En effet le potentiel financier par habitant des îles de Sein et Molène est faible en comparaison de celui des communes continentales voisines (Camaret et Le Conquet), mais aussi en comparaison d'autres petites îles où la population est mieux dotée financièrement (île aux Moines, île d'Arz). Le potentiel financier par habitant de l'île de Molène est à peu près égal à celui de l'île de Houat ou

Tableau 26 : Potentiel financier élargi des communes en 2018, calculé en euros par habitant à partir du potentiel fiscal et de la somme des dotations des communes. Réalisation personnelle d'après les bases de données fiscales data.gouv.

Le **potentiel financier** élargi est construit à partir du potentiel fiscal et de la dotation globale de fonctionnement (DGF), y compris les dotations perçues dans le cadre de la péréquation.

Le potentiel fiscal correspond aux recettes que percevrait une commune si elle votait les taux moyens nationaux sur les impôts locaux « ménages » (3 taxes), auxquelles s'additionne la contribution économique territoriale CET (ancienne taxe professionnelle).

Population DGF : La **population** au sens **DGF** est constituée par la **population** totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire

Commune	Potentiel fiscal		Dotation forfaitaire notifiée N	Potentiel financier	Population DGF	Potentiel financier ramené au nombre d'habitants
	3 taxes	4 taxes				= PFIN / POP DGF
				= PF 4 taxes + DGF		
Ile aux Moines	1278631	1405240	56439	1461679	1473	992
Camaret-/Mer	2 416 541	2354907	425525	2780432	3567	779
Ile d'Arz	389516	420754	55027	475781	631	754
Ouessant	624167	786322	225443	1011765	1348	751
Conquet	1928932	1916543	358853	2275396	3250	700
Ile de Batz	516079	517699	92404	610103	943	647
Ile d'Houat	198335	221465	31920	253385	447	567
Saint-Rivoal	85128	100132	27726	127858	233	549
La Feuillée	302940	360643	90959	451602	829	545
Ile Molène	42362	41122	88833	129955	347	375
Ile de Sein	0	2160	124370	126530	453	279

de la petite commune rurale de Saint-Rivoal dans les Monts d'Arrée. En revanche l'île de Sein se révèle moins bien dotée que l'ensemble des communes, y compris Saint-Rivoal.

Quant à l'île d'Ouessant, sa situation financière est différente dans la mesure où elle prélève des impôts locaux comme toutes les autres communes, dispose donc de ressources propres : son potentiel financier par habitant est égal à celui de la commune du Conquet. La capacité d'investir de la commune marque la différence avec les petites îles : la commune d'Ouessant a pu prendre à sa charge la rénovation des locaux qui accueillent l'entreprise Algues et mer, elle a pour projet, avec des financements complémentaires, de rénover l'auberge de jeunesse et le centre nautique, d'investir dans un bâtiment pour un projet de distillerie porté par une association, elle a pu acquérir également un ensemble immobilier pour permettre l'installation d'un agriculteur. Enfin le centre nautique de l'île dépend entièrement de la commune qui est propriétaire des locaux, finance l'achat de matériel et emploie les moniteurs saisonniers. Les ressources financières propres de la commune, dans le cas d'Ouessant, sont un levier de développement dont ne disposent pas les petites îles. On peut donc conclure dans un premier temps que sur le plan de leurs ressources financières, les îles de Molène et Sein semblent, au premier abord, désavantagées.

Mais avec le processus de décentralisation (initié en 1982 par les lois Defferre) apparaissent de nouveaux modes de développement et de financements des territoires, sur le « *mode projet* », qui favorise le caractère ascendant des projets (de la base vers le sommet) et la compétitivité des territoires (Landel & Senil, 2008). C'est-à-dire que des budgets sont alloués à des collectivités, qui publient des appels d'offres, les acteurs du territoire peuvent alors candidater en proposant des projets. Les Pays (Loi Voynet 1999), outils de développement durable regroupant plusieurs intercommunalités, ainsi que les contrats de plans État-Région (CPER) sont ainsi des émanations du processus de décentralisation. Ces nouveaux modes de développement définissent des orientations, des axes structurants, qui fournissent une indication sur le type de projet pouvant prétendre à un financement.

Les îles de l'Iroise peuvent solliciter ces différents guichets : le contrat de plan entre l'État et la Région Bretagne, le Pays de Brest (pour Ouessant et Molène) et le Pays de Quimper Cornouaille pour l'île de Sein⁷¹. Les démarches pour financer des projets sur les îles sont effectuées via l'Association des îles du Ponant (AIP) qui a également obtenu la signature d'un contrat de partenariat (Région-Pays) : « *Normalement, les contrats de*

⁷¹ Les programmes des Pays auxquels les territoires ruraux et littoraux (donc les îles) peuvent prétendre sont notamment le programme LEADER, fonds européens pour les territoires ruraux (à titre d'exemple, 2 millions d'euros pour la période 2014-2020 pour le Pays de Brest) et le DLAL FEAMP pour les projets de développement des territoires littoraux (1 million d'euros pour le pays de Brest pour la période 2014-2020).



Encadré 1 : Les refuges de mer du Ledenez de Molène

Les cabanes de goémoniers, laissées à l'abandon depuis 1945, ont été restaurées et aménagées en « refuge de mer », à la manière des refuges de montagne : elles accueillent les visiteurs de passage pour passer la nuit sur l'îlot Ledenez, moyennant un tarif de nuitée raisonnable (15 euros).

Les gîtes sont simples, pratiques et autonomes pour un séjour « authentique » : équipés de panneaux solaires, l'eau potable provient de l'impluvium du Ledenez. L'objectif était de valoriser le patrimoine naturel et historique de l'îlot, et de favoriser une clientèle qui recherche le contact avec la nature et un confort simple. Le projet a permis la création d'un emploi, celui du gardien des refuges qui assure l'accueil, le passage des visiteurs entre Molène et le Ledenez, et l'entretien des locaux.

Le projet comprend une réhabilitation du patrimoine goémonier : la restauration des habitations en pierres sèches et d'un four à goémon, une exposition permanente sur les goémoniers et une signalétique sur l'îlot.

Le projet global, dans les cartons depuis 1992, a été porté jusqu'à son aboutissement par la municipalité actuelle de Molène, soutenue par l'Association des îles du Ponant (AIP). Pour un montant global de 207 490 euros, il est financé par l'État (33,7 %), la Région dans le cadre du contrat de partenariat Îles (27,5 %), la commune fait un apport de 20 % en autofinancement, le département dans le cadre du plan d'engagement îles (15,4 %), la Communauté de Communes Pays d'Iroise dont Molène fait partie (3 %). Les gîtes ont été inaugurés le 27 juin 2017.

partenariat sont signés par les Pays, la Région utilise les Pays comme instructeur des dossiers. Nous sommes considérés de fait comme le Pays des îles, même si nous n'en sommes pas un administrativement. C'est une exception : cela montre l'intérêt de l'État et de la Région pour le traitement particulier des îles » (Directeur de l'Association des îles du Ponant).

Ce contrat de partenariat est doté d'une enveloppe de 11 millions d'euros⁷², il définit des axes pour le développement des îles du Ponant, identifiés en fonction des enjeux diagnostiqués. À titre d'exemple, pour répondre à l'enjeu foncier sur les îles, un axe « se loger dans les îles » a contribué à des projets de logement communaux et de bailleurs sociaux (logements sociaux récents à l'île de Sein), à la rénovation de la salle omnisport d'Ouessant, de l'abri du marin de l'île de Sein, etc., un axe « transition écologique » a permis l'amélioration de bâtiments (notamment, des panneaux solaires sur les refuges de mer du Ledenez de

⁷² L'enveloppe est répartie entre le développement de projets, le budget de fonctionnement de l'Association des îles du Ponant et de l'ingénierie prospective.



Encadré 2 : La réhabilitation de locaux professionnels par la commune : le centre nautique à l'île de Sein

L'activité du centre nautique de l'île de Sein a commencé en 2015 dans des locaux en ruine, propriétés de la commune. La municipalité a constitué un dossier de financement pour permettre la réhabilitation des bâtiments pour un montant total de 245 000 euros, subventionné par l'État (33,5 %), le département (24 %), la Région par le biais du contrat de partenariat (21 %), le parc marin (21 %) (Source : entretien mairie).

Les travaux se sont déroulés d'avril à septembre 2016, ils ont permis de livrer un outil de travail au porteur d'activité : avec deux vestiaires, deux douches collectives séparées, des toilettes sèches, un hangar pour le matériel, une salle pédagogique, un bureau en mezzanine, des panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité.

La rénovation du bâti a permis à la commune, d'encourager le développement local et de s'assurer d'une recette régulière par le loyer de l'association. Aujourd'hui en 2019, l'activité semble confortée dans la mesure où elle finance le poste principal du directeur et l'embauche d'un saisonnier en été. Elle participe pleinement au dynamisme de la commune en proposant aux touristes et aux habitants de l'île abonnés : découverte de la Chaussée de Sein en kayak, visite guidée de l'île à pied, tir à l'arc, ou encore le kayak-polo qui est devenue l'attraction du « quai sud ». L'association a cette année investi dans un terrain attenant au centre, pour permettre le camping des groupes scolaires notamment.

Molène et Sein), des campagnes de sensibilisation, le passage à l'éclairage LED, l'amélioration de bâtiments (notamment, mairie de Molène),⁷³ etc., l'axe « développement économique a contribué à la réhabilitation des locaux du Ledenez de Molène et du centre nautique de l'île de Sein (voir encadrés 1 et 2).

Ainsi et sur la base de ces nouveaux modes de financement sur projet, l'AIP aiguille les maîtres d'ouvrages — les communes, la plupart du temps — vers les différentes enveloppes et axes qui correspondent aux dossiers. Ce que l'on comprend à travers le développement qui précède — qui permet d'entrevoir la complexité d'un système — c'est que le financement des projets nécessite une certaine connaissance des montages administratifs et finalement, une ingénierie : « *Quand on voit la complexité de monter un dossier... Les grandes communes peuvent le faire. Pour les petites communes, les employés municipaux apprennent sur le tas et font du bon travail, mais c'est compliqué. Monter un appel d'offres, répondre à un appel à projets, ce sont des procédures pour lesquelles il y a la nécessité d'être formé* » (Association des îles du Ponant).

⁷³ Pour ces différents projets, l'AIP sollicite de surcroît, d'autres guichets, notamment les programmes TEPCV (Territoires à Énergie Positive et Croissance Verte)

Les mutations du métier d'élus local et ses spécificités insulaires

Les municipalités peuvent avoir un rôle dans le développement local que nous allons expliciter. Tout d'abord, nous donnons quelques éléments qui permettront de contextualiser l'action des municipalités sur les îles et leur spécificité. Sur les îles qui ne sont rattachées à aucune intercommunalité (c'est le cas de l'île d'Ouessant et de l'île de Sein), c'est au maire et à son équipe municipale qu'incombe la gestion de la commune dans ses différentes composantes (déchetterie, eau, transport, service d'aviation civile dans le cas d'Ouessant), assainissement, urbanisme). Ces missions, communes à l'ensemble des communes de France, sont complexifiées sur les îles qui représentent pour la plupart de ces composantes de la gestion communale, des « cas particuliers » que les maires doivent appréhender (*« Nos communes ne rentrent jamais dans les cases, il faut improviser et composer »* (élu)).

À ces missions officielles s'ajoutent de plus sur les îles, un ensemble de missions officieuses, en l'absence de certains services pour lesquels la commune exerce alors un relai : en l'absence de gendarmes (hors saison pour l'île d'Ouessant), le maire est assermenté en tant qu'officier de police judiciaire. En l'absence de services des pompes funèbres, plusieurs membres des équipes municipales peuvent effectuer les services de toilette mortuaire. En l'absence de service portuaire sur Molène, l'équipe municipale se charge de l'entretien des corps-morts dont la gestion est communale. En l'absence d'office du tourisme sur les petites îles, c'est la mairie qui gère également les services d'information touristique. Une dernière spécificité insulaire de la mission des élus est le caractère chronophage d'un déplacement officiel à l'extérieur de l'île : *« Pour une réunion de deux heures parfois, il faut passer deux jours et une nuit sur le continent »* (élu).

En sus de ces fonctions pour lesquelles les communes des îles présentent des spécificités, il semble que le métier d'élus local connaisse des évolutions considérables attribuées en partie au mouvement de décentralisation (Faure, 2015; Genieys *et al.*, 2000). Ces évolutions placent de plus en plus l'élus en situation d'« entrepreneur des politiques publiques » : *« On attend des leaders politiques locaux qu'ils maîtrisent de solides aptitudes d'écoute, d'expertise, de management, et même de commandement »* (Faure, 2015). Il semble y avoir une évolution de la fonction de « notable » à celle de l'élus « médiateur et entrepreneur » (Faure, 1997, 2015). Il est attendu des équipes municipales qu'elles accompagnent le développement local, qu'elles soient porteuses d'une vision du territoire, qu'elles initient et aboutissent des projets.

Les élus enquêtés semblent constater cette évolution, notamment la montée en flèche de nouvelles préoccupations et de nouvelles attentes vis-à-vis de l'action des municipalités. Il s'agit d'une part, des questions environnementales : *« Cela monte en flèche, on s'en préoccupe beaucoup plus qu'il y a vingt ans. Ça amène un certain nombre de contraintes, mais en même*

temps, c'est porteur de dynamisme aussi dans les projets » (élu). Il s'agit d'autre part, d'une implication relativement récente des municipalités dans l'accompagnement des activités économiques privées : « Auparavant on se battait pour maintenir les emplois des Phares et Balises, c'était un combat pour le maintien de la présence de l'État, mais l'évolution a fait qu'il y a un désengagement très fort des emplois publics. Donc maintenant il faut prendre le relai avec des projets privés, des entreprises... Il faut susciter, conforter. » (élu).

Pour les porteurs de projet, le maire et son équipe municipale sont en effet le premier interlocuteur sur l'île, un potentiel soutien et facilitateur dans leurs activités économiques. Dans une certaine mesure ils peuvent accueillir, conseiller les porteurs de projet par leur connaissance du territoire et des spécificités insulaires, faciliter l'accès à un logement, à des locaux, renseigner les porteurs de projet des possibilités, les orienter vers les interlocuteurs adéquats, influencer l'acceptation de leur activité. Cette influence, d'après nos observations et les différents témoignages, paraît variable en fonction de plusieurs facteurs : l'insertion des élus municipaux dans le tissu économique et la vie communale, leur relation avec les différents porteurs de projet, leur capacité à communiquer et la confiance qu'ils accorderont aux différents projets se présentant sur le territoire, finalement, leur sensibilité et leur personnalité (des facteurs subjectifs et nécessairement variables).

Ainsi la fonction municipale connaît-elle une évolution par « *une relation plus empathique et territorialisée de médiation avec les citoyens* » (Faure, 2015). L'influence de la commune sur le développement local dépend également, selon les entretiens avec les maires et adjoints au maire, de la composition du conseil municipal : de la présence des conseillers sur l'île à l'année, de leur investissement personnel dans les affaires de la commune, de leurs niveaux de formation respectifs, de la mixité et de l'équilibre générationnel eu sein du conseil. Sur les territoires observés, ces derniers facteurs sont variables et certaines communes peuvent se trouver en difficulté sur certains points, lorsque les conseillers sont absents ou n'ont pas les compétences nécessaires.

Outre l'influence sur la vie de l'île, les élus municipaux semblent incarner un rôle important de relai d'information entre l'île, les porteurs d'activité et « l'extérieur de l'île » c'est-à-dire les administrations et organismes de gestion. Ils sont les principaux maîtres d'ouvrages susceptibles de solliciter les différents guichets mentionnés (par l'intermédiaire de l'AIP) pour mener des projets sur le territoire (voir encadrés), de plus ils ont pour mission de représenter leur commune au sein des différentes collectivités sur le continent (Région, Conseil d'administration du Parc Naturel Régional d'Armorique notamment).

Les maires des îles sont les seuls maires de communes du parc qui ont la possibilité d'occuper un siège au Conseil de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) : à ce titre ils ont la possibilité d'impulser des réflexions, de soulever des problématiques, et de participer (par leur vote et leurs

propositions) aux décisions de cette instance de gouvernance sur le milieu marin de leur territoire. Par exemple, les maires des îles ont été à l'origine d'une limitation de la pêche de loisir des ormeaux sur les gisements des îles, afin de préserver la ressource prélevée par les habitants, mais aussi par de nombreux visiteurs au moment des grandes marées : sous leur impulsion, la période de pêche a été raccourcie du 1^{er} septembre au 31 mars (au lieu de 1^{er} septembre-14 juin pour le reste de la Bretagne). Leur rôle de représentation est essentiel, étant donné que la plupart des professionnels sont en mer quand des décisions qui les concernent sont prises. Pour représenter les professionnels de la mer et les habitants, les élus siégeant au parc naturel marin doivent s'informer auprès des professionnels de leurs enjeux et de leurs besoins, puis les informer en retour des débats en cours et des délibérations du conseil de gestion : c'est là que réside leur fonction de relai. Or, l'investissement des maires au sein du conseil de gestion du parc est variable (source : entretiens avec les maires et gestionnaires du parc), là encore, en fonction de leur sensibilité vis-à-vis du parc, de leur intérêt pour les thématiques maritimes, de leur capacité à se saisir de cet espace de concertation.

Ces évolutions du métier d'élus local, au sein des différents espaces identifiés par A.Faure (1997) comme « *la tribu* » (les citoyens de la commune), « *le système* » (politico-administratif) et « *les arènes* » (espaces de gouvernance), posent la question de la formation des élus. Un élu l'affirme : « *Cela devient un métier, mais rien ne nous y prépare !* » (élu). À ce sujet au cours des entretiens, l'idée a été évoquée qu'il pourrait être pertinent de financer en commun un poste pour l'ingénierie de projets sur les différentes îles de l'Iroise.

L'action municipale semble être un facteur important vis-à-vis du développement local, notamment pour l'impulsion de projets, sollicitant des financements, et des partenaires. Ensuite, le dynamisme de la commune et l'accompagnement du développement local par les élus communaux semblent dépendre, en partie, de leur connaissance, du système politico-administratif, des mécanismes de projets, des possibilités de financement, de leur réseau également, ce dernier étant souvent lié au parcours professionnel (Faure, 2015).

3.3.2. La contribution de l'aire marine protégée au développement et à la durabilité sur les îles

Dans la section (3.2.3), nous avons exposé la difficulté des acteurs professionnels à percevoir les ressources comme des biens communs et à se saisir de leur gestion, tandis qu'à travers les expériences passées nous avons pu percevoir cette nécessité d'action collective vis-à-vis de ressources qui font l'objet de pression. Nous nous sommes questionnés sur la possibilité que les processus de communalisation soient impulsés par les acteurs professionnels ou encouragés par des structures ou organismes extérieurs. Ce qui rejoint et complète notre hypothèse 4 qui était que « *Les organismes de gestion présents sur le territoire représentent un potentiel pour la soutenabilité du développement local en lien avec les ressources de la mer* ». Nous avons apporté de premiers éléments de réponse à cette hypothèse à travers la section (2.3.3) en exposant l'apparition de nouveaux territoires à l'échelle locale et les prérogatives des structures de gestion du milieu marin notamment. Au cours de l'enquête de terrain, nous avons étudié la manière dont ces gestionnaires intervenaient de manière dynamique dans le processus de développement local. Nous avons étudié l'action de différents gestionnaires comprenant les îles dans le périmètre de leur zone d'action : le parc naturel régional d'Armorique, le parc naturel marin d'Iroise, le Conservatoire du littoral. L'action et la relation de chacun de ces gestionnaires aux îles étant différente et pouvant faire l'objet de vastes développements, nous avons choisi d'approfondir cette recherche en particulier sur la structure dont les missions concernent particulièrement le milieu marin et ses ressources : l'aire marine protégée du Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI).

Ce choix se justifie dans la mesure où le PNMI a des orientations de gestion qui se déclinent entre les trois grands objectifs des parcs naturels

Figure 98 : Orientations de gestion du parc naturel marin d'Iroise (PNMI). Source : site internet du PNMI, <http://www.parc-marin-iroise.fr/Le-Parc/Objectifs/Orientations-de-gestion>

1. **Approfondissement et diffusion de la connaissance des écosystèmes marins.**
2. Maintien en bon état de conservation des populations des espèces protégées, rares ou menacées et de leurs habitats.
3. Réduction des pollutions d'origine terrestre ainsi que du risque de pollutions maritimes et portuaires diffuses ou accidentelles.
4. Maîtrise des activités d'extraction de matériaux.
5. Exploitation durable des ressources halieutiques.
6. Soutien de la pêche côtière professionnelle.
7. Exploitation durable des champs d'algues.
8. Soutien aux activités maritimes sur les îles afin d'y maintenir une population d'habitants permanents.
9. Conservation et valorisation du patrimoine paysager, architectural, maritime et archéologique, notamment sous-marin, et des savoir-faire locaux.
10. Développement raisonné des activités touristiques, nautiques et de loisirs, compatibles avec la protection des écosystèmes marins.

marins : connaître le milieu marin (orientation 1), le protéger (orientations 2, 3, 4, 9) et contribuer au développement durable des activités maritimes (orientations 5, 6, 7, 8, et 10). **La mission 8 concerne spécifiquement notre objet d'étude : « soutien aux activités maritimes sur les îles ».**

Par sa fonction d'aire marine protégée et en particulier en vertu de cette huitième orientation, nous faisons l'hypothèse que le parc naturel marin d'Iroise (PNMI) (1) participe au développement des activités maritimes sur les îles de l'Iroise et (2) favorise leur soutenabilité vis-à-vis du milieu naturel.

La participation du PNMI au développement des activités maritimes sur les îles de l'Iroise

Le parc naturel marin d'Iroise dans sa version finale et actuelle, est une « instance de gouvernance » c'est-à-dire, un lieu de négociation entre acteurs et usagers du parc réunis autour d'une table lors des Conseils de Gestion (cf. 2.3.3). Le conseil de Gestion est composé de représentants :

- de l'État (Affaires maritimes, Direction interrégionale de la mer (DIRM), Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)),
- des collectivités territoriales (Région, Département, les trois maires insulaires et le maire de Brest, les quatre communautés de communes, le PNRA),
- de professionnels, de la pêche (Comité régional des pêches (CRPMEM), Comité départemental des pêches (CDPMEM), représentants des pêcheurs des îles, comité régional conchylicole), de l'agriculture (Chambre d'agriculture), de la filière algues (chambre syndicale nationale), des entreprises (CCI, UNICEM), du tourisme (Finistère Tourisme)
- d'usagers : association de pêcheurs plaisanciers, de sports sous-marins, nautisme, association insulaire des usagers de la mer, chasseurs, défense du patrimoine (ADVILI)
- d'associations de protection de l'environnement : Bretagne Vivante, Eaux et rivières de Bretagne
- Une catégorie « personnalité qualifiée » : Association des îles du Ponant, IFREMER, Institut Universitaire européen de la Mer (IUEM), CEDRE, CEVA, Océanopolis, réserve nationale, Conservatoire du Littoral, ONCFS.

C'est le Conseil de gestion qui détermine les actions du parc naturel marin (que mettront en œuvre les « agents » employés par le PNMI), c'est aussi le conseil de gestion qui statue concernant les « avis » que nous aborderons dans les paragraphes qui suivent.

Nous avons réalisé l'inventaire des actions du PNMI en faveur du développement des activités maritimes sur les îles de l'Iroise. Cet inventaire a été réalisé à la lecture de l'ensemble des vingt-huit comptes-rendus du conseil de gestion et des rapports d'activité du PNMI disponibles en ligne, de 2009 à 2017, inventaire présenté en (Annexe 4).

Nous pouvons constater (Tableau 27) que vingt-trois actions ont eu pour objectif d'encourager le développement des activités maritimes sur les îles de l'Iroise entre 2008 et 2017. Il s'agit en majorité de subventions versées directement aux porteurs de projet : dix-sept subventions sont versées à des privés en ayant fait la demande (en gris dans le tableau), deux subventions sont versées à des collectivités, les communes de Molène et d'Ouessant (en bleu dans le tableau).

Tableau 27 : Actions du Parc Naturel Marin d'Iroise en faveur du développement et de la soutenabilité des activités maritimes sur les îles de l'Iroise entre 2008 et 2017. Source : Rapports d'activité du Parc naturel Marin d'Iroise, disponibles en ligne de 2009 à 2017.

Année	€	Action
Contribution PNMI au développement des activités maritimes sur les îles de l'Iroise		
2008	2848 €	Création du label ormeau de Molène + support de communication ormeaux de Molène
2010	14 960 €	Ostréiculture sur l'île de Sein : suivi des impacts potentiels de l'activité sur l'eau/développement des espèces invasives
		Commune de Molène Gîtes de haute-mer Molène
2011	12 000 €	Appel à projets « Soutien aux projets collectifs insulaires pour un tourisme intégré » 1 candidature : Ouessant Subaqua achat d'un navire
2012-2014		Projet de marque « Produit dans le parc » pour la valorisation des espèces pêchées dans le parc
2012		Labellisation bio des algues de rive sur 4 sites : Ouessant, archipel de Molène île de Sein (+ 1 site côtier)
2013	35 423 €	Appel à projets « visites guidées en mer » Projet Kalon Eusa sur Ouessant (contes)
	1656 €	Ferme insulaire de Quéménès, récolte des macros déchets
	1310 €	Armement La Chimère renouvellement des équipements de plongée armement de pêche aux ormeaux à Molène
	10 000 €	Armement Finis Terrae Ouessant projet de pêche durable
	5700 €	Activité Kalon Eusa Ouessant (contes et découverte Ouessant)
	4140 €	Armement Les Embruns Molène, réfection cabane goémonière
	3120 €	Sorties en mer commentées Finist-Mer (navires passagers)
	1656 €	Ferme insulaire de Quéménès nettoyage manuel laines de mer
	524 €	Armement pêche aux ormeaux de Molène
2014	7700 €	Association île de Sein Nautisme centre nautique
2015	9120 €	Armement Bugalé Mildiz Molène, aménagement viviers et chambres froides sur le port de Molène
	4954 €	Armement Le Patience Ile de Sein pour une machine à glace
	9990 €	Commune d'Ouessant Centre nautique achat de matériel nautique
		Trophée de la Réserve de Biosphère d'Iroise : Association Radoo de l'île de Sein pour ses livrets sentier de découverte de l'île
		Accompagnement du centre nautique de l'île d'Ouessant : animations du PNMI et conseils de Nautisme en Finistère
	44 400 €	Centre nautique de l'île de Sein, réhabilitation
	16 500 €	Ostréiculture île de Sein, Les coquillages de l'île de Sein

Les subventions peuvent être importantes (jusqu'à 44 000 euros), elles sont un complément par rapport au budget global d'un projet (entre 10 et 50 %). Les gestionnaires du parc naturel marin d'Iroise mentionnent qu'il pourrait être pertinent de publier des appels à projets favorisant la démarche collective : ce qui a été le cas pour l'appel à projets « soutien aux projets collectifs insulaires pour un tourisme intégré », qui n'a reçu qu'une seule candidature (2011), mais il apparaît difficile aux gestionnaires de fédérer les acteurs professionnels dans un projet de demande de financement (source : entretien avec les gestionnaires PNMI). Le PNMI a aussi contribué au développement local par des démarches ayant pour objectif de valoriser les activités : la labellisation de l'ormeau, la labellisation bio des algues de rives (ayant bénéficié entre autres à l'entreprise Algues et Mer sur Ouessant), le trophée de la biosphère qui a permis de récompenser l'association Radoo pour ses initiatives. Il existe donc un levier de développement local sur le territoire à travers ces actions de subvention, mais on peut se demander en quoi ces actions garantissent une soutenabilité du développement. Ceci nous rappelle les limites qui ont été évoquées à travers notre étude bibliographique du développement local comme paradigme de référence vers lequel tendre pour les territoires : comme quoi les collectivités se retrouvent fréquemment dans un rôle de fournisseur de bien public et de subvention, sans parvenir à imposer de contrepartie environnementale ou sociale au secteur privé (Demazière, 2002; Dubresson & Fauré, 2005).

Une action qui n'a pas été répertoriée dans les rapports d'activités et concerne le développement des activités maritimes sur les îles de l'Iroise a été étudiée. Il s'agit d'un projet de ferme d'aquaculture multitrophique intégrée sur filière dans l'archipel de Molène, en partenariat avec le PNMI. Étant donné qu'aucun producteur n'avait répondu à l'appel d'offres du PNMI pour le développement de l'aquaculture dans son périmètre (2010), le Comité régional de la Conchyliculture (CRC) de Bretagne Nord qui représente la profession s'est inscrit en tant que porteur de ce projet. L'objectif du projet proposé était de mettre en place un démonstrateur, une expérience ayant pour but de démontrer aux adhérents du CRC l'intérêt de la polyculture par rapport à la monoculture, dans un contexte de fragilité économique des productions vis-à-vis des contaminations (de l'huître notamment). L'impulsion du projet est donc l'expérimentation et l'innovation, la polyculture et en particulier, la culture des algues étant une pratique peu répandue parmi les producteurs (source : entretien Comité régional de la Conchyliculture). Les premières démarches pour obtenir une concession se sont déroulées en 2009. Le projet a évolué en impliquant la municipalité de Molène, la Penn Ar Bed (compagnie maritime), ainsi que deux professionnels de la mer de l'île qui ont participé aux discussions. D'après l'expérience du porteur de projet, l'implantation de nouvelles zones de conchyliculture se heurte habituellement à l'opposition des populations littorales, à ce titre le site de l'archipel de Molène lui paraissait présenter un atout en termes

d'acceptabilité sociale, aucune opposition ne s'étant manifestée à l'annonce du projet (source : entretien CRC).

En 2019 le projet n'a pas abouti et semble avoir buté sur des questions de financement (notamment, du balisage du site qui n'était initialement pas prévu), ainsi que sur l'absence de volontaire pour diriger l'exploitation. Le CRC recherchait un chef d'exploitation, déjà formé et expérimenté dans l'aquaculture. Le pêcheur d'ormeau de l'île de Molène était envisagé pour être employé par l'exploitation, mais ne disposait pas de la formation nécessaire pour un poste de chef d'exploitation. Il s'est révélé complexe de trouver des porteurs d'activité à partir d'un projet préfiguré, sur un site insulaire : *« On a rencontré une personne qui était intéressée, ils sont allés sur Molène. C'était plutôt bien parti, ils envisageaient de mettre leurs enfants à l'école sur Molène. Mais l'hiver 2014, sept tempêtes se sont succédé, ça a été démentiel. En mars il a appelé pour dire qu'il n'était plus intéressé. »* (Représentant du CRC). Un autre exemple de développement d'activité, l'expérience de la ferme insulaire de Quéménès montre qu'il est possible qu'une proposition sous forme d'appel à projets trouve un porteur d'activité. Nous avons exposé les conditions de l'attractivité des porteurs de projet sur les îles section (3.1.1), les stratégies d'adaptation aux contraintes insulaires et de viabilité des activités maritimes sur les îles de l'Iroise sections (3.1.3) et (3.2.2). L'absence d'aboutissement du projet de ferme de polyculture pourrait être à rechercher dans ces facteurs. Aujourd'hui le projet semble s'être déporté vers la côte des abers en nord Finistère.

Le projet semble avoir suscité une réflexion concernant le développement d'activités économiques au sein de l'environnement spécifique que représente l'archipel de Molène. Lors d'une réunion sollicitée par le CRC avec des scientifiques de différentes disciplines, ceux-ci se sont interrogés sur un certain nombre d'aspects, notamment biologiques (introduction d'espèces exogènes au milieu, verrous présentés par le milieu naturel), économiques (sur l'intérêt de cultiver des espèces communes tandis que l'insularité génère des surcoûts), enfin concernant le modèle de développement. Sur ce dernier point, une suggestion était de réorienter le projet, d'un modèle économique reposant sur une forte productivité avec un objectif de croissance, vers un objectif possible de revalorisation d'espèces rares en préservant un patrimoine génétique. Enfin l'interrogation d'un intervenant porte sur le positionnement du PNMI dans le cadre du développement d'activités économiques : *« Certains plans de gestion de parcs sont de véritables documents de croissance bleue. En Iroise il me semblait qu'en termes de soutien aux activités, on était dans le soutien à l'existant... Là on a l'impression qu'on est dans la légitimation d'en créer de nouvelles. Est-ce que c'est vraiment ça l'objectif ? Est-ce que ce n'est pas plutôt sur des bonnes pratiques ou sur des "réserves" que l'on sera en phase avec la philosophie du parc ? »* (Scientifique).

Le conseil de gestion ne semble pas s'être positionné sur le modèle de développement d'activités que le parc devait promouvoir. Nous nous demandons alors dans quelle mesure le Parc naturel marin a la possibilité de contribuer à la soutenabilité des activités économiques sur les îles et dans son périmètre.

La contribution du PNMI à la soutenabilité des activités maritimes sur les îles de l'Iroise

Les actions du PNMI visant directement à améliorer la soutenabilité des activités consistent dans un important travail visant à améliorer la connaissance concernant les ressources ciblées par ces activités (Tableau 28). Ces études sont systématiquement menées en partenariat avec un ou plusieurs partenaires, scientifiques notamment (IFREMER, UBO, station biologique de Roscoff, etc.). Quatre actions comportent un caractère opérationnel dans cet objectif d'améliorer la soutenabilité des activités (en gris dans le tableau) : le financement du carroyage des zones de récolte d'algues de rives vise à permettre une meilleure gestion de cette ressource, les actions de contrôle (comptabilisées annuellement) réalisées par les agents du parc pour 20 % dans le périmètre des îles contribuent également à la régulation des activités de pêche. Le parc peut aussi avoir un pouvoir incitatif quant à la soutenabilité des activités à travers les « contrats de développement durable » qui sont devenus la « charte pêcheur partenaire » en 2017, et la « charte pour les structures nautiques ».

La deuxième partie du (Tableau 28) répertorie des actions visant à améliorer la connaissance d'activités maritimes ou d'habitats qui ont un impact sur les activités maritimes des îles, c'est le cas comme nous l'avons étudié dans les sections précédentes, de la bolinche, du peigne norvégien, de certaines composantes des habitats (champ d'algues, plancton) abritant les ressources exploitées. La dernière partie du tableau répertorie des actions de sensibilisation qui contribuent sur le long terme, à la soutenabilité des activités humaines de manière générale.

Enfin, les agents du PNMI réalisent un travail de suivi de plusieurs espèces, habitats et indicateurs de santé de l'environnement, ces actions répertoriées de manière exhaustive en Annexe 1, contribuent également, de manière indirecte, à créer les conditions d'une bonne gestion dans la mesure où la connaissance paraît nécessaire à la gestion des activités.

Si l'essentiel des actions du PNMI visent à améliorer la connaissance ou accompagnent la soutenabilité des activités sur le plan financier ou de l'ingénierie, le (Tableau 28) ne comporte pas d'action visant directement à « protéger » des ressources ou des espaces en mer. Bien qu'il soit, dans sa dénomination administrative, une aire marine « protégée », le PNMI ne dispose pas de pouvoir réglementaire direct. L'État et les affaires maritimes conservent l'entière responsabilité du rôle d'édiction et de contrôle des

règles en mer, les comités des pêches conservent le rôle de gestion des pêches.

Tableau 28 : Contribution du PNMI à la soutenabilité des activités maritimes sur les îles de l'Iroise. Source : M. Tesson d'après l'analyse de l'ensemble des rapports d'activité du Parc naturel marin d'Iroise de 2009 à 2019.

Année	Action
Contribution PNMI à la soutenabilité des activités maritimes sur les îles de l'Iroise	
2009-2019	Suivi du cantonnement à langoustes
2010	Étude sur les herbiers et champs de blocs autour des îles de l'Iroise (78 % sur les îles)
2010-2011-2012	Cartographie du champ d'algues Molénais
	Programme marquage de bar
	Cartographie des fucales sur les îles de l'Iroise
2011	Étude des bancs de maërl, dont le banc des Pourceaux dans l'archipel
2011-2012	Étude des interactions pêche/mammifères marins (INPECMAM)
	Financement du carroyage des zones de récolte d'algues de rives sur le littoral breton dans l'objectif d'une meilleure gestion de la filière.
	Implication sur le projet Almarbio pour permettre une certification bio des récoltants d'Algues de rives
2009-2019	Contrôle des navires de pêche professionnelle, des plaisanciers en mer et à terre, 20 % des contrôles dans le secteur des îles
2013-2017	Contrats de développement durable (2013) puis charte pêcheurs partenaires en 2017 signés par une vingtaine de professionnels
	Charte Natura 2000 pour les structures proposant des activités de loisir
Contribution PNMI à la connaissance des activités maritimes sur les îles de l'Iroise ou à l'environnement entourant les activités maritimes sur les îles	
2009	Projet Nass-Iroise Réflexion sur de nouvelles techniques, diversification et commercialisation, expérimentation de nasses
	État des lieux pêche professionnelle (partenaires Terra Maris et Oceanic Development)
	Étude sur des indicateurs pertinents de gestion durable des ressources halieutiques (IFREMER SIH)
	Enquêtes socio-économiques état des lieux pêche professionnelle (Ifremer - SIH)
	État des lieux filière algues de rives
	Programme d'embarquement à bord des bolincheurs pour caractériser leur impact (effet indirect sur la pêche des ligneurs)
	Amélioration de la connaissance sur les pratiques de pêche de loisir (Association PATEL-EGEL)
	Étude incidence peigne norvégien (HYPERIMP)
	Programme RECOPECA sur le suivi de l'effort de pêche, identification des frayères et nourriceries en Iroise
	Suivi plancton
2014	Projet VALMER : services écosystémiques champ d'algues de l'archipel de Molène
2016	Programme BIOMASS algues, connaissance de la biomasse en algues de rives
Actions de sensibilisation susceptibles d'impacter la soutenabilité à long terme sur les îles	
2009	Exposition Frag'îles sur la fragilité des espaces insulaires, expo sur les trois îles
2012	Découverte pour les scolaires de l'archipel de Molène en bateau (Penn ar Bed) semaine de la mer (12 classes, 320 enfants)
2013	Médiation jeune public 2 animations collège île de Sein
2011	Sensibilisation des pêcheurs de loisir, livret règles de pêche
2013	Exposition « Mer d'Iroise, îles secrètes »
2017	Livre « Pêcheurs d'Iroise », collecte de mémoire

Le pouvoir du PNMI réside dans sa capacité à émettre des « avis » concernant des projets, soumis par les usagers du parc. Les avis du Conseil de gestion sont de deux types : les avis simples, et les avis conformes qui sont censés être suivis dans la décision finale du Préfet ou du Préfet maritime. Afin de connaître l'utilisation qui est faite de ce pouvoir, nous avons réalisé l'inventaire des avis prononcés par le Conseil de Gestion depuis 2008 (Annexe 5) à travers la lecture de l'ensemble des actes administratifs disponibles en ligne.

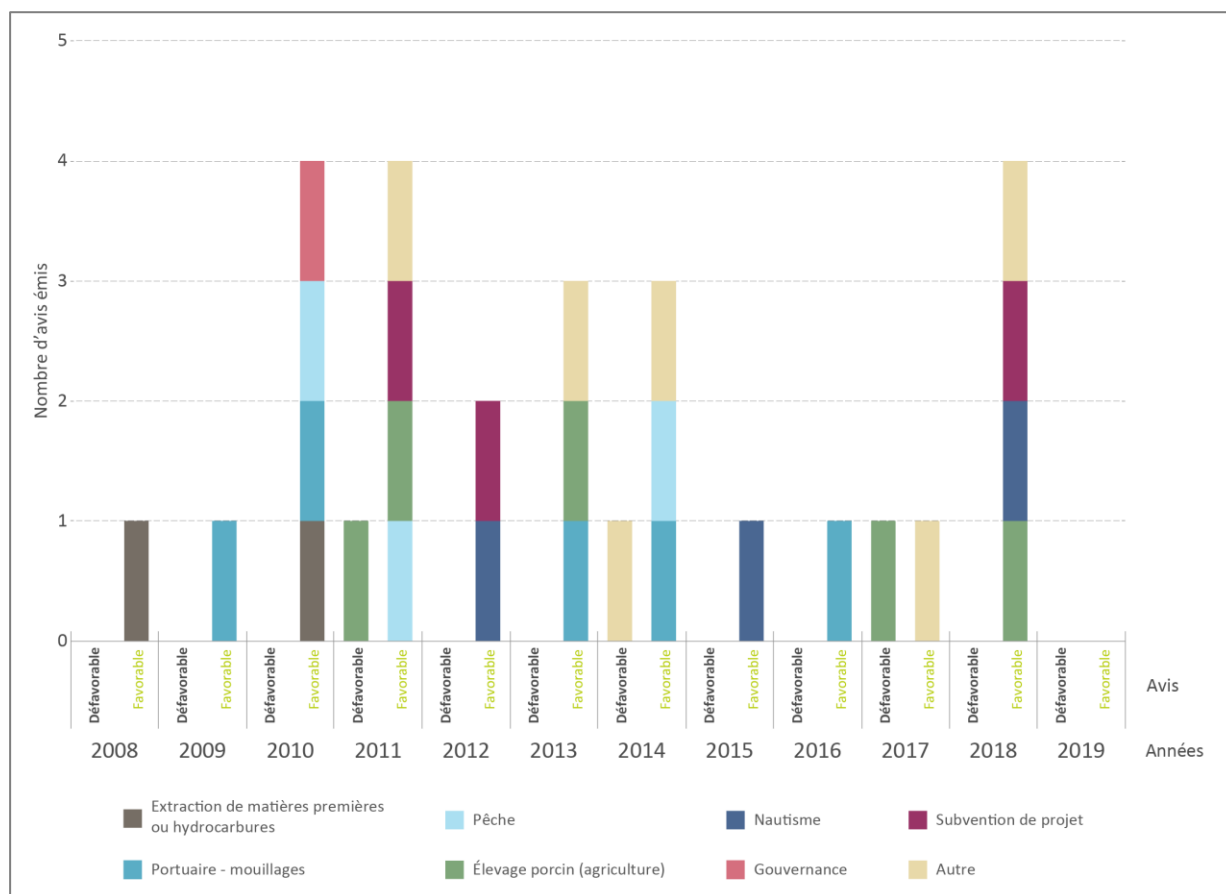


Figure 99 : Avis favorables et défavorables émis par le Conseil de gestion du parc entre 2008 et 2019. Source : Actes administratifs du Conseil de gestion disponibles en ligne, l'inventaire de l'ensemble des actes est présenté en Annexe 5. Réalisation : Laurence David.

Au regard de l'ensemble des avis prononcés par le conseil de gestion depuis 2008 dont une synthèse est présentée on peut voir que sur 38 délibérations ayant donné lieu à des avis simples ou conformes, 34 délivrent un avis favorable, quatre sont défavorables ou présentent un caractère limitant pour les activités :

(1) une proposition de limitation de la pêche de loisir des ormeaux pendant la période de reproduction du 1^{er} décembre au 31 mars sur les sites de Molène et Sein, émise par les maires des îles de Molène et Sein : un avis favorable à la limitation est prononcé le 3 février 2011.

(2) Une demande d'extension d'exploitation porcine. Un avis conforme défavorable est prononcé le 7 juin 2011.

(3) Une demande de circulation sur le Domaine public maritime dans le cadre d'un ramassage d'algues vertes à visée professionnelle, sur des sites sensibles du point de vue des tellines, poissons plats, du bilan sédimentaire et de l'intérêt écologique et touristique. Un avis défavorable à la circulation sur les sites de sensibilité très forte est prononcé, mais un avis favorable permet la circulation sur les sites de sensibilité forte et sur les sites de sensibilité faible, le 24 janvier 2014.

(4) Une demande de dérogation à l'interdiction d'épandre dans les 500 mètres d'une zone conchylicole susceptible d'impacter le classement bactériologique de la zone conchylicole visée, des eaux de baignade et du milieu marin. Un avis simple défavorable est prononcé le 23 novembre 2017.

À travers cet inventaire nous pouvons faire le constat que la possibilité d'émettre des avis n'a pas été utilisée par le Conseil de gestion comme instrument dans le but de limiter les activités économiques au sein du parc et autour du parc. Le Conseil de gestion fait preuve d'indulgence vis-à-vis de plusieurs activités économiques, si l'on considère en particulier les avis favorables aux demandes pour des extensions d'élevage porcin (15 mai 2013), aux demandes de dérogation à l'interdiction d'épandre dans les 500 mètres du rivage d'élevages porcins (6 février 2018) dans un contexte où les accumulations d'algues vertes sont devenues problématiques en Bretagne ; les autorisations de circulation sur des sites où la préservation des stocks de telline et les fonctions de nourricerie des poissons plats sont en jeu par une société exploitant les algues vertes (pour l'alimentation animale) (15 juin 2017) ; ou encore la demande de permis de recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux (29 sept. 2010) et de concession minière sur le banc de Kafarnao⁷⁴, zone de frayère et de nourricerie pour les poissons plats (23 sept. 2008).

Par ailleurs, la seule proposition soumise à avis allant dans le sens d'une limitation des activités économiques et d'une protection de l'environnement, est la proposition des maires des îles de limiter la pêche de loisir aux ormeaux sur les sites de Molène et Sein, approuvée le 3 février 2011. Plus récemment, le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise a fait l'objet d'une première réunion de concertation⁷⁵ suscitant l'opposition d'une partie des usagers du parc⁷⁶, le projet concerne essentiellement les parties terrestres des îles et îlots de l'archipel de Molène, ainsi que leurs estrans.

⁷⁴ Après une enquête publique et les résultats d'une étude d'impact, le Conseil de gestion a finalement émis un avis défavorable à l'exploitation du banc de Kafarnao par les Sabliers de l'Odet.

⁷⁵ Source : Communiqué de presse du PNMI en date du 7 février 2019.

⁷⁶ Source : Le Télégramme, « Réserve naturelle d'Iroise, tonique opposition à l'extension » en date du 7 février 2019.

Outre ces deux mesures, il n'y a pas eu de proposition collective pour la protection ou la préservation d'un espace ou d'une fonction écologique, sous la forme de mesures réglementaires, de mise en réserve d'un espace, d'un habitat ou d'une ressource dont la durabilité serait en jeu.

La position actuelle du parc sur la protection du milieu marin

« Moi la question que je me suis toujours posée et que je n'ai jamais osé poser en conseil de gestion... c'est : « est-ce que le parc protège quelque chose ? ». (Scientifique).

Concernant la fonction de protection de l'aire marine protégée mise en place en Iroise en 2007, les entretiens auprès des professionnels et des habitants insulaires nous ont permis de relever plusieurs problématiques et des attentes vis-à-vis de la protection d'espaces, de ressources et d'habitats qui représentent un enjeu pour les activités insulaires. Nous étudions dans quelle mesure l'aire marine protégée du parc naturel marin d'Iroise permet de répondre à ces enjeux dans les paragraphes qui suivent.

La première problématique qui ressort des entretiens auprès des porteurs d'activités économiques au sujet de l'action du PNMI est la nécessité d'une régulation des abus de la pêche de loisir, de pêche en mer, mais aussi sur l'estran. Lors de la construction du PNMI, les pêcheurs professionnels insulaires ont soutenu la mise en place de l'aire marine protégée, notamment parce qu'ils espéraient cette régulation de la pêche de loisir (source : entretiens). Dans l'historique de création du parc, les pêcheurs de loisir insulaires se sont par ailleurs positionnés contre le parc naturel marin d'Iroise (Boncœur *et al.*, 2004), craignant que celui-ci ne restreigne leurs « us et coutumes » (Chlous-Ducharme, 2004) et la « relation identitaire » au territoire et aux ressources de l'archipel (David & Thomassin, 2007). Point important, les professionnels distinguent aujourd'hui dans leur discours plusieurs catégories de pêcheurs de loisir, entre la pêche vivrière et la pêche de plaisance. Les abus sont ciblés comme étant généralement le fait de quelques navires de plaisance venant pêcher en grande quantité sur les zones entourant les îles : *« Ils [les agents du parc] ont fait un peu de ménage dernièrement, mais ce qui est dommage c'est qu'ils n'ont pas tapé les gros braconniers. Il faudrait seulement contrôler les cales à Lanildut, pour contrôler ceux qui font de la surpêche en plaisance. Qu'est-ce qu'ils font avec quarante kilos de lieu sur leur zodiac ? Parce qu'ils [les administrations] ont réglementé le bar, mais ils auraient dû réglementer le lieu aussi ! »* (Pêcheur), ou sur les estrans des îles : *« Contrôler les petites dames âgées qui vont faire leur récolte du jour, ça c'est malheureux parce que ça va les dissuader après. Ceux qu'il faut contrôler, c'est plutôt les bateaux de plaisance qui viennent remplir des glacières entières et des seaux entiers. »* (Habitant). S'il devait y avoir un durcissement des règles concernant la pêche de loisir, il serait difficile de discerner les pêcheurs « vivriers » des pêcheurs de loisir. Une possibilité serait de réserver les zones littorales aux habitants des communes insulaires pour les usages vivriers, à la

manière des estrans utilisés comme des « communs » pour le séchage des algues jusqu'au XX^{ème} siècle.

Qu'en est-il alors, des possibilités d'actions du PNMI sur ce sujet ? À la lecture des comptes rendus de conseils de gestion, la seule mention du conflit d'usage entre pêcheurs professionnels et pêcheurs plaisanciers est faite lors du conseil de gestion du 25 janvier 2014 : le comité départemental des pêches du Finistère signale la présence de pêcheurs plaisanciers suffisamment bien équipés pour faire concurrence aux pêcheurs professionnels en Iroise, c'est alors une démarche de concertation qui a été engagée (il n'est pas fait mention des suites de cette concertation ultérieurement).

Comme cela a été mentionné, les opérations de contrôle des agents du parc sont réalisées sur l'aire du parc de manière équilibrée entre les différents secteurs, généralement à hauteur de 20 % des contrôles en ce qui concerne les secteurs des îles⁷⁷. En ce qui concerne l'accroissement des contrôles, il faut rappeler que ceux-ci nécessiteraient l'accroissement des finances du PNMI, possibilité incertaine en période de restriction budgétaire des services publics.

Par ailleurs, le sujet paraît comporter une dimension politique. Les pêcheurs de loisir insulaires ayant été parmi les premiers opposants au parc. Au moment de la mise en place du parc, leur opposition s'est structurée en association et en manifestant leur désaccord de manière virulente et visible à travers les campagnes de graffitis, des manifestations sur les îles et sur les communes prévues dans le périmètre : *« On avait 300 manifestants qui étaient quasiment à 90 % des pêcheurs de loisir. Quand j'arrivais dans des réunions publiques à la création du parc marin, il y avait des manifestants qui pleuraient, qui étaient vraiment malheureux. Ils se sont dit, voilà ils vont interdire la pêche, demain on ne pourra plus prendre le bateau pour aller pêcher, c'est fini. »* (Agent du parc naturel marin d'Iroise). La mobilisation de la population des îles a eu un impact sur le positionnement des élus locaux (Boncœur *et al.*, 2007) qui représentent leur population au conseil de gestion, à raison de trois sièges pour les maires insulaires et cinq sièges pour des élus de collectivités territoriales. Enfin le conseil de gestion compte six voies pour des représentants de fédérations de pêcheurs de loisirs. L'addition de ces voies permet de déduire la potentielle polémique que pourrait générer ce sujet, ce qui n'en fait pas une priorité pour le conseil de gestion. Nous pouvons aussi revenir sur le caractère vivrier de cette pêche, que nous avons précédemment décrit (3.2.1) : il peut contribuer à expliquer la réticence des pêcheurs amateurs, de voir des restrictions sur leurs usages. Toutefois, nous avons mis en évidence que sur les îles, les pêcheurs enquêtés ayant des pratiques vivrières ont une perception de l'espace maritime, avant tout comme « un espace naturel à protéger ». Il s'agirait potentiellement d'une opportunité à saisir pour les inclure dans

⁷⁷ Source : rapports d'activités du PNMI entre 2009 et 2017, disponibles en ligne.

la gestion de ce milieu, sans accroître nécessairement les restrictions, ce qui nécessiterait de toute façon un contrôle difficile à mettre en œuvre dans un contexte de réduction budgétaire.

La seconde problématique qui est soulevée par les entretiens menés sur les îles concerne les activités de pêche jugées impactantes sur les ressources utilisées par les insulaires, ce que nous avons étudié en section (3.2.3 : les ressources insulaires, des biens communs). Les acteurs locaux fondaient des espoirs sur la mise en place d'une aire marine protégée, concernant la régulation de plusieurs activités qu'ils désignent comme « la surpêche » pratiquée par des navires originaires des ports continentaux et le suréquipement en filets, chaluts, peigne, bolinche. Si les porteurs d'activité insulaires ont vu dans le parc une opportunité de protéger la ressource halieutique, cela ne semble pourtant pas être dans les prérogatives du parc, et cela est souligné par les comités des pêches :

« La protection de la ressource, dans un parc ou en dehors d'un parc, c'est la compétence des comités. S'il y a un vrai problème : il y a eu des études, mesures, et application dans la réglementation. À partir du moment où concernant la ressource, il n'y a pas de problème avéré, ça ne sert à rien de vouloir aller gérer la ressource pour gérer la ressource ! Et de toute façon le parc marin n'a pas cette vocation. Par contre ça peut être un outil précieux, de travail collaboratif, entre scientifiques, organisations professionnelles, pêcheurs, gens du territoire, pour aller étudier et résoudre des problèmes avérés, localisés. Le parc marin est chef d'orchestre de la gouvernance, mais pas acteur de la gestion de la ressource. » (Représentant d'un comité des pêches).

Ainsi, dans le contexte de gouvernance du Conseil de gestion, la mise en évidence de la nécessité de mettre en place des mesures de gestion apparaît compromise dans la mesure où le déclin d'une ressource n'a pas été démontré de manière scientifique. Même dans cette hypothèse, la gestion des ressources halieutiques est une prérogative des comités des pêches, qui représentent, nous l'avons vu section (3.2.3), l'ensemble d'une profession segmentée par de multiples intérêts et répartie sur une vaste aire de répartition.

Il a été évoqué section (3.2.3) par certains acteurs et auteurs, la possibilité de réserver des espaces, soit dans le but de favoriser la préservation de certaines ressources halieutiques, zones de frayère ou de nourricerie (ZCH, Zones de conservation halieutique), soit dans le but de favoriser l'exploitation et la gestion par les communautés littorales adjacentes (TURF, Territorial Use Rights in Fisheries) et non l'exploitation par tous dans un contexte d'accès libre. Vis-à-vis de ces stratégies spatiales, l'attitude des représentants de la profession est « *extrêmement vigilante* » (représentant comité des pêches) : les représentants souhaitent être pris en compte dans la concertation pour ne pas se voir imposer des pressions spatiales, celles-ci s'ajoutant à celles qui existent déjà sur la profession. (Leroy, 2018) souligne ainsi que le processus de planification spatiale maritime (PSM), qui propose un cadre normatif pour diviser de manière fonctionnelle l'espace marin en zones de production, se déroule

fréquemment au détriment des sociétés littorales et des activités de pêche qui les structurent : *« tantôt pour satisfaire les besoins d'une économie néolibérale exigeante en ressources, tantôt pour en compenser les effets dévastateurs sur les écosystèmes par des mesures d'exclusion des activités humaines »* (Leroy, 2018). Prenant en compte ces enjeux, il peut aussi être considéré que la protection de zones d'importance halieutique et la réservation d'espaces pour la gestion communautaire, si elle est impulsée par les représentants de la profession (à la manière de la zone de cantonnement à langouste), se déroulera de fait à leur avantage et dans l'intérêt de l'ensemble de la profession à court et long terme. « Impulser » serait ainsi une manière de ne pas « se voir imposer ».

Quant à la capacité du parc de garantir la soutenabilité des activités économiques, celle-ci doit relever un défi : celui de parvenir à protéger le milieu naturel sans imposer un procédé, en incluant les professionnels dans les démarches de protection du milieu qu'ils exploitent, en sollicitant leur intérêt et leur expertise de ce milieu. C'est le travail qui est effectué à travers la formalisation des contrats de développement durable avec les professionnels de la mer, poursuivis par la démarche de la Charte « pêcheur partenaire », qui engage les professionnels dans une démarche volontaire en partenariat avec le parc. La construction d'une relation humaine avec les professionnels paraît essentielle à la démarche :

« La notion de temps est fondamentale, du temps pour tisser ce lien de confiance, parce qu'en développement local, c'est de l'humain. Il n'y a qu'un petit groupe de "pêcheurs partenaires" dans la charte, mais ce sont des personnes engagées, qui ont un réel intérêt pour la démarche. Aujourd'hui, si on me pose une question je peux faire la voix des comités des pêches et le comité peut faire la voix du parc marin. Et ça ! Construire une relation de confiance avec les structures professionnelles, eh bien ce n'est pas du temps qu'il faut sous-estimer. » (Gestionnaire parc naturel marin d'Iroise).

La position du PNMI sur la question de la protection du milieu marin vis-à-vis des activités maritimes est donc complexe. L'aire marine protégée ne représente pas à elle seule la possibilité d'impulser une préservation des espaces et des espèces halieutiques, toutefois ce lien de confiance qui est tissé avec la profession représente, lui, un potentiel sur le long terme. Mais concrètement, cette collaboration avec les professionnels se trouve concentrée géographiquement aux abords du Conquet où se trouvent les locaux du parc marin. Dans la mesure où la proximité géographique semble influencer le lien de partenariat, une interrogation porte sur le lien du PNMI avec les îles de l'Iroise.

Sur les îles de l'Iroise, le potentiel d'aide au développement que représente le PNMI par le biais de ses financements est bien appréhendé, mais les missions du parc et les potentialités de partenariat ne sont pas systématiquement connues ou reconnues. La fréquentation des îles par les agents du parc est perçue comme focalisée sur le suivi et le comptage d'espèces d'oiseaux ou de phoques, mais ne semble pas donner lieu à la

création d'une relation de confiance avec les porteurs d'activités (source : entretiens). Le PNMI est parfois perçu comme une instance lointaine, dont la composante administrative ne permet pas d'envisager les aspects pragmatiques et de court terme qui caractérisent les problématiques des porteurs de projet sur les îles (source : entretiens). Il existe une déception associée au fait que le parc marin n'ait pas créé d'emploi sur les îles : les deux emplois des gardiens de la réserve nationale d'Iroise ont notamment été rapatriés au Conquet lors de la reprise de la gestion de la réserve par le PNMI. La restauration de la maison de l'Environnement insulaire sur l'île de Molène, en cours (travaux financés par la CCPI), pourrait éventuellement permettre un rapprochement du PNMI. Par ailleurs, l'édification d'un bâtiment permettant la présence d'une institution sur le territoire comporte en effet un caractère symbolique (Foulquier & Maugeri, 2014).

La distance géographique et relationnelle s'ajoutant à une opposition historique d'une partie des habitants des îles à l'aire marine protégée (Boncœur *et al.*, 2007; Van Tilbeurgh, 2006) semble avoir pour conséquence une défiance mutuelle. Cette défiance transparaît notamment sur le plan de la connaissance qui est (comme exposé dans les paragraphes précédents), le principal moyen d'action du PNMI : les habitants ou les professionnels disent avoir le sentiment que leur expertise du milieu n'est pas prise en compte, les agents du parc pressentent que les méthodologies scientifiques et la connaissance qu'ils pourraient apporter sont mal perçues. Au-delà, leur présence et leur fréquentation des îles est compliquée par des facteurs météorologiques, de distance géographique, également par des craintes quant à leur bienvenue sur les territoires insulaires (source : entretiens). Il pourrait s'agir également d'une question de volonté et de moyens humains et financiers. Enfin l'absence de structuration d'un groupe ou d'un collectif mettant en avant des enjeux et des intérêts communs est une contrainte pour les gestionnaires qui ne parviennent pas à entendre une même voix venant des porteurs de projet sur les îles. À ce sujet les gestionnaires insistent sur l'importance de la fonction de relai des élus municipaux lors du Conseil de gestion. On peut conclure que sur les îles, le potentiel de soutenabilité que pourrait présenter l'apport d'une structure comme le PNMI n'est pas à son paroxysme. Cela est problématique, étant donné que les objectifs de l'aire marine protégée ne peuvent être atteints sans une bonne acceptabilité sociale, ainsi « *la réussite des aires protégées est essentiellement conditionnée par une bonne gestion des rapports humains* » (David & Thomassin, 2007).

Le développement qui précède permet de comprendre la complexité du positionnement de l'aire marine protégée sur le plan de la protection de l'espace marin et des espèces halieutiques qu'il héberge. Cette complexité nous paraît résulter de deux paramètres explicatifs.

Le premier paramètre explicatif est la composante historique de la mise en place de l'aire marine protégée. La création du parc naturel marin

d'Iroise est le fruit d'un processus laborieux visant à définir sa vocation, qui a donné lieu à une négociation de plus de 16 ans entre les acteurs locaux et l'État (Boncœur *et al.*, 2007; Van Tilbeurgh, 2006). Un glissement est observé entre une logique prédominante de « sanctuarisation » c'est-à-dire une conservation axée sur le milieu naturel, à l'intégration progressive d'une « gestion intégrée » c'est-à-dire une place grandissante donnée aux activités économiques amenant à la logique de « *conservation et développement durable* » (Van Tilbeurgh, 2006). Partant d'un objectif unique de protection du patrimoine naturel — sous sa forme initiale de parc national doté d'outils règlementaires, issue d'une tradition française en matière de protection de la nature (Petit, 2009; Selmi, 2009; Van Tilbeurgh, 2006) — son objectif final et actuel est finalement de permettre aux différents acteurs, activités économiques comprises, de participer à la discussion sur la gestion du milieu marin par le biais du conseil de gestion.

Nous avons mis en évidence que cette discussion n'aboutit que dans de très rares cas à une démarche effective de protection du milieu. Il s'agit du second paramètre explicatif. Dans le contexte exposé, les ressources au sein du parc naturel marin d'Iroise font l'objet d'un suivi, mais ne sont pas plus protégées que le reste de l'espace halieutique, elles sont donc au même titre, gouvernées par des logiques économiques, chaque acteur économique s'assurant au sein du conseil de gestion (forme institutionnalisée de la négociation économique), de conserver ses prérogatives et les intérêts qu'il représente. La protection du milieu marin demeure probablement la motivation de certains acteurs, associatifs notamment, ainsi que les agents employés du parc qui effectuent le travail de suivi et de sensibilisation. Mais nous pouvons constater que le risque mentionné par l'analyse du développement local est bien que chaque partenaire impliqué dans la concertation ne poursuive que ses intérêts privés et que la négociation des acteurs économiques et politiques résulte dans une impasse écologique (Gagnon & Klein, 1991; Theys, 2002). En l'absence de normes, de seuils déterminés pour la soutenabilité, le risque est grand que la concertation aboutisse à des solutions allant dans le sens de la somme des intérêts privés, sans que les questions écologiques fondamentales soient résolues. Au-delà de la mission de suivi, Jacques Theys propose l'idée que des seuils critiques soient fixés, afin d'éviter une liste de situations manifestement non durables, parmi lesquelles il mentionnait d'ailleurs la pollution agricole en Bretagne et la surexploitation des ressources halieutiques (Theys, 2002).

Dans ces conditions, nous pouvons conclure que l'aire marine protégée du parc naturel marin d'Iroise représente dans une certaine mesure un potentiel de développement local par sa démarche de financement sur projets. Toutefois elle ne semble pas pouvoir agir à elle seule sur la soutenabilité des activités maritimes au sein de son périmètre. Le lien

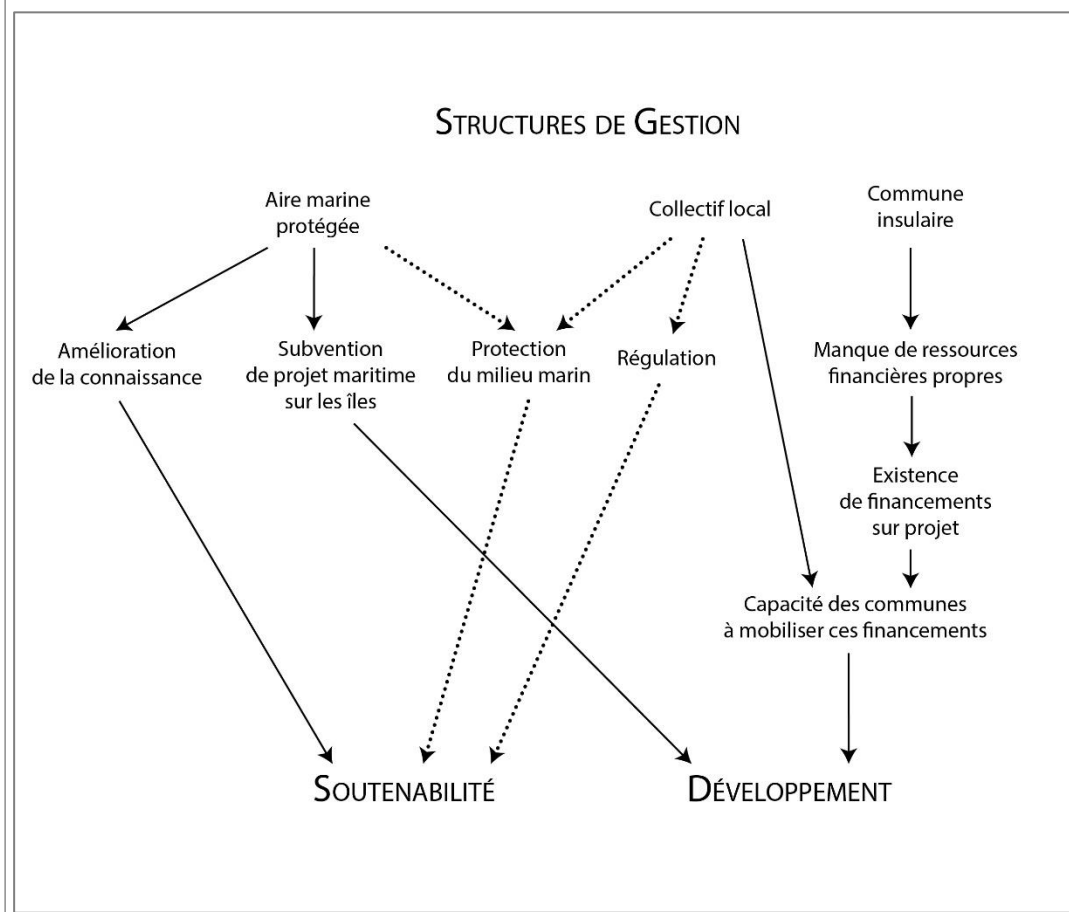
tissé avec les professionnels de la pêche et le lien (à tisser) avec les acteurs insulaires représente, lui, un potentiel sur le long terme.

Conclusion

Dans les sections précédentes, nous avons vu que l'espace insulaire et les milieux naturels qui les entourent sont mis en jeu dans le processus de développement local : ils sont perçus comme des ressources, par des porteurs de projet sur les îles ainsi que par les populations qui les utilisent dans leur quotidien. Nous avons également exposé qu'ils sont soumis à un certain nombre de pressions liées à leur exploitation, par des populations insulaires et non-insulaires. Nous avons émis l'hypothèse que les structures de gestion en présence sur le territoire représentaient un potentiel de soutenabilité pour réduire éventuellement ces pressions.

Plusieurs structures de gestion et d'administration sont présentes sur le territoire. Les communes participent au développement local en sollicitant des financements extérieurs, bien qu'elles disposent de peu de ressources propres. L'existence d'un collectif incarné par l'Association des Îles du Ponant, paraît être un atout dans cette mission.

Figure 100 : Schéma de synthèse : les structures de gestion et leur traduction en termes de développement et de soutenabilité sur les îles de l'Iroise. Conception : M. T. Réalisation : Laurence David.



L'aire marine protégée est une structure de gestion et de protection du milieu marin. Nous avons exposé qu'elle participe également au développement par le biais de la subvention sur le territoire des îles de l'Iroise. Elle participe dans une certaine mesure à la soutenabilité par le biais de l'amélioration des connaissances. Mais elle n'est pas missionnée et outillée pour « protéger » réellement le milieu marin. La protection du milieu marin et la régulation ne sont pas le seul fait des administrations et des institutions étatiques : elles pourraient émaner d'un collectif local, mais il n'en existe pas.

En conséquence, nous pouvons dire que l'utilisation des ressources sur les îles de l'Iroise, qu'il s'agisse de l'espace insulaire, des ressources maritimes ou de l'action des structures de gestion, résulte généralement dans le développement local (la majorité des flèches des schémas de synthèse convergent vers le terme développement) mais ne concourent pas systématiquement à assurer la soutenabilité : les liens sont potentiels mais inexistants (en pointillés), ou impactant (cercle).

Le dernier chapitre à visée conclusive, aura pour objectif d'effectuer la synthèse de notre analyse de ce terrain d'étude, puis d'effectuer un décentrage par rapport à notre terrain d'étude pour placer notre analyse en perspective vis-à-vis de la littérature scientifique et d'autres territoires.

CHAPITRE IV. LE ROLE DES CHOIX COLLECTIFS DANS LES TRAJECTOIRES DE DEVELOPPEMENT

À travers les chapitres II et III, nous avons étudié l'interaction entre le développement local et les ressources de la mer sur le terrain d'étude des îles de l'Iroise. Nous avons identifié (Chapitre II) les ressources de la mer en Iroise, comment ces ressources ont été utilisées jusqu'à aujourd'hui et les enjeux actuels d'un développement local pour les îles de l'Iroise. En réponse à ces enjeux, nous avons analysé (Chapitre III) quels étaient les déterminants du développement local en lien avec les ressources de la mer sur ces territoires, nous avons vu que ces déterminants ont des implications en termes de soutenabilité.

Cette partie a deux objectifs : mettre en perspective l'évolution actuelle du territoire observé, du point de vue de la littérature scientifique et au regard d'autres territoires insulaires, afin de parvenir à dégager des trajectoires possibles concernant l'avenir des îles de l'Iroise, puis comprendre l'apport de l'échelle microlocale concernant la question théorique du développement local.

Nous ferons d'abord un état des lieux synthétique de notre analyse du territoire des îles de la mer d'Iroise et de son évolution, à travers la notion de « territorialité » que nous allons expliciter (4,1 : un changement dans les territorialités locales). Le constat de ce changement dans les territorialités locales concernant l'utilisation des ressources de la mer constituera une base de compréhension de notre territoire d'étude.

Tenant compte de l'évolution de ces territorialités, nous reviendrons sur la dynamique de développement local et sur la manière dont elle intervient aujourd'hui sur ces territoires. Nous réunirons les éléments analysés en Chapitre III concernant « les déterminants du développement local et ses implications en termes de soutenabilité », au sein d'une représentation schématique permettant d'illustrer deux trajectoires. Nous verrons d'abord que le développement local (en lien avec les ressources de la mer) peut emprunter une trajectoire non soutenable (4,2 : le développement local, une trajectoire potentiellement non soutenable et perfectible). Ce résultat sera confronté avec ceux obtenus sur d'autres terrains d'études, puis nous nous intéresserons aux paramètres qui permettent, sur les îles de l'Iroise, d'améliorer sa soutenabilité à travers une seconde trajectoire.

Enfin nous ouvrirons la réflexion vers des pistes identifiées dans les travaux de différentes disciplines, permettant d'améliorer la soutenabilité des activités humaines au sein d'un écosystème à travers d'autres dynamiques que le développement (4,3 : exemples d'alternatives économiques au modèle de développement local). En conclusion nous verrons en quoi ces pistes, que l'on considère d'après

l'expérience d'autres territoires (donc, dans d'autres contextes) et d'après une littérature théorique (donc nécessairement éloignée de l'échelle microlocale), peuvent trouver des formes d'application sur les îles de l'Iroise.

4.1. Des territorialités à mobiliser

Nous souhaitons synthétiser les éléments d'analyse réunis par la présente étude, au sujet de l'évolution d'un territoire et de ses ressources. Cette première section de la discussion fournit un état des lieux de notre analyse des îles de l'Iroise, avant de procéder à un mouvement de recul par la comparaison avec d'autres territoires. Nous utilisons la notion de « territorialité », dont nous observerons l'évolution sur les territoires d'étude afin de dresser le constat de la situation actuelle. Nous reviendrons (en conclusion de la discussion) sur cet état des lieux et sur la manière dont il peut être mobilisé dans l'intérêt du territoire.

La « territorialité » est définie comme *« le phénomène comportemental associé à une organisation de l'espace en sphère d'influences et territoires distincts et délimités, considérés au moins comme exclusifs par leurs occupants et concepteurs »* (David & Thomassin, 2007). Cette notion nous semble faire le lien entre les dimensions géographiques de l'étude du développement local, et notre exposé sur la question des ressources communes. En cela, elle paraît pertinente pour réaliser la synthèse de ces approches.

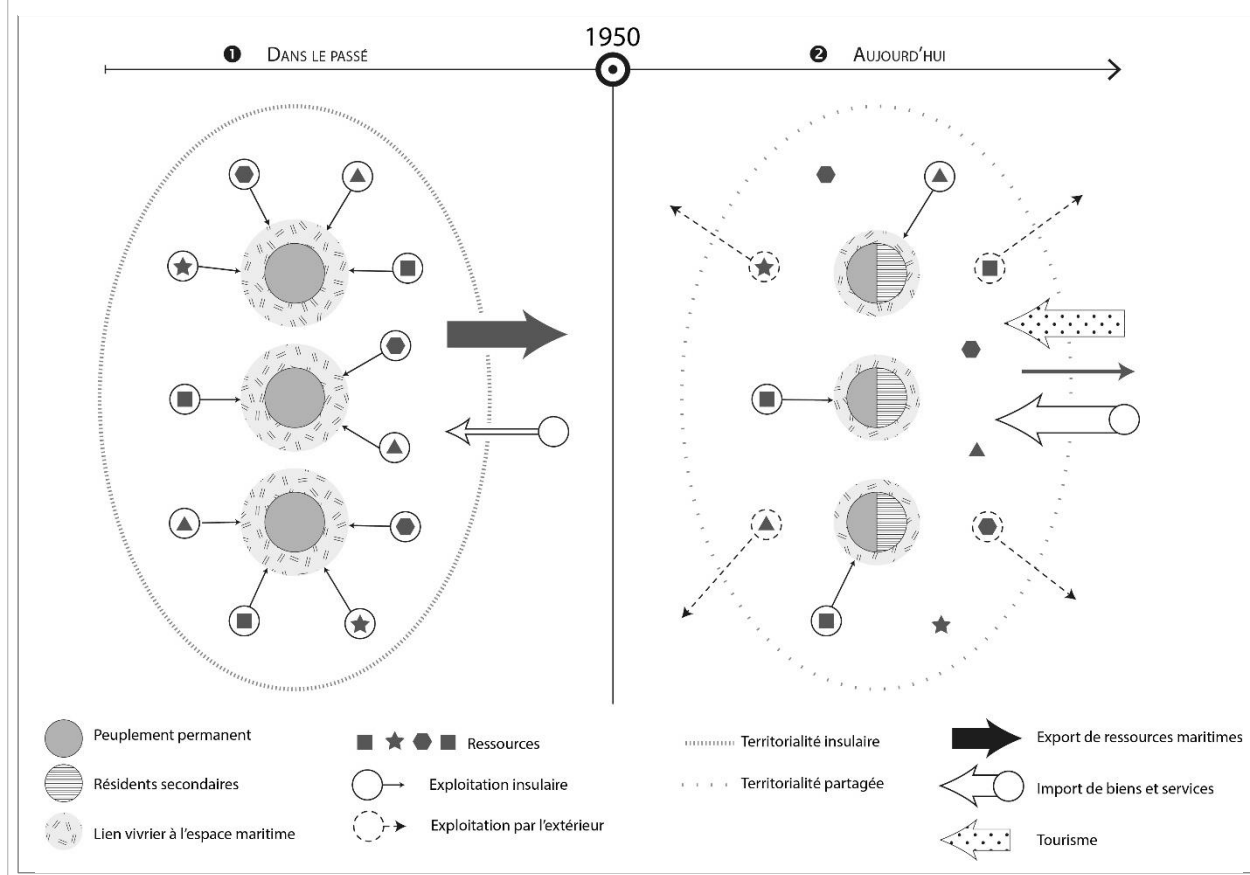
La territorialité, pour C. Raffestin (1977), comporte de nombreuses dimensions relationnelles : *« Elle peut être définie comme le système de relations qu'entretient une collectivité, partant un homme, avec l'extériorité. Si nous disons extériorité c'est pour bien montrer qu'il peut s'agir autant d'un lieu que d'une autre collectivité, d'un autre être ou encore d'un espace abstrait tel qu'un système institutionnel. »*. Pour l'auteur, au contraire de la notion de paysage qui est une version figée de la réalité physique, donnant le sentiment que la réalité décrite correspond à *« un ordre des choses »*, la territorialité rend compte des relations de pouvoir entre l'homme et les autres, l'homme et l'environnement, lesquelles relations peuvent être symétriques parfois, mais dissymétriques le plus souvent. Ces relations façonnent le territoire d'une certaine manière, qui n'est pas nécessairement *« dans l'ordre des choses »* (Raffestin, 1977, 1982). En ce sens, la territorialité semble être l'ensemble des relations que cache le paysage.

4.1.1. Une territorialité forte dans le passé

Des changements ont modifié le lien à la mer que les populations insulaires entretenaient depuis la période néolithique : consulter le chorème 1, (Figure 101). La vie sur les îles de l'Iroise dépendait presque exclusivement, jusqu'à la première moitié du 20^{ème} siècle, de l'utilisation des ressources locales, et en particulier des ressources maritimes. Les ressources de la mer étaient d'abord exploitées à des fins alimentaires et domestiques, en complément des produits de l'agriculture pratiquée par les femmes : le lien à la mer était alors un lien de subsistance, vivrier. La vie et le travail pour subvenir aux besoins d'un foyer étaient rigoureux. Tandis que les produits de l'agriculture étaient uniquement destinés à l'alimentation des ménages, les produits de la pêche en mer et les algues récoltées sur l'estran ont fait l'objet d'une exploitation commerciale

importante, constituant alors le socle de l'économie des îles et de leurs échanges avec l'extérieur. Le flux majoritaire allait des îles vers le continent pour l'export des produits de la mer, tandis que l'import de biens et services du continent (matériaux de construction, biens de consommation courante) était moindre et moins fréquent qu'aujourd'hui. Les îles étaient une centralité du point de vue des ressources : on voit sur le chorème que la majorité des flèches convergent vers les territoires, puis une partie est exportée vers le continent. Nous pouvons traduire cette centralité par une forte territorialité. L'espace des îles et l'espace maritime autour des îles faisaient l'objet d'une territorialité forte dans la mesure où ils étaient à l'usage plus exclusif des populations insulaires : un espace terrestre occupé par une population permanente, un espace maritime exploité par cette population de manière quasi exclusive. Cela, pour des raisons avant tout techniques, liées aux moyens disponibles pour accéder à ces espaces et les exploiter.

Figure 101 : Chorèmes de l'évolution de la territorialité des îles de l'Iroise vis à vis des ressources de la mer. Conception : M. T., Réalisation : Laurence David



Le 20^{ème} siècle a modifié profondément la territorialité des îles de l'Iroise. Si les ressources maritimes font toujours l'objet d'une exploitation par les populations insulaires, celle-ci a considérablement diminué. Les professionnels de la mer sur les îles de l'Iroise sont réduits à une dizaine au total, contre plusieurs centaines par le passé. Leur production est

majoritairement destinée à une exportation vers le continent, mais ce flux vers l'extérieur est devenu mineur. Désormais, l'approvisionnement alimentaire, ainsi que l'approvisionnement en biens et services dépendent majoritairement des apports du continent. L'économie des îles repose sur le tourisme, et sur une économie résidentielle, c'est-à-dire également de flux en provenance du continent. Toutefois, le lien qui unissait les populations insulaires à la mer d'un point de vue alimentaire n'a pas totalement disparu, même s'il est moins important que par le passé : une part importante des pratiques de prélèvement des ressources de la mer par les îliens a pu être qualifiée de pêche vivrière.

L'espace maritime qui entoure les îles n'est plus exploité uniquement par les populations insulaires, mais aussi par d'autres populations littorales, et ce dès le début du XX^{ème} siècle. La fréquentation de cet espace par d'autres exploitants venant de ports de plus en plus lointains est croissante au cours de ce siècle, cela grâce aux progrès techniques et matériels de la navigation. L'espace maritime qui entoure les îles est aujourd'hui largement partagé entre des métiers, des techniques et des populations différentes. À ce titre la territorialité se présente plus « éclatée » que par le passé, entre des acteurs et des usages différents.

4.1.2. Une territorialité économique affaiblie

Pour décrire l'évolution de la territorialité des îles de l'Iroise, nous allons qualifier « *le système de relations qu'entretient la collectivité avec l'extériorité* » (en reprenant la définition donnée plus haut), relations que nous pouvons observer dans leur potentielle « *dissymétrie* ». Nous allons utiliser la distinction de (David & Thomassin, 2007) entre une territorialité politique, économique et identitaire.

Par rapport au passé, la territorialité des populations insulaires est moins forte du point de vue économique : consulter le chorème 2, (Figure 101). En attestent les flux de biens et services, de populations touristiques et résidentielles, majoritairement dépendants du continent, ainsi que le partage de l'espace et des ressources maritimes avec des exploitants non insulaires. En raison de cette intervention plus importante de flux et d'acteurs en provenance de l'extérieur, le lien économique aux ressources locales s'est distendu.

Concernant les modalités du partage des ressources halieutiques, nous avons exposé qu'une gestion existe, mais se réfère à une échelle plus vaste que celle des îles, et que les professionnels des îles peinent à se reconnaître dans les instances qui l'organisent. Le caractère contraignant du milieu et celui, limité, des techniques de pêche et de navigation, ayant toujours joué un rôle de régulateur dans l'exploitation par le passé, les professionnels de la mer n'ont pas hérité de systèmes de gestion propres, coutumiers, qui auraient pu prévaloir localement. Pour cette raison, la gestion des biens communs qui aurait été une forme d'adaptation nécessaire à la persistance du système pêche en Iroise, s'est mise en place

à d'autres échelles et ne s'opère pas nécessairement dans l'intérêt des professionnels insulaires. Les systèmes de gouvernance locale étaient appréhendés pour la protection et la gestion des ressources maritimes, c'était l'objet de notre hypothèse 4 (*les organismes de gestion présents sur le territoire représenteraient un potentiel pour la soutenabilité du développement local en lien avec les ressources de la mer*). De fait, ils participent dans la mesure de leurs prérogatives, à la gestion locale des ressources (nous avons exposé l'exemple de la zone de cantonnement à langouste). Mais ils n'apparaissent ni outillés ni missionnés pour influencer ou impulser celle-ci : ils sont soumis à des pressions économiques et politiques propres au jeu de la gouvernance dont ils sont le lieu, et dont le périmètre et les enjeux dépassent le cadre insulaire.

4.1.3. Des territorialités politiques et identitaires renforcées

Si le lien « économique » aux ressources locales s'est distendu, il serait inexact de dire que les populations insulaires ont moins de lien avec les ressources de leur territoire dans l'absolu. Si la territorialité économique paraît moins importante, il n'en est rien de la territorialité dite « *identitaire* » en tant que « *relation privilégiée entre le territoire et l'identité* » au sens de (David & Thomassin, 2007). Le lien à l'espace et à l'environnement naturel en tant que cadre de vie a ainsi été identifié comme déterminant la dynamique de peuplement : nous avons démontré que si le fait de vivre sur les îles de l'Iroise était autrefois plutôt un héritage, cela relève aujourd'hui d'un véritable choix. Or, ce choix apparaît motivé par le lien à l'espace en tant que cadre de vie, dont les îliens enquêtés ont décrit l'environnement naturel et maritime comme une composante essentielle. Les pratiques en mer, de loisir ou vivrières, ont aussi été décrites comme constitutives du genre de vie insulaire.

La relation à l'environnement maritime et ses ressources, est donc toujours très forte sur les îles de l'Iroise, elle a une influence sur les flux de populations, permanentes, secondaires, touristiques. C'est toutefois la nature de la relation qui semble s'être modifiée : autrefois caractérisée par un lien de subsistance, elle pouvait être qualifiée de « *dissymétrique* » au sens de (Raffestin, 1977), induisant la domination d'une nature contraignante qui conditionnait la survie des populations. Cette dissymétrie initialement en faveur de la nature, contribue probablement à expliquer que la balance se soit inversée brutalement : grâce au progrès technique, les hommes sont parvenus à inverser le rapport de domination et n'ont pas immédiatement perçu la nécessité d'une régulation, ce qui, ajouté aux difficultés d'exclusion d'acteurs extérieurs au contexte insulaire du fait de l'absence d'une collective gestion des ressources communes pour ce qui concerne les ressources halieutiques, a conduit à un épuisement des ressources halieutiques locales. Le même phénomène n'a pas été observé pour d'autres activités comme la récolte des algues, les activités conchylicoles ou encore les activités nautiques, sans doute en

raison de contraintes physiques du milieu, ou parce que des règles ont pu être mises en place (la limitation du nombre de récoltants a été évoquée, la limite des sites disponibles pour la conchyliculture, les contraintes météorologiques pour le nautisme). Les limites des ressources locales et de leurs écosystèmes ont été rendues tangibles, des politiques de gestion se sont mises en place et l'on pourrait penser que le rapport à l'environnement maritime tend à s'équilibrer, mais dans les faits dans le cas des ressources halieutiques, toutes les conditions semblent réunies pour favoriser la « course au poisson ». Le rapport « aux autres » évoqué plus haut paraît alors conditionner ce rapport à l'environnement qui peut être ambivalent.

Sur les îles, les métiers de la mer sont difficiles, mais les activités sont adaptées au milieu insulaire et permettent aux professionnels d'en vivre correctement (il ne s'agit plus de survie) ; la pêche de loisir et la pêche vivrière sont encore importantes, mais ne sont plus vitales, la dépendance aux ressources de la nature est moins forte, elle a été remplacée par une dépendance aux importations. Aujourd'hui, le rapport à l'environnement maritime et au territoire de l'île est caractérisé par un attachement fort. Le résultat des enquêtes montre que ceux qui viennent vivre ou restent vivre sur les îles désirent avoir une relation forte à l'environnement et une proximité sociale avec les autres habitants, ils considèrent ces relations constitutives de la qualité de vie qu'ils recherchent et considèrent ne pas trouver dans des lieux plus centraux.

À l'échelle globale, le phénomène d'un affaiblissement des liens au territoire (liens sociaux et à l'environnement) semble avoir été observé de manière générale sur d'autres terrains d'étude : en Italie dans la période après-guerre, au nord et au sud, et en Océanie (David & Thomassin, 2007; Raffestin & Bresso, 1982). Pour (Raffestin & Bresso, 1982), le phénomène est associé à l'apparition de ce qu'ils désignent comme l'émergence d'une « *société moderne* » : « *le processus fort bien classique : industrialisation rapide, diminution de la population rurale, mécanisation, tertiarisation accélérée, bref la mise en place des structures de la consommation de masse (...) qui aura des conséquences profondes sur la quotidienneté et la territorialité* ». Sur les îles comme sur les territoires marginaux étudiés par ces auteurs, la territorialité économique paraît avoir diminué et la « *territorialité identitaire* » au sens de (David & Thomassin, 2007) connaît au contraire un renouveau : non pas au sens d'une « *crispation identitaire* », mais au sens de la recherche d'un lien fort au territoire et à ses éléments naturels. C'est l'analyse que nous pouvons faire des changements qui sont intervenus concernant le lien de ces territoires à leur environnement maritime.

Concernant la territorialité politique, elle est la traduction de l'identité d'un territoire représentée par l'« *administration et le contrôle des communautés* » aux différentes échelles, locales et nationales (David & Thomassin, 2007). L'existence d'un collectif politique réunissant les maires des communes insulaires (l'AIP) permet de faire valoir les intérêts

de ces territoires, notamment par des actions de lobbying et en améliorant la capacité des communes à capter des financements dans un objectif de développement local. C'est le cas, lorsque l'association des îles du Ponant signe un contrat de plan État-îles du Ponant. L'idée d'un rattachement aux communautés de communes est globalement mal perçue pour les îles, qui y voient le risque d'une dilution des enjeux spécifiquement insulaires : l'île d'Ouessant et l'île de Sein refusent d'adhérer aux communautés de communes. En revanche, l'idée d'une communauté de commune Ouessant/Molène est régulièrement évoquée.

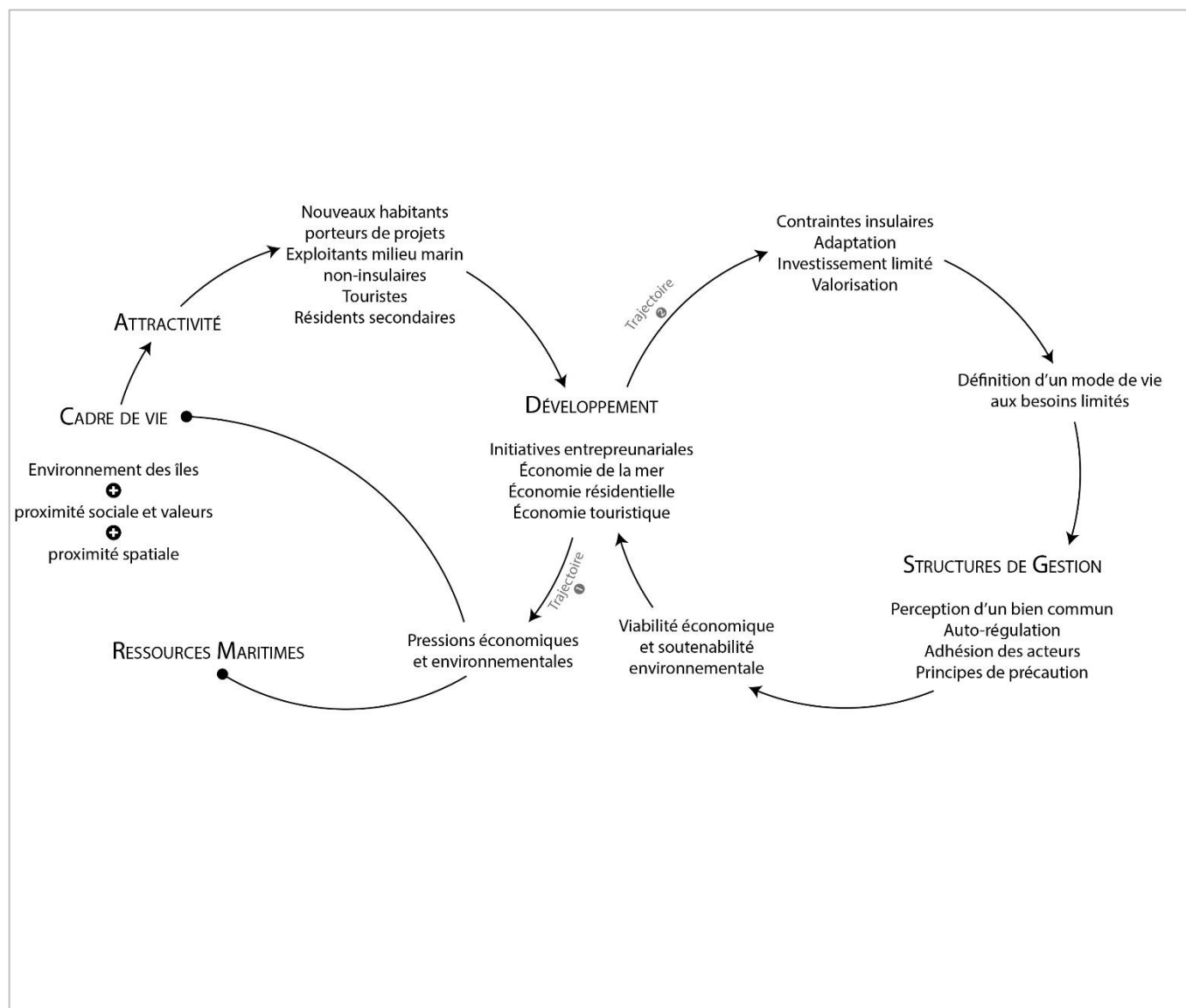
Nous l'avons étudié par ailleurs, les îles bénéficient d'une couverture médiatique intense, d'une visibilité importante et (en partie) de ce fait, bénéficient d'une écoute particulière auprès des personnalités politiques (Tesson & Guingot, 2017). Nous avons vu que les maires des îles ont la possibilité de s'exprimer au sein du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, ce qui n'est pas le cas des maires des autres communes continentales. Nous pouvons ajouter que les îles de l'Iroise font l'objet d'une attention particulière du Parc naturel régional d'Armorique, ce qui se traduit notamment par le « temps agent » consacré à ces territoires en comparaison d'autres communes continentales (source : entretien directeur du PNRA). Enfin, les îles sont un objet de recherche et d'intérêt pour l'Université de Bretagne occidentale, ce qui est perceptible notamment à travers le projet d'un centre de ressource et de recherche sur les îles de l'Iroise, qui mobilise la communauté scientifique et les élus des communes insulaires. Pour ces différentes raisons, nous considérerons que la territorialité politique des îles est renforcée.

Ce que nous avons perçu à travers l'analyse de l'évolution des îles de l'Iroise, c'est d'abord que leur territorialité économique paraît moins importante que par le passé : à la fois moins dépendantes des ressources locales de leur environnement maritime, les populations qui exploitent ces ressources en ont aussi une exclusivité moins importante. Dans la mesure où elles ne revendiquent pas l'exclusivité dont elles pourraient bénéficier sur ces territoires, les ressources de la mer connaissent, de fait, des pressions. Ces pressions varient suivant la nature des ressources comme nous l'avons décrit (3.2.3), avec un gradient des espèces totalement sédentaires (les algues de rives) jusqu'aux espèces hautement mobiles (le bar et le lieu). Il apparaît au contraire que leur territorialité politique se trouve renforcée, de par la visibilité dont elles bénéficient au niveau politique, scientifique et médiatique. Une territorialité identitaire paraît enfin mobilisée à travers l'aspiration des populations enquêtées à une qualité de vie, environnementale, sociale, et un genre de vie associé aux ressources de la mer, représentant une altérité vis-à-vis du continent. Forts de ce constat, nous allons synthétiser notre analyse du processus de développement local sur le terrain des îles de la mer d'Iroise. Nous verrons en conclusion, de quelle manière ces territorialités peuvent être

mobilisées dans l'exploration de nouvelles trajectoires de développement.

Figure 102 : Schéma de synthèse de l'analyse du processus de développement local.

Conception : M. Tesson, Réalisation : Laurence David.



4.2. Une trajectoire potentiellement non soutenable du développement local en lien avec les ressources de la mer, sur les territoires insulaires

Nous nous sommes intéressées (chapitre III) aux déterminants du développement local et à ses implications en termes de soutenabilité. Nous avons synthétisé l'essentiel de notre analyse dans une modélisation schématique que nous allons décrire. Elle met en relief les problématiques générées par ce processus sur le territoire de l'étude (4.2.1). Nous confronterons ces problématiques à l'analyse d'autres terrains d'études (4.2.2). Enfin nous proposerons des pistes de résolution de ces problématiques, issues de la littérature scientifique (4.2.3).

4.2.1. Synthèse de notre cas d'étude des îles de l'Iroise

Dans les trois parties du chapitre III, nous avons identifié plusieurs facteurs qui concourraient à la mise en place d'un développement local. Parmi ces facteurs, certains participaient d'une soutenabilité du développement, d'autres non. Tenant compte de cette démonstration, nous avons placé le développement local au centre d'un processus (Figure 102), qui peut donner lieu à deux trajectoires. Nous analysons la première trajectoire, qui réunit les éléments que nous avons identifiés comme générateurs de pressions sur les territoires.

Le développement local est un processus qui apparaît à l'initiative d'acteurs économiques, porteurs de projets, dont la présence sur les îles a été expliquée par l'engouement pour un cadre de vie. Le cadre de vie des îles et la richesse de l'environnement maritime qui les entourent attirent des populations variées : à la fois, sur les îles, de nouveaux habitants (dont des insulaires qui reviennent) potentiellement porteurs de projets, à la fois des touristes, et aussi des résidents secondaires, puis autour des îles, les exploitants du milieu en Iroise, non insulaires. L'ensemble de ces acteurs est à l'origine d'activités de production ou de consommation, d'échanges qui génèrent une croissance économique, donnant potentiellement lieu à une amélioration qualitative des conditions de vie (ce qui correspond à la définition du développement local). Toutefois le développement local ne paraît pas avoir un lien de cause à effet avec cette amélioration des conditions de vie sur notre terrain d'étude.

Dans une première trajectoire, si toutes les conditions et tous les paramètres influant positivement sur le développement local sont réunis et poussés au maximum, le processus donne lieu à des pressions décrites dans le Chapitre III (foncières, environnementales, économiques) sur les îles de la mer d'Iroise. Ces pressions auront pour effet sur le long terme de dégrader les ressources maritimes, l'environnement des îles, les liens humains, la cohérence des valeurs, c'est-à-dire les ressources qui sont justement à l'origine de l'attractivité des îles. Dans cette perspective, le

développement local ne semble pas être un processus qui s'autoentretient spontanément. Dans le cas où les pressions exercées sur les ressources maritimes et le cadre de vie sont faibles, le résultat est au mieux, un modèle de soutenabilité faible, qui correspond à un modèle où « *les contraintes qui pèsent sur la dynamique économique pour atteindre le développement soutenable ne sont pas très fortes* » (Vivien, 2005).

La « soutenabilité faible » repose sur le modèle de R. Solow (Solow, 1991) qui postule de la substituabilité des formes de capital, de la possibilité de remplacer les ressources épuisées par d'autres ressources, ou par les progrès technologiques. Lequel modèle, rappelons-le, a été contredit par l'idée que même les techniques de remplacement (*backstop technologies*) seront consommatrices d'énergie et de ressources (Faucheux, 1992; Georgescu-Roegen, 1979), en conséquence de quoi la problématique des ressources n'est pas résolue.

Cette trajectoire du développement local semble être en contradiction avec l'aspiration des populations pour un genre de vie caractérisé par le lien, culturel, professionnel, social, à un environnement naturel qui est partie intégrante de la construction des territorialités.

Nous avons recherché à travers la littérature scientifique, à infirmer ou confirmer cette dominante d'une soutenabilité faible dans le processus de développement local par des exemples de sociétés insulaires exploitant les ressources marines, sur d'autres territoires.

Les cas d'étude qui suivent sont présentés à titre d'exemple pour l'observation du processus de développement local sur des territoires insulaires. Ils présentent des contextes et des environnements variés, très différents des îles de l'Iroise : ils sont situés à des latitudes opposées, l'un sous un climat tropical, à Madagascar, l'autre dans un climat océanique caractérisé par un hiver froid, au Québec ; ils présentent par ailleurs des dimensions et des configurations géographiques qui les opposent à nos terrains d'étude. Il ne s'agit donc pas de rechercher les points communs et les différences entre les îles, dans un objectif comparatif, mais d'identifier dans les travaux menés par d'autres chercheurs sur ces terrains, la manière dont se déroule le processus de développement local par des communautés en lien avec les ressources de la mer sur ces territoires, cela dans un objectif : constater la récurrence ou l'absence d'interaction négative avec les ressources que nous avons observées sur les îles de l'Iroise, observer les mécanismes de réponses mis en place. Le premier exemple, le territoire Vezo, a été choisi parce qu'il est bien documenté sur ce sujet. Le second exemple, sur les Îles-de-la-Madeleine, a fait l'objet d'une mission exploratoire en 2016, dont nous allons présenter un aperçu.

4.2.2. L'exemple du développement local lié aux ressources de la mer sur le territoire Vezo

Au sud-ouest de Madagascar, dans la région de Tuléar, les Vezo sont une population de pêcheurs piroguiers sur un territoire insulaire dont le genre de vie est fondé sur l'exploitation des ressources de la mer (Grenier, 2013). La pêche était jusque dans les années 1970 caractérisée par des techniques traditionnelles variées (ligne, harpon, sennes, filets), à bord de pirogues non motorisées, ce qui obligeait l'activité à se plier aux contraintes environnementales : point commun aux îles de l'Iroise dont nous avons documenté le caractère régulateur du milieu naturel dans le passé (Chapitre III, 3.2.2).

Le genre de vie des vezo est décrit par C.Grenier (2013) comme fondé sur l'utilisation des ressources de la mer pour vivre, se nourrir, et échanger avec d'autres communautés. Le terme « pêche » n'existe pas, il est remplacé par l'expression « recherche de nourriture », *« ce qui souligne l'opportunisme de leurs pratiques et le large spectre des ressources exploitées »*, par ailleurs le terme « vezo » signifie « ceux qui luttent avec la mer » (Grenier, 2013). Les zones du littoral les plus riches en ressources déterminent l'implantation des villages sur la dune, ces derniers sont mobiles (en fonction des migrations de la ressource) et leur organisation recoupe celle de clans et de familles. Tous les membres de la communauté pratiquent la pêche, les femmes et les enfants sur le platier, les hommes en mer, sur des pirogues à voile, de six à huit mètres, la pirogue semble être en plus d'un outil, un objet hautement symbolique (Grenier, 2013).

Si la surpêche actuelle, la diminution des prises, la disparition imminente d'espèces de tortues et de requins et la dégradation importante du récif corallien dans cette région de Madagascar ont été associées par certaines analyses, à la croissance démographique de l'île, C.Grenier (2013) a montré que celle-ci était plutôt causée par l'insertion de la pêche vezo dans un marché tourné vers l'exportation des produits de la pêche sur les marchés mondiaux, laquelle est une résultante de politiques de développement s'étant succédé des années 1950 aux années 1990.

Auparavant la pêche était pratiquée de manière prioritaire par les pêcheurs vezo dans la perspective d'échanges locaux, au sein d'un système peu monétarisé, régulé à la fois par les contraintes environnementales, par la définition de territoires de pêche réservés (Chaboud, 2006) et par un système d'interdits et de règles strictes sur le prélèvement de certaines espèces (Grenier, 2013). Suite à l'analyse de plusieurs scientifiques, dans les années 1960-1980, qualifiant le système vezo de « primitif », « peu rationnel », voire caractérisé par une certaine « indolence » (Grenier, 2013), plusieurs politiques de développement ont été initiées notamment par le PNUD-FAO dans les années 1990. Elles visaient « à faciliter l'accès des pêcheurs à de nouvelles techniques, à diversifier les ressources exploitées, à améliorer les conditions d'accès au marché et à favoriser les échanges entre acteurs locaux au sein de groupements et

d'associations » (Chaboud, 2006), principalement via la motorisation des pirogues et l'équipement en système de concentration des poissons (DCP), utilisés notamment pour la capture des requins encouragée par ces programmes. Une coopérative de réfrigération semble également avoir contribué au développement de l'économie locale (Grenier, 2013).

La pêche est devenue une activité destinée à l'exportation, pratiquée par les Vezo, mais aussi progressivement par d'autres populations (auparavant plutôt tournées vers l'agriculture) en ayant perçu l'attrait lucratif, progressivement équipées par des systèmes performants, dans un système fortement monétarisé et caractérisé par le libre accès (Grenier, 2013). Le constat d'une surexploitation et d'une dégradation rapide des milieux donne lieu en parallèle de ces politiques de développement halieutique, à l'instauration d'aires marines protégées et d'une gestion intégrée de la zone côtière, que les ONG impliquées souhaitent « participative », malgré le constat d'une difficulté à intégrer des populations divisées par leurs propres systèmes lignagers et claniques (Chaboud, 2006; Vogel *et al.*, 2017).

Concernant une potentielle amélioration des conditions de vie des populations vezo, cette forme de développement local semble avoir contribué à un enrichissement financier certain, aux effets ambivalents : *« la surproduction halieutique pour répondre à la demande des marchés extérieurs engendre des revenus monétaires que les Vezo considèrent "malsains" ou "chauds", et qu'ils "consument" donc en dépenses ostentatoires »* (Grenier, 2013), par ailleurs *« l'argent procuré par les nouveaux engins de pêche permet aussi de s'émanciper de l'autorité des anciens, tandis que les pêcheurs de requins fortunés bâtissent des maisons en parpaings et gagnent en pouvoir politique local. On note le raccourcissement des périodes de deuil et l'accélération des cérémonies, comme la disparition des rituels et interdits liés à la pêche »*. L'exemple de la communauté vezo et l'évolution de son exploitation des ressources halieutiques pose la question de la subjectivité de la notion de pauvreté (qui ne paraît pas simple) et son interaction avec la problématique de soutenabilité, ce qui devrait faire l'objet d'approfondissements dans un autre cadre.

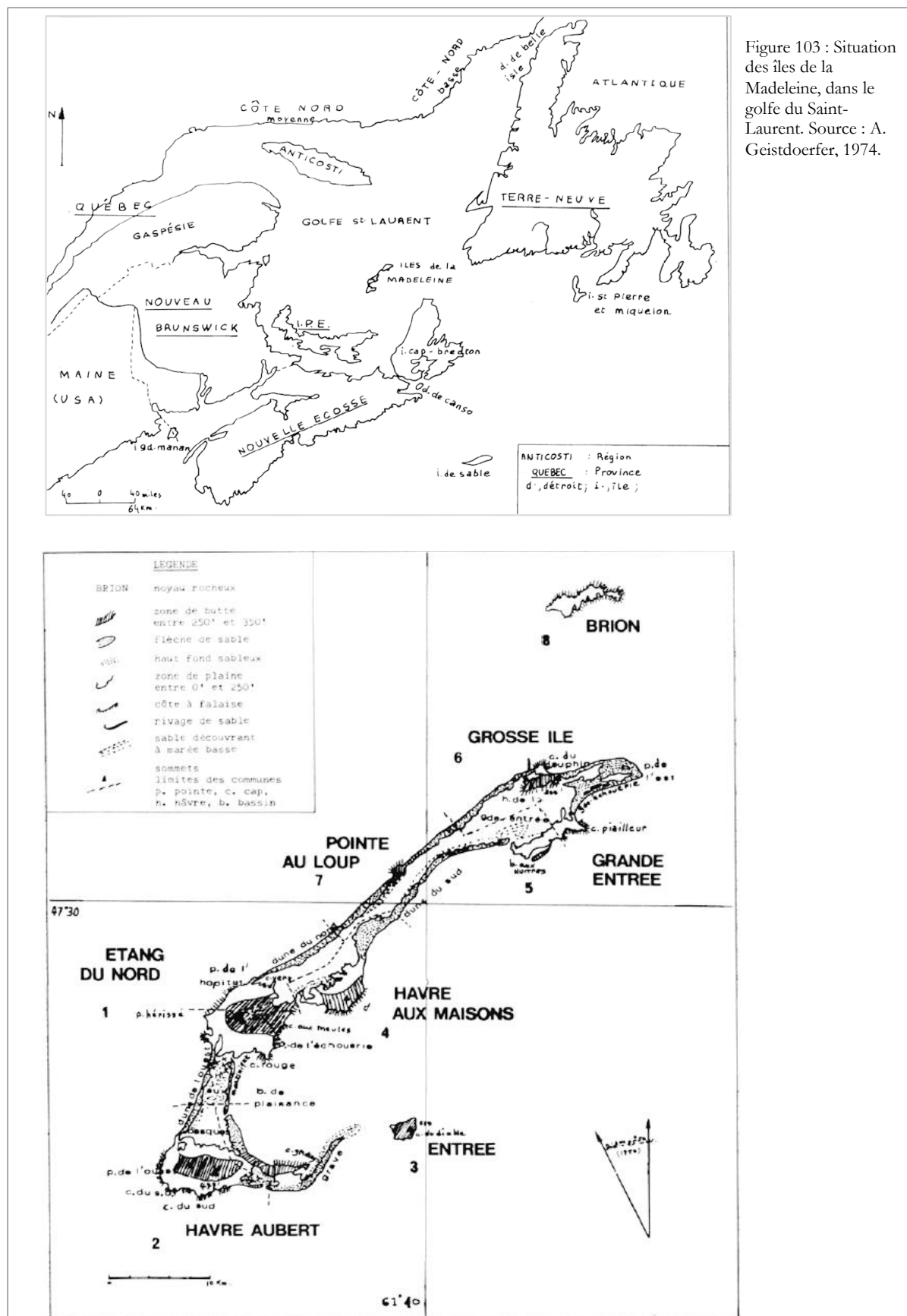
Nous trouvons plusieurs similitudes entre cet exemple de la population vezo et le cas d'étude des îles de l'Iroise. Premièrement, dans l'exposé d'un genre de vie fondé sur l'utilisation des ressources de la mer et adapté au milieu de manière séculaire, également régulé par celui-ci. Puis, dans la modernisation d'une économie bousculant les territorialités locales et détruisant rapidement les écosystèmes locaux, dans la mesure où cette modernisation n'a pas été accompagnée par une régulation adaptée dès les premiers temps. De la même manière que cela a été décrit en Iroise, les populations vezo, adaptées à un milieu contraignant, ne concevaient pas que ses ressources puissent s'épuiser : dans la mesure où leur genre de vie n'avait qu'une empreinte superficielle sur ce milieu, elles étaient étrangères au concept de « protection » de celui-ci (Grenier, 2013). Enfin dans le contexte d'une compétition (générée par le processus de

développement local) entre des acteurs aux intérêts divergents, les politiques de protection du milieu semblent rencontrer des difficultés importantes pour pallier les effets d'une exploitation intensive du milieu. Ce premier exemple nous paraît aller dans le sens d'une soutenabilité faible du processus de développement local. Il souligne toutefois l'importance du genre de vie et de la régulation des activités pour la soutenabilité de la présence humaine au sein d'un environnement.

4.2.3. L'exemple du développement local lié aux ressources de la mer sur le territoire des îles de la Madeleine

Une mission exploratoire a été effectuée aux Îles-de-la-Madeleine en octobre 2016 au cours de la seconde année de thèse. Le choix de ce terrain pour une mission exploratoire est la résultante de nos échanges avec des chercheurs géographes spécialistes de ces espaces insulaires nord-américains : Claude Rioux et Yannick Leroy de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), qui nous ont permis d'entrevoir des initiatives en lien avec les ressources de la mer sur ces îles à pêche et potentiellement, d'observer un exemple de développement local à succès, sur un territoire où la dynamique semblait importante. Les informations ayant permis de renseigner ce cas d'étude proviennent des travaux de ces chercheurs, de nos échanges à Rimouski, et de nos propres observations sur le terrain des Îles-de-la-Madeleine durant un séjour de 17 jours sur place. La méthodologie de terrain utilisée a été la même que sur les îles de l'Iroise, bien que la période d'immersion ait été plus brève, nous avons pu réaliser dix entretiens auprès de professionnels de la mer (pêcheurs, conchyliculteurs), du maire, de gestionnaires, d'habitants et de professionnels du tourisme. En dehors des éléments qui sont présentés ici dans un but précis, la découverte de cet autre terrain insulaire nous a permis de prendre du recul sur notre propre terrain d'étude.

Les Îles-de-la-Madeleine sont un archipel au centre du Golfe du Saint-Laurent (Figure 103) à près de 200 kilomètres de la pointe de la Gaspésie, il faut cinq heures de ferry pour s'y rendre depuis l'île du Prince Édouard (il existe aussi une ligne aérienne qui relie les îles à la Gaspésie). Les six îles principales et habitées de l'archipel sont du nord au sud : l'île de Grande-Entrée et Grosse-Île (communauté anglophone), l'île du Havre-aux-maisons, l'île du Cap-aux-Meules, l'île du Havre-Aubert et l'île d'Entrée. Elles sont chacune de formes différentes, mais leurs dimensions se rapprochent de l'île d'Ouessant (entre 5 et 10 kilomètres de long). Les cinq premières sont reliées par des cordons dunaires sur lesquels on circule en voiture.



Ces îles étaient d'abord le territoire des tribus amérindiennes appartenant aux ethnies des Algonquins et des Mig'maqs, elles ont été peuplées à partir du 18^{ème} siècle de populations acadiennes issues du « grand dérangement » (source : Musée de la Mer, île du Havre-Aubert). La population des îles, dont nous allons voir qu'elle s'est développée autour de l'économie de la pêche, compte actuellement plus de 12 000 habitants (Leroy, 2018), alors qu'elle en comptait près de 14 000 dans les années 2000 (Côté, 1995). Elle connaît donc une diminution très relative, liée, semble-t-il, à la migration, notamment des jeunes allant poursuivre leurs études sur le continent, et s'y installant ensuite de manière pérenne (source : entretien avec le maire des Îles-de-la-Madeleine).

Toutefois, comme les îles de la mer d'Iroise, les Îles-de-la-Madeleine connaissent en parallèle, un phénomène de migration inverse, lié à l'installation de jeunes actifs qui y ont un projet de vie (source : entretien avec le maire). De nouvelles entreprises ont été créées à l'initiative de ces nouveaux venus ou revenus du continent : la micro-brasserie « À l'abri de la Tempête » à L'Étang-du-Nord (île du Cap-aux-Meules) dans une ancienne usine de transformation de poissons, produit une bière locale, un bar-restaurant créé par un jeune couple ouvre ses portes en hiver sur le chemin de la Grave, pour accueillir le visiteur hors-saison (source : entretien entrepreneurs « La Buvette »), un ancien pêcheur propose des visites du cordon dunaire (source : entretien entrepreneur), un atelier de fumaison a été repris par deux frères sur l'Île du Havre-aux-Maisons (source : entretien entrepreneur « le Fumoir d'antan »), un conchyliculteur a créé depuis dix ans une entreprise qui élève des moules et des huîtres de pleine mer (source : entretien entrepreneur « la Moule du Large »), enfin plusieurs commerces, notamment de créateurs et artistes, ont ouvert des boutiques sur l'île centrale de Cap-aux-Meules. De nombreux autres exemples illustrent une tendance qui génère de fait un développement local.

Bien que la définition du genre de vie propre à ces espaces nécessiterait des travaux plus approfondis, et ne puisse faire l'objet d'un développement aussi long que celui des îles de l'Iroise, nous tenterons d'en dégager les grandes lignes. La structure économique et sociale de la population des Îles-de-la-Madeleine est historiquement fondée sur l'utilisation des ressources de la mer et l'organisation qui en découle. Les espèces pêchées traditionnellement étaient marquées par une grande diversité (Geistdoerfer, 1974). Plusieurs espèces de coquillages étaient pêchées sur les platiers pour l'alimentation locale (palourdes, pétoncle et « bourgot »). Ils ciblaient plusieurs espèces de poissons : l'anguille présente de manière permanente aux îles, puis le hareng, le maquereau, la morue qui sont des espèces saisonnières, et différentes espèces de poisson plat (Geistdoerfer, 1974). Il est précisé que « *Pour les Madelinots, la morue est [(était)] l'équivalent du cochon de certaines régions françaises : tout est bon dans la morue* » (Geistdoerfer, 1974). Le homard était aussi ciblé, mais il ne faisait pas l'objet d'une spécialisation comme aujourd'hui, par

ailleurs A. Geistdoerfer (1974) note que « *les conditions générales des fonds et l'ancienneté des lois protégeant cette espèce sont à l'origine de son abondance permanente aux îles* » : l'initiative de réguler l'activité de pêche, sur les îles de la Madeleine (par des règlements et par une organisation propre aux pêcheurs locaux), est donc ancienne. Enfin les phoques, appelés « lousps marins » (plusieurs espèces aux îles) faisaient et font toujours l'objet d'une chasse sur la glace. Il s'agit bien d'un genre de vie dans la mesure où l'environnement et les espèces en présence ont façonné les techniques et l'organisation des sociétés : « *Les activités de pêche aux îles de la Madeleine sont soumises presque complètement aux mouvements migratoires de deux grands groupes qui, par leur abondance ou leur absence, décideront du bien-être des Madelinots : les phoques et les poissons* » (Geistdoerfer, 1974).

Devenue polémique à partir des années 1970 par l'intervention des médias (Leroy, 2018), la chasse du phoque gris est strictement encadrée, elle est défendue et revendiquée notamment au sein de l'Association des chasseurs de phoques des Îles-de-la-Madeleine, en tant qu'activité ancestrale et fondatrice de l'identité locale. La pêche embarquée a alimenté à partir du 19^{ème} siècle des boucaneries (ateliers de fumaisons de poisson) et des homarderies employant alors la majorité de la population (Leroy, 2018). Pour plusieurs personnes rencontrées, la facilité des Madelinots à s'organiser en coopérative et en association provient de la tradition industrielle et communautaire de ce monde de la pêche, elle se ressent aussi dans le fonctionnement de la concertation, particulièrement participative (source : entretien chargée de mission comité ZIP (instance de concertation des îles) maire IDM).

Bien que l'activité de pêche soit toujours structurante de l'économie des îles, la consommation locale ne dépend plus aujourd'hui de cette activité. Ces territoires connaissent une influence nord-américaine (« *American way of life* ») qui transparaît à travers l'étalement du bâti (Figure 104), un



Figure 104 : L'organisation de l'espace aux Îles de la Madeleine, sur le modèle nord-américain : habitat dispersé, large route, électrification visible dans le paysage. Des garages pour les voitures sont souvent construits à côté des maisons (deux exemples à gauche)

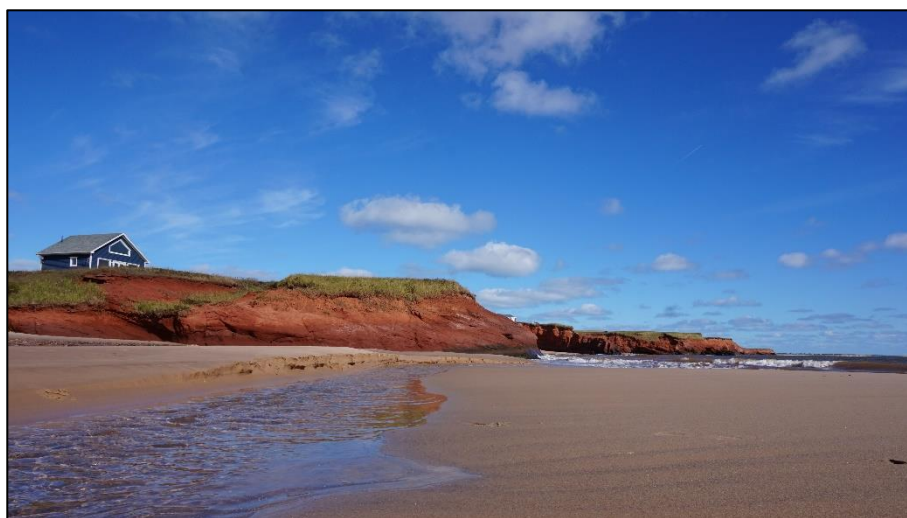
modèle entièrement dépendant des ressources en pétrole et fortement consommateur de biens marchands : on trouve des supermarchés, des stations-service et la circulation est uniquement automobile. La municipalité souhaite initier un projet d'implantation d'énergies renouvelables pour remplacer la centrale thermique à moteur diesel qui alimente les îles en électricité.

La vie sociale est particulièrement riche, caractérisée par une hospitalité, une convivialité entretenue au sein de chaque île par le dynamisme culturel (musical surtout, et autour des cafés). Ce trait social est d'ailleurs ce qui fonde, en dehors de la beauté de ses paysages (Figure 105), la réputation des Îles-de-la-Madeleine (source : entretien avec des restaurateurs et des touristes). L'attractivité des Îles-de-la-Madeleine est ainsi résumée par les Madelinots : « *on est bien aux îles* » (source : entretien avec des habitants madelinots). Ces informations paraissent rejoindre nos développements sur le cadre de vie attractif des îles de l'Iroise.

Sur le plan de l'action locale des acteurs publics, les Îles-de-la-Madeleine présentent des traits de dynamisme. Ainsi, la concertation sur le milieu marin se déroule aux Îles-de-la-Madeleine sous la forme d'une « Table de Concertation régionale » (TCR)⁷⁸ animée par le Comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) pour organiser la gestion intégrée du milieu marin : elle réunit les représentants des différents secteurs économiques des îles, des gestionnaires ainsi que des élus. En collaboration avec la municipalité, le comité ZIP a notamment contribué à l'organisation d'un voyage d'études sur les îles de l'Iroise en novembre 2017 (auquel nous avons également participé) ayant pour objectif d'observer la stratégie énergétique de l'île d'Ouessant et de comprendre les tenants et les aboutissants d'un parc naturel marin. Une aire marine protégée autour des Îles-de-la-Madeleine est en effet en projet depuis les années 1990 et fait l'objet de négociations entre le niveau fédéral (canadien) et le niveau

Figure 105 : Les falaises de grès rouge et les maisons colorées caractérisent le paysage aux couleurs contrastées des îles de la Madeleine.

Îles de la Madeleine, octobre 2016, M.T.



⁷⁸ Douze tables de concertation régionales (TCR) réunissent des communautés littorales pour organiser la Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL).



Figure 106 : Les navires sont à sec pour les mois d'hiver, où le golfe du Saint-Laurent est partiellement englacé. Îles de la Madeleine, octobre 2016, M. T.

provincial (du Québec) (source : entretien avec le chargé de projet Parc Canada pour la concertation de l'aire marine en projet). Pour les différents acteurs des îles interrogés à ce sujet (le maire, des membres du comité ZIP et des pêcheurs), il est surtout important que les modalités de l'aire marine protégée ne soient pas décidées sans les Madelinots, c'est-à-dire, sans tenir compte de la territorialité des pêcheurs sur l'espace marin et du rôle des instances locales, communes, communauté de communes et Comité ZIP. Nous pouvons constater des similitudes avec le processus de mise en place du parc naturel marin d'Iroise, qui a fait l'objet rappelons-le, de plus de seize ans de négociation entre les différents usagers du parc (Boncœur *et al.*, 2007; Van Tilbeurgh, 2006).

Les produits des Îles-de-la-Madeleine sont valorisés à travers une association réunissant depuis vingt-cinq ans, plusieurs entreprises bioalimentaires dont les produits sont originaires des îles et souhaitent valoriser la provenance et la qualité de ces produits : « Le bon goût frais des îles ». L'association réalise la promotion des produits, notamment dans sa boutique à Cap-aux-Meules, mais aussi à travers l'organisation d'un marché local, et d'un circuit de visite des entreprises. Cette association fonctionne sur la base de six membres employés, elle perçoit également des financements publics pour sa mission de valorisation des produits locaux et d'animation du territoire (source : entretien avec le directeur général de l'association).

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le processus de développement local apparaît dynamique sur les Îles-de-la-Madeleine, qui combinent plusieurs déterminants identifiés lors de notre recherche sur les îles de l'Iroise : un environnement insulaire riche en ressources, un cadre de vie attractif pour des porteurs de projet, un accompagnement adapté de la part d'acteurs publics outillés. Certainement en raison de la courte durée du séjour sur les Îles-de-la-Madeleine (et donc, d'un aperçu

limité), le tableau général paraît plutôt flatteur. Le carnet de notes réalisé sur place relève d'ailleurs que, des différentes discussions avec des acteurs locaux, il ressort un esprit positif, une absence de problématique soulevée spontanément. La vie sociale paraît dynamique, le développement local, généré par les acteurs et bien accompagné par des organismes publics semble à première vue apporter au territoire une relative prospérité économique, que nous allons analyser plus en détail en ce qui concerne le secteur maritime.

L'activité de pêche est structurante pour les Îles-de-la-Madeleine (Côté, 1995; Leroy, 2018; Rioux *et al.*, 2010). L'ensemble des îles de l'archipel compte 375 navires de pêche actifs en 2012 employant 1062 marins pêcheurs répartis dans les onze ports d'attache (Figure 106), alimentant notamment cinq entreprises de transformation des produits de la mer pour l'exportation (Leroy, 2018). Il s'agit d'une pêche commerciale orientée majoritairement vers le homard et le crabe des neiges (Figure 107), principalement à destination du marché américain (Rioux *et al.*, 2010). Il n'y a pas de diminution de la ressource concernant ces deux principales espèces commerciales et le nombre de navires de pêche connaît également une relative stabilité depuis le début du XXI^{ème} siècle (en comparaison des ports de pêche français) (Leroy, 2018). La structuration des professionnels est importante à travers huit associations de pêcheurs.

Le caractère optimiste de nos observations du processus de développement local doit toutefois être nuancé du point de vue des ressources naturelles. Ce que montre le géographe (Leroy, 2018) à travers son étude, c'est d'une part, que la situation actuelle de la pêche aux Îles-de-la-Madeleine a été façonnée, qu'elle est le résultat de la politique des moratoires (dont nous pouvons considérer qu'ils sont le marqueur ultime d'une absence de soutenabilité écologique). « *L'hyperspécialisation* » sur le homard et le crabe des neiges résulte en effet d'une raréfaction importante des espèces de poisson traditionnellement ciblées : morue, sébaste, hareng, flétan, maquereau et plie rouge (Leroy, 2018).

Ces espèces ont pour la plupart été surexploitées en raison de plusieurs facteurs : l'explosion du marché américain de produits réfrigérés,

Figure 107 : Pêcheur madelinot, casiers à crabe des neiges (les casiers à homard sont plus petits), à gauche. À droite, des statues sur le port, illustrent que la tradition coopérative est ancrée aux Îles-de-la-Madeleine.

Îles-de-la-Madeleine,
Octobre 2016, M. T.



engrangeant une surpêche grâce à des moyens techniques croissants à partir des années 1960, associée à une compétition étrangère, puis au financement de bateaux-usines par la puissance publique, finalement par la course au poisson dans un contexte de compétition accru (Leroy, 2018). La morue fait l'objet d'un moratoire (fermeture totale de la pêche) décidé par le Canada en 1992, le sébaste en 1994. Les conséquences sociales et économiques de ces moratoires sont graves : on parle du « *choc des moratoires* » (Leroy, 2018). Sur les Îles-de-la-Madeleine, ils se traduisent par la fermeture des boucaneries et des homarderies, et par des licenciements massifs (source : entretien entrepreneurs du fumoir d'antan). Le hareng est encore pêché, mais « *tout comme la morue et le sébaste, les stocks se sont effondrés dans le golfe du Saint-Laurent au début des années 2000 (...) les bangs de hareng se font rares* », et il en est de même pour le maquereau (Leroy, 2018), ce qui a notamment des conséquences sur l'approvisionnement en appât des professionnels (Rioux *et al.*, 2010b). Le flétan fait l'objet d'un encadrement très strict par des quotas individuels transférables (QIT) (Leroy, 2018). C'est ainsi que progressivement : « *Le champ d'exercice des entreprises de pêche madelinienne s'est restreint à l'exploitation de quelques espèces nobles, dans un contexte général d'état d'exploitation maximum des ressources halieutiques (...) Cette configuration rend particulièrement sensible le système halieutique madelinien* » (Leroy, 2018).

La fragilité de ce secteur d'activité, qui rappelons-le, est à la base de l'économie et de l'identité des Îles-de-la-Madeleine, paraît à double-titre. Elle est d'abord économique, face aux marchés américains et asiatiques : « *Comme les industries sont tributaires d'un système mondialisé de fixation du prix, les conditions changeantes des marchés globaux affectent les communautés locales qui sont dépendantes du secteur halieutique* » (Rioux *et al.*, 2010).

Aussi et par conséquent, la fragilité concerne les ressources halieutiques. Les espèces pêchées actuellement, homards et crabes de neiges, font l'objet d'une stricte réglementation, qui génère d'ailleurs des effets de « *course au permis* » et des inégalités d'accès entre les armements (Leroy, 2018). Parallèlement à ce constat d'une concurrence entre eux, les pêcheurs réunis en association ont pris la décision, d'eux-mêmes et de manière collégiale, de diminuer le nombre de casiers à homard par navires (source : entretien avec un patron-pêcheur, IDM). Par ailleurs les conditions naturelles (notamment, de réchauffement des eaux du golfe du Saint-Laurent) sont, semble-t-il, pour le moment, favorables à la reproduction des homards (source : entretien pêcheur, IDM). Mais le fait que la pêche soit de plus en plus monospécifique, que la tendance observée soit « *le choix des « pêcheurs propriétaires » (patrons-pêcheurs) d'augmenter la taille de leurs navires dans la « course aux homards* » (Leroy, 2018), que par ailleurs, l'investissement dans ces navires nécessite « *un très haut niveau d'endettement personnel* » aboutit à une incertitude concernant la soutenabilité à long terme du niveau de ressources halieutiques alimentant ces pêcheries madelinienne. Toutefois cette incertitude est-elle pondérée par la présence d'une organisation pour

gérer la ressource, alors que dans notre cas d'étude, les langoustes et homards ne font pas encore l'objet d'une telle gestion.

L'exemple des Îles-de-la-Madeleine est donc plus ambigu que le précédent concernant l'interaction entre développement local et soutenabilité. À première vue, les paramètres économiques, le dynamisme social, l'investissement des acteurs publics pour améliorer la soutenabilité du développement local, la valorisation des produits, et même le niveau des ressources, semblent dessiner un contexte favorable et prospère. Une analyse plus approfondie semble aller dans le sens d'une certaine fragilité des ressources et donc, de la base économique des îles, face à un système qui bien que régulé, est hyperconcurrentiel. Une recherche plus approfondie et sur le plus long terme permettrait d'étayer le point de vue que dans un contexte de raréfaction des ressources halieutiques et énergétiques, les Îles-de-la-Madeleine pourraient connaître de nouvelles mutations.

Ces deux exemples, analysés au prisme de l'interaction entre développement local et soutenabilité, font ressortir plusieurs points saillants. Le premier, qui était l'objet de ces lignes, est le fait que le développement local ne soit pas un modèle qui, indépendamment des conditions dans lesquelles il se déroule, s'autoentretient. Plusieurs paramètres paraissent intervenir, dans l'exemple des îles de l'Iroise comme dans ces deux cas d'étude comparatifs, pour permettre à la présence humaine et à ses activités de perdurer au sein d'un environnement, ils font l'objet d'une analyse plus approfondie. Le premier paramètre est une régulation collective, dont nous avons fait le constat des limites et incomplétudes sur notre terrain d'étude des îles de l'Iroise. Le second paramètre est le genre de vie, dont nous avons étudié les spécificités insulaires. Ces observations paraissent en Chapitre III, ajustées au cadre d'étude des îles de l'Iroise. Les lignes qui suivent visent à évaluer leur pertinence du point de vue de cadres plus large, ici dans la perspective de mettre en avant ce que l'étude des îles de l'Iroise apporte sur la question du développement local.

4.3. Pistes de trajectoires soutenables

Les cas étudiés font apparaître plusieurs paramètres susceptibles d'améliorer la soutenabilité du développement local en lien avec les ressources de la mer. La conjonction de ces paramètres pourrait alors constituer le déterminant d'une seconde trajectoire, dont les éléments sont réunis dans la « trajectoire 2 » du schéma de synthèse. Nous avons cherché à documenter ces éléments à partir de la littérature scientifique, afin de mieux comprendre leurs implications sur la soutenabilité du développement local en lien avec les ressources de la mer.

4.3.1. Exploration des pistes sur le plan théorique

Mettre en place une régulation à l'échelle locale

La théorie de la régulation se positionne « *en refus du postulat de l'équilibre général* » du système économique, à ce titre elle « *pose les fondements d'une analyse structurale des institutions du mode de production capitaliste* » (Dictionnaire d'économie politique (Ansaloni, 2018)), c'est-à-dire qu'elle estime nécessaire une *régulation* (l'établissement de règles du jeu) par des *institutions* (désignant un groupe ayant des rapports sociaux codifiés), au sein d'un modèle économique privilégiant l'accumulation des formes de capital (Ansaloni, 2018).

Face à la problématique posée par le modèle de développement actuel vis-à-vis des ressources, le courant de pensée de l'économie écologique notamment, considère que l'économie doit se « *réencastrer* » dans l'environnement naturel et la vie sociale. L'économiste K. Polanyi ([2009]) a montré que le marché s'était pour la première fois, sous la forme du libéralisme, détaché des relations sociales et de l'environnement. Il identifie la crise des années 1930 et ses conséquences politiques et humaines comme une suite logique de ce « *désencastrement* ». Pour réinsérer les modèles de développement (globaux et locaux) dans les limites de la biosphère et de la société, l'économie écologique propose alors une régulation plus importante et plus contraignante vis-à-vis de l'économie (Vivien, 2009), notamment à travers les principes de soutenabilité définis par Daly (1990) dont l'idée générale est de ne pas dépasser les limites de régénération des ressources et d'assimilation des déchets par l'environnement.

Concernant les ressources naturelles dans leur ensemble, les difficultés auxquelles se heurte la régulation sont nombreuses. D'une part, déterminer des limites quantitatives pour le prélèvement des ressources comporte une incertitude, laquelle est croissante dans un contexte de changement climatique (Vivien, 2009). D'autre part, la répartition équitable de la contrainte sur les différentes parties prenantes est un processus soumis à des rapports de force (Vivien, 2005) : cela a été observé sur le terrain d'étude des îles de l'Iroise comme sur le terrain d'étude des îles de la Madeleine par d'autres chercheurs.

À une échelle plus globale, une fois que les scientifiques sont parvenus à identifier une limite permettant d'assurer la soutenabilité des activités, la répartition du prélèvement répondant à l'exigence de la limite totale entre les différents acteurs est source de conflits (Troadec *et al.*, 2003). Si cette négociation collective n'est pas menée et la répartition, contrôlée, les chances que la limite globale imposée soit respectée sont minces. La négociation collective se trouve parfois déséquilibrée entre gagnants et perdants de la répartition, générant des inégalités entre acteurs d'une même pêcherie (Innes *et al.*, 2014). Il se met en place une course au poisson, ce qui fait dire que la négociation entre les acteurs économiques aboutit à des décisions « *dont il n'est pas certain qu'elles répondent finalement aux véritables enjeux* » (Vivien, 2009). Dans ces conditions, « *Plutôt que de viser une illusoire optimisation, il convient de rechercher des décisions raisonnables en s'appuyant sur le principe de précaution, en mettant en débat les problèmes éthiques et en ne masquant pas les questions politiques* » (Vivien, 2009). Il conviendrait d'ajouter qu'une partie de ces questions politiques relève d'une répartition équitable des niveaux de capture permis dans la limite des capacités des stocks, et d'un appareillage suffisant de contrôle (favorisant ainsi l'adhésion des acteurs aux mesures) sans quoi les décisions de régulation sont rendues inefficaces.

Nous pouvons nous appuyer sur un exemple qui concerne les activités de pêche, pour lesquelles la mise en place d'une régulation, articulant la production scientifique et la mise en œuvre politique et technique, est ancienne. En Europe la politique commune des pêches a créé « *un bien commun par défaut* » (Lazuech, 2014) en édictant des mesures de gestion à grande échelle. Celle-ci est décrite comme ayant d'abord favorisé la modernisation des navires et leur productivité, puis tenté de limiter l'effort de pêche par des mesures contraignantes (Dercourt *et al.*, 2003), perçues localement comme « *bureaucratiques* » et « *injustes* » (Lazuech, 2014), sans parvenir à limiter, in fine, l'effort de pêche. Les situations de surexploitation et de surcapacité des flottilles se sont entretenues, pour (Dercourt *et al.*, 2003), d'une part parce que des mesures parallèles ont eu pour objectif d'améliorer la puissance et l'efficacité des navires, d'autre part, parce que la fixation des seuils par les politiques semble avoir toujours été en deçà des recommandations scientifiques (notamment une pression politique forte pour que les TACSs, totaux admissibles de captures, ne soient pas trop contraignants), et que dans les faits, ces seuils ont généralement été dépassés en raison d'une situation de surcapacité, favorisée par des aides publiques, et l'absence de contrôles suffisants (Troadec *et al.*, 2003).

Face au constat d'une « *crise généralisée de l'aménagement des pêches* », dans un contexte où « *il est admis que 60 % des principales ressources ichthyologiques sont soit pleinement exploitées, soit surexploitées* » (Lefur *et al.*, 1999), la théorie d'une gestion des pêches fondée sur la rationalisation biologique et écologique a connu un mouvement important de remise en cause.

De nouvelles approches ont été proposées telles que la gestion adaptative (qui préconise une adaptation en fonction des comportements de la ressource), la cogestion (qui postule que la gestion ne soit pas le fait unique d'entités supérieures, mais l'objet d'une gouvernance locale), l'approche de précaution (qui préconise la diminution des efforts de pêche même pour les stocks non surexploités) (Lefur *et al.*, 1999). En dépit de leur intérêt, les approches issues de ces travaux n'ont pas remplacé le paradigme de rationalisation économique et biologique (Lefur *et al.*, 1999), c'est-à-dire « *un objectif de rendement maximum durable* », fixant l'extraction des ressources à un seuil où les rendements sont optimaux, et où les stocks demeurent à un niveau hypothétiquement suffisant pour se renouveler.

Vingt ans après le constat de surexploitation de (Lefur *et al.*, 1999), la situation s'est dégradée à l'échelle globale : « *On observe une tendance à la baisse de la proportion de stocks de poissons exploités à un niveau biologiquement durable, de 90 % en 1974 à 67 % en 2015, à l'inverse, la proportion des stocks exploités à un niveau biologiquement non durable est passée de 10 % en 1974 à 33 % en 2015, la situation s'étant particulièrement aggravée de la fin des années 1970 jusque dans les années 1980* » (FAO, 2018). Des situations de surexploitation sont constatées sur des stocks faisant l'objet d'une gestion depuis le début des années 1970 (FAO, 2018).

Toutefois, la gestion de certaines pêcheries à l'échelle locale paraît favorable à l'existence d'une régulation efficiente. L'utilisation d'outils de modélisation incluant des paramètres physiques et biologiques des espèces ciblées, interagissant entre eux et avec des paramètres économiques, sociaux, des professionnels exploitants, permet notamment d'inclure les acteurs dans la gestion et de s'adapter aux changements du milieu et incertitudes associées (Plagányi *et al.*, 2014). Nous pouvons avancer une hypothèse que la gestion des ressources et la régulation des activités sont plus efficaces lorsqu'elles sont effectuées à l'échelle locale, dans le cadre de dispositifs permettant d'inclure les acteurs concernés, plutôt qu'à une échelle macro.

Si la régulation représente bien un moyen d'endiguer le phénomène de surexploitation (de manière privilégiée probablement, à l'échelle locale) tout en assurant une juste répartition des bénéfices sociaux et économiques, des enjeux économiques et politiques forts paraissent souvent parvenir à en détourner les objectifs et à dépasser les limites préconisées (Troadec *et al.*, 2003). Nous avons mis en évidence qu'un tel processus se déroulait à l'échelle locale dans notre cas d'étude, sans qu'il aboutisse nécessairement (aujourd'hui) à une surexploitation : il existe un contexte d'incertitude dans le domaine marin de manière générale ; les scientifiques et le parc naturel marin d'Iroise génèrent de la connaissance par le biais de suivis, afin de pouvoir cerner de potentielles dégradations ou améliorations du milieu, mais cette production de connaissance paraît rencontrer des difficultés au moment de la fixation de seuils.

La négociation entre acteurs économiques se met en place et n'aboutit pas nécessairement à des décisions à la mesure des enjeux. Quant aux instances de gestion locales légitimes à gérer la pêche, elles réunissent en leur sein des intérêts divergents, d'où la difficulté de percevoir une communauté et donc, un bien commun. Cette situation ne paraît pas isolée, le sociologue G. Lazuech (2014) relève qu'elle est commune à l'ensemble de la façade atlantique. Dans certains contextes comme celui des Îles-de-la-Madeleine que nous avons exposé, un strict encadrement par la régulation des activités économiques, à la fois le fait d'organismes extérieurs et à la fois le fait d'une autorégulation par les acteurs économiques eux-mêmes, semble porter ses fruits depuis plusieurs années. Cette régulation s'exerçant dans un contexte économique hyperconcurrentiel où les pressions sur les ressources sont importantes, la régulation paraît être une condition nécessaire (d'autant plus si l'on tient compte des incertitudes), mais peut-être pas suffisante, pour garantir la soutenabilité des activités.

Valoriser un genre de vie peu consommateur en ressources

Le second paramètre qui semble influencer sur la soutenabilité est le genre de vie. Le travail d'enquête a permis de définir sur les îles de l'Iroise, des besoins fortement orientés vers une qualité de vie privilégiant les liens sociaux, la proximité avec l'environnement naturel et une volonté de démarcation du mode de vie continental dans les pratiques de consommation. L'analyse des activités de production marine montre qu'il peut exister un lien entre le niveau de production, de prélèvement des ressources, et la définition de ces besoins et pratiques du quotidien. Si ce lien de cause à effet ne peut être généralisé, certains cas observés ont montré que les besoins en termes de consommation peuvent être limités par la définition personnelle d'un mode de vie (appliqué à l'individu) situant la priorité à l'utilisation du temps libre pour l'entretien des liens sociaux et environnementaux, l'activité professionnelle donne alors lieu à une production moins importante et une exploitation moins intense des ressources. Ces cas ont de plus démontré une viabilité économique dans la mesure où les productions sont bien valorisées. Ce qui signifie que la conscientisation par les individus de leurs besoins personnels peut jouer le rôle de régulateur dans les activités de production. Ce mode de régulation individuelle présente l'avantage de ne pas être perçu comme une contrainte dans la mesure où il est défini par les individus eux-mêmes et contribue à leur bien-être.

Il existerait une nécessité à l'échelle globale, de repenser et de transformer nos modes de consommation : c'est ce que préconisent les instances internationales notamment lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, lors de la rédaction des Agendas 21, puis par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en 1995. Pour le politiste P. Mardellat (2010), si l'on souhaite que la consommation atteigne un schéma raisonnable, « *il convient de placer la consommation sous la perspective*

éthique de la qualité de vie ou du bonheur » (Mardellat, 2010). Dans une perspective éthique de l'économie, la consommation doit rencontrer une limite, limite qui lui est assignée par la conception du bien-vivre (Mardellat, 2009).

Les études économiques récentes semblent avoir ignoré les pratiques de consommateurs caractérisées par la « *frugalité* », pour (Lastovicka *et al.*, 1999) qui ont réalisé une étude sur ce thème. Leurs recherches définissent la frugalité d'après une étude empirique réalisée auprès de groupes de consommateurs américains : « *Contrairement à l'image d'avarice ou d'une vie misérable évoquée par le terme de frugalité (...), la frugalité est conceptualisée comme un trait de style de vie reflétant une acquisition disciplinée et une ingéniosité dans l'utilisation des produits et services. La frugalité n'est pas une privation, mais une série de sacrifices concernant la satisfaction de court-terme, dans le but d'atteindre un objectif de long terme plus noble* » ⁷⁹(Lastovicka *et al.*, 1999). Des études complémentaires ont montré que si la frugalité était souvent associée à un discours rejetant le consumérisme, la motivation écologique n'était pas pour autant prioritaire : l'objectif de long terme des populations enquêtées par ces études semble correspondre à une volonté d'indépendance, un besoin de simplicité et une priorité donnée aux liens familiaux et amicaux (Lastovicka *et al.*, 1999; Pepper *et al.*, 2009). Il existe, pour G. Rist (Rist, 2013), un risque de récupération de ce thème de la frugalité, qu'il distingue de la pauvreté : « *La frugalité collective ne peut être confondue avec la pauvreté. Il ne s'agit pas de faire un éloge rousseauiste de la pauvreté, mais simplement d'éviter de confondre la simplicité de certains modes de vie avec la pauvreté créée par l'extension du système de marché* ». La distinction semble relever, sur ce point, de la notion de choix individuel.

Les disciplines qui se sont intéressées aux modèles de société basés sur un changement des modes de consommations relèvent des sciences politiques et de l'écologie. Le débat s'articule autour de l'idée de décroissance, proposé comme modèle alternatif à l'actuel paradigme de croissance et à l'idée de « développement, local, humain, soutenable, ou durable » qui lui est associé (Billaudot, 2004), l'objectif de croissance économique et l'accumulation capitaliste étant perçus d'une part comme accélérant le processus d'entropie lié au caractère fini de la planète et de ses ressources (Georgescu-Roegen, 1979), d'autre part comme la cause principale des crises sociales et économiques actuelles (Kallis *et al.*, 2012; Sinaï, 2013). Les climatologues et chimistes (Steffen *et al.*, 2004) ont mis en évidence la modification anormale des paramètres physiques à l'échelle de la biosphère (augmentation des concentrations de CO² atmosphériques, des anomalies de températures, des inondations, de l'exploitation des pêcheries, des flux d'azote, de la déforestation, de

⁷⁹ « *Often the term 'frugality' conjures up scrooge-like images of the cheap miser, whose sole goal is avarice—not spend just to accumulate money for its own sake (...). Frugality is conceptualized as a lifestyle trait reflecting disciplined acquisition and resourcefulness in product and service use. Frugality is sacrifice in denying a series of short-term purchasing whims (...) all of this is in service of achieving longer term goals.* »

l'extinction des espèces...). Dans ce contexte, ils identifient la perspective d'une décroissance de la production et de la consommation comme inévitable au sein de ces modèles scientifiques sous la forme d'effondrements plus ou moins progressifs (Jackson, 2009; Steffen *et al.*, 2004), lesquels paraissent de fait, en train de se produire de manière incontrôlée (Kallis *et al.*, 2012; Meadows, 2013).

La proposition du courant de la décroissance est alors de maîtriser ce processus par une décroissance choisie, afin d'améliorer la résilience des sociétés à une dégradation perçue comme violente, bien que progressive. Concrètement il s'agirait alors d'une « *transition équitable et démocratique pour une économie plus petite avec moins de production et de consommation*⁸⁰ » (Martínez-Alier *et al.*, 2010), redéfinissant la prospérité selon les travaux de l'économiste britannique Tim Jackson : « *Les exigences de la prospérité vont bien au-delà de la simple subsistance matérielle. La prospérité a des dimensions sociales et psychologiques vitales. Bien être, c'est en partie la capacité de donner et de recevoir de l'affection, de jouir du respect de ses pairs, de contribuer au travail utile et d'avoir un sentiment d'appartenance et de confiance en la communauté. En bref, un élément important de la prospérité est la capacité de participer de manière significative à la vie de la société*⁸¹ » (Jackson, 2010). Cette définition de la prospérité n'est pas sans rappeler les travaux sur les besoins humains de A.Sen (Sen, 2008) et M.Max-Neef (Max-Neef, 1995; Max-Neef *et al.*, 1992) présentés en introduction.

Pour les auteurs de la décroissance, le concept semble procéder d'un projet sociétal, relevant de valeurs, avant d'être un projet économique. Cette succession d'étapes devrait d'ailleurs pour eux être respectée : le ralentissement de la croissance économique dans une société n'ayant pas abandonné cet objectif aurait des conséquences désastreuses, se traduisant par une augmentation du chômage et l'abandon des politiques publiques. Le concept est alors présenté comme suit par l'un de ses principaux auteurs : « *Le projet de la décroissance est un projet politique, consistant dans la construction, au nord comme au sud, de sociétés conviviales, autonomes et économes. Au niveau théorique, le mot d'a-croissance serait plus approprié, indiquant un abandon du culte irrationnel et quasi religieux de la croissance pour la croissance. (...) Faisons nécessité vertu, et concevons la décroissance comme un objectif dont on peut tirer des avantages* » (Latouche, 2010).

Sur le plan théorique, la remise en cause de l'objectif de croissance semble emporter avec elle l'idée de développement. Comme nous l'avons exposé en introduction, croissance économique et développement sont deux phénomènes liés, par définition, pour la plupart des auteurs

⁸⁰ « an equitable and democratic transition to a smaller economy with less production and consumption »

⁸¹ « Prosperity goes way beyond material sustenance. Prosperity has vital social and psychological dimensions. To do well is in part about the ability to give and receive love, to enjoy the respect of your peers, to contribute useful work, and to have a sense of belonging and trust in the community. In short, an important component of prosperity is the ability to participate meaningfully in the life of society ».

identifiés sur ce thème. Par conséquent, pour des scientifiques issus de différentes disciplines, l'abandon du terme et du paradigme de développement est un préalable en vue de redéfinir un fonctionnement plus soutenable : ainsi pour E. Morin, sociologue : « (...) *Tout d'abord, nous défaire du terme de développement, même amendé ou amadoué en développement soutenable, durable ou humain. Nous avons besoin, non de continuer, mais d'un nouveau commencement.* » (Morin, 2002) ; pour E. Gudynas, l'abandon du terme de développement est une opportunité pour penser des alternatives, y compris dans les pays du sud (Gudynas, 2011) ; Bruno Latour, philosophe des sciences, qui affirme dans un entretien⁸² : « *Les gouvernements continuent à affirmer qu'il faut choisir entre le développement économique et l'écologie. Dès que vous dites "je ne suis ni l'un ni l'autre", on vous ramène à la question de la bougie. Pourtant, il y a une multitude de possibilités pour un changement de perspective* ».

Toutefois G. Rist (2013) à propos de l'alternative de « la décroissance », avertit du risque de « *penser avec les mots des autres (...)* » : il invite à se méfier « des mots » et de ce qu'il pourrait advenir de l'après-développement. Tout en validant les critiques portées vers le concept de développement, J.-M. Harribey (2007) relève les limites de la pensée de la décroissance : dont les auteurs abordent peu la question de la démographie notamment (sommes-nous trop nombreux ?), donnent peu de précisions quant au point jusqu'auquel il conviendrait de faire décroître la production, peu de précisions également sur les modalités de la transition, énergétique, de transports, de chauffage, etc. Ce courant de pensée recourt par ailleurs à une délégitimation de la discipline économique, à travers des amalgames et des raccourcis peu cohérents pour (Harribey, 2007). Par ailleurs, plusieurs auteurs dont (Flipo, 2007; Harribey, 2008), en appellent à une certaine vigilance vis-à-vis des dérives possibles, notamment vers le malthusianisme et la récupération par des mouvements d'extrême droite.

Pour conclure ce point théorique, pour les universitaires qui accompagnent ce mouvement de pensée militant et critique du développement, notamment P. Ariès (politologue) et S. Latouche (économiste) : « *Remettre en question le concept de développement c'est faire de la subversion cognitive, un préalable à la condition d'un changement politique* » (Latouche, 2004), ainsi, au-delà de la pensée de la décroissance, il s'agit surtout pour de « *décoloniser l'imaginaire* » vis-à-vis du concept de développement, que nous avons utilisé dans la présente thèse et qui mérite certainement d'être questionné.

Sur le plan pratique, certains économistes ont pensé les implications concrètes d'alternatives au développement : il existe en leur sein un débat entre les partisans d'une économie « stationnaire » (*steady state economy*) et ceux d'une économie décroissante (O'Neill 2012). Pour une

⁸² Entretien avec Bruno Latour, propos recueillis par Hervé Kempf, pour le quotidien Reporterre, 23 novembre 2017.

partie d'entre eux, la décroissance, par le ralentissement de la consommation, aurait pour conséquence une diminution de la production et donc, un chômage de masse, de plus une impossibilité pour l'État de taxer et donc d'entretenir les aides sociales, finalement une diminution du bien-être (O'Neill 2012). Pour d'autres, au contraire, une nouvelle économie pourrait reposer sur la diminution de la production matérielle, en privilégiant des activités à haute valeur sociale et faible productivité matérielle (comme les soins, l'éducation), combinées à des investissements écologiques à faible rentabilité, mais à forte intensité de main d'œuvre : l'ensemble se traduisant par une augmentation du nombre d'emplois à travers une meilleure répartition du volume de travail (Kallis *et al.*, 2012). Par le biais d'un changement des standards de production, et d'une réorientation des politiques publiques, la décroissance procéderait alors à la création de nouveaux emplois : « *En France le secteur agricole pourrait voir ses effectifs augmenter de 30 % (soit + 300 000 actifs) s'il devenait moins intensif. De même les transports en commun et le commerce de proximité pourraient générer 500 000 emplois, les énergies renouvelables et le recyclage 700 000* » (Sinaï, 2013).

Ces secteurs qui relèvent en partie de la fonction publique semblent requérir l'action d'un État fort, la décroissance n'étant pas alors synonyme d'un affaiblissement du rôle de l'État-nation : « *la transformation du système consumériste ne peut se passer de l'intervention de la puissance publique, qui doit réduire les incitations à la compétition et augmenter les investissements dans les biens publics et l'infrastructure sociale* » (Sinaï, 2013). Quant au financement de cette action publique, la répartition du travail sur l'ensemble des actifs serait alors censée permettre une taxation plus équitable et permettre des investissements. Cette répartition du travail permettrait par ailleurs une libération du temps libre, et le développement d'une économie « Cendrillon » de se développer (ensemble des activités domestiques et des services non marchands échangés entre individus de manière informelle) (Jackson, 2009; Kallis *et al.*, 2012).

Une diversité de productions scientifiques ont élaboré des propositions d'alternatives concernant les différents secteurs économiques et financiers : systèmes monétarisés non spéculatifs (Kallis *et al.*, 2012), régimes de propriété favorisant la valorisation sociale et environnementale plutôt que l'accumulation patrimoniale (Alexander, 2011), nouveaux indicateurs de mesures nationales du bien-être, basés sur les paramètres d'équité, de temps libre individuel, de participation à la démocratie, de sens de la communauté, du sentiment subjectif d'utilité dans le travail, et de satisfaction générale (O'Neill, 2012). Toutefois, il serait intéressant de connaître les modalités et les implications de ces alternatives au développement, à l'échelle des territoires. Hormis des cas d'étude que nous allons développer ensuite — qui ont été étudiés par des économistes, anthropologues ou l'écologie politique — nous n'avons pas connaissance de travaux théoriques, de géographes, à l'échelle des

territoires, ayant étudié la question de la frugalité, de la décroissance ou d'autres modèles alternatifs de fonctionnement des populations en lien avec les ressources locales, notamment dans des régions périphériques ou des espaces insulaires. Dans ces conditions, nous pouvons souligner la difficulté de projeter ces analyses à l'échelle des territoires, concrètement.

La critique du modèle de développement donne lieu à de nouvelles réflexions pour les scientifiques de différentes disciplines et ouvre de nouveaux champs théoriques concernant l'étude de la soutenabilité. Ces approches présentent plusieurs alternatives qui peuvent être considérées, étant donné d'une part, le contexte de raréfaction des ressources confirmé à l'échelle globale, étant donné d'autre part que le modèle de développement local étudié dans la présente thèse n'apparaît pas répondre, à l'échelle du territoire étudié, au critère de soutenabilité. Le dernier point de cette discussion vise à observer les traductions de ces approches à l'échelle des territoires par des cas d'études.

4.3.2. Exemples d'application sur d'autres territoires

Nous nous sommes intéressés à travers la littérature scientifique produite sur l'échelle microlocale, aux applications que pouvaient trouver les approches théoriques observées précédemment. Nous étudions dans un premier temps (4.3.1) la traduction concrète que recouvrent des politiques et des initiatives se réclamant de la décroissance. Dans un second temps (4.3.2), nous étudierons un exemple qui est analysé comme un modèle de non-développement opéré par les acteurs économiques sur un espace insulaire où les ressources de la mer jouent un rôle particulier. Enfin nous verrons (4.3.3) que ces mouvements théoriques ont trouvé sous d'autres latitudes, le statut de politiques publiques.

Des modèles d'impulsion décroissante

Concernant l'échelle locale, le mouvement des Transitions Townes au Royaume-Uni, initié par le professeur Rob Hopkins de l'Université de Totnes, a montré une traduction concrète de ce mouvement théorique. Totnes est décrite comme une ville moyenne « *majoritairement conservatrice* » où la sensibilité écologique paraît toutefois ancrée dans des groupes populaires (Semal, 2013). Un travail d'animation locale et de narration (notamment d'inspiration « *catastrophiste* ») semble avoir permis une discussion citoyenne à travers la mobilisation de 500 personnes, autour de la question de l'avenir de leur territoire. Cette réflexion collective, à travers la prise de conscience des limites territoriales à la croissance et de l'idée de *résilience* — définis comme « la capacité d'un écosystème à encaisser un choc sans s'effondrer et à se réorganiser pour le surmonter — a abouti à l'élaboration d'un « plan local de décroissance énergétique » (Semal, 2013). Celui-ci s'est traduit par la relocalisation d'une part des productions (vergers, espaces communs),

des initiatives en faveur d'une solidarité locale et une délibération régulière concernant le modèle de société « post-pétrole » que les citoyens souhaitent envisager (Semal, 2013). Le mouvement ne semble pas être comparable à celui des Agendas 21, de par son caractère « par le bas » (*bottom up*) et la mobilisation qu'il a générée : près d'un millier de groupes locaux reproduisant ce modèle ont été recensés au Royaume-Uni.

Nous pouvons faire référence au mouvement des « *shrinking cities* » (villes en rétrécissement), des villes américaines en déclin démographique et économique suite à des délocalisations d'entreprises, qui au lieu de relancer l'économie par des politiques d'attraction des entreprises, ont pris l'option de relocaliser la production et la consommation à travers l'investissement d'espaces abandonnés, gérés par des collectifs citoyens sous la forme de communs, pour la production maraîchère ou la réallocation en espaces naturels (Coppola, 2014). En France, le même phénomène se produit, même s'il est moins assumé en tant que « mouvement », notamment dans une ville moyenne de la Marne, Vitry-le-François (Miot & Rousseau, 2017). Voyant la population de son centre-ville décroître, cette ville au passé industriel a modifié sa politique de « redéveloppement entrepreneurial », pour une politique de transition énergétique, facilitée par l'acceptation d'un déclin démographique et d'une réallocation des espaces (Miot & Rousseau, 2017).

Un modèle de « non-développement contrôlé »

Il s'agit là d'exemples urbains, où la démarche d'une transition décroissante est formulée, notamment sous l'impulsion d'universitaires ou de groupes militants. Nous nous sommes intéressée à un exemple insulaire, lequel ne s'inscrit pas dans une trajectoire affichée de décroissance. Toutefois, il interroge quant à la potentielle dualité entre le processus de développement et le lien des populations aux ressources.

Rapa est l'île la plus au sud de l'archipel des australes, isolée à plus de mille kilomètres au sud-est de Tahiti et peuplée de cinq-cents habitants. Elle a fait l'objet d'une étude approfondie depuis 1985 par l'anthropologue C. Ghasarian (2014), dans un ouvrage dont les éléments qui suivent ont été extraits. Dans un objectif de synthèse, les informations issues de cet ouvrage (qui en est riche) ont dû être sélectionnées au regard du cadre de la présente discussion, parfois largement résumées : nous espérons à travers les lignes qui suivent ne pas trahir sa pensée.

Sur l'île de Rapa, la circulation de monnaie est décrite comme rare, cantonnée aux échanges avec le bateau (et dans les boutiques, relativement récentes), l'argent circule peu et les échanges se déroulent sur le principe du troc, du don, d'ardoises et de mandats. L'argent semble être souvent mis à disposition de la famille au sens large. L'économie locale est une économie de subsistance, mais il ne semble pas y avoir de manque concernant la satisfaction de besoins de base pour commencer :

les insulaires paraissent pouvoir satisfaire ces besoins même lorsqu'ils ne disposent pas de ressources financières, « *on peut vivre tranquille à Rapa* » (Ghasarian, 2014). Citoyens français, les Rapa ont des droits concernant les allocations familiales, le système de santé et les pensions de retraite. Peu d'entre eux ont une activité salariée⁸³.

Nous comprenons de la description par C. Ghasarian (2014) de cette économie, que l'approvisionnement des familles sur l'île est essentiellement le fait de l'utilisation des ressources locales, même si la dépendance à l'extérieur semble s'être accrue. Les deux activités primordiales sont la pêche et l'agriculture (plantation de taro, sorte de tubercule), les activités secondaires sont la chasse et l'artisanat.

Concernant la gestion des ressources, les « communs » semblent être la norme : les terres sont propriétés collectives, leur gestion revient au conseil des Sages pour déterminer qui en a le droit d'usage. Il existe donc un système de régulation collectif, et local, des droits d'accès aux espaces et aux ressources à travers deux institutions coutumières : le conseil des Sages (Toohitu) et le comité des pêches (Tomite rahui).

Le système foncier Rapa effectue à l'origine une distinction entre droit d'usage et droit de propriété. L'usage de la terre peut être transmis sans impliquer une propriété. Un décret français demandant la déclaration des droits de propriété semble avoir posé problème en rendant possible la revendication de la propriété de parcelles, mais a finalement donné lieu à une organisation spécifique. Aujourd'hui, la terre est associée à des groupes de descendance et le système Rapa a conservé le système d'indivision, l'usage est administré par la municipalité, mais les élus doivent toujours se référer au conseil des Sages, le Toohitu. Le texte du Toohitu de 2011 présenté par C. Ghasarian (2014) stipule⁸⁴ que : le cadastrage, la vente, l'échange et la propriété de la terre sont interdits, la propriété d'une maison est possible sur une terre, mais doit être soumise au Toohitu (qui accepte généralement) et la terre ne fait pas l'objet d'un titre de propriété (mais d'un droit d'usage), l'autorisation de construire une maison n'est pas délivrée si le demandeur n'habite pas l'île, la taille de la parcelle occupée par la maison est limitée, l'attribution d'un usage de la terre n'est possible que pour une personne descendante de Rapa.

L'île de Rapa ne paraît pas, à travers ce texte, confrontée au phénomène des résidences secondaires comme les îles de l'Iroise, par ailleurs elle dispose d'un moyen propre pour maîtriser l'urbanisation. Des enjeux, revendications et stratégies individuelles paraissent cependant exister quant à l'usage de ces terres. Les Rapa semblent déterminés à conserver

⁸³ C. Ghasarian (2014) relate que lors d'une étude quantitative menée auprès de la population rapa, seuls 78 individus se sont considérés actifs et 290 se sont déclarés chômeurs ou inactifs, les activités vivrières n'étant pas considérées comme un « travail ».

⁸⁴ Nous nous sommes permise de résumer ce règlement de manière à en présenter les éléments principaux.

le système communautaire de gestion des terres et le principe d'indivision, malgré des projets de cadastrage et de plans d'occupation des sols. Cette particularité fait l'objet d'une tolérance administrative des institutions françaises (Ghasarian, 2014).

Concernant les ressources marines, l'investissement dans l'activité est décrit comme privé et individuel, la pêche en mer est pratiquée par les hommes, l'activité est une passion et une fierté personnelle. Toutefois il est traditionnel d'effectuer une distribution au retour de pêche. Concernant la gestion communautaire, une zone de protection ancestrale, le *Rahui*, est interdite à la pêche sur toute la côte est de l'île. Un comité *Rahui* est composé de pêcheurs qui gèrent l'ouverture de la pêche, la vente des langoustes et la surveillance opérée par des volontaires. Il n'y a qu'un seul jour où le *Rahui* est levé solennellement : « *Le tapu [levé de l'interdit] est très efficace parce qu'il met en jeu un sens ancestral du sacré et de l'insertion communautaire. En s'imposant de préserver une zone de pêche avec des principes évalués et mis en œuvre (à travers des surveillances) par un comité comprenant des volontaires, les insulaires sécurisent le garde-manger naturel qui leur garantit une certaine autonomie de ressources alimentaires* » (Ghasarian, 2014). De nouvelles techniques ayant amélioré l'efficacité de la pêche, les insulaires ont alors édicté des règles sur leurs propres usages : le filet et les nasses sont interdits, le fusil sous-marin est interdit dans certaines zones. Les Rapa paraissent déterminés à conserver leur système de prélèvement artisanal : « *la décision en 1988 du conseil municipal et du Toohitu est de refuser de procéder à la pêche industrielle à la langouste à Rapa* » (Ghasarian, 2014). Quant à la concurrence extérieure, les règles locales ne sont pas censées prévaloir légalement, pourtant les Rapa semblent parvenir à les faire respecter : dans le cas d'un chalutier tahitien venu pêcher dans les eaux du *Rahui*, les pêcheurs se sont mobilisés et ont par trois fois confisqué le matériel de pêche, la troisième fois sans le rendre au propriétaire du navire. L'affaire, portée en justice, a été tranchée en faveur des pêcheurs Rapa (alors que le navire battant pavillon français exerçait dans une zone qui lui était légalement autorisée) en vertu de leur droit à protéger leurs ressources locales.

L'ensemble des ressources locales est finalement géré de manière commune (un dernier exemple sur lequel nous ne nous attardons pas est celui du gibier, chassé collectivement et vendu en priorité aux actionnaires d'une coopérative). Les comportements en faveur de la cohésion du groupe sont traditionnellement valorisés (hospitalité, partage, don, réciprocité et pas de règlement ouvert des conflits). L'auteur mentionne toutefois que ce système de valeur et de gestion communautaire est régulièrement mis en question par la pénétration culturelle du modèle occidental (français), auquel la société Rapa semble plutôt résister.

Nous pouvons souligner que les traits décrits précédemment paraissent favorisés par la situation géographique de l'île de Rapa. L'utilisation des ressources locales, l'organisation de la gestion à l'échelle locale (conseil

des Sages, pouvoir de la municipalité), la reconnaissance de cette gestion et des particularités locales par l'administration, par le droit (à travers l'anecdote du chalutier), et même la prégnance du groupe dans l'organisation sociale, paraissent renforcées par la situation d'insularité, voire d'isolement. Ainsi la préservation de ce genre de vie nous apparaît comme fondamentalement lié à cette donnée géographique essentielle qu'est l'isolement de l'île de Rapa.

Le rapport des populations insulaires de Rapa au concept de développement paraît ambivalent. L'État français ayant réalisé des essais nucléaires dans l'archipel des Tuamotu, a proposé des compensations au territoire polynésien dans le cadre d'un « Pacte de progrès » associé à une « charte de développement », signés en 1993. L'une des compensations proposées était pour l'île de Rapa, la construction d'une piste d'aéroport pour le raccordement aérien de l'île. Le projet aurait soulevé une vive polémique opposant le conseil des Sages (qui était contre) et le conseil municipal (qui était pour) en cristallisant des enjeux environnementaux et économiques, il a finalement été refusé : l'appropriation par le gouvernement de Tahiti d'une grande portion des terres semble avoir été perçue comme une porte ouverte au système de propriété privée, un risque environnemental et patrimonial vis-à-vis du milieu naturel et des plantations ancestrales présentes sur le projet de piste, le projet était également perçu comme bénéficiant « *aux plus argentés et aux touristes* » (Ghasarian, 2014), c'est à dire un facteur d'inégalités.

Un autre exemple, plus emblématique de l'ambiguïté de la notion de développement humain définie et discutée en introduction du manuscrit, est celui de l'école. L'école, française, enseigne l'histoire française, la langue française, et permet aux enfants d'apprendre la lecture. Mais il semble par exemple que « *la lecture fait l'objet d'un réel désintérêt : en raison d'un rapport difficile à la langue française (...) d'une appréhension et d'un malaise vis-à-vis de la culture écrite* » (Ghasarian, 2014) lié à une « *tradition orale* » voir d'un « *art oratoire* » propre à la culture rapa, qui est particulièrement mobilisé lors des prises de paroles publiques dans les conseils. C.Ghasarian (2014) évoque une « *prépondérance du ressenti corporel* » : la culture rapa valorise en particulier le chant, la danse, et les activités sportives. L'école paraît être un moyen de parvenir à l'objectif d'une ouverture d'esprit, et de développement des capacités dans une culture qui valorise l'écrit. Le fait qu'il n'y ait pas d'école dans une culture avant l'arrivée des colons suggère que la société en question parvenait à cet objectif d'une ouverture d'esprit et de développement des capacités par d'autres moyens, dans une culture valorisant d'autres moyens d'apprentissage, de communication et de transmission que l'écrit. Rappelons l'analyse de M. Max Neef et al. (1992) exposée en introduction, qui différencie les « *besoins* » de base qu'il précise, et les « *satisfacteurs* » (satisfaire), tandis que les deux paraissent souvent confondus dans l'analyse du processus de développement humain. Ici, le besoin serait « l'instruction », la « compréhension » (Understanding) auquel

correspondent de multiples satisfacteurs précisés : « *paramètres d'interaction formative /écoles /universités /académies /groupes /communautés /famille* ». Ceci étant dit, l'alphabétisation nous paraît aujourd'hui une condition fondamentale pour évoluer dans un monde où l'écrit tient une place prépondérante. Si la scolarisation est décrite comme douloureusement vécue par les jeunes, surtout à partir du collège qui nécessite de partir de Rapa pour l'internat à Tubuai (les cas d'abandon sont décrits comme « structuraux »), la réussite scolaire est aujourd'hui valorisée par la plupart des familles « *qui se privent pour soutenir financièrement leurs enfants dans leurs études* » (Ghasarian, 2014).

Finalement, l'exemple de Rapa que nous avons détaillé ne semble pas être un exemple de décroissance. Au vu de la littérature théorique sur le sujet exposé (4.3.1), la décroissance paraît renvoyer à une démarche collective volontaire visant à organiser le fonctionnement de l'économie dans le but de réduire son niveau de consommation, puis de production globale, mesuré en termes de produit brut. Cette démarche est impulsée en réaction vis-à-vis du constat des limites du processus de croissance. Or, l'organisation économique de Rapa ne paraît pas être dans une démarche volontaire pour réduire ce niveau de consommation et de production global. Ce niveau aurait été maintenu à un niveau soutenable par des institutions en place en vue des préserver les ressources locales, dans un contexte d'isolement tel, que la présence humaine est totalement dépendante de ces ressources locales.

Si la société Rapa était dans une démarche explicite de décroissance, cela signifierait qu'elle ait déjà expérimenté les limites de la croissance, du développement durable ou local : cela ne semble pas être le cas. En effet, en dehors des interventions des politiques de développement extérieures, le territoire Rapa ne connaît pas de croissance économique, telle que définie en introduction du manuscrit comme « *l'augmentation durable de la production de biens et de services dans une économie au fil du temps* » (Dictionnaire d'économie politique (Bishop & Benoît, 2018)). Il ne semble pas y avoir d'objectif collectif pour accroître la production de biens et services, il y a peu de circulation monétaire, peu de création de valeur. Il n'y a donc pas de « *changement social accompagnant le processus de croissance économique* », c'est-à-dire de « développement » selon la définition donnée par (Rist, 2013) en introduction de ce manuscrit. Si l'on considère les critères qualitatifs retenus par le développement humain (hors-mis le recul de la mortalité infantile qui emporte généralement l'adhésion), le processus d'alphabétisation donne lieu à un sujet complexe sur l'île de Rapa, comme nous l'avons expliqué plus haut, et l'augmentation du pouvoir d'achat ne semble pas être nécessairement considérée comme une « *dynamique positive* » selon (Lévy, 2008).

Enfin en reprenant la définition du développement humain donné par le PNUD en introduction — « *processus qui conduit à l'élargissement des choix offerts à chacune et à chacun. (...) Pour qu'il y ait développement humain, les individus doivent influencer sur les processus qui déterminent leur vie. Dans ce*

contexte, la croissance économique est un facteur important du développement humain, mais elle n'en est pas la finalité. La notion de développement humain fait référence au développement des individus par la création de capacités humaines, au développement par les individus par leur participation active aux processus qui déterminent leur vie et au développement pour les individus par l'amélioration de leur vie. » — celle-ci paraît mieux convenir dans la mesure où elle peut englober une culture qui ne privilégie pas l'individu, mais la communauté et sa cohésion à travers des activités favorisant le bien-être et la reconnaissance des individus au sein du groupe. Mais l'évocation du processus de croissance économique comme facteur de développement humain ne semble, en revanche, pas adaptée. Pour C. Ghasarian (2014) : *« Que le non-développement soit conscient ou non, la question intéressante est de savoir s'il est passif ou actif. S'il est actif, comme je le pense pour le cas de Rapa, on peut alors l'envisager comme un projet collectif de non-développement... contrôlé. ».*

On peut conclure d'une part que la description de cette communauté insulaire fournit un exemple de société sans croissance et sans développement, semblant satisfaire les besoins des individus qui en sont les membres (puisqu'ils en entretiennent les institutions). D'autre part, des systèmes de gestion communautaire locaux permettent au système d'exploitation des ressources de perdurer, donc, d'être soutenable. Concernant ces deux constats, l'insularité paraît jouer un rôle facilitant, voir déterminant. Ce qui signifie qu'une soutenabilité économique et écologique est envisageable sans « développement » économique. Certains théoriciens du développement local se sont déjà interrogés sur cette possibilité d'une société sans développement économique : *« C'est le cas de certaines sociétés primitives dans lesquelles chacun se voit assigné à une tâche productive particulière, pour un type et une quantité socialement nécessaire de produits (ni trop, ni pas assez) (...), ce qui conduit généralement à une simple reproduction dans le temps de l'organisation sociale et productive dont le "progrès", c'est-à-dire le changement, est absent. »* (Davezies, 2000). Cette description pourrait correspondre au modèle de société Rapa, en dehors du qualificatif de « société primitive », finalement subjectif.

Un exemple d'objectif politique se répercutant sur la vie économique : le « bien-vivre »

Au-delà de son intérêt scientifique, la réflexion sur les paradigmes de société semble pouvoir trouver une traduction en termes politiques et trouver des applications concrètes dans le fonctionnement d'une société et de ses acteurs économiques. Ainsi en Équateur, une discussion citoyenne sous la forme d'une assemblée constituante composée de 130 membres, citoyens, associatifs, ONG et chefs d'État, a eu lieu à l'initiative des dirigeants politiques pour instituer une nouvelle Constitution prenant en compte les enjeux sociaux et climatiques actuels. La Constitution équatorienne, à travers cette discussion et son adoption le 28 septembre 2008, définit le « *bien vivre* » comme alternative au développement perçu comme « *croissanciste* » : le bien vivre donne la

direction d'une qualité de vie impliquant le respect des limites imposées par la mère Nature ou « *Pachamama* », l'utilisation du terme indigène affichant la reconnaissance d'une valeur intrinsèque et non utilitaire de la Nature (Gudynas, 2011). Cette démarche constituante est reprise par la Bolivie qui adopte également cet objectif de « Bien vivre », mais sa législation demeure le droit de l'environnement c'est-à-dire le droit de l'homme à bénéficier d'un environnement sain et préservé pour garantir la qualité de vie et la santé des individus. L'Équateur va plus loin à travers la reconnaissance d'un « Droit de la Nature », en tant que personne morale, disposant d'un droit à être protégée ainsi qu'à être restaurée. Cela signifie qu'au contraire du droit de l'environnement donnant fréquemment lieu à des compensations financières ou matérielles pour les hommes se plaignant d'une dégradation de leur environnement, rejoignant ainsi l'idée d'une substituabilité des formes de capital de (Solow, 1991) et une soutenabilité *faible*, le droit de la Nature reconnaît l'intégrité de la nature pour elle-même et non seulement pour l'homme, il se présente alors comme un obstacle juridique à sa destruction et s'inscrit dans une soutenabilité *forte*.

Concrètement, les citoyens peuvent se porter partie civile au nom d'un élément naturel : trois citoyens ont porté plainte au nom d'une rivière contre un industriel pour les pollutions rejetées à l'eau (Gudynas, 2011). En Amérique latine où les ressources minières sont abondantes, ce droit est notamment sollicité pour éviter l'exploitation par les industries de l'extraction, dans des espaces naturels peuplés notamment par des peuples indigènes. L'intérêt du texte semble être de favoriser une discussion politique sur le bien-fondé des projets et leur intérêt du point de vue de l'objectif du Bien-vivre : la compensation financière n'étant pas considérée comme en mesure de réparer l'altération irréversible de l'environnement, et l'obligation de « restauration » pouvant s'avérer plus coûteuse que les retombées économiques d'un projet, les membres de la société civile (et l'État) ont la possibilité de préserver leur environnement vis-à-vis d'activités économiques impactantes (Gudynas, 2011).

L'objectif affiché d'un « bien-vivre » de toutes les populations du territoire et d'une préservation de leur qualité de vie environnementale n'a semble-t-il, pas toujours fait l'objet d'applications exemplaires : E. Gudynas (2011) relève des cas de tensions, violences policières (contre des sociétés indigènes ayant mobilisé le droit au sujet d'un projet de route traversant leur territoire) ou dérives tel que le néo-extractivisme. Nous pouvons aussi nous questionner quant à l'exemplarité de l'Équateur concernant la gestion des territoires, notamment insulaires, sur le plan économique et environnemental. Le géographe C. Grenier (2000) a étudié les îles Galapagos dans les années 1990 y a observé une nature sanctuarisée et marchandisée, où la priorité de l'État semble être le raccordement à un marché mondial, aboutissant finalement à la dégradation de la nature endémique de ces îles.

Toutefois cet objectif du « bien vivre » orientant les politiques et le projet de société, représente une avancée dans la mesure où *« la croissance économique cesse d'être l'objectif de base : l'accent est mis sur la qualité de vie des personnes »*, il implique par ailleurs à travers le droit de la Nature la possibilité d'une action citoyenne. Ainsi, la société est incitée par ces politiques, à penser sa transition vers une voie post-pétrole et post-extractiviste. Enfin il *« remet en cause les modes de consommation »* (Gudynas, 2011) en autorisant un changement de perspective : *« une alternative au développement est nécessaire, qui implique dans de nombreux cas d'abandonner le terme de développement pour en utiliser d'autres, comme le bien-vivre »* (Gudynas, 2011). Finalement Eduardo Gudynas, chercheur uruguayen au centre latino-américain d'écologie sociale, écrit en 2011 que le virage de l'Équateur représente *« une orientation qui deviendra une référence fondamentale dans les prochaines décennies du XXIème siècle »*.

En effet en 2015 en France s'est constituée le collectif « Notre affaire à tous » qui fait l'objet d'une large couverture médiatique en militant pour la reconnaissance d'un droit de la Nature notamment dans l'objectif de faire valoir la « justice climatique » (à travers la mobilisation « l'Affaire du siècle »). B. Latour [1999], philosophe des sciences, décrit dans son ouvrage « Politiques de la Nature » les conditions d'un rapprochement entre humains et « non-humains » (c'est-à-dire les éléments naturels) par le biais des scientifiques, dont les avancées ne devraient pas être présentées comme un résultat, mais comme l'objet d'une discussion politique (Latour, 1999, 2018), et précise l'intérêt d'une représentation des non-humains à travers son *« esquisse d'un parlement des choses »*. Au sein des scientifiques s'exprimant sur des modèles de post-développement, plusieurs s'intéressent à la question du droit de la Nature, d'autres n'y voient qu'un détour procédurier définissant en quelque sorte « ce que l'on ne veut pas » au lieu de définir « ce que l'on veut » : *« Suffit-il d'accumuler tous ces droits pour faire société ? Tout se passe comme si derrière l'affirmation incantatoire des droits, était passée sous silence embarrassé la question relative aux valeurs communes : quelle "vie bonne" voulons-nous ? »* (Ost, 2018).

Si l'utilisation du droit ne semble pas suffire à la définition d'un modèle soutenable, nous retiendrons que la désignation d'un objectif alternatif au traditionnel « développement » peut se traduire concrètement dans les politiques et les projets menés sur le territoire. Par ailleurs, la désignation de cet objectif commun stimule la réflexion collective autour des valeurs et interactions avec l'environnement naturel : par ce biais, le paradigme trouve une application, y compris à travers les individus en tant qu'acteurs économiques. Effectuée à l'échelle nationale en Équateur et en Bolivie, cette réflexion pourrait être envisagée à l'échelle des territoires de manière plus différenciée.

4.3.3. Discuter une trajectoire soutenable propre aux îles de l'Iroise

Le phénomène de développement local, émanant des acteurs économiques dans leur ensemble, paraît pouvoir emprunter deux trajectoires. Au sein de la première, si l'on réunit tous les paramètres déterminant l'apparition d'un développement local en lien avec les ressources de la mer, celui-ci est susceptible de générer, à terme, des pressions sur les ressources maritimes et sur le cadre de vie, lesquels sont à l'origine même de son apparition. C'est le cas sur les îles de l'Iroise, sur l'île de Madagascar, cela a été le cas aux îles de la Madeleine avant qu'une stricte régulation soit mise en place (sur une exploitation devenue mono spécifique). Dans le cas des îles de l'Iroise, ces pressions entraînant une dégradation du cadre de vie entrent en contraction avec l'aspiration exprimée par les populations locales d'un lien privilégié à l'environnement et au territoire en tant que cadre de vie.

Au sein d'une seconde trajectoire, nous avons vu que certains paramètres permettent d'améliorer la soutenabilité du développement local : la régulation d'une part, un genre de vie peu consommateur en ressources d'autre part. Ces paramètres sont en partie présents sur les îles de l'Iroise, mais en partie seulement : la régulation se déroule à d'autres échelles que l'échelle locale, et le genre de vie peu consommateur en ressources est mis en avant par quelques individus enquêtés, mais nous ne pouvons pas le généraliser et il n'est pas nécessairement l'objet d'un mouvement collectif. Ces paramètres contribuent à améliorer la soutenabilité de la dynamique de développement local sur les îles de l'Iroise et sont en adéquation avec l'aspiration des populations pour une qualité de vie et un genre de vie représentant une altérité par rapport à celui du continent. Les expériences d'autres territoires illustrent d'autres trajectoires possibles, mettant en avant ces mêmes paramètres que l'on décèle sur les îles de l'Iroise.

À travers ce chapitre nous avons effectué un mouvement de recul par rapport au terrain des îles de l'Iroise en explorant d'autres trajectoires de développement possibles, à travers une revue de littérature et l'expérience d'autres territoires, parfois éloignés de l'échelle et des configurations locales de notre terrain d'étude. Enrichis de ces expériences, nous pouvons nous demander en quoi elles peuvent présenter un intérêt pour les îles de l'Iroise.

Mobiliser les territorialités

Un point commun relie ces différents exemples : la territorialité identitaire et la territorialité politique sont mobilisées pour dessiner le projet propre au territoire. C'est-à-dire, que les modalités du développement, le genre de vie entretenu et l'organisation de la régulation, ont fait l'objet d'une discussion collective par les populations. Le lien particulier que les populations entretiennent avec les ressources locales est mobilisé (territorialité identitaire) à travers la territorialité politique (revendication et action par leurs représentants). C'est le cas pour les « *shrinking cities* » où le choix d'une stratégie décroissante a été discuté par les habitants au sein d'un collectif animé par une association. C'est le cas sur le territoire Rapa où la population participe activement à la démocratie locale au sein de la municipalité et d'instances telles que le conseil des Sages. À travers l'exemple de l'Équateur, nous pouvons voir que la discussion sur le choix du modèle de développement est aussi possible à l'échelle d'un plus vaste territoire et donner lieu à l'établissement de normes (valeurs, constitution, lois, règles). Dans chacun de ces exemples et à différentes échelles, la trajectoire de développement adoptée n'est pas le résultat d'un modèle théorique appliqué de manière empirique : elle est le résultat d'une discussion collective sur ces modèles théoriques, d'après les tendances observées, les enjeux du territoire et les aspirations des habitants. À l'issue de cette discussion qui expose différentes possibilités, les décisions concernant les activités privilégiées sur le territoire, la régulation de ces activités, les modalités de l'utilisation et de la préservation des ressources, sont revendiquées collectivement.

Les îles de l'Iroise témoignant actuellement d'une territorialité identitaire et d'une territorialité politique renforcée pourraient alors se saisir de cette opportunité, qui consisterait à discuter localement, des modalités de développement et de régulation en lien avec les ressources de leur territoire pour dessiner une troisième trajectoire qui correspondrait à leurs propres enjeux et aspirations. Plusieurs atouts et opportunités paraissent à leur disposition pour ce faire. Les îles de l'Iroise présentent l'avantage d'une unité de territoire, au sein de l'île, et peut-être même entre les îles. Au sein de ces espaces, nous avons décrit une population concernée par les enjeux liés aux ressources et à la préservation d'un environnement. Entre elles, nous avons vu qu'elles présentent des ressources communes et par conséquent, des enjeux communs concernant les ressources de leur environnement. Dans l'hypothèse d'une telle démarche, il apparaît un certain nombre d'opportunités à saisir et d'écueils à éviter.

Partager la perplexité

Nous utilisons la réflexion de B. Latour [1999] sur l'intégration des problématiques environnementales à la démocratie participative (« *Politiques de la Nature* »), à travers quatre exigences que sont « *la perplexité* », « *la consultation* », la « *hiérarchisation* » et « *l'institution* ». À travers les lignes qui suivent, nous réalisons l'exercice d'associer sa production théorique concernant la construction d'un collectif entre société et nature, à des éléments très concrets sur notre terrain d'étude. Cet exercice exige une part d'interprétation, car « *si l'on peut adhérer avec intérêt aux principes qu'il [(B. Latour)] énonce, tout le travail reste encore à faire — comme l'auteur l'avoue lui-même — pour que ceux-ci ne restent pas lettre morte* » (Hert, 2002).

L'exigence de « *consultation* » consiste à « *s'assurer que l'on n'a pas court-circuité arbitrairement le nombre de voix qui participent à l'articulation des propositions* ». Il semble que pour B. Latour [1999], une discussion citoyenne concernant les éléments naturels d'un territoire (dans notre cas, les ressources), ne puisse se faire sans les « *porte-parole* » de ces éléments naturels, qu'incarnent les scientifiques. L'auteur précité invite par ailleurs à respecter une certaine répartition des pouvoirs entre science et politique : il nous semble en ce sens que l'initiative d'impulser une discussion sur les modalités de développement en lien avec les ressources de la mer relève du rôle du politique. En l'occurrence sur les îles de l'Iroise, « *le politique* » au niveau local est incarné par les municipalités (ou par l'Association des îles du Ponant réunissant les élus des îles), dont nous avons établi le rôle clé dans les projets de développement. Elles peuvent représenter une force mobilisatrice auprès de leurs habitants et un espace cohérent de discussion. Elles peuvent mobiliser un matériel scientifique caractérisé par une abondance et une diversité de travaux étant le produit de différentes disciplines (émanant, notamment, de l'Université de Bretagne occidentale) : « *La moitié de la vie publique se trouve dans les laboratoires, c'est là qu'il faut aller la chercher* », indique B. Latour [1999], considérant « les natures » comme partie intégrante de la vie publique, dont les scientifiques peuvent se faire les porte-parole.

S'agissant de la thématique des ressources maritimes, il semble important de parvenir à réunir parmi « *les voix qui participent à l'articulation des propositions* », les professionnels exploitant le milieu des îles de l'Iroise : c'est-à-dire les professionnels insulaires, mais aussi, les professionnels non insulaires qui exploitent ces mêmes ressources ou leurs représentants. Enfin nous avons identifié sur ces territoires insulaires des acteurs incontournables concernant la thématique environnementale que sont les gestionnaires (parc naturel marin d'Iroise, parc naturel régional d'Armorique, Conservatoire du Littoral, etc.). Ceux-ci peuvent incarner un rôle clé concernant l'animation de cette discussion. La légitimité des gestionnaires dans ce rôle serait renforcée pourvu qu'elle soit sollicitée par le politique et que celui-ci conserve la

main dans une étape suivante qui consiste à « hiérarchiser » et « trancher », comme le propose B.Latour (1999).

L'exigence de « *perplexité* » intervient notamment dans la répartition des rôles entre scientifiques, politiques et citoyens. L'auteur avance que le scientifique est fréquemment mis en position de présenter des « faits » indiscutables, alors que la perplexité, inhérente au travail de recherche, pourrait être partagée, avec le politique et le citoyen, afin de donner matière à discussion. Alors que les scientifiques sont (parfois) amenés à présenter leurs « résultats » à la société civile ou aux acteurs économiques concernés, cette perplexité partagée peut, par exemple, prendre la forme de programmes de co-construction du savoir, entre professionnels et scientifiques. L'exigence de perplexité consiste, dans la réflexion de B.Latour (1999), à « *ne pas simplifier le nombre de propositions à prendre en compte dans la discussion* ». Ce qui implique, d'une part, que la discussion s'articule autour de *plusieurs* propositions : il nous invite à considérer qu'il n'existe pas de fait « *indiscutable* » et à ne pas « *étouffer la perplexité* ». Ainsi la stratégie de développement d'un territoire en lien avec ses ressources peut-elle être, comme toute politique, discutée.

Réaliser des *choix* collectifs en matière de développement

La perplexité invite à prendre en compte la diversité des trajectoires possibles. Les différentes propositions doivent pouvoir émaner des scientifiques, des politiques, des gestionnaires, ou des citoyens.

De la présente thèse, les acteurs des îles de l'Iroise peuvent prendre connaissance des exemples d'autres territoires et des choix opérés par d'autres populations. Elles peuvent alors analyser la diversité des choix qui s'offrent à elles en matière de trajectoire de développement :

– *Se développer et se saisir des déterminants du développement local* : ce qu'elles font actuellement de manière spontanée, par exemple lorsque des porteurs de projet investissent un cadre de vie et ses ressources, lorsqu'ils valorisent leurs produits et l'image de l'île, s'adaptent par des stratégies (que nous avons décrites), que la commune impulse des projets en sollicitant des financements (exemple des refuges de Molène), que l'Association des îles du Ponant développe une marque pour distinguer commercialement les productions des îles, ou encore lorsque le parc naturel marin verse des subventions aux professionnels de la mer porteurs d'initiatives. Les habitants des îles et les élus peuvent éventuellement être intéressés par notre analyse sur l'interaction entre développement et ressource proposant l'idée que le développement local ne s'autoentretient pas, qu'il peut donner à terme lieu à des pressions allant à l'encontre d'une aspiration pour le cadre de vie, à l'origine de l'attractivité des îles.

– *S'organiser pour réguler le processus de développement local* (exemple des îles de la Madeleine) : par exemple en mettant en place, sur les îles, une discussion autour du développement local en lien avec les ressources

de la mer réunissant les professionnels, des scientifiques, les élus, les habitants et tout acteur potentiellement concerné. Une démarche pourrait être d'identifier les ressources qui ont une importance spécifique pour les acteurs locaux (le bar et le lieu, le homard, la langouste ? L'espace naturel ? Le paysage marin et/ou sous-marin ?), de formuler des problématiques communes concernant ces ressources, et de tenter d'y apporter des réponses communes, à l'échelle des îles (revendication d'une zone spécifique ? Initiative concernant des mesures spécifiques d'autolimitation, comme sur les îles de la Madeleine ? Accords spécifiques entre pêcheurs de loisir et pêcheurs professionnels ? Rôle spécifique dans la gestion ? mise en place de nouvelles réserves de protection, gérées par les locaux en partenariat avec des gestionnaires ?).

Ensuite, elles ont l'opportunité de faire valoir leurs choix ou leur souhait. Concernant l'utilisation des ressources de la mer et les systèmes de régulation en particulier, elles bénéficient d'espaces de parole. Il s'agit notamment du Conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise (une fenêtre vers les comités des pêches et de conchyliculture) et de la réserve de Biosphère d'Iroise (qui est décrite actuellement comme une coquille vide par les acteurs), au sein desquels elles ont la possibilité de proposer des mesures ou des orientations. Concernant d'autres types de ressources ou de projets de territoire, elles peuvent être force de proposition, notamment par le biais de l'Association des îles du Ponant, au sein des instances auprès desquelles elles sont représentées (Région, Pays de Brest et Pays de Quimper Cornouaille, Parc naturel régional d'Armorique, etc.), et auprès desquelles elles peuvent bénéficier d'une écoute particulière et de possibilités de financement.

Nous pouvons formuler une nouvelle hypothèse qui serait une perspective de recherche : la mise en place de mesures de régulation à l'échelle locale, par les professionnels concernés, en les impliquant dans le processus de gestion et de contrôle, en partenariat avec les scientifiques et les gestionnaires, permettrait d'améliorer la soutenabilité, mais aussi l'attractivité d'un espace pour de potentiels porteurs de projets. C'est-à-dire que la perspective pour ces porteurs de projet, de savoir qu'ils auront l'exclusivité sur un territoire et l'intérêt pour la gestion de ce territoire halieutique pourrait constituer un caractère attractif pour des professionnels souhaitant s'investir sur les îles. Cette hypothèse nécessiterait un travail d'enquête, sur les îles et plus largement, en dehors des îles, pour avoir une idée du regard des professionnels sur de tels agencements.

– *S'organiser pour favoriser un genre de vie peu consommateur en ressources* : porter une réflexion sur les besoins des populations à l'échelle locale, limiter la consommation de biens, limiter la dépendance à l'extérieur, du point de vue des ressources ainsi que du point de vue des modes de régulation, en favorisant l'utilisation des ressources locales et des systèmes de régulation locaux (exemple de Rapa et des villes décroissantes). Par exemple, en mettant en place une sensibilisation sur

ce sujet. L'Association des îles du Ponant réalise déjà des campagnes de sensibilisations concernant l'usage de l'électricité et de l'eau, cette sensibilisation pourrait être envisagée comme englobant les modes de consommation de manière générale. Une discussion pourrait porter sur la thématique « utilisation des ressources locales », en étant impulsée par le politique (municipalité ou AIP), réunissant les producteurs, les commerçants, les habitants, les élus, les gestionnaires (par exemple sur ce sujet, le Pays de Brest) et scientifiques, toute personne concernée ou intéressée. Concernant la consommation en produits de la mer, il serait certainement intéressant, dans cette optique, de produire un état des lieux plus approfondi de l'utilisation des ressources locales et de l'import de produits alimentaires auprès des habitants par exemple. Sans nécessairement aboutir à un « projet », le fait de discuter ces sujets, d'apporter une connaissance à travers des données (produits importés, par les consommateurs, par les épiceries, déchets générés), permet d'informer, de sensibiliser, et souvent de favoriser des arrangements informels ou spontanés. Il paraît important que l'initiative, à ce sujet, émane du territoire afin d'être appropriée, elle peut être incitée par une réflexion collective sur les besoins.

Le genre de vie des îles relève d'un lien particulier à la mer à travers l'utilisation de ses ressources. Un travail de médiation sur ce sujet pourrait être approprié par les insulaires et présenté sur des lieux d'exposition insulaires (l'abri du marin à l'île de Sein, le musée du Niou à Ouessant, le musée du Drummond Castel à Molène) dans un objectif de valorisation du genre de vie des îles, qui ne correspond pas uniquement au passé, mais aussi au présent. « Vivre de la mer sur les îles aujourd'hui » est une thématique qui peut faire l'objet d'une valorisation⁸⁵ sous de multiples formats : photographies, vidéos, témoignages, conférences, débats. Cette valorisation pourrait en toile de fond, porter une réflexion sur les besoins humains, les modes de vie et de développement actuels, en lien avec les problématiques du milieu marin et insulaire.

– *Revendiquer des droits particuliers concernant l'utilisation des ressources de leur territoire dans le but de préserver un genre de vie.* Nous avons fourni l'exemple du « droit de la Nature » répondant à l'objectif de « bien vivre » en Équateur, nous pouvons aussi nous référer au film réalisé par Loïc Jourdain « Des marées et des hommes » relatant le parcours d'une communauté de pêcheurs écossais revendiquant le droit d'exploiter et de préserver les ressources halieutiques dont ils dépendent, auprès des instances régionales et européennes. Les îles bénéficiant d'une visibilité médiatique peuvent de plus avoir des revendications communes : à travers le réseau des îles du Ponant (AIP) ou le réseau des petites îles européennes (ESIN). Étant donné qu'elles sont des territoires spécifiques, elles pourraient potentiellement revendiquer des mesures spécifiques,

⁸⁵ Il s'agit d'une thématique qui fait déjà, en partie, l'objet d'une valorisation par le PNMI et le PNRA, celle-ci pourrait être accentuée dans sa composante insulaire et actuelle.

concernant les ressources dont elles dépendent. Concernant la thématique énergétique, par exemple, étant donné que le droit français est contraignant en ce qui concerne l'implantation d'énergies renouvelables sur le littoral. Concernant la pression foncière, il pourrait être envisagé de mettre en place un système incitant les propriétaires à la location à l'année pour de jeunes actifs, avec des loyers modérés⁸⁶. Il existe aussi des leviers à travers la mise en place de réserves foncières, la mise en place de communs, qui sont des initiatives mises en œuvre sur d'autres territoires, urbains ou ruraux.

– *Solliciter des recherches complémentaires* et plus approfondies pourraient certainement permettre de mettre en avant d'autres cas d'études : la recherche d'initiatives permettant de résoudre des problématiques par l'exploration de cas d'étude (démarche souvent appelée « benchmarking » dans le secteur privé) serait d'autant plus profitable aux îles si elle répondait à une attente exprimée et précisée par les élus ou par tout autre collectif constitué : poursuivre le travail en collaboration avec les populations insulaires permettrait (d'une part, de « partager la perplexité » et) de resserrer progressivement les recherches en fonction de leurs attentes.

Nous ajouterons sur ce point que la « perplexité »⁸⁷ d'un collectif réuni à des fins de discussion — le débat — paraît stimulée par un travail d'animation réalisé par des personnalités qualifiées (professionnels de la médiation scientifique ou de l'animation de débat). C'est-à-dire que la seule concertation risque d'être inefficace et ne suffit pas : pour avoir du sens, elle nécessite un travail de sensibilisation en amont. En effet, la notion de choix au sujet des trajectoires de développement paraît nécessiter un apprentissage (qui a été l'objet de la présente thèse), il se s'agit pas d'une évidence : ou plutôt elle nécessite de déconstruire les évidences, afin de prendre conscience que le choix des stratégies est pluriel. Le travail de médiation scientifique, à travers l'exposé de travaux scientifiques, la présentation d'autres cas d'études insulaires, la projection de films, peut fournir le matériel pour alimenter une

⁸⁶ Certains territoires insulaires et littoraux confrontés au problème de pression foncière par la multiplication des résidences secondaires ont proposé des mesures de régulation. D'une part, par le droit : le statut de « résident » proposé par le parti autonomiste corse a fait débat (jugé discriminatoire et contraire au droit) avant d'être rejeté par le gouvernement en février 2018 : il proposait de réserver l'achat de biens immobiliers ou fonciers à ceux qui habitent la Corse depuis au moins cinq ans. D'autre part, des programmes incitatifs : dans le département du Morbihan ou de la Loire Atlantique, des subventions pour des travaux de rénovation, notamment énergétique, sont proposées pour les propriétaires s'engageant à fixer des loyers modérés à destination de jeunes actifs, dont les revenus ne dépassent pas un certain salaire. C'est le cas par exemple du programme « PACT 56 ». Ces programmes incitatifs présentent un double avantage en favorisant les économies d'énergie et l'accès au logement pour les revenus les plus bas. De tels programmes pourraient être proposés ou impulsés par les maires des îles ou l'association des îles du Ponant (AIP).

⁸⁷ Telle que le décrit B.Latour (1999), c'est-à-dire le réel partage des questionnements qui dirigent la recherche et non uniquement des résultats.

discussion. Cette étape que nous avons perçue à travers l'observation de plusieurs concertations au cours du travail de thèse (au sein des organismes gestionnaires) ne doit pas être négligée et nous semble conditionner en grande partie le fonctionnement de la concertation : le temps de la sensibilisation permet de construire un fond commun de connaissance, des références communes, il permet de construire un vocabulaire commun aux différents acteurs, et donc, de savoir « de quoi on parle ».

À l'issue de cette discussion censée recueillir l'ensemble des « propositions » (exigence de « *perplexité* ») émises par une diversité d'acteurs consultés le plus largement possible (exigence de « *consultation* » et de « *publicité* »), B. Latour [1999] indique une nécessaire étape de « *hiérarchisation* » des propositions, c'est-à-dire que les propositions les plus en adéquation avec les aspirations des populations et les plus compatibles avec les structures en place doivent être triées et hiérarchisées, puis faire l'objet d'une dernière étape « *d'institution* » : il s'agit de passer de l'étape de la discussion à l'étape de la décision, ce qu'il désigne comme la « *clôture* » — à ce sujet, B. Latour [1999] évoque le rôle crucial du politique dans sa capacité à « *trancher* ». Chaque acteur trouve un rôle dans chacune des étapes de la discussion collective idéale décrite par B. Latour [1999] (Figure 108).

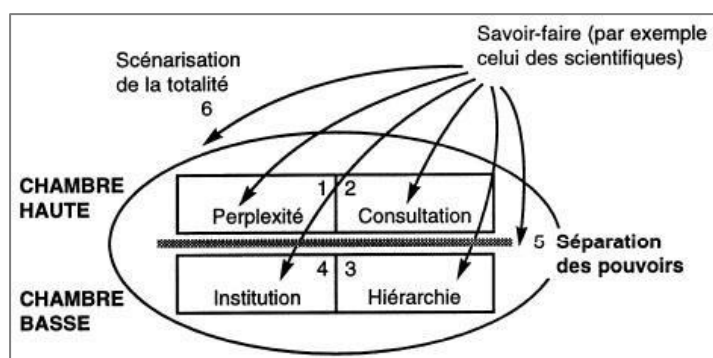


Figure 108 : Chacun des savoir-faire de cette section (ici le cas des sciences) contribue également aux six fonctions du collectif. Source : Bruno Latour, 1999, *Politiques de la Nature*.

Par le biais de la « discussion sur une trajectoire soutenable », les pistes élaborées et considérées d'après l'expérience d'autres territoires (donc, dans d'autres contextes) et d'après une littérature théorique (donc parfois éloignée de l'échelle microlocale) peuvent trouver des formes d'application sur les îles de l'Iroise, qui seront le fruit de l'interprétation de ce travail par les populations insulaires.

Pour finir, l'intérêt de cette discussion locale sur les choix de développement insulaires réside dans le caractère exposé, la visibilité des îles sur le plan médiatique et politique, ce qui leur confère fréquemment le rôle « d'île laboratoire » (Meisterheim, 1999) ou de « vitrine ». Dans le contexte global actuel qui est celui d'une érosion des ressources, les

auteurs qui étudient cette échelle des phénomènes recommandent de s'intéresser à la question de la « résilience » des territoires (Meadows, 2013), laquelle peut et doit être impulsée au niveau local (Perret, 2018).

À ce titre, les îles pourraient représenter le lieu privilégié d'une impulsion pour une transition vers d'autres modes de vie, moins consommateurs en ressources, renforçant le lien avec les autres et avec l'environnement : *« Ce n'est que dans certaines des régions marginalisées par la crise et dans les groupes humains qui défient le style de développement dominant, que sont générés des processus autonomes dans lesquels les "satisfacteurs" et les biens économiques redeviennent subordonnés à la réalisation des besoins humains. C'est dans ces secteurs que nous pouvons trouver des exemples de comportements synergiques offrant une réponse potentielle à la crise qui nous guette. »*⁸⁸ (Max-Neef et al., 1992). Cette vision de la résilience face au phénomène d'érosion des ressources peut trouver une dérive à travers un phénomène de ségrégation, de certains espaces « résilients » face aux changements en s'excluant du monde, tel que les *« gated communities: ces communautés privilégiées qui assument de rompre les liens avec les vulnérabilités du plus grand nombre pour vivre protégés dans des îlots de prospérité durable »* (Charbonnier, 2018).

Au contraire, les îles ne sont pas exclues du monde et bénéficient d'une visibilité, d'une exposition médiatique et politique qui pourrait leur permettre d'incarner une valeur d'exemple. C'est le cas, par exemple, concernant la politique énergétique menée par l'Association des îles du Ponant à travers le « projet de territoire à énergie positive et croissance verte » (TEPCV) : l'exemple de la politique énergétique des îles est repris dans le discours du président de la Région Bretagne en conclusion de la semaine « la Bretagne s'engage pour le climat »⁸⁹. Cela n'est pas encore le cas, mais cela pourrait l'être, concernant une réflexion plus englobante sur le modèle de développement en lien avec l'utilisation des ressources locales.

⁸⁸ Texte original : *« It is only in some of the regions marginalized by the crisis and in those groups which defy the prevailing styles of development that autonomous processes are generated in which satisfiers and economic goods become subordinated once again to the actualization of human needs. It is in these sectors that we can find examples of synergic types of behavior which offer a potential response to the crisis which loom over us. »*

⁸⁹ Discours de Monsieur Loïc Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, en conclusion de la semaine « la Bretagne s'engage pour le climat », Saint-Brieuc, 7 juin 2019.

CONCLUSION GENERALE

Synthèse

La problématique qui a guidé notre recherche était la suivante : les ressources de la mer peuvent-elles répondre aux enjeux de développement local sur les îles de la mer d'Iroise ?

Une première hypothèse a porté sur le potentiel de développement local lié aux ressources naturelles de la mer autour des îles de l'Iroise. L'étude des environnements naturels de l'Iroise dépeint des écosystèmes complexes, façonnés par la mer. Au sein de cet environnement, les îles et les îlots représentent les parties émergées d'un ensemble géomorphologique terrestre, marin et sous-marin dont les formes, originales et variées, abritent une abondance d'espèces végétales, animales et de paysages spécifiques à l'Iroise. Leur grande diversité est liée à une conjonction de facteurs que sont la situation géographique de l'Iroise, exposée aux influences des vents, des houles du large et des courants de marée, et la forme de ses fonds marins modelés à travers l'histoire géologique de la région.

Pour les populations humaines, cet environnement naturel représente donc une richesse, mais aussi un ensemble de contraintes liées à la puissance des éléments, aux conditions climatiques et à la situation d'isolement propre aux îles. Ces dernières ont pourtant été habitées par des populations qui se sont adaptées à cet environnement depuis le Néolithique. Plusieurs éléments du milieu naturel ont été considérés comme des ressources pour différents usages : les premières ressources ont été celles de l'estran et de la mer accessibles depuis le rivage, pour un usage alimentaire. Puis l'espace insulaire terrestre a été mis en culture et les ressources de la mer, algues, poissons et crustacés, ont fait l'objet d'une activité de pêche et de récolte dont les produits ont été destinés à des usages alimentaires et domestiques d'abord, puis commerciaux. Les espèces commerciales ciblées ont varié en fonction des débouchés présentés par un marché continental, la spécialisation dans la technique du casier pour la pêche aux crustacés est finalement, relativement récente dans l'histoire des îles. Les populations se sont accrues sur les îles en exploitant ce potentiel que représentent les ressources de la mer d'Iroise. Comme le confirme l'étude des écosystèmes, des ressources associées, de l'histoire ancienne et contemporaine de ces populations insulaires, ce potentiel est effectivement important.

Jusqu'à un certain point. Le déclin des principales ressources halieutiques ciblées est lié à une situation de surexploitation observée dès 1945, qui s'explique par le fait qu'aucune mesure de régulation n'ait accompagné dans les premiers temps, le développement des activités d'exploitation, avec l'amélioration de la productivité des activités par le progrès technique, et une nouvelle répartition des activités en Iroise en raison du déclin d'autres ressources plus lointaines d'autre part (nous avons évoqué les crises de la morue et de la sardine). Le déclin des principales ressources ciblées en Iroise et de l'activité de pêche associée n'est pas la

cause unique du déclin démographique qui s'est déroulé au cours de la même période sur les îles, mais il y a contribué. L'économie des îles a connu une transformation, elle se base désormais sur d'autres ressources, que sont les paysages présentés par les environnements naturels des îles et de la mer d'Iroise : ils donnent lieu à un tourisme et à une économie résidentielle, dont le maintien des commerces et services et par conséquent, le maintien des populations permanentes, dépend aujourd'hui. D'où l'a préoccupation de ces populations permanentes, pour le développement d'activités à l'année sur les îles. Or, cette économie exerce une pression sur les populations insulaires dans la mesure où la multiplication des résidences secondaires renforce les inégalités, notamment d'accès au logement.

Dans un contexte global où les activités économiques exercent une pression croissante sur les environnements naturels, les paysages sont l'objet d'une préoccupation nouvelle pour leur préservation, confiée à des organismes publics. Des règles et des lois, se traduisant de manière spatiale par des périmètres de protection sur les îles, gérés par ces organismes, ont permis d'assurer que la composante naturelle des paysages terrestres, sur les îles, ne soit pas dégradée par une fréquentation trop importante ou l'urbanisation croissante sur le littoral. Il a donc été possible de mettre en place des modes de régulation pour une partie des pressions concernant l'espace terrestre, par définition moins mobiles que les ressources marines.

Nous voyons que les ressources naturelles de la mer autour des îles, qu'elles soient halieutiques ou paysagères, représentent effectivement un potentiel pour le développement local, ce qui conforte notre première hypothèse. Toutefois, ce potentiel rencontre une limite lorsque l'activité économique exerce une pression excessive sur les ressources et qu'une surcapacité se développe, l'organisation de régulations collectives ne permettant pas de limiter cette pression.

Comme le montre la trajectoire économique des îles que nous avons étudiée, la pression sur une ressource est d'autant plus importante que l'économie se spécialise. Dans cette perspective, les populations insulaires paraissent avoir un intérêt supplémentaire pour un développement local se basant sur plusieurs ressources : les ressources de la mer, peu exploitées aujourd'hui sur les îles, présentent de ce point de vue une opportunité. Le développement local est le fait de porteurs de projets, publics ou privés, dont la présence sur les îles est déterminée par ce potentiel, et l'attractivité qu'il sous-tend pour l'investissement personnel et financier de ces porteurs de projets.

Une seconde hypothèse était que l'attractivité des territoires insulaires est liée à la qualité de vie et au projet de vie des porteurs d'initiative. L'analyse des projets impulsés par des municipalités ou des gestionnaires a montré que ceux-ci s'appuyaient sur des porteurs de projets privés. L'analyse du parcours de ces porteurs de projets a montré que leur

présence sur les îles résultait aujourd'hui d'un choix, déterminé par un projet de vie global en lien avec l'espace insulaire, et incluant une activité professionnelle. Les éléments explicatifs de leur volonté de vivre sur l'île sont pluriels : un environnement naturel et ses paysages préservés des pollutions visuelles, sonores et atmosphériques, une proximité sociale entre les habitants, une simplicité de vie peu consommatrice de biens et services, qui différencie cet espace des autres à leurs yeux, une proximité spatiale qui leur permet de bénéficier d'autant plus des deux premiers paramètres et d'exploiter le temps libéré de la contrainte du transport pour des activités personnelles. L'ensemble de ces éléments est lié à la configuration spatiale des îles, et à la perception d'une différenciation de l'espace continental. Rassemblés, ils participent d'une qualité de vie, ce qui valide notre seconde hypothèse.

Ces éléments composent par ailleurs les premiers éléments d'un genre de vie, c'est-à-dire d'une organisation collective fondée sur l'utilisation des ressources locales, ce que vient confirmer la mise en évidence de l'existence d'une pêche vivrière sur les îles étudiées. Cette motivation que représente la qualité de vie pour l'attractivité des îles de l'Iroise, et l'existence d'un genre de vie insulaire propre à l'Iroise a des conséquences sur la manière d'exploiter les ressources de la mer sur les îles et sur les enjeux de leur gestion.

D'où notre troisième hypothèse, que les logiques d'exploitation des ressources de la mer sont en évolution par rapport aux logiques d'exploitation et de gestion du passé.

L'exploitation des ressources de la mer et de l'estran par des particuliers à des fins vivrières existe toujours, même si elle est moins importante que par le passé. Ces ressources donnent aujourd'hui lieu à un prélèvement qui relève plus du loisir, même si elles permettent également un autoapprovisionnement alimentaire, les pratiques d'exploitation participant au genre de vie des îles.

Les professionnels de la mer sur les îles sont parfaitement adaptés à l'environnement naturel et insulaire qui les entoure. Moins nombreux et confrontés à un contexte économique transformé, leurs stratégies diffèrent par rapport à ceux des générations précédentes. Alors que ces dernières étaient spécialisées dans la pêche des crustacés au casier, les activités maritimes se sont diversifiées (pêcheurs, récoltants d'algues, centres nautiques, ostréiculteurs), et sont pour la plupart polyvalentes afin de parer les contraintes climatiques, insulaires et économiques. Tenant compte du fait que les îles renvoient une image de qualité, les professionnels valorisent leurs produits à travers différents réseaux et stratégies de valorisation. Malgré les difficultés propres à leurs métiers et à la démarche d'entreprendre, leur viabilité économique tient de plusieurs paramètres, isolés ou combinés : leur stratégie de valorisation des produits et de l'activité, des investissements limités et des besoins limités qui découlent du genre de vie évoqué. Ces paramètres

déterminant le niveau de production et de prélèvement qu'ils estiment nécessaire et satisfaisant, participent également dans une certaine mesure, à la viabilité écologique ou la soutenabilité de leur activité. Pour une part, les logiques d'exploitation paraissent modifiées dans la mesure où les activités ne sont plus les mêmes et empruntent d'autres stratégies que par le passé.

Compte tenu de cette viabilité économique, d'une relative soutenabilité des activités vis-à-vis de l'environnement naturel, et de l'attractivité des îles que l'on a soulignée, le développement local souhaité par les populations et leurs représentants devrait pouvoir se dérouler dans de bonnes conditions. Cependant, le processus de développement local paraît se trouver face à deux principales menaces.

La première ne concerne pas les logiques d'exploitation, mais l'implantation ou l'apparition de porteurs de projets sur le territoire. Le développement local actuel, essentiellement caractérisé par une économie touristique et résidentielle, génère une pression sur le foncier à travers le phénomène des résidences secondaires, ce qui représente un frein potentiel pour l'accès au logement de porteurs de projets à l'année sur l'île. Ce frein s'ajoute à celui d'une démographie déclinante, se répercutant pour les petites îles sur le nombre d'enfants à l'école, problématique pour certaines familles. Le développement endogène, c'est-à-dire l'apparition de porteurs de projets au sein de la population, est par ailleurs compromis par l'existence d'inégalités sociales et économiques qui jugulent la prise d'initiative, et se trouvent renforcées par ce phénomène de pression foncière.

La seconde menace concerne les ressources de la mer. Nous avons établi que la territorialité économique sur l'espace maritime est aujourd'hui faible, c'est-à-dire que les professionnels de la mer n'ont pas l'exclusivité de l'exploitation des ressources autour de l'espace insulaire. La littérature et l'histoire ont montré que lorsque des exploitants se sentent menacés par une situation de concurrence sur une ressource, ils peuvent être incités à développer une surcapacité de pêche débouchant sur la surexploitation de cette ressource, à moins qu'ils ne parviennent à mettre en place une gestion collective des ressources communes. L'espace maritime autour des îles est exploité par d'autres acteurs, que les professionnels insulaires considèrent impactantes pour les ressources et pour leur activité. La difficulté de mettre en place, avec ces acteurs une gestion commune a été mise en évidence concernant les îles de la mer d'Iroise. Sur ces aspects, les logiques d'exploitation des ressources de la mer n'ont pas changé, en tout cas par rapport à un passé récent situé autour des années 1950. Or, ces conditions ont conduit à une situation de surexploitation, et constituent une menace pour tout développement insulaire basé sur ces ressources.

Le contexte a changé et d'autres conditions paraissent pouvoir modifier cette situation, ce qui était notre quatrième hypothèse : que les

organismes de gestion présents sur le territoire pourraient par leurs actions favoriser la soutenabilité d'un développement local en lien avec les ressources de la mer. L'analyse de l'action de ces organismes gestionnaires a montré les limites de ces actions de ce point de vue : soit ils interviennent à des échelles d'action qui ne leur permettent pas, dans le cadre de leurs missions, de prioriser certaines activités par rapport à d'autres et donc de réduire la situation de concurrence sur l'espace et ses ressources (c'est le cas des comités professionnels, de pêche ou de conchyliculture), soit ils sont le lieu d'une négociation entre usagers de l'espace qui aboutit à des décisions peu contraignantes pour la majorité des acteurs en raison, notamment, des enjeux économiques en présence (c'est le cas du conseil de gestion de l'aire marine protégée). Ces organismes de gestion ou de gouvernance participent en revanche au développement local : nous avons pris pour exemple l'intervention du parc naturel marin d'Iroise qui participe au développement local par le biais des subventions et dans une certaine mesure, à la soutenabilité par l'amélioration des connaissances sur le milieu marin, par des actions de sensibilisation, par le lien progressif qui s'établit avec les représentants de la profession maritime et des professionnels de la mer, localisés autour des antennes du parc marin.

Finalement, il apparaît que ces organismes de gestion n'étant pas outillés et/ou missionnés pour protéger les ressources de la mer, ils ne peuvent être considérés à l'heure actuelle comme garants de la soutenabilité du développement local en lien avec les ressources de la mer en Iroise, ce qui invalide en partie notre quatrième hypothèse. En partie seulement, car ces organismes peuvent toujours être considérés comme un potentiel, tel que nous l'avons formulé dans l'hypothèse, si les acteurs économiques, notamment insulaires, se saisissent de ces instances pour impulser une dynamique favorisant la soutenabilité des activités, dans un intérêt commun.

À travers les éléments collectés pour éprouver ces quatre hypothèses, nous pouvons alors répondre à la problématique générale. Les ressources de la mer auraient pu sembler être en mesure de répondre aux enjeux d'un développement local, puisque les porteurs de projets qui génèrent ce développement local sont attirés par la qualité de vie des îles, que les professionnels de la mer s'adaptent aux contraintes de leur environnement, qu'ils parviennent à une viabilité économique favorisant une relative soutenabilité vis-à-vis de l'environnement naturel qu'ils exploitent. Mais le développement local génère aussi des pressions sur l'espace insulaire et sur les ressources de la mer, qui en l'absence d'organisation collective pour limiter ces pressions, peuvent dégrader ces ressources. Dans ces conditions, les ressources de la mer et des îles ne paraissent pas pouvoir répondre aux enjeux de développement local sur les îles de la mer d'Iroise sur le long terme.

En revanche, d'autres solutions sont possibles et chacune d'entre elles a été détaillée. Les populations insulaires et leurs représentants peuvent

impulser une dynamique soutenable vis-à-vis des ressources qui les entourent : en proposant d'être acteurs de la gestion de ces ressources, en s'organisant avec les acteurs extérieurs aux îles pour la gestion en commun de ces ressources, en valorisant un genre de vie moins consommateur en ressources, en utilisant les différents partenaires potentiels qui existent sur le territoire dans cet objectif, gestionnaires, soutiens politiques, scientifiques.

Apports de la thèse

Sur le plan méthodologique, ce travail de thèse a associé plusieurs méthodologies de terrain dans la perspective d'une complémentarité des données collectées.

L'enquête de terrain sur les îles de l'Iroise a permis de collecter, tout d'abord un matériel qualitatif original issu d'entretiens approfondis auprès des habitants. La phase exploratoire de ces entretiens garantit la connexion des questionnements qui ont orienté la recherche, avec les problématiques qui concernent les îles. Le caractère itératif de la recherche, par un aller-retour permanent entre la pratique de terrain et la recherche bibliographique, a également permis de faire progresser l'enquête en fonction de questionnements scientifiques plus généraux, permettant de prendre de la hauteur par rapport au terrain.

Le caractère semi-directif des entretiens a fourni l'opportunité aux individus de développer leur point de vue, dans des conditions favorisées par une démarche d'imprégnation du terrain au cours de l'enquête. L'exhaustivité a été recherchée en ce qui concerne les populations des professionnels de la mer et des maires sur les îles, ce qui atteste d'une relative représentativité des points de vue collectés. Concernant la population des gestionnaires, au moins un représentant de chaque organisme de gestion du milieu marin en Iroise a été rencontré, hors-mis le comité départemental des pêches que nous n'avons pas pu rencontrer (non-réponse à la sollicitation).

La phase de traitement de ces entretiens ayant procédé par un tri de l'intégralité des entretiens, assure que l'ensemble des informations collectées ont fait l'objet d'une analyse avant d'être sélectionnées. C'est au vu de la globalité du matériel obtenu que le travail interprétatif a donné lieu à des choix, au vu de la récurrence des problématiques et d'un croisement des points de vue. L'ensemble du procédé, de la collecte à l'analyse, répond à une exigence de rigueur concernant l'application des méthodes qualitatives.

Cette enquête de terrain s'est également déroulée pour une part sur un terrain canadien qui offre l'opportunité de mettre en perspective nos résultats sur les îles par une comparaison à travers cet aperçu d'un autre espace insulaire.

La pratique de terrain sur les îles de l'Iroise a ensuite donné lieu à un travail d'enquête par questionnaire, lequel fournit une information quantitative au sujet de certains traits observés au préalable sur le plan qualitatif. La juxtaposition de ces deux méthodes a permis d'orienter la construction des questionnaires et de favoriser la pertinence des questions posées. De ce point de vue, les différentes méthodologies empruntées appuient les résultats par une complémentarité des données.

Sur le plan empirique, la présente thèse propose une analyse de la situation actuelle des îles de l'Iroise face au processus de développement local en lien avec les ressources de la mer. Les populations insulaires, leurs représentants et les gestionnaires du territoire peuvent s'approprier ce contenu dont la valeur réside dans la mise en perspective de l'ensemble des points de vue des acteurs enquêtés, en lien avec la littérature scientifique. La thèse fournit notamment un regard sur le genre de vie qu'il est possible pour les îles de valoriser, afin de répondre aux aspirations d'une qualité de vie, d'une altérité par rapport à d'autres espaces valorisant un autre mode de vie, et d'une exigence de soutenabilité vis-à-vis du contexte environnemental actuel. Ce point de vue, alimenté par des exemples d'autres espaces insulaires et d'alternatives au processus de développement local actuel conçues par la littérature scientifique, peut représenter un outil pour concevoir un avenir de ces territoires en lien avec les ressources qui les entourent, conformément aux aspirations des populations enquêtées. La thèse propose enfin dans sa discussion, des pistes d'actions qui peuvent être, sinon empruntées, au moins étudiées et discutées par les populations concernées et les représentants de ces territoires.

Sur le plan théorique enfin, ce travail de recherche apporte, à travers l'analyse des processus à l'échelle d'un territoire, un exemple complétant la connaissance : d'une part de ce territoire, sur lequel aucune production scientifique n'a approfondi une réflexion spécifiquement sur l'utilisation des ressources de la mer dans leur ensemble, par les populations insulaires de l'Iroise ; d'autre part une connaissance sur l'interaction entre développement et ressources, deux concepts saillants de la réflexion actuelle sur l'interaction entre société et environnement aux différentes échelles. Ce territoire, insulaire, a rendu plus prégnants les questionnements et les phénomènes observés, notamment concernant les ressources naturelles de la mer auxquelles les espaces insulaires sont particulièrement liés, alors que d'autres terrains d'études auraient pu présenter moins d'enjeux sur ce plan. De nombreuses recherches ont été réalisées à l'échelle macro voire dans une dimension purement théorique, sur le développement ou des processus alternatifs au développement : la présente recherche propose un angle original et complémentaire, en observant ces analyses à l'aune d'un territoire et de ses questionnements. Notre intérêt s'est par ailleurs porté, à travers les travaux de l'écologie politique, sur la question des alternatives au développement dans l'organisation des sociétés et de leur utilisation des ressources : un champ

qui paraît encore peu investi par les géographes (Chartier & Rodary, 2007).

Perspectives

Deux pistes de réflexion ont été apportées en discussion de la présente thèse et pourraient faire l'objet d'un approfondissement.

Les entretiens auprès des professionnels de la mer nous ont permis de déceler une problématique du point de vue du partage de l'espace et des ressources en Iroise, ce que nous avons présenté comme le résultat d'une territorialité économique amoindrie. Une analyse a alors porté sur l'intérêt d'une régulation collective par les acteurs, et leur participation à la gestion locale des ressources qu'ils exploitent. Dans cette perspective, un travail de géographe pourrait porter sur la définition cartographique des espaces de pratique par les professionnels de la mer insulaires en Iroise, afin d'identifier les zones de conflictualité. Une telle étude serait pertinente dans la mesure où nous avons abouti au résultat de la nécessité d'une organisation par les acteurs de leur exploitation des ressources, au vu des préoccupations actuelles des professionnels de la mer qui ressortent des entretiens (elle n'était pas, a priori, pertinente avant d'avoir abouti à ce résultat). Il serait également pertinent d'étendre cette enquête aux autres usagers de l'espace marin en Iroise, afin de produire une cartographie exhaustive des usages et de prendre en compte les enjeux actuels qui concernent cet espace.

La synthèse des entretiens ayant permis de relever l'aspiration des habitants pour une qualité de vie, un genre de vie en lien avec l'utilisation des ressources de l'environnement insulaire et maritime différencié par rapport à l'espace continental, la piste d'une valorisation d'un genre de vie moins consommateur en ressources a été présentée. L'analyse des entretiens a montré qu'un genre de vie dont les besoins matériels sont limités pouvait avoir une influence sur le niveau de production estimé suffisant pour certains professionnels de la mer. Il serait pertinent d'approfondir cette thématique par le biais d'entretiens et de questionnaires, afin de savoir d'une part, si le genre de vie sur les îles est réellement moins consommateur en ressources, d'autre part, si ce lien entre besoins et production est généralisable à d'autres producteurs sur les îles.

Par ailleurs, l'enquête réalisée sur les pratiques, la consommation en produits de la mer et la perception des espaces insulaires et marins, par questionnaire auprès des habitants et des touristes comporte une représentativité limitée : rappelons-le, la population des touristes enquêtée ne représente que 0,1 % de la population annuelle des touristes, et 0,5 % de la population mensuelle des touristes estivaux. Quant aux habitants enquêtés, ils représentent 3,8 % de la population ouessantine, 17,3 % de la population sénéenne et 24 % de la population

molénaise officielle. L'administration de questionnaires pourrait être poursuivie afin d'améliorer la représentativité de cette enquête.

La recherche effectuée pourrait faire l'objet d'une médiation pour servir d'outil dans le cadre d'une réflexion collective sur les deux pistes de réflexion exposées ci-dessus, tel que nous l'avons développé dans la discussion de la présente thèse (4.3.3). Des recherches complémentaires pourraient alors répondre à la sollicitation des élus, des populations réunies au sein d'un collectif ou des professionnels du milieu marin. La recherche d'exemples d'organisation des sociétés en lien avec leurs ressources sur des territoires présentant des contextes similaires représente une perspective qui pourrait faire l'objet d'une attente spécifique exprimée par ces derniers. Le travail de terrain a déjà donné lieu à plusieurs interventions devant le public des îles, le colloque Iles 2019 prévu en octobre devrait être une occasion de présenter les résultats de la recherche. Nous avons évoqué l'idée de réaliser un film ou un webdocumentaire avec nos collaborateurs géographes-réalisateurs au sein du programme ID-îles : il s'agirait d'une opportunité pour vulgariser les résultats de la thèse.

Enfin sur le plan théorique, notre intérêt s'est porté sur la recherche d'organisations des sociétés permettant d'améliorer la soutenabilité de la présence humaine au sein d'un environnement : la présente thèse trouve plusieurs pistes de prolongements. La première piste concerne la diversification des terrains d'étude : la problématique que nous avons posée pourrait être appliquée à d'autres terrains d'études, insulaires, d'autres régions périphériques ou de sociétés présentant un genre de vie spécifiquement lié aux ressources locales, dans un objectif de comparaison. Dans cette perspective, la recherche de collaborateurs géographes au sein d'autres universités pourrait représenter une ouverture.

La recherche pourrait également être élargie à de nouvelles notions, qui sont apparues notamment au cours de la discussion sur le processus de développement et son interaction avec les ressources. Il pourrait être envisagé au moins deux élargissements thématiques :

- L'interaction entre les besoins humains et l'utilisation des ressources sur un territoire : cette piste thématique représente une des nouvelles hypothèses formulées lors de l'analyse de notre terrain d'étude et pourrait porter sur notre terrain d'étude et/ou sur d'autres terrains d'études comparatifs. Quels sont les facteurs différenciants de la définition de ces besoins entre les sociétés et les territoires ? Quelles sont les implications sur le niveau de ressource prélevé ? Quelles sont les formes d'organisation du territoire qui répondent au besoin de participation des acteurs à la gestion de leurs ressources ?
- L'organisation des sociétés sur des territoires aux ressources limitées constitue une seconde piste thématique : l'étude de leur organisation en lien avec les ressources locales, dans des contextes où celles-ci sont

particulièrement limitées par l'environnement, permettrait d'apporter des réponses, notamment à la précédente piste thématique.

Enfin, l'objet de cette étude a fait intervenir la géographie et l'économie : certains aspects pourraient être approfondis à travers cette composante pluridisciplinaire. La viabilité économique des entreprises, dont nous avons évoqué les facteurs et le lien avec le niveau de production nécessaire (donc, l'impact sur la ressource), pourrait notamment être approfondie par des économistes. L'étude de la contribution de la pêche de loisir ou de la pêche vivrière à l'économie des ménages, sur les îles et plus largement, en Iroise, pourrait également faire l'objet de collaborations. L'apport de biologistes concernant les mesures de gestion que les acteurs auraient un intérêt à prendre dans la perspective d'une exploitation optimale des ressources sur le long terme serait une contribution importante dans l'optique d'une réflexion collective organisée sur les îles au sujet de l'utilisation des ressources de la mer. Enfin concernant les élargissements thématiques précisés plus haut, il serait opportun de travailler en collaboration avec des anthropologues dont l'étude de sociétés en lien avec les ressources locales fournirait des cas d'études comparatifs illustrant, dans le cadre d'une lecture scientifique et également dans le cadre d'une réflexion collective en lien avec les acteurs des îles. Pour finir, l'analyse du lien entre société et ressources est largement investie par les chercheurs de l'écologie politique qui proposent un apport théorique conséquent : leur concours à des recherches suivant les élargissements proposés serait fructueux.

Notre recherche a montré que l'étude d'un territoire apporte une traduction territoriale des analyses que nous étudions par ailleurs sur un plan théorique, obligeant à réfléchir l'organisation des sociétés de manière concrète. Au sein du vaste champ de recherche qui concerne l'avenir des sociétés en lien avec l'utilisation des ressources locales, notre travail de géographie pourrait trouver sa place et se poursuivre : l'étude de la multiplicité des formes d'organisation possibles en vue de pérenniser la présence humaine au sein d'un environnement naturel nous paraît constructive.

BIBLIOGRAPHIE

- ACHARD, P., (1982), « Sociologie du développement » ou sociologie du « développement ? », *Tiers-Monde*, vol. 23, n°90, p. 257-278.
- ALEXANDER, S., (2011), *Property Beyond Growth, toward a politics of voluntary simplicity*, Faculty of law, University of Melbourne.
- ANAND, S. & SEN, A., (2000), Human Development and Economic Sustainability, *World Development*, vol. 28, n°12, p. 2029-2049.
- ANONYME (1972), *Les Cahiers de l'Iroise*, Chronique, 19ème année, n°1, 3p.
- ANONYME, (1981), Sein au présent et au futur : l'écloserie à homard, *Le Télégramme*.
- ANSALONI, M., (2018), Théorie de la régulation, In : *Dictionnaire d'économie politique*, Presses de Sciences Po (PFNSP), p. 453-465.
- ARZEL, P., (1983), *Etude sur le droit coutumier relatif à la récolte du goémon dans le Léon*, C.N.E.X.O, n° 7, 87p.
- ARZEL, P., (1984), *Etude sur l'aménagement traditionnel de l'exploitation des algues dans le Léon*, Document technique, rapport FAO, 62 p.
- ARZEL, P., (1987), *Les goémoniers*, Chasse-Marée, Douarnenez, 305 p.
- AUCLAIR, É., (2011), Revenir vers les habitants, revenir sur les territoires: L'articulation entre culture et développement durable dans les projets de développement local, *Développement durable et territoires*, Vol. 2, n° 2, 18p.
- AUDOUIN, J., CAMPILLO, A. & LEGLISE, M., (1971), Les cantonnements à crustacés des côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche, *Sciences et Pêche*, n°205, p. 1-9.
- AUMAITRE, J.-F., (1993, mai 22), Cathy et François de l'île de Sein, *Samedi chez vous, Littoral*, France 3 Rennes.
- AUTISSIER, I., COUM, A., CUILLANDRE, J.-P. & VERON, G., (1981), *Etude préalable à la gestion des stocks de crustacés en Bretagne*, Comité Régional des Pêches et Cultures Marines de Bretagne (CORPECUM), 554 p.
- BAILLY, A., (2004), *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, 336 p.
- BARON, C., PETIT, O. & ROMAGNY, B., (2011), Le courant des « Common-Pool Resources » : un bilan critique, *Pouvoirs, Sociétés et Nature au Sud de la Méditerranée*, Paris/Tunis, INRAT, IRD, Karthala, p. 29-51.
- BARRIERE, M., CHAURIS, L., FOUQUET, Y., & GUILCHER A., (1985), Notice explicative de la feuille Pointe du Raz-Ile de Sein à 1/50000, B.R.G.M, 41p.
- BATAILLARD, M., (2013), *Une histoire de l'île de Sein*, Editions Empreintes, Treffiogat, 356 p.

BATAILLON, E., DUPONT, C., EVENOU, V., LOUET, D., LOZIVIT, M., MANIGAULT, M. & TEYSSEIRE, L., (2016), *Perception des Ouessantins sur la friche et l'agriculture*, Rapport d'étude de l'atelier de Master Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral (EGEL), Université de Bretagne Occidentale (UBO), Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), Plouzané, 51 p.

BAVINCK, M., POLLNAC, R., MONNEREAU, I. & FAILLER, P., (2012), Introduction to the special issue on job satisfaction in fisheries in the global South, *Social Indicators Research*, vol. 109, n°1, p. 1-10.

BAVOUX, J.-J. & CHAPELON, L., (2014), *Dictionnaire d'analyse spatiale*, Armand Colin, 607 p.

BEAU, R., (2017), Libérer les hommes et la nature ! Fantômes et fantasmes de l'écomodernisme, *Tracés*, n°33, p. 171-188.

BEAUD, M., (2003), *L'art de la thèse*, La Découverte, Paris.

BEAUD, S., (1996), L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour « l'entretien ethnographique », *Politix*, vol. 9, n°35, p. 226-257.

BEAUD, S. & WEBER, F., (2010), *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, Guides repères, Paris, 334 p.

BELLEGUIC, K., CONSEIL, C., EVENO, T., LORGE, S. & BARAER, F., (2012), *Le changement climatique en Bretagne*, Météo France, 85 p.

BENE, C., HERSOUG, B. & ALLISON, E. H., (2010), Not by rent alone: analysing the pro-poor functions of small-scale fisheries in developing countries, *Development Policy Review*, vol. 28, n°3, p. 325-358.

BERNARDIE-TAHIR, N., (2011), *L'usage de l'île*, Petra, Paris, 510 p.

BERQUE, A., (1994), Milieu et logique du lieu chez Watsuji, *Revue Philosophique de Louvain*, vol. 92, n°4, p. 495-507.

BERQUE, A., (2010), Logique des lieux de l'écoumène, *Communications*, vol. 87, n°1, p. 17-26.

BERTHOUD, G., (1984), Le développement contre la vie (le cas du Nigeria), *Tiers-Monde*, vol. 25, n°100, p. 871-880.

BERTRAND, M., BLOT, F., DASCON, J., GAMBINO, M., MILIAN, J., BERTRAND, G. & MOLINA, G., (2006), Géographie et représentations : de la nécessité des méthodes qualitatives, In : *Recherches qualitatives*, Montpellier, p. 316-334.

BILLAUDOT, B., (2004), Après-développement ou autre développement ? Un examen des termes du débat, *Cahier de recherches, efficience et mutations des organisation industrielles* (EMOI), n°5, 35 p.

BINET, D., (1999), *Les pêches côtières de la baie du Mont-Saint-Michel à la baie de Bourgneuf au 19^{ème} siècle*, Ifremer, Plouzané, 124 p.

BISHOP, M. & BENOIT, C., (2018), Croissance et développement, In : *Dictionnaire d'économie politique*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (PFNSP), Paris, p. 149-162.

BLANCHET, D., (2012), La mesure de la soutenabilité: les antécédents, les propositions et les principales suites du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, *Revue de l'OFCE*, vol. 120, n°1, p. 287-310.

BLOT, F. & MILIAN, J., (2004), « Ressource », un concept pour l'étude de relations éco-socio-systémiques, *Montagnes méditerranéennes*, p. 69-73.

BONCOEUR, J., COGLAN, L., LE GALLIC, B., & PASCOE, S., (2000), On the (ir)relevance of rates of return measures of economic performance to small boats, *Fisheries Research*, vol. 49, n°2, p. 105-115.

BONCŒUR, J., NOËL, J.-F., SABOURIN, A. & TSANG KING SANG, J., (2007), La gouvernance des aires marines protégées : le projet de parc marin en Iroise, un exemple de processus participatif ? *Mondes en développement*, vol. 138, n°2, p. 77-92.

BONCŒUR, J., THEBAUD, O., ALBAN, F., GUYADER, F., CURTIL, O., ARZEL, P., NOËL, J.-F., (2004), *Activités halieutiques et activités récréatives dans le cadre d'un espace à protéger : le cas du Parc national de la mer d'Iroise*, Rapport Final du programme « Espaces protégés » du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de la Région Bretagne, Université de Bretagne Occidentale (UBO), Ifremer, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 516 p.

BONNET, J. & BROGGIO, C., (2010), *Entreprises et territoires*, Elypses Marketing, 238 p.

BORGETTO, M., (2006), « Crise des valeurs » et fonctionnement social, le poids et les limites de la dialectique, *Informations sociales*, vol. 8, n°136, p. 6-15.

BOUDON, R. & MINGASSON, L., (2006), Entre valeurs de l'espace privé et valeurs communes, une articulation complexe, *Informations sociales*, vol. 8, n°136, p. 26-34.

BOURDIEU, P., SAYAD, A., CHRISTIN, R., CHAMPAGNE, P., BALAZS, G., BOURGEOIS, P., LENOIR, R., (1993), *La misère du monde*, 1472 p.

BRES, L., RAUFFLET, E. & FILION, L.-J., (2014), Développement durable et entrepreneuriat, examen structurant des écrits de recherche (1992-2008), In : R. Guillouzot, *Entrepreneuriat, développement durable et territoires, approches contextualisées*, Agence Universitaire de la Francophonie, Hachette Supérieur, p. 25-39.

BRIGAND, L., (1983), *Les îles bretonnes: aspects géographiques de l'insularité (vol 1)*. Thèse de 3ème cycle en Géographie, Université de Bretagne Occidentale (UBO), Brest.

BRIGAND, L., (1984), Activités traditionnelles et tourisme dans les îles du Ponant (Bretagne), *Noréis*, vol. 121, n°1, p. 63-76.

BRIGAND, L., (2002), L'évolution des usages liés au patrimoine naturel des îles et îlots de la mer d'Iroise, vers une requalification des territoires ? *Océanis*, vol. 28, n°1-2, p. 253-269.

BRIGAND, L., (2009), *Besoin d'îles*, Stock, 248 p.

BRIGAND, L., BARTHON, C., ABRAHAM, J.-P., ARZEL, P. & COLLECTIF, (2002), *Les îles du Ponant : Histoire et géographie des îles et des îlots de la Manche et de l'Atlantique*, Editions Palantines, Plomelin, France, 478 p.

BRIGAND, L., CHAILLOUX, A., CORSI, L., LAVIALLE, G., GARIGLIETTI-BRACHETTO, C. & TESSON, M., (2019), La marge attractive : les néo-entrepreneurs des îles du Ponant, In : *Mobilités et marginalités*, Presses universitaires de Rennes, , p. 205-219.

BRIGAND, L., CORSI, L., LAVIALLE, G. & CHAILLOUX, A., (2014), *Entreprendre sur les îles, du constat au témoignage, de l'expérience au projet*, Rapport de rendu du programme Initiatives et Développement dans les Iles (ID-îles), Université de Bretagne Occidentale (UBO), Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), Plouzané, 106 p.

BRULLOT, S., JUNQUA, G. & ZUINDEAU, B., (2017), Écologie industrielle et territoriale à l'heure de la transition écologique et sociale de l'économie, *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°5, p. 771-796.

BRUNDTLAND, G. H., KHALID, M., MACNEIL, J. & AGNELLI, S., (1987), *Notre avenir à tous*, Rapport Brundtland, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Organisation des Nations Unies, 349 p.

BRUNEL, S., (1996), *Le Sous-développement*, Presses universitaires de France, 145 p.

BRUNET, R., FERRAS, R. & THERY, H., (1993), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, La Documentation Française, Dynamiques du territoire, Montpellier/Paris, 520 p.

BUREL, J., (1984), *Ouessant, Vie et tradition d'une île bretonne*, Ouest-France, 27 p.

CAILLEUX, A., (1950), Observations archéologiques dans l'île de Beniguet (Finistère), *Bulletin de la Société préhistorique de France*, vol. 47, n°6, p. 353-354.

CHABOUD, C., (2006), Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté, *Etudes rurales*, vol. 2, n°178, p. 197-212.

CHARBONNIER, P., (2018), Les formes de l'affect écologiste: des attachements à la critique, *Esprit*, n°1, p. 130.

CHARBONNIER, P., LATOUR, B. & MORIZOT, B., (2017), Redécouvrir la terre, *Tracés*, n°33, p. 227-252.

CHARTIER, D. & RODARY, E., (2007), Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques, *L'espace politique*, n°1, p. 37-46.

CHAURIS, L., (1994), Notice explicative de la feuille Plouarzel-Île d'Ouessant à 1/50000, Editions du Service géologique national, BRGM, Orléans, 132p.

CHAUVEAU, L., (2015, octobre 31), La morue de Terre-Neuve est de retour! *Sciences et Avenir*.

CHLOUS-DUCHARME, F., (2004), L'archipel de Molène et « l'autre bord », *Ethnologie française*, vol. 34, n°1, p. 113.

CHLOUS-DUCHARME, F. & LACOMBE, P., (2011), Pêches populaires et gestion des espaces maritimes, *Espaces et sociétés*, vol. 144-145, n°1, p. 73.

COFFEY, W. J. & POLESE, M., (1984), The concept of local development: a stages model of endogenous regional growth, *Papers in Regional Sciences*, vol. 55, n°1, p. 1-12.

COGNARD, F., (2001), Reprise démographique et nouvelles populations dans les moyennes montagnes françaises, *Espace, populations, sociétés*, vol. 19, n°1, p. 53-68.

COLLIAS, A., (2015), *La pêche à la langouste rouge en mer d'Iroise depuis 1945*, Mémoire de master en Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral (EGEL), Université de Bretagne Occidentale (UBO), Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), Plouzané, 58 p.

CONTRAT DE PARTENARIAT 2015-2020, ETAT, REGION BRETAGNE, ASSOCIATION DES ILES DU PONANT, (2015).

COPPOLA, A., (2014), A Cleveland model? Experiments in alternative urbanism in the Rustbelt, *Métropoles*, vol. 15, n°1, 17p.

CORBIN, J. & STRAUSS, A., (1990), Grounded theory research: procedures, canons, and evaluative criteria, *Qualitative Sociologie*, vol. 13, n°1, 19p.

CORMIER-SALEM, M.-C., (1995), Paysans-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique, *Espace géographique*, vol. 24, n°1, p. 46-59.

COSQUERIC, R. & PERAZZI, J.-C., (1981), Aquaculture : des agronomes E.D.F à Sein et Douarnenez, *Ouest-France*.

COTE, S., (1995), Identité et développement des milieux insulaires, In : COTE, S., KLEIN, J.-L. & PROULX, M.-U., *Le Québec des régions : vers quel développement?* Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ) et Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), Chicoutimi, 454 p.

COUGEOT, R., (1973), Le repeuplement de la mer côtière par...les pêcheurs! *Le Télégramme*.

COUGEOT, R., (1979), Le repeuplement des fonds à crustacés bute sur l'absence de suivi scientifique et sur les difficultés de financement professionnel, *Ouest-France*.

COUTURIER, P., (2007), Espaces ruraux marginaux ou fragiles : les catégories analytiques à l'épreuve des pratiques socio-spatiales dans le Haut-Foréz, *Noréis*, n°202, p. 21-33.

CUILLANDRE, F., (1998), La situation fiscale et budgétaire des îles de Sein et Molène (Finistère), *Revue juridique de l'Ouest*, vol. 11, n°4, p. 531-541.

CUNNINGHAM, S., (1994), Fishermen's incomes and fisheries management, *Marine Resource Economics*, vol. 9, n°3, p. 241-252.

CUNNINGHAM, S., E.NEILAND, A., ARBUCKLE, M. & BOSTOCK, T., (2009), Wealth-based fisheries management: using fisheries wealth to orchestrate sound fisheries policy in practice, *Marine Resource Economics*, vol. 24, p. 271-287.

DAHOU, T. & CHEIKH, A. W. O., (2007), L'autochtonie dans les Aires marines protégées: terrain de conflit en Mauritanie et au Sénégal, *Politique africaine*, vol. 108, n°4, p. 173-190.

DALY, H. E., (1990), Toward some operational principles of sustainable development, *Ecological Economics*, vol. 2, p. 1-6.

DAVEZIES, L., (2000), Homogénéité nationale et hétérogénéité locale des enjeux du développement, *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 86, n°1, p. 6-16.

DAVEZIES, L., (2009), L'économie locale résidentielle, *Géographie, économie, société*, vol. 11, n°1, p. 47-53.

DAVID, G. & THOMASSIN, A., (2007), Les aires marines protégées, petit voyage autour d'un territoire en mal de reconnaissance, Colloque national sur les aires marines protégées: quelle stratégie pour quels objectifs? Boulogne-sur-Mer, 14 p.

DE SINGLY, F., (2016), *Le questionnaire*, Armand Colin, 128 p.

DEJARDIN, M., (2010), La création d'entreprises et ses rapports au territoire, *Canadian Journal of Regional Science*, vol. 33, p. 59-72.

DEMAZIERE, C., (2002), L'action économique locale et l'environnement. Les collectivités locales prennent-elles en compte les contraintes et opportunités qu'offrent les ressources naturelles pour l'économie d'un territoire ? *Développement durable et territoires*, vol. 1, 16 p.

DERCOURT, J., LAUBIER, L., ANTOINE, L., BONCOEUR, J., BOUCHER, J., CHAUVAUD, L., WEIMERSKIRCH, H., (2003), *Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes*, Rapport sur la science et la technologie, Académie des sciences, Paris, 503 p.

DI MEO, G., (1998), De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie, *L'information géographique*, vol. 62, n°3, p. 99-110.

DI MEO, G., (2001), Le sens géographique des fêtes/The geographical meaning of festivities, *Annales de Géographie*, vol. 110, n°622, p. 624-646.

DODET, G., SUANEZ, S., LECKLER, F., ARDHUIN, F., FICHAUT, B. & AUTRET, R., (2015), Non-hydrostatic modelling of extreme water levels on Banneg Island, Joint technical Commission for oceanography and marine meteorology (JCOMM), 14th International workshop on wave hindcasting and forecasting and 5th coastal hazard Symposium, Nov 2015, Key West, Florida, United States, France, 12 p.

DONEGANI, J.-M., DUCHESNE, S. & HAEGEL, F., (2013), Sur l'interprétation des entretiens de recherche, *Aux frontières des attitudes*, p. 272-295.

DU CHATELIER, P., (1902), *Les monuments mégalithiques des îles du Finistère de Beniguet à Ouessant*, Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 12 p.

DUBRESSON, A. & FAURE, Y.-A., (2005), Décentralisation et développement local : un lien à penser, *Tiers-Monde*, vol. 46, n°181, p. 7-20.

DUFOUR, R., (1957), *Finis Terrée*, Cinémathèque de Bretagne, 28 min.

DUMONT, G.-F., (2013), Territoires et potentialités de développement, *Relief, échanges du centre d'études et de recherches sur les qualifications* (CEREQ), n°41, p. 9.

DUMONT, V., (2010), Introduction du débat sur la place des logiciels dans l'analyse des données qualitatives, *Recherches qualitatives*, Hors-série, n°9, p. 1-14.

EPSTEIN, J., (1929), *Finis Terrae*, 1h18.

FAUCHEUX, S., (1992), Le rôle des fonctions de production dans les politiques de rationalisation énergétique: une analyse critique, *Stratégies énergétiques, biosphère et sociétés.*, p. 53-60.

FAURE, A., (1997), Les apprentissages du métier d'élus local. La tribu, le système et les arènes, *Pôle Sud*, vol. 7, n°1, p. 72-79.

FAURE, A., (2015), Les passions de l'élus local, du notable au médiateur, *Histoire et Politique, Centre d'histoire de Sciences Po*, vol. 25, n°1, p. 197-211.

FICHAUT, B. & SUANEZ, S., (2006), Amas de blocs cyclopéens sur l'île de Banneg (Archipel de Molène - Finistère). Etude morpho-sédimentaire et dynamique de mise en place, Editions Paralia, p. 195-203.

FICHOU, J.-C., (2011), Comment mobiliser l'immobile ? L'action de la CGT chez les pêcheurs sardiniers bretons (1894-1914), *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 2, n°118, p. 161-174.

- FLATRES-MURY, H. & BONNEAU, M., (1976), Le parc naturel régional d'Armorique, *Revue de géographie de Lyon*, vol. 51, n°2, p. 133-149.
- FLIPO, F., (2007), Voyage dans la galaxie décroissante, *La Découverte*, vol. 2, n°50, p. 143-151.
- FOULQUIER, E. & MAUGERI, S., (2014), La notion de communauté portuaire. Le cas des pays d'Europe du Sud (Espagne, Italie, France), In : *Gouverner les ports de commerce à l'heure libérale. Regards sur les pays d'Europe du Sud*, Paris, CNRS Editions, , 372 p.
- F.SCHMIDT, K., (1997), « No take » zones spark fisheries debates, *Science*, vol. 277, p. 489-491.
- GAGNON, C., (1994), Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés, *Coopératives et Développement*, vol. 26, n°2, p. 62-82.
- GAGNON, C. & KLEIN, J.-L., (1991), Le partenariat dans le développement local : tendances actuelles et perspectives de changement social., *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, n°95, p. 239-255.
- GANDOIS, H. & STEPHAN, P., (2015), Les barrages de pêcheries de l'archipel de Molène (mer d'Iroise, Finistère), *Bulletin de l'AMARAI*, vol. 28, p. 45-76.
- GARAT, I. & GUIU, C., (2014), Créations et revitalisations des festivités rurales, In : *Atlas des campagnes de l'Ouest*, Presses Universitaires de Rennes, 304 p.
- GARIGLIETTI-BRACHETTO, C., (2013), *Etat des lieux, dynamiques et perspectives des activités agricoles dans les îles du Ponant*, Mémoire de master en Géographie, Université de Bretagne Occidentale (UBO), Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), Plouzané, 105 p.
- GASSE, Y., (2003), L'influence du milieu dans la création d'entreprises, *Organisations et territoires*, 8 p.
- GEISTDOERFER, A., (1974), Savoir et techniques des pêcheurs des Iles de la Madeleine (Québec), *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, vol. 21, n°7, p. 169-217.
- GENIEYS, W., SMITH, A., BARAIZE, F., FAURE, A. & NEGRIER, E., (2000), Le pouvoir local en débats. Pour une sociologie du rapport entre leadership et territoire, *Pôle Sud, Revue de science politique de l'Europe méridionale*, n°13, p. 103-119.
- GEORGESCU-ROEGEN, N., (1979), *La décroissance. Entropie - Ecologie - Economie*, Editions Sang de la Terre, Paris, 213 p.
- GERBAUX, F., (1997), Entrepreneurs et créateurs d'activités en milieu rural, des démarches d'installation qui passent souvent par la pluriactivité, *Économie rurale*, vol. 238, n°1, p. 24-27.
- GHASARIAN, C., (1997), Les désarrois de l'ethnographe, *L'Homme*, vol. 37, n°143, p. 189-198.
- GHASARIAN, C., (2014), *Rapa, île du bout du monde, île dans le monde*, Demopolis, Quaero, Paris, 591 p.
- GOELDNER-GIANELLA, L. & HUMAIN-LAMOURE, A.-L., (2010), Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement, *L'Espace géographique*, vol. 39, n°4, p. 325-344.
- GRENIER, C., (2000), *Conservation contre nature, les îles Galapagos*, Editions IRD, Latitudes 23, Paris, 375 p.

GRENIER, C., (2013), Genre de vie « vezo », pêche « traditionnelle » et mondialisation sur le littoral sud-ouest de Madagascar, *Annales de géographie*, vol. 693, n°5, p. 549-571.

GRESILLON, É., ALEXANDRE, F. & SAJALOLI, B., (2016), *La France des marges*, Armand Colin, 630 p.

GROVE, R., (2018), Science coloniale et naissance de l'écologie, *Ecologie politique*, vol. 1, n°56, p. 83-102.

GUDYNAS, E., (2011), Développement, droits de la Nature et Bien Vivre : l'expérience équatorienne, *La Découverte*, vol. 68, n°4, p. 15-37.

GUILCHER, A., (1948), *Le relief de la Bretagne méridionale de la baie de Douarnenez à la Vilaine*, Thèse de doctorat en Lettres, Université Paris Sorbonne, 682 p.

GUILCHER, A., (1953), Une cause essentielle du déclin de la pêche à l'île de Sein, *Annales de Bretagne*, vol. 60, n°1, p. 171-172.

GUILCHER, A., (1977), Vie et mort des petites îles finistériennes, *Norôis*, vol. 95, n°3, p. 123-128.

GUILCHER, A., ADRIAN, B. & BLANQUART, A., (1959), Les « queues de comète » de galets et de blocs derrière les roches isolées sur les côtes nord-ouest et ouest de la Bretagne., *Norôis*, vol. 22, n°1, p. 125-145.

GUILCHER, A. & GHAEM MAGHAMI, M., (1979), Le Conquet (Finistère), l'essor contemporain d'un petit port de pêche artisanal français, *Ethnologie Française*, p. 131-134.

GUILLEMET, D., (1999), *De l'espace et du temps dans l'Ouest Atlantique Français, îles et littoral du Ponant : paysages, pouvoirs et sociétés, géographie historique du centre-ouest atlantique, 17^{ème} et 18^{ème} siècles*. Document pour Habilitation à diriger des recherches.

GUINGOT, M., (2017), Des îles et des épiciers. S'approvisionner en biens alimentaires dans les îles du Ponant, *Géotransport*, n°9, 17 p.

GUINGOT, M., (2019), *L'île, l'entreprise et le navire. Etude de la desserte insulaire et des stratégies d'adaptation des entreprises du Ponant*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Bretagne Occidentale (UBO), Plouzané, 566 p.

GUMUCHIAN, H., GRASSET, E., LAJARGE, R. & ROUX, E., (2003), *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, 180 p.

HAMAIDE, B., FAUCHEUX, S., NEVE, M. & O'CONNOR, M., (2012), Croissance et environnement : la pensée et les faits, *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. 51, n°4, p. 9-24.

HAMEL, J., (2010), L'objet d'analyse comme pivot de l'analyse qualitative assistée par ordinateur, *Recherches qualitatives*, Hors-série, n°9, p. 170-180.

HAMEL, P., (1990), Développement local : une nouvelle culture politique, *Espaces Temps*, vol. 43, n°1, p. 43-49.

HAMEL, P., (1995), Les hypothèses les plus probantes quant aux facteurs de réussite en matière de développement local, *Politiques et management public*, vol. 13, n°4, p. 57-75.

HARDIN, G., (1968), The tragedy of the commons, *Sciences*, vol. 162, n°3859, p. 1243-1248.

HARRIBEY, J.-M., (2007), Les théories de la décroissance : enjeux et limites, *Cahiers français*, n°337, p. 20-26.

HARRIBEY, J.-M., (2008), Du côté de la décroissance : questions encore non résolues, *Cahiers marxistes*, n°238, p. 175-195.

HARRIBEY, J.-M., (2011), Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom, *L'Économie politique*, vol. 49, n°1, p. 98-112.

HENAFF, A., (2008), Recherche d'indicateurs géomorphologiques de variation de l'orientation des houles sur les côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche au cours des 25 dernières années, analyse des données et comparaison avec les données de l'atlas numérique de houle EDF-LNHE, *La Houille Blanche*, n°1, p. 61-71.

HERT, P., (2002), Bruno LATOUR, Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie, *Questions de communication*, vol. 1, 5p.

HINSCHBERGER, F., (1963), Un problème de morphologie sous-marine : la Fosse d'Ouessant, *Norôis*, vol. 39, n°1, p. 217-233.

HINSCHBERGER, F. & CORLAY, J.-P., (1967), Reconstitution d'un réseau hydrographique immergé autour d'Ouessant et du plateau de Molène (Finistère), *Norôis*, vol. 56, n°1, p. 569-584.

HINSCHBERGER, F. & PAUVRET, R.-B., (1968), Les fonds sous-marins de l'Iroise et de la Baie de Douarnenez (Finistère). Reconstitution d'un réseau hydrographique immergé, *Norôis*, vol. 58, n°1, p. 213-225.

HOCHEDÉZ, C. & MIALOCQ, M., (2015), Précarités et marginalités en milieu rural : Introduction, *Pour*, vol. 225, n°1, 19 p.

HUBERT, B. & MATHIEU, N., (1992), Potentialités, contraintes, ressources : récurrence ou renouveau bien tempéré ? In : *Sciences de la nature, Sciences de la société : les passeurs de frontières*, Paris, CNRS Editions, p. 307-320.

INNES, J., THEBAUD, O., NORMAN-LOPEZ, A. & LITTLE, L. R., (2014), Does size matter? An assessment of quota market evolution and performance in the Great Barrier Reef fin-fish fishery, *Ecology and Society*, vol. 19, n°3, 17 p.

JACKSON, T., (2009), *Prosperity without Growth ? The transition to a sustainable economy*, Sustainable development commission, Research group on Lifestyles, Values and Environment (RESOLVE), University of Surrey, 133 p.

JAHAN, S., (2016), *Rapport sur le développement humain 2016*, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 39 p.

JOHNSON, J. D. & RASKER, R., (1995), The role of economic and quality of life values in rural business location, *Journal of Rural Studies*, vol. 11, n°4, p. 405-416.

JOLLIVET, M., (1985), Le développement local, mode ou mouvement social ? *Économie rurale*, vol. 166, n°1, p. 10-16.

JORION, P., (1983), *Les pêcheurs d'Houat, anthropologie économique*, Hermann, 198 p.

JOUSSEAUME, V., DAVID, O. & DELFOSSE, C., (2007), Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux, *Norôis*, vol. 204, n°3, p. 7-9.

KALANTARIDIS, C. & BIKA, Z., (2006), In-migrant entrepreneurship in rural England: beyond local embeddedness, *Entrepreneurship & Regional Development*, vol. 18, n°2, p. 109-131.

KALLIS, G., KERSCHNER, C. & MARTINEZ-ALIER, J., (2012), The economics of degrowth, *Ecological Economics*, vol. 84, p. 172-180.

KLEIN, E., (2015), L'ethnologie ou l'art d'être hôte sans avoir été invité, avec Rina Sherman, *La conversation scientifique*.

LAJARGE, R. & ROUX, E., (2007), Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités, In : *La ressource territoriale*, Economica, p. 133-146.

LAMI, M., (1936), Camaret-sur-Mer, *Annales de Bretagne*, vol. 43, n°1, p. 34-67.

LANDEL, P.-A. & SENIL, N., (2008), Les nouveaux territoires et leurs noms entre projet et compétitivité : le cas des « pôles d'excellence rurale », *L'espace politique*, vol. 2, n°5, 18 p.

LASTOVICKA, J. L., BETTENCOURT, L. A., HUGHNER, R. S. & KUNTZE, R. J., (1999), Lifestyle of the tight and frugal: theory and measurement, *Journal of Consumer Research*, vol. 26, n°1, p. 85-98.

LATASTE, D., (2012), Coopérer peut-il s'apprendre ? « Un homme, une voix... », le cas de figure des points de vente collectifs, *Pour*, vol. 215-216, n°3, p. 35-42.

LATOUCHE, S., (2004), *Survivre au développement : De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Mille et une nuits, 126 p.

LATOUCHE, S., (2010), *Le pari de la décroissance*, Pluriel, 302 p.

LATOUR, B., (1999), *Politiques de la nature*, La Découverte et Syros, Paris, 382 p.

LATOUR, B., (2018), Esquisse d'un parlement des choses, *Ecologie et Politique*, vol. 1, n°56, p. 47-64.

LATROUITE, D., (2005), *Etude préparatoire à une reconquête des niveaux de ressource en langouste royale (Palinurus elephas) en mer d'Iroise*, Ifremer, 33 p.

LAURANS, M., (2012), *Impact de l'engin peigne sur la ressource Laminaria hyperborea et connaissances acquises sur la biologie de cette algue*, Ifremer, département RBE, laboratoire de Sciences et Techniques Halieutiques, 16 p.

LAVIALLE, G., (2013), *Structure et comportement de l'entrepreneuriat : analyse comparative des îles du Ponant (France)*, Mémoire de master en Sciences de la Mer et du Littoral, Université de Bretagne Occidentale (UBO) Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), Plouzané, 46 p.

LAZUECH, G., (2014), Comment gérer les ressources marines ? Les jeux d'acteurs autour de la Politique commune des pêches, *Economie rurale*, n°344, p. 29-45.

LE CARGUET, H., (1897), *L'île de Sein aux temps préhistoriques* (Bulletin de la Société archéologique du Finistère), Bulletin de la Société archéologique du Finistère, p. 357-381.

LE FLOC'H, P., THEBAUD, O., DAURES, F., GUYADER, O. & BONCŒUR, J., (2008), Une évaluation des performances économiques de la pêche côtière : le cas de la Bretagne, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°5, p. 753-771.

LE GALL, B. & EHRHOLD, A., (2017), *Atlas de l'archipel de Molène, géologie, géomorphologie et sédimentologie*, 142 p.

LE ROY, A., (2013), Gouverner les biens communs pour sortir de la démesure, In : *Penser la décroissance: politiques de l'anthropocène*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (PFNSP), Paris, p. 181-194.

LE ROY, P., (1984), Du marchandage à la marchandise, de la communication à l'échange : l'exemple du Congo, *Tiers-Monde*, vol. 25, n°100, p. 893-899.

LEBLIC, I., (2007), *Molène, une île tournée vers la mer*, Peeters, Ethnoscience, Paris, 542 p.

LEBLIC, I., (2010), *Parcours en anthropologie maritime, en technologie, en anthropologie de la parenté et des rituels, de la Bretagne à la Nouvelle-Calédonie kanak*, Document pour Habilitation à diriger des recherches, Ecole pratique des hautes études (EPHE).

LE BOUËDEC, G., (2010), Pour une histoire sociale de l'étranger français : du 16^{ème} siècle à la Seconde Guerre mondiale, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol°117, n°4, p. 135-164.

LEFUR, J., CURY, P., LALOE, F., DURAND, M. & CHABOUD, C., (1999), Co-viabilité des systèmes halieutiques, *Nature Sciences Sociétés*, vol. 7, n°2, p. 19-32.

LEJEUNE, C., (2010), Montrer, calculer, explorer, analyser. Ce que l'informatique fait (faire) à l'analyse qualitative, *Recherches qualitatives*, Hors-série, n°9, p. 15-32.

LEONARDI, S., BEGOT, E., DAURES, F., BERTHOU, P., ALBAN, F., FRANGOUEDES, K., LE GRAND, C., (2010), *Etude sur l'état des lieux de la pêche professionnelle dans le Parc naturel marin d'Iroise*, Programme AESYPECHE, Systèmes d'Information Halieutique (SIH), Ifremer, 119 p.

LEOPOLD, M., (2018), *Exploration de la performance de la gouvernance des petites pêcheries du Pacifique Sud par une démarche de recherche-action*, Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Université de Bretagne Occidentale (UBO), Brest, 188 p.

LEROY, Y., (2018), *Cartographie critique des réalités géographiques, cas de la planification de l'espace marin, analyse comparée franco-canadienne*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Nantes, Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes (IGARUN), Nantes, 353 p.

LEVY, J., (2008), *L'invention du monde : une géographie de la mondialisation*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 403 p.

MALGORN, B., (1973), La population d'Ouessant au 18^{ème} siècle. Étude démographique, *Annales de Bretagne*, vol. 80, n°2, p. 289-315.

MANGENOT, M., (1984), Le malentendu industriel : le cas de l'Algérie, *Tiers-Monde*, vol. 25, n°100, p. 735-748.

MARDELLAT, P., (2009), Théorie de la consommation et pensée pratique chez Carl Menger, *Cahiers d'économie politique*, vol. 1, n°56, p. 63-69.

MARDELLAT, P., (2010), Quality of life and sustainable consumption : a practical viewpoint, *Développement durable et territoires*, vol. 1, n°3, 20 p.

MARESCA, B., (2017), Mode de vie : de quoi parle-t-on? Peut-on le transformer? *La pensée écologique*, vol. 1, n°1, p. 233-251.

MARTHELOT, P., (1964), Géographie et développement, *Tiers-Monde*, vol. 5, n°20, p. 835-838.

MARTINEZ, E., (1967), L'île Molène en Bretagne, *Villes et villages*, O.R.T.F.

MARTINEZ-ALIER, J., PASCUAL, U., VIVIEN, F.-D. & ZACCAI, E., (2010), Sustainable de-growth : mapping the context, criticisms and future prospects of an emergent paradigm, *Ecological Economics*, vol. 69, n°9, p. 1741-1747.

MAX-NEEF, M., (1995), Economic growth and quality of life: a threshold hypothesis, *Ecological Economics*, vol. 15, n°2, p. 115-118.

MAX-NEEF, M., ELIZALDE, M. & HOPENHAYN, M., (1992), Development and human needs, In : *Real-life economics, understanding wealth creation*, Routledge, p. 197-213.

MEADOWS, D. H., MEADOWS, D. L., RANDERS, J. & BEHRENS III, W. W., (1972), *The limits to growth, a report for the club of Rome's project on the predicament of mankind*, Universe book, New York, 205 p.

MEADOWS, D. L., (2013), Il est trop tard pour le développement durable, In : *Penser la décroissance, politiques de l'anthropocène*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, p. 195-210.

MEISTERHEIM, A., (1999), *L'île laboratoire*, Alain Piazzola, 459 p.

MEUR-FEREC, C., (2006), *De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe*, Document pour Habilitation à diriger des recherches, Université de Nantes, Nantes, 248 p.

MEYER-SABLE, N., (2009), *La vie dans les îles de Bretagne il y a un siècle*, Ouest France, 130 p.

MEYNIER, A., (1950), Chronique géographique des pays celtes. Année 1950, *Annales de Bretagne*, vol. 57, n°2, p. 209-271.

MIGNOT, D. & VILLARREAL GONZALEZ, D. R., (2005), Métropolisation, concentration et ségrégation dans les villes européennes et américaines : une comparaison Costa-Rica, France et Mexique, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. décembre, n°5, p. 679-698.

MIOT, Y. & ROUSSEAU, M., (2017), Décroître pour survivre ? Démolitions et transition énergétique à Vitry-le-François, *Métropolitiques*, 5 p.

MORIN, E., (2002), Au-delà de la globalisation et du développement, société-monde ou empire-monde, *Revue du MAUSS*, vol. 2, n°20, p. 43-53.

NEGRO, Y., (1994), *Activité et emplois non agricoles en milieu rural : mutation et résistance*, Thèse de doctorat en développement rural, Université Toulouse Le Mirail, 457 p.

NGUYEN-DUY, V. & LUCKERHOFF, J., (2006), Constructivisme, positivisme : où en sommes-nous avec cette opposition? *Les actes*, vol. 4, p. 14.

NICOLAS, J., (2013), *île de Sein, les petites histoires qui font la grande histoire*, Aymarine, 237 p.

NOEL, J., (2011), *Regard géographique sur la mondialisation halieutique, l'altermondialisation et les formes de résistance des « pêches artisanales »*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Nantes, Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes (IGARUN), Nantes, 484 p.

NUSSBAUM, M. C. & SEN, A., (1993), *The quality of life*, Clarendon Press, Oxford University Press, Oxford, New York, 453 p.

OBRECHT, J.-J. & RAHETLAH, M., (2014), L'entrepreneuriat soutenable : une approche spatialisée basée sur les ressources, In : *Entrepreneuriat, développement durable et territoires, approches contextualisées*, Agence Universitaire de la Francophonie, Hachette Supérieur, p. 207-229.

OIRY, A., (2015), Conflits et stratégies d'acceptabilité sociale autour des énergies marines renouvelables sur le littoral français, *Vertigo*, vol. 15, n°3, 26 p.

OLIVIER DE SARDAN, J.-P., (2004), La rigueur du qualitatif, l'anthropologie comme science empirique, *Espaces Temps*, vol. 84, n°1, p. 38-50.

OLIVIER DE SARDAN, J.-P., (2008), *La rigueur du qualitatif, les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Academia Editions, 368 p.

O'NEILL, D. W., (2012), Measuring progress in the degrowth transition to a steady state economy, *Ecological Economics*, vol. 84, p. 221-231.

OST, F., (2018), Élargir la communauté politique par les droits ou par les responsabilités ? *Ecologie et Politique*, vol. 1, n°56, p. 65-82.

OSTROM, E., (1990), *Governing the commons, the evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press, 301 p.

PAGES, A., (2015), Pauvreté et précarités en milieu rural : retour sur expérience et essai de mise en perspective, *Pour*, vol. 225, n°1, p. 35-40.

PAILLER, Y., BALASSE, M., HALLEGOUËT, B., JOSSELIN, J., MARCHAND, G., SPARFEL, Y., GIOVANNACCI, S., (2004), Fouille d'un dépotoir du Néolithique final à Beg ar Loued (île Molène, Finistère) : premiers résultats, *Bulletin de la Société préhistorique française*, vol. 101, n°4, p. 881-886.

PAILLER, Y. & NICOLAS, C., (2019), *Une maison sous les dunes, Beg ar Loued, île Molène, Finistère*, Sidestone Press, 733 p.

PAILLER, Y., STEPHAN, P., GANDOIS, H., NICOLAS, C., SPARFEL, Y., TRESSET, A., DIETSCH-SELLAMI, M.-F., (2011), Évolution des paysages et occupation humaine en mer d'Iroise (Finistère, Bretagne) du Néolithique à l'Âge du Bronze, *Noréis, Environnement, aménagement, société*, n°220, p. 39-68.

PARTANT, F., (1984), La crise du développement dans la crise mondiale, *Tiers-Monde*, vol. 25, n°100, p. 809-815.

PATUREL, R., (2004), Les choix méthodologiques de la recherche doctorale française en entrepreneuriat, remise en cause partielle d'idées préconçues, *Revue de l'entrepreneuriat*, n°1, p. 47-65.

PECQUEUR, B., (2000), *Le développement local*, Syros, 120 p.

PENCALET-KERIVEL, F., (2008), *Histoire de la pêche langoustière, les mauritaniens dans la tourmente du second 20ème siècle*, 414 p.

PEPPER, M., JACKSON, T. & UZZELL, D., (2009), An examination of the values that motivate socially conscious and frugal consumer behaviours, *International Journal of Consumer Studies*, vol. 33, n°2, p. 126-136.

- PERON, F., (2005), *Ouessant, l'île sentinelle. Vie et tradition d'une île bretonne*, Chasse-Marée, 380 p.
- PERRET, B., (2018), De la croissance marchande au développement durable, *Esprit*, n°1, p. 87.
- PERRIER-CORNET, P., SENCEBE, Y. & SYLVESTRE, J.-P., (1997), Rapport à l'emploi et processus d'exclusion dans les espaces ruraux : un cadre d'analyse, *Économie rurale*, vol. 242, n°1, p. 28-35.
- PETIT, J.-M., (2009), Avant-propos, In : *Histoire des parcs nationaux*, Editions Quæ, 7 p.
- PLAGANYI, É. E., PUNT, A. E., HILLARY, R., MORELLO, E. B., THEBAUD, O., HUTTON, T., ROTHLSBERG, P. C., (2014), Multispecies fisheries management and conservation : tactical applications using models of intermediate complexity, *Fish and Fisheries*, vol. 15, n°1, p. 1-22.
- PODEUR, J., (1979), Une mauvaise année pour les éclosiers de homards, *Le Télégramme*.
- POLANYI, K., (2009), *La grande transformation : aux origines économiques et politiques de notre temps*, Gallimard, 476 p.
- PORTAIS, P., (1995), Les coquillards de l'île de Sein, *Chasse-Marée*, n°89, p. 3-25.
- POSTEL, E., (1962), Le rôle prépondérant des pêcheurs cornouaillais dans la recherche et l'exploitation de nouveaux fonds langoustiers, *Penn ar Bed*, vol. 3, p. 141-152.
- QUIVY, R. & VAN CAMPENHOUDT, L., (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, 284 p.
- RAFFESTIN, C., (1977), Paysage et territorialité, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 21, n°53-54, p. 123-134.
- RAFFESTIN, C., (1982), Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité, *Espaces et sociétés*, n°41, p. 167-171.
- RAFFESTIN, C. & BRESSO, M., (1982), Tradition, modernité, territorialité, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 26, n°68, p. 185-198.
- RAYNAUD, E., (1984), Paternalisme international et/ou développement agropastoral autonome, *Tiers-Monde*, vol. 25, n°100, p. 761-772.
- RECLUS, E., (2018), Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes, *Ecologie et Politique*, n°56, p. 161-178.
- REDCLIFT, M., (2005), Sustainable development (1987-2005) : an oxymoron comes of age, *Sustainable Development*, vol. 13, n°4, p. 212-227.
- RICHARD, L., (1953), Population et économie de l'île de Sein, *Annales de Bretagne*, vol. 60, n°1, p. 159-170.
- RICHARD, S. & LE CUNFF, L., (1958), *Sein, l'île des trépassés*, Paris, 212 p.
- RICOEUR, P., DELEAGE-PERTUNSKI, E. & DELEAGE, J.-P., (2018), L'éthique, le politique, l'écologie, entretien avec Paul Ricœur, *Ecologie et Politique*, vol. 1, n°56, p. 35-46.
- RIOUX, C., LEVESQUE, M.-C., KLEISER, M., BRETHES, J.-C., GUGLIELMO, T. & GAGNON, L., (2010), *Etude sur la chaîne de valeur et la gouvernance territoriale de la filière halieutique : Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine*, Rapport présenté à la Conférence Régionale des Élu(e)s de Gaspésie-Îles-de-la-

Madeleine, Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), Îles-de-la-Madeleine (Québec), 102 p.

RIST, G., (2013), *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 511 p.

ROBIC, M.-C., (2016), Géographe de plein vent, géographe de cabinet, *Hypergeo, encyclopédie électronique*, 5 p.

SALAÜN, P., (1997), *Ile de Sein*, Ouest-France, 30 p.

SALEILLES, S., (2006), L'imbrication projet de vie/projet entrepreneurial chez les entrepreneurs néo-ruraux, *Management et Sciences sociales*, vol. 1, n°1, p. 57-68.

SALEILLES, S., (2010), Les trajectoires des entrepreneurs néo-ruraux, *Journal of Social Management, Revue européenne des Sciences sociales et du management*, vol. 8, n°1, p. 137-160.

SALVERT, F., (1983), Ecloserie de l'île de Sein : cinq démissions au conseil d'administration, *Le Télégramme*.

SCHLAICH, I., (2016), *Suivi de la population de homards et des espèces associées d'intérêt halieutique dans l'archipel de Chausey et détermination du rôle des cantonnements*, Rapport final d'étude, Ifremer, 49 p.

SELMİ, A., (2009), L'émergence de l'idée de parc national en France, In : *Histoire des parcs nationaux*, Editions Quæ, p. 43-58.

SEMAL, L., (2013), Politiques locales de décroissance, In : *Penser la décroissance : politiques de l'anthropocène*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, p. 139-158.

SEN, A., (2008), *Commodities and capabilities*, Oxford University Press, New Delhi, 89 p.

SINAI, A., (2013), Le destin des sociétés industrielles, In : *Penser la décroissance : politiques de l'anthropocène*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, p. 23-48.

SINGELIN, P., LE DUFF, M., DECAUX, A. & LE LETTY, J., (2005), *Patrimoine naturel en Iroise*, Parc Naturel Marin d'Iroise, Rapport de la mission pour le parc marin, 26 p.

SOLOW, R. M., (1957), Technical change and the aggregate production function, *The Review of Economics and Statistics*, vol. 39, n°3, p. 312-320.

SOLOW, R. M., (1991), Sustainability : an economist's perspective, *The eighteenth J. Seward Johnson lecture to the Marine Policy Center*, Woods Hole Oceanographic Institution, Woods Hole, Massachusetts, p. 179-187.

SORRE, M., (1948), La notion de genre de vie et sa valeur actuelle (premier article), *Annales de Géographie*, vol. 57, n°306, p. 97-108.

STEFFEN, W., SANDERSON, A., TYSON, P. D., JÄGER, J., MATSON, P. A., MOORE III, B., WASSON, R. J., (2004), *Global Change and the Earth System, a planet under pressure*, The IGPB series, Springer, Berlin Heidelberg/New-York, 311 p.

STEPHAN, P., (2008), *Les flèches de galets en Bretagne : morphodynamiques passée, présente et prévisible*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Bretagne Occidentale (UBO), Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), Brest.

STEPHAN, P., PAILLER, Y., TRESSET, A. & GANDOIS, H., (2011), Changements paléogéographiques de l'archipel de Molène (Finistère, Bretagne, France) : implications sur les peuplements humains du Néolithique à l'Age du Bronze, In : *Ancient maritime communities and the relationship between people and environment along the European Atlantic Coasts/Anciens peuplements littoraux et relations Homme-milieu sur les côtes de l'Europe atlantique*, Archaeopress, p. 647-660.

STIGLITZ, J., (2016), Inequality and economic growth, In : *Rethinking capitalism, economics and policy for sustainable and inclusive growth*, Wiley blackwell, 224 p.

STIGLITZ, J. E., (1997), Georgescu-Roegen versus Solow/Stiglitz, *Ecological Economics*, n°22, p. 269-270.

STIGLITZ, J. E., SEN, A. & FITOUSSI, J.-P., (2008), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social* (CMPEPS), 324 p.

TALANDIER, M., JOUSSEAUME, V. & NICOT, B.-H., (2016), Two centuries of economic territorial dynamics, the case of France, *Regional Studies, Regional Sciences*, vol. 3, n°1, p. 67-87.

TANGUY, B., (1998), Le nom d'Iroise, *Les Cahiers de l'Iroise*, n°180, p. 7-9.

TESSON, M., (2013), *Etat des lieux de l'activité de pêche professionnelle sur les îles du Ponant*, Mémoire de master en Expertise et gestion de l'environnement littoral (EGEL), Université de Bretagne Occidentale (UBO), Institut Universitaire Européen de la Mer, Plouzané, 62 p.

TESSON, M. & GUINGOT, M., (2017), *La création d'entreprise en réponse au rêve d'île : l'ambivalence d'une attractivité fondée sur le cadre de vie*. 6th EUGEO Congress on the Geography of Europe, Session attractivité territoriale et qualité de vie, Bruxelles.

THEYS, J., (2002), L'approche territoriale du « développement durable », condition d'une prise en compte de sa dimension sociale, *Développement durable et territoires*, n° 1, 15 p.

THOMASSIN, A., (2011), « Des réserves sous réserve » : acceptation sociale des Aires marines protégées : l'exemple de la région sud-ouest de l'Océan Indien, Thèse de doctorat en Géographie, Université de la Réunion, 568 p.

THE NORWEGIAN SEAFOOD COUNCIL, (2018), *Seafood report, a new era for seafood in France*, 17 p.

TORRES, E., (2002), Adapter localement la problématique du développement durable : rationalité procédurale et démarche-qualité, *Développement durable et territoires*, n°1, 25 p.

TOUZEAU, P., (1981), *Schéma directeur de protection du littoral finistérien contre la mer*, Direction départementale de l'équipement du Finistère, Université de Bretagne Occidentale (UBO), Département de Géographie, 55 p.

TROADEC, J.-P., BONCOEUR, J. & BOUCHER, J., (2003), Le constat, In : *Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes*, Académie des sciences, Tec & Doc, vol. 17, 503 p.

TURPIN, Y., (2015), *Cantonement de langoustes rouges dans la chaussée de Sein : quels résultats après six années de suivi ?* Dossier de presse, Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI), Le Conquet, 5 p.

VAN TILBEURGH, V., (2006), Quand la gestion intégrée redessine les contours d'une aire protégée : le cas du parc marin en mer d'Iroise, *Vertigo*, vol. 7, n°3, 13p.

VIDAL DE LA BLACHE, P., (1911), Les genres de vie dans la géographie humaine, *Annales de Géographie*, vol. 20, n°111, p. 193-212.

VIVIEN, F.-D., (2005), Le développement soutenable: un sujet controversé chez les économistes, *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, n°11-12, p. 85-94.

VIVIEN, F.-D., (2009), Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique, *Regards croisés sur l'économie*, vol. 6, n°2, p. 75-83.

VOGEL, A., FETIVEAU, J., GROEBER, S. & DESBUREAUX, S., (2017), *Gouvernance partagée des aires protégées à Madagascar : quel contenu donner à la cogestion?* ONG « GRET », 140 p.

WANLIN, P., (2007), L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels, *Recherches qualitatives*, Hors-série, Actes du colloque Bilan et perspectives de la recherche qualitative, n°3, 30 p.

Table des illustrations

Figure 1 : Définition du développement par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Défis au sud, Rapport de la commission sud, Paris, Economica, 1990 cité par (Rist 2013), p.34.....	16
Figure 2 : Définition du développement durable donnée par le rapport Brundtland. Source : Rapport Brundtland, Commission mondiale pour l'environnement et le développement, 1987.	21
Figure 3 : Définition du développement humain donnée par le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2016.	23
Figure 4 : Affiche publicitaire de la compagnie maritime Penn Ar Bed mettant en avant le « caractère » des habitants des îles de l'Iroise.	44
Figure 5 : À la fenêtre, tôt le matin : un canot' de plaisanciers part en pêche.....	47
Figure 6 : Le pêcheur trie ses homards dans le vivier pour éviter qu'ils se blessent avec leurs mandibules.	48
Figure 7 : Questionnaire à destination des habitants des îles de l'Iroise	61
Figure 8 : Questionnaire à destination des touristes sur les îles de l'Iroise.....	62
Figure 9 : Questionnaire à destination des restaurateurs sur les îles de l'Iroise	63
Figure 10 : Nombre de questionnaires distribués par îles	65
Figure 11 : Procédé de traitement de la matière brute des entretiens. (Les noms et le contenu ont été modifiés)	70
Figure 12 : Carte marine de l'Iroise.	75
Figure 13 : L'île Armorica au Miocène (vers 13Ma).	77
Figure 14 : Séquences d'évolutions paléogéographiques en mer d'Iroise depuis le dernier maximum glaciaire.	78
Figure 15 : Carte de localisation des sites d'étude, les îles d'Ouessant, Molène et île de Sein, Finistère. Données : Geobretagne. Réalisation : M.T.	79
Figure 16 : Les côtes à falaise de l'île d'Ouessant. Ici, à l'extrême ouest de l'île, sur la pointe de Roc'Hir, le regard porte vers le sud-est. La forme pyramidale à gauche est un amer, repère pour la navigation.	80
Figure 17 : La forme ronde de l'île de Molène	80
Figure 18 : Les formes particulières de l'île de Sein.....	81
Figure 19 : Îlots de l'archipel de Molène.	82
Figure 20 : Le Ledenez Vrazh de Molène, au nord-est de l'île de Molène, est accessible à marée basse.....	83
Figure 21 : Queues de comètes, formes d'accumulations constituées de galets, à l'ouest de l'île de Molène.	83
Figure 22 : Les couleurs de l'Iroise.....	84
Figure 23 : Analyse paysagère de l'île d'Ouessant. Réalisation : M. T.	85
Figure 24 : Analyse paysagère de l'île de Molène. Réalisation : M. T.	87
Figure 25 : Analyse paysagère de l'île de Sein. Réalisation : M. T.....	89
Figure 26 : La partie visible du plateau molénaï : les îles et îlots de l'archipel.....	91
Figure 27 : L'estran découvre largement à marée basse. Ici sur le Ledenez Vrazh de Molène, on peut observer l'étagement des algues.	92
Figure 28 : Reliefs sous-marins de l'Iroise et habitats associés. Source : données bathymétriques SHOM, Réalisation : M. T.....	93
Figure 29 : La chaussée de Sein vue depuis le phare de l'île de Sein.	95

Figure 30 : Les femmes cultivatrices battant le blé à gauche, ramassant le goémon épave à droite. Ici, sur l'île de Sein.	99
Figure 31 : Sénanes portant des paniers remplis d'algues sur la route du phare, vers l'ouest de l'île qui était entièrement cultivé.	101
Figure 32 : À gauche le brûlage de la soude, carte postale ancienne.	103
Figure 33 : Les goémoniers en saison sur les îlots.	104
Figure 34 : Exploitation des ressources des îlots dans un passé récent.	105
Figure 35 : Un goémonier de Lanildut, au travail dans l'archipel, visible depuis l'île de Molène.	106
Figure 36 : Récolte embarquée et séchage du petit goémon sur l'île de Molène.	107
Figure 37 : île de Sein, les sécheries de congre sur la grève. Carte postale ancienne.	111
Figure 38 : Navires grésés en sloop, devant l'île de Sein dont on aperçoit l'Eglise.	112
Figure 39 : Marins pêcheurs de l'île de Sein approvisionnant leur vivier.	113
Figure 40 : Viviers à bord.	114
Figure 41 : Evolution du nombre de marins sur les îles de Molène et Sein.	118
Figure 42 : Diminution du nombre d'hommes et de navires à la pêche de 1946 à 1951 sur l'île de Sein.	118
Figure 43 : Évolution de la population des îles de l'Iroise entre 1793 et 2012.	122
Figure 44 : Évolution de la population de l'ensemble des îles du Ponant entre 1901 et 2014.	122
Figure 45 : Une population jeune en 1901 et en 1951, indiquée par la forme « pyramidale » des diagrammes de structure par âge en 1901 et 1951, ici pour l'île de Sein. Pour comparaison avec la forme « champignonnesque » des diagrammes actuels.	125
Figure 46 : Une population vieillissante en 2012. Structure par âge de la population des îles de l'Iroise en 2012.	125
Figure 47 : À gauche le dessalinisateur d'eau de mer sur l'île de Sein. À droite l'impluvium, récupérateur d'eau de pluie sur l'île de Molène.	129
Figure 48 : Répartition des emplois par secteurs d'activités sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein en 2015. Source : données Insee 2015. Réalisation : M.T.	131
Figure 49 : Évolution du nombre de touristes annuel, passagers de la compagnie maritime Penn Ar Bed, entre 2002 et 2015 sur les îles de l'Iroise. Source : données M. Guingot, 2019. Réalisation M. T.	132
Figure 50 : Variation mensuelle du nombre de touristes passagers de la Penn Ar Bed pour l'année 2015 sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein. Source : données M. Guingot, 2019. Réalisation M. T.	133
Figure 51 : Zones de protection et de gestion terrestre sur les îles de l'Iroise. Source : données Géobretagne. Réalisation : M. T.	138
Figure 52 : Zones de protection et de gestion marine autour des îles de l'Iroise. Source : données Géobretagne, Sextant. Réalisation : M. T.	139
Figure 53 : Un patron pêcheur et son matelot remontent le vivier à homard sur la cale. Ils travaillent en famille, à l'île de Sein.	153
Figure 54 : Couple d'ostréiculteurs, en route pour le phare de l'île de Sein (ouest de l'île), où se trouvent leurs parcs à huîtres.	154
Figure 55 : Centres d'intérêt naturels et paysagers des habitants et visiteurs sur les îles de la mer d'Iroise.	157
Figure 56 : La pratique du jardin fait partie du quotidien de nombreux habitants.	158
Figure 57 : Un pêcheur offre une langouste et un homard à sa voisine, dans une rue de l'île de Sein.	159
Figure 58 : L'arrivée du bateau, un moment convivial à l'île de Sein.	160

Figure 59 : Nuage de mots généré à partir des réponses de 106 habitants des îles d'Ouessant, Molène et Sein entre juin et décembre 2017.....	161
Figure 60 : Nuage de mots généré à partir des réponses de 135 touristes sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein entre juin et décembre 2017.....	161
Figure 61 : Un marin danse sur le quai, jour de fête à l'île de Sein.	164
Figure 62 : Perception de l'île. Réponse de 106 habitants des îles d'Ouessant, Molène et Sein. 106 questionnaires habitants	166
Figure 63 : Question aux habitants	167
Figure 64 : Types de projets auxquels la population serait favorable sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein.	168
Figure 65 : Acceptabilité des activités en mer sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein. 106 questionnaires habitants.	170
Figure 66 : Acceptabilité des activités en mer par les publics touristiques sur les îles d'Ouessant, Molène et l'île de Sein. 139 questionnaires touristes.....	171
Figure 67 : Les passagers groupés pour embarquer sur le navire de retour vers le Conquet et Brest.	174
Figure 68 : Le matériel entreposé par les pêcheurs, en haut : l'abri du Roussin à Molène, en bas : une cabane de pêcheur sur le terre-plein du port de Molène.	178
Figure 69 : Une mer blanche d'écume, pointe de Pern à Ouessant. À l'horizon, le phare de Nividic.	185
Figure 70 : Des professionnels de la mer sur Ouessant : pêcheur polyvalent, centre nautique.....	186
Figure 71 : A gauche : la ferme insulaire de Quéménès, avril 2017. A droite, récoltant d'algues de rives sur l'île de Molène, décembre 2016.	187
Figure 72 : A gauche : Navire Le Patience, ligneur, (le patron est en arrière plan), part en mer. A droite : le moniteur du centre nautique de l'île de Sein emmène des touristes voir la chaussée de Sein	188
Figure 73 : Grands viviers dans lesquels les pêcheurs de l'île de Molène conservent une partie des crustacés nobles, homards et langoustes.....	193
Figure 74 : À Ouessant le couple de pêcheurs ayant commercialisé l'activité de pêche il y a douze ans commercialise les produits de la pêche dans un local qui leur est loué par la mairie, du 1 ^{er} avril au 30 janvier.....	195
Figure 75 : Un restaurant valorise le poisson de l'île.	196
Figure 76 : La demande ne correspond pas toujours à l'offre. Il est écrit : moules de bouchot, six euros le kilo. Il n'y a pas de moules de bouchot sur les îles de l'Iroise.	196
Figure 77 : Influence de l'image de l'île sur la perception des produits par les publics touristiques.....	196
Figure 78 : La marque Savoir-faire des îles du Ponant valorise les producteurs de biens et services sur les îles de l'Ouest de la Manche et de l'Atlantique.	197
Figure 79 : Les pêcheurs d'ormeaux en plongée de l'île de Molène, retour de pêche.	197
Figure 80 : Schéma de synthèse : l'utilisation de l'espace insulaire comme ressource et sa traduction en termes de développement et de soutenabilité. Conception : M. Tesson. Réalisation : Laurence David.	200
Figure 81 : Pratiques en mer des habitants des trois îles : Ouessant, Molène et l'île de Sein. 106 questionnaires habitants.	204
Figure 82 : Une belle prise (un homard) pour ce pêcheur de loisir.	205
Figure 83 : Consommation en produits de la mer par les habitants des îles d'Ouessant, Molène et Sein. 106 questionnaires habitants.	206
Figure 84 : Moyen d'approvisionnement pour les produits de la mer qui sont consommés plusieurs fois par semaine (poisson et crustacés seulement). 106 enquêtes habitants.....	207

Figure 85 : Marché potentiel en produits de la mer sur les îles d'Ouessant Molène et Sein. 106 habitants enquêtés..	208
Figure 86 : Pratique du don sur les îles de l'Iroise : « Je trouve toujours un poisson dans l'évier quand je rentre à la maison ».	209
Figure 87 : De jeunes estivants pêchent sur le port de Lampaul.	210
Figure 88 : Pratiques en mer des visiteurs sur les îles d'Ouessant, Molène et Sein. 139 touristes enquêtés.	210
Figure 89 : Marché potentiel des produits de la mer concernant les publics touristiques sur les îles de l'Iroise. 139 touristes enquêtés.	210
Figure 90 : Importance de la provenance des produits pour la clientèle touristique	211
Figure 91 : Préférence de la clientèle touristique concernant le canal de distribution des produits de la mer. 139 touristes enquêtés.	211
Figure 92 : Perception de l'espace maritime par les habitants et visiteurs des îles de la mer d'Iroise. Les réponses multiples étant possibles, seules les trois premières ont été prises en compte. 106 questionnaires habitants, 139 questionnaires touristes	212
Figure 93 : Pêcheurs d'ormeaux en plongée, retour de pêche en hiver.	215
Figure 94 : À gauche, un pêcheur ligneur sur l'île de Sein discute avant de prendre la mer, juillet 2017. À droite, il est neuf heures et ce pêcheur se promène, comme chaque matin avant de travailler, sur le quai de l'île de Molène.	216
Figure 95 : Séchage d'algues sur l'île de Molène.	222
Figure 96 : Philippe, sur Molène.	224
Figure 97 : Schéma de synthèse : l'utilisation des ressources maritimes et sa traduction en termes de développement et de soutenabilité. Conception : M.T. Réalisation : Laurence David.	258
Figure 98 : Orientations de gestion du parc naturel marin d'Iroise (PNMI).	269
Figure 99 : Avis favorables et défavorables émis par le Conseil de gestion du parc entre 2008 et 2019.	276
Figure 100 : Schéma de synthèse : les structures de gestion et leur traduction en termes de développement et de soutenabilité sur les îles de l'Iroise. Conception : M. T. Réalisation : Laurence David.	284
Figure 101 : Chorèmes de l'évolution de la territorialité des îles de l'Iroise vis à vis des ressources de la mer. Conception : M. T., Réalisation : Laurence David.	290
Figure 102 : Schéma de synthèse de l'analyse du processus de développement local.	296
Figure 103 : Situation des îles de la Madeleine, dans le golfe du Saint-Laurent.	302
Figure 104 : L'organisation de l'espace aux Îles de la Madeleine, sur le modèle nord-américain : habitat dispersé, large route, électrification visible dans le paysage. Des garages pour les voitures sont souvent construits à côté des maisons (deux exemples à gauche)	304
Figure 105 : Les falaises de grès rouge et les maisons colorées caractérisent le paysage aux couleurs contrastées des îles de la Madeleine.	305
Figure 106 : Les navires sont à sec pour les mois d'hiver, où le golfe du Saint-Laurent est partiellement englacé.	306
Figure 107 : Pêcheur madelinot, casiers à crabe des neiges (les casiers à homard sont plus petits), à gauche. A droite, des statues sur le port, illustrent que la tradition coopérative est ancrée aux Îles-de-la-Madeleine.	307
Figure 108 : Chacun des savoir-faire de cette section (ici le cas des sciences) contribue également aux six fonctions du collectif.	335

Table des tableaux

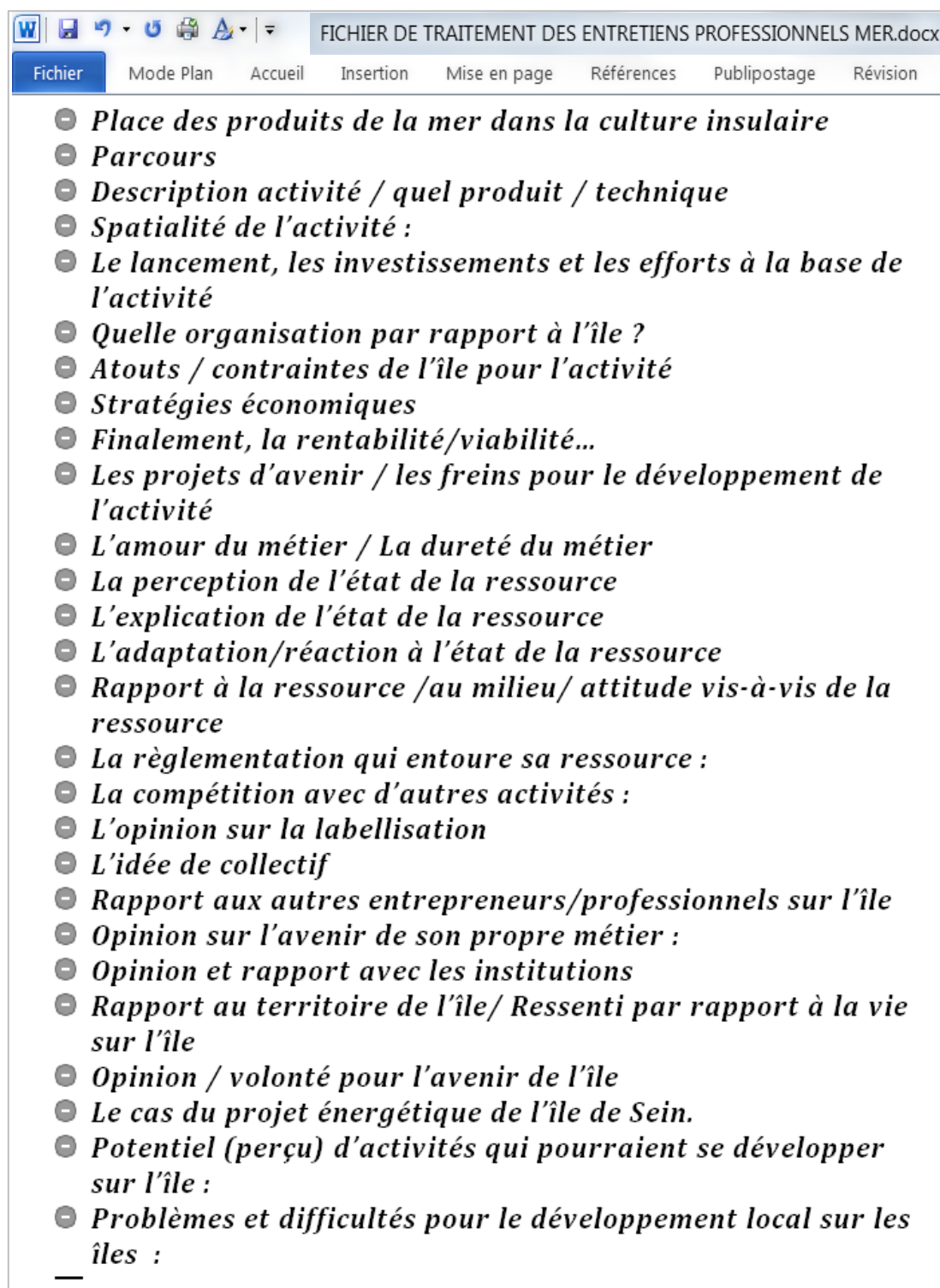
Tableau 1 : Hypothèses de recherche.....	27
Tableau 2 : Alternance des phases de terrain et de recherche dans une démarche itérative.	37
Tableau 3 : Nombre de jours de terrain insulaire.....	40
Tableau 4 : Nombre de jours sur le terrain continental	41
Tableau 5 : Total des jours de terrain.....	42
Tableau 6 : Situations d'observation sur le terrain des îles de l'Iroise, postures et création de données associées.	46
Tableau 7 : Liste des réunions ayant fait l'objet d'une observation sur les îles de l'Iroise	48
Tableau 8 : Personnes enquêtées sur le terrain des îles de l'Iroise (1re partie).	51
Tableau 9 : Personnes enquêtées au sein des organismes de gestion du territoire, du milieu naturel et du milieu marin incluant les îles dans leur périmètre (2 ^{de} partie).....	52
Tableau 10 : Guide d'entretien des professionnels de la mer (part. 1)	54
Tableau 11 : Guide d'entretien des professionnels de la mer. (part. 2).....	55
Tableau 12 : Guide d'entretien des gestionnaires.....	56
Tableau 13 : Échantillonnage des populations enquêtées par questionnaire	66
Tableau 14 : Test des corrélations entre les caractéristiques des répondants et leurs réponses au questionnaire.....	72
Tableau 15 : Logements et résidences secondaires sur les îles habitées de la mer d'Iroise.	124
Tableau 16 : Les parcours qui mènent des actifs à l'île, tableau inspiré de la typologie de Yves Negro, 1994.	151
Tableau 17 : Comparaison des prix de vente pour des biens équivalents, entre Ouessant et Brest.	176
Tableau 18 : Impôts sur le revenu 2017 (basé sur les revenus 2016) à l'échelle communale.	177
Tableau 19 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015, statistiques Insee.....	182
Tableau 20 : Niveau de diplôme de la population des îles de l'Iroise en 2015.	182
Tableau 21 : Les professionnels de la mer sur les îles de l'Iroise et leurs activités économiques.....	190
Tableau 22 : Comparaison des populations pratiquant des activités maritimes par îles..	205
Tableau 23 : Propension à l'achat de poisson et crustacés par les consommateurs réguliers de poisson et crustacés	208
Tableau 24 : Perception de l'espace marin selon la pratique de pêche à pied et de pêche en mer par les habitants des îles de l'Iroise.....	213
Tableau 25 : Pêche du bar et du lieu par l'ensemble des métiers de pêche opérant notamment au sein du Parc naturel marin d'Iroise.	249
Tableau 26 : Potentiel financier élargi des communes en 2018, calculé en euros par habitant à partir du potentiel fiscal et de la somme des dotations des communes.....	262
Tableau 27 : Actions du Parc Naturel Marin d'Iroise en faveur du développement et de la soutenabilité des activités maritimes sur les îles de l'Iroise entre 2008 et 2017.	271
Tableau 28 : Contribution du PNMI à la soutenabilité des activités maritimes sur les îles de l'Iroise.	275

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien exploratoire

Objectif global d'identifier :
Activités exploitant des ressources liées à la mer Contraintes vécues par les professionnels aux différentes étapes de leur activité Points de vues sur ce que pourraient être les leviers de développement des activités liées à la mer sur les îles Enjeux spécifiques à chaque secteur d'activité (pêche/aquaculture/algues/nautisme) Réseau de distribution / transformation / commercialisation, sur les îles et vers le continent. Jeu d'acteur
Parcours du porteur de projet :
Formation / origine Choix de l'activité Choix de l'île
Description de l'activité
Produit / tonnage / prix au kilo Origine et destination du produit Clientèle sur l'île / sur le continent Organisation de l'activité dans l'année : saisonnalité Bénéficie de l'image de l'île
Point de vue sur l'exploitation de la ressource
Règlementation sur l'accès à cette ressource ? Ressource limitée ou fragile ? crainte ou non ? Perception des mesures de protection ?
Installation de l'entreprise
Démarches administratives ? Aides perçues ? (Financières, techniques ou soutiens) Prospections préalables ? (Etude du marché, contact avec la commune, acceptation de l'activité) Accompagnement par une structure extérieure ? Contraintes perçues au moment de l'installation ? Conditions à réunir pour installer son activité sur l'île ?
Quels contacts avec des structures extérieures :
Parc Naturel Marin d'Iroise ? Comité local des pêches ? Affaires maritimes ? IFREMER ?
L'activité sur l'île et projets aujourd'hui :
Investissements importants depuis la création ? Evolution de la clientèle ? Atouts / difficultés du métier (ce qui motive ?) Rentabilité ? Concurrence ? Perception de l'acceptation de l'activité ? Intégration porteur de projet ? Relation aux autres entrepreneurs ? Enjeu principal aujourd'hui ? Problème ? Idée de solutions ?
Futur de l'activité :
Quel objectif ? (ex : s'agrandir, embaucher ? moins travailler ? plus de rentabilité ? investir ?) Quels freins ? Quels besoins ?
Points de vue sur stratégie :
Diversification ? Transformation du produit ? Un fumoir ? Commercialisation : Un marché ? une AMAP ? Vente en ligne ? Label ? Intérêt mise en commun ? (ex : vivier, glacière, matériel, communication, transformation (fumoir) ou commercialisation ? Intérêt de connaître les autres entrepreneurs des autres îles ? Idée de ce qui pourrait être fait comme activité sur l'île ? complémentarité / réticences ?

Annexe 2 : Thématiques générées d'après le tri des passages d'entretien auprès des professionnels de la mer



FICHIER DE TRAITEMENT DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS MER.docx

Fichier Mode Plan Accueil Insertion Mise en page Références Publipostage Révision

- *Place des produits de la mer dans la culture insulaire*
- *Parcours*
- *Description activité / quel produit / technique*
- *Spatialité de l'activité :*
- *Le lancement, les investissements et les efforts à la base de l'activité*
- *Quelle organisation par rapport à l'île ?*
- *Atouts / contraintes de l'île pour l'activité*
- *Stratégies économiques*
- *Finalement, la rentabilité/viabilité...*
- *Les projets d'avenir / les freins pour le développement de l'activité*
- *L'amour du métier / La dureté du métier*
- *La perception de l'état de la ressource*
- *L'explication de l'état de la ressource*
- *L'adaptation/réaction à l'état de la ressource*
- *Rapport à la ressource /au milieu/ attitude vis-à-vis de la ressource*
- *La réglementation qui entoure sa ressource :*
- *La compétition avec d'autres activités :*
- *L'opinion sur la labellisation*
- *L'idée de collectif*
- *Rapport aux autres entrepreneurs/professionnels sur l'île*
- *Opinion sur l'avenir de son propre métier :*
- *Opinion et rapport avec les institutions*
- *Rapport au territoire de l'île/ Ressenti par rapport à la vie sur l'île*
- *Opinion / volonté pour l'avenir de l'île*
- *Le cas du projet énergétique de l'île de Sein.*
- *Potentiel (perçu) d'activités qui pourraient se développer sur l'île :*
- *Problèmes et difficultés pour le développement local sur les îles :*

Annexe 3 : Thématiques et sous-thématiques générées d'après le tri des passages d'entretiens auprès des élus

FICHIER DE TRAITEMENT DES ENTRETIENS ELUS TEMP.docx -

Fichier Mode Plan Accueil Insertion Mise en page Références Publipostage Révision

- + **Parcours**
 - Parcours professionnel et personnel avant d'être élu
 - Ce qui a amené à l'île
 - Ce qui a amené à être élu
- + **Composition du conseil municipal :**
 - Ile de Sein :
 - Ile de Molène :
 - Ile d'Ouessant :
 - Situations conflictuelles de la municipalité en interne :
- **Situations conflictuelles**
- + **La complexité de la tâche d'élus insulaire**
 - La diversité des tâches d'un élu insulaire
 - La question de la formation/ des compétences
 - L'exposition permanente à la population :
 - L'importance du maire, de la fonction, de la personne...
 - L'investissement personnel vis-à-vis de la population :
 - Comment la fonction/le mandat sont-ils vécus par les personnes
- + **Le positionnement de la municipalité sur les sujets à enjeu de l'île :**
 - Le point de vue de la municipalité sur l'île / son dynamisme / l'entrepreneuriat
 - Le point de vue de la municipalité sur différents projets sur l'île
 - Le point de vue sur le développement des activités maritimes :
 - Le positionnement de la commune sur l'enjeu énergétique
 - Souhait pour l'avenir, vision.
- + **Les possibilités d'actions de la municipalité concernant le dynamisme de l'île :**
 - Sur le logement :
 - Sur le transport :
 - Sur le tourisme :
 - Sur la cohésion sociale de la commune
 - La gestion des locaux, de l'espace et du bâti par les communes
 - Relation de la municipalité avec les porteurs d'initiative sur l'île :
- + **Quand la commune impulse ou pousse un projet : investis, réhabilite, emploie.**
 - Le projet du Ledenez de Molène.
 - Le centre nautique de l'île de Sein :
 - L'abri du marin à l'île de Sein :
 - Le projet de relance de l'agriculture à Ouessant
- + **Le rapport et l'opinion des municipalités avec les institutions extérieures à l'île**
 - Avec le Parc naturel Régional d'Armorique :
 - Avec le Parc Naturel Marin d'Iroise :
 - La Région :
 - L'AIP :
 - Les scientifiques :
 - Avec des personnalités, politiques ou artistiques
 - Les institutions continentales en général :
 - Par rapport au FEAMP :
 - La question de la communauté de commune :

Annexe 4 : Inventaire des activités et programmes menés par le parc naturel marin d'Iroise de 2008 à 2019 d'après la lecture de l'ensemble des comptes-rendus du conseil de gestion du parc disponibles en ligne.

Activité du parc	Description	Mention du projet dans le compte rendu du conseil de gestion (source)	Partenaires
Cartographie du champ d'algues à Molène	Objectif de connaissance du champ d'algues pour sa conservation et son exploitation durable	23 septembre 2008	Ifremer, Shom
Ecokelp	Intégration du parc à un programme de recherche international	23 septembre 2008	Ifremer, Station biologique de Roscoff
Label Ormeau de Molène	Mise en place d'un label de qualité	23 septembre 2008	Pêcheur professionnel d'ormeau en plongée de Molène
Suivi des mammifères marins autour des îles de Sein et Molène	Étude du comportement des dauphins et des phoques 21 phoques ont été équipés de balises, suivis 160 jours : ils passent 66 % de leur temps dans le parc	23 septembre 2008 10 mai 2016	Oceanopolis
Éducation à l'environnement des publics scolaires	Mallette pédagogique pour le public scolaire Animations en classe et sur le terrain : 43 interventions au 10 mai 2016, auprès de 580 enfants de 18 établissements	23 septembre 2008 10 mai 2016	Écoles des communes riveraines du parc
Suivi de la zone de cantonnement à langoustes de la chaussée de Sein	Marquage et suivi de langoustes Observations en 2015 : l'abondance des captures augmente, ce qui souligne la pertinence du cantonnement. Plus de mâles que de femelles : comportement différencié en fonction saison et habitat, acquisition de données sur la croissance, hypothèse de la sédentarité saisonnière, préférence pour les failles et parois verticales dans l'habitat.	23 septembre 2008 26 février 2015	Ifremer, Comité des pêches
Suivi des étoiles de mer	Prospection pour savoir si les étoiles de mer sont plus nombreuses que dans les années 80	23 septembre 2008	IUEM
Commissions pour déterminer des objectifs du plan de gestion	Une commission pêche et activités économiques Une commission tourisme, nautisme et patrimoine Une commission faune flore habitats	3 septembre 2009	Usagers du parc
Actions de dépollution ou de suivi de pollutions	Intervention des agents du parc pour expertise et aide dans les cas de pollutions accidentelles Pollution de l'aber Ildut par du fioul Dépollution et suivi environnementaux du Célacante, navire échoué en 2014	3 février 2011 (Aber Ildut) 10 mai 2016 (Le Conquet, port de Rosmeur) 19 novembre 2015	Cedre
Charte de bonnes pratiques pour les professionnels du nautisme	Charte incitative pour le respect de l'environnement dans l'archipel de Molène Nouvelle charte en 2016 : étendue à tout le parc, et à toutes les structures de découverte du milieu marin	7 juin 2011 14 mai 2012 (validation) 10 mai 2016 (10 prestataires labellisés) 17 novembre 2016 (nouvelle charte)	Prestataires du tourisme Nautisme en Finistère (pour la nouvelle charte)
Ensemencement de coquilles Saint-Jacques	Initiative pour relancer la pêcherie de coquille Saint-Jacques	7 juin 2011	Comité local des pêches Nord Finistère
Opération de marquage de bar	Suivi des bars	7 juin 2011	
Tableau de bord	Suivi de l'état de santé de la mer d'Iroise à partir d'indicateurs : le tableau de bord est un outil pour parvenir aux objectifs définis dans le plan de gestion	30 janvier 2012	

Classement bio des algues en mer d'Iroise	Un règlement européen permet depuis 2009 de récolter des algues bio sous réserve d'un organisme certificateur. Le parc réalise depuis 2011 le suivi de 4 sites éligibles pour mettre en place le label bio : la Côte-Nord Finistère, Molène, Ouessant et Sein. Le coût de suivi est entièrement pris en charge par le parc.	14 mai 2012 7 février 2017	Chambre syndicale des algues marines, Ifremer, Comité régional des pêches
Charte de territoire pour la lutte contre les algues vertes dans la baie de Douarnenez	Objectif de réduction de 30 % d'apports en azotes dans la baie	14 mai 2012	Commission locale de l'eau du SAGE Douarnenez
Étude sur la pêche à la bolinche en baie de Douarnenez	Étude de janvier à mars 2011, campagne d'embarquements Conclusions : impact de la senne sur les petits fonds jugé négligeable (pas de remontée de benthos), rejets considérés comme faibles, observation des captures accessoires non concluante	14 mai 2012	Professionnels de la pêche, Ifremer
Suivi et protection d'oiseaux hivernants	Comptage qui révèle l'importance de l'archipel de Molène et de l'île de Sein pour les limicoles côtiers Mise en défens pour la protection des sternes sur Litory	14 mai 2012 22 janvier 2013	Groupe ornithologue breton, SEPNB, ONCFS, Association naturaliste d'Ouessant et CEMO.
Surveillance et contrôle des pêches	20 % du temps de travail des agents Année 2011 (juillet-décembre) : 126 navires contrôlés dont 15 professionnels, 1 seul PV, 206 pêcheurs à pied contrôlés sur l'estran, 3 PV Année 2015 : 286 contrôles en mer (8 PV), 605 contrôles sur l'estran pêche à pied (29 PV) Année 2016 : 372 contrôles en mer (8 PV), 273 contrôles sur l'estran (24 PV)	14 mai 2012 7 février 2017	Affaires maritimes, ONCFS, gendarmerie et Marine nationale
Étude sur la gestion intégrée des activités dans l'archipel de Molène	Étude confiée par la DREAL et la DIRM au Parc naturel marin d'Iroise, objectif de connaissance de l'environnement naturel et des usages dans l'archipel, vis à définir dans quelles conditions les activités peuvent se développer. Propositions réglementaires pourraient émerger à l'issue de ce travail.	16 octobre 2012	
Renouvellement du label Man and Biosphere	Le parc naturel régional d'Armorique et le parc naturel marin d'Iroise mènent conjointement le dossier Man and Biosphere	16 octobre 2012	PNRA
Valorisation du patrimoine de l'Iroise	Parution de livre sur les gardiens de phare de l'Iroise, Jean Guichard Inscription des phares au titre de « monuments historiques » Projet de Centre National des Phares (Conseil général du Finistère) Appel à projets pour la conservation et la transmission du patrimoine culturel	16 octobre 2012 (livres) 10 mai 2016 (phares monuments historiques) 12 juin 2014 (projet de centre) 7 juin 2018 (appel à projets)	Photographe Jean Guichard DIRM et DRAC (pour le classement des phares monuments historiques) CG Finistère (pour le projet de centre)
Charte Natura 2000 pour les manifestations nautiques		22 janvier 2013	
Étude d'impact du peigne à Hyperborea	Levé, pêche expérimentale, observation de l'impact sur le fond après un passage, observation 1 an plus tard. Conclusions : Effets sur la ressource en algues : bonne sélectivité des engins qui laissent des jeunes plants sur le fond, problème du retournement de blocs qui compromet la repousse des jeunes plants Effet sur la biodiversité : impact faible sur les espèces associées des algues, impact fort lors du retournement des blocs par l'engin Effet sur les réseaux trophiques : modification des réseaux trophiques, toujours visibles un an après L'exploitation est possible et durable si des mesures de gestion sont prises.	15 mai 2013	Ifremer, station biologique de Roscoff, Museum d'histoire naturelle, structures professionnelles
Opérations de ramassage d'algues vertes en mer	Ramassage d'algues vertes en mer pour éviter leur reproduction, test d'engins non impactants	5 novembre 2013	Brest Métropole Océan

Projet de « contrat de développement durable » pour la pêche professionnelle au sein du parc	Basée sur le volontariat des pêcheurs pros, le projet prévoyait des mesures allant au-delà de la réglementation : augmentation de la taille des mailles de filet, participation aux campagnes scientifiques de marquage Indemnisation temporaire prévue en retour. Nb : Le projet ne se concrétisera pas (complexité administrative) et le parc le remplace par le projet « pêcheur partenaire » (voir plus bas)	5 novembre 2013 (état de projet) 10 mai 2016 (lancement de mesures à titre expérimental) 17 novembre 2016	
Projet de marque « parc naturel marin d'Iroise »	Idée de valoriser les espèces pêchées au sein du parc, label de qualité, et valorisation de l'engagement des pêcheurs au sein des « contrats de développement durable » NB : Le projet ne se concrétisera pas (opposition comités des pêches)	5 novembre 2013	
Étude sur la gestion intégrée de l'archipel de Molène	Groupe de travail intégrant professionnels, scientifiques, élus, administrations. Propositions de mesures : 1 : interdiction totale du jet ski dans l'archipel, 2 : proposition de la mise en place d'une licence professionnelle pour la découverte de l'environnement naturel afin d'en limiter la pratique (la charte de bonnes pratiques se révélant insuffisante), 3 : proposition d'un renforcement de la protection des îlots et demande d'un statut plus homogène et compréhensible 4 : Modification des conditions d'exploitation de l'hyperborea, instauration de zones interdites de manière permanente ou ponctuelle : avec une carte	24 janvier 2014	
Engagement d'une concertation entre pêcheurs professionnels et pêcheurs plaisanciers	Le comité départemental des pêches constate des conflits d'usage entre pêcheurs professionnels et plaisanciers, certains étant suffisamment bien équipés pour faire concurrence à la profession. Demande au parc marin qu'une concertation soit engagée.	25 novembre 2014	Comité départemental des pêches Finistère
Progression du tableau de bord	Tableau de bord 2013 : 69 indicateurs ont été mesurés en 2012 Tableau de bord 2016 : – diminution goélards bruns – diminution cormorans huppés – diminution océanites tempêtes – la sterne naine se porte bien – indicateur de pollution antifouling en baisse : effet de l'interdiction des peintures	10 mai 2016	
Recherche de financements	Recherche de financements externes dans un contexte de réduction budgétaire du secteur public	10 mai 2016	
Inventaire des grottes en mer à marées	Objectif d'obtenir des connaissances sur cet habitat	18 janvier 2016	Maison des minéraux de Crozon
Programme Biomasse algues	Programme piloté par le comité régional des pêches, le parc participe financièrement et techniquement. Cartographie de la biomasse par détection hyperspectrale avec drones.	18 janvier 2016	Comité régional des Pêches
Collecte de mémoire, « parole de pêcheur »	Collecte de parole de pêcheur pour un ouvrage et une exposition Parution de l'ouvrage « Pêcheurs d'Iroise » aux Éditions Ouest France	18 janvier 2016 23 novembre 2017	Comité départemental des pêches
Charte pour des zones portuaires propres	Étude sur les aires de carénage ayant montré que le système de traitement des eaux polluées n'est pas efficace Appel à projets pour améliorer les équipements de traitement : 68 000 euros versés à des gestionnaires de port Charte pour engager les gestionnaires sur la base du volontariat	18 janvier 2016	Gestionnaires de ports

Gestion de la réserve nationale d'Iroise et projet d'extension	Transfert de la gestion de la réserve naturelle nationale d'Iroise, de Bretagne vivante au parc naturel marin d'Iroise, le 1 ^{er} octobre 2016. Établissement d'une convention de partenariat avec Bretagne vivante. Une procédure d'extension de la réserve avait été lancée en 2014, interrompue suite aux difficultés de gestion de la réserve naturelle d'Iroise. En 2017 le parc souhaite proposer au conseil de gestion de relancer le projet.	17 novembre 2016 23 novembre 2017 (relance du projet d'extension)	Bretagne Vivante
Projet « pêcheur partenaire »	Proposition de valoriser la participation de certains pêcheurs à des actions : embarquement d'observateurs, marquage de juvéniles de homard (5 pêcheurs engagés), formation lutte antipollution (15 pêcheurs demandeurs), déclaration pêche accidentelle et déprédation des phoques et dauphins (9 pêcheurs volontaires). Objectif de valoriser cet engagement des pêcheurs à travers un statut, une communication et une indemnisation.	17 novembre 2016	
Reconnaissance des paysages sous-marins	Étude menée par Maxime Aubinet sur la représentation des paysages sous-marins	25 novembre 2014	Maxime Aubinet
Programme INPECMAM (Interaction Pêches mammifères marins)	Programme démarré en 2011 Embarquements à bord de 55 navires volontaires du 1 ^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 Conclusions : cohabitation acceptable : nombre très limité de captures accidentelles et de cas de déprédation, la déprédation est un phénomène très saisonnier et localisé.	25 novembre 2014	Muséum d'histoire naturelle, BioGemme, Université de Bretagne occidentale (UBO), Océanopolis, Région Bretagne
Expérimentation de mouillages moins impactants pour les herbiers de zostères	Programme démarré en 2017 Comparaison des effets de lignes de mouillages traditionnels et de mouillages innovants,	7 février 2017	Associations de plaisanciers Collectivités territoriales
Projet RECCRU (Recrutement crustacés)	Participation du parc à un projet initié par l'Ifremer pour le suivi des crustacés le long du littoral de la Manche et de l'Atlantique : homard, langouste, tourteau et araignée.	7 juin 2018	Ifremer
Projet MARHA : habitats marins	Projet Life européen : maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats Natura 2000	7 juin 2018	Agence française de la biodiversité

Annexe 5 : Inventaire de l'ensemble des actes administratifs du Conseil de Gestion du PNMI depuis 2008. Source : Actes en ligne.

Acte du Conseil de gestion	Date	Type de demande étudiée par le Conseil de Gestion	Acteur émettant la demande	Avis	Précisions et recommandations
Délibération	23 sept. 2008	Demande de concession minière sur le banc de Kafarnao	Société « Les Sabliers de l'Odét »	F	Avis favorable (pour : 31/contre : 7/abstentions : 2) avec recommandation de réaliser une étude d'impact en fonction de laquelle le conseil étudiera la demande de travaux
Délibération	29 sept. 2009	Identification des priorités de contrôle des pêches pour la pêche de plaisance et la pêche professionnelle			Priorités de contrôles pêche de plaisance : zone de cantonnement à langouste (chaussée de Sein), zone de cantonnement à crustacés (Le Conquet), pêche à pied ormeaux à Molène et à Sein, engins de pêche en mer, plongée sous-marine Priorité de contrôle pêche professionnelle : bolinche (débarquements), chalutage (aux abords de Sein en particulier), pêche à pied pro, palangre (nombre d'hameçons), pêche des algues
Avis conforme	29 sept. 2009	Demande d'extension du port communal de Melon	Commune de Porspoder	F	Avis favorable, préconisations pour le respect des règles de carénage et traitement des déchets
Avis conforme	2 févr. 2010	Demande de capture de phoques gris dans le cadre d'un programme de suivi, pose de balises sur 10 individus	Parc Naturel Marin d'Iroise	F	
Avis conforme	2 févr. 2010	Demande pour des autorisations individuelles de pêche à la bolinche	Comité régional des Pêches maritimes de Bretagne	F	Avis favorable pour la stabilisation de l'effort de pêche à l'existant : 20 licences de pêche à la bolinche au sein du parc Préconisation pour l'encadrement des prises accessoires et l'instauration d'un repos biologique pour le bar
Avis conforme	2 févr. 2010	Demande pour une zone de mouillage 354 postes sur une zone présentant un herbier de zostères : habitat, nurserie, ponte et frai pour les poissons (anse de Bertheaume)	Commune de Plougonvelin	F	Avis favorable sous réserve de la mise en place progressive d'une aire de restauration de l'herbier
Avis conforme	29 sept. 2010	Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux, la société précisant qu'aucune activité d'extraction ou d'intrusion ne sera réalisée dans le cadre de cette demande	Société GTO Limited	F	Avis favorable (pour : 15/contre : 10/abstentions : 9)
Adoption du plan de gestion	29 sept. 2010	Adoption du Plan de gestion	Parc Naturel Marin d'Iroise	F	Avis favorable (pour : 34/contre : 0/abstentions : 3)
Délibération	3 févr. 2011	Proposition de limitation de la pêche de loisir des ormeaux pendant la période de reproduction du 1 ^{er} décembre au 31 mars sur les îles de Molène et Sein	Les maires des îles de Molène et Sein	F	Avis favorable à la limitation (pour : 28/contre : 4/abstentions : 2)

Avis conforme	7 juin 2011	Demande d'extension et de régularisation d'une exploitation porcine	Élevage porcin SAS Guegueniat	D	Avis défavorable à la demande d'extension (contre : 29/pour : 14/abstentions : 2) Avis favorable à la régularisation (Pour : 37, contre : 4/abstention : 4) Avis favorable à l'autorisation d'exploiter la station de traitement (Pour : unanimité)
Avis simple	7 juin 2011	Demande pour l'implantation d'un démonstrateur hydrolien Sabella dans le passage du Fromveur	DDTM	F	Avis favorable (pour : 43/contre : 1/abstention : 1)
Délibération	18 oct. 2011	Demande de subvention pour l'achat d'un navire de plongée : 12 000 euros	Association Ouessant Subaqua	F	
Délibération	18 oct. 2011	Demande de subventions pour des projets de valorisation de l'histoire maritime	Cinémathèque de Bretagne (3588eu) Port-Musée de Douarnenez (7268eu) collectif Opinion sur Rhu (1800) Office du tourisme Douarnenez (3978eu) Nicolas Job (2200)	F	
Avis conforme	18 oct. 2011	Demande d'augmentation du nombre de personnes autorisées à pêcher sur les gisements de telline de la Baie de Douarnenez et Blancs Sablons	DIRM-NAMO (Direction interrégionale de la mer nord-atlantique Manche-ouest)	F	Avis favorable (pour : 34/contre : 1) Préconisations : pesée, évaluation des rendements, suivi, contrôles)
Avis simple	14 mai 2012	Demande pour la grande parade des fêtes maritimes de Brest à Douarnenez 2012	DDTM	F	Avis simple favorable sous réserve de la mise en place d'une interdiction de survol de la colonie d'oiseaux nicheurs de Camaret
Délibération	14 mai 2012	Demande de subvention dans le cadre d'un appel à projets pour l'observation ou la valorisation du milieu marin	Amicale Molénaise (1400eu), Association le temps qu'il fait (1000eu), CCPI (3023eu), Association histoire de son (3000eu)	F	
Délibération	14 mai 2012	Demande de subvention pour une opération « zéro déchet » (5000 eu)	Association Surfrider Foundation Europe — Bureau Bretagne	F	Avis favorable
Avis simple	24 mai 2013	Demande pour le déploiement d'une ferme de démonstration hydrolienne dans le Fromveur	Préfets maritimes et Préfet de Région, Président de Région	F	Avis favorable, recommandations : privilégier des systèmes de pose surélevés, suivis des impacts sur environnement et usages, enfouissement des câbles et privilégier des substrats sédimentaires.
Avis simple	15 mai 2013	Demande pour l'extension d'un élevage porcin à Plonevez-Porzay	Préfet du Finistère pour l'élevage porcin EARL Conan Ferec	F	Avis favorable (pour : 25/contre : 7/Abstentions : 3), recommandations : enfouissement du lisier, épandage par temps sec, conserver des terrains enherbés

Avis simple	15 oct. 2013	Demande de 15 mouillages individuels à Porsmeur (Porspoder)	DDTM	F	Avis favorable
Avis simple	15 oct. 2013	Demande pour un mouillage individuel à la pointe de Raguénez (Crozon)	DDTM	F	Avis favorable
Avis conforme	24 janv. 2014	Demande pour une nouvelle licence de pêche professionnelle aux ormeaux en plongée dans les eaux autour d'Ouessant (Scaph'eusa)	DDTM pour la société Scaph'eusa	F	Avis favorable (pour : 40/contre : 0/Abstentions : 0)
Délibération	24 janv. 2014	Demande de subventions pour l'installation d'une aire de carénage à Lanildut (58 718 eu) en réponse à un appel à projets	CCPI (Communauté de commune Pays d'Iroise)	F	Avis favorable
Avis conforme	24 janv. 2014	Demande d'autorisation de rejet en mer des eaux de transport et de tri des poissons, étant donné l'absence prévisible de contamination organique et la diminution des rejets en chlorure de l'entreprise vers la station d'épuration de la ville de Douarnenez qui devrait avoir un effet positif sur le fonctionnement de celle-ci	Préfet du Finistère pour la société MAKFROID à Douarnenez	F	Avis favorable (pour : 33/contre : 1/Abstention : 6) recommandation : effectuer un suivi des rejets d'azote, de DB05 et d'Escherichia coli
Avis conforme	24 janv. 2014	Demande de renouvellement d'autorisation pour la zone de mouillage de Morgat située sur un herbier de zostères impacté par ledit mouillage	DDTM	F	Avis favorable (pour : 40/contre : 0/Abstentions : 0) recommandation : tester des lignes de mouillage innovantes pour réduire l'impact sur l'herbier de zostères
Avis simple	24 janv. 2014	Demande de circulation sur le DPM dans le cadre de ramassage d'algues vertes à visée professionnelle, sur des sites sensibles du point de vue des tellines, poissons plats, bilans sédimentaires, intérêt écologique et touristique	Société AGRIVAL	F et D	Avis favorable sur les sites de sensibilité faible et sur les sites de sensibilité forte (Ty anquer et Ste Anne la palud) avec recommandations pour la circulation et obligation de suivi, Avis défavorable sur les sites de sensibilité très forte (Trezmalaouen, Lestrevet, Pentrez) (pour : 31/contre : 9/Abstention : 0)
Avis simple	4 juin 2015	Demande pour l'organisation d'une randonnée en jet ski en presqu'île de Crozon aux abords des zones Natura 2000 sites de protection de la nidification des oiseaux	Société Jet 29	F	Avis favorable (pour : 22/contre : 15/Abstention : 2) avec recommandations de ne pas approcher à moins de 500 mètres des sites sensibles pendant les périodes de nidification, de réduire la vitesse dans ces zones hors période de nidification, de ne pas s'approcher des navires de pêche
Avis simple	15 juin 2017	Demande de circulation et stationnement sur les plages de Douarnenez pour le ramassage d'algues vertes dans le rideau, sur des sites où la préservation des stocks de telline et des zones de nourricerie de poissons plats est compromise	Société AGRIVAL	F	Avis favorable, recommandations de réaliser des suivis
Avis simple	23 nov. 2017	Demande de dérogation à l'interdiction d'épandre dans les 500 m d'une zone conchylicole, susceptible d'impacter le classement bactériologique de la zone conchylicole visée, des eaux de baignade et du milieu marin	Eleveur Porcin EARL Raguenes	D	Avis défavorable

Délibération	5 janv. 2016	Demande de subvention de la commune de Crozon pour l'amélioration de la filtration des eaux de carénage au port de Morgat	Commune de Crozon	F	Avis favorable
Avis simple	6 févr. 2018	Demande de renouvellement de la dérogation à l'interdiction d'épandre dans les 500 m de la zone conchylicole	EARL More	F	Avis favorable avec recommandations : épandage par temps sec, enfouir le fumier, maintenir les talus existants, ne pas stocker le fumier
Avis simple	26 févr. 2018	Demande pour une course nautique de kayak et pirogues sur des sites Natura 2000 en interaction potentielle avec des habitats et espèces protégées	Foyer rural L'estran	F	Avis favorable
Avis simple	26 févr. 2018	Demande pour une course nautique trophée Guy Cotten sur des sites Natura 2000 en interaction potentielle avec des habitats et espèces protégées	Société des régates de Concarneau	F	Avis favorable
Avis simple	26 févr. 2018	Demande de circulation sur le DPM	Entreprise Talbi Renal (Plobannalec) (pêche en mer)	F	Avis favorable
Avis simple	26 févr. 2018	Demande d'autorisation pour des recherches archéologiques sous-marines sur des zones Natura 2000 en interaction potentielle avec des habitats et espèces protégées	DRASMM, Henri Gandois	F	Avis favorable sous réserve que les travaux soient bien réalisés avant la période de nidification des huîtres pie, grands gravelots et sternes qui fréquentent ces sites + un rapport complet des découvertes suite aux fouilles
Délibération	7 juin 2018	Demande de subvention (11 000 euros) en réponse à l'appel à projets « soutien aux activités aquacoles »	EARL La ferme de corail à Camaret-sur-Mer	D	Avis défavorable (Contre : 17/Abstentions : 14)
Délibération	5 févr. 2019	Modalités et critères d'attribution des subventions	Conseil de Gestion		Attribution de subventions pour des projets portant sur : acquisition de connaissances milieu marin, actions de sensibilisation, évolution des pratiques, réduction des impacts, structuration des filières socioprofessionnelles, contribution au plan de gestion, effets sur l'environnement, faisabilité technique. Le montant de la subvention ne peut dépasser 60 % du budget du projet.
Délibération	5 févr. 2019	Approbation de la charte « guide partenaire » 2019-2020	Conseil de gestion		
Avis simple	26 mars 2018	Demandes d'autorisation de circulation sur le DPM pour une société	SARL Crapato-Elasto et Société Océan Pirogues	F	Avis favorables
Avis simple	26 mars 2018	Renouvellement d'autorisation pour les randonnées Jetski de la société Activ'jet pour l'année 2018	Société Activ'jet	F	Avis favorable avec recommandation de maintenir une trajectoire parallèle aux dauphins et de ne pas dépasser 5 nœuds
Avis simple	26 mars 2018	Autorisation de manifestation nautique	Mini Ar men Race Interligues 420 Régate les Giboulées	F	Avis favorables

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE.....	9
QUESTIONNER LE DEVELOPPEMENT AU PRISME DES RAPPORTS ENTRE SOCIETE ET RESSOURCES	11
LE « DEVELOPPEMENT », UNE CONSTRUCTION POLITIQUE.....	15
<i>Une définition construite en opposition au « sous-développement »</i>	<i>15</i>
<i>Des valeurs culturelles.....</i>	<i>16</i>
<i>Le développement et la croissance économique.....</i>	<i>17</i>
INTERACTION ENTRE LES CONCEPTS DE DEVELOPPEMENT ET RESSOURCES.....	19
<i>Des limites sociales et naturelles.....</i>	<i>19</i>
<i>De nouvelles définitions du développement ?.....</i>	<i>20</i>
<i>Le développement local, cadre de référence actuel.....</i>	<i>23</i>
QUESTIONNER L'INTERACTION ENTRE DEVELOPPEMENT ET RESSOURCES A L'ECHELLE D'UN TERRAIN INSULAIRE	26
CHAPITRE I. POSITIONNEMENT ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN GEOGRAPHIE SUR LES ILES DE L'IROISE	31
1.1. POSITIONNEMENT DISCIPLINAIRE ET EPISTEMOLOGIQUE.....	31
1.1.1. Lien entre société et ressources en géographie.....	31
1.1.2. Pluridisciplinarité en pratique	32
1.1.3. Des méthodes qualitatives	33
1.2. L'ENQUETE DE TERRAIN, OUTILS ET PRATIQUES	35
1.2.1. L'immersion et l'observation	35
<i>L'immersion dans le temps.....</i>	<i>35</i>
<i>L'introduction sur les terrains d'études.....</i>	<i>43</i>
<i>L'immersion et l'observation en pratique.....</i>	<i>44</i>
1.2.2. L'entretien	49
<i>L'échantillonnage.....</i>	<i>49</i>
<i>Le guide d'entretien</i>	<i>53</i>
<i>L'entretien en pratique.....</i>	<i>53</i>
1.2.3. Le questionnaire	59
<i>Les thématiques du questionnaire.....</i>	<i>59</i>
<i>La construction des questionnaires.....</i>	<i>60</i>
<i>Administration du questionnaire.....</i>	<i>64</i>
1.3. TRAITEMENT DES DONNEES.....	67
1.3.1. Traitement des données issues des entretiens	67
<i>Retranscription littérale des entretiens</i>	<i>67</i>
<i>Exploration des méthodes existantes pour le traitement des entretiens.....</i>	<i>68</i>
<i>Traitement manuel des entretiens.....</i>	<i>69</i>
1.3.2. Traitement des données issues des questionnaires	71
<i>Tri à plat et comparaison des populations</i>	<i>71</i>
<i>Tri croisé et tests de corrélation</i>	<i>71</i>
CHAPITRE II. EVOLUTION DU LIEN DES POPULATIONS INSULAIRES AUX RESSOURCES DE LA MER ET ENJEUX DU DEVELOPPEMENT LOCAL SUR LES ILES DE L'IROISE.....	73
2.1. CONTEXTE GEOPHYSIQUE DES ILES DE LA MER D'IROISE, ECOSYSTEMES ET RESSOURCES ASSOCIEES.....	75
2.1.1. Des écosystèmes façonnés	75
<i>Situation et conditions climatiques de la mer d'Iroise.....</i>	<i>75</i>
<i>Origines structurales des îles et îlots</i>	<i>77</i>
<i>Origine morphogénique des îles et îlots</i>	<i>78</i>
2.1.2. Les formes géomorphologiques émergées et leurs écosystèmes	79
<i>Formes et dimensions actuelles des îles.....</i>	<i>79</i>

<i>Les îlots et leurs fonctions écologiques</i>	82
<i>Les ressources paysagères associées aux écosystèmes marins et insulaires</i>	84
2.1.3. Les reliefs sous-marins de la mer d'Iroise et leurs écosystèmes	91
<i>Le plateau molénais</i>	91
<i>Les chaussées</i>	95
<i>Les courants de marée et dunes hydrauliques associées</i>	95
<i>La fosse d'Ouessant</i>	96
2.2. LES SOCIÉTÉS INSULAIRES DE L'ÎROISE DANS LE PASSÉ : DES COMMUNAUTÉS AU MODE DE VIE MODESTE CONDITIONNÉES PAR LES RESSOURCES NATURELLES DE LA MER	97
2.2.1. L'utilisation des ressources de l'estran et de la terre par les sociétés insulaires	97
<i>Dès le Néolithique par les sociétés protohistoriques</i>	97
<i>L'utilisation des ressources de la terre et de l'estran à des fins alimentaires et domestiques dans l'histoire récente des îles</i>	99
<i>L'utilisation des ressources de l'estran à des fins commerciales</i>	103
2.2.2. Utilisation des ressources halieutiques : la pêche en mer.	108
<i>Une activité marginale pour l'île d'Ouessant</i>	108
<i>Une activité structurante dans l'histoire des îles de Sein et Molène</i>	109
<i>Les stratégies de valorisation aux différentes époques pour composer avec la distance au point de vente</i>	110
2.2.3. La « fin » des ressources, de la pêche et des sociétés traditionnelles, au 20 ^{ème} siècle	116
<i>L'évolution des techniques</i>	116
<i>Une modification dans la répartition locale des territoires de pêche</i>	116
<i>L'apogée de la pêche suivie d'un déclin rapide à partir de 1950</i>	117
2.3. LES SOCIÉTÉS INSULAIRES CONTEMPORAINES : UNE POPULATION AU MODE DE VIE « MODERNE », BASE SUR UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET RÉSIDENTIELLE	121
2.3.1. L'évolution de la population	121
<i>La population des îles : une tendance démographique au déclin</i>	121
<i>Un habitat secondaire croissant</i>	123
2.3.2. Un mode de vie « moderne », une économie résidentielle et touristique	127
<i>Un mode de vie moderne</i>	127
<i>Une économie résidentielle et touristique</i>	130
2.3.3. De nouveaux « territoires » en mer d'Iroise, liés à la préoccupation environnementale ...	135
<i>Des périmètres de protection et de gestion terrestre sur les îles</i>	135
<i>Des périmètres de protection et de gestion marins autour des îles</i>	140
<i>L'utilisation et la propriété des îlots aujourd'hui</i>	143
CHAPITRE III. FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOUTENABILITÉ POUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INSULAIRES DE L'ÎROISE	147
3.1. L'ÎLE, UNE RESSOURCE EN TANT QUE CADRE DE VIE	149
3.1.1. L'attractivité du territoire est fondée sur le cadre de vie	149
<i>Les parcours qui mènent des actifs à l'île</i>	151
<i>Le cadre de vie des îles défini par les habitants</i>	157
<i>Quelles aspirations des habitants pour leur territoire ?</i>	166
3.1.2. Les difficultés rencontrées pour vivre sur une île	175
<i>La problématique du foncier</i>	175
<i>La question de la famille et de l'école</i>	179
<i>La précarité socio-économique</i>	180
3.1.3. Les stratégies d'adaptation pour travailler en mer à partir des îles	184
<i>Adaptation des professionnels à l'Iroise : diversité et polyvalence</i>	184
<i>L'éloignement du continent, une contrainte et un atout</i>	191
<i>Adaptations à l'éloignement du marché par les stratégies de valorisation</i>	194
<i>Conclusion</i>	200
3.2. LES RESSOURCES DE LA MER CONSTITUTIVES D'UN GENRE DE VIE INSULAIRE	203
3.2.1. « La mer est mon frigo »	204
<i>Les habitants des îles s'autoapprovisionnent en produits de la mer</i>	204
<i>Une demande en produits de la mer de la part des publics touristiques</i>	210

<i>Une préoccupation environnementale</i>	212
3.2.2. « La mer est mon bureau ».....	215
<i>L'engagement dans les métiers de la mer</i>	215
<i>La viabilité des activités maritimes</i>	218
3.2.3. Les ressources de la mer sur les îles de l'Iroise, des biens communs ?	226
<i>Une tragédie des communs en Iroise ?</i>	227
<i>Des ressources progressivement gouvernées à l'échelle locale</i>	236
<i>Des ressources exploitées et gouvernées à d'autres échelles</i>	248
<i>Conclusion</i>	258
3.3. DES STRUCTURES DE GESTION SOUS PRESSION	261
3.3.1. Potentiel des communes insulaires pour accompagner le développement du territoire ..	261
<i>Un manque de ressources financières ?</i>	261
<i>Les mutations du métier d' élu local et ses spécificités insulaires</i>	266
3.3.2. La contribution de l'aire protégée au développement et à la durabilité sur les îles.....	269
<i>La participation du PNMI au développement des activités maritimes sur les îles de l'Iroise</i>	270
<i>La contribution du PNMI à la soutenabilité des activités maritimes sur les îles de l'Iroise</i>	274
<i>La position actuelle du parc sur la protection du milieu marin</i>	278
<i>Conclusion</i>	284
CHAPITRE IV. LE ROLE DES CHOIX COLLECTIFS DANS LES TRAJECTOIRES DE DEVELOPPEMENT.	287
4.1. DES TERRITORIALITES A MOBILISER.....	289
4.1.1. Une territorialité forte dans le passé	289
4.1.2. Une territorialité économique affaiblie	291
4.1.3. Des territorialités politiques et identitaires renforcées	292
4.2. UNE TRAJECTOIRE POTENTIELLEMENT NON SOUTENABLE DU DEVELOPPEMENT LOCAL EN LIEN AVEC LES RESSOURCES DE LA MER, SUR LES TERRITOIRES INSULAIRES.....	297
4.2.1. Synthèse de notre cas d'étude des îles de l'Iroise	297
4.2.2. L'exemple du développement local lié aux ressources de la mer sur le territoire Vezo	299
4.2.3. L'exemple du développement local lié aux ressources de la mer sur le territoire des îles de la Madeleine	301
4.3. PISTES DE TRAJECTOIRES SOUTENABLES	311
4.3.1. Exploration des pistes sur le plan théorique	311
<i>Mettre en place une régulation à l'échelle locale</i>	311
<i>Valoriser un genre de vie peu consommateur en ressources</i>	314
4.3.2. Exemples d'application sur d'autres territoires	319
<i>Des modèles d'impulsion décroissante</i>	319
<i>Un modèle de « non-développement contrôlé »</i>	320
<i>Un exemple d'objectif politique se répercutant sur la vie économique : le « bien-vivre »</i>	325
4.3.3. Discuter une trajectoire soutenable propre aux îles de l'Iroise.....	328
<i>Mobiliser les territorialités</i>	329
<i>Partager la perplexité</i>	330
<i>Réaliser des choix collectifs en matière de développement</i>	331
CONCLUSION GENERALE	339
SYNTHESE.....	341
APPORTS DE LA THESE	346
PERSPECTIVES	348
BIBLIOGRAPHIE	353
ANNEXES	375